



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Projet de recherche
sur les politiques

Policy Research
Initiative

Le capital social à l'œuvre

Études thématiques sur les politiques

Septembre 2005

Projet du PRP
**Le capital social comme
instrument de politique
publique**

Canada

Le capital social à l'œuvre
Études thématiques sur les politiques

Septembre 2005

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les ministères suivants, dont l'appui et la participation ont permis la présente publication d'études thématiques sur les politiques : Patrimoine canadien, Citoyenneté et immigration Canada, Santé Canada et Agence de santé publique du Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada, Développement social Canada, et Anciens Combattants Canada.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le PRP contribue à la planification à moyen terme des politiques du gouvernement du Canada en dirigeant des projets de recherche multisectoriels et en canalisant le savoir et l'expertise du gouvernement fédéral, des universités et des organismes de recherche. Cependant, les conclusions et les propositions contenues dans les publications du PRP ne reflètent pas toujours les opinions du gouvernement du Canada ou des ministères et organismes participants.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Capital social, lutte à la pauvreté et politiques publiques	5
<i>Maurice Lévesque</i>	
Commentaire de <i>Siobhan Hartly</i>	22
Le rôle du capital social pour bien vieillir	24
<i>Norah Keating, Jennifer Swindle et Deborah Foster</i>	
Commentaire de <i>Claude Rocan</i>	50
Commentaire de <i>Siobhan Hartly</i>	51
Orientation des nouveaux arrivants dans la société canadienne : le capital social et l'établissement	53
<i>Jean Lock Kunz</i>	
Commentaire de <i>Rosaline Frith</i>	69
Les incidences du capital social sur le niveau de scolarisation dans les collectivités autochtones : leçons de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande	70
<i>Jerry White, Nicholas Spence et Paul Maxim</i>	
Commentaire de <i>Erik Anderson</i>	88
L'engagement civique des jeunes Canadiens et ses répercussions sur les politiques gouvernementales	90
<i>Dietlind Stolle et Cesi Cruz</i>	
Commentaire de <i>Suzanne Clément</i>	126
Capital social et programmes communautaires de prévention du crime	128
<i>Raymond R. Corrado, Irwin M. Cohen et Garth Davies</i>	
Commentaire de <i>Lisanne Lacroix</i>	147
Le rôle des services de police autochtones dans un contexte de capital social	149
<i>Ralph Matthews et Rochelle Côté</i>	
Commentaire de <i>Gilles Rochon</i>	171
Associations en réseaux et capital social collectif : bilan d'expériences et d'analyses	172
<i>Johanne Charbonneau et Jean-Guillaume Simard</i>	
Commentaire de <i>Nona Grandea et Fernando Mata</i>	204
Les auteurs	206

INTRODUCTION

Les chercheurs s'intéressent depuis longtemps à la nature et à l'importance des liens sociaux, mais le fait de considérer ce genre de rapports comme une forme de capital est assez récent. En abordant les réseaux sociaux sous cet angle, on adopte un nouveau point de vue pour examiner la façon dont on peut investir dans ces réseaux et en tirer avantage, de sorte à compléter d'autres actifs qui sont à la disposition des citoyens et des collectivités. La reconnaissance des avantages potentiels du capital social peut avoir à son tour des conséquences pour l'élaboration des politiques et des programmes publics.

L'accès à des liens sociaux utiles et la capacité de miser sur ces liens sont souvent nécessaires pour obtenir certains résultats visés. Pour les personnes et les organisations, les connaissances d'une personne peuvent faire toute la différence. Le principe est le suivant : le réseau social d'une personne peut devenir une ressource sur laquelle on peut compter, en plus du capital physique, financier et humain, et peut en ce sens générer d'importants rendements. Les différents types de liens sociaux peuvent apporter des bénéfices différents. Ainsi, les liens d'attachement avec les membres de la famille et les amis (bonding) peuvent s'avérer particulièrement utiles pour les personnes qui ont besoin d'un soutien important au quotidien. Les liens d'acointances (bridging), quant à eux, sont souvent plus faibles, mais ils peuvent toutefois donner accès à une grande diversité de ressources pouvant potentiellement être exploitées afin de créer de nouvelles occasions.

Il existe déjà un champ d'analyse des réseaux sociaux bien établi qui précède de plusieurs décennies l'intérêt actuel à l'égard du capital social. Considérer les réseaux sociaux comme du capital social fournit toutefois une nouvelle approche de ce champ d'études disparates et en grande partie a-théoriques qui s'était largement dissocié de l'élaboration des politiques publiques. En examinant les raisons pour lesquelles les réseaux sociaux constituent une importante ressource de capital social, on peut trouver une nouvelle pertinence et un nouveau sens à la recherche en matière de réseaux sociaux, ce qui a des conséquences pour les responsables de l'élaboration des politiques.

Le concept de capital social permet l'examen des réseaux sociaux en termes pratiques. La plupart des personnes ne créent pas leurs liens sociaux en ayant à l'esprit qu'ils constituent un investissement aussi

déterminant que leurs économies et leurs études (il y a bien sûr des exceptions, comme ceux qui exercent des professions axées sur la constitution de réseaux). Que ces liens soient l'objet d'un investissement conscient et qu'ils soient créés de manière instrumentale ou non, il peut s'avérer profitable pour les chercheurs en politiques publiques de comprendre comment et pourquoi les citoyens et les organisations décident d'investir ou non du temps et des efforts dans la construction de liens sociaux, quand et comment ils tirent avantage de ces liens, et si ces pratiques influencent les résultats attendus.

En termes pratiques, la valeur potentielle du capital social d'une personne ou d'une organisation dépend des bénéfices qu'ils retirent de leurs réseaux de liens sociaux. Il en est de même pour le capital humain : la valeur pratique de l'éducation ou de la formation d'une personne dépend du flux d'avantages retirés. L'éventail des bénéfices potentiels pouvant découler du réseau social d'une personne ou d'un groupe de personnes inclut des biens matériels et des services, des renseignements, du soutien psychologique, le renforcement des comportements positifs et le courtage de services. Le simple fait de savoir qu'un soutien est disponible en cas d'urgence, même si celui-ci n'est pas utilisé, peut générer un sentiment de prévisibilité et de sécurité.

Il ne s'agit pas de suggérer que le capital social constitue une nouvelle ressource entièrement méconnue qui comblera toutes les lacunes des politiques sociales. Souvent, le capital social ne permet d'expliquer qu'une partie modeste de la variance des résultats importants, plusieurs autres facteurs explicatifs ayant beaucoup plus de poids. De plus, la croissance du capital social ne se traduit pas toujours par de meilleurs résultats. Comme MM. White, Spence et Maxim le soutiennent dans le présent ouvrage, les relations sociales d'une personne peuvent, par le biais du renforcement et de sanctions, l'encourager à poursuivre ses études, mais elles peuvent aussi avoir l'effet contraire. Ainsi, dans les familles et les collectivités très unies où les parents et les autres membres ont un faible niveau de scolarité et peu d'ambition, les liens sociaux peuvent avoir un effet dissuasif quant aux études. Le capital social peut toutefois avoir un important rôle à jouer pour les citoyens et les organisations, même s'il s'agit d'un rôle complémentaire par rapport à d'autres ressources et facteurs déterminants quant à la réalisation de buts et d'objectifs particuliers.

Il peut s'avérer fort utile, pour des fins d'élaboration de politiques publiques, de procéder à un examen des effets productifs ou parfois destructeurs du capital social. À tout le moins, l'adoption d'une grille d'analyse fondée sur le capital social pourrait permettre aux responsables de l'élaboration des politiques de comprendre l'importance des réseaux sociaux (ou de l'absence de tels réseaux) pour le bien-être des personnes et des groupes de personnes. De façon générale, le capital social constitue un outil efficace qui vient s'ajouter à d'autres instruments de politiques (comme l'investissement dans le capital humain et financier) insuffisants à eux seuls pour résoudre les problèmes complexes du monde moderne. Le concept de capital social permet aussi de montrer comment la qualité des liens établis entre les fournisseurs de services publics et les bénéficiaires de ces services peut avoir une incidence considérable sur l'efficacité de la prestation des programmes.

Pour examiner le potentiel du capital social comme outil de politique publique, le Projet de recherche sur les politiques a lancé un projet interministériel visant à évaluer le rôle potentiel du capital social dans la réalisation des objectifs stratégiques du gouvernement fédéral. Au printemps 2004, le PRP et les ministères fédéraux partenaires ont commandé une série d'études thématiques sur les politiques. Parmi ces partenaires figurent Patrimoine canadien, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Sécurité publique et protection civile Canada, Développement social Canada et Anciens Combattants Canada. Ces études ont été rassemblées et publiées dans le présent ouvrage, auquel s'ajoute deux autres produits finaux du projet du PRP sur le capital social, soit un rapport sur les conclusions du projet ainsi qu'un guide de référence sur la mesure.

Les spécialistes canadiens qui ont réalisé les études thématiques ont été chargés d'élaborer des énoncés de politiques dans les domaines où le concept de capital social pouvait être utilisé pour répondre aux préoccupations stratégiques du gouvernement fédéral. Plus particulièrement, on a demandé aux auteurs de recueillir et d'évaluer les informations permettant de faire un lien entre le thème de leur étude et le capital social fondé sur une approche réseaux, de définir et d'identifier les pratiques prometteuses de programmes et d'initiatives où l'utilisation d'une grille d'analyse fondée sur le capital social pouvait jouer un rôle. Enfin, ils ont également offert une analyse du potentiel

de futures initiatives de recherche stratégique et d'élaboration de politiques dans chacun des domaines étudiés.

Chacun des chapitres suivants porte sur un domaine stratégique différent où le capital social peut jouer un rôle important. À la fin du chapitre, les ministères ayant fourni un soutien à l'étude en partenariat avec le PRP exposent leurs réflexions sur les enjeux et problèmes soulevés dans les études.

L'influence du capital social sur la situation financière des individus fait l'objet du premier chapitre. S'appuyant sur de nombreux travaux dans les domaines de l'employabilité et du cheminement de carrière, ainsi que sur les résultats de ses propres recherches, Maurice Lévesque présente une argumentation solide quant à l'importance des réseaux – les bons types de réseaux – sur les possibilités de sortie de situations de pauvreté. S'il semble évident, au premier abord, que le fait d'avoir des contacts est un atout pour se trouver un emploi, pour bonifier sa trajectoire professionnelle ou encore accélérer sa mobilité sociale, l'auteur concède que la simple démonstration de ce lien est insuffisante pour offrir des moyens d'interventions efficaces dans la lutte contre la pauvreté. Un examen plus détaillé des mécanismes à l'œuvre dans les processus de création et de mobilisation du capital social montre comment celui-ci est inextricablement lié à d'autres formes de capital (humain, financier et culturel) pour constituer un stock de ressources, lesquelles entretiennent une dynamique de *co-génération*, c'est-à-dire d'influence réciproque. Ainsi, il est possible que des politiques publiques capitalisant sur l'influence du capital social pour aider les personnes défavorisées aient un effet négatif sur ce stock si les avantages consécutifs aux interventions sur le capital social réduisent la valeur des autres formes de capital. C'est ce qui se produit souvent lorsque des programmes d'insertion professionnelle ne visent que des personnes au chômage ou bénéficiaires de la sécurité du revenu. Ainsi mises en relation, ces personnes se retrouvent associées à un groupe stigmatisé sur le plan de l'emploi, ce qui risque d'avoir des conséquences négatives sur la valeur de leur capital culturel. L'article de M. Lévesque offre une série d'exemples et de pistes d'interventions permettant de faire un usage optimal des ressources réticulaires à différentes étapes du développement du lien d'emploi, que ce soit dans la recherche d'emploi, l'insertion sur le marché du travail, le maintien en emploi et les trajectoires professionnelles qui permettent aux personnes de se sortir de situations de pauvreté.

Dans le deuxième chapitre, Norah Keating, Jennifer Swindle et Deborah Foster examinent le rôle du capital social comme ressource pour bien vieillir. Elles définissent deux importants sous-ensembles des réseaux sociaux des personnes âgées : les réseaux de soutien et les réseaux de soins. Les réseaux de soutien, constitués de liens assez étroits, fournissent des services quotidiens aux personnes âgées. Dans l'éventualité où celles-ci doivent faire face à des problèmes de santé à long terme ou subissent une diminution de leurs capacités fonctionnelles, elles deviendront probablement dépendantes d'un soutien important fourni par un réseau de soins restreint et intime. De nombreuses données montrent l'importance de l'aide que les personnes âgées reçoivent de réseaux de soins, mais il serait avantageux pour les programmes gouvernementaux de bien comprendre les résultats négatifs associés aux réseaux de soins. Dans le cas de certaines personnes qui n'ont d'autre choix que de dépendre de l'aide intensive de leurs proches et de leurs amis les plus intimes, les relations deviennent tendues; il arrive souvent que cette tension annule l'effet positif des relations fortes, ce qui nuit à la réalisation de l'objectif du bien vieillir. M^{me} Keating et ses collègues examinent comment des programmes gouvernementaux pourraient atténuer ces effets négatifs. Peu d'attention a été accordée au rôle des réseaux de soutien ou d'autres liens sociaux plus faibles pouvant appuyer l'objectif du bien vieillir. Les auteures soulignent que les chercheurs devront s'intéresser davantage à ces liens et aux programmes et services publics qui les mettent en valeur. Enfin, dans une annexe fort utile, elles fournissent un aperçu d'une étude récente qui démontre l'ampleur de la variation que présentent les caractéristiques des réseaux des Canadiens âgés ainsi que les niveaux de soutien général disponible dans les collectivités canadiennes.

Dans le troisième chapitre, Jean Lock Kunz examine le rôle du capital social dans l'établissement et l'intégration des immigrants au Canada. Le Canada possède la deuxième proportion de résidents permanents nés à l'étranger la plus forte au monde, et les immigrants représentent 20 p. 100 de la population active. Toutefois, selon certaines études, le bien-être économique des nouveaux immigrants a diminué au cours des dernières années. Le fait d'accorder une importance accrue au rôle du capital social permettrait-il d'aider les gouvernements à réagir à cette situation? Les résultats préliminaires de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) ont révélé que la famille et les amis (le capital social d'attachement) constituent d'importantes sources de soutien pour les immigrants au cours du processus d'établissement.

Dans les futurs cycles de l'ELIC, les chercheurs tenteront d'établir si la présence de liens sociaux plus variés (le capital social d'accointances) a un effet sur l'adaptation des nouveaux arrivants à la société canadienne. M^{me} Kunz mentionne que la majorité des programmes et des fonds gouvernementaux destinés à faciliter l'établissement et l'intégration doivent continuer à axer leurs activités sur la formation linguistique, l'emploi, l'hébergement et les services sociaux, mais elle souligne aussi que l'on devrait reconnaître l'efficacité des programmes qui, comme le Programme d'accueil, ont pour objectif de créer de nouveaux liens sociaux entre les citoyens hôtes et les nouveaux arrivants. La création de ce capital social constitue un moyen de garantir le succès du processus d'intégration.

Le quatrième chapitre porte sur la scolarisation dans les collectivités autochtones. Jerry White, Nicholas Spence et Paul Maxim examinent le rôle du capital social dans ce processus en tirant des enseignements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans le modèle qu'ils proposent, quatre éléments clés interagissent pour influencer l'efficacité du capital social : le niveau existant de capital social, l'effet des normes, l'ouverture culturelle et la capacité communautaire. Plus précisément, le capital social semble avoir le plus grand effet à certains seuils précis. Des normes sociales faibles ou élevées face à l'importance de la scolarisation peuvent contribuer à hausser ou réduire le niveau de scolarité; le degré d'ouverture culturelle peut renforcer ou limiter les liens entre les collectivités et les institutions susceptibles d'influencer la scolarisation; enfin, la capacité socio-économique de la collectivité peut aussi favoriser ou réduire la pertinence ou les retombées de la scolarisation. M. White et ses collègues concluent que les responsables de l'élaboration des politiques auraient avantage à examiner les diverses combinaisons complexes de ces quatre éléments qui donnent différents résultats. De plus, ils signalent que le capital social n'a qu'une capacité d'explication modérée et qu'il coexiste avec d'autres formes de capital (p. ex. le capital humain et le capital économique). Parmi les pistes de recherche, les auteurs mentionnent l'examen approfondi des quatre variables susmentionnées et suggèrent le développement de programmes permettant aux utilisateurs d'optimiser les effets positifs du capital social.

Dietlind Stolle et Cesi Cruz examinent, dans le cinquième chapitre, les défis que posent la participation à la vie communautaire et le désengagement des jeunes Canadiens. L'examen des données sur la participation des jeunes à la vie communautaire fournit un portrait de la situation. Sous son meilleur jour, celle-ci reflète un important désengagement

politique mais un engagement social plus grand qu'auparavant, bien que sporadique. Après un examen des hypothèses et conséquences potentielles de ces tendances, les auteurs examinent un certain nombre de possibilités où les politiques et programmes pourraient contribuer à renverser la situation. Si certains programmes et initiatives, notamment dans le milieu scolaire, ont fait l'objet d'une grande attention et d'évaluations complètes, cela n'a pas été le cas d'approches fondées sur les liens sociaux. Bien que l'on comprenne mal l'incidence des liens familiaux et des liens avec les pairs, les études actuelles suggèrent que ces liens pourraient avoir des effets à long terme particulièrement puissants sur la participation des jeunes à la vie communautaire. Il existe un important besoin de recherche dans ce domaine. Les auteurs recommandent aux responsables de l'élaboration des politiques d'orienter leurs travaux sur les formes de participation les plus bénéfiques et de cibler davantage les groupes de jeunes où le désengagement est particulièrement marqué.

Dans le sixième chapitre, Ray Corrado, Irwin Cohen et Garth Davies examinent la relation entre le capital social et les programmes communautaires de prévention du crime. Dans le passé, les programmes de prévention du crime ont axé leurs activités sur les liens entre les services de police et les résidents de certains quartiers. Ces dernières années, plusieurs programmes de prévention du crime ont adopté une approche élargie qui fait appel à d'autres intervenants au sein des collectivités, notamment des enseignants, des travailleurs de la santé, des intervenants en logement et d'autres fonctionnaires. Après avoir examiné la façon dont certains des programmes récents ont intégré la dimension du capital social dans leur conception, les auteurs les analysent à la lumière de l'étude de Robert Sampson qui contient de nombreuses preuves empiriques quant à la relation positive entre le capital social de voisinage et la prévention du crime à Chicago. Les auteurs recommandent l'adoption d'approches intégrées, coordonnées et multisectorielles pour l'élaboration de programmes de prévention du crime qui voudraient miser sur la dynamique du capital social local.

Dans le septième chapitre, Ralph Matthews et Rochelle Côté examinent la pertinence du capital social pour les services de police autochtones. Ils s'intéressent plus particulièrement à la façon dont les liens entre les agents de police et les collectivités qu'ils desservent facilitent le travail des agents ou nuisent à l'exercice de leurs fonctions. L'examen de la dynamique des liens sociaux entre les agents de police et les résidents des communautés autochtones révèle certaines tensions inhérentes aux services de police autochtones de même que des objectifs contradictoires. Selon les auteurs, une participation accrue aux activités communautaires combinée à une sensibilisation culturelle des agents de police permettrait d'établir des liens de confiance, condition préalable à la prestation efficace de services de police, lesquels sont autrement difficiles à instaurer en raison d'une méfiance généralisée des communautés à l'égard de la police découlant d'expériences antérieures. L'utilisation d'une grille d'analyse fondée sur le capital social pourrait aider à déterminer si les liens sociaux existants favorisent la réciprocité et la confiance nécessaires à la prestation efficace de services de police. De plus, elle pourrait fournir un bon outil d'évaluation et de contrôle pour mesurer les efforts déployés afin de corriger les situations négatives.

Enfin, dans le huitième et dernier chapitre, Johanne Charbonneau examine le capital social collectif, à savoir la dynamique des réseaux formés par diverses associations locales avec d'autres partenaires gouvernementaux, peut contribuer ou nuire à la réalisation de projets communautaires spécifiques. Elle présente six études de cas – trois cas de réussite et trois cas d'échec – dont elle tire des enseignements quant à la structure et au fonctionnement de réseaux efficaces et à la manière dont les gouvernements peuvent jouer un rôle utile en tant que facilitateurs et partenaires de ces réseaux. Elle mentionne notamment que les représentants gouvernementaux doivent respecter l'autonomie et les dynamiques locales. L'imposition par le haut de structures de réseau ou d'objectifs spécifiques risque, en effet, de nuire à l'efficacité des efforts déployés au sein des collectivités.

CAPITAL SOCIAL, LUTTE À LA PAUVRETÉ ET POLITIQUES PUBLIQUES

Maurice Lévesque Ph. D., Département de sociologie, Université d'Ottawa

Introduction

Ce texte s'intéresse à la question du capital social et de la pauvreté sous l'angle des politiques publiques. Il repose sur la conviction profonde que les politiques ou interventions efficaces doivent être appuyées non seulement sur la connaissance des facteurs sociaux qui interviennent dans la production des phénomènes, ici la pauvreté, mais également sur une connaissance précise des mécanismes mis en cause. Dans cette logique, il ne suffit pas de savoir que la valeur du capital social peut être associée inversement à la pauvreté et en conclure qu'il faut augmenter le capital social des personnes vivant dans la pauvreté. Au contraire, on doit s'efforcer de comprendre les mécanismes concrets par lesquels le capital social peut influencer la situation financière des individus. Il faut également porter une attention particulière à la ressource capital social et aux autres formes de capital comme faisant partie d'un stock de ressources que possède les individus, stock dont la constitution ne résulte pas nécessairement d'une simple addition à chacune des composantes. Ainsi, augmenter la valeur du capital social d'un individu ne transforme pas nécessairement son stock de ressources si, ce faisant, on affaiblit son capital culturel par exemple.

Partant de cette préoccupation, le texte est organisé en six sections. Tout d'abord, il apporte quelques précisions quant au concept de capital et à la façon dont il est utilisé ici. Cela exige de présenter la dynamique des réseaux sociaux en mettant l'accent sur l'importance que les relations concrètes entre acteurs y jouent. On aborde également la nature des relations entre le capital social et les autres formes de capital pour faire ressortir le fait que ces différentes ressources ne sont pas reliées entre elles dans un rapport de causalité linéaire mais plutôt qu'elles entretiennent un rapport de co-génération. La section suivante traite de la pauvreté, phénomène multi-forme associé à de nombreux facteurs sociaux, et délimite le cadre très restreint dans lequel elle est abordée lorsqu'on l'insère dans une problématique la reliant au capital social des individus.

Suivent deux sections dont la première fait état des connaissances disponibles quant à l'influence du capital social sur les dimensions ciblées de l'origine

de la pauvreté soit l'insertion et le maintien en emploi ainsi que les trajectoires professionnelles et la seconde analyse les modalités concrètes par lesquelles cette influence peut s'exercer. Une autre section aborde la place qu'a occupé et qu'occupe actuellement le capital social dans les interventions publiques destinées aux populations défavorisées. En dernier lieu, on tente de tirer les leçons de l'exposé et d'indiquer quelques pistes utiles pour les politiques.

Le capital social

Ce texte s'inscrit résolument dans une perspective réticulaire du capital social, c'est-à-dire dans une perspective qui définit le capital social comme une ressource qui découle de la participation à certains réseaux sociaux possédant des caractéristiques particulières et donnant ainsi accès à des ressources dont la valeur est variable (Lévesque et White, 1999). Cette définition s'inscrit dans une tradition bien établie de la conceptualisation du capital social issue de l'analyse des réseaux sociaux (Lin, 2001; Burt, 1997, 2000) et dans un courant théorique majeur de la sociologie représenté par les travaux de Pierre Bourdieu (1980a, 1986).

Vouloir traiter du capital social dans cette optique exige un détour par l'examen des réseaux sociaux afin d'établir plus précisément ce que cette notion recouvre permettant ainsi de faire ressortir les mécanismes qui peuvent contribuer à la formation du capital social ou, le cas échéant, à son dépérissement. Bien qu'il existe certaines variantes dans la définition des réseaux sociaux, il y a un consensus à l'effet qu'ils sont caractérisés par « a finite set or sets of actors and the relation or relations defined on them » (Wasserman et Faust, 1994, p. 20). Cette définition attire l'attention sur deux dimensions essentielles à la compréhension des réseaux sociaux soit, d'une part, la présence d'acteurs et, d'autre part, la présence de relations qui les réunit directement ou indirectement. De fait ce sont les relations qui créent le réseau et qui lui donnent sa structure, alors que les acteurs colorent ces réseaux de leurs caractéristiques et de leurs ressources propres. Ainsi définis, les réseaux sociaux se présentent comme des structures qui établissent des opportunités et des contraintes pour l'accès aux

ressources et qui expliquent, à tout le moins en partie, les régularités que l'on peut observer dans les comportements. De ce point de vue, pour traiter de l'évolution des réseaux sociaux et du capital social qu'ils produisent il faut porter une attention particulière à l'étude de leur structure, à la dynamique des relations ou, de façon plus spécifique, aux échanges auxquelles ils donnent lieu.

Ces quelques précisions quant à la nature et à la dynamique des réseaux sociaux ne constituent pas uniquement une préoccupation théorique. Du point de vue des politiques, il est en effet essentiel de bien comprendre la dynamique réticulaire si on désire développer des interventions qui possèdent un réel potentiel. Par exemple, des interventions qui visent uniquement la transformation de la structure réticulaire (p. ex. l'augmentation du nombre de contacts) peuvent avoir un effet modéré voire nul si les nouveaux contacts ne donnent pas accès à de nouvelles ressources, s'ils sont redondants, ou encore s'ils ne sont pas effectivement utilisés pour établir des échanges utiles pour un objectif donné. De la même manière, intervenir dans le sens d'une utilisation plus optimale des relations existantes sera plus ou moins efficace selon la nature des ressources qui peuvent être atteintes par le biais de ces relations. Par exemple, pour un chômeur, il est potentiellement plus efficace d'activer ses relations avec des personnes bien intégrées sur le marché du travail (même si le nombre de ces relations peut être limité) que de tabler sur un grand nombre de relations avec des chômeurs de longue durée. Ces exemples peuvent apparaître triviaux, toutefois, comme on le verra plus loin dans ce texte, bon nombre d'interventions auprès des personnes pauvres consistent justement à les relier entre elles.

La valeur du capital social ne peut être saisie uniquement en s'intéressant au volume de liens ou de contacts parce que tous les contacts n'ont pas la même « valeur » (Degenne et Forsé, 1994; Coleman, 1990). La question qui se pose est donc de déterminer quels liens peuvent être les plus utiles pour un objectif donné et quels sont ceux qui ne le sont pas, on doit également faire une distinction entre le réseau des liens utilisés et celui des liens « utilisables ». Dans le premier cas, on parle des liens les plus visibles, la famille, les amis, les collègues de travail, etc. qui sont généralement utilisés d'une manière ou d'une autre. Ces liens immédiatement visibles sont en fait des liens de premier degré, c'est-à-dire qu'ils sont établis directement entre un individu (*l'ego*) et son contact. En même temps, pour l'accès à certaines ressources, dont par exemple

pour la recherche d'emploi, il est bien possible que la valeur d'un lien soit fonction du réseau social dans lequel ce contact est inséré (Degenne et Forsé, 1994; Lemieux, 2000; Lemieux et Ouimet, 2004). Par exemple, la capacité d'un voisin à aider dans la recherche d'emploi peut être reliée au fait qu'il est lui-même inséré sur le marché du travail et que son propre réseau lui fournit des informations utiles qu'il peut transmettre. La présence, et dans certaines situations, l'importance de ces liens de second degré a conduit plusieurs chercheurs à considérer que pour avoir une idée plus précise des ressources disponibles par le biais des réseaux sociaux il faut considérer l'ensemble des ressources potentielles contenues dans ces réseaux, c'est-à-dire l'ensemble des liens existants (les liens utilisables) plutôt que de se limiter aux liens utilisés (Lemieux, 2000; Montgomery, 1992). C'est donc en considérant l'ensemble de ces aspects que l'on peut déterminer la valeur du capital social disponible à un individu.

Finalement, pour bien comprendre les mécanismes par lesquels le capital social peut devenir une ressource « utile » il faut introduire une autre dimension qui relie le capital social aux autres formes de capital. On parle ici de capital financier et de capital culturel. Si le capital financier n'a pas besoin d'explications très étendues, on peut définir le capital culturel¹ comme l'ensemble des dispositions et connaissances acquises par les agents et qu'ils peuvent ou non faire valoir dans un domaine ou dans un autre (Bourdieu, 1979, 1980b, 1986). La caractéristique fondamentale de ces ressources, en tant que forme de capital, est leur propriété de pouvoir être converties dans une ou l'autre des formes (Bourdieu, 1986). Par exemple, par le biais de la participation au marché du travail, le capital culturel peut être converti en ressources monétaires. De même, la participation au marché du travail est susceptible de développer le capital social détenu par les individus. En envisageant le processus sous l'angle du capital social on peut dire qu'il constitue une ressource qui, potentiellement, peut faciliter l'actualisation de la valeur du capital culturel en favorisant l'insertion sur le marché du travail, et permettre ainsi l'appréciation du capital financier. De même le capital social peut favoriser directement le développement du capital financier, par exemple, par le biais de la créance qu'il représente si on se place sur le plan d'un individu en recherche d'emploi, par le biais des opportunités d'affaires qu'il peut offrir pour les dirigeants d'entreprise, etc.

Parler de ces différentes formes de ressources en les désignant sous le vocable de capital implique de les considérer comme une forme de ressources

particulières, qui n'est pas donnée (comme le sont par exemple les ressources physiologiques déterminées par les caractéristiques de la filiation) mais produite par l'effet de l'investissement de ces ressources sur un marché (le marché financier ou du travail, le marché des connaissances, le marché des relations sociales). Cela implique également que ces différentes ressources forment un stock, le stock de capital disponible aux individus par conversion d'une forme en une autre.

L'idée de stock de capital et le phénomène de conversion des différentes formes de capital qui rend possible sa constitution interdisent de concevoir la relation entre le capital social et la pauvreté comme un rapport linéaire (capital social => pauvreté ou « richesse »). On doit plutôt considérer la totalité des stratégies et actions que les individus mettent en œuvre (dans un contexte donné) pour le développement de l'ensemble de leur stock de capital dont le capital social n'est qu'une des dimensions. Loin d'un rapport linéaire, on se retrouve alors dans un processus de démultiplication de la valeur des différentes formes de capital, processus dans lequel le capital social agit souvent comme facteur significatif. Du point de vue des politiques et des interventions, cela conduit à diriger l'attention vers un ensemble d'actions qui ciblent à la fois ces trois types de ressources en ayant à l'esprit qu'elles s'influencent dans un rapport de co-génération. Dans ce sens, vouloir agir uniquement sur l'une d'elles risque d'être moins efficace que d'agir sur l'ensemble. De même, il faut être conscient que les interventions à l'égard d'une dimension (p. ex. sur le capital social) peuvent également avoir un effet délétère sur une autre. Cela conduit également à s'interroger sur les mécanismes de conversion d'une forme à une autre. Par exemple, quelles sont les conditions nécessaires pour un usage optimal du capital culturel ou du capital social? Nous aborderons cet aspect plus loin en analysant les modalités par lesquelles le capital social peut exercer une influence sur les trajectoires professionnelles. Mais auparavant, pour bien situer la démarche, il faut dire quelques mots sur la question de la pauvreté telle qu'elle est traitée dans ce texte.

La question de la pauvreté

La notion de « pauvreté » peut renvoyer à différentes réalités comme en font foi les multiples débats entourant sa « mesure » (Langlois *et al.*, 2000; Sarlo, 1998). Dans certains cas, on a élargi la notion de pauvreté « économique » pour y inclure une série d'aspects qui peuvent lui être associés comme différentes formes de déficits en terme d'éducation, d'accès aux ressources culturelles, etc.

Si on se place d'un strict point de vue financier, outre la question de l'état du marché du travail, les situations de pauvreté sont fortement affectées par le cadre institutionnel dans lequel elles se retrouvent. Par exemple, les politiques fiscales et sociales peuvent contribuer à augmenter ou à réduire le revenu disponible aux individus. De même, les différentes législations et réglementations qui contribuent à structurer le marché et les relations de travail peuvent également avoir un impact sur la capacité des personnes à obtenir un certain niveau de revenus. On pense évidemment aux normes relatives au salaire minimum, aux différentes règles qui facilitent ou encouragent les emplois « atypiques » (emplois précaires, à temps partiel, à durée déterminée, etc.), ou la capacité d'organisation collective des travailleurs.

Dans ce texte, toutefois, la pauvreté sera abordée d'un point de vue très circonscrit en se limitant aux seuls aspects qui peuvent être associés directement à la question du capital social disponible ou possédé par des individus². Ce choix implique d'exclure les mécanismes institutionnels qui peuvent intervenir sur la situation financière des individus tels que les choix institutionnels et politiques qui déterminent les niveaux de transferts aux individus dont on s'attend à ce qu'ils occupent un emploi (par le biais des programmes de sécurité du revenu ou de l'assurance-emploi par exemple), mais sur lesquels ils n'ont que peu d'emprise individuellement. De même, le fait de ne pas prendre en compte ces aspects institutionnels conduit à exclure certains groupes de la population qui peuvent être affectés par la pauvreté. Par exemple, les personnes âgées dont la situation de pauvreté est associée à la fois aux arrangements institutionnels qui définissent un certain niveau de transferts financiers vers ces personnes, à la structuration institutionnelle et à l'état du marché du travail dans lequel elles ont vécu leur vie active et à leurs modalités d'insertion dans le marché du travail. Toujours dans cette logique, on doit également exclure les personnes dont on ne s'attend pas à ce qu'elles participent au marché du travail qu'elle qu'en soit la raison³.

Dans ce cadre de travail très restreint, la « pauvreté » dont il est question ici renvoie à un déficit de ressources financières associé principalement à deux dimensions. D'abord, et à l'évidence, à l'absence d'emploi coupant ainsi l'accès à un revenu. Deuxièmement, à la qualité « économique » des emplois occupés. On sait que bien qu'occupant un emploi, plusieurs personnes ne peuvent pas sortir de la pauvreté en raison d'un salaire trop faible, de l'intermittence de ces emplois qui conduit à des sorties plus ou moins fréquentes du marché du travail restreignant ainsi les possibilités de gains, en raison d'emploi à temps partiel dont le nombre

d'heures ne permet pas d'avoir accès à un revenu suffisant, ou encore, comme c'est souvent le cas, d'un cumul de ces diverses combinaisons.

Du point de vue des politiques et du capital social, il importe de bien prendre la mesure de ces différentes modalités puisqu'elles impliquent des cibles d'intervention et d'usage du capital social qui peuvent être différentes. Par exemple, les stratégies utiles pour les personnes qui sont complètement coupées du marché du travail pendant une longue période risquent d'être différentes de celles efficaces pour les personnes qui, bien qu'occupant une position précaire, possèdent des liens plus ou moins solides qui les insèrent à l'intérieur de ce marché. Cet exemple illustre la distinction qui doit être faite entre la capacité d'intégrer le marché du travail (les ressources nécessaires pour tisser des liens avec celui-ci) et la capacité de se maintenir et de cheminer à l'intérieur de ce marché afin d'améliorer sa situation financière.

Capital social et pauvreté : ce que nous en savons

Définir la pauvreté de cette façon, conduit à examiner le lien entre le capital social et la pauvreté sous deux angles : celui de la recherche d'emploi et celui du cheminement de carrière. Le premier renvoie au processus d'intégration au marché du travail et à l'accès à une source de revenus dont on peut espérer qu'elle soit stable et suffisante. Le second est plus complexe parce qu'il implique à la fois la dimension du maintien en emploi et celle du cheminement de carrière. On sait en effet que pour plusieurs personnes l'insertion sur le marché du travail s'effectue par le biais d'emplois de faible qualité économique et que, pour ces personnes, l'enjeu ou le défi consiste à cheminer vers des emplois de meilleures qualités. Cette partie est consacrée à un bref survol des connaissances quant aux liens entre le capital social, examiné sous l'angle des réseaux sociaux, et ces deux dimensions de l'insertion et du maintien en emploi.

Capital social et accès à l'emploi

Les connaissances relatives à cet aspect sont nombreuses et bien établies, notamment depuis les travaux pionniers de Mark Granovetter (1973, 1974) qui ont montré que le recours aux réseaux sociaux facilitent grandement l'obtention des emplois. Plus spécifiquement, cette recherche a permis de montrer que parmi toutes les modalités formelles ou informelles de recherche d'emploi, le recours aux réseaux sociaux apparaît être la plus efficace.

Les démarches formelles renvoient à l'utilisation des agences spécialisées, à la lecture des offres d'emploi, etc. alors que les démarches informelles s'appuient sur les réseaux sociaux des personnes comme véhicule d'information quant à la disponibilité d'emploi (Marsden et Gorman, 2001). Les recherches montrent qu'entre 35 % et 55 % des personnes ont obtenu leur emploi par le biais de ces mécanismes informels (Flap et Boxman, 2001). En fait, la plupart des recherches concluent que le recours aux réseaux sociaux est la principale méthode utilisée pour obtenir des emplois et que, lorsqu'elle n'est pas la méthode utilisée par la majorité des personnes, elle surclasse chacun des mécanismes formels pris en compte.

Cela dit, les travaux de Granovetter comme de ses successeurs ont généralement ciblé des populations relativement bien pourvues sur le plan de la capacité de trouver un emploi, notamment parce qu'elles possèdent un capital culturel élevé, comme les professionnels étudiés par Granovetter (1974). Les recherches qui se sont attardées aux populations plus vulnérables sur le plan de l'emploi sont beaucoup moins nombreuses, mais leurs conclusions vont dans le même sens, à savoir que le recours aux réseaux sociaux et aux ressources qu'ils renferment facilite l'accès à l'emploi pour ces populations particulières. Aux USA, on a ainsi montré que la présence de personnes ayant de bons liens avec le marché du travail dans les réseaux sociaux de mères monoparentales inscrites au système de sécurité du revenu comptait davantage pour leur insertion en emploi que le fait de disposer de ressources pouvant assurer la garde des enfants, y compris des ressources à l'intérieur du réseau familial (Parish *et al.*, 1991). De même, une autre recherche conclut que le fait d'avoir accès à un réseau comprenant des contacts étroitement reliés au marché du travail améliore l'efficacité des programmes de réinsertion destinés aux personnes inscrites au système de sécurité du revenu (Schneider, 1997). Une des rares enquêtes menées dans cette optique auprès de chômeurs de longue durée conclut à la réduction de la durée de la période de chômage pour les personnes qui possèdent un meilleur capital social (mesuré, entre autres, par la position sociale occupée par les contacts) (Sprengers *et al.*, 1988).

Au Canada, une recherche qui compare deux groupes de prestataires de longue durée de l'aide sociale dont l'un a quitté le système après 24 mois d'inscription continue et l'autre non a montré que le principal facteur qui distingue les deux groupes est que les sortants possédaient un capital social plus riche que l'autre groupe (Lévesque et White, 2001). De plus, des analyses subséquentes portant sur les

modalités concrètes utilisées pour la sortie de l'aide sociale par ces personnes montrent que la plupart ont effectivement eu recours à leur réseau social comme outil efficace pour ce faire (Lévesque et White, 2002).

Bien que les connaissances concernant les populations moins bien pourvues en ressources facilitant l'accès à l'emploi sont moins abondantes que celles qui se rapportent aux populations favorisées sur ce plan, la force de la contribution du capital social pour ces dernières populations et les recherches existantes quant aux populations défavorisées permettent de conclure que le capital social est une ressource importante pour les plus défavorisées en matière de recherche d'emploi. Par ailleurs, lorsqu'on effectue l'examen des mécanismes impliqués dans la contribution du capital social à l'obtention des emplois, ce qui sera l'objet de la section suivante, rien n'indique qu'ils ne puissent opérer que pour des populations favorisées bien que les ressources mises en œuvre soient d'une valeur différente.

Capital social, maintien en emploi et cheminement de carrière

Les connaissances relatives à l'influence du capital social sur les trajectoires professionnelles des individus sont un autre aspect qu'il faut traiter pour mettre en lumière le lien entre le capital social et la pauvreté. Si le capital social favorise l'obtention des emplois, peut-il également jouer un rôle dans le maintien en emploi qui est essentiel à la sécurité financière?

On sait que le capital social favorise des trajectoires professionnelles ascendantes pour des catégories d'employés de haut niveau. Plusieurs recherches ont en effet montré que les cadres dont les réseaux sociaux sont riches en capital social⁴ ont de meilleures chances d'obtenir des promotions rapides (Burt, 1995; Poldony et Baron, 1997). De même, on a identifié que la valeur du capital social possédé peut favoriser la carrière dans des équipes de chercheurs (Gabbay et Zuckerman, 1998), à une contribution spécifique et positive sur le salaire des cadres (Boxman *et al.* 1991; Meyerson, 1994) et sur l'obtention des emplois de ce type (Flap et Boxman, 1999). Dans une optique un peu différente, on a également montré que l'accès au capital social facilite le développement du capital financier pour des entrepreneurs (Gabbay, 1997).

Comme pour l'accès à l'emploi, il existe un impressionnant volume de recherches qui montrent que le capital social est une ressource utile pour la carrière des individus. Cela dit, ces connaissances se rapportent à des catégories professionnelles

particulières, généralement des cadres, des professionnels, des entrepreneurs, etc. À l'exception des travaux de Erickson (1996, 2001) qui portent sur du personnel moins qualifié comme des gardiens de sécurité et ceux de Forsé (1997) qui étudient un échantillon représentatif de la population française, jusqu'à présent peu de recherches ont été conduites pour identifier l'utilité des réseaux sociaux ou du capital social dans la trajectoire professionnelle de populations peu ou pas intégrées au marché du travail ou vivant dans la pauvreté. Une recherche conduite au Québec auprès de personnes ayant vécu des situations de pauvreté montre toutefois que les réseaux sociaux semblent exercer une certaine influence sur ces trajectoires (Malenfant *et al.*, 2004). Dans l'ensemble toutefois, pour ces populations défavorisées les connaissances qui relient directement la trajectoire professionnelle, la capacité de maintien et de cheminement en emploi (et donc la possibilité d'atteindre une certaine sécurité financière) et le capital social sont plus limitées.

On peut toutefois se tourner vers une autre source pour, d'un point de vue davantage théorique, explorer le lien entre le capital social et le parcours social des individus. Les études sur la mobilité sociale, c'est-à-dire sur le passage d'un statut social plus élevé à partir d'un statut social « hérité » à la naissance, lorsqu'elles font appel à l'analyse des réseaux sociaux, peuvent nous éclairer sur cet aspect. En effet, puisque la mobilité sociale passe d'abord et avant tout par l'acquisition d'un statut social qui découle de la profession exercée, on peut considérer que s'il y a mobilité sociale, on est en présence d'une insertion professionnelle d'une certaine qualité.

Sur ce point les travaux de Nan Lin et de ses nombreux collègues sont d'un apport considérable. En examinant les facteurs sociaux qui influencent la mobilité sociale, dont traditionnellement les plus reconnus sont l'origine sociale et le niveau d'éducation, ils ont montré que l'usage des réseaux sociaux et particulièrement de contacts qui possèdent un statut social élevé, apporte une contribution spécifique (c'est-à-dire en contrôlant pour l'influence du statut d'origine et de l'éducation) à la mobilité sociale ascendante (Lin, Vaughn et Ensel, 1981; Lin, Ensel, et Vaughn 1981). Ces résultats ont été confirmés par un bon nombre de recherches subséquentes menées dans des contextes très différents et auprès de diverses populations (Campbell, Marsden et Hurlbert, 1986; Flap et De Graaf, 1986; Flap et Boxman, 2001; Marsden et Hurlbert, 1988; Lai *et al.* 1998; Lin et Dumin, 1986). On peut trouver une revue détaillée de ces analyses mettant l'accent sur les mécanismes parfois complexes mis en œuvre

dans Lin (1999). Le mécanisme social fondamental qui sous-tend cette influence des réseaux sociaux sur la mobilité sociale serait que, à certaines conditions, ils permettent de créer des liens entre des groupes sociaux de statuts différents à l'avantage de ceux qui possèdent les statuts les moins élevés (Lin, 1990).

Par contre, d'autres recherches relativisent quelque peu la portée de cette thèse. En analysant des données représentatives de l'ensemble de la population française Forsé (1997) a identifié que le lien entre capital social, réseaux sociaux et mobilité sociale n'est pas systématique. Ainsi, ses analyses montrent que ce lien est ténu en ce qui a trait à la mobilité sociale inter-générationnelle bien que le capital social puisse jouer un rôle significatif sur la possibilité de trouver des emplois et la position de ces emplois dans la hiérarchie des occupations. Ces divergences, qui ne remettent pas en cause la thèse générale, peuvent être le reflet de différents facteurs (notamment des questions d'ordre méthodologique), elles peuvent également être le reflet de l'existence de mécanismes sociaux plus ou moins institutionnalisés qui influencent les trajectoires professionnelles. Par exemple, en Allemagne, le système d'apprentissage relie directement les jeunes au marché du travail, ce qui risque de réduire l'influence du capital social. De même, dans un pays comme le Japon, les relations étroites entre le système de formation scolaire et les entreprises constituent une voie de communication entre l'offre et la demande d'emploi qui rend moins essentielle l'usage du capital social pour créer cette connexion (Degenne et Forsé, 1994).

Les connaissances disponibles concernant l'influence potentielle du capital social sur la mobilité sociale montre que cette influence semble bien exister. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une analyse concrète de l'usage du capital social pour le maintien et le cheminement d'emploi pour des populations défavorisées, on peut tout de même considérer qu'il est possible, sinon probable que ce lien existe.

Capital social et emplois, les mécanismes à l'œuvre

La section précédente a tracé de façon très succincte un tableau de l'état des connaissances se rapportant à l'utilité du capital social pour l'obtention des emplois, les trajectoires professionnelles et la mobilité sociale. Du point de vue des politiques, ces connaissances sont intéressantes dans la mesure où elles permettent d'identifier des cibles d'interventions. Cela dit, la simple démonstration d'un rapport positif entre la valeur du capital social et le statut professionnel n'offre pas, de façon automatique,

des moyens d'interventions. Comme il a déjà été mentionné, pour que des interventions efficaces puissent être développées, elles doivent reposer sur une connaissance fine des mécanismes qui sont en œuvre dans la production des effets observés. Dans ce sens, cette section vise à fournir des pistes permettant d'identifier les modalités ou les mécanismes par lesquels le capital social peut favoriser l'accès à l'emploi et le cheminement de carrière.

Rappelons d'abord qu'il y a de grandes similitudes entre le fait d'obtenir un premier emploi chez un employeur et le fait de cheminer dans l'entreprise vers des emplois de meilleure qualité. Dans les deux cas, l'employeur a le choix entre l'embauche à l'extérieur de son entreprise ou le recours à des employés qui sont déjà dans son entreprise⁵. C'est pourquoi, même si les deux processus peuvent comporter des particularités qui leur sont propres, l'examen de la façon dont un lien d'emploi est créé nous informe à la fois sur les processus d'obtention des emplois et sur les modalités du cheminement de carrière.

Même si on a souvent tendance à en faire abstraction, par exemple lorsqu'on porte toute l'attention pour l'insertion en emploi sur les personnes qui sont à l'extérieur du marché du travail, la création d'un lien d'emploi implique la rencontre entre deux parties, l'employeur et le demandeur d'emploi, et s'effectue sous certaines conditions. Parmi ces dernières on met souvent l'accent sur la formation et l'expérience des travailleurs potentiels comme facteurs qui facilitent la création du lien d'emploi. En effet, jouissant d'une « bonne formation » et possédant une certaine expérience de travail, un chercheur d'emploi devrait être en meilleure posture pour trouver un emploi, créer un lien d'emploi et le maintenir. Par ailleurs, la valeur des compétences détenues par les personnes est fonction des compétences qui sont recherchées sur le marché du travail et fait donc appel dans sa détermination aux besoins des employeurs. Dans cette optique, la situation idéale correspondrait à une adéquation « parfaite » entre les besoins des employeurs et les compétences détenues par les chercheurs d'emploi. S'intéresser à l'utilité du capital social dans l'obtention des emplois c'est, dans une large mesure, porter notre attention sur la façon dont il peut intervenir pour faciliter ou non cette rencontre entre les deux parties.

La vision idyllique décrite plus haut repose sur le postulat que les demandeurs d'emplois sont « parfaitement » informés de la disponibilité d'emploi, un postulat équivalent est assumé du côté des employeurs. Cette hypothèse d'une demande bien informée a été mise en doute par les nombreux

travaux qui ont exploré empiriquement la question de la recherche d'emploi (Flap et Boxman, 2001). On sait en effet que les stratégies de recherche d'emploi ne sont pas toutes également efficaces. Comme il a été mentionné plus haut, parmi les méthodes pouvant être utilisées pour obtenir un emploi il est possible de faire une distinction entre les démarches formelles et les démarches informelles qui s'appuient sur le recours aux réseaux sociaux et qui sont souvent les plus efficaces (Marsden et Gorman, 2001; Flap et Boxman, 2001).

Du côté des employeurs, les modalités conduisant à l'embauche sont diverses et ne sont pas toutes également efficaces. La plupart des recherches qui ont exploré concrètement les mécanismes par lesquels les employeurs comblent leurs besoins de main-d'œuvre établissent une distinction entre deux étapes du processus qui conduit à l'embauche. La première renvoie au recrutement alors que les employeurs tentent d'avoir accès à un large bassin de personnes qui potentiellement pourraient combler leurs besoins (Marsden, 2001). Le recrutement sert à identifier un nombre limité de personnes qui seront par la suite soumises à une sélection plus poussée. Cette seconde étape vise à identifier les meilleurs candidats possibles à partir d'informations fournies par la personne et d'autres connaissances que l'entreprise peut ou doit recueillir. On a ainsi recours à différents tests, à des entrevues, à des références fournies par les candidats ou encore à des informations véhiculées par le biais de contacts personnels ou d'affaire qui connaissent le candidat (Marsden, 2001).

Quant aux modalités utilisées pour réaliser ces étapes, du côté des employeurs, comme pour les chercheurs d'emplois, les pratiques sont variables. Par exemple, Marsden et Campbell (1990) ont montré que les entreprises qui ont le plus bureaucratisé leur processus d'embauche, qui sont généralement aussi celles de plus grande taille, utilisent davantage la sollicitation directe et les services de placement, alors que les autres utilisent plus les annonces et affiches et les réseaux sociaux. Cela dit, quel que soit le type d'entreprise le recours aux réseaux sociaux conserve la première place parmi les méthodes de recrutement, suivi des applications directes, des agences et des annonces. Marsden (2001) a mené une enquête comparable auprès d'un échantillon représentatif des entreprises américaines et a obtenu des résultats similaires en faisant toutefois ressortir des différences assez importantes selon les catégories d'emplois. Les entreprises ont tendance à utiliser plus souvent les méthodes formelles pour leurs emplois qualifiés. Sur le plan de l'efficacité de l'utilisation d'une méthode

plutôt qu'une autre Fernandez et Castilla (2001) ont identifié un rendement supérieur de 66 % pour les méthodes informelles à l'étape de recrutement pouvant atteindre des économies de l'ordre de 1 500 \$ par emploi pour l'étape de la sélection. Ces résultats montrent que, de même que les individus utilisent leurs réseaux sociaux pour « se connecter » au marché du travail, les entreprises utilisent la même source pour « se connecter » à la main-d'œuvre disponible⁶.

Le capital social intervient de façon distincte à chacune de ces étapes qui vont conduire à l'embauche éventuelle. Du côté de la demande d'emploi d'abord, par l'information qu'ils peuvent véhiculer à l'égard des emplois disponibles, les réseaux sociaux favorisent la création de liens concrets entre l'offre et la demande d'emploi. Contrairement à ce qui est postulé dans les approches qui accordent une importance exclusive au capital humain, la rencontre entre l'offre et la demande ne se fait pas de façon magique et elle doit pour se concrétiser s'appuyer sur des mécanismes sociaux qui la rendent possible, dont la dissémination de l'information (Montgomery, 1992). Certaines institutions sociales existent dont le principal objectif est de faciliter cette rencontre, or les recherches montrent qu'en cette matière les réseaux sociaux sont généralement plus efficaces, et ce, tant du côté de la demande que du côté de l'offre d'emploi.

Donc, à un premier niveau, on peut dire que c'est en facilitant la connexion entre les employeurs et les demandeurs d'emploi que le capital social intervient dans l'insertion en emploi. Cette dimension renvoie en fait à la capacité du capital social à contribuer à la concrétisation de la valeur du capital culturel, dans ce sens qu'il facilite la transformation des connaissances et compétences détenues par une personne en une « marchandise » qui peut être achetée sur le marché du travail. Cette situation a une conséquence majeure pour certains groupes. D'abord, les personnes qui sont coupées du marché du travail régulier pendant une longue période et celles qui n'ont pas accès à un réseau social leur permettant de se connecter à ce marché sont largement défavorisées ne pouvant compter sur cette dimension de l'influence du capital social. C'est, entre autres, dans ce sens que l'on peut parler d'inégalités dans la distribution du capital social entre les différents groupes sociaux (Lin, 2000). Ajoutons également que cette situation est particulièrement critique pour les nouveaux arrivants, les personnes qui font partie de minorités qui n'ont pas intégré l'ensemble des secteurs du marché du travail, parce que tant collectivement, qu'individuellement elles n'ont que peu accès à ce mécanisme d'insertion en emploi.

Une autre remarque doit être faite quant aux mécanismes qui, particulièrement dans les secteurs syndiqués, imposent des modalités spécifiques d'embauche ou de promotion tels que l'affichage de postes par exemple. Formellement, ces mécanismes pourraient réduire l'importance du capital social en accordant une plus grande place aux mécanismes formels qu'aux pratiques informelles. Bien qu'il ne semble pas exister un grand éventail de recherches sur ce sujet, on peut tout de même faire l'hypothèse que ces mécanismes ne bloquent pas entièrement l'influence du capital social, car ils sont souvent faciles à contourner (et souvent contournés dans les pratiques) et qu'ils impliquent tout de même une transmission d'information qui peut être véhiculée par le biais des réseaux sociaux.

Une deuxième modalité par laquelle le capital social intervient dans le lien à l'emploi renvoie à son influence potentielle sur la valeur du capital culturel. Pour illustrer ce phénomène il faut s'interroger d'abord sur ce que les employeurs recherchent lors du recrutement et de la sélection. Ces deux processus impliquent en effet la formulation d'une série de critères afin d'en guider le déroulement. Ces critères font généralement référence à la formation (générale ou spécifique à l'emploi à combler) et à l'expérience qui peut aussi être générale ou reliée au secteur d'activités de l'emploi. Erickson (2001) a interviewé des employeurs quant aux critères qu'ils utilisent dans le processus d'embauche pour différentes catégories d'emplois et a comparé ces critères avec les caractéristiques des personnes embauchées. Il en ressort des écarts très prononcés entre le profil recherché et le profil des personnes qui ont obtenu les emplois. Cette situation illustre le fait que la démarche qui conduit à l'embauche bien qu'elle soit balisée, et dans certains cas bureaucratisée, ne consiste pas en l'application mécanique de critères définis à l'avance. Il s'agit plutôt d'un processus soumis à des dynamiques sociales relativement complexes qui, sous certaines conditions, peuvent adapter l'offre de travail à la demande qui est disponible. Cela attire l'attention sur le fait que les compétences « objectives » des individus ne sont pas les seules en jeu, mais que d'autres mécanismes interviennent dans la rencontre entre la demande et l'offre de travail.

Cela renvoie à la deuxième modalité dans laquelle le capital social intervient dans la constitution du lien d'emploi. Outre le fait de favoriser une connexion entre l'offre et la demande, le capital social agit également en tant que caution qui ajoute à la valeur du capital culturel détenu par les individus (Bourdieu, 1980a, 1986). Le fait d'être référé par quelqu'un, de faire partie de son « cercle », accentue la valeur

« marchande » de la personne qui jouit de cette référence en lui attribuant la valeur (réelle ou perçue) de la personne ou du groupe qui fournit la caution. Cette valeur ajoutée est d'autant plus grande que la personne qui réfère occupe un statut social élevé, statut qui ajoute une « crédibilité » à la référence compte tenu de l'importance de la personne qui réfère. La pratique courante de demander des lettres de recommandations lors des embauches illustre ce processus. Si on a habituellement tendance à mettre l'accent sur le côté positif de ce dernier, il faut noter qu'il peut comporter des aspects négatifs. Par exemple, une personne qui ne peut fournir que des références associées à des emplois subventionnés ou à des programmes de formation pour personnes sans emploi, se retrouve dans une situation désavantageuse par rapport à un employé régulier du marché du travail. De ce point de vue, les expériences de travail acquises à l'extérieur du marché du travail régulier peuvent comporter des aspects négatifs qui vont pénaliser les individus. Ainsi, Wilensky (1992) a montré que le fait d'avoir participé à des programmes de formation pour des prestataires de la sécurité du revenu aux USA comportait un stigmate dont la valeur négative dépassait bien souvent la valeur positive associée au développement des compétences et à l'expérience de travail acquise dans ces programmes.

Par ailleurs, même si cette dimension est moins importante pour notre propos, il faut également ajouter que pour certains emplois le capital social détenu par la personne peut constituer une valeur en soi pour les employeurs. Dans cette situation, en plus du capital culturel qu'elle possède, la valeur de son travail est également fonction du capital social qui lui appartient en propre et auquel l'employeur éventuel compte avoir accès en embauchant son détenteur. Si cette valeur intrinsèque du capital social se retrouve particulièrement dans des emplois de professionnels et de cadres (pensons au secteur des relations publiques, au personnel politique des associations patronales ou syndicales ou des appareils gouvernementaux) elle peut également être recherchée dans des secteurs moins qualifiés. Par exemple, Erickson (2001) a montré que dans l'industrie des agences de sécurité à Toronto, le fait de posséder des ressources de type capital social constitue un critère de sélection pour les cadres mais également pour les vendeurs et, dans une moindre mesure, pour les techniciens et installateurs. Cette dimension de la valeur intrinsèque du capital social, on pourrait dire de la valeur marchande du capital social, est couramment passée sous silence, on a tendance à mettre davantage l'accent sur son utilité pour obtenir un emploi (Erickson,

2001). Par contre, il s'agit d'un mécanisme non négligeable de production d'inégalités sociales dans la mesure où cette forme de ressource n'est pas accessible à tous de la même façon et qu'elle possède bel et bien une valeur.

C'est donc dans le cadre de différentes modalités que le capital social intervient potentiellement pour faciliter l'insertion et le maintien en emploi ainsi que les trajectoires professionnelles positives. La mise à jour de ces différentes modalités est importante dans la mesure où les modes de mobilisation optimale du capital social risque de varier selon la position des individus à l'égard du marché du travail et les besoins qui lui sont associés. Vouloir se trouver un emploi lorsqu'on est chômeur renvoie ainsi à un usage différent du capital social que lorsqu'il s'agit de vendre celui que l'on possède déjà. De même, le capital social peut jouer un rôle différent dans la valorisation du capital culturel pour une personne qui est en déficit sur cet aspect comparativement à une personne bardée de diplômes et d'expériences de travail.

Des réseaux sociaux OUI, mais des liens plus importants que d'autres

Comme on vient de le voir les modalités par lesquelles le capital social peut intervenir sur le statut professionnel sont diverses, de même les liens qui forment les réseaux sociaux peuvent avoir une importance différente.

Depuis les travaux de Granovetter (1974) on a eu tendance à mettre l'accent sur la « force des liens faibles ». Sa recherche montre en effet que le recours aux liens faibles dans les réseaux sociaux a été plus utile que les liens forts pour obtenir leur emploi pour les professionnels qu'il étudie⁷. En bref, on peut expliquer cette « force » des liens faibles en disant que, de façon générale, les réseaux sociaux s'établissent selon le principe d'homophilie, c'est-à-dire qu'ils sont relativement homogènes sur le plan des statuts sociaux. Autrement dit, le réseau social des ouvriers est composé majoritairement d'ouvriers, il est de même pour les professionnels, et, malheureusement aussi, pour les groupes défavorisés. La « force » réside dans le fait que les liens faibles, davantage que les liens forts, facilitent l'accès à des statuts sociaux différents, qu'ils constituent des « ponts » entre groupes sociaux. Pensons par exemple au milieu de travail dans lequel on retrouve souvent des personnes possédant des statuts différents. Le lien entretenu avec un supérieur ou un cadre, un lien faible, donne potentiellement accès aux ressources que celui-ci détient (en termes d'informations, de possibilité de référence, etc.) pour un ouvrier peu ou pas qualifié.

Les recherches qui ont exploré la validité de cette théorie des liens faibles ont montré que, même si elle s'avère valide le plus souvent, elle souffre de nombreuses exceptions. Par exemple, Langlois (1977) a montré que l'importance des liens forts/faibles varie selon l'âge des personnes. Les relations professionnelles ayant tendance à devenir plus importantes avec l'âge, l'augmentation des expériences de travail et le développement des réseaux professionnels. Pour les jeunes qui sont confrontés à l'obtention d'un premier emploi, la famille (liens forts) joue souvent un rôle très important particulièrement dans les classes populaires (Degenne et Forsé, 1994). De même, l'importance des liens forts/faibles varie selon l'origine sociale. Les liens forts étant généralement plus utilisés pour l'obtention des emplois par les groupes défavorisés (Forsé, 1997, Lin, 1999), ou, à l'opposé, ils apparaissent parfois très importants pour les personnes qui occupent des emplois de très haut niveau (Meyerson, 1994; Boxman *et al.*, 1991)⁸. Notons également que l'effet des liens faibles ne peut se faire sentir que s'ils permettent un accès à des informations réellement utilisables par l'individu (Granovetter, 1982). Or cette possibilité d'usage est inégalement répartie parmi les groupes sociaux, les moins diplômés ou qualifiés ne sont pas toujours en position d'utiliser pleinement les ressources des éventuels liens faibles qu'ils peuvent posséder.

Ces variations quant à la dynamique entre les réseaux sociaux et l'emploi lorsqu'on l'observe sous l'angle de la nature des liens ont conduit à reformuler la théorie, dans le sens de mettre moins l'accent sur la nature du lien comme tel et d'accorder davantage d'importance sur les caractéristiques de la ressource atteinte (Lin, 1990). Dans cette optique, il importe peu qu'un lien soit faible ou fort, ce qui est déterminant c'est qu'ils donnent accès à des ressources d'une certaine valeur. Les liens faibles demeurent les liens les plus importants sur le plan de la recherche d'emplois, mais en mettant l'accent sur la nature des ressources rejointes, on reconnaît que pour certaines catégories de personnes les liens forts peuvent également jouer ce rôle.

Par ailleurs, certains chercheurs ont avancé que, voulant évaluer l'apport des réseaux sociaux dans la recherche d'emploi et l'acquisition d'un meilleur statut social, il convient de ne pas tenir compte uniquement des liens effectivement utilisés pour obtenir un emploi, mais également de l'ensemble des ressources potentielles contenues dans le réseau, c'est-à-dire de tous les liens qui constituent le réseau (Lévesque et White, 2001; Montgomery, 1992). Cela est nécessaire pour deux raisons. La première a trait au fait que les personnes qui sont sans emploi ou qui

ont été coupées du marché du travail pendant une longue période disposent tout de même d'un certain capital social qui ne pourrait être révélé si on le mesure uniquement à l'aune des contacts qu'elles ont utilisé dans le passé pour obtenir leurs emplois. La seconde est que les réseaux sociaux constituent un réservoir de ressources potentielles qui n'est pas toujours (en fait rarement) utilisé entièrement. Plusieurs personnes possèdent des ressources réticulaires qu'elles n'utiliseront qu'après un long délai ou pas du tout. Ainsi, Lévesque et White (2002) ont montré que des prestataires de longue durée qui ont quitté l'aide sociale par le biais d'un emploi qu'ils ont obtenu en utilisant leurs réseaux sociaux, connaissaient le contact qui les a aidés pour des périodes relativement longues, sans avoir utilisé cette ressource pendant un long moment. Ces résultats illustrent le fait que les ressources réticulaires ne se limitent pas à ce qui est concrètement utilisé, mais qu'elles sont mieux appréciées si on les considère sous l'angle des ressources qui sont utilisables.

Une autre leçon doit être tirée de ce constat qui a trait à l'usage des ressources comprises dans les réseaux sociaux. De la même manière que tous les individus ne font pas un usage optimal de leurs ressources financières ou de leur capital culturel, le capital social n'est pas toujours utilisé à son maximum. Les raisons peuvent être multiples, allant du manque d'information au manque d'habiletés. Il s'agit là d'une dimension très peu explorée par la recherche et donc à l'égard de laquelle il est difficile d'avancer des interprétations généralisables. Dans ce domaine, les besoins en recherche et en expérimentation apparaissent très grands.

Par ailleurs, si tous les liens peuvent comporter un potentiel de ressources utilisables, mais rappelons-le les liens faibles sont plus souvent porteurs sur le plan des ressources utiles pour le marché du travail ou des statuts sociaux, ce ne sont pas tous les liens qui conduisent à des ressources utiles de ce point de vue. Ceux qui sont le plus utiles possèdent généralement deux caractéristiques : un statut social plus élevé que la personne qui l'utilise, le fait que ce contact soit en lien étroit avec le marché du travail. Ces deux dimensions sont fondamentales sur le plan des politiques visant les interventions face à la pauvreté. Développer le capital social de ces personnes implique une mise en contact avec des groupes ou individus qui possèdent des ressources valorisées sur le plan du travail. *A contrario*, cela implique également que l'élargissement du réseau social de ces personnes par l'ajout de contacts de même statut socio-professionnel risque de ne pas être optimal sur le plan du développement du capital social⁹.

Finalement, rappelons la dynamique de co-génération qui a été exposée au début de ce texte entre les différentes formes de capital, qui est en fait la dynamique fondamentale sur le plan de la pauvreté car c'est elle qui influence le stock de capital détenu¹⁰. Il est possible que des interventions ciblant une seule des formes de capital ait un effet négatif sur ce stock si les avantages consécutifs à l'intervention sur une forme de capital réduit la valeur d'une autre forme. Par exemple vouloir sans précautions développer le capital social de personnes en chômage ou inscrites à la sécurité du revenu en les intégrant à des programmes de développement des capacités de recherche d'emploi, risque d'avoir des conséquences négatives sur la valeur de leur capital culturel en les associant à un groupe stigmatisé sur le plan de l'emploi. Il faut avoir en mémoire que les trois formes de capital interagissent entre elles, ce qui exige une analyse fine des situations.

Capital social, emplois, et politiques publiques

Jusqu'à présent les principales interventions destinées aux individus vivant en situation de pauvreté et inscrits à un système de soutien du revenu ont identifié deux cibles. La première vise à accentuer la propension à réintégrer le marché du travail soit par le biais de différents incitatifs financiers associés à la participation à un marché du travail plus ou moins parallèle, soit par le biais de différents désincitatifs (pénalités, réduction des sommes versées, etc.). L'autre cible, et celle qui a donné lieu à la plus grande quantité d'expérimentations, cherche à assurer le développement de l'employabilité des individus notamment par le biais d'actions visant à augmenter la valeur de leur capital humain, leurs aptitudes au travail ou encore à mieux les outiller pour rechercher des emplois¹¹. Parfois ces interventions visent l'ensemble des personnes inscrites aux programmes de sécurité du revenu ou d'assurance-chômage, parfois des sous-groupes considérés comme plus « vulnérables » ou plus « à risque » d'inscription à long terme tels que les mères monoparentales ou encore les jeunes. Certains programmes ont innové en ne ciblant pas uniquement les inscrits à des systèmes de soutien du revenu et en élargissant les populations visées pour y inclure également des personnes qui vivent tout simplement des situations de pauvreté¹². Ces initiatives sont bien connues et ont fait l'objet d'une grande quantité d'évaluations qui montrent généralement des succès plus ou moins mitigés.

Du point de vue du capital social, ces interventions, particulièrement celles qui visent une insertion en entreprise, peuvent avoir (et ont souvent) des effets

sur les réseaux sociaux en créant un lien entre la personne et le marché du travail (employeur ou collègues). Ainsi, on produit une transformation de la structure du réseau en augmentant sa taille. Cela dit, ces modifications sont souvent éphémères et ne conduisent pas toujours à la création de liens utilisables, et ce, pour diverses raisons. Le fait d'occuper un emploi subventionné ou encore d'être participant d'un programme conduit à ce que ces personnes ont souvent un statut particulier au sein des entreprises ce qui ne contribue pas à une insertion habituelle ou « normale » dans l'organisation. Elles ont tendance à se percevoir et à être perçue comme différentes des employés réguliers. De plus, de façon générale, ces programmes d'insertion sont de courte durée ce qui limite la possibilité de créer des liens. Finalement, la motivation des employeurs qui ont recours à des emplois subventionnés n'est pas toujours d'assurer un emploi à long terme ni même de servir de pont vers d'autres entreprises. Par ailleurs, des entrevues menées avec des personnes qui ont participé à ce genre de programmes révèlent régulièrement que ces dernières conservent un assez mauvais souvenir de cette expérience et qu'elles cherchent bien davantage à s'en éloigner qu'à les utiliser pour la suite de leur cheminement professionnel (Malenfant *et al.*, 2004; White et Lévesque, 2000). Certaines rapportent même qu'elles cachent ce genre d'activités à de potentiels employeurs de crainte d'être associées à des prestataires d'aide sociale et à leur image négative. Bien que le potentiel soit bien présent, et s'il en résulte parfois la création d'un certain capital social, les contraintes dans lesquelles celui-ci est développé font en sorte qu'il n'est pas toujours, voire rarement, utilisé.

Si les interventions auxquelles nous venons de faire référence ont été traditionnellement muettes sur le plan du capital social, on doit porter une attention particulière à une des rares initiatives qui fait explicitement appel au concept de capital social dans un programme qui vise à favoriser l'insertion en emploi pour des personnes inscrites à l'assurance-emploi ou à l'aide sociale. Le Projet d'innovation en emploi communautaire¹³ (PIEC) qui a démarré en 1999, offre à certaines de ces personnes la possibilité de participer à des emplois d'économie sociale développés par des comités mis sur pied dans le cadre de ce programme dans différentes localités du Cap-Breton. En plus des objectifs habituels en termes de développement de l'employabilité et du capital humain ce projet vise explicitement à améliorer le capital social des participants et des « communautés » impliqués.

Pour les « communautés », cette production de capital social proviendrait de leur implication dans le programme lui-même. En effet celui-ci prévoit qu'elles développent elles-mêmes des projets d'économie sociale dont elles sont en partie responsables du financement bien qu'elles puissent compter sur la main-d'œuvre gratuite des participants au PIEC pour les réaliser. La mobilisation communautaire exigée pour le développement de ces projets d'économie sociale contribuerait au développement du capital social de ces « communautés ». Quant à la production de capital social pour les participants, les documents décrivant le projet indiquent qu'elle doit se faire par le biais des modalités suivantes :

« Les participants qui travaillent ensemble peuvent établir des réseaux de soutien par les pairs plus solides. Par ailleurs, en participant à des projets, les intéressés viennent en contact aussi bien avec les organisations qui parrainent les projets qu'avec celles qui bénéficient des activités entreprises dans le cadre des projets. Les participants ont ainsi l'occasion de se créer des réseaux sociaux plus solides, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur collectivité immédiate; à leur tour, ces réseaux peuvent, dans des moments difficiles, offrir un meilleur soutien aux personnes et leur ouvrir des portes vers des emplois et d'autres possibilités. »
(Greenwood, 2003, p. S-3)

La stratégie consiste donc à vouloir utiliser l'occasion de la participation à un programme de développement de l'employabilité afin de développer, dans la même foulée, le capital social des participants. Toutefois, aucune action concrète ne semble être prévue pour atteindre ce deuxième objectif. On escompte par ailleurs que la valeur ajoutée au capital social de ces personnes (si elle est produite) devrait leur permettre une meilleure insertion en emploi à la suite du projet dont la participation est limitée, de façon générale, à trois années. Le PIEC doit se poursuivre jusqu'en 2008 et, à ce jour, il ne semble pas y avoir de résultats d'évaluation disponibles quant aux impacts sur le plan de l'insertion en emploi subséquente à la participation ainsi que sur le plan du capital social. Dans cette situation il est difficile de conclure quant aux effets concrets d'un tel projet.

On peut toutefois noter que, selon les informations disponibles, l'innovation ici réside bien davantage dans l'introduction du capital social dans le discours qui légitime l'intervention que dans les pratiques. En effet, par rapport aux autres interventions de ce type qui passent sous silence la question du capital social, celui-ci ne semble pas avoir introduit de nouveautés sur le plan des activités. Par ailleurs, il comporte

plusieurs des limites auxquelles les politiques sont confrontées en matière d'interventions sur la pauvreté en tenant compte du capital social, comme nous le verrons dans la section suivante.

Quelques pistes pour les politiques

Dans cette section nous allons tenter de tirer les leçons de ce qui vient d'être présenté en mettant l'accent sur ce que cela implique pour les politiques. Différents mécanismes et modalités qui interviennent dans la création d'une influence du capital social sur la pauvreté ont été identifiés, ce sont ces dimensions que nous allons rappeler en leur associant certaines possibilités sur le plan des politiques.

La dynamique entre les différentes formes de capital

Nous avons vu que les différentes formes de capital (culturel, social, financier) sont étroitement reliées entre elles dans un rapport de co-génération produit par la conversion d'une forme dans une autre. Pour les politiques, on peut identifier au moins deux répercussions à cette dynamique. La première implique que si on considère que la lutte à la pauvreté renvoie à une augmentation du stock de capital possédé par des individus il n'apparaît pas très sage d'intervenir sur une seule forme de capital. Bien qu'on puisse cibler une de ces formes comme « porte d'entrée », le fait de mettre un accent exclusif sur une seule risque de ne pas être optimal.

Il faut noter d'ailleurs que, même si la dimension financière est la plus visible dans la problématique de la pauvreté, on a trop souvent tendance à la considérer comme une « variable dépendante » sur laquelle on cherche à intervenir en influençant d'autres aspects qui contribuent à créer les situations de pauvreté. On oublie ainsi que, de la même manière que le capital économique produit du capital économique, la pauvreté tend également à produire de la pauvreté. Un des obstacles majeurs auquel les individus sont confrontés pour sortir de la pauvreté est la « pauvreté elle-même » qui réduit leur univers de possibilités notamment en matière de recherche d'emplois (McAll, 1996). De ce point de vue, les politiques qui tentent d'inciter les personnes à l'extérieur de marché à intégrer ce marché par le biais de désincitatifs financiers comportent des effets pervers qui peuvent être significatifs.

La seconde renvoie à l'idée qu'il faut être conscient que cette dynamique entre les diverses formes de capital implique que les interventions sur une forme

peuvent avoir des conséquences négatives sur une autre forme. Un des grands dilemmes pour les politiques est de savoir comment favoriser le développement des capital culturel et social sans qu'en retour on les déprécie par le stigmatisme des programmes et du statut d'assisté.

Le développement du capital social et son usage

Si, comme pour toutes les formes de capital, le développement du capital social exige une forme d'investissement de la part des individus rien n'indique a priori que cet investissement se fasse entièrement de façon délibérée. Le plus souvent, les contacts sociaux se développent de façon contingente dans un contexte d'opportunités plus ou moins importantes. C'est pourquoi le capital social se distribue « naturellement » de façon inégale parmi les groupes sociaux, les pratiques d'homophilie faisant en sorte que les acteurs développent en premier lieu des contacts à l'intérieur de leur groupe social d'appartenance. Ici la structure d'opportunités « héritée » à la naissance intervient de façon très significative. Par ailleurs, on a vu qu'une partie de la valeur du capital social que les personnes possèdent est attribuable aux liens de second degré, c'est-à-dire aux connexions qu'elles peuvent avoir par le biais des « contacts de leurs contacts ». Ici encore la structure d'opportunités compte et l'investissement rationnel et délibéré est probablement l'exception.

Cela n'exclut toutefois pas l'importance de l'investissement des individus dans la production de leur capital social. Ne pas investir de façon consciente, n'indique pas forcément qu'il n'y a pas d'investissement. Ce dernier peut-être envisagé de différentes manières. D'abord on connaît tous des personnes qui « cultivent leurs relations », c'est-à-dire qui consciemment développent leurs réseaux de contacts, généralement avec des objectifs précis qui sont de l'ordre professionnel ou économique. Par ailleurs, l'investissement effectif dans le capital social peut résulter de décisions qui visent d'autres objectifs. Par exemple, un jeune de milieu populaire qui s'investit dans des études supérieures ne le fera habituellement pas dans l'objectif de développer son capital social, bien que cette insertion dans l'univers universitaire possède un potentiel énorme de développement de son capital social parce que l'université est un des lieux majeurs de production de contacts et de contacts avec les groupes les plus favorisés. Dans cet exemple, bien que l'investissement rationnel dans le capital culturel ne cible pas directement le capital social, une autre forme d'investissement « apparemment naturel » qui consiste à nouer des relations en situation

d'opportunités intervient dans la création des contacts. Notons au passage que la création de liens, qui apparaît « naturelle », implique des habiletés qui exigent un apprentissage, notamment la connaissance des pratiques et manières d'être propres à chaque groupe social. La présence de structure d'opportunités apparaît donc importante pour le développement du capital social, assorti des habiletés sociales nécessaires.

Sur le plan des politiques, cela conduit à différentes pistes de réflexion. Beaucoup d'interventions se préoccupent moins de la pérennité des liens avec le marché du travail que de leur création. Si la mise en contact avec le marché du travail constitue une structure d'opportunités, l'examen des interventions existantes montre que le potentiel qui lui est inhérent est amoindri par différents facteurs. D'une part, la durée des expériences est souvent relativement courte ce qui limite la capacité de développer de réels contacts. Ensuite, l'insertion dans un marché du travail parallèle qui n'entretient pas toujours des liens très étroits avec le marché du travail régulier ne constitue pas une passerelle aussi efficace qu'on pourrait l'espérer vers le marché du travail régulier.

Un autre aspect rejoint la dynamique des capitaux. L'importance que l'on a accordée au développement du capital humain, c'est-à-dire à l'importance du développement de compétences qui peuvent être directement vendues sur le marché du travail est peut-être trop réducteur. Le développement du capital social, comme d'ailleurs l'accès et le maintien en emploi, exige d'autres habiletés sociales non formalisées mais non moins importantes qui sont généralement négligées dans les interventions.

L'aspect peut-être le plus déterminant des limites des politiques actuelles, et peut-être également le plus grand défi, est le fait que la plupart des interventions ont pour effet de connecter des personnes qui vivent la même situation de pauvreté. On a vu que la composante principale de la valeur du capital social n'est pas le nombre de liens que les individus possèdent mais la valeur des ressources auxquelles ces liens donnent accès, valeur qui est fonction du statut social des contacts. Si la mise en réseau de personnes qui sont en déficit de ressources peut conduire à un certain développement de la valeur de leur capital social, il y a fort à parier que ce développement soit loin d'être optimal.

Cela est d'autant plus vrai si on examine la situation sous l'angle des diverses modalités de l'utilité du capital social pour l'obtention des emplois et l'amélioration des trajectoires professionnelles que sont, la connexion avec le marché du travail, la référence et la valeur marchande du capital social¹⁴.

La situation des personnes pauvres fait en sorte qu'elles ont plus difficilement accès aux liens sociaux qui peuvent leur être utiles pour les deux premières, alors que la troisième leur est généralement interdite¹⁵. La mise en réseau de personnes qui ont en commun de partager un déficit de ressources de ce type n'est vraisemblablement pas la stratégie la plus porteuse.

Finalement, il apparaît que l'usage que les individus font de leur capital social n'est pas toujours optimal. En cela, le capital social n'est pas différent des autres types de ressources. Certaines interventions auprès des personnes sans emplois ciblent cette dimension en conseillant par exemple à ces personnes d'utiliser leurs contacts pour la recherche d'emplois. Il y aurait peut-être lieu de développer et d'investir davantage dans ces interventions et de les rendre plus systématiques.

Conclusion

Pour conclure, il faut rappeler tout d'abord que l'objectif de ce texte a conduit à réduire la complexité des phénomènes de pauvreté aux seules dimensions qui sont pertinentes dans le cadre de la problématique du lien entre le capital social détenu par des individus et les situations de pauvreté. Ce faisant, une série de dimensions économiques, sociales et politiques n'ont pas été considérées. Les aspects institutionnels qui définissent les conditions de vie des sans-emplois (par le biais de transferts monétaires ou en biens) et des personnes dont on ne s'attend pas qu'elles intègrent le marché du travail, les règles du marché du travail et des relations de travail sont des déterminants majeurs des situations de pauvreté. Ils ont été exclus de la discussion parce que les individus pris isolément n'ont que peu d'emprise sur ces aspects, quel que soit leur niveau de capital social. Malgré cette nécessaire exclusion, il faut rappeler leur importance et le fait que les interventions à ce niveau, notamment sur le plan des règles qui encadrent les relations de travail, risquent d'être nettement plus efficaces parce qu'intervenant sur des groupes sociaux ou des collectivités et non sur des individus isolés. Un des risques associés au fait de mettre l'accent sur le capital social des individus dans la problématique de la pauvreté est justement cette individualisation des phénomènes de pauvreté qui sont en fait des phénomènes qui touchent des groupes sociaux.

Cela dit, le capital social représente une ressource extrêmement importante pour les individus et son inégale répartition contribue, aux mêmes titres que d'autres ressources, à la production des inégalités et des iniquités sociales. De ce point de vue, intégrer

des préoccupations relatives au capital social dans les politiques visant la « lutte à la pauvreté », comme dans d'autres secteurs, apparaît indispensable.

L'efficacité de ces politiques sera fonction de leur capacité à cibler des phénomènes **concrets** de la production de la valeur du capital social et de son usage ce qui renvoie à des relations réelles et observables entre des acteurs sociaux. La production du capital social, comme pour les autres formes de capital, exige des échanges réels entre acteurs, et ne saurait être réduite à de vagues transformations des perceptions des individus quant à ces relations.

Cela dit, intervenir sur le capital social et donc sur les relations que les individus entretiennent doit se faire avec prudence. Vouloir imposer des pratiques en cette matière, en plus d'être contre-productif, risque de constituer une ingérence dans la vie des individus et de provoquer l'effet contraire, c'est-à-dire l'enfermement dans une catégorie sociale et la stigmatisation qui en découle. Il y a donc lieu d'investir davantage dans « la création de structure d'opportunités » que dans « l'imposition de pratiques ». En terminant, et pour élargir la perspective, on a souvent tendance à considérer l'importance que possède l'institution scolaire sous l'angle exclusif de la production du capital culturel, il y a fort à parier qu'elle constitue également un lieu de première importance sinon sur le plan de la production du capital à tout le moins sur le plan de la production des habiletés nécessaires au développement individuel du capital social.

Notes

- 1 Les économistes à la suite de Becker (1964) utilisent plutôt le concept de capital humain. Le concept de capital culturel tel que suggéré par Bourdieu a l'avantage de recouvrir une réalité beaucoup plus large englobant les dispositions acquises des individus qui peuvent ou non être « reconnues » par le biais de mécanismes instituant. Il existe toutefois une certaine confusion entourant la différence entre capital culturel et capital humain, bon nombre d'auteurs ayant tendance à confondre les deux. Pour une discussion plus approfondie de la différence entre les deux concepts on peut consulter Bourdieu (1980b).
- 2 Cette perspective n'implique pas nécessairement que le capital social ne constitue pas une ressource qui pourrait être mobilisé dans une autre optique dans la problématique de la pauvreté. Par exemple, le capital social de différents acteurs peut être mobilisé pour revendiquer ou provoquer des transformations de nature institutionnelle. L'expérience du Collectif pour un Québec sans pauvreté et l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en est une illustration parmi d'autres.
- 3 Notons au passage qu'il s'agit là d'une situation dont les critères d'exclusion ne se laissent pas appréhender facilement. S'il peut venir à l'esprit des critères de santé il faut également considérer que ceux-ci se transforment dans le temps et que des personnes considérées « inaptes » au travail pour des raisons de santé ou de handicap hier, peuvent très bien être considérées comme « aptes » aujourd'hui. Par exemple, diverses personnes affectées de handicap de l'ouïe ou de la vision qui étaient presque complètement exclues du marché du travail hier peuvent aujourd'hui, bien que parfois difficilement, intégrer le marché du travail. Il faut donc avoir en tête que l'idée de « l'aptitude au travail » implique une définition qui repose bien souvent davantage dans la société comme telle que dans les individus désignés.
- 4 Précisons que toutes les informations se rapportant à l'influence du capital social qui sont mentionnées dans ce texte proviennent de recherches qui utilisent une conception réticulaire du capital social et de sa mesure.
- 5 Évidemment le processus peut être différent lorsque les promotions ou le passage d'un poste à un autre sont soumis à des règles inscrites dans des contrats de travail collectif.
- 6 Notons au passage que, dans une certaine mesure, cela va de soi. Pour que les réseaux soient un outil efficace pour les chercheurs d'emploi ils doivent également être utilisés par les employeurs puisqu'il s'agit d'un processus qui implique *nécessairement* les deux parties.
- 7 Il existe différentes définitions des liens forts et faibles. Par exemple, dans ses premiers travaux, Granovetter (1973) met l'accent sur quatre critères pour la déterminer : la durée de la relation (l'ancienneté de la relation et le temps passé ensemble), l'intensité émotionnelle, l'intimité, les services échangés. Degenne et Forsé (1994) ajoutent à ces critères celui de la multiplicité, c'est-à-dire le fait pour un lien de comporter de multiples relations (par exemple être un ami et un collègue de travail). Pour sa part Lin (1999) oppose davantage les « proches » (amis, famille) et les « connaissances » (collègues de travail, propriétaire de logement, etc.). En cela il reprend les critères d'intimité et d'intensité émotionnelle tout en délaissant les aspects de la durée des relations. En effet, le sens de cette dimension est difficile à interpréter. Ainsi, on passe habituellement plus de temps avec nos collègues qu'avec nos amis avec lesquels on partage davantage d'intimité. Si on accorde une grande importance à la durée, on aurait tendance à considérer les relations avec les collègues comme des liens forts et avec les amis comme des liens faibles. Au contraire, si on accorde davantage d'importance à la dimension d'intimité on doit conclure dans le sens opposé. Compte tenu de cette difficulté à bien saisir le sens de la durée des relations, on peut se rendre à l'analyse de Lin et considérer que la dimension la plus importante qui distingue les liens forts et les liens faibles est la présence de ces rapports de proximité et d'intimité, c'est dans ce sens qu'il faut comprendre la distinction faite entre liens forts et faibles dans ce texte.

- 8 On peut toutefois considérer que ce constat pour les emplois de haut niveau va dans le sens du principe d'homophilie. En effet, pour ces personnes, leurs liens forts les relient déjà à des statuts sociaux de haut niveau ce qui n'est pas la situation des ouvriers par exemple.
- 9 Cela ne veut pas dire que d'autres impacts positifs ne puissent pas surgir de ce genre d'initiatives, notamment sur le plan psycho-social (réduction de l'isolement) ou sur le plan de l'accès à des ressources qui réduisent les conséquences de la pauvreté.
- 10 On peut avancer l'idée que la moins mauvaise mesure de la pauvreté ou de la richesse serait probablement de faire une évaluation de ce stock de capital que possèdent les individus en prenant en considération ses composantes de capital social, culturel et financier.
- 11 Toutes les provinces ont eu recours à différentes interventions dans ce sens. Parmi les projets les plus structurés qui s'inscrivent dans cette logique notons le *Projet d'autosuffisance* et le *Projet de supplément de revenu* développés par la Société de recherche sociale appliquée < www.srdc.org >.
- 12 Un exemple de ces programmes est le Fonds de lutte à la pauvreté, développé au Québec à la fin des années 1990.
- 13 Société de recherche sociale appliquée. Voir les documents rédigés par Cathleen Johnson (2003) *A Model of Social Capital Formation* et Greenwood et al. (2003) *Le projet d'innovation en emploi communautaire, Conception et mise en oeuvre*.
- 14 Notons que d'autres modalités peuvent exister, mais elles représentent celles qui apparaissent avoir le plus d'importance pour des populations défavorisées et celles qui sont le mieux documentées
- 15 Il existe évidemment des exceptions, pensons notamment aux personnes qui ont vécu dans la pauvreté et qui ont investi sur cette situation pour devenir actifs (intervenant, militant, permanent, etc.) dans des organisations reliées à la problématique de la pauvreté (aide aux démunis, défense des droits, etc.)

Bibliographie

- Becker, Gary S. 1964. *Human Capital a Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*. New York: National Bureau of Economic Research.
- Bourdieu, Pierre. 1979. « Les trois états du capital culturel », Actes de la recherche en sciences sociales, n°. 30.
- Bourdieu, Pierre. 1980a. « Le capital social : notes provisoires », Actes de la recherche en sciences sociales, n°. 31.
- Bourdieu, Pierre. 1980b. *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre. 1986. [1983] « The Forms of Capital » dans John G. Richardson (ed.) *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York-Westport, Londres, Greenwood Press.
- Boxman, Ed, Paul M. De Graaf, et Henk Flap. 1991. « The Impact of Social and Human Capital on the Income Attainment of Dutch Managers », *Social Networks* 1 : 351-373.
- Burt, Ronald S. 1982. *Toward a Structural Theory of Actions*, New York, Academic Press.
- Burt, Ronald S. 1992. *Structural Holes, The Social Structure of Competition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Burt, Ronald S. 1995. « Capital social et trous structureaux », *Revue française de sociologie* 36 : 599-628.
- Burt, Ronald S. 1997. « A Note on Social Capital and Network Content », *Social Networks* 19 : 355-373.
- Burt, Ronald S. 2000. « The Network Structure of Social Capital », *Research in Organizational Behavior*, 22 : 345-423.
- Campbell Karen E., Peter V. Marsden et Jeanne S. Hurlbert. 1986. *Social Resources and Socioeconomic Status*, *Social Networks*, 8 : 97-117.
- Coleman, James S. 1990. *Foundation of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press.
- Degenne, Alain et Michel Forsé. 1994. *Les réseaux sociaux*. Paris, Armand Collin.
- Erickson, Bonnie H. 1996. « Culture, Class, Connections », *American Journal of Sociology*, 102 : 217-251.
- Erickson, Bonnie H. 2001. « Good Networks and Good Jobs : The Value of Social Capital to Employers and Employees », dans Nan Lin, Karen Cook et Ronald S. Burt (eds) *Social Capital : Theory and Research*, New York, Aldine de Gruyter.
- Flap, Henk et Ed. Boxman. 2001. « Getting Started: The Influence of Social Capital on the Start of the Occupational Career », dans Nan Lin, Karen Cook et Ronald S. Burt (eds) *Social Capital: Theory and Research*, New York, Aldine de Gruyter.
- Flap, Henk et Ed Boxman. 1999. « Getting a Job as a Manager » dans Roger Th. A. J. Leenders and Shaul M. Gabbay (eds.) *Corporate Social Capital and Liability*, Boston, Kluwer Academic Publishers.
- Flap, H. D. et N. D. De Graaf. 1986. « Social Capital and Attained Occupational Status », *Netherlands' Journal of Sociology* 22 : 145-161.

- Fernandez, Roberto M. et Emilio J. Castilla. 2001. « How Much Is That Network Worth? Social Capital in Employee Referrals Networks », dans Nan Lin, Karen Cook et Ronald S. Burt (eds) *Social Capital : Theory and Research*, New York, Aldine de Gruyter.
- Forsé, Michel. 1997. « Capital social et emploi », *L'année sociologique*, 47 : 141-181.
- Gabbay, Shaul M. 1997. *Social Capital in the Creation of Financial Capital*. The Case of Network Marketing, Champaign, IL. Stipes.
- Gabbay, Shaul M. et Ezra W. Zuckerman. 1998. « Social Capital and Opportunity in Corporate R & D : the Contingent Effect of Contact Density on Mobility Expectations », *Social Science Research*, 27 : 189-217.
- Granovetter, Mark. 1973. « The Strength of Weak ties », *American Journal of Sociology* 78 : 1360-1380.
- Granovetter, Mark. 1974. *Getting a Job, A Study of Contacts and Careers*, Chicago, University of Chicago Press.
- Granovetter, Mark. 1982. « The Strength of Weak ties, A Network Theory Revisited » dans Peter V. Marsden et Nan Lin (eds) *Social structure and network analysis*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Greenwood, John, et al. 2003 *Le projet d'innovation en emploi communautaire, Conception et mise en œuvre*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée.
- Johnson, Cathleen. 2003. *A Model of Social Capital Formation*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée.
- Kochen, Manfred. 1989. « The Small World ». Norwood, Ablex Publishing Corporation.
- Lai, Gina, Nan Lin, et Shu-Yin Leung. 1998. « Network Resources, Contact Resources, and Status Attainment », *Social Networks*, 20 : 159-178.
- Langlois, Simon, François Gardes et Patrice Gaubert. 2000. « Pauvreté et convergence des consommations au Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 37 : 1-28.
- Langlois, Simon. 1977. « Les Réseaux Personnels et la Diffusion des Informations sur les Emplois », *Recherches Sociographiques* 2:213-245.
- Lemieux, Vincent. 2000. *À quoi servent les réseaux sociaux?* Québec, Éditions de l'IQRC.
- Lemieux, Vincent et Mathieu Ouimet. 2004. *L'analyse structurale des réseaux sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval et De Boeck Université.
- Lévesque Maurice et Deena White. 2002. « La mobilisation des réseaux sociaux pour la sortie de l'aide sociale », *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, 49-50 : 139-154.
- Lévesque Maurice et Deena White. 2001. « Capital social, capital humain et sortie de l'aide sociale pour des prestataires de longue durée », *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 26 : 167-192.
- Lévesque Maurice et Deena White. 1999. « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politiques*, 41 : 23-33.
- Lin, Nan. 1990. « Social Resources and Social Mobility : A Structural Theory of Status Attainment », dans Ronald L. Breiger (ed.) *Social Mobility and Social Structure*, New York, Cambridge University Press.
- Lin, Nan. 1999. « Social Networks and Status attainment », *Annual Review of Sociology*, 25 : 467-487.
- Lin, Nan. 2000. « Inequality in social capital », *Contemporary Sociology*, 29 : 785-795.
- Lin, Nan. 2001. *Social Capital a Theory of Social Structure and Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lin, Nan, John C. Vaughn, et Walter M. Ensel. 1981. « Social Resources and Occupational Status Attainment ». *Social Forces*, 59 : 1163-1181.
- Lin, Nan, Walter M. Ensel, et John C. Vaughn. 1981. « Social Resources and Strength of Ties Structural Factors in Occupational Status Attainment », *American Sociological Review*, 46 : 393-405.
- Lin, Nan et Mary Dumin. 1986. « Access to Occupations through Social Ties », *Social Networks*, 8 : 365-385.

- Marsden, Peter V. 2001. « Interpersonal Ties, Social Capital and Employer Staffing Practices », dans Nan Lin, Karen Cook et Ronald S. Burt (eds.) *Social Capital : Theory and Research*, New York, Aldine de Gruyter, p. 105-126.
- Marsden, Peter V. et Elizabeth H. Gorman. 2001. « Social Networks, Job Changes and Recruitment », dans Ivar Berg et Arne L. Kalleberg. *Sourcebook of Labor Markets Evolving Structures and Processes*. New York Kluwer Academic/Plenum Publishers.
- Marsden, Peter V. et Karen E. Campbell. 1990. « Recruitment and Selection Processes : The Organizational Side of Job Searches », dans Ronald L. Breiger (ed.) *Social mobility and social structure*, New York, Cambridge University Press, p. 59-79.
- Marsden, Peter V. et Jeanne S. Hurlbert. 1988. « Social Resources and Mobility Outcomes, A Replication and Extension », *Social Forces*, 66 : 1038-1059.
- Malenfant Romaine, Maurice Lévesque, Mylène Jetté et Deena White. 2004. *Étude des trajectoires liées à la pauvreté*, Rapport déposé au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, Québec, CCHVDR.
- McAll, Christopher. 1996. « L'aide sociale: ce que tout le monde sait, mais que personne ne veut savoir », *Interface*, mars-avril, 14-23.
- Meyerson, Eva M. 1994. « Human Capital, Social Capital and Compensation : The Relative contribution of Social Contacts to Managers' Income », *Acta Sociologica*, 37 : 383-399.
- Montgomery, James D. 1992. « Job Search and Network Composition : Implications of the Strength-Weak Ties Hypothesis », *American Sociological Review*, 57 : 586-596.
- Parish, William L., Lingxin Hao, et Dennis P. Hogan. 1991. « Family Support Networks, Welfare, and Work among Young Mothers », *Journal of Marriage and the Family*, 53 : 203-215.
- Poldony, Joel E. et James N. Baron. 1997. « Relationship and Resources : Social Networks and Mobility in the Workplace », *American Sociological Review*, 62 : 673-693.
- Sarlo, Christopher A. 1998. *Canadian Living Standards*, Vancouver, Fraser Institute.
- Schneider, Jo Anne. 1997. *Social Networks, Career and Training Paths for Participants in Education and Training Programs*, Technical Report, Department of Sociology and Anthropology, University of Wisconsin-Parkside.
- Sprengers, M. F. Tazelaar et H.D. Flap. 1988. « Social Resources, Situational Constraints, and Reemployment », *The Netherlands Journal of Sociology*. 24 : 98-116.
- Wasserman, Stanley et Katherine Faust. 1994. *Social Network Analysis Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press.
- White, Deena et Maurice Lévesque. 2000. Réseaux sociaux et insertion professionnelle des prestataires d'aide sociale, GRASP-Université de Montréal, Rapport de recherche présenté au CQRS et au Ministère de la Solidarité sociale.
- Wilensky, Harold L. 1992. *Active Labour-Market Policy : Its Content, Effectiveness, and Odd Relation to Evaluation Research*, dans Colin Crouch et Anthony Heath (eds.), *Social Research and Social Reform : Essays in Honour of A. H. Halsey*, Oxford, Clarendon Press.

Commentaire sur « Capital social, lutte à la pauvreté et politiques publiques »

Siobhan Harty, Développement social Canada

Le projet de recherche sur les politiques est au premier plan de la recherche sur le capital social, surtout à titre d'instrument de politiques publiques. Développement social Canada est un fervent partisan et bénéficiaire du travail effectué par le PRP et accueille volontiers l'occasion de commenter une importante étude rédigée par M. Maurice Lévesque sur un sujet très étroitement lié au mandat du ministère.

Il va sans dire que les réseaux sociaux et la confiance revêtent une grande importance pour ce qui est de favoriser et de soutenir les efforts collectifs donnant lieu à la fois aux réalisations humaines et au progrès social. En plus d'établir le lien nécessaire entre différentes formes de capital (notamment humain et social), M. Lévesque souligne l'importance d'y ajouter le capital culturel, défini (d'après Pierre Bourdieu) comme l'ensemble des normes et connaissances intégrées aux membres et aux institutions d'une société. Les diplômes et les formes d'accréditation en sont deux exemples : ils nous permettent d'attribuer une valeur aux investissements en capital humain, aux normes sociales et aux attentes utiles sur le marché du travail. Mais à la longue, nous puisons dans notre capital social pour exploiter notre capital culturel et, par extension, l'investissement en capital humain qu'il représente. Pour M. Lévesque, ces formes de capital sont générées de façon simultanée et les politiques publiques doivent tenir compte explicitement de cette réalité en ce qui a trait à la conception des interventions en matière de programmes.

Il est possible d'imaginer des milieux où les éléments du capital social – la confiance et les relations sociales – sont nuls. On pense tout de suite aux pays en proie à des troubles sociaux, mais il y en a dans notre propre société « riche en capital », comme le

montrent les nombreuses personnes ayant peu de relations sociales et dont les rapports sociaux ne se fondent pas sur la confiance : les pauvres, les défavorisés, les marginalisés et les sans-abri. Les politiques publiques établies à leur intention visent surtout à les doter de ressources propices à l'autonomie, de toute évidence des moyens financiers (p. ex., l'aide sociale et des activités socio-économiques) et le capital humain (p. ex., des politiques actives sur le marché du travail, l'acquisition de compétences générales, l'alphabétisation et la formation au calcul). Mais cela sera-t-il suffisant? D'après M. Lévesque, qui fonde ses arguments sur la recherche d'emploi et l'avancement professionnel, la réponse est non : les gens ont besoin d'un capital social pour trouver du travail. Si cette observation est fondée, deux principes immédiats se présentent pour l'élaboration de politiques en ce qui a trait à la conception d'initiatives pour les nouveaux venus sur le marché du travail.

Des réseaux dynamiques, pas seulement des politiques actives : Des politiques actives en matière d'emploi et un programme d'acquisition de compétences sont à la base des politiques publiques visant à aider les chômeurs et les personnes vulnérables à renforcer leur lien avec le marché du travail. Toutefois, des chercheurs en sociologie économique allèguent que les employeurs, tout comme les personnes en quête d'un emploi, se fondent davantage sur des réseaux sociaux actifs : en effet, des références provenant de membres de réseaux ayant la confiance et le respect des employeurs peuvent se révéler plus utiles que la participation à un programme de formation. De plus, c'est la « force des liens faibles » qui permet de trouver un emploi : le capital social provisoire qui transcende les limites socio-culturelles.

Le bon capital culturel : Notre société accorde moins d'importance aux états de services acquis dans des programmes de formation qu'aux diplômes collégiaux et universitaires, de sorte que les gouvernements peuvent, à leur insu, dévaluer le capital culturel d'une personne en l'obligeant à obtenir un diplôme en association avec d'autres personnes stigmatisées par leur incapacité de trouver un emploi. Autrement dit, une qualification obtenue dans le cadre d'un programme de formation professionnelle ne constitue pas nécessairement le capital culturel adapté à un emploi, même si elle semble être l'investissement qui convient en matière de capital humain.

La voie qui permet d'échapper à la pauvreté et à l'aide sociale est certes pleine de méandres. L'étude de Maurice Lévesque suggère que cette démarche est encore plus compliquée que prévu. Sous l'angle

de la conception de politiques et programmes, les décideurs doivent réfléchir à la façon dont les investissements consentis à l'égard d'une forme de capital peuvent influencer sur une autre forme. Une recherche plus approfondie s'impose pour mieux comprendre les liens entre différents types de capital. Chez Développement social Canada, la compréhension, l'analyse et la gestion de facteurs aussi complexes font partie de notre façon d'aborder les politiques sociales : à l'instar de Maurice Lévesque, nous reconnaissons que ces éléments sont essentiels à de saines politiques sociales. Développement social Canada félicite M. Lévesque pour son étude fouillée et inspirante, qui sera utile à la recherche permanente du ministère en matière de pauvreté.

LE RÔLE DU CAPITAL SOCIAL POUR BIEN VIEILLIR

Norah Keating, Jennifer Swindle et Deborah Foster, Université de l'Alberta

Toutefois, le capital social n'est ni une panacée en matière de santé publique ni un concept qui peut être facilement transposé en une recette pour bien vieillir. En fait, « créer » le capital social a de bons et de mauvais côtés. [traduction] (Cannuscio et al., 2003, p. 396)

Le présent texte fait partie d'un ensemble de textes ayant pour thème « le capital social à l'œuvre : études thématiques sur les politiques ». L'initiative globale, entreprise par le Projet de recherche sur les politiques et les ministères fédéraux partenaires, vise à explorer le rôle du capital social dans des secteurs de préoccupation précis du gouvernement fédéral. Ce texte porte essentiellement sur le rôle du capital social dans le vieillissement et a été rédigé en consultation avec nos partenaires de Santé Canada, du ministère des Anciens Combattants et de Développement social Canada (DSC). Il comprend une analyse documentaire ainsi qu'un examen des conclusions des recherches déjà menées sur les liens entre le capital social et le fait de bien vieillir; une analyse de la façon dont certains programmes, politiques ou initiatives dans ce secteur intègrent des éléments du capital social et dont les leçons qu'on en retire peuvent donner un aperçu de la manière dont le capital social peut influencer sur les résultats et les objectifs des politiques. Enfin, une analyse de la possibilité d'exercer d'autres activités stratégiques de recherche et d'élaboration en matière de politiques est proposée.

Le capital social en contexte

Les documents basés sur des idées comme celle du capital social en disent souvent autant sur leur auteur que sur le concept en tant que tel. Lorsque le PRP m'a demandé¹ de rédiger un document sur le rôle du capital social dans la capacité de bien vieillir, je n'avais encore jamais utilisé le terme « capital social » dans mes recherches, lesquelles portent essentiellement sur les personnes âgées, leurs réseaux de parents et d'amis, ainsi que le soutien de leur collectivité.

Toutefois, depuis plusieurs années, je maintiens qu'il est impossible de comprendre le soutien ou les soins offerts aux personnes âgées sans se pencher sur les

réseaux dont elles font partie, sur la façon dont les membres de ces réseaux répartissent les tâches de soutien entre eux et sur les résultats pour les personnes âgées. Dernièrement, j'ai commencé à étudier la manière dont les collectivités pourraient collaborer entre elles pour soutenir leurs membres âgés. J'ai entrepris ce travail afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle les personnes âgées vivant en milieu rural sont bien soutenues, car les collectivités rurales sont très unies et attentives aux besoins de leurs résidents.

Il n'est peut-être pas étonnant que les chercheurs du PRP aient cru que le capital social faisait partie intégrante de cette recherche. Ayant lu leur document de discussion (PRP, 2003a), je peux facilement voir comment notre perception des réseaux se ressemble. Dans le présent document, j'utilise comme point de départ la définition du capital social selon le PRP : « les réseaux de relations sociales donnant accès aux ressources et aux appuis nécessaires » (PRP, 2003a, p. 3).

Concentrons-nous sur la place des réseaux sociaux et de soutien des personnes âgées au Canada. La plupart des recherches sur les réseaux ont étudié la prestation directe des ressources plutôt que la capacité d'accéder aux ressources. Plus particulièrement dans les cas où les réseaux fournissent des soins, les liens réticulaires intenses peuvent être tant nuisibles qu'utiles pour les personnes âgées et les membres de leurs réseaux. Comme le suppose la citation au début du présent texte, le capital social ne permet pas assurément de bien vieillir. Lorsque c'est possible, je soulignerai les différences dans la façon dont les personnes âgées bénéficient de leurs réseaux.

Dans mon étude des liens entre les réseaux et le fait de bien vieillir, j'appuie aussi l'affirmation selon laquelle « les répercussions possibles du capital social sur divers résultats varient en fonction de l'environnement social, politique, économique et culturel en général, celui-ci ayant pour effet d'amplifier ou d'atténuer ces répercussions » (PRP, 2003b, p. 3). L'argument selon lequel il est impossible de comprendre les réseaux sans les placer en contexte cadre avec ma méthode d'analyse des questions liées au vieillissement. Auparavant, je travaillais dans

le domaine de l'écologie humaine, qui accorde beaucoup d'importance au contexte dans la compréhension de l'expérience des personnes. Notamment, je m'intéresse depuis longtemps à la manière dont les réseaux personnels et les collectivités soutiennent les personnes âgées et comment le contexte général des politiques influence ces relations.

L'annexe A illustre les contextes pertinents au rôle du capital social dans la capacité de bien vieillir. Les personnes âgées sont au centre des contextes clés de leurs réseaux sociaux, de soutien et de soins de leur collectivité et des applications politiques générales utilisées à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale, régionale et locale. Cette optique contextuelle se distingue par le fait qu'elle présume que les personnes âgées sont influencées par ces contextes, mais qu'elles peuvent aussi les influencer. Cette hypothèse va à l'encontre de la plupart de nos recherches et pratiques en termes de vieillissement, en vertu desquelles les personnes dont les capacités s'affaiblissent sont considérées comme des répondants passifs à leur milieu (Ranzijn, 2002).

Le contexte personnel constitue les réseaux sociaux, de soutien et de soins des personnes âgées. Les réseaux sont immédiats, souvent proximaux, et représentent les liens avec les personnes âgées (Bronfenbrenner, 1994). De leur côté, les collectivités ont une incidence sur la composition et la proximité des réseaux. La vitalité économique des collectivités peut accroître la probabilité que les réseaux de proximité comprennent de jeunes adultes, offrent des conditions ou d'autres éléments qui inciteront peut-être les personnes âgées à y prendre leur retraite et fournissent un milieu de services qui augmente ou diminue les ressources disponibles (Keating *et al.*, 2001). Les politiques sont les valeurs et programmes de nature plus générale qui influencent la façon dont les collectivités et les réseaux perçoivent les personnes âgées. En raison de ces influences, l'État joue un rôle central dans le vieillissement en attribuant des ressources limitées et en diffusant des croyances liées aux soins et au soutien à la famille (Phillipson, sous presse). Le contexte des politiques en soi est complexe, les programmes publics chevauchant plusieurs ordres de gouvernement et domaines sectoriels.

Le présent texte porte sur le rôle du capital social, à titre de ressource, dans le processus visant à bien vieillir. Nous y examinerons nos connaissances sur les liens entre le capital social et le fait de bien vieillir, en tenant compte des contextes personnel, communautaire et réglementaire applicables aux personnes âgées. Nous adopterons l'optique du

capital social pour analyser certains programmes publics. On y trouve des suggestions pour un programme de recherche sur les politiques documentant les politiques publiques liées au capital social pour les personnes âgées. Tout au long du document, nous ferons la critique du capital social en tant qu'optique importante dans l'élaboration de politiques publiques.

Le capital social et les réseaux des personnes âgées

Les sources du capital social font partie de la structure même des relations sociales tissées avec le temps (PRP, 2003b, p. 16).

La perspective du capital social voulant que les réseaux donnent accès aux ressources est évidente dans l'énoncé suivant : « Lorsque les chercheurs adoptent une approche fondée sur les réseaux, ils définissent le soutien comme un échange complexe de ressources entre un large éventail d'intervenants, plutôt que comme une simple transaction entre deux personnes. [Lorsqu'on utilise cette approche,] il devient clair que le pouvoir et l'influence des intervenants et leur accès aux ressources influent sur leur soutien au sein des réseaux » [traduction] (Walker *et al.*, 1993, p. 72). Les réseaux ne sont pas tous pareils, différant considérablement sur le plan de leur composition et des ressources qu'ils peuvent offrir aux personnes âgées. Trois types de réseaux sont pertinents dans le cadre de la présente discussion : les réseaux sociaux, de soutien et de soins.

Les réseaux sociaux sont des groupes de personnes que les personnes âgées connaissent et avec qui elles ont des liens étroits. Ils nous indiquent le nombre de personnes dans le réseau et leur lien avec une personne donnée, en plus de représenter la source possible du soutien nécessaire (Langford *et al.*, 1997). Ce potentiel de soutien du réseau social, c'est ce qu'on décrit comme le capital social du réseau, soit le nombre de membres prêts à offrir du soutien et les ressources qu'ils sont en mesure de mobiliser lorsqu'ils le font (Tijhuis *et al.*, 1998). L'efficacité du capital social provient de la concrétisation du potentiel de soutien du réseau social (Jennings, 1999).

L'analyse des réseaux montre de façon évidente que « la seule présence d'un lien entre deux personnes ne signifie pas nécessairement que du soutien sera offert » [traduction] (Walker *et al.*, 1993, p. 72). Par conséquent, le réseau de soutien constitue le sous-ensemble des membres du réseau social qui fournissent quotidiennement de l'aide et des services

aux personnes âgées (Fast *et al.*, 2004). Les activités de soutien comprennent l'interaction sociale quotidienne, la surveillance et la formulation de conseils, ainsi que des activités instrumentales, comme l'entretien ménager, la préparation des repas et le transport (Fernández-Ballesteros, 2002; Keating *et al.*, 2003; Wenger, 1997a). On considère que les réseaux de soutien comprennent des membres avec qui les personnes âgées ont des liens sociaux étroits et stables, notamment des membres de la famille ou des amis de longue date (Peek et Lin, 1999; van Tilburg, 1998).

En cas de problèmes de santé chroniques ou de diminution des capacités fonctionnelles de la personne âgée, il est possible qu'on demande aux membres du réseau de soutien d'accroître leur soutien affectif et instrumental (van Groenou et van Tilburg, 1997). Le type de soutien offert aux personnes âgées parce qu'elles ont des problèmes de santé chroniques ou des limitations fonctionnelles (Barrett et Lynch, 1999; Keating *et al.*, 1999) constitue des soins. Les soins diffèrent du soutien dont les personnes ont besoin au quotidien par leur nature et leur intensité (Hanson *et al.*, 1997; Walker *et al.*, 1995), et les réseaux de soins reflètent cette différence. Ils sont moins diversifiés et plus fragiles et comprennent une proportion plus élevée de parents proches que les réseaux des personnes âgées n'ayant aucun problème de santé chronique (Wenger, 1997b).

De quelle façon ces réseaux de personnes âgées peuvent-ils constituer une source de capital social? Deux types de capital social semblent décrire assez adéquatement le potentiel inhérent à ces réseaux. Le capital social d'attachement (bonding) se caractérise par des rapports au sein de groupes homogènes, et les réseaux de ce type « conviennent surtout pour fournir à leurs membres le soutien social et psychologique dont ils ont besoin pour s'en tirer dans leurs activités quotidiennes » (PRP, 2003b, p. 23). Le capital social d'attachement consiste en des liens étroits avec d'autres personnes qui ont un vécu semblable et confirme l'image que l'on a de soi (Taylor, 2004).

Le capital social d'acointances (bridging) est quant à lui plus hétérogène et est utile pour donner aux gens l'accès à des « ressources externes » (PRP, 2003b, p. 23) qui les aident à « progresser » (citation de Putnam, dans Smith *et al.*, 2002, p. 6). Il a tendance à reposer sur les liens faibles avec des personnes différentes de soi. Ces liens « permettent d'enjamber les trous dans la structure sociale » en offrant l'accès à d'autres réseaux (Perri 6, 1997, p. 13). Le capital social d'acointances est souvent

associé à l'aide qu'on offre aux gens pour leur permettre d'accéder à la main-d'œuvre. On a peu discuté de la façon dont le capital social d'acointances pouvait être utile aux personnes âgées.

Que savons-nous de la nature du capital social inhérent aux réseaux de soutien et de soins? Les réseaux des personnes âgées deviennent de plus en plus intenses et homogènes au fur et à mesure que les réseaux de soutien se transforment en réseaux de soins. Manifestement, en termes de capital social, les réseaux de soins sont des réseaux qui unissent. Les liens étroits qui caractérisent les réseaux de soins peuvent servir aux personnes âgées à « s'en sortir », étant donné que les membres du réseau accomplissent des tâches qui les aident à demeurer dans la collectivité ou dans un établissement de soins de longue durée. La question est de savoir si ces liens nuisent à l'accès à des ressources externes qui pourraient être utiles aux personnes âgées. Les petits réseaux de soins intenses pourraient présenter toutes les caractéristiques nécessaires pour exécuter les tâches qui permettraient de garder les personnes âgées hors des foyers de soins, mais ne pas avoir suffisamment de ressources pour fournir les liens qui pourraient accroître leur qualité de vie et diminuer les exigences conflictuelles auxquelles sont confrontés les membres des réseaux.

La nature du capital social inhérent aux réseaux de soutien n'est pas aussi évidente. Ces réseaux sont plus grands et la probabilité qu'ils renferment des liens plus faibles et hétérogènes en termes d'âge, d'état civil et de scolarité est plus grande (Adams et Blieszner, 1995). Cela peut être attribuable au fait que les réseaux de soutien sont mieux placés pour aider les personnes à accéder aux autres ressources que les réseaux de soins plus intenses. Ces questions ont des répercussions sur la façon dont les politiques publiques sont axées sur le maintien ou l'amélioration des réseaux des personnes âgées. L'amélioration des réseaux de soins, qui sont la cible des politiques publiques récentes, peut occasionner de bons et de mauvais résultats pour les personnes âgées. Les réseaux de soutien peuvent être améliorés par l'intermédiaire d'autres orientations programmatiques encore inexplorées.

Une analyse détaillée des recherches existantes sur les caractéristiques et les activités des réseaux sociaux, de soutien et de soins ainsi que des conclusions récentes sur le soutien offert par les collectivités sont présentées à l'annexe B. Ces conclusions montrent des différences importantes entre les réseaux. Par exemple, l'âge est important. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont un réseau social plus petit, composé essentiellement de

parents, bien que le réseau social des femmes soit plus grand que celui des hommes. Un niveau de scolarité élevé est associé à un nombre plus élevé de liens avec des amis et des voisins plus jeunes, alors qu'un faible niveau de scolarité est associé au soutien offert par la famille. Ceux qui ont un revenu plus élevé et une meilleure santé ont plus de liens avec la collectivité en général. Le fait de posséder des réseaux comprenant beaucoup de femmes et de parents, ainsi que de grands réseaux en général, augmente inmanquablement les chances pour les personnes âgées de recevoir des soins. Ce sont notamment ces caractéristiques qui déterminent si les personnes âgées reçoivent des soins personnels. Selon les conclusions, le niveau de soutien offert par les collectivités varie grandement au sein du pays. Parmi les caractéristiques communautaires qui établissent le potentiel de soutien, mentionnons la taille de la population, la distance de la collectivité par rapport à un centre de services et la composition démographique. Les collectivités qui offrent beaucoup de soutien sont relativement petites, comptent une proportion élevée de personnes âgées et de résidents de longue date, et leurs membres sont reconnus pour consacrer au bénévolat un nombre d'heures relativement élevé. De plus, le fait d'habiter dans une collectivité cohésive peut permettre aux personnes, même à celles qui ne possèdent aucun réseau personnel, d'accéder à des ressources sociales.

Dans l'ensemble, les réseaux améliorent-ils la qualité de vie des personnes âgées? Les conclusions présentées à l'annexe B montrent clairement que les réseaux diffèrent considérablement sur le plan du capital social. La capacité d'aider les personnes à bien vieillir varie également d'un réseau à l'autre. Dans la prochaine section du présent document, on examinera les liens entre les réseaux et le fait de bien vieillir en établissant les types de capital social qui pourraient permettre aux personnes de bien vieillir.

Impact des réseaux et bien vieillir

Les personnes qui ont le plus de chances de bien vieillir sont celles qui peuvent saisir toutes les possibilités qui s'offrent à elles [traduction]
(Adams et Blieszner, 1995, p. 213).

Comprendre ce que signifie bien vieillir

Les réseaux peuvent accroître les résultats positifs pour les personnes âgées. Voilà d'ailleurs une des raisons principales pour lesquelles on explore le capital social à la lumière des réseaux des personnes âgées. Les recherches, les pratiques et les documents

en matière de politiques reflètent des notions concrètes sur l'importance des membres de la famille et des amis dans la vie des personnes âgées. Les liens sociaux sont associés à des résultats bénéfiques sur les plans social et de la santé (Martire *et al.*, 1999), au maintien de l'autonomie à l'âge de la retraite (Bowling *et al.*, 1991) et à des soins adaptés aux personnes âgées ayant des problèmes de santé chroniques (Havens *et al.*, 2001). Les réseaux peuvent aider à bien vieillir. Or, il est prouvé que les réseaux ne profitent pas toujours aux personnes âgées. Il peut arriver que les réseaux soient trop fragiles pour répondre aux besoins des personnes âgées quand les attentes envers ceux-ci augmentent au point où ils sont considérés comme la principale source de soutien des personnes âgées (Keating *et al.*, 2003). Les liens étroits inhérents aux réseaux de parents et d'amis proches peuvent amener les personnes âgées à s'attendre à recevoir beaucoup de soutien et ainsi mettre à rude épreuve les relations et réduire le potentiel de capital social d'attachement, qui constitue autrement une force des rapports étroits.

Comme on ne s'entend pas encore sur ce que signifie bien vieillir, il est difficile d'établir si le capital social peut aider à bien vieillir. En fait, il y a un débat passionné quant à l'inclusion de ce terme à notre discours. Chapman (sous presse, p. 4) résume la controverse. « Certains affirment que bien vieillir est un concept choquant, car il sous-entend que certaines personnes vieillissent mal, comme si le vieillissement pouvait être un échec personnel [...] Toutefois, d'autres prétendent que le concept est utile, car il permet à la gérontologie de s'attarder à autre chose que la dépendance, la fragilité et la misère générale et avance une vision positive et pleine de ressources de la vieillesse en mettant l'accent sur les atouts et les capacités des personnes âgées » [traduction].

Malgré cette mise en garde, il est judicieux d'utiliser l'expression « bien vieillir » pour désigner des résultats positifs pour les personnes âgées, plus particulièrement dans le cadre du mandat du présent rapport. Les réseaux peuvent entraîner de bons ou de mauvais résultats pour les personnes âgées. Avant d'examiner les circonstances dans lesquelles le capital social peut améliorer les résultats, il est important de comprendre certaines des définitions principales de la notion de « bien vieillir ». Celles-ci se divisent en trois grandes catégories. Le fait que le capital social aide les personnes à bien vieillir ou leur nuit dépend de l'aspect sur lequel on met l'accent. Si bien vieillir signifie avoir une santé optimale et des capacités fonctionnelles, il faut alors se demander si les réseaux fournissent les ressources et l'accès aux services dont les personnes ont besoin pour améliorer leur

état physique et cognitif. Si bien vieillir signifie avoir un contrôle optimal sur son engagement dans la société, il faut voir si les réseaux limitent ou augmentent ces possibilités. Enfin, si bien vieillir est associé à l'adéquation parfaite entre les ressources personnelles des personnes âgées et leurs contextes communautaire et personnel, comment les réseaux peuvent-ils les aider à négocier de telles relations au fur et à mesure que leurs ressources changent à l'âge de la retraite?

On entend souvent que bien vieillir signifie avoir un ensemble de ressources liées à la santé et aux capacités fonctionnelles. On considère souvent les ressources de la personne comme la clé pour bien vieillir. Les ressources physiques et cognitives sont importantes, car elles permettent l'engagement (Rowe et Kahn, 1997). Chapman (sous presse, p. 14) a commenté cette perspective : « Pour bien vieillir, les personnes doivent avoir évité les incapacités et les maladies au cours de leur vie, et ainsi maintenu des capacités physiques et mentales facilitant un engagement social et productif dans la société. » Ranzijn (2002, p. 39) a critiqué la notion voulant que le maintien de la santé physique puisse aider à bien vieillir, expliquant que, même dans la plupart des recherches à ce sujet, on a « étudié le maintien de la fonction rémanente plutôt que cherché à cerner et à permettre la croissance continue ».

D'autres encore croient que bien vieillir signifie s'engager dans le travail et des activités communautaires. On n'est pas tous du même avis quant à l'importance de l'engagement actif. La théorie du désengagement, une des premières approches relatives à la notion de « bien vieillir », a pour principe de base que la situation la plus profitable à la société et à la personne est le retrait de cette dernière des activités productives, notamment du marché du travail (Cumming et Henry, 1961). Des théoriciens plus contemporains prétendent quant à eux que ceux qui vieillissent bien participent activement au marché du travail et à des activités de loisir (Kendig, 2004). Les recherches et politiques contemporaines appuient fortement ce point de vue. Par exemple, dans le cadre d'un programme de recherche sur le vieillissement au XXI^e siècle, le Programme des Nations Unies sur le vieillissement et l'Association internationale de gérontologie ont déclaré que l'intégration et la participation sociale constituaient la priorité en matière de recherche (Division des Nations Unies pour la politique sociale et le développement, 2002).

Enfin, un troisième groupe affirme que bien vieillir a trait à l'adéquation personne-environnement, c'est-à-dire une bonne adéquation entre les valeurs et préférences qui importent aux personnes âgées et

leur expérience au sein de ces domaines (Eales *et al.*, 2001, p. 292). Ranzijn (2002) prétend que l'adéquation « peut être améliorée par le perfectionnement des qualités personnelles, l'adaptation de l'environnement aux qualités de la personne ou les deux », et souligne qu'« une personne âgée n'est pas une île, mais un être social qui interagit de façon dynamique avec son environnement social, et [que] la qualité de vie de chaque personne est inextricablement associée à la qualité de vie de son réseau social ».

Impact du capital social et bien vieillir

Un surplus de capital social n'aura pas toujours pour effet d'entraîner de meilleurs résultats (PRP, 2003b, p. 5).

Compte tenu des diverses interprétations de ce que signifie bien vieillir, il vaudrait peut-être mieux, plutôt que de chercher à savoir si un surplus de capital social a pour effet d'entraîner de meilleurs résultats, se demander si ceux qui soutiennent des points de vue divergents, soit le maintien des ressources physiques et cognitives, l'engagement ou l'adéquation personne-environnement, peuvent considérer différentes sortes de ressources au sein des réseaux.

Les réseaux aident-ils les personnes âgées à maintenir des ressources physiques et cognitives leur permettant de bien vieillir? La preuve sur ce point est contradictoire. Les réseaux sociaux et de soutien sont associés à des résultats positifs sur le plan de la santé, plus particulièrement si la personne a des liens très étroits avec ses amis (Smith *et al.*, 2002). Les premières recherches ont révélé que « le risque de mortalité chez les personnes sans soutien social est deux ou trois fois plus élevé que chez les personnes ayant de meilleurs réseaux sociaux » [traduction] (van Kemenade *et al.*, 2003, p. 32), bien que certaines études récentes ne montrent aucun lien entre le capital social et la santé (citation de Veenstra, dans Smith *et al.*, 2002). Par contre, les conclusions selon lesquelles la taille du réseau social diminue avec l'âge laissent supposer qu'il est possible que les personnes très vieilles ne possèdent plus assez de ressources au sein de leurs réseaux pour améliorer les aspects physiques permettant de bien vieillir.

Les réseaux de soins sont axés sur le maintien des ressources physiques et cognitives des personnes âgées. Il est possible que, bien qu'ils affichent un niveau élevé de capital social, les réseaux de soins ne puissent pas permettre aux personnes âgées de bien vieillir. Contrairement aux liens positifs entre

les réseaux sociaux et de soutien et le maintien de la santé physique, les réseaux de soins sont associés à des résultats négatifs en matière de santé. Cela ne signifie pas que les soins fournis par les membres de la famille et les amis entraînent la détérioration de la santé, mais plutôt que, lorsqu'une personne âgée fragile commence à avoir besoin de soins continus, les réseaux ne sont peut-être pas bien placés pour améliorer sa santé. Tel que mentionné précédemment, les membres des réseaux de soutien peuvent décider de ne pas offrir des soins plus intenses, occasionnant la réduction de la capacité des réseaux de soins. Les soins peuvent être essentiels aux personnes âgées, et les réseaux de parents et d'amis participent activement à la prestation de soins à ceux qui vivent avec des problèmes de santé chroniques. Toutefois, les réseaux de soins sont petits, étant composés essentiellement de parents, et la mauvaise santé de la personne âgée peut causer leur effritement. Phillipson (2004) désigne par « surcharge des réseaux » cette réduction de la capacité des réseaux composés de proches.

D'autres sont d'avis que, pour bien vieillir, il faut s'engager. « Pour un nombre croissant de personnes âgées, vieillir n'est pas un temps de repos ni de rétrospective, mais une période productive où elles poursuivent avec vitalité une nouvelle carrière, de nouveaux intérêts et de nouvelles activités » [traduction] (Perry, 1995, p. 152). En fait, des études récentes sur l'emploi du temps des personnes âgées au Canada ont révélé que la grande majorité des personnes âgées participent à au moins une activité de loisir par jour. Les retraités participent davantage à des activités de loisir sociales, physiques et cognitives que les personnes qui travaillent encore (Fast *et al.*, sous presse). Un tel engagement donne des résultats positifs. De ce point de vue, il faut se demander comment les réseaux permettent aux personnes âgées de s'engager envers leurs parents et amis ou la collectivité en général.

Les nombreuses recherches sur les liens avec la famille et les amis, ainsi que les conclusions sur les réseaux de soutien et de soins mentionnées précédemment, révèlent l'importance des réseaux pour aider les personnes âgées à demeurer engagées envers les personnes qu'elles connaissent le mieux. Les conclusions sur les réseaux de soutien et de soins soulignées précédemment attestent de la polyvalence de ces liens. Ils peuvent avoir des résultats positifs en contribuant à l'accroissement de l'estime de soi par l'échange de tâches et d'expériences, ou en offrant des possibilités de réciprocité au sein de ces groupes très unis. Par exemple, les personnes âgées s'engagent souvent en gardant leurs petits-enfants ou en fournissant du

soutien à leurs amis ou aux membres de leur de la même génération qui sont aux prises avec des problèmes de santé chroniques. Et leurs enfants et petits-enfants peuvent s'engager envers eux en trouvant des renseignements sur Internet.

En revanche, le fait que le capital social d'attachement, caractérisé par un groupe de parents et d'amis homogène et très uni, puisse nuire aux liens communautaires revient constamment dans les documents théoriques. Cela peut être important, car, comme l'a observé Wenger (1996, p. 65), « les réseaux denses fournissent un meilleur accès aux ressources affectives, mais les réseaux plus ou moins unis fournissent un meilleur accès aux ressources tangibles, et les liens faibles sont particulièrement importants dans la recherche de renseignements ». Les ressources affectives que procurent les réseaux sociaux denses et unis permettent aux personnes âgées de se sentir appréciées par leurs parents et amis. On en sait moins sur la façon dont les réseaux d'acointances, donc moins unis, peuvent favoriser l'engagement car on n'a pas étudié le rôle des liens plus faibles dans la vie des personnes âgées.

Un troisième groupe croit que les personnes qui vieillissent bien bénéficient d'une adéquation parfaite entre leurs ressources personnelles et leur environnement. Adams et Blieszner (1995, p. 217) ont résumé ce point de vue : « Pour bien vieillir, les personnes âgées doivent établir des relations avec des gens qui les aident de la manière dont elles ont besoin et veulent qu'on les aide. Parfois, le fait de se sentir dépendant est pire pour les personnes âgées, sur le plan de la réaction subjective au vieillissement, que le fait de ne recevoir aucune aide. La notion de bien vieillir suppose que les personnes âgées doivent façonner activement leurs relations avec leurs parents et amis plutôt que d'espérer passivement qu'on réponde à leurs besoins d'aider et de se faire aider » [traduction].

L'idée du choix est au cœur de cette notion. Or, la majorité des activités des réseaux de soins ne sont pas accomplies sans mal, les membres de ces réseaux étant parfois confrontés à l'opposition des bénéficiaires, qui se plaignent de perdre leur autonomie en acceptant de se faire aider. Dans certaines circonstances, les réseaux peuvent aider à accroître les choix. Par exemple, les réseaux de soins peuvent offrir du soutien aux personnes âgées en les aidant à s'habituer à voyager avec des voisins plutôt que de prendre leur voiture, afin qu'ils puissent continuer à aller à l'église et aux réunions de leur club de bridge, entre autres, et ainsi maintenir leurs liens communautaires. La clé ne réside pas dans la

façon dont les services sont fournis aux personnes âgées, mais dans la manière dont on peut les aider à adopter des stratégies efficaces pour composer avec les changements dans leur capacité d'atteindre leurs objectifs (Baltes et Baltes, 1990), dans les ressources au sein des réseaux qui leur sont accessibles, ainsi que dans les commodités et possibilités au sein de leur collectivité. Tel que mentionné précédemment, on ne trouve peut-être pas au sein de ces réseaux très unis les fonctions de liaison qui sont importantes pour que les personnes âgées aient accès aux ressources. Toutefois, de tels liens peuvent accroître leur sentiment de contrôle sur les décisions qui influent sur l'autonomie des personnes âgées. Une des difficultés les plus grandes relativement à l'élaboration de bonnes politiques publiques consiste à trouver l'équilibre entre les coûts publics et le fait de trop en demander aux réseaux, et ainsi de réduire leur capacité d'aider les personnes âgées à bien vieillir.

Programmes et initiatives, optique du capital social et bien vieillir

Nous devons savoir ce qui fonctionne dans les programmes de création de capital social... et dans quel but on les conçoit (C. Rocan, communications personnelles, juillet 2004).

La dernière section du présent rapport est consacrée à une discussion sur le rôle du capital social dans l'orientation donnée aux programmes et aux politiques relatifs au fait de bien vieillir. On y examine certains programmes actuels dans l'optique du capital social, afin d'étudier leurs répercussions possibles sur la capacité de bien vieillir; on demande si le gouvernement doit intervenir dans la création du capital social; et on formule des suggestions pour l'élaboration d'un programme stratégique de recherche sur les politiques.

L'optique du capital social s'est avérée un outil efficace dans l'analyse de nos connaissances sur les réseaux et le vieillissement. Du point de vue du capital social, l'analyse des réseaux des personnes âgées montre que nous comprenons bien le capital social d'attachement inhérent aux réseaux de soutien et de soins, mais qu'on en sait peu sur le capital social d'accointances relatif aux réseaux de soutien et le capital social instrumental inhérent aux réseaux communautaires.

Les programmes fédéraux actuels n'ont pas été créés dans l'optique du capital social. Toutefois, un certain nombre de programmes semblent être en mesure de créer un capital social qui permet aux personnes âgées de bien vieillir.

Programmes qui favorisent le capital social d'attachement

Les réseaux de soins sont un exemple de capital social d'attachement où un surplus de capital social peut empêcher les personnes âgées de bien vieillir. Nous savons que les réseaux de parents et d'amis fournissent beaucoup de soins, et que ces soins peuvent être essentiels au maintien des capacités fonctionnelles des personnes âgées fragiles. Toutefois, les soins peuvent coûter cher aux bénéficiaires, en mettant à rude épreuve leurs relations avec leurs aidants naturels, et aux réseaux de soins, qui encourent des frais d'emploi et des frais remboursables, en plus des coûts sur les plans social et de la santé. Comme la plupart des réseaux de soins sont petits, ils peuvent ne pas posséder suffisamment de ressources pour gérer les exigences considérables associées aux soins. Les attentes croissantes à l'égard des aidants des personnes âgées fragiles semblent nuire à la création ou au maintien du capital social d'attachement qui pourrait aider les personnes âgées à bien vieillir.

Deux types d'interventions pourraient accroître le capital social au sein des réseaux des personnes âgées fragiles qui ont besoin de soins. Le premier consiste à fournir un soutien direct aux personnes âgées fragiles, allégeant les pressions exercées sur les réseaux de soins et les relations entre les personnes âgées et les membres de ces réseaux. Ce type d'intervention devrait être soutenu par un programme de soins à domicile. Les services sociaux et de santé offerts à domicile peuvent aider les personnes âgées à rester chez elles et à demeurer en contact avec leurs réseaux d'une façon qui permet des interactions positives avec ces derniers. Or, les soins à domicile pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé chroniques ne sont pas mentionnés dans le rapport de la commission Romanow et passent après les soins pour maladies subaiguës dans les programmes provinciaux. Un accord fédéral-provincial récent sur les soins de courte durée à domicile pourrait servir de modèle pour les soins continus. Si l'on pouvait assurer l'accès à un ensemble de services de soins continus à domicile partout au pays, les personnes âgées et leurs proches ne seraient plus contraints à une intimité forcée.

Le deuxième type d'intervention relatif à la création de capital social au sein des réseaux de soins consiste à soutenir les réseaux en tant que tels. Les réseaux à faibles coûts économiques et sociaux ont plus de chances de fournir à la personne âgée les liens positifs qui peuvent confirmer son identité et accroître ses ressources en vue de lui offrir la meilleure adéquation personne-environnement possible. Deux types de programmes peuvent offrir ce genre de soutien, soit les programmes qui permettent aux aidants des réseaux de prendre des pauses et ceux qui diminuent les exigences conflictuelles liées à un emploi et aux soins à donner.

Des programmes de répit à l'intention des aidants pourraient constituer un élément de soutien clé pour les réseaux de soins. L'objet de ces programmes consiste à donner un moment de répit aux aidants. La plupart des services comprennent des programmes de jour, un endroit où les aidants peuvent laisser les personnes âgées pendant une courte période et des services de soutien à domicile. Toutes les provinces offrent une certaine forme de services de répit, bien que, dans une analyse récente de l'état des programmes publics de services de répit au Canada, Dunbrack (2003, p. 1) ait souligné que le financement était inadéquat et que les services ne parvenaient pas à répondre à la demande, plus particulièrement en ce qui concerne les services de soutien à domicile. « Parmi les personnes qui ont besoin de répit, on trouve beaucoup de conjoints, dont bon nombre ont un faible revenu. Les enfants d'âge moyen des personnes âgées constituent un autre groupe important d'aidants. Ceux-ci ont entre autres de la difficulté à fournir des soins tout en assumant leurs responsabilités envers les jeunes membres de leur famille et leur emploi. Les aidants naturels qui s'occupent de jeunes enfants sont confrontés à de nombreuses difficultés; la plupart des programmes publics leur fournissent des fonds supplémentaires pour réduire les coûts » [traduction]. Il n'existe pas de tels fonds supplémentaires pour les aidants des personnes âgées. Afin d'accroître le capital social au sein des réseaux de soins, les programmes de répit doivent être plus accessibles, fournir aux aidants ce qu'ils souhaitent obtenir et être offerts aux réseaux plutôt qu'aux personnes. Le concept du principal aidant que l'on trouve dans la plupart des politiques publiques n'est pas compatible avec la notion de capital social.

Le programme de congés pour soins prodigués par compassion peut aussi accroître les ressources au sein des réseaux. Il offre, par l'intermédiaire du programme d'assurance-emploi, un soutien financier aux employés qui prennent congé pour prendre soin

d'un parent en phase terminale (DSC, 2004b). Le programme prévoit un maximum de huit semaines de congé payé, soit une petite partie des deux ans et plus consacrés en moyenne à la prestation de soins à une personne âgée fragile. Néanmoins, le programme a le grand avantage d'être structuré de façon à pouvoir être partagé entre les aidants, ce qui en fait un programme idéal pour les réseaux. Et compte tenu de sa ressemblance avec les programmes de congé parental, on devrait pouvoir prolonger le congé afin d'accorder le temps nécessaire à la gestion des soins tout en éliminant les effets négatifs sur les réseaux. Les politiques relatives à l'emploi, en plus d'une disposition exhaustive d'exclusion du Régime de pensions du Canada pour les aidants, pourraient aider à renforcer les réseaux de soins.

Programmes qui favorisent le capital social d'acoïntances

Les réseaux de soutien et d'autres réseaux relativement moins unis peuvent mettre les personnes âgées en contact avec d'autres personnes qui peuvent les aider à s'engager ou à maintenir leur engagement, ou encore leur donner accès à des ressources. Dans certains documents sur le capital social, on soutient qu'il émane de la participation communautaire. Par conséquent, du point de vue du capital social, les programmes qui favorisent l'engagement social ou productif devraient aider les personnes âgées à maintenir des réseaux sociaux et à mieux vieillir.

Un des objectifs de DSC consiste à intégrer les personnes âgées à leur collectivité et à les aider à demeurer actives par l'intermédiaire de programmes de soutien communautaires qui favorisent l'intégration. Il s'agit là d'une excellente possibilité pour le ministère d'adopter l'optique du capital social de sorte à favoriser l'établissement de réseaux sociaux qui pourraient relier les personnes âgées à leur collectivité. La nouvelle version du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, annoncée dans le budget de 2004, vise « à réduire la solitude et l'isolement chez les personnes âgées et à veiller à leur participation sociale continue, grâce à l'appui et au financement d'un large éventail de projets communautaires. Plus précisément, il permettra aux personnes âgées de participer aux activités sociales; de mener une vie active; et de contribuer à leur collectivité » [traduction] (DSC, 2004a). L'optique du capital social ressort visiblement du langage qu'on utilise pour expliquer le programme, qui vise le « renforcement des réseaux et des associations entre les membres de la collectivité, les organismes communautaires et les gouvernements ». Cette

optique pourrait fournir à DSC le cadre nécessaire pour évaluer dans quelle mesure le programme favorise l'engagement, le renforcement des réseaux et la capacité de bien vieillir.

Pour favoriser l'intégration des personnes âgées, le gouvernement pourrait aussi leur fournir directement les moyens d'accéder aux ressources sociales, médicales et financières clés. Le Partenariat canadien des aînés, coprésidé par le ministère des Anciens Combattants et le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, est une initiative prometteuse dans le domaine de la création de capital social d'accointances pour les personnes âgées. Il a pour objectif d'aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à mieux intégrer leurs programmes et services afin d'améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées au Canada (Ferguson, 2004).

Les membres du Partenariat canadien des aînés ont parrainé certaines initiatives, dont le site web Info-aînés Canada, lancé en janvier 2001. On y trouve des liens vers des sites des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'intention des personnes âgées canadiennes, de leur famille, des aidants et des organismes qui fournissent du soutien. Récemment, on a lancé, à Brockville (Ontario), le Portail commun des aînés. Cette initiative permet aux résidents d'accéder à des renseignements de tous les ordres de gouvernement à partir d'un seul site web : <infoaines.ca>. On se propose d'y inclure d'autres collectivités ontariennes et de transformer le Portail en un réseau national de sites web à l'intention des personnes âgées, permettant une prestation intégrée des services (Ferguson, 2004). La capacité du gouvernement d'élargir et de maintenir ce réseau déterminera sa réussite. Les réseaux de soutien et de soins qui ne possèdent pas les compétences nécessaires pour donner aux personnes âgées l'accès aux services, de même que les réseaux ruraux, pourraient profiter de cette initiative.

Programmes qui favorisent le capital social instrumental

Les programmes qui peuvent favoriser les liens entre les réseaux n'améliorent pas directement les réseaux personnels des personnes âgées. Ils favorisent plutôt les liens entre les organismes bénévoles et les programmes des divers ordres de gouvernement. En termes de capital social, ces programmes apparentés permettent l'établissement de liens entre les réseaux, améliorant par le fait même l'accès aux ressources pour les personnes âgées et leur famille.

La Coalition canadienne des aidantes et des aidants naturels (CCAN) est un organisme bilingue et national qui représente les aidants, que ce soit des parents ou des amis, et défend leurs besoins et leurs intérêts. La CCAN joue un rôle clé dans la liaison des groupes d'aidants partout au pays qui ont peu de ressources et qui seraient autrement isolés, mais qui offrent un soutien important aux aidants locaux. Le réseau comprend également les chercheurs et les responsables des politiques, qui ont rédigé un certain nombre d'excellents mémoires sur des stratégies visant à soutenir les aidants. Depuis sa récente création, la CCAN a permis à cette voix collective de se faire entendre dans le cadre de discussions sur les questions clés relatives aux aidants : paiement des soins, hommes participant à la prestation des soins, formation pour les aidants naturels, soins en fin de vie, santé mentale et soins à domicile.

Cet organisme illustre de façon remarquable la façon de développer le capital social. Il soutient les réseaux d'aidants; il met les divers groupes d'aidants en contact; il amène les chercheurs à se pencher sur la prestation des soins; et il collabore avec le gouvernement sur des questions de politiques publiques visant à soutenir les aidants. Il est soutenu par des fondations, le secteur privé et le gouvernement, bien que son avenir financier demeure précaire. Un des meilleurs investissements que le gouvernement pourrait faire dans la création de capital social en vue d'aider les personnes à bien vieillir serait de continuellement fournir des ressources à la CCAN afin qu'elle puisse poursuivre son travail.

Operation Friendship, d'Edmonton, organisme réseauté issu d'une collectivité, mais qui a établi des liens provinciaux et nationaux, est un autre exemple. Il offre des services aux personnes âgées marginalisées vivant en milieu urbain, notamment un centre de jour, un programme de sensibilisation, des programmes de loisirs, un programme d'aide aux travaux d'entretien, un registre des logements disponibles et un certain nombre de logements. Les objectifs du programme sont d'aider les personnes âgées à bien vieillir en trouvant la meilleure adéquation entre leur situation et les ressources à leur disposition. Cet organisme offre ses services en se disant que ses clients ont le droit de choisir leur mode de vie; le programme ne vise pas à les réadapter, mais à leur fournir des solutions de rechange qui pourraient leur permettre d'améliorer leur qualité de vie (Operation Friendship, n.d.).

Le réseautage représente une partie importante du travail d'Operation Friendship. Cet organisme a établi des liens à l'échelle locale (avec l'administration municipale, d'autres organismes urbains, des églises,

L'office régional de la santé, d'autres organismes du secteur privé et sans but lucratif, et des personnes âgées autochtones), provinciale (avec des ministères et des organismes d'autres villes dont le mandat est semblable) et nationale (avec des organismes semblables partout au pays) par l'intermédiaire d'un organisme cadre, Urban Core Support Network (UCSN). Les principaux bailleurs de fonds d'Operation Friendship sont les Family and Community Support Services, Alberta Seniors, Centraide et la Greater Edmonton Foundation.

Recherche stratégique sur les politiques et création de programmes

Le document du PRP fournissant un aperçu sur le capital social (2003b) présente trois approches possibles d'intégration d'idées liées au capital social dans les politiques : considérer la création du capital social comme objectif premier des politiques publiques; choisir le capital social comme instrument, parmi d'autres, pour atteindre des objectifs de politiques publiques plus larges; utiliser le capital social comme « grille d'analyse » pour mieux comprendre les diverses localités, situations et collectivités où l'action a lieu et où sont (ou devraient être) concentrés les efforts déployés par les politiques.

Selon nous, la troisième approche est la plus prometteuse pour comprendre la façon dont les réseaux peuvent aider à bien vieillir. Dans ce document, nous avons tenté d'illustrer comment certaines localités, situations et collectivités de personnes âgées peuvent influencer sur le type de réseaux qu'elles ont et la nature du soutien qu'elles reçoivent. L'optique des réseaux utilisée dans le présent document a permis de souligner certains des défis relativement à l'élaboration de politiques publiques qui pourraient améliorer les réseaux des personnes âgées de sorte à leur permettre de bien vieillir. Parmi ces défis, mentionnons le besoin d'accroître la compréhension des liens faibles des personnes âgées et de leur but; de la façon dont les liens communautaires peuvent servir aux personnes âgées; du rôle des réseaux de soins et des familles dans le fait de bien vieillir; et de l'importance de l'évaluation des programmes.

1. Mieux comprendre les liens faibles des personnes âgées et leur usage.

On en sait relativement peu sur la façon dont les personnes âgées utilisent ou maintiennent les liens réticulaires qui peuvent leur permettre d'accéder

aux ressources ou de définir les ressources qu'ils recherchent. Les progrès relatifs aux liens vers des ressources officielles sur Internet, comme le Portail commun des aînés, sont prometteurs. Et des programmes comme Nouveaux Horizons peuvent être utilisés pour explorer l'établissement de liens officieux grâce à l'engagement communautaire. Néanmoins, nous devons élaborer de nouvelles approches pour déterminer la nature des liens sociaux et des réseaux de soutien, car les approches actuelles pour décrire les réseaux des personnes âgées sont axées sur les liens étroits, surtout ceux avec des parents ou des amis proches. De plus, nous devons savoir ce qui favorise l'établissement de liens, comment les gens les utilisent et à quelles fins. Ces connaissances pourraient documenter l'élaboration de politiques en nous aidant à comprendre comment exprimer, dans les programmes, les résultats souhaités par rapport au vieillissement.

2. Examiner la façon dont les liens au sein des collectivités géographiques et virtuelles peuvent servir aux personnes âgées.

Les collectivités géographiques diffèrent grandement de par leur potentiel en capital social. Les recherches en milieu urbain ont révélé que certains groupes de personnes âgées peuvent être confrontés à l'exclusion sociale en raison de l'incompatibilité entre leur expérience et leurs croyances et celles de leur collectivité. Les personnes âgées vivant en milieu rural qui font partie de réseaux de soutien se distinguent considérablement des autres. Nous devons comprendre les notions principales de la corrélation personne âgée-collectivité afin de mieux cibler les programmes visant à améliorer les liens. De plus, il faudrait examiner de près le nouvel engagement envers les collectivités virtuelles, comme la CCAN, afin de déterminer comment les personnes âgées, leur famille, ainsi que les secteurs de services officiel et bénévole, pourraient bénéficier de tels rapports. Ces programmes peuvent éventuellement permettre aux réseaux de tisser de nombreux liens entre eux.

3. Déterminer le rôle des réseaux de soins dans la capacité de bien vieillir.

Il s'agit là d'une des questions liées à la recherche sur les politiques les plus difficiles en ce qui a trait aux réseaux et à la notion de « bien vieillir ». Beaucoup de preuves montrent que les réseaux de soins composés de parents et d'amis sont très importants pour le soutien des personnes âgées fragiles. Et nous savons que les réseaux de soins comprennent les personnes les plus proches de la personne âgée fragile

et que leur potentiel en capital social d'attachement est donc grand. Or, comme il est prouvé que ces réseaux sont exigeants et mettent les relations à rude épreuve, ils ne permettent peut-être pas aux personnes de bien vieillir, du moins pas du point de vue des définitions principales de la notion. Nous savons déjà que les personnes âgées fragiles apprécient grandement les programmes qui les aident à rester chez elles. Il nous faut maintenant mieux comprendre comment les programmes qui soutiennent les membres des réseaux de soins peuvent aider les personnes à bien vieillir.

4. Déterminer le rôle des familles dans la capacité de bien vieillir.

Le gouvernement australien a créé un ministère des services familiaux et communautaires pour souligner le rôle des familles en tant que pierre angulaire d'une société harmonieuse et cohésive sur le plan social (Jackson, 1998). Il allègue qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance des familles dans la création de capital social ou d'une cohésion sociale. La plupart de nos connaissances sur les familles des personnes âgées se rapportent à la prestation de soins. Si nous voulons élaborer des politiques publiques qui soutiendront le capital social et permettront aux personnes de bien vieillir, nous devons en savoir plus sur le fonctionnement des familles afin d'offrir du capital social aux personnes âgées qui n'ont pas besoin de soins. Un grand nombre de politiques publiques ont une incidence directe ou indirecte sur les familles. Des recherches ciblées sur les familles et une analyse de l'incidence des politiques liées aux programmes sociaux et de soins de santé pertinents pourraient grandement aider à comprendre comment les familles créent un capital social et pour qui elles le font.

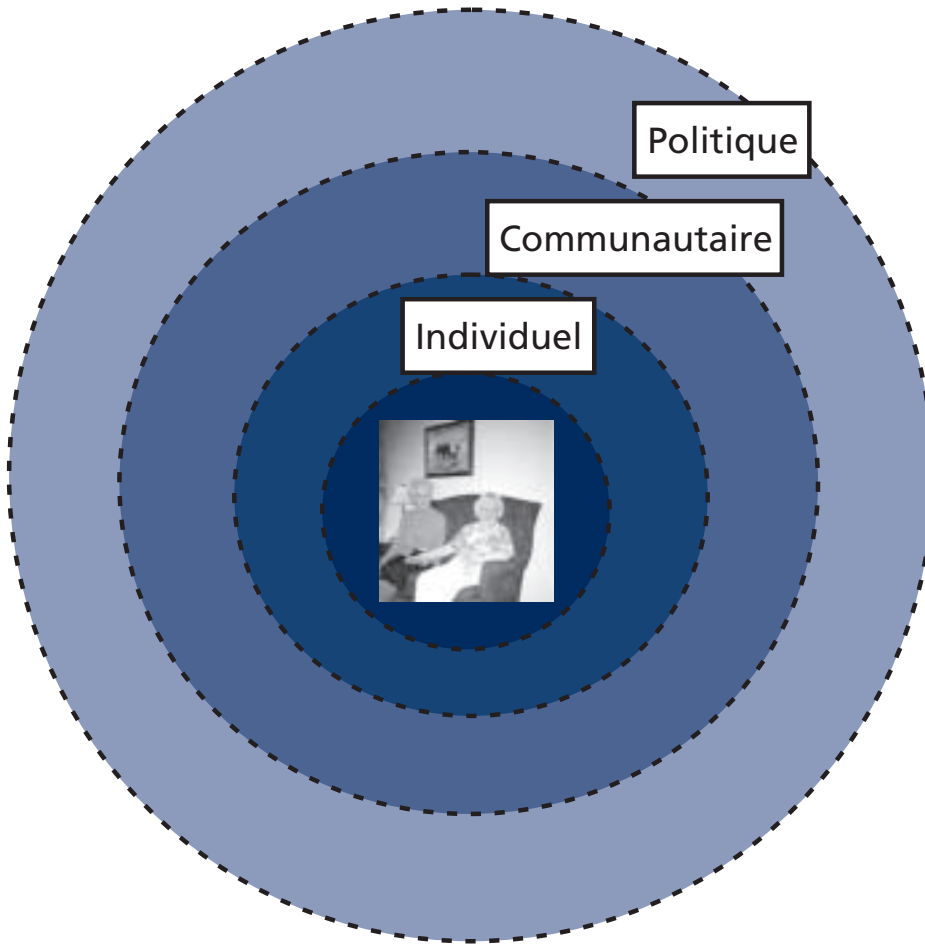
5. Évaluer, évaluer, toujours évaluer.

Nous ne pouvons pas savoir si les programmes accroissent le capital social ou permettent de bien vieillir à moins que leur cadre comprenne des stratégies d'évaluation claires qui appliquent l'optique du capital social. Les stratégies d'évaluation peuvent être divisées en deux catégories. Une série de stratégies d'évaluation doit être axée sur les pro-

grammes créés pour accroître le capital social d'attachement ou d'accointances. Chaque stratégie doit exiger des critères d'évaluation particuliers. Les programmes visant à créer un capital social d'attachement doivent comprendre des mesures opérationnelles qui accroissent les liens entre personnes proches, ainsi que des mesures de l'incidence de cet accroissement sur les membres des réseaux, plus particulièrement les personnes âgées. Les évaluations des programmes visant à accroître le capital social d'accointances doivent quant à elles être axées sur la nature des liens entre des personnes moins proches et chercher à savoir si ceux-ci ont accru l'accès aux ressources pour les personnes âgées au sein de ces réseaux et comment ils peuvent avoir augmenté leurs chances de bien vieillir. Dans les deux cas, la notion de « bien vieillir » qui sert à déterminer la réussite du programme doit apparaître en termes explicites dans les plans d'évaluation.

Une deuxième catégorie de stratégies d'évaluation peut s'avérer appropriée lorsqu'on s'intéresse à l'évaluation des programmes existants ou des domaines où l'on ne trouve aucun programme public. Une meilleure connaissance et compréhension du rôle et des limites de certains types de réseaux des personnes âgées canadiennes sont importantes, car elles veillent à ce que les nouveaux programmes mis en œuvre ou les orientations prescriptives ne perturbent ni n'affaiblissent les réseaux existants. Par exemple, les réseaux de soins au sein desquels tous les membres travaillent fournissent moins de soins que les réseaux comprenant des membres qui ne travaillent pas, et les réseaux composés de membres de la population active sont confrontés à des facteurs liés à l'emploi et à un niveau de stress plus grands que les autres. Et pourtant, il y a peu de programmes publics facilitant l'équilibre des obligations professionnelles et familiales des aidants. On peut réduire de telles menaces pour le capital social d'attachement des réseaux de soins en élargissant la portée des programmes visant à minimiser les conflits auxquels peut être confronté tout membre de la population active qui offre des soins à une personne âgée. Cela permet d'atténuer les tensions qui pourraient affaiblir les réseaux qui jouaient déjà un rôle important.

ANNEXE A : CONTEXTES DU CAPITAL SOCIAL APPLICABLES AUX PERSONNES ÂGÉES



ANNEXE B : CONCLUSIONS RÉCENTES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, DE SOUTIEN ET DE SOINS ET LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Caractéristiques des réseaux sociaux, de soutien et de soins

Comme on a surtout étudié les réseaux sociaux et de soutien isolément des soins offerts par les membres des réseaux et inversement, il est très difficile de savoir de quelle façon les réseaux constituent une source de capital social pour les personnes âgées. Un grand nombre de documents portent sur la façon dont les liens sociaux fournissent les ressources nécessaires au soutien continu. Toutefois, la plupart des documents de recherche sur les soins dispensés par la famille ou des amis sont axés sur les personnes âgées et un seul aidant (Boaz et Hu, 1997). Par conséquent, les comparaisons systématiques des liens entre les réseaux sociaux, de soutien et de soins sont rares. Ainsi, du point de vue de la compréhension du rôle du capital social dans le vieillissement, cette analyse est importante. Les réseaux de soutien et de soins diffèrent de par leur taille, leur composition (mélange d'hommes et de femmes, personnes de divers groupes d'âge, parents, voisins et amis, et membres situés à diverses distances de la personne âgée) et leur incidence sur les personnes âgées.

Sur le plan de la composition selon le sexe, les hommes sont sous-représentés au sein des réseaux de soutien comparativement aux réseaux sociaux en général (Fernández-Ballestros, 2002; Wenger, 1997a). La plupart des recherches sur les soins laissent entendre que la proportion de femmes est probablement bien plus élevée, bien qu'une enquête nationale récente sur la prestation des soins ait révélé que la proportion d'hommes et de femmes qui fournissent des soins est semblable (Cranswick, 2003; Stobert et Cranswick, 2004). De la même façon, les réseaux sociaux comptent probablement des membres de divers groupes d'âge (Uhlenberg et DeJong, 2004), alors que les réseaux de soutien impliquent probablement des tâches de nature plus homogène, comme celles liées au soutien social et affectif, car les membres d'un même groupe d'âge ont souvent une histoire et une expérience communes. Les réseaux de soins sont plus susceptibles de comprendre des personnes d'âge moyen (la génération précédant celle des bénéficiaires) ou des personnes âgées (Fast *et al.*, 2004).

Les recherches sur les réseaux sociaux des personnes âgées semblent indiquer que les parents prédominent peut-être au sein de ces réseaux, les amis de la même génération étant très touchés par la maladie ou la mort (Klein Ikkink et van Tilburg, 1998). On en sait moins sur la composition des réseaux de soutien selon le lien avec la personne âgée, car les recherches sur les parents en tant que fournisseurs de soutien ont été menées séparément des recherches sur les amis et voisins. Les amis et voisins peuvent fournir un niveau et un type de soutien différents de celui offert par les membres de la famille (Nocon et Pearson, 2000), donnant peut-être accès à d'autres ressources inhérentes au capital social d'accointances. Les parents proches et les amis de longue date prédominent au sein des réseaux de soins, car il est moins probable que les voisins et les personnes avec qui les personnes âgées n'ont aucun lien de parenté commencent à exécuter des tâches plus intenses lorsque leur santé se détériore. La proximité joue aussi un rôle dans le type de soutien offert par les réseaux de soins. Les technologies de communication modernes peuvent permettre aux membres des réseaux d'offrir un certain type de soutien social ou affectif à distance (Fast *et al.*, 2004), mais d'autres types de soutien à une personne âgée fragile, comme le transport, la prestation de soins personnels et la préparation des repas, exigent manifestement que les membres soient à proximité (Keating *et al.*, 2003).

Enfin, la taille des réseaux peut être un facteur déterminant du capital social inhérent aux réseaux de soutien et de soins. Les réseaux sociaux des personnes âgées comprennent en moyenne 12 ou 13 personnes (van Tilburg, 1998; Wenger, 1997a); les réseaux de soutien, de 5 à 10; et les réseaux de soins, de 3 à 5 (Tennstedt *et al.*, 1989). Stone et Rosenthal (1996) ont avancé que les personnes âgées qui possèdent de petits réseaux de soutien sont plus susceptibles de recevoir un faible niveau de soins, car leur réseau de soins sera encore plus petit. Les petits réseaux de soins intenses pourraient présenter toutes les caractéristiques nécessaires pour exécuter les tâches qui permettraient de garder les personnes âgées hors des foyers de soins, mais ne pas avoir suffisamment de ressources pour fournir les liens qui pourraient accroître leur qualité de vie.

Dans l'ensemble, il semble que les réseaux de soins petits, situés à proximité et composés essentiellement de membres de la famille constituent davantage des sources de capital social d'attachement, alors que les réseaux de soutien plus diversifiés et moins denses sont plus en mesure de lier les personnes âgées à d'autres ressources.

Conclusions récentes : Caractéristiques des réseaux sociaux, de soutien et de soins

Aucune donnée canadienne ne permet de comparer directement ces trois types de réseaux. La présente section comprend les conclusions de deux enquêtes distinctes menées auprès de personnes âgées au Canada. Ensemble, elles donnent un aperçu des similitudes et des différences entre ces réseaux. Les renseignements sur les réseaux sociaux et de soutien sont tirés d'une enquête téléphonique menée en 2004 auprès de personnes âgées vivant en milieu rural au Canada (Dobbs *et al.*, 2004). Les renseignements sur les réseaux de soins proviennent d'un sous-échantillon de personnes âgées au Canada qui sont aux prises

avec des problèmes de santé chroniques et qui ont répondu à une enquête nationale de Statistique Canada sur le vieillissement et le soutien social (Statistique Canada, 2002). Les renseignements sur les réseaux de soins sont basés sur ceux qui ont déclaré avoir reçu des soins d'un parent ou d'un ami au cours de l'année précédente².

Tel qu'illustré dans le tableau 1, les réseaux sociaux de la grande majorité des personnes âgées vivant en milieu rural au Canada (91,8 %) comptent entre 5 et 13 membres. La taille des réseaux de soutien est toutefois plus uniforme, la proportion de réseaux comptant un ou deux membres, trois ou quatre membres et entre cinq et treize membres étant la même. La taille moyenne des réseaux sociaux des personnes âgées en milieu rural est de dix membres, alors que les réseaux de soutien sont beaucoup plus petits, comptant trois membres en moyenne. Visiblement, le nombre de personnes qui offrent du soutien aux personnes âgées en milieu rural est beaucoup plus petit que le nombre de parents et d'amis proches avec qui ils entretiennent des relations sociales, ce qui prouve qu'il ne faut pas confondre les réseaux sociaux et de soutien.

Tableau 1 : Caractéristiques des réseaux sociaux et de soutien des personnes âgées vivant en milieu rural au Canada

Caractéristiques des réseaux	Pourcentage de répondants	
	Réseau social	Réseau de soutien
Taille du réseau		
1 ou 2 personnes	2,2	33,5
3 ou 4 personnes	6,0	34,4
De 5 à 13 personnes	91,8	32,1
Composition selon le sexe		
Femmes seulement	2,4	19,7
Hommes seulement	1,2	13,1
Hommes et femmes	96,1	66,2
Composition selon le lien avec la personne âgée		
Proches parents seulement	1,9	15,4
Parents éloignés seulement	0,2	2,1
Aucun parent	0,8	8,8
Divers liens	96,8	61,0
Composition selon l'âge		
Moins de 44 ans seulement	0,7	5,7
Entre 45 et 64 ans seulement	0,9	14,5
65 ans et plus seulement	3,0	11,1
Divers groupes d'âge	94,6	65,2
Composition selon la proximité		
Membres vivant dans le même foyer ou établissement seulement	8,6	39,1
Membres vivant à l'extérieur de la collectivité seulement	0,9	6,9
Membres vivant à divers endroits	90,2	54,0

Tout comme la taille, la composition selon le sexe des réseaux sociaux et de soutien des personnes âgées en milieu rural varie. La très grande majorité des réseaux sociaux des répondants comprennent des hommes et des femmes. Quant aux réseaux de soutien des répondants, les deux tiers sont mixtes, près de 20 % sont composés seulement de femmes et 13 % ne comprennent que des hommes. La composition selon le lien avec la personne âgée diffère également. Presque tous les réseaux sociaux (96,8 %) comptent des parents proches (conjoints et enfants), des parents éloignés (nièces, neveux et petits-enfants) et des membres autres que des parents (amis proches et voisins). Un pourcentage moins élevé de réseaux de soutien (61 %) sont mixtes, alors que plus de 15 % comptent seulement des parents proches, et près de 9 % sont entièrement composés d'amis et de voisins.

Les réseaux de soutien sont plus homogènes sur le plan de l'âge que les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux de presque toutes les personnes âgées en milieu rural (94,6 %) comprennent des membres de divers groupes d'âge. Toutefois, une proportion moins élevée d'entre elles (65,2 %) comptent des membres de divers groupes d'âge au sein de leur réseau de soutien. Les réseaux du reste des répondants sont entièrement composés de membres d'un seul groupe d'âge, 14 % des réseaux de soutien comprenant seulement des personnes âgées entre 45 et 64 ans et 11 % ne comptant que des personnes âgées. La proximité géographique joue un rôle plus important dans la composition des réseaux de soutien que dans celle des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux de la plupart des répondants sont composés d'un mélange de membres qui vivent dans leur collectivité et d'autres qui habitent à une certaine distance, alors que les réseaux de soutien de près de 40 % des répondants comprennent seulement des membres de leur collectivité.

Dans l'ensemble, les personnes âgées en milieu rural font partie de réseaux sociaux diversifiés qui comprennent des hommes et des femmes de tous âges avec qui elles entretiennent des relations différentes et qui vivent dans leur collectivité ou ailleurs. Les réseaux de soutien sont beaucoup plus petits et moins diversifiés sur le plan du sexe, de l'âge, des relations et de la proximité géographique. L'absence de diversité au sein des réseaux confirme la croyance voulant que les collectivités rurales soient très unies et homogènes, les contextes personnel et communautaire de ces personnes âgées étant très comparables.

Le tableau 2 présente les caractéristiques des réseaux de soins des personnes âgées au Canada. Il est impossible de comparer directement ces données avec celles des réseaux sociaux et de soutien, car les

réseaux de soins ne s'appliquent qu'aux personnes âgées aux prises avec des problèmes de santé chroniques qui ont déclaré avoir reçu de l'aide en raison de ces problèmes. Néanmoins, leur taille générale et autres caractéristiques peuvent illustrer les différences possibles entre ces réseaux sur le plan du capital social.

Lorsque les soins à fournir sont affectifs et instrumentaux, le nombre de membres au sein des réseaux varie entre un et dix, la moyenne étant d'un peu moins de trois membres. Des bénéficiaires de soins, 70 % reçoivent leurs soins de plus d'une personne. Les réseaux qui offrent seulement des soins instrumentaux sont plus petits, comptant en moyenne un peu moins de deux membres. Ces différences laissent supposer que, lorsqu'il est question de tâches pratiques, la plupart des aidants n'ont qu'un nombre limité de personnes avec qui partager les tâches. Il est important de souligner que ces chiffres peuvent être quelque peu bas, étant donné que le nombre de membres au sein des réseaux est déterminé par la personne âgée qui reçoit les soins. Comme certaines tâches, tel que prendre des rendez-vous, assurer la coordination avec d'autres membres du réseau et faire les courses, sont effectuées à distance, il est possible que les personnes âgées ne s'en rendent pas compte. Ces tâches donnent accès aux services, mais la relation, au lieu d'être engagée par la personne âgée, se fait au nom de cette dernière.

Ces données sur les caractéristiques des réseaux fournissent des renseignements de base sur le contexte des soins. La proportion de réseaux de soins comprenant seulement des hommes ou des femmes est égale, seulement le tiers des réseaux étant mixtes. Compte tenu des conclusions antérieures selon lesquelles il est possible que les hommes et les femmes accomplissent des tâches de soins différentes, nous concluons que la majorité des réseaux pourraient être restreints dans leur capacité d'offrir des soins. La majorité des réseaux sont entièrement composés de parents proches, une petite proportion seulement comprenant des parents éloignés. On ne trouve que quelques réseaux mixtes sur le plan des relations, ce qui laisse supposer que les familles n'augmentent pas le niveau de soins en ayant recours à des amis et voisins. Toutefois, une petite proportion de réseaux sont entièrement composés de personnes avec qui les personnes âgées n'ont aucun lien de parenté, ce qui suggère que la famille peut être remplacée si elle n'est pas disponible.

Les réseaux de soins ont tendance à être homogènes sur le plan de l'âge des aidants. Seulement 30 % des réseaux comprennent des membres de divers groupes d'âge. La plupart des réseaux comptent

seulement des membres âgés entre 45 et 64 ans, un groupe qui a probablement d'autres obligations familiales et des engagements professionnels. Dans la majorité des réseaux, les membres ne vivent pas avec la personne âgée et doivent donc voyager pour fournir les soins. En général, les réseaux fournissent des soins depuis plus de deux ans, ce qui fait ressortir la nature continue des soins offerts aux personnes âgées. Dans la plupart des réseaux, certains des

membres, si ce n'est tous les membres, ont un emploi. En fait, environ le tiers des réseaux sont entièrement composés de membres de la population active, ce qui fait que ces membres n'ont pas le soutien de personnes n'ayant aucune contrainte de temps et d'éloignement géographique liée à un emploi. Une petite proportion des réseaux comptent parmi leurs membres des personnes qui ne travaillent pas.

Tableau 2 : Caractéristiques des réseaux de soins des personnes âgées au Canada

Caractéristiques des réseaux	Pourcentage de répondants	
	Tâches affectives et instrumentales	Tâches instrumentales seulement
Taille du réseau		
1 ou 2 personnes	42,3	80,5
3 ou 4 personnes	30,3	17,3
De 5 à 13 personnes	17,5	6,5
Composition selon le sexe		
Femmes seulement		33,4
Hommes seulement		33,4
Hommes et femmes		33,2
Composition selon le lien avec la personne âgée		
Proches parents seulement		62,8
Parents éloignés seulement		8,2
Aucun parent		13,4
Divers liens		15,7
Composition selon l'âge		
Moins de 44 ans seulement		15,9
Entre 45 et 64 ans seulement		30,7
65 ans et plus seulement		21,9
Divers groupes d'âge		31,6
Composition selon la proximité		
Membres vivant dans le même foyer ou établissement seulement		31,5
Membres vivant dans la collectivité ou la région seulement		45,4
Membres vivant à moins d'une demi-journée de route seulement		1,12
Membres vivant à plus d'une demi-journée de route seulement		0,4
Membres vivant à divers endroits		21,63
Composition selon l'emploi		
Membres qui travaillent seulement		33,3
Membres qui ne travaillent pas seulement		39,3
Membres qui travaillent et qui ne travaillent pas		27,4
Durée des soins		
Tous les membres offrent des soins depuis moins d'un an		6,7
Tous les membres offrent des soins depuis un an ou deux		6,4
Tous les membres offrent des soins depuis plus de deux ans		63,8
Durée variée		23,0

Remarque : Toutes les caractéristiques, à part la taille du réseau, se rapportent aux membres du réseau qui ont accompli des tâches instrumentales seulement.

Ces tendances suggèrent de possibles différences dans le capital social entre les réseaux de soutien et de soins. Les réseaux de soutien sont plus grands et leur composition est un peu plus diversifiée que celle des réseaux de soins. Par conséquent, les réseaux de soutien sont plus en mesure d'offrir divers types et niveaux de capital social que les réseaux de soins plus concentrés.

Le capital social à l'œuvre : activités de soutien et réseaux de soins

Le plan des types de structures de réseau des personnes âgées exposé dans la section précédente constitue la base de toute discussion future sur la façon dont les réseaux des personnes âgées peuvent jouer un rôle dans le vieillissement. Nous examinerons maintenant ce que les réseaux font pour les personnes âgées. La notion du capital social n'est pas très répandue dans les documents sur les réseaux des personnes âgées. Toutefois, les activités des réseaux peuvent permettre, dans une certaine mesure, de déterminer si ces derniers servent à développer des liens d'attachement, d'accointances ou exercent d'autres fonctions.

Tâches accomplies par les réseaux de soutien des personnes âgées

Comme dans la section précédente, les données sont tirées d'une enquête nationale menée auprès des personnes âgées vivant en milieu rural au Canada (Dobbs *et al.*, 2004). On a demandé aux répondants d'indiquer s'ils recevaient de l'aide pour chacune des 13 tâches mentionnées et la fréquence du soutien reçu de chaque personne fournissant de l'aide pour une tâche donnée. Les tâches comprennent les courses, le transport, la préparation des repas, l'entretien ménager, les travaux extérieurs, les visites ou les appels pour prendre des nouvelles et le soutien affectif, entre autres.

Les personnes âgées vivant en milieu rural reçoivent divers types de soutien d'autres personnes (tableau 3). La majorité d'entre elles (55,7 %) ont déclaré que certaines personnes les visitent ou les appellent afin de s'assurer qu'elles vont bien. Près de la moitié ont indiqué que des personnes avaient déjà préparé des repas pour elles, leur avaient apporté des repas faits maison ou les avaient invitées à souper. Le tiers des répondants reçoivent de l'aide pour leurs tâches ménagères, comme laver les planchers, passer l'aspirateur, épousseter, et faire la lessive et le raccommodage, ainsi que pour les travaux extérieurs,

Tableau 3 : Types de soutien reçu des réseaux de soutien (personnes âgées vivant en milieu rural au Canada)

Type de soutien reçu	Pourcentage de répondants recevant du soutien
Visite ou appel pour prendre des nouvelles	55,7
Préparation des repas	48,6
Entretien ménager	35,9
Travaux extérieurs	31,2
Courses	22,2
Transport chez le médecin	18,9
Arrosage des plantes, alimentation des animaux domestiques, ramassage du courrier	18,5
Aide financière	17,9
Soutien affectif	17,2
Transport pour les activités sociales	14,3
Transport pour les courses	12,7
Prise d'arrangements (renseignements, rendez-vous, services)	6,1
Court répit dans la prestation des soins	3,3

comme peindre, faire de petites réparations, pelleter la neige ou couper le bois de chauffage. Une personne âgée sur cinq en milieu rural a déjà reçu de l'aide pour faire ses courses ou aller chez le médecin. Lorsqu'on a demandé aux personnes âgées la raison pour laquelle elles recevaient de l'aide pour la plupart des tâches, la majorité ont répondu que c'était comme ça que ça se passait avec les parents et les amis. Toutefois, la plupart des personnes âgées reçoivent de l'aide pour leurs tâches ménagères et quelques menus travaux extérieurs en raison de problèmes de santé chroniques, ce qui laisse supposer que la limite entre le soutien et les soins est floue.

Type et niveau de soutien offert aux personnes âgées par les réseaux de soutien et de soins

Les réseaux y sont-ils pour quelque chose dans le type et le niveau de soutien que les personnes âgées reçoivent? Compte tenu de l'hypothèse voulant que le contexte soit important, il semble probable que le soutien offert aux personnes âgées soit influencé par leurs caractéristiques, ainsi que celles de leur réseau de soutien et de leur collectivité. On met l'accent sur les caractéristiques des personnes âgées et de leur collectivité. Pour vérifier ces hypothèses, on a analysé les réseaux de soutien des personnes âgées vivant en milieu rural au Canada.

Comme les réseaux influencent la vie des personnes âgées, les caractéristiques de ces dernières influencent la composition de leurs réseaux sociaux et de soutien et, par conséquent, le type et le niveau de soutien qu'elles reçoivent. On a découvert que les caractéristiques des personnes âgées liées au soutien comprennent l'âge, le sexe, l'état civil, le niveau de scolarité, le revenu, l'état de santé, le temps depuis lequel elles vivent dans la collectivité et leur capacité de conduire.

L'âge est un déterminant important des réseaux sociaux et de soutien. Les réseaux sociaux des personnes âgées de plus de 85 ans sont plus petits (Tijhuis *et al.*, 1998) et comprennent plus de parents (Aartsen *et al.*, 2004) que ceux des personnes âgées de moins de 85 ans, leur potentiel de soutien étant donc plus faible que celui des réseaux sociaux ces dernières. Le sexe a aussi une incidence sur la composition des réseaux. Les femmes âgées comptent plus de membres au sein de leur réseau social que les hommes du même âge (Kim *et al.*, 2000; Reinhardt *et al.*, 2003), et leur réseau de soutien

comprend plus de membres étant donné que leur éventail de rôles sociaux est plus grand. Le célibat est associé à de petits réseaux, plus particulièrement lorsqu'il y a eu divorce (Uhlenberg et de Jong, 2004), bien que la petite taille des collectivités rurales puisse faciliter la création de nouveaux réseaux.

Le niveau de scolarité, le revenu et la santé sont également liés aux caractéristiques des réseaux. Un niveau de scolarité élevé est associé à un nombre supérieur de liens avec des voisins et des amis plus jeunes (Uhlenberg et de Jong, 2004) et un faible niveau de scolarité, à la réception de soutien de la famille (Reinhardt *et al.*, 2003). Vu le niveau de scolarité plus faible des personnes âgées en milieu rural, il est possible que leur réseau de soutien comprenne une proportion plus élevée de parents que celui des personnes âgées en milieu urbain (Keating *et al.*, 2001). De la même façon, le revenu est lié de façon positive à la participation des personnes âgées à des activités qui aident à établir des liens réticulaires et à les maintenir, comme l'intégration à des groupes communautaires (Pillemer et Glasgow, 2000), bien que celles qui ont un revenu plus faible puissent recevoir plus de soutien instrumental de leurs réseaux en l'absence de ressources financières pour acheter des services. Les personnes âgées qui sont en mauvaise santé ont moins de liens communautaires (Zunzunegui *et al.*, 2004) qui les aident à établir des liens avec des personnes autres que des parents et sont plus susceptibles d'avoir un petit réseau de soutien, composé essentiellement de parents. Enfin, le temps depuis lequel la personne habite dans la collectivité et sa capacité de conduire sont deux facteurs associés aux possibilités de créer et de maintenir des liens sociaux qui peuvent mener au soutien social (Brown, 2002; Glasgow, 2000).

Parmi les caractéristiques communautaires qui permettent de déterminer le potentiel de soutien, mentionnons la taille de la population, la distance de la collectivité par rapport à un centre de services et la composition démographique. Dans une petite collectivité, les personnes âgées ont plus de chances d'être connues des autres (Keating *et al.*, 2001), alors que la distance de la collectivité par rapport à un centre de services peut inciter les membres des réseaux à offrir du soutien en l'absence d'autres possibilités (Keefe *et al.*, 2004). Comme les personnes âgées constituent une partie importante des réseaux de soutien, il est possible que les collectivités qui comprennent une proportion élevée de personnes âgées offrent plus de soutien.

Bref, on a prouvé jusqu'à maintenant que la composition des réseaux de soutien, combinée aux caractéristiques des personnes âgées et de leur collectivité, influence le type et le niveau de soutien qu'elles reçoivent.

Conclusions récentes : activités de soutien et réseaux de soin

La majorité des personnes âgées au Canada (73 %) ont déclaré recevoir de l'aide pour diverses tâches (Keating *et al.*, 1999). Par conséquent, la plupart ont des réseaux de soutien. De ces personnes, 51 % reçoivent du soutien pour les activités quotidiennes ou en ont reçu en période de crise, comme un deuil. Les 22 % restants ont reçu de l'aide de leur réseau en raison de problèmes de santé chroniques.

D'autres analyses des données que nous avons recueillies sur les réseaux de soutien des personnes âgées en milieu rural révèlent que divers ensembles de caractéristiques des personnes et des réseaux de soutien sont associés à la réception des différents types de soutien (tableau 4). Les femmes non mariées, en mauvaise santé et qui ne conduisent pas sont les personnes âgées les plus susceptibles de recevoir de l'aide pour le transport. Les réseaux qui les aident sont habituellement de taille moyenne et composés essentiellement d'hommes (trois ou quatre membres par opposition aux réseaux plus petits ou plus grands). Les personnes qui reçoivent de l'aide pour les tâches ménagères, comme les repas, le ménage et les courses, sont quant à elles plus vieilles, ne conduisent pas et ont des réseaux composés essentiellement de femmes, qui vivent avec elles (par opposition à celles qui vivent dans le même

quartier, la même collectivité ou ailleurs). Les femmes plus jeunes, non mariées et en mauvaise santé sont les personnes âgées les plus susceptibles de recevoir du soutien affectif de réseaux qui comprennent seulement des personnes âgées entre 45 et 65 ans. Enfin, les personnes âgées qui reçoivent du soutien pratique pour diverses tâches, comme de l'aide pour prendre des arrangements et s'occuper de questions financières, sont des femmes plus vieilles, qui vivent depuis longtemps dans la collectivité et ont des réseaux composés principalement d'hommes. De plus, les caractéristiques de la collectivité n'ont pas d'incidence sur l'accomplissement d'une tâche.

Bref, l'âge, le sexe, l'état civil, la santé et la capacité de conduire sont les déterminants individuels du soutien reçu les plus importants. Les caractéristiques des réseaux les plus souvent associées à la réception de soutien sont la composition selon l'âge et selon le sexe, ainsi que la proximité.

Le fonctionnement des réseaux plus petits et intenses qui fournissent des soins aux personnes âgées aux prises avec des problèmes de santé chroniques est quelque peu différent de celui des réseaux de soutien. Le tableau 5 illustre le lien entre les caractéristiques des réseaux et la réception de soutien pour diverses tâches. Ces conclusions donnent un aperçu de la façon dont les personnes âgées profitent différemment de réseaux ayant des ensembles particuliers de caractéristiques. Le fait que les personnes âgées reçoivent de l'aide pour diverses tâches peut leur être utile de nombreuses façons. Les tâches quotidiennes, comme la préparation des repas et le ménage, favorisent le maintien des per-

Tableau 4 : Prédicateurs du type de soutien que reçoivent les personnes âgées vivant en milieu rural au Canada

Type de soutien	Prédicateurs de la réception du soutien	
	Caractéristiques de la personne	Caractéristiques des membres du réseau de soutien
Transport (activités sociales, courses, médecin)	Femme, non mariée, mauvaise santé, ne conduit pas	Hommes, nombre moyen de membres (3 ou 4)
Tâches ménagères (repas, ménage, courses)	Personne plus âgée, ne conduit pas	Femmes, résidant avec la personne âgée
Soutien affectif (visites ou appels pour prendre des nouvelles, tâches affectives, répit dans la prestation des soins)	Personne plus jeune, non mariée, mauvaise santé	Membres âgés entre 45 et 65 ans
Soutien pratique (prise d'arrangements, aide financière)	Femme plus âgée, habite depuis longtemps dans la collectivité	Hommes

Tableau 5 : Prédicateurs du type de soutien que reçoivent les personnes âgées fragiles au Canada

Type de soins	Caractéristiques des membres du réseau de soins
Repas	Femmes, lien de parenté, ne travaillent pas, offrant des soins depuis un an ou deux, nombre élevé de membres
Entretien ménager	Femmes, ne travaillent pas, nombre élevé de membres
Travaux extérieurs	Hommes, aucun lien de parenté, âgés de 65 ans ou moins, nombre élevé de membres
Courses	Femmes, lien de parenté, divers groupes d'âge, même foyer ou tout près, nombre élevé de membres
Transport	Femmes, lien de parenté, âgées de 45 ans et plus, même foyer ou collectivité, nombre élevé de membres
Finances	Personnes ayant un lien de parenté, âgées de 45 ans et plus, même foyer, nombre élevé de membres
Soins personnels	Femmes, lien de parenté, nombre élevé de membres

sonnes âgées à domicile et peuvent les aider à conserver des liens avec la collectivité et le voisinage. Les tâches plus intenses, comme celles relatives aux soins personnels, retardent considérablement l'admission des bénéficiaires dans des foyers de soins.

Parmi les caractéristiques qui accroissent inmanquablement la probabilité que les personnes âgées reçoivent de l'aide pour des tâches, mentionnons des réseaux comprenant une proportion élevée de femmes et de parents et un nombre élevé de membres. De plus, ces trois caractéristiques des réseaux permettent à elles seules d'établir si les personnes âgées reçoivent des soins personnels. Par contre, aucune tendance précise ne laisse supposer que la composition selon l'âge y est pour quelque chose. La situation professionnelle diminue la probabilité de recevoir de l'aide pour les tâches ménagères quotidiennes, mais pas pour celles liées aux soins personnels. Lorsqu'une tâche intense, comme une tâche liée aux soins personnels, est requise, les réseaux composés de femmes, de parents proches et de nombreux membres accomplissent cette tâche, peu importe les coûts personnels. Comme ces données sont transversales, nous ne savons pas combien de réseaux « désignent » un ou plusieurs membres qui devront quitter leur emploi et s'occuper à temps plein de la personne âgée au fur et à mesure que ses besoins augmentent.

On n'a encore jamais examiné de près le capital social inhérent aux réseaux de soins. Toutefois, il est clair que les réseaux diffèrent grandement de par leurs ressources. On compte autant de réseaux composés d'une personne que de quatre membres. Et leur taille a une incidence sur la quantité et la

diversité des soins offerts. Une minorité de réseaux comprennent seulement des femmes. Toutefois, un réseau composé entièrement de femmes accroît nettement la probabilité de recevoir de l'aide pour diverses tâches, y compris les tâches essentielles liées entre autres aux repas, à l'entretien ménager et aux soins personnels. Enfin, la proportion de réseaux comprenant seulement des membres qui travaillent, seulement des membres qui ne travaillent pas, ainsi qu'un mélange de ces deux groupes, est la même, bien que les réseaux composés seulement d'aidants qui travaillent offrent moins de soins et accomplissent moins de tâches.

Du point de vue des membres, les différences sur le plan des ressources peuvent provoquer de très fortes tensions au sein de certains réseaux, tandis qu'ils s'efforcent de satisfaire aux exigences conflictuelles liées à la prestation de soins et à d'autres activités rémunérées et bénévoles. La viabilité des réseaux constitue une préoccupation importante dans le domaine des soins aux personnes âgées et a été l'objet de nombreuses politiques récentes visant à déterminer les moyens d'accorder un répit aux membres des réseaux.

Réseaux communautaires

En plus d'avoir leurs propres réseaux, les personnes peuvent faire partie de réseaux sociaux, de soutien et de soins d'autres personnes. Si les personnes sont membres de plus d'un réseau personnel, alors ces réseaux sont, en fait, reliés. Lorsque les réseaux sont reliés, le capital social de chaque réseau est aussi relié, ce qui accroît l'accès aux ressources pour les

membres des groupes. Cela peut aussi accroître la cohésion sociale au sein des groupes. Toutefois, la cohésion n'est pas toujours un élément positif, car un groupe cohésif peut exercer des pressions sur ses membres pour favoriser la conformité ou exclure d'autres membres, et ce, au détriment de l'ensemble du groupe (Jenson, 1998). C'est cependant à partir de la cohésion sociale que l'action collective peut éventuellement se manifester (MacInko et Starfield, 2001; Narayan, 1999; White, 2002). Dans un contexte communautaire, on peut relier les réseaux au sein d'un milieu géographique pour donner à la collectivité en général l'accès aux ressources. Plus les liens entre les réseaux sont étroits, plus la collectivité est cohésive. La collectivité ne dépend pas nécessairement de l'emplacement géographique (Wellman, 1999). Les réseaux ou les groupes de réseaux peuvent être dispersés un peu partout au pays, mais être reliés par des valeurs, des objectifs et des engagements communs. La cohésion sociale de l'ensemble détermine le capital social global réparti au sein du groupe.

Conclusions récentes sur le soutien communautaire

Depuis deux ans, nous participons à un projet dans le cadre duquel nous tentons de mieux comprendre ce qui amène les collectivités à soutenir les personnes âgées qui y vivent. Une partie de notre approche consiste à analyser les collectivités rurales (Keefe *et al.*, 2004). À partir du Recensement de 2001 du Canada, nous avons brossé un tableau très général du soutien communautaire. Il représente la proportion de personnes dans la collectivité qui ont dit avoir aidé une personne âgée au cours du mois précédant l'enquête. Nous avons découvert que les collectivités

rurales différaient considérablement de par leur soutien, le pourcentage de répondants ayant déclaré avoir aidé une personne âgée étant de moins de 1 % dans certaines collectivités et de plus de 50 % dans d'autres. Ces preuves vont à l'encontre de l'hypothèse voulant que les collectivités rurales soient toutes très unies et attentives, et qu'elles constituent par conséquent de bonnes sources de capital social pour les personnes âgées qui y vivent.

De toutes les caractéristiques des collectivités étudiées, on en a relevé quatre qui contribuent considérablement à la distinction des niveaux de soutien communautaire. Les collectivités qui offrent beaucoup de soutien sont relativement petites et comptent une proportion élevée de personnes âgées et de résidents de longue date, et leurs membres sont reconnus pour consacrer au bénévolat un nombre d'heures relativement élevé. Combinées, ces caractéristiques donnent un aperçu des collectivités où les gens peuvent avoir vieilli ensemble, où ils ont des réseaux de soutien solides et sont connus des autres membres, et où l'entraide occupe une place importante. Ces conclusions suggèrent que les petites collectivités peuvent en fait être très unies, les liens entre les réseaux étant denses, et donc créer un groupe communautaire cohésif. Comme de nombreuses personnes vivent depuis longtemps dans la collectivité, elles ont eu l'occasion de maintenir des liens réticulaires avec divers membres de la collectivité. Ces liens entre les réseaux peuvent renforcer la cohésion du groupe, accroissant le capital social offert dans la collectivité. En effet, le fait d'habiter dans une collectivité cohésive peut permettre aux personnes, même à celles qui ne possèdent aucun réseau personnel, d'accéder à des ressources sociales.

ANNEXE C : CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES ÂGÉES VIVANT EN MILIEU RURAL

Échantillon de la Légion comparativement à l'Enquête sociale générale (ESG) de 2002

Caractéristique démographique	Personnes âgées de la Légion vivant en milieu rural (N=1322)		ESG de 2002 Personnes âgées vivant en milieu rural	
	Sexe (%)		Sexe (%)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Âge				
De 65 à 74 ans	47,6	47,1	56,8	62,7
75 ans et plus	52,4	52,9	43,2	37,3
État civil				
Marié/conjoint de fait	79,9	75,2	50,2	79,3
Veuf	17,8	15,0	42,3	10,3
Séparé/divorcé/célibataire	2,3	9,7	7,4	10,3
Niveau de scolarité				
École primaire ou moins	24,8	35,3	22,5	29,3
École secondaire	43,5	38,7	48,9	37,6
Études postsecondaires	29,5	20,9	27,5	30,0
Études supérieures	2,3	5,2	1,2	3,1
Revenu				
De 0 à 14 999 \$	26,4	9,9	37,0	17,7
De 15 000 à 29 999 \$	39,3	36,4	15,1	25,7
De 30 000 à 49 999 \$	23,9	39,5	4,8	13,2
50 000 \$ et plus	10,4	14,2	1,6	7,0
Situation relative à l'emploi				
Membres qui ne travaillent pas/retraités	96,5	92,1	96,6	88,1
Membres qui travaillent	3,5	7,9	3,4	11,9

Remarque : Les données sont tirées de l'analyse (non publiée) des résultats de l'ESG de 2002. De tous les répondants, 39 % n'ont pas répondu à la question sur le revenu de l'ESG. Les résultats doivent être interprétés avec prudence.

Remerciements

Le présent document s'inspire des commentaires d'un groupe important de collègues associés aux recherches, aux politiques et aux pratiques relatives au vieillissement. Le présent rapport n'aurait pas pu voir le jour s'ils ne nous avaient pas aidés à comprendre les théories et programmes ministériels, l'état des connaissances et les questions clés liées à la pratique, ainsi qu'à rédiger le document, à mettre en forme et à analyser les données, à mener des études documentaires et à obtenir les données du centre de données de recherche.

Sherry Anne Chapman
Bonnie Dobbs
Donna Dosman
Zhiwei Gao
Agnes Pieracci
Irene Wong
Janice Keefe
Anna Slochuk
Jacquie Eales
Janet Fast
Micheline Charest
Zachary Jacobson
Sandra MacLeod
David Pedlar
Faye Porter
Brian Meyers
John Cox
Robert Judge
Catherine Demers
Claude Rocan
Lenore Duff
Frank Weldon
Gordon Lenjosek
Brian Ferguson
Lorna Hillman
Louise Plouffe
Sandra Franke
Benoît-Paul Hébert
Joanne Harrington
Joan Campbell

Nous exprimons toute notre gratitude à nos bailleurs de fonds pour leur soutien :

Ministère des Anciens Combattants
Conseil de recherches en sciences humaines
Statistique Canada
Développement social Canada
Santé Canada
Projet de recherche sur les politiques

Les opinions émises par les auteures ne reflètent pas nécessairement l'opinion de ces organismes.

Notes

- 1 Cette section a été rédigée par Norah Keating.
- 2 Il est important d'émettre une mise en garde relativement à la comparabilité de ces données. Les renseignements sur les réseaux sociaux et de soutien proviennent de personnes âgées vivant en milieu rural au Canada. L'échantillon de répondants est composé de membres de la Légion royale canadienne et de leur conjointe. Les répondants ont été choisis de sorte à obtenir une proportion égale d'hommes et de femmes, ainsi que de personnes âgées de divers groupes d'âge. Quant aux renseignements sur les réseaux de soins, ils proviennent de toutes les personnes âgées au Canada qui ont déclaré avoir reçu de l'aide d'un parent ou d'un ami en raison d'un problème de santé chronique.

Bibliographie

- Aartsen, M.J., T. van Tilburg, C.H.M. Smits et K. Knipscheer. 2004. « A Longitudinal Study of the Impact of Physical and Cognitive Decline on the Personal Network in Old Age », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 21, n° 2, p. 249-266.
- Adams, R.G., et R. Blieszner. 1995. « Aging Well with Friends and Family », *American Behavioral Scientist*, vol. 39, n° 2, p. 209-224.
- Baltes, P.B., et M.M. Baltes. 1990. « Psychological Perspectives on Successful Aging: The Model of Selective Optimization with Compensation », dans *Successful Aging: Perspectives from the Behavioral Sciences*, éd. P.B. Baltes et M.M. Baltes, Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University, p. 1-34.
- Barrett, A.E., et S.M. Lynch. 1999. « Caregiving Networks of Elderly Persons: Variation by Marital Status », *Gerontologist*, vol. 39, n° 6, p. 695-704.
- Beauvais, C., et J. Jenson. 2002. *Social Cohesion: Updating the State of the Research*, document de recherche des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques n° F/22, Ottawa (Ontario), Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Bhalla, A., et F. Lapeyre. 1997. « Social Exclusion: Toward an Analytical and Operational Framework », *Development and Change*, vol. 28, p. 413-433.
- Blokland, T. 2000. « Unravelling Three of a Kind: Cohesion, Community and Solidarity », *Netherlands' Journal of Social Sciences*, vol. 36, n° 1, p. 56-70.
- Boaz, R.F., et J. Hu. 1997. « Determining the Amount of Help Used by Disabled Elderly Persons at Home: The Role of Coping Resources », *Journal of Gerontology: Social Sciences*, vol. 52B, n° 6, p. S317-S324.

- Bowling, A., M. Farquhar et P. Browne. 1991. « Life Satisfaction and Associations with Social Network and Support Variables in Three Samples of Elderly People », *International Journal of Geriatric Psychiatry*, vol. 6, n° 8, p. 549-566.
- Bronfenbrenner, U. 1994. « Ecological Models of Human Development », dans *International Encyclopedia of Education Volume 3*, 2^e éd., éd. T. Huston et T. Postlethwaite, New York, Elsevier Science, p. 1643-1647.
- Brown, D.L. 2002. « Migration and Community: Social Networks in a Multilevel World », *Rural Sociology*, vol. 67, n° 1, p. 1-23.
- Canada, Développement social Canada. 2004b. *Brochure 5A – Congé de soignant*. <www.dsc.gc.ca/fr/pt/ot/ntent/nt/publications/5a.shtml>. Consulté le 15 novembre 2004.
- Canada, Développement social Canada, 2004a. *Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés*. <www.dsc.gc.ca/fr/psr/pub/nhbroschure-fr.pdf>. Consulté le 15 novembre 2004.
- Canada, Projet de recherche sur les politiques. 2003b. *Atelier sur le Capital social – Juin 2003 : Les concepts, la mesure, et les incidences sur les politiques*, Ottawa (Ontario), Projet de recherche sur les politiques.
- Canada, Projet de recherche sur les politiques. 2003a. *Capital social : Miser sur une approche fondée sur les réseaux*, document de travail provisoire, Ottawa (Ontario), Projet de recherche sur les politiques.
- Canada, Statistique Canada. 2002. *Enquête sociale générale – Le soutien social et le vieillissement*, Ottawa (Ontario).
- Cannuscio, C., J. Block et I. Kawachi. 2003. « Social Capital and Successful Aging: The Role of Senior Housing », *Annals of Internal Medicine*, vol. 139, n° 5, partie 2, p. 395-400.
- Chapman, S.A. « Theorizing About Aging Well: Constructing a Narrative », *Revue canadienne du vieillissement*, sous presse.
- Conseil de l'Europe, Division du développement de la cohésion sociale. 2001. *Promouvoir d'un point de vue comparatif le débat politique sur l'exclusion sociale*, Strasbourg Cedex (France).
- Cranswick, K. 2003. *Enquête sociale générale, cycle 16 : la prestation de soins dans une société vieillissante 2002*, Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- Cumming, E., et W. Henry. 1961. *Growing Old*, New York, Basic Books.
- Dobbs, B., J. Swindle, N. Keating, J. Eales et J. Keefe. 2004. *Caring Contexts of Rural Seniors: Seniors' Perspectives*, Edmonton. Projet du ministère des Anciens Combattants, numéro de contrat 51019-017032/001/HAL de TPSGC.
- Dunbrack, J. 2003. *Respite for Family Caregivers: An Environmental Scan of Publicly Funded Programs in Canada*, Ottawa (Ontario), Santé Canada.
- Eales, J., N. Keating et A. Damsma. 2001. « Seniors' Experiences of Client-Centred Residential Care », *Aging and Society*, vol. 21, n° 3, p. 279-296.
- Fast, J., D. Dosman, S. Chapman et N. Keating. « Are Canadians Aging Well by Staying Engaged? », *Revue canadienne du vieillissement*, sous presse.
- Fast, J., N. Keating, P. Otfinowski et L. Derksen. 2004. « Characteristics of Family/Friend Care Networks of Frail Senior », *Revue canadienne du vieillissement*, vol. 23, n° 1, p. 5-19.
- Ferguson, B. 2004. « The Canadian Seniors Partnership: Its Role, Mandate and Achievements », Exposé au congrès des Associations de retraités des universités et collèges du Canada.
- Fernández-Ballesteros, R. 2002. « Social Support and Quality of Life Among Older People in Spain », *Journal of Social Issues*, vol. 58, p. 645-659.
- Glasgow, N. 2000. « Transportation Transitions and Social Integration of Nonmetropolitan Older Persons », dans *Social Integration in the Second Half of Life*, éd. K. Pillemer, P. Moen, E. Wethington et N. Glasgow, Baltimore (Maryland), Johns Hopkins University, p. 108-131.
- Hanson, B.S., P.-O. Östergren, S. Emståhl, S.-O. Isacsson et J. Ranstam. 1997. « Reliability and Validity Assessments of Measures of Social Networks, Social Support and Control: Results from the Malmö Shoulder and Neck Study », *Scandinavian Journal of Social Medicine*, vol. 25, n° 4, p. 249-257.
- Havens, B., C. Donovan et M. Hollander. 2001. « Policies that Have Positive or Negative Impacts on Informal Care in Canada », Vancouver (Colombie-Britannique), exposé à l'Association internationale de gérontologie.
- Jackson, W. 1998. « Social Capital and Family Policy », exposé au sixième congrès de l'Australian Institute of Family Studies, Melbourne (Australie).

- Jennings, A. 1999. « The Use of Available Social Support Networks by Older Blacks », *Journal of National Black Nurses Association*, vol. 17, n° 8, p. 519-525.
- Jenson, J. 1998. *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, étude des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques n° F/03, Ottawa (Ontario), Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Keating, N., J. Fast, J. Frederick, K. Cranswick et C. Perrier. 1999. *Soins aux personnes âgées au Canada : contexte, contenu et répercussions*, n° 89-570-XPE au catalogue, Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- Keating, N., J. Keefe et B. Dobbs, 2001. « A Good Place to Grow Old? Rural Communities and Support to Seniors », dans *Writing off the Rural West: Globalization, Governments and the Transformation of Rural Communities*, éd. R. Epp et D. Whitson, Edmonton, Université de l'Alberta, p. 263-277.
- Keating, N., P. Otfinowski, C. Wenger, J. Fast et L. Derksen. 2003. « Understanding the Caring Capacity of Informal Networks of Frail Seniors: A Case for Care Networks », *Aging and Society*, vol. 23, p. 115-127.
- Keefe, J. 1999. *The Nature of Caregiving by Community Context: A Profile of Informal Caregiving in Canada's Rural and Urban Areas*. Rapport final à Santé Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), Université Mount Saint Vincent, département de gerontology.
- Keefe, J., P. Fancey, N. Keating, J. Frederick, J. Eales et B. Dobbs. 2004. *Caring Contexts of Rural Seniors: Phase 1 Technical Report*, Edmonton. Projet du ministère des Anciens Combattants, numéro de contrat 51019-017032/001/HAL de TPSGC.
- Kendig, H. 2004. « The Social Sciences and Successful Aging: Issues for Asia-Oceania », *Geriatrics and Gerontology International*, vol. 4, p. S6-S11.
- Kim, H., M. Hisata, I. Kai et S. Lee. 2000. « Social Support Exchange and Quality of Life Among the Korean Elderly », *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, vol. 15, p. 331-347.
- Klein Ikkink, K., et T. van Tilburg. 1998. « Do Older Adults' Network Members Continue to Provide Instrumental Support in Unbalanced Relationships? », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 15, n° 1, p. 59-75.
- Langford, C.P.H., J. Bowsher, J.P. Maloney et P.P. Lillis. 1997. « Social Support: A Conceptual Analysis », *Journal of Advanced Nursing*, vol. 25, n° 1, p. 95-100.
- MacInko, J., et B. Starfield. 2001. « The Utility of Social Capital in Research on Health Determinants », *Milbank Quarterly*, vol. 79, n° 3, p. 387-427.
- Martire, L.M., R. Schulz, M.B. Mittelmark et J.T. Newsom. 1999. « Stability and Change in Older Adults' Social Contact and Social Support: The Cardiovascular Health Study », *Journal of Gerontology: Social Sciences*, vol. 54B, n° 5, p. S302-S311.
- Narayan, D. 1999. *Bonds and Bridges: Social Capital and Poverty*, Washington, D.C., Banque mondiale.
- Nations Unies, Division pour la politique sociale et le développement. 2002. *Research Agenda on Ageing for the 21st Century*. Projet conjoint de l'Office des Nations Unies sur le vieillissement et de l'Association internationale de la gérontologie. <www.un.org/esa/socdev/ageing/ageraa.htm> (en anglais seulement). Consulté le 15 novembre 2004.
- Nocon, A., et M. Pearson. 2000. « The Roles of Friends and Neighbours in Providing Support for Older People », *Aging and Society*, vol. 20, p. 341-367.
- Operation Friendship. n.d. Énoncé de mission. <www.operationfriendship.ca/aboutus/mission_pf.php> (en anglais seulement). Consulté le 15 novembre 2004.
- Peek, M.K., et N. Lin. 1999. « Age Differences in the Effects of Network Composition on Psychological Distress », *Social Science and Medicine*, vol. 49, p. 621-636.
- Perri 6. 1997. *Escaping Poverty: From Safety Nets to Networks of Opportunity*, Londres (Royaume-Uni), Demos.
- Perry, D. 1995. « Researching the Aging Well Process », *American Behavioral Scientist*, vol. 39, n° 2, p. 152-171.
- Phillipson, C. « From Family Groups to Personal Communities: Social Capital and Social Change in the Family Life of Older People », dans *International Perspectives on Families, Aging and Social Support*, éd. V. Bengtson et A. Lowenstein, New York, Aldine de Gruyter, sous presse.
- Phillipson, C. 2004. « Social Networks and Social Support », dans *Social Networks and Social Exclusion: Sociological and Policy Perspectives*, éd. C. Phillipson, G. Allan et D. Morgan, Aldershot (Royaume-Uni), Ashgate, p. 204-218.
- Pillemer, K., et N. Glasgow. 2000. « Social Integration and Aging: Background and Trends », dans *Social Integration in the Second Half of Life*,

- éd. K. Pillemer, P. Moen, E. Wethington et N. Glasgow, Baltimore, Johns Hopkins University, p. 19-47.
- Ranzijn, R. 2002. « The Potential of Older Adults to Enhance Community Quality of Life: Links Between Positive Psychology and Productive Aging », *Aging International*, vol. 27, n° 2, p. 30-55.
- Ravanera, Z.R., et F. Rajulton. 2001. « Integration at Late Life: Inclusion, Participation, and Belonging Among the Elderly », Ottawa (Ontario), exposé à la réunion de la Fédération canadienne de démographie.
- Reinhardt, J.P., K. Boerner et D. Benn. 2003. « Predicting Individual Change in Support Over Time Among Chronically Impaired Older Adults », *Psychology and Aging*, vol. 18, n° 4, p. 770-779.
- Rocan, C. Juillet 2004. Communications personnelles.
- Rowe, J.W., et R.L. Kahn. 1997. « Successful Aging », *Gerontologist*, vol. 37, n° 4, p. 433-440.
- Rowles, G.D. 1988. « What's Rural About Rural Aging? An Appalachian Perspective », *Journal of Rural Studies*, vol. 4, n° 2, p. 115-124.
- Smith, A., C. Phillipson et T. Scharf. 2002. *Social Capital: Concepts, Measures and Findings from Urban Areas*, document de travail n° 9 du Centre for Social Gerontology, Staffordshire (Royaume-Uni), School of Social Relations, Keele University.
- Stobert, S., et K. Cranswick. 2004. « Prendre soin des personnes âgées : qui fait quoi et pour qui? », *Tendances sociales canadiennes*, vol. 74 (automne), p. 2-6.
- Stone, L., et C. Rosenthal. 1996. « Profiles of the Social Networks of Canada's Elderly: An Analysis of 1990 General Social Survey Data », dans *The Social Networks of Older People: A Cross-National Analysis*, éd. H. Litwin, Westport, Praeger, p. 77-97.
- Taylor, M. 2004. « Community Issues and Social Networks », dans *Social Networks and Social Exclusion: Sociological and Policy Perspectives*, éd. C. Phillipson, G. Allan et D. Morgan, Aldershot, Ashgate, p. 204-218.
- Tennstedt, S.L., J.B. McKinlay et L.M. Sullivan. 1989. « Informal Care for Frail Elders: The Role of Secondary Caregivers », *Gerontologist*, vol. 29, n° 5, p. 677-683.
- Tijhuis, M.A.R., H.D. Flap, M. Foets et P.P. Groenewegen. 1998. « Selection in the Social Network: Effects of Chronic Diseases », *European Journal of Public Health*, vol. 8, n° 4, p. 286-293.
- Uhlenberg, P., et J.G. De Jong. 2004. « Age-Segregation in Later Life: An Examination of Personal Networks », *Aging and Society*, vol. 24, p. 5-28.
- van Groenou, M.B., et T. van Tilburg. 1997. « Changes in the Support Networks of Older Adults in the Netherlands », *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, vol. 12, p. 23-44.
- van Kemenade, S., S. Paradis et E. Jenkins. 2003. « Le capital social peut-il être l'objet des politiques publiques? », *Horizons*, vol. 6, n° 3, p. 31-34.
- van Tilburg, T. 1998. « Losing and Gaining in Old Age: Changes in Personal Network Size and Social Support in a Four-Year Longitudinal Study », *Journal of Gerontology: Social Sciences*, vol. 53B, n° 6, p. S313-S323.
- Walker, A.J., C.C. Pratt et L. Eddy. 1995. « Informal Caregiving to Aging Family Members: A Critical Review », *Family Relations*, vol. 44, p. 402-411.
- Walker, M.E. S. Wasserman et B. Wellman, 1993. « Statistical Models for Social Support Networks », *Sociological Methods and Research*, vol. 22, n° 1, p. 71-98.
- Wellman, B. éd., 1999. *Networks in the Global Village: Life in Contemporary Communities*, Boulder (Colorado), Westview.
- Wenger, C. 1996. « Social Network Research in Gerontology: How Did We Get Here and Where Do We Go Next? », dans *Sociology of Aging: International Perspectives*, éd. V. Minichiello, N. Chappell, H. Kendig et A. Walker, Melbourne (Australie), comité de recherche sur le vieillissement de l'Association internationale de sociologie, p. 60-81.
- Wenger, G.C. 1997a. « Review of Findings on Support Networks of Older Europeans », *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, vol. 12, p. 1-21.
- Wenger, G.C. 1997b. « Social Networks and the Prediction of Elderly People at Risk », *Aging and Mental Health*, vol. 1, n° 4, p. 311-320.
- White, L. 2002. « Connection Matters: Exploring the Implications of Social Capital and Social Networks for Social Policy », *Systems Research and Behavioral Science*, vol. 19, p. 255-269.
- Zunzunegui, M.V., A. Koné, M. Johri, F. Béland, C. Wolfson et H. Bergman. 2004. « Social Networks and Self-Rated Health in Two French-Speaking Canadian Community Dwelling Populations Over 65 », *Social Science and Medicine*, vol. 58, p. 2069-2081.

Commentaire sur « Le rôle du capital social pour bien vieillir »

Claude Rocan, Agence de santé publique du Canada

La promotion de la santé en général, et de celle des aînés en particulier, a toujours implicitement cherché à susciter des résultats positifs pour la santé grâce à la mobilisation du capital social. Toutefois, comme le font observer M^{mes} Keating, Swindle et Foster, le cadre conceptuel de recherche et d'intervention s'inspire d'autres structures sociales comme les réseaux, le soutien et la participation. Conscients de l'importance des réseaux, les responsables des programmes communautaires fédéraux pour personnes âgées financent depuis plus de 30 ans des projets visant à favoriser la participation sociale pour améliorer le bien-être des aînés, et à se servir des réseaux sociaux pour fournir des renseignements sur la santé et favoriser des améliorations de comportement. Mais ces responsables n'ont jamais tenté de comprendre quels types de liens sociaux sont le mieux adaptés à certains objectifs en matière de santé, ni de mesurer à quel point ces objectifs ont été atteints.

L'application de la nouvelle structure du capital social à nos anciens modèles peut nettement changer la façon dont l'Agence de santé publique du Canada favorise un vieillissement en santé. Marcel Proust considérait d'ailleurs la découverte, non pas comme l'exploration de nouveaux paysages, mais comme un regard neuf sur les paysages actuels. La différence entre les types de réseaux sociaux et leurs liens avec la santé des aînés revêt une grande importance sur le plan des politiques, dans une société vieillissante. On constate en effet qu'il y aura un plus grand nombre d'adultes plus âgés et qu'ils vivront plus longtemps, ce qui produira, au cours des prochaines décennies, une plus forte demande à l'égard de politiques expressément axées sur le vieillissement et la santé du troisième âge, pour répondre à l'accroissement du nombre des aînés relativement plus jeunes (la génération du baby-boom) et des personnes beaucoup plus âgées. En prévision des besoins de plus en plus diversifiés en matière de santé, l'Agence de santé publique du Canada a employé le cadre d'orientation « Vieillir en restant actif » de l'Organisation mondiale de la santé pour structurer les objectifs d'une politique saine sur le vieillissement. Il s'agit de promouvoir une santé physique et mentale optimale, de maintenir et de restaurer la capacité fonctionnelle,

et d'améliorer la qualité de vie. Divers types de réseaux sociaux pourront être orientés vers ces différents objectifs.

Puisque le capital social constitue une nouvelle façon d'aborder la santé des aînés, il convient d'accumuler des preuves pour établir des approches efficaces afin de favoriser des liens spécifiques favorables à la santé. Il faut examiner, sous l'angle du capital social, les données nationales d'ordre social et sur la santé, pour déterminer leurs relations avec la santé des personnes âgées, et poursuivre les recherches dans cette optique. L'Agence élabore des cadres d'évaluation étendus et des indicateurs pour mieux évaluer les interventions communautaires en matière de santé; dans ce contexte, il importe d'intégrer le capital social aux modèles logiques de programmes et de le mesurer par rapport aux résultats obtenus en matière de santé.

Le financement communautaire consenti par l'Agence est conçu pour élaborer et présenter sous forme de projet pilote des programmes de promotion de la santé, avec la collaboration de la collectivité. Une évaluation des programmes sous l'angle du capital social peut montrer comment la mobilisation de réseaux formels et informels influencerait sur les résultats en matière de santé. À elles seules, ces leçons peuvent être utiles à l'ensemble des politiques communautaires et de santé. Les programmes communautaires, montrant comment il est possible de combiner les efforts de différents secteurs inutilisés pour améliorer efficacement la santé des aînés, pourraient offrir des orientations locales axées sur la coordination intersectorielle nécessaire à une société vieillissante. En pratique, la durabilité des programmes à l'expiration du financement fédéral dépendrait du capital social constitué. Bref, l'analyse du capital social par rapport au vieillissement, effectuée par M^{me} Keating et ses collègues, montre bien l'utilité d'envisager la santé des aînés dans cette optique. L'Agence de santé publique du Canada compte utiliser un point de vue axé sur le capital social pour mieux comprendre quelle incidence les relations sociales de toutes sortes exercent sur la santé des aînés, et pour examiner l'efficacité (et la pertinence) des politiques favorisant ces relations.

Commentaire sur « Le rôle du capital social pour bien vieillir »

Siobhan Harty, Développement social Canada

Le capital social est un concept qui fait couler beaucoup d'encre depuis peu dans le monde universitaire et des politiques. Bien que l'hypothèse sous-jacente à celui-ci (la question des réseaux sociaux) ne soit pas nouvelle, la gamme des résultats escomptés s'est nettement accrue à mesure que les chercheurs et les décideurs poussent les frontières de ce domaine et en augmentent les applications. Dans cette optique, Développement social Canada est heureux de commenter un document dont le thème est au cœur de nos priorités actuelles.

Bien que la documentation sur le capital social s'est multipliée récemment, le rôle du gouvernement quant au soutien et à l'investissement en matière de capital social demeure contesté. En faisant appel à des chercheurs spécialistes du capital social pour développer une série d'études axées sur les principaux secteurs de politiques, le Projet de recherche sur les politiques a considérablement facilité la tâche des décideurs qui souhaitent se pencher sur la question du rôle gouvernemental. L'étude rédigée par Norah Keating, Jennifer Swindle et Deborah Foster, *Le rôle du capital social pour bien vieillir*, transporte ce débat dans un secteur de politiques des plus intéressants pour les Canadiens, étant donné le vieillissement de notre population. Dans cet article fouillé et analytique, les auteures s'interrogent non seulement sur le rôle du capital social à l'égard d'un vieillissement sain, mais également sur la politique sociale en général. Le lecteur y trouvera ample matière à réflexion, mais trois constatations en particulier concernent Développement social Canada et son rôle d'appui auprès de l'honorable Tony Ianno, ministre d'État (Famille et Aidants naturels).

Soins qui transcendent les générations

Le capital social est un concept relationnel reposant sur des valeurs fondamentales telles que la réciprocité et la confiance, deux éléments essentiels à la prestation des soins. Tout en vieillissant, nous espérons que nos enfants prendront soin de nous tout comme nous nous sommes occupés d'eux étant jeunes : les liens de parenté sont (le plus souvent) empreints de confiance. Mais on ne peut pas nécessairement toujours compter sur leur soutien, pour diverses raisons : devenus adultes, nos enfants ont des engagements professionnels et familiaux qui leur sont propres, ils habitent loin, souffrent d'un handicap ou de problèmes de santé. En pareils cas ou diverses autres circonstances, nous nous attendons à un soutien gouvernemental quelconque. Les politiques justifiant une telle intervention sont assez semblables à celles qui motivent l'offre de services de garde en installations pour les jeunes enfants : de plus en plus, les familles trouvent difficile de prendre soins de leurs proches. Comme le précisent clairement M^{me} Keating et ses collègues, la nécessité de soigner un parent âgé ou un proche atteint d'une incapacité peut souvent imposer un stress aux réseaux de soutien chargés de donner des soins, suscitant ainsi des tensions dans nos rapports avec les personnes aimées. Les tâches peuvent être physiquement et émotionnellement épuisantes, de même qu'onéreuses. Les gouvernements reconnaissent les coûts et défis qu'entraînent les soins aux jeunes enfants et ont répondu par un éventail de mesures et programmes. À mesure que notre population prend de l'âge, il faudra examiner davantage le défi que posent les soins aux personnes âgées.

Réseaux : sources de changement

Il existe de nombreuses formes de capital social, mais, aux fins du vieillissement actif, le plus important semble être celui qui resserre les liens d'attachement (bonding). Ceux-ci sont des liens forts qui se déploient au sein de groupes homogènes, comme les familles, et qui nous offrent quotidiennement leur soutien. Toutefois, le capital social d'acointances (bridging), plus hétérogène et caractérisé par des liens faibles, revêt aussi une grande importance pour le vieillissement sain. Bien que la documentation publiée dans ce domaine ne traite guère de ce point, on trouve la réponse dans le modèle de M^{me} Keating lequel discute des différents contextes (personnel, communautaire, politique) sur lesquels les personnes âgées peuvent exercer une influence. On a beaucoup écrit au sujet du « pouvoir gris » ou *grey power* de la génération canadienne du baby-boom : en cherchant à influencer et à façonner les politiques publiques selon l'évolution de ses besoins, cette génération interviendra dans l'environnement communautaire et politique en puisant dans leur capital social d'acointances, ce qui leur permettra d'accéder à des ressources nécessaires pour aller de l'avant, franchir de nouvelles étapes de leur vie. Si les personnes âgées de demain ont une aussi bonne santé que prévu, elles auront peut-être l'énergie nécessaire pour s'insérer dans de nouveaux réseaux qui leur permettront de se lier aux décideurs et à des intervenants qui défendront leurs intérêts. Les aînés du Canada sont susceptibles de façonner les programmes de soins autant – sinon plus – que les fournisseurs de soins eux-mêmes.

Des réseaux en changement

Même si, de nos jours, les Canadiens plus âgés sont en meilleure santé que les générations précédentes, leur réseau social se rétrécira inévitablement à mesure qu'elles approcheront de la fin de leur vie. Une discussion sur le vieillissement et le capital social est utile pour mettre en lumière un point très rarement débattu – et encore plus rarement analysé – dans la documentation sur le capital social : les réseaux changent, et pas seulement à cause des personnes (qui déménagent, changent de carrière ou situation familiale) mais de par leur structure, en raison d'une évolution naturelle. À mesure que notre société prend de l'âge, il faut garder à l'esprit cette importante réalité dans les discussions sur le bien-être des aînés. Des programmes comme Nouveaux Horizons de Développement social Canada cherchent à éviter que les aînés connaissent l'exclusion sociale en appuyant des projets qui les encouragent à jouer un rôle important dans leur collectivité. La plupart des projets reliés au programme Nouveaux Horizons reconnaissent implicitement qu'en vieillissant, les Canadiens concentrent leurs relations sociales autour de la famille. Les projets cherchent donc à changer cette situation, par exemple en misant sur le développement de relations avec d'autres membres de la communauté, notamment le développement de liens intergénérationnels entre les aînés et les jeunes Canadiens.

Ce ne sont là que trois exemples illustrant différentes manières dont le capital social peut inciter les décideurs à répondre aux besoins des bénéficiaires et des fournisseurs de soins au Canada. Il faut féliciter M^{mes} Keating, Swindle et Foster pour nous avoir mis sur la bonne voie en vue d'établir les paramètres de futures discussions et recherches. Leur travail est un précieux atout pour le gouvernement fédéral, particulièrement pour Développement social Canada, en vue de l'élaboration d'une stratégie globale en matière de soutien aux aidants naturels.

ORIENTATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE : LE CAPITAL SOCIAL ET L'ÉTABLISSEMENT

Jean Lock Kunz¹, Projet de recherche sur les politiques

Introduction

Le terme « capital social » reste l'un des apports les plus populaires de la sociologie au langage quotidien (Portes, 1998). La dernière décennie a vu une véritable explosion d'intérêt pour le capital social, chez les universitaires d'abord, puis chez les artisans des politiques. Trois grands thèmes se dégagent du discours sur le capital social : l'élaboration conceptuelle, la mesure et, plus récemment, les applications en termes de politiques publiques. Cet article étudie le rôle du capital social dans l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants au Canada, domaines importants pour le gouvernement fédéral. Le présent article cherche à répondre à trois questions :

- Le capital social, défini dans une perspective de réseaux sociaux, joue-t-il un rôle dans l'intégration des immigrants?
- Le capital social mène-t-il à de meilleurs résultats quant à l'établissement et à l'intégration des immigrants, de leur point de vue comme pour celui de la société d'accueil en général?
- Les programmes d'établissement peuvent-ils faciliter l'intégration socioéconomique des nouveaux arrivants par la création de réseaux sociaux entre ceux-ci et les collectivités qui les accueillent?

Nous tentons d'abord à situer le capital social dans le contexte de l'intégration, plus précisément dans l'établissement des immigrants. Nous identifions ensuite les éléments du capital social qui font partie des programmes d'établissement que le gouvernement fédéral finance actuellement (PRP, 2004). Cet article n'a pas pour objet de passer en revue ni d'évaluer les mérites des programmes actuels, et il ne se veut pas non plus une analyse complète des études concernant l'intégration des immigrants.

Un mot à propos du capital social

Les sociologues connaissent le concept de capital social depuis des décennies. Dernièrement, cette idée a fini par intéresser également les experts de la

science politique, les économistes et d'autres spécialistes des sciences sociales. Cela dit, il faut reconnaître qu'il est difficile de trouver une définition commune du capital social. Les différentes définitions qu'on retrouve concernent notamment la confiance, les normes, les valeurs et, plus fréquemment, les réseaux. À mon avis, le choix d'une définition devrait être tributaire de la question qui fait l'objet de la recherche. Le présent mémoire adopte une démarche axée sur les réseaux, c'est-à-dire que le capital social nous apparaît comme constituant des « réseaux de relations sociales qui assurent l'accès aux ressources et au soutien dont on a besoin » (PRP, 2003). Une telle démarche n'exclut pas toutefois la prise en compte de la confiance et des normes, qui elles aussi font partie du capital social. Souvent, les relations se fondent sur la confiance, sur des normes partagées et sur des valeurs.

Une caractéristique très importante du capital social est le fait qu'il existe dans les rapports entre personnes et entre groupes (Coleman, 1988). Le capital social est réciproque et témoigne d'une certaine finalité (Portes et Sensenbrenner, 1993). La plupart des ouvrages qui figurent dans la littérature consacrée au capital social en décrivent deux types, à savoir les réseaux qui aident les individus à se sortir de situations difficiles grâce aux liens d'attachement (bonding) et ceux qui leur permettent d'avancer dans la vie grâce aux liens d'accointances (bridging) (Woolcock, 2000). Les réseaux d'attachement regroupent les membres de la famille, les amis et d'autres personnes appartenant au même groupe ethnique, culturel et socioéconomique. Ces liens unissent les personnes les unes aux autres. Par contre, les réseaux d'accointances s'établissent souvent entre des personnes ayant des antécédents sociaux, économiques et culturels différents. Bien que les liens d'accointances ne soient pas aussi forts que les liens d'attachement, ils permettent aux individus d'avoir accès à des ressources qui leur seraient autrement inaccessibles. Les liens d'accointances, qui constituent une sorte de capital, comprennent des débits et des crédits. Les personnes doivent cultiver des relations sociales et y investir

continuellement, afin de pouvoir toucher ces crédits sociaux en cas de besoin (Li, 2004). Par ailleurs, comme c'est le cas pour l'investissement des capitaux, le rendement du capital social est évalué à la fois à court terme et à long.

Contexte

Les nouveaux arrivants au Canada

Le Canada est un pays d'immigrants. Parmi les pays membres de l'OCDE, c'est lui qui compte la plus forte proportion de résidents permanents nés à l'étranger après l'Australie (Statistique Canada, 2003a). Au cours des dix dernières années, environ 200 000 personnes par an sont devenues des immigrants reçus au Canada. Elles viennent pour diverses raisons : rechercher de meilleurs débouchés économiques, retrouver les membres de leur famille ou échapper aux bouleversements politiques et civils de leur pays d'origine. Le Canada accueille les immigrants² dans trois grandes catégories, à savoir les parents, les immigrants économiques et les réfugiés. Ces dernières années, une majorité des immigrants et de leurs personnes à charge ont été admis comme travailleurs qualifiés dans la classe économique, suivis par ceux qui sont venus rejoindre leur famille. Les réfugiés se trouvent dans la troisième catégorie. Ils sont admis au Canada en vertu d'un parrainage gouvernemental ou privé ou ils ont revendiqué avec succès le statut de réfugié au Canada et obtenu le statut de résident permanent. La plupart des immigrants s'établissent dans les grands centres urbains, surtout Montréal, Toronto et Vancouver. Le pays qui fournit le plus d'immigrants au Canada est toujours la Chine, suivi par l'Inde, le Pakistan, les Philippines et la Corée du Sud (CIC, 2003a).

L'intégration réussie profite à la fois à la société canadienne et aux immigrants eux-mêmes. Ceux-ci constituent une partie vitale de la société et de l'économie canadienne. Cette population, de plus en plus instruite, représente 20 % de la population active (CIC, 2003b). Cependant, malgré le haut niveau

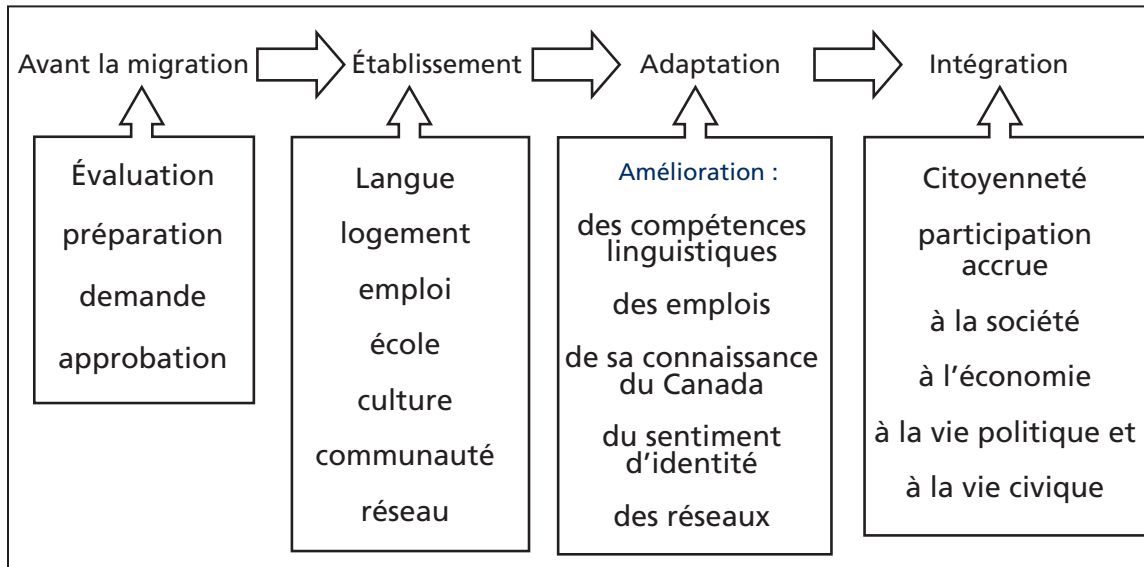
d'éducation parmi les immigrants récents, toutes les études démontrent chez eux une baisse du bien-être économique (Picot et Hou, 2003). Les raisons que l'on cite pour expliquer cette détérioration comprennent la situation macro-économique au pays, la dévalorisation des titres de compétences étrangers, la non reconnaissance de l'expérience de travail acquise à l'étranger et les compétences linguistiques (Picot, 2004). Certains ont également soutenu que malgré l'importance des titres de compétences étrangers, c'est surtout par le biais de réseaux que les immigrants élargissent leurs débouchés socioéconomiques dans le pays d'accueil (Kunz, 2003).

Le processus de migration

Quelle que soit la catégorie d'admission ou la destination, les nouveaux arrivants passent normalement par un processus d'acculturation pour s'orienter dans la nouvelle société et, finalement, y trouver leur place. Repartir à zéro dans un milieu qu'on ne connaît pas figure sans doute parmi les transitions les plus stressantes de la vie. L'appui de la famille et de la communauté ainsi que la force morale de la personne sont autant de facteurs qui lui permettent d'alléger ce stress.

Quitter son pays d'origine pour aller s'établir ailleurs se fait en plusieurs étapes : les préparatifs, l'établissement, l'adaptation et l'intégration (Conseil canadien pour les réfugiés, 1998; Frank et Kunz, 2004). (On entend ici par intégration la pleine participation des immigrants à la société d'accueil, et non pas leur assimilation). À l'exception des réfugiés, la plupart des migrants éventuels se préparent pour cette transition, dans la mesure du possible. En se préparant et en attendant qu'on s'occupe de leur demande, souvent les migrants apprennent la culture et les us et coutumes du pays qu'ils privilégient comme destination. Ils améliorent leurs compétences linguistiques et font des économies en prévision des dépenses qu'ils auront à faire pendant les premiers mois suivant la migration. Pour se renseigner, ils communiquent également avec des organisations utiles dans le pays d'accueil.

Exemple de transitions dans la vie d'un immigrant adulte accompagné de sa famille



Plusieurs caractéristiques sont associées au processus de migration. La première, et la plus importante, est que la relation est réciproque dans la mesure où les responsabilités et les avantages de la migration ne sont pas réservés aux seuls immigrants. Pensons aux immigrants venant ici, qui apprennent la langue et se familiarisent avec le mode de vie canadien pour ensuite se retrouver incapables d'être membres à part entière de la société canadienne, ou victimes de discrimination de la part d'autres Canadiens.

Deuxièmement, il y a de multiples acteurs impliqués, tant au sein de la catégorie des nouveaux arrivants que dans celle des membres de la société d'accueil. On pense à la communauté immigrante, aux institutions de la société d'accueil et aux membres de cette société. Il s'agit donc d'un processus qui se déroule non seulement au niveau des personnes mais aussi à celui des institutions et des collectivités.

Troisièmement, le processus d'immigration concerne tous les aspects de la vie : économique, social, culturel, civique et politique. Les spécialistes des politiques au Canada s'intéressent surtout à l'intégration et à la participation économiques, parce que le pays a besoin d'une main d'œuvre qualifiée et que la performance économique des immigrants récents s'est détériorée. On peut soutenir, bien sûr, que l'obtention d'un emploi est un aspect critique de l'établissement et de l'intégration. Cependant, on ne vit pas uniquement au bureau ou dans notre univers

de travail. Les nouveaux arrivants ont besoin de trouver un logement, une communauté accueillante et sécuritaire, une école pour leurs enfants et doivent s'habituer à tous les aspects de la vie canadienne. Ils interagissent avec des gens dans leur quartier, à l'école et dans le contexte d'activités communautaires. Les immigrants sont non seulement nos collègues au travail, mais aussi nos voisins, nos clients, nos partenaires de sport ou de bénévolat, nos amis et nos connaissances.

Depuis la préparation jusqu'à l'intégration, chaque étape du processus de migration implique que les immigrants (éventuels) puisent dans leurs ressources ou celles que leur fournissent les institutions sociales avec lesquelles ils interagissent. Leur succès à chaque étape se répercute sur les étapes suivantes. Certaines personnes, par exemple, peuvent décider de revenir dans leur pays d'origine faute de débouchés dans le pays de destination ou parce qu'ils pensent pouvoir compter sur de meilleures perspectives d'emploi chez eux.

Dans cet article, nous nous intéressons surtout à l'étape de l'établissement. Dès leur arrivée, les nouveaux arrivants doivent s'orienter dans leur nouvel environnement. Le choc culturel, concept-clé dans la recherche sur l'acculturation, se produit quand les nouveaux arrivants sont exposés à la société d'accueil pour la première fois. Il se répète ensuite à l'étape de l'adaptation, lorsqu'ils apprennent

à connaître plus en profondeur leur société d'accueil et la place qu'ils y occupent (Isajiw, 1999). Le choc culturel est atténué par les interactions entre les nouveaux arrivants et les membres et institutions de la société d'accueil au cours des démarches d'accès à la sécurité financière, physique et affective à laquelle ils aspirent. Les besoins à combler sont les suivants (Realworld, 2004) :

- emploi;
- logement;
- une communauté accueillante;
- un milieu où les enfants peuvent vivre en toute sécurité, être bien portants et bénéficier de bonnes études;
- des amis qui peuvent les aider à se débrouiller et à améliorer leur situation;
- des renseignements précis qui leur permettent de trouver un emploi, un logement, une école ainsi que d'autres services sociaux et de santé;
- la compétence linguistique, car la plupart des nouveaux arrivants viennent de pays où la langue officielle n'est ni l'anglais ni le français.

Capital social, établissement et intégration

Le capital social peut-il servir à répondre à certains besoins en matière d'établissement? Selon les premiers résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), la réponse est affirmative, mais nuancée (Ruddick, 2003). La vaste majorité des répondants (87 %) ont déclaré qu'au moment d'arriver au Canada, ils avaient des parents et/ou des amis ici. Ce fait a influencé leur décision d'immigrer au Canada, le lieu de résidence choisi et leur source d'aide à l'établissement. En ce qui

concerne le Canada comme lieu de destination, un immigrant sur trois voulait surtout rejoindre ses proches (27 %). Moins nombreux étaient ceux qui ne désiraient pas accompagner des proches (4 %) ou qui venaient pour se marier (3 %). Par contre, pour une proportion importante des répondants, la raison principale de la décision d'immigrer était l'assurance d'un meilleur avenir à leur famille (30 %) ou la possibilité de profiter d'une meilleure éducation (11 %). Dans l'ensemble, plusieurs raisons principales ont été invoquées pour choisir de s'établir dans une région métropolitaine de recensement. Il y a d'abord la présence des proches. Pour 41 % des répondants, ce choix était motivé par le fait que des membres de la famille s'y trouvaient; pour 18 %, c'était la présence des amis. Le deuxième motif en importance était les possibilités d'emploi. Après six mois, plus de 80 % des nouveaux arrivants habitent la même ville que leurs parents ou leurs amis (Statistique Canada, 2003b).

Les proches offrent aux immigrants un soutien très important dans le processus d'établissement que ce soit pour trouver un logement, se former ou s'éduquer, trouver un emploi ou accéder aux services d'aide. Comme le démontre le tableau 1, les nouveaux arrivants interrogés six mois après leur arrivée ont dit le plus souvent que des amis les avaient aidés à trouver un logement. Environ un tiers d'entre eux ont déclaré que des amis les avaient aidés à obtenir des soins de santé, des services d'enseignement et des emplois. La deuxième source d'aide en importance était l'ensemble des proches, suivi par les organismes d'établissement, les établissements d'enseignement et des sources diverses (CIC, 2004). C'est sans doute auprès des parents et des amis que les nouveaux arrivants obtiennent le plus souvent les renseignements quant aux sources de soutien plus formelles tels que les organismes d'établissement, les services de santé et les écoles. Autrement, ils s'informent en consultant des services d'accueil financés par CIC.

Tableau 1 : Les trois sources d'aide les plus importantes auxquelles les nouveaux arrivants ont recours face à un problème

	1	2	3
Accéder aux services de santé	Parents/membres de la famille (38 %)	Amis (37 %)	Intervenants en santé (15 %)
Trouver un logement	Amis (63 %)	Parents/membres de la famille (22 %)	Organismes d'établissement (11 %)
Suivre des études	Amis (35 %)	Parents/membres de la famille (32 %)	École, collège ou université (32 %)
Trouver un emploi	Amis (36 %)	Parents/membres de la famille (26 %)	Organismes d'établissement (21 %)

Source : ELIC, Citoyenneté et Immigration Canada, Division des priorités, de la planification et de la recherche.

Le tableau 1 démontre clairement l'influence du capital social sur l'expérience de l'établissement dans un pays étranger. Il est raisonnable de s'attendre à ce que les nouveaux arrivants, au moment d'arriver au Canada, aient des amis de la même origine ethnique. Toutefois, les premiers résultats de l'ELIC ne permettent pas de préciser la diversité des réseaux des nouveaux arrivants. Évidemment, les réseaux qui permettent de créer des liens d'attachement aident les nouveaux arrivants à s'acclimater à leur nouveau milieu mais leur capacité à améliorer leur situation à long terme dépend aussi de la diversité de leurs réseaux. À la deuxième ou troisième phase de l'ELIC, on aurait avantage à poser des questions comme :

- Les nouveaux arrivants créent-ils des liens au travail, à l'école ou dans le quartier avec des gens qui n'appartiennent pas à leur groupe ethnique?
- Est-ce que les nouveaux arrivants disposant d'un réseau social plus hétérogène se débrouillent mieux au travail ou à l'école que ceux dont le cercle d'amis est plus homogène?
- Est-ce que les nouveaux arrivants ayant reçu une aide d'une personne ou d'une famille dans leur communauté d'accueil ont une expérience d'établissement plus positive que ceux qui n'en ont pas reçu? Par conséquent, participent-ils plus activement à la société et à l'économie du Canada?

On a consacré de nombreuses études quant au rôle que jouent les réseaux dans le bien-être des immigrants et des groupes ethniques. À partir d'une étude approfondie de la littérature sur ce sujet, Li (2004) a émis l'hypothèse que quatre facteurs entrent en jeu : l'attachement au groupe ethnique, les barrières à la mobilité entre différents groupes ethniques, l'économie d'enclave ethnique et le transnationalisme ethnique. Les deux premières

hypothèses sont particulièrement pertinentes dans le contexte de cet article. À la suite de plusieurs générations d'immigration, certains groupes ethniques ont réussi à établir leurs propres institutions en parallèle à celles de la société d'accueil, d'où le concept de l'« intégrité institutionnelle » (Breton, 1964). Ces institutions aident les nouveaux arrivants appartenant au même groupe ethnique à passer à travers la première étape d'établissement. Elles aident aussi les immigrants mieux établis à maintenir leur identité culturelle. Il y a plusieurs manières de conserver son identité culturelle que ce soit par la rétention de sa langue maternelle, le recours aux réseaux ethniques ou l'affiliation à des organisations à caractère ethnique. Un capital social d'attachement peut avoir des conséquences à la fois positives et négatives pour les nouveaux arrivants. Un trop fort attachement ethnique, par exemple, peut être néfaste en termes de mobilité financière et professionnelle.

Les réseaux d'attachement peuvent nuire au cheminement d'une personne immigrante au sein la société d'accueil surtout si elle appartient à un groupe ethnique minoritaire. Les immigrants qui conservent des liens très étroits avec leur propre groupe ethnique ont tendance à avoir des revenus inférieurs à ceux des autres (Reitz et Sklar, 1997). Sanders *et al.* (2002) ont fait une étude des immigrants asiatiques aux États-Unis qui démontre que le recours aux réseaux ethniques aboutit le plus souvent à des emplois mal payés, alors que les liens sociaux qui font le pont à l'extérieur du réseau ethnique facilitent l'intégration aux milieux de travail de la société hôte. Par conséquent, qui on connaît est important. En général, plus longtemps on vit dans un pays, plus son réseau social devient hétérogène. Les réseaux interethniques, que l'on peut appeler aussi le capital social d'accointances, sont un facteur important de soutien à la recherche de travail chez les immigrants, notamment ceux appartenant aux groupes ethniques qui, en moyenne, n'ont pas un statut

socioéconomique élevé. Dans une étude de cinq groupes ethniques effectuée à Toronto, Ooka et Wellman (2003) ont constaté que les personnes qui avaient obtenu leur emploi grâce à leurs contacts interethniques avaient des revenus plus élevés que ceux qui avaient eu recours à des contacts intra-ethniques. Cela était particulièrement vrai pour les femmes. Cependant, les contacts intra-ethniques peuvent mener à des emplois mieux payés pour les membres de groupes ethniques qui, en moyenne, ont un statut socioéconomique élevé, comme c'est le cas pour les immigrants originaires de l'Europe du Nord et de l'Ouest. Ces études semblent indiquer une distribution inégale du capital social parmi les différentes ethnies et classes sociales. Comme on a tendance à avoir des amis et des connaissances qui se situent dans la même classe sociale que soi-même, les immigrants appartenant à une minorité ethnique ont dès lors peu de chances de se trouver un emploi au sein d'institutions dominées par des personnes de race blanche au statut socio-économique plus élevé.

En novembre 2003, le PRP, de concert avec l'OCDE et certains ministères et organismes fédéraux, a tenu une conférence internationale sur le rôle que joue le capital social dans l'intégration des immigrants et dans la gestion de la diversité. À l'occasion de cet événement, les participants ont démontré la valeur du capital social pour faciliter l'intégration des immigrants au sein d'une société très diversifiée sur le plan culturel. La plupart des débats, toutefois, sont demeurés au niveau théorique (Burstein, 2004). Néanmoins, la conférence a permis de prendre connaissance de plusieurs programmes d'établissement subventionnés par Citoyenneté et Immigration Canada, dont l'un d'eux vise spécifiquement à créer des liens entre les nouveaux arrivants et d'autres immigrants mieux établis ou des personnes nées au Canada.

Programmes favorisant l'établissement des nouveaux arrivants

Dans un rapport de 2003 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, on a fait état de trois grands déterminants de l'intégration des nouveaux arrivants : la formation linguistique, l'accès à l'emploi et l'accueil de la communauté. Ces trois facteurs sont reliés entre eux. La compétence linguistique détermine l'accès à l'emploi (Envirionics, 2004) et permet aux nouveaux arrivants de mieux participer à leur communauté d'accueil. Une communauté

accueillante en est une qui valorise l'immigration; autrement, les immigrants ne seront jamais les bienvenus malgré leurs compétences linguistiques et leurs titres de compétences.

Plusieurs programmes du gouvernement du Canada, qui relèvent surtout de Citoyenneté et Immigration Canada, appuient et encouragent l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. En 2003-2004, CIC a dépensé environ 367 millions de dollars pour appuyer l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne. CIC met en œuvre des programmes d'établissement dans l'ensemble des provinces et territoires à l'exception du Manitoba, du Québec et de la Colombie-Britannique. Il y a trois grands programmes de financement : le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) et le Programme d'accueil. Le financement de CIC assure la prestation des services par plus de 230 organismes fournisseurs. Cette prestation est adaptée aux circonstances locales et donc plus efficace pour atteindre les buts à court terme et à long terme. Le Manitoba, le Québec et la Colombie-Britannique reçoivent des paiements de transfert de CIC pour gérer et offrir des programmes d'établissement semblables (CIC, 2003c).

PÉAI : une réponse aux besoins immédiats d'établissement

Le PÉAI aide les immigrants à s'établir dans la société canadienne et à s'y intégrer (CIC, 2000). Au cours de l'exercice 2003-2004, on a consacré environ 36,7 millions de dollars à la prestation des services suivants :

- aiguillage vers des services économiques, sociaux, sanitaires, culturels, éducatifs et récréatifs;
- conseils pour les tâches quotidiennes : aller à la banque, magasiner, s'occuper du ménage, etc.;
- interprètes ou traducteurs, au besoin;
- counselling non thérapeutique;
- aide pour rédiger des curriculum vitae et pour rechercher un emploi.

Le programme des Cours de langue de niveau avancé, qui est une composante du PÉAI, offre des formations linguistiques avancées à l'intention des immigrants qui comptent intégrer le marché du travail. Il comprend également des volets de mentorat et de placement en emploi.

CLIC : amélioration des compétences linguistiques des nouveaux arrivants adultes

Ce programme, connu sous le nom de CLIC dans la plupart des provinces, offre aux nouveaux arrivants une formation linguistique gratuite en français ou en anglais pour une période allant jusqu'à trois ans. Au cours de l'exercice 2003-2004, on a consacré à peu près 92,7 millions de dollars au programme CLIC. Citoyenneté et Immigration Canada gère le programme en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les conseils scolaires, les collèges communautaires, les organisations d'immigrants et les organismes communautaires. En plus d'améliorer les compétences linguistiques, les programmes d'étude du programme CLIC sont assortis de documents qui permettent aux participants de se familiariser avec la société canadienne. Plus récemment, le programme des Cours de langue de niveau avancé, qui est une composante du PÉAI, offre des formations linguistiques avancées à l'intention des immigrants qui comptent intégrer le marché du travail.

Programme d'accueil : favoriser la création de réseaux entre les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil

De tous les programmes, le Programme d'accueil est celui auquel on consacre le moins de fonds (2,9 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004). Il consiste en l'établissement d'un jumelage entre un nouvel arrivant ou sa famille et un bénévole né au Canada ou détenant un statut de résident permanent. Selon sa description, le Programme d'accueil :

« aide les immigrants à surmonter le stress provoqué par le déplacement dans un nouveau pays. Les bénévoles qui connaissent bien les mœurs canadiennes aident les nouveaux arrivants à connaître les services qui sont disponibles et à savoir comment s'en servir, à pratiquer leur anglais ou leur français, à faire des contacts dans leur secteur professionnel et à participer à la communauté. De leur côté, les bénévoles canadiens apprennent des choses sur d'autres cultures, d'autres pays et d'autres langues; ils se font de nouveaux amis et ils renforcent ainsi la vie de la collectivité » (CIC, 1997).

Les organismes de prestation des services qui dirigent le Programme d'accueil poursuivent plusieurs activités : promotion du programme, recrutement, sélection et formation des bénévoles, jumelage des bénévoles aux nouveaux arrivants en fonction des intérêts communs, surveillance des progrès et

évaluation du programme. Grâce au programme de formation, les bénévoles apprennent leurs droits et leurs responsabilités, les facteurs liés à l'établissement dans un nouveau pays et les enjeux de communication transculturelle. Par ailleurs, on donne aux bénévoles des conseils concernant les activités qu'ils peuvent entreprendre avec les nouveaux arrivants et on leur fait part des moyens de soutien mis à leur disposition. Le rôle des bénévoles est d'atténuer le choc culturel que les nouveaux arrivants éprouvent à la suite de leur déplacement. Les bénévoles peuvent les aider à s'occuper des activités de tous les jours, comme aller à la banque, faire des courses, établir des budgets, utiliser le système des transports en commun, accéder à d'autres services publics, s'inscrire à l'école, s'informer au sujet de l'impôt sur le revenu, obtenir un permis de conduire, et ainsi de suite. Plus important encore est le fait que les bénévoles, par le biais d'activités mondaines, peuvent présenter les nouveaux arrivants à leur réseau des amis et aux membres de leur famille.

Ces trois programmes d'établissement visent tous le même but : atténuer le choc culturel associé à la première étape de la migration. Le PÉAI permet de répondre à plusieurs besoins, par exemple, en assurant l'accès aux services sociaux et en facilitant la recherche d'emploi. On peut dire que la relation entre les intervenants et les nouveaux arrivants ressemble à celle qui existe entre les fournisseurs de services et leurs clients. De même, le programme CLIC a un but unique : permettre aux nouveaux arrivants d'atteindre le niveau prescrit de compétence linguistique défini par les *Canadian Language Bookmarks*³. Quant aux liens qui existent entre les enseignants CLIC et les nouveaux arrivants, ils ressemblent à la relation typique maîtres-élèves. Des trois programmes, le Programme d'accueil est celui qui se rapproche le plus de la troisième dimension clé mentionnée précédemment, soit bâtir des communautés accueillantes. Dans le cas où certains étudiants du programme CLIC se trouvent dans la même situation, un réseautage ou encore un système de partage d'information peut être mis sur pied. Toutefois, la construction de réseaux et la création d'amitiés ne sont que des sous-produits de ces programmes.

Le Programme d'accueil, quant à lui, vise justement la création d'amitiés, la compréhension mutuelle et l'adaptation à la nouvelle communauté. Le modèle sur lequel il s'appuie s'inspire directement de l'un des grands principes du programme d'établissement de CIC, à savoir que l'intégration est un processus qui se déroule dans les deux sens. C'est d'ailleurs pourquoi l'accent est mis sur les intérêts communs que partagent les nouveaux arrivants et les résidents de

longue date. De façon subtile, on vise la création de liens faibles ou la constitution d'un capital social d'acointances, du moins pour la durée du programme. Contrairement aux intervenants du ministère ou aux enseignants de langue des programmes PÉAI et CLIC, les participants du Programme d'accueil sont bénévoles et, à part la formation, ils ne reçoivent donc aucun soutien financier⁴.

Le capital social et le Programme d'accueil

En 2001, il y a eu environ 3 700 jumelages entre de nouveaux arrivants et des bénévoles du Programme d'accueil à travers tout le Canada à l'exception du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique (CIC, 2003d). Le Programme d'accueil, établi au début de l'année 1980 pour répondre aux besoins des réfugiés de l'Indochine, a évolué au fil des ans, suivant ainsi le profil de sa clientèle, à savoir les nouveaux arrivants dans les grands centres urbains comme Toronto. À la fin des années 1980, la plupart des clients du programme étaient des réfugiés, alors qu'en 2002, ils étaient plutôt des immigrants indépendants. Ceci n'est pas surprenant compte tenu de l'augmentation qu'a connue les dix dernières années du nombre d'immigrants entrés à titre de travailleurs qualifiés. En règle générale, ces personnes ont moins d'attaches familiales. En revanche, ils sont souvent plus au courant de l'aide dont ils disposent pour s'établir. Les nouveaux arrivants participent au Programme d'accueil pour s'acclimater à la société d'accueil, permettant ainsi de se faire des amis à l'extérieur de leur groupe ethnique. Les bénévoles du programme quant à eux ne sont pas tous nés au Canada. Certains sont eux-mêmes des immigrants ayant vécu l'expérience d'établissement. Les bénévoles disent le plus souvent qu'ils sont motivés par le désir d'aider les nouveaux arrivants. Dans une certaine mesure, ils désirent également apprendre des choses sur d'autres cultures et vivre une relation d'empathie auprès des nouveaux arrivants. Les deux exemples suivants, tirés d'un article de CIC (2003e), illustrent la dynamique des rapports entre les nouveaux arrivants et les bénévoles.

Étude de cas 1 : Claire et Alba (1988)

Claire, issue de la classe moyenne, était bénévole du Programme d'accueil. On l'a jumelée à Alba, chef de famille monoparentale et mère de trois adolescents. Cette femme et ses enfants n'avaient aucune connaissance de l'anglais. Bien que l'on ait prévu d'ajouter un autre bénévole, Claire a refusé cette aide, car elle se sentait capable d'établir un lien d'amitié avec toute la famille.

Comme on peut le deviner, on attendait avec beaucoup d'anxiété la première rencontre de la bénévole avec les nouveaux arrivants. Un interprète de l'agence avait fixé rendez-vous avec la bénévole à l'appartement d'Alba. Celle-ci a préparé la rencontre en invitant huit voisins de la même ethnie, dont elle venait de faire la connaissance. Cependant, au cours de la rencontre, les craintes d'Alba ont été dissipées. L'interprète a donc pris des arrangements pour une deuxième rencontre.

La confiance s'est installée rapidement, car une grande amitié est née entre Claire et la famille d'Alba qui rencontraient une ou deux fois par semaine. Claire se portait à la défense d'Alba auprès de ses employeurs ou de son propriétaire. Claire a commencé à suivre des cours d'espagnol et la communication entre les deux femmes a vite débordé le simple langage corporel. Leur conversation se tenait moitié en espagnol moitié en anglais et les compétences linguistiques s'amélioraient des deux côtés. Tous les membres de la famille demandaient des conseils à Claire sur toutes sortes de questions, depuis la façon de bien jouer le rôle de parent jusqu'aux règles d'une alimentation saine en passant par l'interaction avec différentes institutions. La famille d'Alba a participé au réseau social de Claire et a visité son chalet. Elles ont célébré Noël ensemble, chacune a assisté au mariage des enfants de l'autre.

Il est raisonnable de croire que les nouveaux arrivants ont appris à voir la société canadienne à travers le système de valeurs de Claire. Bien que les adolescents sont maintenant devenus des adultes et se sont bien intégrés à la société canadienne, Claire reste encore une grande amie de la famille à qui l'on demande toujours des conseils.

Il convient de souligner que Claire est toujours la seule grande amie d'Alba qui ne soit pas membre de son ethnie. Si le Programme d'accueil n'avait pas existé, Alba n'aurait certainement jamais connu cette amie venue de l'extérieur et n'aurait pas du tout acquis sa compréhension des valeurs, des normes et des institutions canadiennes.

Étude de cas 2 : Sandra et Mary (2003)

Mary est immigrante et est inscrite à temps plein à un programme universitaire de deuxième cycle. Un organisme fournisseur de services l'a jumelée à Sandra, elle aussi étudiante de deuxième cycle, ayant déjà voyagé et travaillé à l'étranger.

Mary habitait le Canada depuis deux ans et, malgré ses efforts, elle avait encore de la difficulté à se lier d'amitié avec des Canadiennes de souche en raison des barrières linguistiques et culturelles. Par contre, elle avait beaucoup d'amies originaires de la Chine

qu'elle rencontrait à l'église ou dans le voisinage. Par conséquent, elle était ravie d'être devenue amie de Sandra, qui est très ouverte et chaleureuse et tout à fait ce que Mary attend d'une Canadienne « typique ».

Sandra rencontre Mary chaque semaine pour l'aider à pratiquer l'anglais, à améliorer sa prononciation et à comprendre les règles d'utilisation des mots. Les autres sujets de conversation comprennent les articles sur lesquels Mary travaille, leurs maris respectifs, l'éducation des enfants, les possibilités d'emploi après les études, le mode de vie canadien, les festivals, le cinéma, et ainsi de suite. Sandra encourage Mary à prendre des risques, par exemple, à entreprendre de nouvelles activités ou aller voir des films qu'elle n'aurait pas choisis elle-même. Mary a sans aucun doute beaucoup confiance en Sandra.

Pourquoi devenir bénévole? Sandra explique : « J'ai voyagé, et je me trouve chanceuse d'être canadienne. Le fait d'avoir de nouvelles amies qui ont des perspectives différentes m'aide à mieux apprécier mon propre pays. » Sandra estime que c'est elle qui bénéficie le plus de la relation. Elle apprend un peu de chinois et aime bien les mets que Mary prépare. À cause de son emploi du temps chargé, Sandra n'a pas encore présenté les nouveaux arrivants à ses amis, et sa famille ne vit pas à Toronto. Mary lui semble tout à fait déterminée à intégrer la vie canadienne; entre autres, elle s'informe sur le système parlementaire et le processus électoral.

Malgré un agenda qui ne leur laisse guère de temps, les deux femmes apprennent tant de choses l'une de l'autre qu'elles estiment que leur amitié se poursuivra après la période prescrite par le Programme d'accueil.

Analyse

Le Canada est depuis toujours une terre d'accueil. Par conséquent, les nouveaux arrivants peuvent facilement se faire des amis ayant les mêmes antécédents ethniques, surtout dans les grands centres urbains. Mary avait déjà un réseau d'amis, surtout originaires de la Chine. Elle aurait pu se débrouiller sans doute au quotidien en recourant aux organismes et aux entreprises chinoises bien établies. Mais grâce au Programme d'accueil, elle a pu se créer un réseau à l'extérieur de sa communauté ethnique et apprendre des choses sur la culture et le mode de vie canadiens.

Dans la mesure du possible, le Programme d'accueil vise à permettre aux bénévoles canadiens d'apprendre des choses des nouveaux arrivants. Les deux études de cas présentées montrent bien la réciprocité qui peut s'installer entre un bénévole et un nouvel arrivant. La langue et la culture semblent être les

éléments clés de la communication qui s'établit. Dans le cas de Claire et d'Alba, les langues en question étaient l'anglais et l'espagnol, tandis que pour Sandra et Mary, la communication se faisait en anglais et en chinois. Ni Alba ni Mary n'avaient, semble-t-il, des attentes particulières à l'égard de leurs bénévoles en ce qui concerne la recherche d'un emploi ou d'autres résultats concrets. Toutes deux voulaient simplement arriver à connaître des Canadiennes, c'est-à-dire, des personnes qui n'étaient pas membres de leur communauté ethnique respective. Quant aux bénévoles, elles les ont accueillies en leur faisant preuve d'empathie et en les encourageant à participer à la société canadienne.

Il semble que les relations établies se soient poursuivies au-delà de la durée du Programme d'accueil. On peut cependant se demander si celui-ci a permis aux nouvelles arrivantes ou aux bénévoles de créer des liens interethniques autres que ceux qu'il a favorisés. Ni Alba ni Mary semblent s'être liées d'amitié avec des gens à l'extérieur de leur communauté ethnique, à part leur bénévole. Bien que le Programme d'accueil ait permis aux deux femmes de se faire des amies à l'extérieur de leur réseau ethnique, il est important d'évaluer si de telles relations débordent le cadre du programme.

L'appréciation du Programme d'accueil : conséquences pour les politiques et pour la recherche

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a recommandé (2003 : 16) que Citoyenneté et Immigration Canada facilite la participation active des membres de la communauté locale au processus d'établissement et d'intégration, car une communauté accueillante peut faire beaucoup pour retenir les immigrants, surtout dans les régions où le taux d'immigration est bas. Comme l'a souligné la réponse de CIC à cette recommandation, le Programme d'accueil permet de répondre directement à cette question.

Les trois programmes d'établissement font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulières par le biais du Cadre redditionnel en matière de contributions (CAC) (CIC, 2003c). Les données quantitatives saisies par Immigration – Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions (iSMRP) permettent d'avoir une information quantitative concernant les services fournis par les agences.

En outre, chaque programme fait l'objet d'une évaluation qualitative. Ces évaluations sont l'occasion d'une analyse approfondie de la qualité du service,

de la satisfaction de la clientèle, de la conception du programme et de la gestion. Dans tous les cas, on cherche à répondre à trois questions :

- Les programmes atteignent-ils les objectifs fixés?
- Sont-ils adaptés à la clientèle et accessibles à elle?
- Les programmes ont-ils obtenu les résultats voulus, pour les nouveaux arrivants comme pour la société d'accueil, à court, à moyen et à long terme?

Les indicateurs clés du Programme d'accueil sont le jumelage du bénévole et de l'immigrant et l'aboutissement à une compréhension réciproque entre les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil. Comme l'indique le modèle logique du Programme d'accueil (Annexe 1), les résultats immédiats comprennent une sensibilisation du public au programme – et notamment des nouveaux arrivants et des bénévoles éventuels – une formation adéquate pour les bénévoles, l'opportunité des activités auxquelles participent les bénévoles et les nouveaux arrivants, la compréhension que les nouveaux arrivants ont de leurs rôles et de leurs responsabilités. Ils évalueront aussi dans quelle mesure l'interaction permet aux nouveaux arrivants de mieux comprendre la culture canadienne et, inversement, dans quelle mesure les bénévoles apprennent sur d'autres cultures. Les résultats intermédiaires comprennent le caractère accueillant des communautés à l'égard des nouveaux arrivants et la possibilité, pour ces derniers, de participer aux réseaux de leur communauté. Évidemment, l'objectif à long terme est de développer des communautés où les nouveaux arrivants seront les bienvenus et pourront contribuer à leur communauté d'accueil en participant pleinement à tous les aspects de la société canadienne.

Trois des critères d'évaluation des résultats concernent la constitution d'un capital social (Kerr, 2004).

- Dans quelle mesure les nouveaux arrivants et les membres des communautés d'accueil participent-ils à divers réseaux sociaux (par exemple, le pourcentage des nouveaux arrivants et de bénévoles qui déclarent des liens d'amitiés et des contacts à l'extérieur de leur communauté

ethnoculturelle, ainsi que le nombre ou le pourcentage des écoles qui affichent une diversité ethnoculturelle chez leurs élèves)?

- Dans quelle mesure les nouveaux arrivants participent-ils au réseau social des bénévoles?
- Le programme permet-il aux nouveaux arrivants d'obtenir un soutien social et de se faire des amis?

Le Programme d'accueil facilite-t-il la constitution d'un capital social et complète-t-il ainsi d'autres programmes d'établissement? Des évaluations ont été réalisées dans la région de l'Ontario de CIC. Comme cette province accueille plus de la moitié des immigrants qui arrivent chez nous chaque année, les résultats de ces évaluations permettent d'anticiper sur le succès de programmes similaires dans d'autres provinces. Dans l'ensemble, l'évaluation ontarienne a permis de conclure que le Programme d'accueil était rentable et complétait bien d'autres programmes d'établissement tels que le PÉAI et le CLIC.

Un sondage auprès des participants au Programme d'accueil en Ontario a montré que presque tous les nouveaux arrivants, soit 97 %, voyaient leur bénévole comme un ami (Power Analysis, 2003). Par ailleurs, 89 % des bénévoles avaient poursuivi leurs contacts avec les nouveaux arrivants après la période de jumelage prescrite ou avaient l'intention de le faire. Les nouveaux arrivants ont participé au Programme d'accueil surtout pour pratiquer leur anglais, pour apprendre des choses sur la culture canadienne et pour discuter des problèmes reliés à l'établissement dans un nouveau pays. Pour leur part, les bénévoles se sont impliqués surtout pour aider les nouveaux arrivants et pour apprendre des choses sur d'autres cultures. En ce qui concerne les activités pratiquées dans le cadre du jumelage, la pratique de l'anglais est la deuxième activité en importance mentionnée après les rencontres autour d'un café pour bavarder. On peut présumer que l'anglais est la langue de communication dans ces rencontres informelles.

Au Québec, le programme Jumelage fonctionne à peu près comme le Programme d'accueil en mettant en contact les nouveaux arrivants et un bénévole local. On prévoit trois modèles de jumelage : le bénévolat, l'intervention et l'entraide (Charbonneau

et Laaroussi, 2003). C'est surtout dans les communautés relativement petites qu'on a recours aux deux premiers modèles. Dans le cas du modèle du bénévolat, les bénévoles sont souvent des personnes à la retraite qui considèrent leur participation comme une simple prestation destinée à aider les immigrants qui ont besoin de leur aide. Ces personnes s'intéressent peu à créer des liens pouvant se poursuivre au-delà de la période d'aide à l'établissement. En ce qui concerne le modèle de l'intervention, les bénévoles se voient comme des ambassadeurs de la culture québécoise, s'efforçant d'éduquer les nouveaux arrivants pour qu'ils adoptent le mode de vie québécois. L'interaction ne s'y fait donc qu'à sens unique et l'on s'attend à ce que les nouveaux arrivants s'assimilent à la culture locale. Ce n'est que dans le modèle de l'entraide, retrouvé surtout dans les grandes villes, qu'il existe un certain sentiment d'égalité et de réciprocité entre les deux parties.

La motivation des bénévoles influence le type de relation qui se développe entre le bénévole et le nouvel arrivant, et ce qui en découle. Avec le modèle du bénévolat du programme Jumelage, les bénévoles participent au programme parce qu'ils ressentent une certaine obligation sociale ou morale. On présume que les nouveaux arrivants ne cherchent qu'à servir leur propre intérêt et ont peu de choses à offrir en retour. La relation est totalement asymétrique. Cela dit, nous ne devrions pas écarter complètement le modèle du bénévolat car au cours de la première étape de l'établissement dans un nouveau pays, il est certainement possible que les nouveaux arrivants aient moins à offrir que leur bénévole. Cependant, si on considère le capital social comme une forme de capital, il est légitime de penser que le rendement sur le placement pourra mettre des années à se réaliser. Comme l'indique l'exemple suivant, les liens entre le bénévole et le nouvel arrivant peuvent évoluer avec le temps, et les rôles peuvent même se renverser.

Étude de cas 3 : les Ha et les Retzlaff : un renversement des rôles

Le docteur Ha, sa femme et leurs deux jeunes enfants, qui faisaient partie de la vague des réfugiés qui avaient fui le Vietnam en bateau (Jimenez, 2004), sont arrivés à Saskatoon, parrainés par un groupe de

Mennonites dirigé par le pasteur Bernie Retzlaff et sa femme, Anne. Ayant vu à la télévision les images épouvantables des réfugiés indochinois qui avaient fui les bouleversements politiques pour être ensuite abandonnés en haute mer, les Retzlaff ont décidé de suivre leur vocation religieuse et d'offrir leur aide. Le groupe mennonite a accueilli la famille Ha à l'aéroport, a loué et meublé un appartement de sous-sol près de la maison des Retzlaff, et a aidé les Ha à trouver leur premier emploi. Vingt-cinq ans plus tard, les Ha habitent une maison en banlieue qu'ils se sont fait construire alors que les Retzlaff vivent toujours dans leur modeste bungalow. Grâce à des années de travail acharné et à leur détermination, les Ha se sont solidement établis dans leur nouvelle communauté. Le docteur Ha est devenu un éminent anesthésiste, et l'un de ses fils a reçu une formation dans la même profession. Quant à M^{me} Ha, elle était sur le point de passer ses derniers examens pour devenir pharmacienne. Les parrains et les parrainés sont devenus des amis qui fêtent chaque année l'arrivée des Ha. Cependant, un renversement des rôles s'est produit au fil des ans. Quand la fille des Retzlaff a eu le bout de deux doigts coupé dans un accident industriel, c'est le docteur Ha qui l'a stabilisée au service des urgences. Ensuite, quand un parent de l'un des parrains a dû subir une intervention chirurgicale, l'anesthésiste était le docteur Ha fils. M^{me} Retzlaff a déclaré : « C'est ainsi que les rôles ont été renversés, et que ce sont eux qui nous ont aidés. C'est tout à fait remarquable. Ils vivent maintenant dans un quartier plus beau que le nôtre. Nous habitons toujours la même vieille maison. Ils ont de l'ambition et de l'énergie. C'est une situation assez ironique, n'est-ce pas? Si jamais nous avons besoin de quelque chose, nous savons que nous pouvons nous adresser à eux. »

Analyse

Comme bien des réfugiés sont tout à fait démunis, il est raisonnable de s'attendre à ce que les bénévoles ou les parrains assument un rôle plus dynamique. Bien que l'histoire des Ha et des Retzlaff se soit passée dans une autre province et à une autre époque, elle évoque le modèle propice au programme Jumelage. Au départ, les parrains avaient sans doute peu de connaissances de la culture des personnes à qui ils venaient en aide. Les résultats à court terme

de leur relation étaient asymétriques : les uns donnaient, les autres recevaient. Cependant, les résultats à long terme démontrent que les deux parties en ont bénéficié. Par ailleurs, l'expérience de parrainage a changé les idées que se faisaient les parrains des nouveaux arrivants. Comme l'a dit M^{me} Retzlaff : « Au début, c'était vraiment passionnant de pouvoir aider ces gens, ils sont devenus indépendants si rapidement, et nous avons fini par nous lier d'amitié. C'est nous qui avons eu de la chance. »

Défis et options éventuelles

Mesurer l'impact du Programme d'accueil n'a rien de simple. On pourrait évaluer le programme CLIC en notant le nombre d'étudiants qui ont atteint tel niveau prescrit de compétence. On présume que ce programme permet aux nouveaux arrivants de s'exprimer mieux dans l'une des langues officielles. Quant au programme PÉAI, les clients peuvent évaluer l'utilité des services fournis ou la compétence des fournisseurs. Par exemple, on pourrait évaluer les opportunités ouvertes grâce aux services d'aiguillage ou l'exactitude des informations fournies. Mais comme le Programme d'accueil vise surtout une meilleure compréhension entre les cultures, l'évaluation de son impact est complexe et constitue un défi de taille. Comment mesurer l'amitié à court terme? Et à plus long terme, comment démontrer un lien de causalité entre la participation sociale et économique d'une part, et le réseau élaboré grâce au Programme d'accueil d'autre part? Une étude expérimentale où l'on comparerait les nouveaux arrivants ayant participé au Programme d'accueil au non participants est nécessaire afin de démontrer l'impact direct de ce programme. Une telle démarche n'est pas réalisable et coûterait trop cher.

Étant donné le manque d'études expérimentales, une solution de rechange consiste à réaliser une enquête prospective (avant et après la mise en œuvre du Programme d'accueil) pour mesurer son impact à court terme. Par exemple, on pourrait inviter les demandeurs à remplir un questionnaire au moment de présenter leur demande. L'enquête pourrait se faire au moyen de quelques questions concernant les réseaux actuels des hôtes et des nouveaux arrivants. On pourrait simplement questionner sur le pourcentage d'amis ou de connaissances membres du même groupe ethnique et appartenant à un autre groupe ethnique que le demandeur. À la fin du programme, un questionnaire semblable serait administré. En plus de poser des questions concernant les réseaux, on pourrait demander aux bénévoles si leur expérience a modifié positivement ou négativement leur perception des immigrants. Dans la mesure du possible, une enquête de suivi auprès des participants pourrait avoir lieu deux ans après l'achèvement du programme afin de cerner l'évolution des relations entre les bénévoles et les nouveaux arrivants ainsi que de leurs réseaux.

Conclusion

Est-ce que le capital social, défini comme un ensemble de réseaux sociaux, joue un rôle dans l'intégration des immigrants? On peut répondre dans l'affirmative sans hésitation. Le capital social mène-t-il à de meilleurs résultats au niveau de l'établissement et de l'intégration, pour les immigrants et pour la société en général? La réponse cette fois est un « oui » nuancé. Jusqu'à présent, les études ne démontrent qu'un certain lien entre les réseaux et l'obtention d'un emploi. Elles n'indiquent pas si les réseaux

permettent aux immigrants d'obtenir de meilleurs emplois. Les spécialistes des politiques doivent garder à l'esprit d'autres facteurs qui influencent la formation d'un capital social, entre autres la classe sociale, le sexe, la race et l'ethnicité.

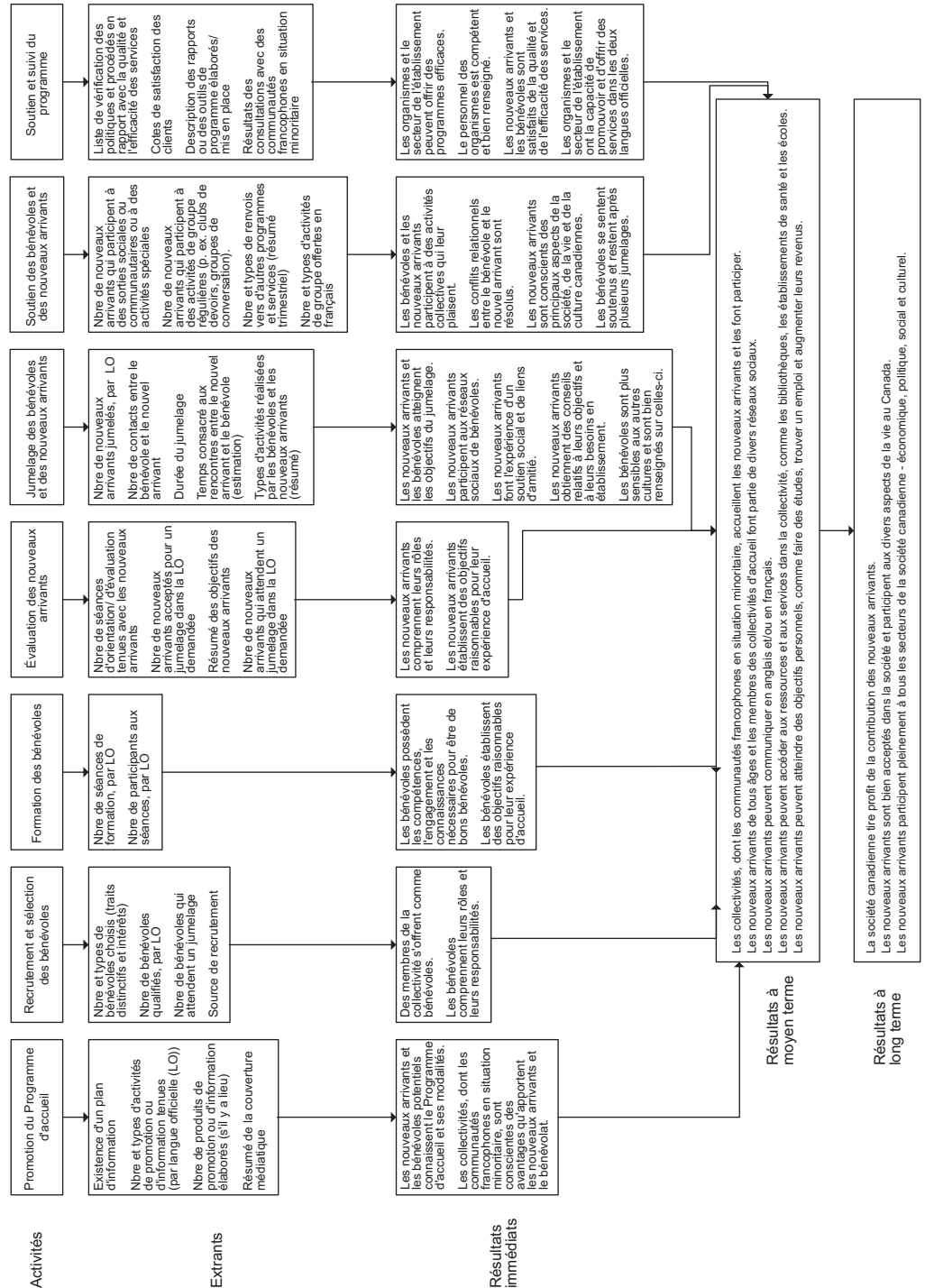
Les programmes d'établissement peuvent-ils faciliter l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants par l'établissement d'un réseau social entre ceux-ci et leur communauté d'accueil? La réponse à cette question est un « peut-être » circonspect. En finançant une série de programmes d'établissement, CIC a fourni l'infrastructure nécessaire pour appuyer l'établissement. Certains événements, telles que la conférence sur l'établissement organisée grâce à l'initiative du secteur bénévole, aide à bâtir une culture de partage et de réseautage parmi les intervenants en établissement et entre les organismes fournisseurs de services et les ministères gouvernementaux. Sans le financement de CIC et d'autres ordres de gouvernement, il serait difficile de maintenir des programmes tels que le Programme d'accueil.

Cela dit, il faut se rappeler que les gens qui immigrer au Canada le font surtout pour améliorer leur situation économique ou pour faire des études. Les choses dont les nouveaux arrivants ont besoin sont toujours les mêmes : formation linguistique, emploi, logement et accès à d'autres services sociaux. On comprend facilement que les programmes qui exigent le gros des fonds gouvernementaux sont le CLIC et le PÉAI. Par ailleurs, les priorités absolues en établissement et en intégration sont toujours la formation linguistique et l'accès à l'emploi. Les facteurs clés qui assurent le succès des immigrants sur le marché

du travail restent la compétence linguistique, la confiance des employeurs, la familiarité avec le milieu du travail canadien et l'évaluation efficace des titres de compétences et de l'expérience étrangers. Comme Li (2004 : 185) l'a justement fait remarquer : « Malgré sa valeur pour les immigrants et les membres des groupes ethniques qui n'ont pas beaucoup de capital humain ou financier, le capital social ne saurait remplacer d'autres formes de capital pour produire des débouchés et des résultats économiques qui débordent les limites de leurs ressources matérielles. »

Nous ne devrions toutefois pas sous-estimer pour autant l'impact du Programme d'accueil. Pour fonctionner dans une société et y participer, on a besoin de comprendre les règles et les normes, qu'elles soient mises par écrit ou tacites, qui régissent les comportements. La réciprocité culturelle, qu'on peut décrire en d'autres termes comme étant un processus d'échange égal de signaux culturels et de connaissances entre bénévoles et nouveaux arrivants, constitue une autre composante importante des assises de l'intégration. On ne peut ni assimiler ces éléments dans une salle de classe ni les piger dans un manuel scolaire. Il faut plutôt les apprendre par le biais de communications informelles. Le Programme d'accueil permet aux nouveaux arrivants et aux bénévoles d'élaborer des réseaux à l'extérieur de leur communauté ethnique respective. À la longue, il y va de la cohésion de notre société. Cependant, nous devons garder à l'esprit que les immigrants ne sont pas venus ici principalement pour créer des réseaux sociaux. Le capital social est un moyen pour parvenir à une fin; il n'est pas une fin en soi.

ANNEXE 1 : MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACCUEIL



Notes

- 1 L'auteure veut remercier Lori Brooks (autrefois rattachée au Projet de recherche sur les politiques), Catherine Demers, Sandra Franke (du Projet de recherche sur les politiques), ainsi que ses collègues de Citoyenneté et Immigration Canada, Colleen Calvert, Martha Justus, Elizabeth Ruddick et Jean Séguin, pour leurs commentaires et suggestions. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteure et ne devraient être attribuées ni au Projet de recherche sur les politiques ni à Citoyenneté et Immigration Canada.
- 2 Le terme « immigrants » désigne des femmes et des hommes qui sont nés à l'étranger. Dans la plupart des recherches, l'expression « nouveaux arrivants » désigne les immigrants établis depuis peu au Canada (p. ex., depuis cinq ans ou moins).
- 3 Dans tous les *Canadian Language Bookmarks*, la compétence langagière en anglais langue seconde est exprimée en termes de balises ou de points de repère.
- 4 Une grande partie des données utilisées dans le présent article provient du document produit par Citoyenneté et Immigration Canada intitulé « Social Capital Formation in Practice: Examples from the Settlement Community in Canada ».

Bibliographie

Breton, Raymond. 1964. « The Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants. » *American Journal of Sociology* 70, n° 2: 193-205.

Burstein, Meyer. 2004. « Gérer l'immigration et la diversité : les arguments à l'appui d'une politique de capital social », dans *Les possibilités et défis de la diversité, un rôle pour le capital social? Rapport de synthèse*, Projet de recherche sur les politiques.

Canada, CIC (Citoyenneté et Immigration Canada). 1997. *Programme d'accueil : Guide à l'intention des organismes fournisseurs de services*. <<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-1.html>>. Consulté le 2 mars 2005.

—. 2000. *Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants : Guide à l'intention des organismes fournisseurs de services*. <<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/peiai-1.html>>. Consulté le 2 mars 2005.

—. 2003a. « Nouveaux immigrants. » *L'Observateur*, (Été), p.1-2.

—. 2003b. « La population immigrante : Points saillants du recensement de 2001. » *L'Observateur*, (Été), p.5-7.

—. 2003c. *Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions : stratégie d'évaluation des programmes d'établissement*, juin.

—. 2003d. *Établissement et intégration : un sentiment d'appartenance – « Se sentir chez soi. » Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration*. <<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/reponse-etablissement.html>>. Consulté le 2 mars 2005.

—. 2003e. *Social Capital Formation in Practice: Examples from the Settlement Community in Canada*.

—. 2004. « Premiers résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) – Les six premiers mois au Canada : l'importance de la famille et des amis. » *L'Observateur*. (Hiver).

Canada, PRP (Projet de recherche sur les politiques). 2003. « Capital social : miser sur une approche fondée sur les réseaux. » Document de travail provisoire.

—. 2004. *Le capital social à l'œuvre : études thématiques sur les politiques*, document de présentation.

Canada, Statistique Canada. 2003a. *Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution*. Recensement de 2001, série « Analyses », n° de publication 96F0030XIF2001008.

—. 2003b. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : le processus, les progrès et les perspectives*. <http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-611-XIF/article_f.htm>. le 4 mars 2005.

Charbonneau, Johanne et Michèle Vatz Laaroussi. 2003. « Twinning Projects between Immigrant Families and Quebecois Families: Volunteer Work, Mutual Aid, or Intervention? » *Journal of International Migration and Integration = Revue de l'intégration et de la migration internationale* 4, n° 4: 453-470.

Coleman, James S. 1988. « Social Capital in the Creation of Human Capital. » *American Journal of Sociology* 94: S95-S120.

Conseil canadien pour les réfugiés. 1998. « Les meilleurs pratiques en matière d'établissement : les services d'établissement pour les réfugiés et les immigrants au Canada. »

- Environics Research Group. 2004. « Survey of Canadian Employers and Human Resources Managers. » Exposé présenté dans le cadre du Forum des politiques publiques, Inclure les employeurs dans le débat sur l'immigration, Ottawa, 4 novembre 2004.
- Frank, Jeff et Jean Lock Kunz. 2004. « Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion » Exposé présenté dans le cadre de la conférence du Projet de recherche sur les politiques, Exploration de nouvelles approches en matière de politique sociale, 13-15 décembre 2004. Ottawa, Canada.
- Isajiw, Wsevolod W. 1999. *Understanding Diversity: Ethnicity and Race in the Canadian Context*. Toronto: Thompson Educational Publishing.
- Jimenez, Marina. 2004. « The Boat People 25 Years Later: Pride of the Prairies. » *The Globe and Mail*. July 1, A6.
- Kerr, Gillian. 2004. *Cadre d'évaluation des programmes d'établissement de Citoyenneté et Immigration Canada*. Real World Systems, mai.
- Kerr, Gillian et Anne Simard. 2003. *ISAP Program Review, Final Report and Recommendations for Citizenship and Immigration Canada, Settlement and Port of Entry Directorate, Ontario Region*, Real World Systems.
- Kunz, Jean L. 2003. « Social Capital: A Key Dimension of Immigrant Integration. » *Thèmes canadiens*, (Avril): 33-34.
- Li, Peter. 2004. « Social Capital and Economic Outcomes for Immigrants and Ethnic Minorities. » *Revue de l'intégration et de la migration internationale* 5, n° 2: 171-190.
- Ooka, Emi et Barry Wellman. 2003. « Does Social Capital Pay Off More within or between Ethnic Groups? Analyzing Job Searches dans Five Toronto Ethnic Groups. » *Inside the Mosaic*, ed. Eric Fong. Toronto: University of Toronto Press, à paraître.
- Picot, Garnett. 2004. *Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles*. Direction des études analytiques, documents de recherche n° 222. n° de catalogue 11F0019, Ottawa: Statistique Canada.
- Picot, Garnett et Feng Hou. 2003. *La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada*. Direction des études analytiques, documents de recherche n° 198. n° de catalogue 11F0019, Ottawa: Statistique Canada.
- Portes, Alejandro. 1998. « Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology. » *Annual Review of Sociology* 24, n°. 1: 1-24.
- Portes, Alejandro et Julia Sensenbrenner. 1993. « Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action. » *American Journal of Sociology* 98, n°. 6: 1320-50.
- Power Analysis Inc. 2003. *Evaluation of the HOST Program*, Final Report. (3^e ébauche).
- Realworld Systems. 2004. *CIC Results-Based Management Workshop*, Février-Mars 2004.
- Reitz, Jeffrey G. et Sherrilyn M. Sklar. 1997. « Culture, Race, and the Economic Assimilation of Immigrants. » *Sociological Forum* 12, n° 2: 233-277.
- Ruddick, Elizabeth. 2003. « Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : résultats préliminaires de la première série d'entrevues. » Exposé présenté dans le cadre de la Conférence PRP/OCDE, Les possibilités et défis de la diversité : un rôle pour le capital social?, *Mesurer le capital social, l'immigration et la diversité ethnique*, 23 novembre 2003, Montréal, Canada.
- Sanders, Jimy, Victor Nee, et Scott Sernau. 2002. « Asian Immigrants' Reliance on Social Ties in a Multiethnic Labor Market. » *Social Forces* 81, n° 1: 281-314.
- Woolcock, Michael. 2000. « Le rôle du capital social dans la compréhension des résultats sociaux et économiques. » Actes du colloque organisé par l'OCDE et Développement des ressources humaines Canada, 19-21 mars 2000, Ville de Québec.

Commentaire sur « Orientation des nouveaux arrivants dans la société canadienne : le capital social et l'établissement »

Rosaline Frith, Citoyenneté et Immigration Canada

Pour s'intégrer, les immigrants doivent nécessairement être capables d'établir des liens d'attachement et des liens d'acointances. Mais, trop souvent, la population canadienne perçoit négativement l'établissement de liens d'attachement entre eux. Les critiques prétendent que les immigrants se créent des refuges où ils n'ont pas vraiment besoin d'apprendre l'une des deux langues officielles au Canada ni de s'intégrer à la population générale. Je répondrais que les statistiques tendent à confirmer que les immigrants doivent créer des liens d'attachement au moment de s'établir au pays afin de se sentir plus en confiance et d'être prêts à prendre le risque nécessaire afin de pouvoir créer des liens d'acointances. La création de liens d'attachement et de liens d'acointances prend du temps et ne se fait pas sans aide. Le gouvernement a un rôle à jouer dans la communication de renseignements justes quant aux liens sociaux d'attachement tout autant qu'il doit

soutenir la création de liens sociaux d'acointances. Toutefois, sans manière de mesurer efficacement les répercussions des liens d'attachement, on peut difficilement obtenir des fonds qui permettraient d'accumuler l'information nécessaire ou de développer des programmes pouvant soutenir les liens d'acointances. C'est grâce aux études et à des conférences, comme celles entreprises par le PRP, que les décideurs politiques et les chercheurs peuvent mieux comprendre la nature du capital social et développer les outils qui permettent d'en mesurer les impacts. Le texte « Orientation des nouveaux arrivants dans la société canadienne : le capital social et l'établissement » souligne bon nombre des avantages qu'il y a à créer des liens entre les immigrants établis, les Canadiens et les nouveaux arrivants. Il s'agit là d'une première étape vers une évaluation plus formelle permettant de soutenir les politiques gouvernementales futures.

LES INCIDENCES DU CAPITAL SOCIAL SUR LE NIVEAU DE SCOLARISATION DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES : LEÇONS DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Jerry White, Nicholas Spence et Paul Maxim, Université de l'Ouest de l'Ontario

Introduction

Le capital social a reçu beaucoup d'attention et fait l'objet de nombreux débats dans les domaines des sciences sociales et des politiques ces dernières années. Mais a-t-il la capacité et l'utilité voulues pour produire des changements significatifs dans l'atteinte des buts sociaux?

Le présent article examine les incidences du capital social sur le niveau de scolarisation des Autochtones au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. On étudie comment la théorie du capital social a été appliquée à des contextes autochtones dans chaque pays afin de déterminer si le capital social joue ou peut jouer un rôle quelconque dans l'amélioration de la scolarisation des populations autochtones. Le capital social figure-t-il dans l'élaboration des programmes et des politiques? Devrait-il entrer en ligne de compte? Dans quels contextes le capital social a-t-il un effet sur le niveau de scolarisation? Nous avons abordé ces questions en dressant un inventaire aussi vaste que possible des politiques et des programmes de chaque pays. Nous avons complété celui-ci au moyen d'entrevues par courriel, par téléphone et en face à face avec des experts, des étudiants autochtones canadiens et des responsables des politiques gouvernementales dans les trois pays. Nous remercions tous ceux et celles qui ont pris la peine de collaborer avec nous.

Nous avons recherché des schémas et avons distillé le rôle du capital social. Notre recherche a porté sur des applications explicites du concept, mais aussi là où nous pouvions discerner son rôle implicite en matière de scolarisation.

Pourquoi l'éducation des Autochtones?

L'accent mis sur la scolarisation et le développement du capital humain est stratégique. De nombreuses recherches ont mis en lumière l'écart de niveau de vie entre la société canadienne dans son ensemble et les Autochtones (Beavon et Cooke, 2003), et les bases permettant de comprendre cet état de fait (White et autres, 2003, 2004). Les niveaux d'instruction inférieurs et la faible réussite des Autochtones sur le marché du travail, comparés à ceux de la population non autochtone, sont un thème qui revient souvent. Le recensement de 2001 fait ressortir clairement les écarts. Parmi la population âgée de 15 ans et plus, 48,0 % des Autochtones ont moins qu'un diplôme d'études secondaires, comparativement à 30,8 % de la population non autochtone. La proportion des Autochtones diplômés du secondaire et ayant poursuivi des études postsecondaires est de 22,4 %, comparativement à 25,0 % dans le cas de la population non autochtone. Pour ce qui est des certificats d'études techniques ou collégiales, 23,7 % des Autochtones en possèdent un, comparativement à 25,9 % de la population non autochtone. Et seulement 4,4 % des Autochtones sont titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à 15,7 % de la population non autochtone (Statistique Canada, 2003).

Les chercheurs, de même que les gouvernements, ont reconnu l'importance de l'éducation dans les politiques visant à améliorer la réussite des Autochtones. Comme le signale le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), des problèmes

importants sont liés au faible niveau de scolarisation des étudiants des Premières nations (King, 1993). Par exemple, en 1995-1996, dans les classes inférieures à la 9^e année, le taux des étudiants se trouvant dans une classe appropriée à leur âge était de 92,8 % dans les écoles provinciales, et de 86,0 % dans les écoles de bande. Au-delà de la 9^e année, ce taux tombait à 62,0 % dans les écoles provinciales et à 43,8 % dans les écoles de bande. Pour ce qui est des taux de fin de scolarité, des données établies en 2000-2001 par suite de l'examen des étudiants indiens et inuits inscrits et non inscrits vivant dans les réserves au Canada ont révélé que 30 % de ceux qui avaient terminé leurs études secondaires avaient abandonné l'école et seulement 13,2 % avaient obtenu leur diplôme (White et autres, 2004). De plus, les taux d'inscription au postsecondaire et d'achèvement des études à ce niveau sont très significatifs. En effet, il est fondamental d'accorder de l'attention aux enjeux à ce stade du système d'éducation car l'accumulation de capital humain dans les établissements d'enseignement postsecondaire est un facteur particulièrement important du succès des individus et des communautés. Les personnes les plus instruites sont les plus importantes du point de vue de leur capacité de contribuer à la société. En 2000-2001, les diplômés du secondaire représentaient seulement 13,2 % de ceux qui avaient terminé leurs études à ce niveau; sur ce nombre, 48 % ont poursuivi des études postsecondaires. Du point de vue des questions liées aux taux d'achèvement des études, les travaux de Hull (2004) ont montré que l'écart entre les groupes autochtones et les autres Canadiens est le plus grand au niveau universitaire.

Le tableau n'est pas entièrement sombre. Par exemple, des données montrent que la scolarisation s'est quelque peu améliorée avec le temps. En 1991, le taux d'achèvement des études secondaires dans les réserves était de 31,4 %. Ce taux est passé à 41,4 % en 2001, soit une augmentation de 10 %. En comparaison, le taux d'achèvement du secondaire chez la population en général au cours de cette période est passé de 61,8 % à 68,7 %, soit une augmentation de 6,9 %. Même si le taux d'achèvement du secondaire dans les réserves des Premières nations se situe bien en deçà du taux correspondant pour le reste du Canada, il est encourageant de constater qu'il a augmenté avec le temps et qu'il s'accroît à un rythme très rapide comparativement à celui de la population canadienne en général (MAINC, 2004).

En 2000, la vérificatrice générale du Canada a publié un rapport exposant son opinion sur les dimensions positives et négatives des programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Elle a constaté que des études effectuées entre 1991 et 2000 avaient révélé des insuffisances dans les structures de gestion de l'éducation, une attention insuffisante à la rétention des langues traditionnelles, des lacunes dans les programmes d'études, un manque de fonds pour les services d'éducation spéciale, de bibliothèque et d'orientation, et le besoin d'améliorer la formation des enseignants. Lorsque ce rapport a été publié, le MAINC avait déjà commencé à réagir à ces problèmes. Toutefois, comme dans le cas des autres pays étudiés, les progrès sont très lents, car les problèmes résistent aux interventions.

En 2002, le gouvernement canadien a entrepris un examen dans le but de recenser les facteurs qui sous-tendent la qualité de l'éducation des Premières nations. Le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation a fait plusieurs recommandations dont, entre autres, les suivantes :

- Inclure la langue, la culture et les systèmes de connaissances indigènes dans tous les programmes d'éducation financés.
- Fournir des ressources pour le renforcement des moyens des parents, des familles et des collectivités qui intègrent la compréhension indigène.
- Faire des écoles et des établissements d'enseignement des lieux conviviaux pour les parents et les anciens afin de promouvoir la création de partenariats des écoles avec les familles et les collectivités.
- Développer des stratégies communautaires de développement de la petite enfance.
- Augmenter sensiblement le nombre des enseignants d'école secondaire autochtones formés et placés tout en étendant et développant des programmes de formation des enseignants qui sensibilisent davantage ceux-ci aux besoins et aux capacités des enfants autochtones (MAINC, 2002).

En raison du délai serré qui nous était imparti, nous avons décidé d'examiner seulement certaines des initiatives clés liées à l'amélioration des taux de scolarisation dans l'optique du capital social. Fait intéressant à noter, les tendances que nous avons décelées ne sont pas exclusives aux Autochtones.

En effet, les populations autochtones des trois pays ont des niveaux de scolarisation moindres que la population en général, fait qui n'est pas passé inaperçu chez les gouvernements.

Définition du capital social

Aux niveaux conceptuel et théorique, le capital social présente de multiples visages et des dispositions diverses. Les efforts déployés pour arriver à une conceptualisation et une définition uniques du capital social se sont heurtés à beaucoup de résistance. Pour éviter ce problème, nous avons essayé d'harmoniser notre hypothèse de travail avec la définition proposée exposée par certains membres du Projet de recherche sur les politiques dans les documents de mise en œuvre de cette initiative sur le capital social. Nous laissons à d'autres le soin de poursuivre les débats théoriques touchant la définition « correcte » du capital social.

Étant donné la question de départ, soit « quelle est l'utilité du capital social pour favoriser le relèvement du niveau de scolarisation des Autochtones », nous avons adopté une approche structurelle du concept qui souligne les réseaux sociaux en tant que point central d'examen. On peut définir le capital social comme les réseaux de relations sociales dans le milieu, caractérisés par des normes et des attitudes particulières qui *peuvent* permettre aux individus ou aux groupes d'accéder à un fonds de ressources et de soutiens. Selon la pratique courante, nous avons conceptualisé le capital social sous trois différentes formes, soit le capital social d'attachement (« bonding » ou relations à l'intérieur d'un groupe), le capital social d'acointances (« bridging » ou relations horizontales entre groupes) et le capital social instrumental (« linking » ou relations verticales entre groupes dans une société stratifiée par les relations de classe, de statut et de pouvoir) (Woolcock, 2001).

Partie I : Quatre éléments influent sur l'efficacité du capital social

Le capital social fonctionne comme une variable indépendante qui explique une certaine différence de résultats selon que l'on considère les populations ou les individus. Toutefois, la compréhension de ce qui semble influencer sur l'efficacité du capital social fournit des aperçus intéressants des forces et des faiblesses du capital social en général.

Quatre éléments agissent réciproquement pour influencer sur les effets du capital social en matière de politiques et de programmes.

1. Niveaux de capital social

Le capital social semble avoir plus d'influence à des seuils définis. Par exemple, dans le cas de Port Harrison, au Canada, le déménagement de la collectivité à un nouvel endroit a entraîné la destruction du capital social, car il a rompu les liens entre les anciens et les jeunes. Les parents et les anciens enseignaient autrefois aux jeunes à chasser et à construire des maisons de glace. La réinstallation dans un lieu où il n'était pas possible de chasser a entraîné une rupture du système traditionnel selon lequel les jeunes accompagnaient les chasseurs plus vieux et acquéraient de nombreuses compétences, comme la langue et les traditions, pendant la saison de chasse. Avant le déménagement, cette collectivité avait de hauts niveaux de scolarisation parce que, pendant la morte-saison, la collectivité étudiait à l'école. Après la réinstallation, elle s'est écroulée, comme en témoignent de nombreux indicateurs sociaux : le suicide a augmenté, l'absence à l'école est devenue endémique, les taux de fertilité ont diminué, et les taux de morbidité ont augmenté (White et Maxim, 2003). L'État avait détruit, peut-être par inadvertance, le capital social de la collectivité.

À mesure que le capital social devient nul, cela semble avoir un grand effet sur les résultats atteints par les populations. Dans les collectivités dépourvues de réseaux de capital social, le niveau de scolarisation est très bas. La reconstitution du capital social peut y avoir un effet positif.

Étant donné, toutefois, l'effet de seuil, la reconstitution du capital social même à des niveaux modérés peut avoir un effet négligeable ou, selon l'existence des trois autres éléments suivants, les résultats positifs peuvent diminuer à mesure que le capital social devient très fort.

2. Effets des normes

L'augmentation des niveaux de capital social n'est pas nécessairement liée au relèvement du niveau de scolarisation. On peut comprendre cela en examinant les effets des normes. Pour dire les choses simplement, lorsque les parents et la famille ont un bas niveau de scolarisation et des niveaux élevés de capital social d'attachement, le niveau de scolarisation de l'enfant a des chances d'être bas. C'est pourquoi nous voyons une forte corrélation entre le niveau de scolarisation des mères et celui de leurs enfants (White et autres, 2004). Les étudiants du post-secondaire que nous avons interrogés provenaient tous de collectivités où les réseaux famille-clan avaient des niveaux de scolarisation relativement élevés. Ces collectivités ont également des niveaux de scolarisation supérieurs à la moyenne. Le travail

de Ward (1992) portant sur les Cheyennes a permis de constater que le niveau de scolarisation dans le groupe du clan est fondamental pour la réussite scolaire des enfants. Dans un autre examen de la politique américaine, Ward (1998, p. 102) a fait remarquer que, dans la collectivité la plus prospère, Busby, et son école tribale, les adultes instruits sont les modèles et les sources de soutien des étudiants. C'est là un cas où les normes exposées à l'enfant sont fondamentales et où la substitution d'adultes adhérant à des normes d'éducation plus élevées au réseau de liens d'attachement à la famille a des effets positifs.

Dans les familles où les normes d'éducation sont peu élevées, encourager un capital social d'attachement va à l'encontre du but recherché. Plus il y a présence de capital social d'attachement, plus les normes d'éducation sont faibles et plus le niveau de scolarisation risque d'être bas. Nous avons plusieurs indices de ce processus dans la partie II. En Australie, face à un problème d'absentéisme, les autorités scolaires ont élaboré un programme selon lequel des autobus allaient chercher chaque étudiant autochtone à domicile tous les matins. On a ainsi découvert que les parents qui avaient peu d'instruction préféraient laisser les enfants dormir plutôt que de les éveiller pour prendre l'autobus.

Nous trouvons des exemples semblables dans tous les pays ciblés.

3. *Établissement de relations fondées sur le contexte culturel*

Là où les réseaux de capital social d'attachement sont intégrés dans la société en général (via des liens d'acointances ou des liens instrumentaux), les possibilités de relèvement des niveaux de scolarisation sont plus grandes. L'amélioration peut être accrue même dans les collectivités éloignées si elles sont ouvertes sur le plan culturel. Il existe plusieurs façons d'obtenir des cultures ouvertes : elles existent lorsque l'usage de la langue comprend les langues dominantes, lorsque les gens participent à l'économie en général et lorsque les traditions ne sont pas exclusives. L'ouverture est un concept relatif; par conséquent, si ce qui est « à l'extérieur » peut être assimilé davantage à la culture du groupe cible, cela stimule une situation plus ouverte et permet les liens d'acointances et les liens instrumentaux. Les cultures dominantes très fermées et les groupes ethniques marginalisés ou non intégrés peuvent avoir de hauts niveaux de capital social et des niveaux de scolarisation très bas. Les contextes culturels intégrés et ouverts ayant beaucoup moins de capital social auront plus de possibilités de scolarisation.

On peut comprendre cela de différentes manières. Par exemple, en examinant les efforts les plus fructueux dans nos pays cibles, nous pouvons voir le processus comme une situation où le groupe culturel dominant acquiert une nette appréciation de la culture autochtone. Cette appréciation se traduit par des comportements compatibles avec les normes de la culture autochtone, ce qui favorise la création de liens instrumentaux et de liens d'acointances. Ce processus est le plus manifeste en Nouvelle-Zélande. Williams et Robinson (2002, p. 12) se sont intéressés aux applications indigènes du capital social. Ils ont constaté que la seule manière de comprendre la nature du capital social en Nouvelle-Zélande est en tenant compte des éléments du capital social qui sont importants pour les Maoris. Cela les a amenés à adopter une conception maori du capital social. Robinson et Williams (2001) soutiennent qu'il existe neuf facteurs ou éléments clés dans le concept maori du capital social. Leurs travaux révèlent que les différences majeures ont trait au rôle du réseau primaire. Par exemple, selon eux, le capital social n'existe pas à l'extérieur de la famille. La famille étendue dans l'esprit maori est la collectivité. L'imposition de réseaux extérieurs à la famille ou à la collectivité est jugée moins fonctionnelle. Robinson et Williams (2001, p. 55-60) ont exposé leur théorie comme suit :

La conception maori du capital social souligne les éléments suivants.

Les relations entretenues dans la famille étendue forment la base de toutes les autres relations. La *whanau* [famille] est le noyau de toutes choses. Les valeurs et les normes des collectivités maories découlent des valeurs traditionnelles qui sont enracinées dans la *whanau*. (...) Il est essentiel de connaître la hiérarchie de la *whanau*, du *hapu* [sous-clan] et de l'*iwi* [tribu] et la place qu'on y occupe. (...) Dans la société maorie, les relations se créent autour d'une association informelle plutôt que d'organisations officielles. (...) Les liens découlent de cette association. (...) La nature globale et intégrante des relations et des réseaux est de toute première importance, tandis que leur utilisation, ou activité fonctionnelle, est secondaire. (...) Les réseaux familiaux, tribaux et communautaires peuvent l'emporter sur les contrats fonctionnels avec des organismes particuliers comme ceux de la santé, de l'éducation et du bien-être social. (...)

L'appartenance aux associations maories habituelles se fonde sur un échange d'obligations et sur l'acceptation par le groupe. Les conditions d'adhésion sont verbales, implicites et fondées sur des obligations, plutôt que déterminées par

des règles, exprimées et écrites. (...) Le concept comprend des obligations fondées sur une ascendance commune et sur la dimension culturelle obligeant une personne à agir de certaines manières qui engendrent le capital social. Les concepts clés de la société maorie qui se rapportent au capital social comprennent le *hapai* (le besoin d'appliquer le concept de l'élévation morale/amélioration) et la *tautoko* (prestation d'un soutien au sein de la société).

Donc, la conception néo-zélandaise du capital social implique que les relations doivent être établies au moyen d'associations informelles, par opposition à des structures institutionnalisées officielles, et les relations informelles qui mènent aux liens et aux réseaux créés ont des fonctions et des attentes précises sur les plans de la famille (*whanau*), du sous-clan (*hapu*) et de la tribu (*iwi*). D'après Williams et Robinson (2002), elles l'emportent sur les relations contractuelles officialisées dans des choses comme l'éducation. La culture traditionnelle comporte deux processus liés au capital social que la politique néo-zélandaise peut utiliser, soit le *hapai* (faire un pont ou une connection), qui pousse la famille vers l'éducation préscolaire, et la *tautoko* (soutien ou engagement), selon laquelle on utilise les activités scolaires pour relever le niveau de scolarisation. Le programme Tu Tangata, dans le cadre duquel des bénévoles de la collectivité travaillent avec les écoles pour aider à améliorer le comportement et la réussite des étudiants, fournit un exemple à cet égard.

D'un point de vue pratique, on peut se demander comment utiliser les solides réseaux de capital social d'attachement dans la collectivité aux niveaux de la famille et du clan pour améliorer les résultats atteints par les populations. L'approche simple de ce problème aurait été de créer des liens d'acointances et instrumentaux vers des réseaux de capital social plus larges. Robinson (2004) a fait remarquer que le succès dépend de deux facteurs, soit créer ou exploiter une mémoire historique collective des relations tenue par l'*iwi* (tribu) avec une autre collectivité qui facilite le processus de rapprochement (c.-à-d. la mémoire et l'histoire des relations avec le gouvernement central en l'occurrence), et la perception des compréhensions communes ou de leur défaut. L'interaction permet d'évaluer et de créer celles-ci. Elle a lieu dans des cadres traditionnels comme le *hui*, rassemblement traditionnel qui permet aux gens de faire connaissance dans un contexte reconnaissable. Il semble que cette reconnaissance peut produire une connaissance/mémoire collective de compréhensions communes qui permet de créer des liens.

La Nouvelle-Zélande a mis au point une conception maori du capital social selon laquelle celui-ci est produit seulement au sein de la famille étendue (*whanau*) et ne peut être créé de l'extérieur au moyen de réseaux de liens instrumentaux ou d'acointances. Par conséquent, les programmes qui supposent l'imposition de réseaux à l'extérieur de la famille ou de la collectivité sont jugés manquer de fonctionnalité. Le succès dépend des réseaux d'acointances qui s'appuient sur des relations créées à partir de la participation à des associations informelles au niveau de la *whanau*, du *hapu* ou de l'*iwi*. Les associations informelles qui fonctionnent peuvent se transformer avec le temps en des structures institutionnalisées plus officielles.

Les Maoris ont des pratiques particulières selon lesquelles les niveaux de la *whanau*, du *hapu* et de l'*iwi* acquièrent des compréhensions mutuelles. Ces structures spécialisées de réunion et d'échanges, comme le *hui*, servent à créer des liens d'acointances et instrumentaux de plus haut niveau entre les réseaux de capital social¹.

En Nouvelle-Zélande, la compréhension de la culture maorie a précédé l'élaboration de la politique et des programmes gouvernementaux. C'est seulement en créant les conditions favorisant les liens d'acointances et des liens instrumentaux, c'est-à-dire ouvrir le contexte culturel en adoptant les coutumes maories, que les programmes visant à aider à résoudre les questions de scolarisation ont pu être mis en œuvre. On trouve dans le monde de nombreux exemples de cas où les cultures autochtones ont changé et sont devenues plus ouvertes. Ainsi, l'exogamie accroît l'ouverture. En Australie et au Canada, les pensionnats autochtones ont constitué une tentative d'imposer l'assimilation. C'est là une façon très destructrice de chercher à créer des liens.

4. Capacités communautaires

Les réseaux solides de capital social d'attachement composés de membres très scolarisés qui sont rattachés à des réseaux scolaires et reliés aux ressources semblent avoir un effet positif sur les transitions à l'école secondaire et aux établissements d'enseignement postsecondaire, sur le taux d'obtention de diplômes, et sur la réussite scolaire dans son ensemble. Le contexte dans lequel le capital social fonctionne semble beaucoup plus important que la « solidité » ou le « niveau » du réseau d'attachement. Les réseaux ne peuvent contenir toutes les ressources nécessaires pour assurer la scolarisation. Ils doivent fonctionner dans des milieux riches en capital, c'est-à-dire qu'il leur faut d'autres formes de capital pour avoir une influence positive sur la

scolarisation. C'est pourquoi les collectivités économiquement faibles (chômage élevé) ont un bas niveau de scolarisation. Celles qui veulent ou qui peuvent s'allier avec des formations de capital plus larges (par exemple, le capital matériel), ou qui ont les moyens de créer ce capital en s'appuyant sur leurs infrastructures, tendent à avoir des niveaux de scolarisation élevés.

L'Australie a très clairement démontré ce fait. Stone et d'autres (2003) ont affirmé que l'utilisation du capital social engendré par les collectivités ayant de faibles capacités peut renforcer la faiblesse des capacités. Ils ont étudié la question sous l'angle de la recherche d'emploi, mais cela vaut également pour l'éducation. Si nous intervenons pour mettre en réseau les parents peu instruits avec les écoles, nous pourrions très bien encourager la reproduction du faible degré d'instruction, si l'on en juge d'après l'expérience australienne.

McGinty (2002) a déclaré carrément que le fait de conférer un pouvoir de décision aux Autochtones en l'absence des connaissances, des compétences et de la capacité voulues pour prendre des décisions éclairées ne produit pas de résultats avantageux.

Hunter (2000) a fait remarquer que le chômage chez les adultes est un problème clé qui crée et entretient les piètres résultats scolaires des enfants. Il estime lui aussi que les capacités communautaires jouent un rôle fondamental dans les processus d'éducation. Son étude conclut que le renforcement du capital social dans une collectivité où le taux d'emploi est bas renforce la faiblesse des normes de réussite et fait que les enfants se désintéressent des études.

Dans une étude effectuée par le Center for Aboriginal Economic Policy Research, Hunter (2000) a toutefois demandé que l'Australie vérifie toutes ses politiques pour déterminer leurs effets sur le capital social et la façon de s'assurer qu'elles accroissent la participation des Autochtones à la société australienne en général et leurs liens avec celle-ci. Ces liens pourraient en fait accroître l'intégration et atténuer les effets des hauts niveaux de capital social d'attachement et qui contribue, avec les faibles normes d'éducation, à renforcer la séparation. Hunter (2004) a fait remarquer que l'exclusion des étrangers empêche l'accès aux services, en particulier dans le domaine de l'éducation, que les demandes excessives faites aux membres du groupe mènent à un partage des demandes qui pourrait réduire la participation des jeunes à l'éducation, que les restrictions de la liberté des membres du groupe peuvent saper l'autonomie là où les normes prescrivent la non-participation, et que le nivellement des normes vers le bas crée un contexte de non performance.

Les Australiens élaborent actuellement un modèle théorique qui diffère de celui de la Nouvelle-Zélande et qui préconise l'intervention pour renforcer les capacités communautaires, y compris au niveau de la constitution de réseaux. Ils ont en outre placé la spécificité culturelle au centre de leur approche de la question du capital social et de la scolarisation, mais elle semble quelque peu différente (plus interventionniste) en pratique.

Modélisation conceptuelle des quatre éléments

1^{er} scénario : Les enfants autochtones ayant un capital social allant de modéré à élevé là où les normes de scolarisation propres à leurs réseaux sont entre modérées et élevées et où la culture est ouverte et les taux de chômage communautaire sont bas, auront un haut niveau de scolarisation.

2^e scénario : Lorsque des étudiants autochtones ont de hauts niveaux de capital social, de faibles normes de scolarisation dans leur réseau et un faible développement économique, leur niveau de scolarisation sera bas. Ce scénario s'accompagne souvent d'une résistance à la création de liens d'accointances et instrumentaux avec des réseaux extérieurs, se traduisant par une fermeture culturelle.

3^e scénario : Les enfants autochtones qui ont un capital social nul ou extrêmement bas n'auront aucune norme de scolarisation sur laquelle s'aligner, et leur scolarisation sera faible. Dans ce cas seulement, la création du capital social est une condition préalable clé pour accroître le niveau de scolarisation.

Partie II : Quelques exemples de politiques et de programmes

L'examen suivant des activités de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada n'est pas exhaustif; il relève plutôt des exemples clés du modèle à quatre dimensions.

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a déterminé que la scolarisation des Maoris était fondamentale pour renverser les indicateurs démographiques négatifs trop communs aux populations indigènes partout dans le monde. Elle signale des améliorations modestes, mais positives, en se fondant sur deux facteurs reconnus qui ont eu le plus d'effet pour mobiliser les étudiants et relever leur niveau, soit la qualité de l'enseignement et la relation entre la *whanau*/ le foyer et l'école (ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, 2003a).

On a tenu des séances de sensibilisation afin de relever les attentes des enseignants à l'égard des apprenants maoris; on a procédé à un recrutement intensif d'enseignants maoris, et on a donné une formation professionnelle spéciale sur la façon de travailler avec des apprenants maoris. Dans le cas de la petite enfance, on a élaboré en collaboration un programme national et, aux niveaux obligatoires (primaire et secondaire), on a créé un nouveau programme d'études rédigé en maori et en anglais, et établi un bureau d'examen chargé d'évaluer la réussite des étudiants et d'en faire rapport (ministère du Développement maori de la Nouvelle-Zélande, 1993, 1996, 1997a et b). Nous nous concentrons sur la deuxième question, soit la relation entre la famille et l'école, car elle est la plus manifestement liée à l'utilisation du capital social pour améliorer les résultats en matière d'éducation. Elle fournit en outre l'indication la plus claire de ce que nous avons appelé l'ouverture des relations fondées sur le contexte culturel.

Depuis 1988, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a pris des mesures pour confier aux collectivités locales la responsabilité de diriger les établissements d'enseignement et responsabiliser les collectivités; (...) des réformes ont favorisé l'adoption par les collectivités et les établissements d'enseignement de façons plus novatrices de collaborer (ministère du Développement maori de la Nouvelle-Zélande, 1997b, p. 10). Dans l'ensemble, l'évaluation des réformes a permis de conclure que les initiatives avaient été fructueuses lorsque les collectivités avaient coopéré avec les écoles et que les familles de la collectivité ou bien avaient proposé et élaboré les programmes, ou bien y avaient participé et les avaient appuyés.

L'une des premières politiques élaborées et traduites dans des programmes a été la création par étapes de voies permettant aux parents de participer au soutien de l'apprentissage de leurs enfants. Les initiatives dites Parent Support and Development

Program (programme de soutien et de développement parental), Study Support Centres (centres de soutien des études), et Parents as Mentors (parents mentors) ont été mises sur pied à titre de partenariats entre les écoles, la *whanau* et les collectivités. S'il se crée du capital social dans le groupe des parents – et le capital social prenant la forme de réseaux de soutien est fondamental pour améliorer la réussite scolaire –, il s'agirait alors de créer des liens de réseau entre les écoles et la *whanau*. C'est exactement ce qu'ont fait les Néo-Zélandais. La composante de leur programme d'amélioration accroît la participation des Maoris, mais cela peut seulement se faire à partir de la base (qu'on se rappelle l'analyse faite à la partie I).

Dans l'exemple, on avait constaté que les enfants maoris arrivent moins préparés à l'école primaire, ce qui occasionne des problèmes de rendement et de discipline. Cette constatation a mené à une vaste discussion avec la *whanau* et les collectivités au sujet de l'établissement et de l'administration de maternelles dans ces collectivités afin d'accroître la préparation des enfants. Pour faire participer la *whanau*, le ministère a installé des stands lors d'activités communautaires et délégué des représentants au *hui* (rassemblement spécial avec dialogue). Les Maoris ont fini par connaître les réseaux du ministère. Rappelons que les relations dans la société maorie se créent autour d'une association informelle plutôt que d'organisations officielles, de sorte que les réseaux familiaux, tribaux et communautaires peuvent l'emporter sur les contrats fonctionnels avec des organismes particuliers. Par conséquent, la création de liens informels personnels a préparé l'établissement de relations plus officielles. Après s'être fait connaître des familles maories, le ministère a expliqué les avantages de la maternelle et aidé les parents à mettre sur pied leurs propres programmes de développement de la petite enfance, ou aidé à inscrire les enfants à ceux qui étaient créés. Des programmes comme Parents as First Teachers ont

Te Kohanga Reo (TKR)

Le TKR est un programme d'immersion totale dans la *whanau* Te Reo Maori à l'intention des enfants de cinq ans et moins. L'éducation des jeunes enfants est gérée par la *whanau* dans le cadre de lignes directrices convenues établies par le Te Kohanga Reo National Trust. Celui-ci est un réseau officiel et institutionnalisé créé à partir de la base au moyen d'un processus de participation culturellement acceptable. En 1996, il y avait 767 centres qui accueilleraient 15 000 enfants; en 2003, le nombre des enfants était passé à plus de 31 000. Il s'agit là manifestement d'une initiative couronnée de succès qui a exploité les réseaux de capital social au niveau de la *whanau* pour réussir.

Sources : ministère du Développement maori (1997a) et ministère de l'Éducation (2003a) de la Nouvelle-Zélande.

été axés sur la prestation d'un appui et de conseils aux parents d'enfants de trois ans ou moins. En 2003, 3 000 familles maories ont participé à ce programme (Farquhar, 2003; ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, 2003a).

Au niveau de l'école primaire, les programmes visant à développer la relation entre la *whanau*/le foyer et l'école ont notamment augmenté les ressources parentales qui profitent aux enfants, en animant la relation entre l'école et la *whanau*. Un programme clé, celui des centres de soutien des études, a offert aux parents la possibilité de participer à l'éducation primaire. Ce programme consiste en des activités extra-scolaires qui visent à inculquer de bonnes habitudes d'étude (ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, 2003a). Le programme des parents mentors prévoit par ailleurs que des enseignants et des parents jouent un rôle de mentors auprès des nouveaux étudiants pour les intégrer dans les centres. Il vient tout juste d'être mis en œuvre et est offert dans les régions les plus éloignées. À l'heure actuelle, environ 460 familles utilisent ce service. Toutes ces initiatives sont animées par les concepts du *hapai* et de la *tautoko* (soutien de l'élévation morale de la collectivité et création d'un soutien communautaire).

Les parents peuvent se porter candidats au poste de commissaire d'école, ce qui leur permet de participer à la gestion de l'enseignement et de l'apprentissage des étudiants. Les commissaires reçoivent une formation et sont reliés à des réseaux plus larges de directeurs et d'administrateurs (capital social instrumental), de sorte qu'ils peuvent développer leurs compétences (ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, 2003a, c). Outre leur apport à la gestion de l'école, ces compétences accroissent par ailleurs les moyens des collectifs. La nomination au poste de commissaire rapproche l'école et les réseaux scolaires multiples plus larges de la *whanau*, ou réseaux familiaux, et ceux-ci sont à leur tour reliés aux réseaux du ministère de l'Éducation et du ministère du Développement maori, ce qui crée des voies pour le mouvement de l'information et des ressources.

La Nouvelle-Zélande a déterminé que les capacités au calcul et le degré d'alphabétisation posent deux obstacles clés à la réussite des étudiants. Conformément à l'approche adoptée, selon laquelle l'établissement de liens doit se faire en premier lieu au niveau des réseaux familiaux, deux initiatives importantes ont été entreprises, soit la Home School Partnership Initiative (partenariat entre le foyer et l'école) et le School Iwi Liaison Program (programme de liaison entre l'école et l'*iwi*).

Le gouvernement a utilisé différentes méthodes pour relier ses réseaux et ceux des Maoris. Nous avons signalé que l'initiative intéressant la petite enfance avait reposé sur la participation à des foires, réunions et activités culturelles locales et au *hui*. Une autre méthode consiste à mettre en place des super-agents d'éducation maoris, ou *pouwhakataki*. Ceux-ci sont des agents de liaison communautaires en matière d'éducation qui ont des liens étendus dans la collectivité et une instruction poussée. Leur travail, selon le gouvernement, consiste à servir de lien entre le secteur de l'éducation et la collectivité locale et à renverser les barrières entre les écoles et la *whanau* (ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, 2003b). Ces personnes révérees font fonction d'agents de liaison auprès des familles, des clans et des tribus touchant les initiatives en matière d'éducation. Dans l'optique du capital social, ce sont des liens vivants entre les réseaux. Elles aident le ministère à se faire connaître et accélèrent le passage à des relations plus officielles.

Ce qui rend les *pouwhakataki* précieux est leur connaissance du Tikanga Maori, qui leur permet de servir d'intermédiaires dans les relations avec la collectivité; de plus, leur savoir étendu leur permet de faire connaître la culture maorie (ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, 2003b).

Ces exemples illustrent le besoin de créer des voies sensibles à la culture afin d'ouvrir les réseaux de capital social d'attachement aux riches réseaux de ressources formés par les liens d'accointances et les liens instrumentaux. Ils font également voir le rôle des normes et l'insignifiance relative des niveaux de capital social dans les réseaux d'attachement de base.

Australie

Si les Australiens ont mis en œuvre une multitude de programmes dans le but d'améliorer la compréhension culturelle des enseignants, de former de nouveaux enseignants, de créer des maternelles et d'intégrer les parents, ils considèrent le renforcement des capacités communautaires comme fondamental pour rendre l'éducation pertinente aux populations indigènes. Par conséquent, les emplois et l'accès aux marchés sont le fondement du succès. Ils constatent en outre que les compétences de la main-d'œuvre doivent augmenter pour profiter de tout développement. Il existe peu de preuves indiquant que les Australiens envisageraient des stratégies particulières quelconques supposant l'utilisation ou le développement du capital social dans ce processus. Certaines exceptions sont cependant notables. Le programme Gumala Mirnuwarni (se rassembler pour apprendre) a été établi en Australie-Occidentale en 1997. Le Comité

permanent de la Chambre des représentants (2004, p. 189) a signalé que ce qui avait donné l'impulsion à ce programme avait été le désir des membres de la collectivité de voir leurs enfants participer plus activement à l'école. Le rapport du Comité déclare que la collaboration et le partenariat entre les enfants, les parents, les écoles, les autorités en matière d'éducation de l'État et du Commonwealth, trois partenaires qui ont fourni des ressources et une organisation philanthropique, ont permis de mettre sur pied ce programme destiné à améliorer la scolarisation des étudiants indigènes locaux. Un représentant de Rio Tinto a exposé un élément du projet comme suit : c'est un engagement personnel qui dit ceci :

Je, l'enfant, conviens d'aller à l'école et moi, le membre de la famille, conviens d'appuyer mon enfant dans ce sens. (...) Si l'enfant ne participe pas à l'école, il ne sera pas le bienvenu au programme extra-scolaire (...) qui a été mis sur pied pour eux [les étudiants]. On s'attend donc à ce que leur participation à l'école produise des bienfaits accrus. (Comité permanent de la Chambre des représentants, 2004, p. 189)².

Le Gumala Mirnuwarni a réussi en raison des tentatives faites pour relier les réseaux familiaux, les étudiants et les réseaux scolaires à l'aide de mécanismes de réciprocité. Le gouvernement reconnaît le succès de ce projet et l'a utilisé comme base d'autres initiatives. Il a établi, un peu partout au pays, l'idée de contrats dans le cadre desquels diverses parties intéressées nouent des relations de travail avantageuses, par exemple des familles avec des écoles et l'industrie (comité permanent de la Chambre des représentants, 2004). Cela accroît les avantages évidents de l'école. L'utilisation des réseaux de la collectivité est moins développée et moins répandue qu'en Nouvelle-Zélande, mais une analyse de l'élaboration des politiques révèle l'emploi de réseaux. Les Australiens sont prudents au chapitre du capital social.

L'expérience australienne montre le rapport entre les buts de l'instruction et la motivation à participer au processus d'acquisition de l'instruction. Là où la collectivité connaît le développement (moyens plus grands), l'instruction apporte une récompense ou un profit tangible. Là où il n'existe pas de possibilités de travail ou de participation sociale, les récompenses ne sont pas claires, et la participation au processus d'instruction diminue.

Nous avons trouvé des exemples intéressants de cela dans nos études de la situation aux États-Unis (voir Ward, 1998), où les capacités communautaires étaient en corrélation étroite avec la réussite scolaire dans

une étude des Cheyennes du Nord. Nos propres travaux ont également jeté de la lumière sur ce phénomène (White et Maxim, 2002). Il existe une très forte corrélation entre l'emploi dans les réserves, d'une part, et une meilleure instruction et les familles biparentales, d'autre part. Dans les collectivités où les taux d'emploi sont plus élevés, les familles biparentales sont plus susceptibles d'avoir des enfants qui réussissent mieux. Les caractéristiques parentales/de la famille étendue et des adultes de la collectivité sont un autre point clé. Là où les membres du réseau qui ont quelque chose à voir avec l'école ont un niveau élevé de scolarisation, ils ont un effet beaucoup plus positif.

Canada

Politiques nationales du Canada

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien applique deux grands ensembles de programmes³. Le Programme national de l'enseignement élémentaire et secondaire vise à fournir aux étudiants admissibles vivant dans les réserves une éducation élémentaire et secondaire comparable à celle qui est requise dans les écoles de la province où la réserve est située (MAINC, 2003a, p. 3). Le financement est transféré à divers agents pouvant comprendre les bandes elles-mêmes (collectivités), les conseils scolaires provinciaux s'ils fournissent les services, ou les écoles fédérales entretenues par le gouvernement. D'autre part, le Programme de l'enseignement postsecondaire a pour objet d'améliorer l'employabilité des membres des Premières nations et des Inuits en donnant aux étudiants admissibles accès aux possibilités d'éducation et de développement des compétences au niveau postsecondaire (MAINC, 2003b, p. 3). Ce programme vise à accroître la participation aux études postsecondaires, les taux d'obtention de diplômes postsecondaires, et les taux d'emploi chez les étudiants des Premières nations et étudiants inuits.

En 2002, le Canada a entrepris un examen afin de déterminer et prendre en compte les facteurs d'une éducation de qualité pour les Premières nations. Malgré la brièveté des délais, plusieurs initiatives ont été mises en train, dont des programmes d'alphabétisation, des projets pilotes de participation des parents et de la collectivité, et le Programme sciences et technologie pour les Premières nations et les Inuits. Toutefois, nombre de ces initiatives correspondent à celles qui ont réussi dans d'autres pays. Il s'agira ici de voir dans quelle mesure les collectivités sont ouvertes à ces initiatives et comment les activités de rapprochement réussissent à améliorer le succès scolaire.

L'entente sur l'éducation des Mi'kmaw : des réseaux d'acointances pour l'information et le transfert des ressources

Un partenariat conclu entre le MAINC, la province de la Nouvelle-Écosse et neuf Premières nations a mené à une entente selon laquelle les Mi'kmaw contrôlent leur propre système d'éducation. L'entente donne à ces collectivités le pouvoir d'adopter des lois visant l'éducation primaire, élémentaire et secondaire dans les réserves à l'intention des membres des bandes seulement. Elle oblige par ailleurs les Mi'kmaw à fournir une éducation équivalente aux niveaux primaire, élémentaire et secondaire aux non membres.

Une condition faite par le gouvernement canadien a été la création d'une organisation de toutes les nations mi'kmaw en un genre de structure de gouvernance pouvant être considérée comme semblable à un conseil scolaire.

La création de la Mi'kmaw Kina'matnewey [MK] a été beaucoup plus qu'une condition posée par le gouvernement fédéral. On voyait dans cette organisation un moyen d'unifier les voix des collectivités mi'kmaw de la Nouvelle-Écosse et un outil puissant de création de moyens dans les petites collectivités. La MK était nécessaire pour fournir un soutien et des avis aux collectivités qui en avaient besoin et pour mettre en commun les ressources et l'expertise dans toute la province. (McCarthy, 2001, p. 6-8)

Le chef de chacune des collectivités détient une voix au conseil d'administration de la MK, mais les groupes de travail fournissent aux « experts » de la collectivité l'occasion de se réunir pour résoudre les problèmes et questions qui se représentent. Marion Paul, directrice de l'éducation de la Première nation eskasonie, déclare : « C'est presque un groupe de soutien (...) J'expose un problème qui existe dans mes écoles, et il y a toujours une autre collectivité qui y a déjà fait face. Les problèmes sont souvent les mêmes partout, et d'autres personnes peuvent toujours donner des conseils. » (McCarthy, 2001, p. 7)

La MK fournit un exemple de la façon dont les réseaux d'acointances dans les collectivités créent le flux de ressources et le transfert de connaissances qui aident à produire des résultats stratégiques fructueux.

Sources : Gouvernement du Canada (1998) et McCarthy (2001).

Initiatives provinciales

Il existe un peu partout au pays beaucoup de politiques et de programmes qui visent à améliorer la réussite des Autochtones à l'école et sur le marché du travail. Nous examinons seulement quelques exemples caractéristiques dans l'optique du capital social, et nous mettons l'accent sur la Colombie-Britannique, où il s'est fait un travail considérable.

L'entente sur l'amélioration de l'éducation des Autochtones de la vallée Cowichan (en bref en anglais, Enhancement Agreement) est un projet quinquennal étalé sur la période de mai 2001 à juin 2006. Les nombreux partenaires qui l'ont conclue comprennent le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et huit Premières nations. Elle a pour but primordial d'accroître le taux de réussite des étudiants autochtones dans le système scolaire public. Le programme cherche à rétrécir les écarts de performance entre les étudiants autochtones et non autochtones dans cinq domaines cibles, et

à créer un système scolaire qui appuiera les histoires, cultures et langues autochtones (ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, 2004; Cowichan Valley School District, 2004)⁴.

Les buts visés par l'entente sont divers. Le premier consiste à accroître la préparation aux études en élaborant des projets d'alphabétisation précoce dans les écoles fréquentées par un grand nombre d'étudiants autochtones (p. ex., Early School Success et Communication for Success), à recruter des adjoints aux enseignants pour aider à appliquer les stratégies d'intervention précoce, à engager des enseignants afin de réduire la taille des classes, à allouer à chaque école du temps pour les auxiliaires autochtones, et à accroître les subventions permettant de maintenir ces programmes. Les adjoints aux enseignants et les auxiliaires autochtones aident en outre à accroître la réussite scolaire des étudiants, qui constitue le deuxième but de l'entente. Le troisième vise à augmenter la présence de la culture, de la langue et de l'histoire autochtones pour tous les

étudiants. À cette fin, les auxiliaires autochtones, qui connaissent bien la culture, la langue et l'histoire des Autochtones locaux, se voient attribuer du temps dans chaque école. Le quatrième but consiste à accroître la présence à l'école au moyen de programmes d'études autochtones et de subventions à l'instruction versées aux écoles. Le cinquième vise à augmenter l'accès aux technologies, comme les ordinateurs. Toutes les initiatives exigent la mise en place de subventions pour favoriser leurs résultats.

Les stratégies de constitution de capital social jouent ici à mesure que la création de liens technologiques relie toute la collectivité à de plus grands réseaux de ressources. La promotion de la langue, de la culture et de l'histoire autochtones renforce les liens au sein de la collectivité, ce qui crée du capital social d'attachement. Ce processus accroît la participation sociale et la communication entre les étudiants et la collectivité dans son ensemble, ce qui augmente les réseaux et les ressources à la disposition des étudiants. Dans le cas du temps alloué à chaque école pour les auxiliaires autochtones, ceux-ci ont une formation officielle poussée alliée à des expériences de vie et à un patrimoine culturel autochtone qui leur permettent d'aider les étudiants à mieux réussir dans tous les programmes scolaires. Leur insertion dans le réseau des étudiants procure à ceux-ci un nouvel ensemble de ressources riches sur le plan scolaire. Les auxiliaires suppléent au contexte de faibles normes d'éducation des réseaux parentaux, ou le compensent. Ils possèdent des normes culturelles et des expériences de vie semblables, ce qui accroît la confiance et pourrait contribuer à ouvrir le contexte culturel.

Le rapport de 2002-2003 signalait des améliorations à de nombreux égards : le plus grand nombre de diplômés autochtones en 10 ans, un accroissement du nombre et du pourcentage des étudiants autochtones recevant un diplôme, une augmentation de ceux qui répondaient aux attentes ou les dépassaient dans les tests de capacités au calcul de 4^e année et les tests de capacités au calcul et de rédaction de la 7^e et de la 10^e année, et une hausse de la présence moyenne des Autochtones à l'école élémentaire⁵. Vu la complexité de l'entente d'amélioration et son stade peu avancé, le renforcement du capital social semble produire un effet.

Nous pouvons constater qu'il y a ici des éléments de nos quatre dimensions. Les auxiliaires autochtones relèvent les normes d'éducation du groupe de comparaison immédiat des étudiants et suppléent ainsi aux normes de scolarisation parentales et familiales plus faibles. Cette Première nation est plus ouverte sur le plan culturel; en effet, la sensibilisation à utiliser sa culture dans le programme d'études et à faire participer ses membres au processus d'éducation renforce ce contexte d'ouverture. Vu la réussite enregistrée, nous pensons qu'il y a suffisamment de capital social dans la collectivité (c'est-à-dire le seuil souhaitable) et que celle-ci a atteint un niveau de développement raisonnable. Dans un travail précédent, nous avons dressé une carte des collectivités des Premières nations du Canada et établi trois catégories de moyens. Vu la réussite de leurs programmes, nous nous attendrions à ce que ces collectivités ne se retrouvent pas dans la plus basse catégorie. Tel est le cas.

Capital social d'attachement et capital social d'accointances pour accroître le succès de l'enseignement : Anne MacLeod, enseignante des 6^e et 7^e années à l'école élémentaire Nathan Barton du district scolaire Nisga'a n° 92

« Je tiens tout d'abord à dire que notre progrès dans le domaine de l'alphabétisation a exigé des efforts réels de la part du district scolaire et des enseignants, mais aussi de nos parents et de nos collectivités. Nous avons travaillé très fort pour réussir à alphabétiser nos jeunes au moyen, notamment, d'un programme du soir offert tous les mardis et jeudis aux enfants âgés de un à huit ans. Ils venaient y participer pendant une heure et demie dans les locaux de l'école afin de s'y sentir à l'aise. Le programme comprenait des marionnettes, des casse-tête et des jeux de cartes, et tous participaient à toutes les activités.

Cette année, nous avons commencé à intégrer des enfants plus âgés dans nos programmes. Nous avons souligné leur rôle de modèles en les faisant travailler et lire avec les enfants plus jeunes. À la fin de chaque soirée, nous faisons tirer un livre et, en conséquence, les enfants ont commencé à adorer les livres.

Nous tenons en outre régulièrement des soirées d'artisanat afin de réunir les familles à l'école dans un contexte non scolaire. Ce programme a également eu beaucoup de succès. Notre activité de découpage de citrouilles en fournit un bel exemple. L'année dernière, nous avons eu 30 citrouilles à découper; cette année, il nous en a fallu 60, et elles étaient toutes découpées à la fin de la soirée!

Nous tenons une assemblée une fois par mois; nous chantons. (...) Le directeur a par ailleurs ouvert le gymnase aux bambins de deux à quatre ans. On les aide à acquérir des aptitudes pendant qu'ils y jouent.

Nos efforts ont pour résultat que les parents se sentent entièrement à l'aise à l'école. On constate en outre des améliorations sur le rendement scolaire et sur le comportement. Les parents prennent conscience de l'importance des livres, et récemment, lors d'un salon du livre, nous en avons vendu pour 1 600 \$!

Nous savons que nos enfants peuvent mener à bien ce qu'ils entreprennent, et les parents savent maintenant qu'ils peuvent les aider à réussir. C'est ce qui fait que nos programmes sont fructueux.

Merci de m'avoir écoutée. » [Traduction]

Source : Comité de direction de l'éducation des Premières nations et ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (2003, p. 8)

Pratiques exemplaires

Le projet de pratiques exemplaires de l'association des écoles des Premières nations et du comité de direction de l'éducation des Premières nations de la Colombie-Britannique (1997) est une initiative très fructueuse. Nous pourrions examiner nombre de programmes compris dans cette initiative, mais celui des modèles à émuler fournit un bon exemple.

Programme des modèles des Premières nations

Dans le district scolaire 52 (Prince Rupert), ce programme fait appel à des membres très prospères des Premières nations à titre de modèles dans la salle de classe. Le but visé est de promouvoir la prise de conscience des cultures et des enjeux des Premières nations par tous les étudiants et enseignants tout en favorisant l'amour-propre et la fierté à l'égard du patrimoine culturel. L'école et les étudiants en profitent, car le mentor établit un lien entre les étudiants et les ressources du monde extérieur, et il supplée au contexte de faibles normes d'éducation

des réseaux parentaux. Non seulement on peut faire appel aux ressources des mentors, mais encore ceux-ci établissent une relation qui se fonde sur un contexte culturel familial.

Le fait d'offrir à l'enfant un modèle ayant des normes plus élevées compense en outre les bas niveaux de scolarisation de son groupe d'attachement (famille) tout en favorisant l'ouverture. La clé ici est de ne pas créer de capital social d'attachement.

L'initiative des camps d'été de science et de technologie, financée par le MAINC et coordonnée par le comité de direction de l'éducation des Premières nations, vise à faire participer les jeunes des Premières nations aux questions de science et de technologie et à les exposer aux nombreuses possibilités d'instruction et de carrière qui existent. Le programme fait participer les anciens de la localité et d'autres membres de la collectivité au processus d'élaboration des initiatives par les collectivités et les organisations des Premières nations conformément à leurs priorités locales. Grâce à des partenariats avec des institutions de l'extérieur de la

collectivité, comme BC Hydro, BC Gas, le ministère des Pêches et celui des Forêts, Science World BC, et l'Université de la Colombie-Britannique, le motif de l'éducation devient clair. En un sens, cette initiative relie directement les étudiants au marché du travail et fait voir le but apparent de l'éducation. À cet égard, elle fait ce que des niveaux plus élevés de capacités communautaires et de développement feraient. Cela illustre ce que les Australiens soutiennent concernant le besoin de milieux riches en ressources pour que le capital social opère.

De plus, des liens se créent entre les collectivités (enfants) et les institutions riches en ressources. Les effets immédiats sont un intérêt accru pour les matières scientifiques et l'établissement à long terme de relations entre la collectivité et la main-d'œuvre.

Conséquences pour les politiques et les programmes

Dans les parties I et II, on établit des liens provisoires entre les politiques et les programmes mis en œuvre et les quatre éléments qui agissent réciproquement pour en accroître le succès en général et optimiser les initiatives fondées sur le capital social en particulier. Nous pouvons tirer des conclusions plus générales. Le succès des politiques et des programmes semble être très tributaire du contexte. En Nouvelle-Zélande, où les Maoris forment une proportion importante de la population, les programmes bien développés relèvent les niveaux de scolarisation. Ils sont aussi fondés plus étroitement sur une notion nationale et culturellement spécifique du capital social. La Nouvelle-Zélande a déterminé que le capital social se crée seulement dans les collectivités au niveau familial. Étant donné que les familles et les sous clans ont des niveaux élevés de capital social d'attachement et que les organisations tribales supérieures s'appuient sur cette assise de capital social, tout lien d'accointances ou instrumental devant avoir lieu devront prendre leur source dans les réseaux familiaux de base. Les Néo-Zélandais ont une vision restreinte mais fonctionnelle de l'utilisation du capital social selon laquelle les hauts niveaux de capital social d'attachement doivent être modelés et utilisés dans les institutions plus larges pour promouvoir les normes des réseaux externes. Les programmes ont été entrepris à la maternelle dirigée par les familles, ce qui a modifié les attitudes à l'égard de l'instruction. Les parents ont commencé à faire leur part pour préparer les enfants à l'école, souvent dans le cadre même de l'école, en leur transmettant des aptitudes scolaires. C'est ce processus qui fait que le système scolaire devient partie intégrante de la famille. Les réseaux scolaires, dont les enseignants et les directeurs, se sont fait

connaître et ont commencé à participer à l'histoire des Maoris tout en se familiarisant avec leurs coutumes et leurs normes. Ce processus a permis de rapprocher la *whanau* des institutions scolaires via des liens d'accointances et instrumentaux, ce qui a précipité le flux des ressources issues de ces types de liens. Des éducateurs maoris spécialisés choisis dans les collectivités ont fait fonction d'agents de liaison pour joindre les réseaux familiaux aux enseignants et aux directeurs, qui étaient à leur tour reliés aux réseaux du ministère. La politique visait dans ce cas à créer un contexte d'ouverture culturelle. On peut créer l'ouverture de deux manières, soit premièrement en transformant des aspects des normes culturelles des populations cibles, bien que cette méthode soit la plus difficile et risque d'être considérée comme assimilationniste. Une deuxième approche consiste à s'assurer que le programme est exécuté d'une manière qui ne défie pas la culture autochtone, en utilisant le plus possible les façons de faire des gens. Cela rend l'institution, comme une école, plus semblable aux gens et moins « étrangère ». Un contexte culturel fermé est celui qui a deux approches éloignées sur le plan culturel. Le fait de réduire l'écart en introduisant la langue autochtone, en faisant participer les anciens de la collectivité et en utilisant des forums acceptables (par exemple le *hui* en Nouvelle-Zélande) aide à créer un contexte plus ouvert.

Dans les trois pays, des politiques et des programmes particuliers renforcent tous l'importance de satisfaire à cette condition. Dans de nombreux cas, les programmes sont conçus, quoique souvent inconsciemment, pour renforcer l'ouverture. Cela est manifeste dans des initiatives comme Teaching the Teachers Aboriginal Culture (familiariser les enseignants avec la culture autochtone) ainsi que dans les programmes qui intègrent les chefs de file culturels de la collectivité et font appel à la famille et aux anciens.

Les Australiens mettent davantage l'accent sur le développement économique comme condition nécessaire pour améliorer le niveau de scolarisation. Ils n'ont pas élaboré une vision du capital social particulière aux Autochtones. Ils sont plutôt généralement sceptiques face à cette idée et font remarquer que les hauts niveaux de capital social d'attachement alliés à des normes faibles par rapport à l'instruction, renforcent la non scolarisation. L'Australie recherche une façon plus graduelle d'améliorer les niveaux de scolarisation en faisant fond essentiellement sur le développement communautaire et sur l'amélioration des capacités des collectivités. L'accès à des emplois permet aux collectivités et à leurs habitants de constater et de

comprendre l'utilité de l'éducation. Cette stratégie permet en outre de retenir dans les collectivités les personnes qui ont du capital humain, ce qui, à son tour, procure de meilleurs modèles de normes.

En utilisant notre cadre et en y intégrant l'expérience australienne, nous pourrions affirmer que, dans le cas des programmes infructueux, les parents n'avaient pas participé facilement parce qu'ils comprenaient peu l'importance de l'instruction en raison de leur faible niveau de scolarisation. Vu leurs faibles capacités en matière de développement économique, les collectivités, de même que les étudiants, ne voyaient pas clairement l'utilité de soutenir les écoles et de promouvoir le relèvement de la scolarisation des enfants. Les Australiens soutiennent que le renforcement du développement communautaire donnerait l'élan à la promotion de l'instruction par les parents. Les programmes les plus fructueux étaient liés à des débouchés professionnels.

La région du Queensland, qui avait un problème d'absentéisme, a élaboré un programme selon lequel des autobus se rendaient au foyer de chacun des étudiants, le matin, pour les conduire à l'école. Les résultats atteints ont été médiocres, car les parents ne réveillaient pas les enfants s'ils dormaient. Il fallait que les gens comprennent que la présence à l'école menait à l'obtention d'un diplôme qui, à son tour, assurait des emplois. Les programmes fructueux ont formé des partenariats avec les entreprises, créant ainsi des possibilités d'emploi. Ces partenariats ont lié les intérêts industriels et communautaires et donné un sens à la scolarisation. Ils ont assuré la liaison des réseaux de capital social familial d'attachement avec les ressources qui rendaient l'éducation plus importante. Dans ces cas, le renforcement des capacités communautaires a été fondamental, et les autres éléments, nonobstant leur importance, ont pris une place moindre. La création de capital social au niveau communautaire (capital social d'attachement) a eu peu d'importance et aurait peut-être été nuisible en l'absence de développement économique en raison des faibles normes d'éducation.

Au Canada, certaines initiatives récentes entreprises au niveau fédéral font pendant à des initiatives fructueuses d'autres pays. Les initiatives découlant des recommandations du Groupe de travail du ministre et du rapport de la vérificatrice générale ne durent pas depuis assez longtemps pour s'être développées. Il serait donc inopportun de les évaluer maintenant, car nous ne possédons pas de données pour ce faire.

Les provinces ont élaboré des programmes qui répondent à des besoins locaux particuliers. Nous pouvons conclure que les programmes provinciaux les plus fructueux s'attaquent au problème précis associé à notre modèle composé de quatre éléments. Citons, par exemple, les camps de science et technologie, en Colombie-Britannique, où le recours aux anciens de la localité et à d'autres membres de la collectivité comme instructeurs a poussé les collectivités et les organisations des Premières nations à développer les initiatives conformément à leurs cultures; en conséquence, les réseaux familiaux ont été appuyés par les participants adultes qui revenaient et encourageaient le soutien de l'éducation. Le programme de modèles à émuler des Premières nations, selon lequel les mentors suppléent au contexte de faibles normes d'éducation des réseaux parentaux, fournit un autre exemple assez explicite. D'autres initiatives que nous avons étudiées, mais non signalées, présentaient des caractéristiques semblables. Le programme des services aux Premières nations de l'Université de l'Ouest de l'Ontario se rapporte davantage au capital social. Les étudiants ont choisi de venir à l'école, mais réussiraient-ils? La création de relations de conseils, de camaraderie et de mentorat indique clairement qu'il s'est établi des réseaux riches en capital social qui suppléent à l'absence de capital social familial d'attachement.

En Alberta, nous avons observé des programmes qui visaient l'emploi comme résultat de l'éducation. Ces programmes étaient plus fructueux que ceux qui investissent simplement des ressources pécuniaires dans les écoles. Les liens créés avec le marché du travail grâce aux programmes susmentionnés accroissent le capital social d'accointances et le capital social instrumental pour la collectivité. Les liens scolaires et communautaires qui finissent par toucher les parents et les enfants procurent à ces derniers un contexte plus encourageant et plus riche en ressources pour réussir dans leurs études. On peut considérer que ces programmes compensent les déficits des capacités communautaires et favorisent par conséquent la scolarisation.

En guise de conclusion, nous affirmons qu'il importe de comprendre le capital social pour promouvoir la scolarisation. Toutefois, le capital social a une influence modérée, et il agit rarement seul. Il influe sur les résultats en matière de scolarisation des

Autochtones conjointement avec d'autres ressources (humaines et économiques/capital matériel). Il dépend du contexte, et l'on peut évaluer ce fait en se servant des quatre éléments examinés dans le présent exposé.

- Il est fondamental pour reconnaître le contexte particulier et la corrélation des quatre éléments et pour aligner les programmes sur la spécificité de la situation. Créer simplement du capital social représenterait rarement la stratégie la plus efficace. Dans les cas où les collectivités et la famille/les clans sont confrontés à de graves problèmes sociaux et où le capital social d'attachement est très minime, il convient de renforcer cette ressource. Dans certaines circonstances, toutefois, ce pourrait être la mauvaise stratégie.
- Dans les cas où les normes d'éducation des réseaux de l'enfant sont très faibles, il ne convient pas de renforcer le capital social existant. Cela ne ferait que renforcer les faibles normes et la non scolarisation. La substitution de modèles ayant des normes plus élevées est une stratégie qui permet de surmonter ce problème. Cela suppose cependant se rapprocher des enfants et de leurs réseaux et s'y associer, démarches qui dépendent de l'opportunité des stratégies et du degré d'ouverture des collectivités aux étrangers.
- La capacité de faire participer les enfants dépend du degré d'ouverture de leurs collectivités. Les écoles, les ministères de l'Éducation, les ministères fédéraux et les enseignants devront miser sur l'acceptation ou l'intégration, par les groupes cibles, de certains aspects de la culture et des buts dominants pour les relier à leurs programmes et à leurs ressources. Inversement, la culture dominante et ses institutions pourront adopter la culture de la minorité autochtone et s'y adapter de manière à créer un contexte d'ouverture qui permet de créer des liens. Cette adaptation devra être propre au contexte. Toutefois, même lorsque des liens peuvent s'établir, l'acceptation des buts de la scolarisation n'est pas garantie.
- L'enthousiasme pour l'éducation est lié à la compréhension du but de l'effort. Ce point est fondamental, en particulier dans les cas où l'expérience passée a été négative pour les parents. Par exemple, l'éducation dans les pensionnats au Canada et en Australie a créé un héritage de méfiance et de colère chez les populations autochtones. La clé de la motivation est liée au renforcement des capacités communautaires ou connexes.

Recherche future

La prochaine étape consistera à mieux comprendre la corrélation entre les quatre éléments définis. Cela devrait nécessiter deux processus distincts. En premier lieu, l'élaboration de méthodes de mesure des différents éléments nous permettra de produire des outils diagnostiques utiles. Il s'agit là d'un projet à long terme, mais de grande importance. En deuxième lieu, il faudra élaborer un outil de planification simple qui procurera à ses utilisateurs un moyen de tirer des conclusions au sujet des problèmes relatifs se posant à l'échelle des quatre dimensions, soit les niveaux de capital social, les effets des normes, l'ouverture culturelle, et les capacités communautaires. Cet outil de planification pourrait être un guide sommaire permettant d'évaluer les programmes existants, de diagnostiquer les problèmes et de concevoir des améliorations.

Notes

- 1 Nous remercions le ministère de l'Éducation et le ministère du Développement maori de la Nouvelle-Zélande de nous avoir fourni autant de renseignements détaillés. Nous avons de nombreuses sources d'information sur la Nouvelle-Zélande, mais, par souci d'exactitude, nous avons tiré toutes les données factuelles des rapports qui nous ont été fournis, et nous n'avons utilisé les documents secondaires que si leur contenu était corroboré par les rapports des ministères.
- 2 « Les programmes ont eu recours aux centres d'enrichissement de l'éducation, où les étudiants peuvent travailler sous surveillance après la classe et se faire aider au besoin. On a entrepris de donner du travail à la maison et des cours de soutien. Les centres étaient équipés de ressources pédagogiques, dont des ordinateurs reliés à Internet. (...) Les étudiants se voyaient affecter un mentor rattaché à l'école (...) qui veillait en outre à leur bien-être. Il était possible d'organiser des activités parascolaires destinées à accroître la confiance en soi et les compétences, dont des visites d'industries et des camps de sensibilisation culturelle. » (Ministère de l'Éducation de l'Australie-Occidentale, sans date, p. 27) [Traduction]
- 3 Au Canada, l'éducation relève de la compétence des provinces, selon la Constitution. À noter toutefois que le MAINC finance l'éducation élémentaire et secondaire de base des 120 000 étudiants qui vivent dans les réserves, tout comme les gouvernements provinciaux le font dans le cas de tous les autres étudiants canadiens. Ces étudiants fréquentent tant les écoles des Premières nations (il y en a 496 au pays) que les écoles provinciales,

selon les services disponibles dans leur région. Environ 60 % fréquentent les écoles des Premières nations, et 63 % des classes des Premières nations sont du niveau élémentaire. De nombreux étudiants doivent faire un trajet pour se rendre aux écoles provinciales au niveau secondaire. Le financement couvre les services didactiques, comme les salaires des enseignants dans les écoles des Premières nations, et les paiements aux conseils scolaires provinciaux à l'égard des étudiants venant des réserves et des services d'aide aux étudiants, dont la pension de ceux qui vivent loin de leur foyer, et le transport. (MAINC, 2004). Le gouvernement fédéral fournit en outre un financement qui soutient quelque 26 000 étudiants des Premières nations et étudiants inuits au niveau postsecondaire chaque année. Environ 4 000 de ces étudiants obtiennent leur diplôme annuellement.

- 4 Pour des détails sur les instruments de mesure et les buts visés, voir le rapport intégral du Cowichan Valley School District.
- 5 Voir le rapport intégral, « Cowichan Valley Aboriginal Education Improvement Agreement Report 2002-2003 », Cowichan Valley School District.

Bibliographie

- Australie, House of Representatives Standing Committee on Aboriginal and Torres Strait Islander Affairs. 2004. *Many Ways Forward: Report of the Inquiry into Capacity Building and Service Delivery in Indigenous Communities*, Canberra (Australie), The Parliament of the Commonwealth of Australia.
- Beavon, Dan, et Martin Cooke. 2003. « An Application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians in Canada, 1996 », p. 201-221, dans *Aboriginal Conditions: Research as a Foundation for Public Policy*, sous la direction de Jerry White, Paul Maxim et Dan Beavon, Vancouver (Colombie-Britannique), UBC Press.
- Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation. 2004. « Cowichan Valley Aboriginal Education Improvement Agreement ». <<http://www.bced.gov.bc.ca/abed/agreements/cowichanvalleyframework.htm>>. Consulté le 20 septembre 2004.
- Canada, Vérificateur général du Canada. 2000. « Chapitre 4 : Affaires indiennes et du Nord Canada – L'enseignement primaire et secondaire », *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, Ottawa, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
- Canada, MAINC (Affaires indiennes et du Nord Canada). 2002. *Nos enfants – Gardiens du savoir sacré : Rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation*, Ottawa (Canada), gouvernement du Canada.
- . 2003a. « Annexe A : L'enseignement élémentaire et secondaire – Lignes directrices du programme national », Ottawa, gouvernement du Canada.
- . 2003b. « Annexe B : L'enseignement post-secondaire – Lignes directrices du programme national », Ottawa, gouvernement du Canada.
- . 2004. Communication personnelle, 11 novembre.
- Canada, Statistique Canada. 2003. « Certaines caractéristiques de la scolarité, identité autochtone, groupes d'âge, sexe et région de résidence pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensement de 2001 – Données-échantillon (20%) », Ottawa, Statistique Canada, n° de catalogue 97F0011XCB01042.
- Cowichan Valley School District, Aboriginal Education Department. 2004. « Cowichan Valley School District Aboriginal Education Improvement Agreement », Duncan (Colombie-Britannique), Cowichan Valley School District Aboriginal Education Department.
- Farquhar, Sarah Eve. 2003. *Parents as First Teachers: A Study of the New Zealand PAFT Program*, Wellington (Nouvelle-Zélande), Early Childhood Development.
- First Nations Education Steering Committee et British Columbia Ministry of Education, 2003. « Best Practices in Aboriginal Education: Ninth Provincial Aboriginal Education Conference, November 1-3, 2003, Whistler BC », Vancouver (Colombie-Britannique), First Nations Education Steering Committee and the British Columbia Ministry of Education.
- First Nations Schools Association et First Nations Education Steering Committee. 1997. *First Nations Education: Best Practices Project Volume #1*, Vancouver (Colombie-Britannique), First Nations Schools Association and First Nations Education Steering Committee.
- Gouvernement du Canada. 1998. *Débats de la Chambre des communes : Compte rendu officiel (hansard), le mercredi 10 juin 1998*. Extrait le 1^{er} octobre 2004 <<http://www.parl.gc.ca/PDF/36/1/parlbus/chambus/house/debates/han119-f.pdf>>.

- Hull, Jeremy. 2004. « Aboriginal Post-Secondary Education and Labor Market Outcomes in Canada, 1996 », p. 201-221, dans *Aboriginal Policy Research: Setting the Agenda for Change Volume 1*, sous la direction de Jerry White, Paul Maxim et Dan Beavon, Toronto (Ontario), Thompson Educational Publishing Inc.
- Hunter, Boyd H. 2000. « Social Exclusion, Social Capital, and Indigenous Australians: Measuring the Social Costs of Unemployment », rapport technique, document de discussion n° 204, Centre for Aboriginal Economic Policy Research, Australia National University.
- . 2004. « Taming the Social Capital Hydra? Indigenous Poverty, Social Capital Theory and Measurement » <http://www.anu.edu.au/caepr/Publications/topical/Hunter_social%20capital.pdf>. Consulté le 2 octobre 2004.
- King, Cecil. 1993. « The State of Aboriginal Education in Southern Canada », *Public Policy and Aboriginal Peoples 1965-1992*, Ottawa, Commission royale sur les peuples autochtones.
- McCarthy, Jennifer. 2001. « Mi'kmaw Kina'matnewey: A Case Study In Aggregation », Institute On Governance. <<http://www.iog.ca/publications/MKCaseStudy.pdf>>. Consulté le 10 octobre 2004.
- McGinty, Sue. 2002. « Community Capacity Building », communication présentée à la conférence de l'Australian Association for Research in Education. <<http://www.aare.edu.au/02pap/mcg02476.htm>>. Consulté le 27 août 2004.
- Nouvelle-Zélande, ministère du Développement maori. 1993. *What Do We Want from Our Educational System: A Discussion Guide for Maori*, Wellington (Nouvelle-Zélande), gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
- . 1996. *Maori into Science and Math*, Wellington (Nouvelle-Zélande), gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
- . 1997a. *Making Education Work for Maori*, Wellington (Nouvelle-Zélande), gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
- . 1997b. *Making Education Work for Maori: Talking Points for Parents and Whanau*, Wellington (Nouvelle-Zélande), gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
- Nouvelle-Zélande, ministère de l'Éducation. 2003a. *Nga Haeata Maturauranga: Annual Report on Maori Education*, Wellington (Nouvelle-Zélande), gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
- . 2003b. « Te Mana », <<http://www.minedu.govt.nz/index.cfm?layout=document&documentid=6662&indexid=8733&indexparentid=6508>>. Consulté le 20 septembre 2004.
- . 2003c. *Better Relationships for Better Learning: Guidelines for Boards of Trustees and Schools on Engaging with Maori Parents, Whanau, and Communities*, Wellington (Nouvelle-Zélande), gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Robinson, David. 2004. « Forming Norms and Implementing Sanctions – Deliberation and Sustained Dialogue in a Social Capital Framework », notes rédigées pour une présentation à la conférence de l'ISTR, Toronto, 11-14 juillet 2004.

Robinson, David, et Tuwhakairiora Williams. 2001. « Social Capital and Voluntary Activity: Giving and Sharing in Maori and Non Maori Society », *Social Policy Journal of New Zealand* 17, p. 51-71.

Stone, Wendy, Matthew Gray et Jody Hughes. 2003. *Social Capital at Work: How Family, Friends and Civic Ties Relate to Labour Market Outcomes*, étude n° 31, Australian Institute of Family Studies, Melbourne.

Ward, Carol. 1992. « Social and Cultural Influences on the Schooling of Northern Cheyenne Youth », thèse de doctorat, University of Chicago.

—. 1998. « Community Resources and School Performance: The Northern Cheyenne Case », *Sociological Inquiry* 68, n° 1, p. 83-113.

Australie-Occidentale, ministère de l'Éducation. Sans date. « GUMALA MIRNUWARNI - Coming Together to Learn », <<http://www.dest.gov.au/archive/iae/analysis/learning/1/gumala.htm>>. Consulté le 20 septembre 2004.

White, Jerry, et Paul Maxim. 2002. « Correlates of Educational Attainment in First Nations Communities », Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones, Ottawa, 26-28 novembre 2002.

—. 2003. « Social Capital, Social Cohesion, and Population Outcomes in Canada's First Nations Communities », p. 7-34, dans *Aboriginal Conditions: Research as a Foundation for Public Policy*, sous la direction de Jerry White, Paul Maxim et Dan Beavon, Vancouver (Colombie-Britannique), UBC Press.

White, Jerry, Paul Maxim et Dan Beavon (dir.). 2003. *Aboriginal Conditions: Research as a Foundation for Public Policy*, Vancouver (Colombie-Britannique), UBC Press.

—. 2004. *Aboriginal Policy Research: Setting the Agenda for Change. Volumes I and II*, Toronto (Ontario), Thompson Educational Publishing.

White, Jerry, Paul Maxim et Nicholas Spence. 2004. « An Examination of Educational Success », p. 129-148, dans *Aboriginal Policy Research: Setting the Agenda for Change Volume 1*, sous la direction de Jerry White, Paul Maxim et Dan Beavon, Toronto (Ontario), Thompson Educational Publishing Inc.

Williams, Tu, et David Robinson. 2002. « Social Capital Based Partnerships, A Maori Perspective – A Comparative Approach », dans *Building Social Capital*, sous la direction de David Robinson, Victoria (Nouvelle-Zélande), Institute of Policy Studies, Victoria University.

Woolcock, Michael. 2001. « The Place of Social Capital in Understanding Social and Economic Outcomes », p. 65-88, dans *The Contribution of Human and Social Capital to Sustained Economic Growth and Well-Being*, Développement des ressources humaines Canada et Organisation de coopération et de développement économiques.

Commentaire sur « Les incidences du capital social sur le niveau de scolarisation dans les collectivités autochtones : leçons de l’Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande »

Erik Anderson, Affaires indiennes et du Nord Canada

Le concept de capital social, à titre d’important facteur de bien-être, est devenu très populaire dans les milieux universitaires des pays développés, bien qu’il demeure encore difficile à mesurer. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada s’intéresse à l’application de cette théorie dans le contexte des collectivités autochtones. L’étude de White, Spence et Maxim explorent le rôle du capital social à l’égard du niveau d’instruction, en examinant certains programmes éducatifs autochtones en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. L’étude soulève des questions importantes dont la nécessité d’examiner le capital social en lien avec l’ouverture culturelle, de façon à situer les différentes conceptions du capital social dans le contexte de cultures spécifiques.

Le capital social réfère aux réseaux de relations sociales permettant aux individus et aux groupes d’accéder à des ressources et du soutien. La meilleure conception d’un capital social « autochtone » peut s’exprimer comme étant une combinaison d’éléments traditionnels et modernes. Bien que la culture et la tradition imprègnent clairement les relations sociales de ces populations, on peut cependant observer le

capital social dans un contexte de réseaux plus traditionnels (relations familiales, de clan, de traité, etc.) tout autant que dans un contexte de réseaux plus modernes (divers niveaux de gouvernement, industrie, conseil tribal, etc.).

Les auteurs identifient deux principales pistes de recherche pour l’élaboration d’une politique fédérale qui tient compte du capital social dans un contexte autochtone. La première consiste à établir le rôle possible ou souhaitable du gouvernement fédéral pour promouvoir le capital social vers un résultat désiré (par exemple, un niveau d’instruction supérieur). La deuxième consiste à s’assurer à ce que les politiques ou programmes ne nuisent pas au capital social existant, lequel possède des formes culturelles uniques. Historiquement, la colonisation et les politiques à l’égard des Autochtones au Canada ont entraîné une série de perturbations dans le capital social des Autochtones : la politique sur la création de réserves, l’imposition de la *Loi sur les Indiens*, les relocalisations, les pensionnats, etc. En ne tenant pas compte du capital social existant, on risque de répéter les erreurs qui, par le passé, ont entravé le fonctionnement des réseaux sociaux nécessaires au bien-être de la collectivité.

White, Spence et Maxim soulignent toutefois qu'à elles seules, des considérations relatives au capital social pourraient se révéler insuffisantes pour atteindre les résultats désirés. Ils estiment qu'il faut tenir compte du niveau actuel de capital social et de l'idée de construire des relations fondées sur le contexte culturel, ou sur l'« ouverture culturelle ». L'exemple de la Nouvelle-Zélande mentionné dans l'étude est important parce qu'il illustre comment certaines politiques peuvent à la fois faire la promotion d'un capital social positif grâce à l'ouverture culturelle tout en atténuant les répercussions négatives sur le capital social existant propre aux Maoris. Au lieu d'imposer une politique générale en vue d'un résultat désiré ou de greffer le contexte des Maoris à une orientation politique souhaitée, on intègre plutôt à l'élaboration de politiques et de programmes des concepts culturels propres aux Maoris et on mise, pour leur application, sur les réseaux traditionnels. C'est en comprenant le fonctionnement de ces réseaux que les décideurs de Nouvelle-Zélande ont pu s'y appuyer, en étroite collaboration avec les Maoris, afin d'appliquer des programmes dans le contexte culturel autochtone.

Le capital social peut en effet être un outil efficace de politique publique, sinon un facteur essentiel à prendre en compte, dans l'élaboration de politiques et programmes adressés aux Autochtones. De nombreuses recherches ont été entreprises pour démontrer empiriquement un constat dont nous reconnaissons intuitivement la validité : le fait que divers réseaux sociaux établis entre les collectivités et au sein de celles-ci ont des répercussions sur le bien-être global. White, Spence et Maxim démontrent qu'une meilleure connaissance du capital social en contexte autochtone, abordé selon le point de vue autochtone, peut améliorer l'efficacité des politiques et programmes gouvernementaux. De plus, les politiques ne tenant pas compte du capital social risquent fort d'avoir des effets négatifs. Des initiatives gouvernementales généralement bien intentionnées pour créer des réseaux formels peuvent à l'inverse nuire aux réseaux existants, tant formels qu'informels. Pour éviter cela, il importe de comprendre comment le capital social fonctionne en contexte autochtone, et d'élaborer, en partenariat avec les collectivités et les organisations autochtones, des politiques qui peuvent être intégrées efficacement aux réseaux et aux pratiques existantes.

L'ENGAGEMENT CIVIQUE DES JEUNES CANADIENS ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Dietlind Stolle et Cesi Cruz, Université McGill

Introduction

« Si vous ne vous occupez pas de politique, la politique s'occupera de vous ». On voit partout au Canada des slogans politiques, comme celui-ci du chef du Bloc québécois Gilles Duceppe à l'endroit des jeunes électeurs pour les inciter à participer aux élections fédérales (*Toronto Star*, 2004). En fait, même si les partis politiques font des pieds et des mains pour obtenir l'appui des jeunes Canadiens, ceux-ci semblent se désintéresser des partis politiques comme aucune autre génération ne l'a fait auparavant. Le Canada n'est pas le seul pays aux prises avec un tel désengagement des jeunes. Dans plusieurs démocraties hautement industrialisées, en particulier aux États-Unis, la participation électorale des jeunes est à la baisse.

Dans les recherches universitaires, le fléchissement nettement marqué de la participation électorale des jeunes est associé à une baisse plus générale de l'engagement civique des jeunes (Paxton, 1999; Putnam, 2000; Rahn et Transue, 1998). Par engagement civique, on entend le fait de jouer un rôle actif dans la vie sociale et politique d'une communauté. La question de la baisse de l'engagement civique soulève de multiples préoccupations. Disons d'abord et avant tout que les ouvrages récents sur le capital social ont montré que le « sens civique » et l'engagement des citoyens au sein d'une société ont des effets bénéfiques sur le fonctionnement des institutions politiques, le bien-être des gens et la croissance économique. Le désengagement et le manque de sens civique dans notre société finiront par ébranler nos systèmes démocratiques et économiques. Ensuite, des études sur la socialisation politique montrent que certains des comportements et des attitudes démocratiques de base s'enracinent tôt dans le cycle de vie par les expériences familiales, l'éducation civique, les relations avec les pairs et autres relations sociales et qu'ils demeurent remarquablement stables tout au long de la vie. Ainsi, les conséquences à long terme du changement des modèles d'engagement social et politique des jeunes Canadiens peuvent se faire sentir pendant de nombreuses générations.

Le plus connu des chercheurs à prétendre que les jeunes délaissent la vie civique et politique est Robert Putnam, chercheur sur le capital social de l'Université Harvard (2000 : p. 247-276). Putnam craint que la baisse de la participation civique aux États-Unis signifie que le capital social du pays s'épuise. Selon Putnam, le capital social est constitué des réseaux sociaux et des valeurs de réciprocité et de loyauté qui en découlent (2000 : p. 19). Il soutient que les réseaux sociaux peuvent être un outil puissant pour les citoyens et les communautés. Les réseaux sociaux de l'engagement communautaire peuvent être particulièrement utiles pour l'assimilation des valeurs de confiance et de réciprocité généralisées, ce qui permet aux sociétés d'être nettement plus efficaces et aptes à coopérer dans un intérêt mutuel que les sociétés méfiantes. La baisse de la participation civique et du capital social chez les jeunes Américains pose problème parce qu'elle met en péril la représentation égale et l'inclusion des jeunes dans le processus décisionnel et la vie publique. De même, selon Putnam, il se pourrait que le manque de capital social influe négativement sur l'efficacité des institutions, le bien-être économique et la qualité de la démocratie dans nos sociétés (2000 : p. 20-22; voir aussi Knack et Keefer, 1997).

En s'appuyant sur diverses séries chronologiques, Putnam a montré que les jeunes aux États-Unis participent moins à la vie civique que les citoyens plus âgés et sont moins susceptibles de s'engager que les jeunes d'il y a quelques décennies à peine. Il attribue en grande partie la baisse des niveaux de participation civique dans la société américaine depuis les années 1970 à un processus de remplacement générationnel, selon lequel la grande génération de citoyens qui a été socialisée autour de la Deuxième Guerre mondiale est remplacée par des jeunes qui sont moins enclins à s'engager dans les affaires publiques. Le verdict de Putnam sur la génération X est plutôt dur. Selon lui, contrairement à la génération du baby boom, qui a déjà été engagée, la génération X ne s'est jamais branchée sur la politique : elle met donc l'accent sur les affaires personnelles plutôt que sur les affaires publiques

(Putnam, 2000 : p. 259). D'autres auteurs ont aussi étayé que les jeunes aux États-Unis sont plus méfiants, moins enclins à voter et ont tendance à privilégier des valeurs matérielles.

Le présent rapport traite de l'état de l'engagement ou du désengagement civique des jeunes au Canada et étudie les répercussions des tendances actuelles sur les politiques gouvernementales. Nous nous penchons d'abord sur l'état de l'engagement civique et du capital social des jeunes Canadiens. Ceux-ci participent-ils moins à la vie civique depuis les dernières décennies? Dans l'affirmative, qui sont les jeunes les plus désengagés? Dans la deuxième partie, nous examinons des hypothèses émises pour expliquer les tendances à l'égard du désengagement civique des jeunes. Nous essayons aussi de voir si les jeunes Canadiens sont engagés dans de nouvelles formes de participation civique qui pourraient compenser pour la baisse possible de l'engagement civique traditionnel. Dans la troisième partie, nous passons brièvement en revue les conséquences possibles de la baisse de l'engagement des jeunes sur la démocratie et la vie publique au Canada. Par la suite, nous examinons plusieurs mesures qui pourraient augmenter et revigorer l'engagement politique des jeunes Canadiens. Nous nous appuyons ici sur la recherche concernant

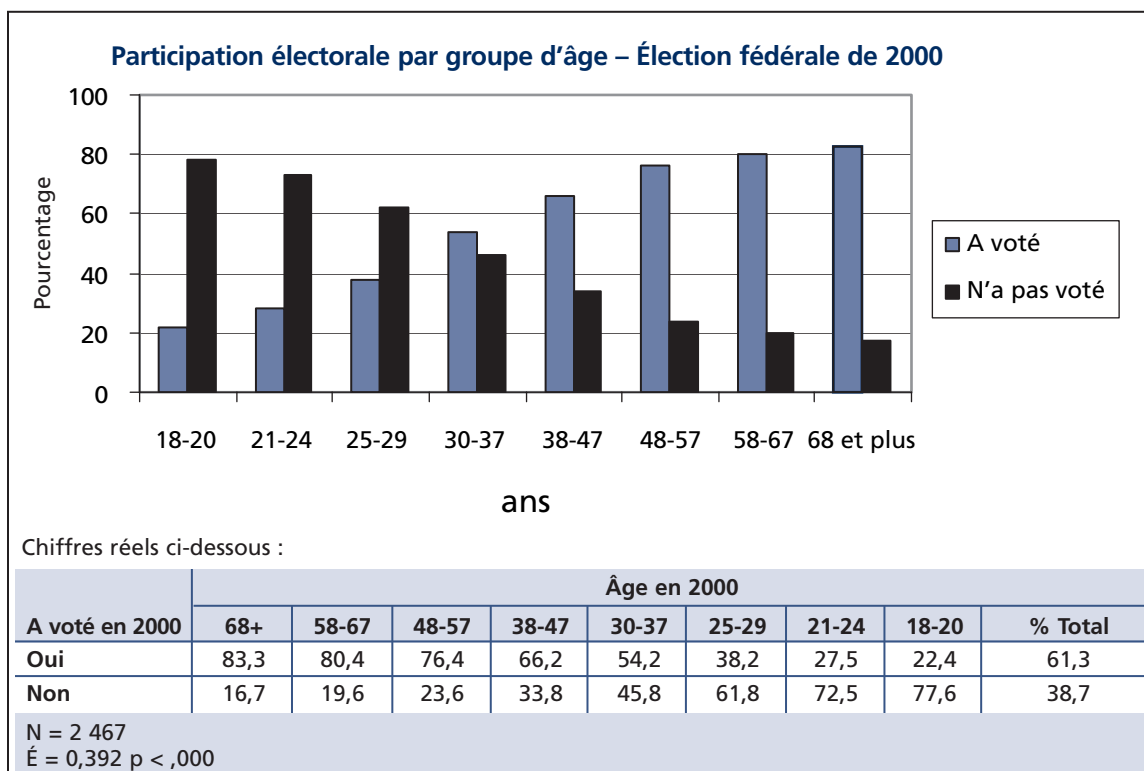
l'éducation civique et les réseaux sociaux dans les démocraties hautement industrialisées. Enfin, nous tirons des leçons des études sur l'élaboration de nouveaux programmes et politiques dans le domaine de l'engagement civique des jeunes.

L'engagement civique des jeunes au Canada : état et tendances

Dans quelle mesure les jeunes Canadiens sont-ils engagés?

La présente section porte sur les dernières tendances pour ce qui est du vote, de l'adhésion aux partis politiques, des connaissances politiques, de l'intérêt politique, de l'adhésion à des associations, du bénévolat et de la confiance généralisée chez les jeunes Canadiens. Il ne s'agit surtout pas ici de déterminer si les jeunes Canadiens sont plus ou moins engagés dans l'ensemble de ces activités que les citoyens plus âgés, mais plutôt de vérifier si les jeunes d'aujourd'hui sont moins engagés que leurs parents ou leurs grands-parents à pareil âge. Autrement dit, nous devons établir des distinctions entre le cycle de vie et les effets générationnels.

Figure 1



Source : Pammett et LeDuc (2003).

Selon la thèse du cycle de vie, la baisse de la participation serait temporaire : en fait, une fois les jeunes citoyens devenus des adultes professionnels et des parents, ils seront aussi engagés que les plus vieux. En revanche, l'autre thèse suppose un changement social systématique parce que les jeunes générations sont fondamentalement différentes des cohortes de citoyens qui les ont précédées, à pareil âge. Toute analyse des tendances doit s'appuyer sur l'observation de l'un ou l'autre de ces deux phénomènes.

Vote

De manière inquiétante, les jeunes Canadiens votent en moins grand nombre que les citoyens de tous les autres groupes d'âge (voir la figure 1). Selon Élections Canada, seulement 25 % des 18 à 24 ans ont voté à l'élection générale de 2000, comparativement à 64 % pour l'ensemble de la population. Les résultats préliminaires de l'analyse d'Élections Canada sur la participation des jeunes à l'élection générale de 2004 indiquent que le taux de participation des nouveaux électeurs (les 18 à 21,5 ans) était de 38,7 %, comparativement à 60,9 % pour l'ensemble de la population. Bien que nous puissions y voir une augmentation de la participation des jeunes, nous ne pouvons, compte tenu des différentes méthodologies utilisées par Élections Canada dans ses analyses, comparer les chiffres des élections de 2000 et de 2004 (Élections Canada, 2004).

Certains chercheurs prétendent que les jeunes ont toujours été moins enclins que les autres à voter, mais que leur propension à le faire augmente avec l'âge. On doit donc se demander si les chiffres révèlent un effet de cohorte, plutôt que de simplement montrer encore une fois la relation non linéaire entre l'âge et les niveaux de participation (Norris, 2002). Il est bien établi que la plupart des indicateurs d'engagement ont une relation non linéaire avec l'âge : les citoyens sont incités à s'engager toujours un peu plus en vieillissant, quand ils entrent sur le marché du travail, achètent des maisons, fondent des familles et deviennent actifs au sein des conseils scolaires, etc. À un certain âge, cette courbe de croissance fléchit à nouveau quand les citoyens prennent leur retraite et plus souvent ont des problèmes de santé ou de mobilité (Verba et coll., 1995). On ne devrait donc pas s'étonner de constater que les personnes de 20 ans sont moins susceptibles de s'engager que celles de 40 ans. On ne peut parler d'effet de cohorte que si on réussit à comparer des personnes de 20 ans à diverses périodes ou sur plusieurs générations. Bien que certains faits tendent à montrer que la baisse de l'engagement civique est liée à la cohorte aux États-Unis, pour d'autres sociétés occidentales,

les faits sont au mieux contrastés (Hall, 2002; Rothstein, 2002). La question est de savoir si le Canada suit ou non le modèle américain à cet égard.

Le directeur général des élections du Canada a signalé que la propension de chaque Canadien à ne pas voter avait augmenté d'environ trois points de pourcentage depuis 1990. Cependant, même après avoir tenu compte du cycle de vie et des effets de période, les jeunes semblent toujours être désengagés en plus grand nombre qu'auparavant. Cet effet générationnel suppose que non seulement les jeunes votent en moins grand nombre que les adultes, mais aussi que les jeunes d'aujourd'hui sont nettement moins nombreux à voter que les jeunes des générations précédentes à pareil âge. Plusieurs études ont confirmé que comparativement à la génération qui précède celle du baby-boom, les plus jeunes ont affiché un taux de participation qui est inférieur d'au moins 20 points de pourcentage (Blais et coll., 2004; O'Neill, 2001; Pammet et LeDuc, 2003). Autrement dit, les différences générationnelles expliquent principalement la baisse de la participation générale au vote au fil du temps au Canada, qui est passée de 88 à 81 % (voir le tableau 1). En vieillissant, les

Tableau 1 : Vote déclaré par cohorte, 1990 et 2000

Cohorte de naissance	Vote	
	1990 %	2000 %
1973-1982	—	66
1963-1972	74	69
1953-1962	85	85
1943-1952	93	92
Avant 1943	93	91
Total	88	81

Source : O'Neill (2001).

Tableau 2 : Âge des membres des partis au Canada, 2002

Âge	Membres des partis %	Population générale %
80 ans ou plus	8	3
70-79 ans	24	6
65-69 ans	13	4
55-64 ans	21	9
40-54 ans	24	23
30-39 ans	7	16
Moins de 30 ans	6	40

Source : Cross et Young (2004).

Tableau 3 : Âge des membres des partis

	Tous les partis	Conservateur	Libéral	AC	NPD	Bloc	Population générale
80 ans ou plus (%)	8	9	3	11	10	6	3
70-79 (%)	24	27	19	30	20	17	6
65-69 (%)	13	14	10	16	9	13	4
55-64 (%)	21	22	21	20	20	25	9
40-54 (%)	24	17	28	17	32	26	23
30-39 (%)	7	7	8	5	7	9	16
Moins de 30 ans (%)	6	5	13	2	3	5	40
N	3791	863	888	1034	604	401	
Source : Cross et Young (2004).							

nouvelles générations de Canadiens, qui sont moins susceptibles de voter, constituent une part croissante de la population (Blais et coll., 2001).

D'après des études faites à l'étranger, le Canada n'est pas le seul pays à connaître une faible participation électorale des jeunes. La situation est la même notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis (Donovan et Lopez, 2004). Dans son étude sur la participation électorale dans neuf pays en 1996-1997, André Blais (2000 : p. 52) conclut que les deux déterminants socioéconomiques les plus importants du vote sont l'éducation et l'âge. L'écart entre les électeurs les moins et les plus instruits et entre les plus jeunes et les plus vieux est grand de 20 points.

À la lumière de l'analyse des données canadiennes et des données comparatives, nous concluons que les jeunes qui votent sont considérablement moins nombreux qu'auparavant. Malheureusement, ces tendances indiquent que la baisse générale de la participation électorale enregistrée récemment pourrait se poursuivre.

Adhésion à un parti politique

Les partis politiques comptent de moins en moins de membres dans de nombreuses démocraties hautement industrialisées, y compris au Canada. D'après certains faits comparés, il semble que le nombre de jeunes membres de partis politiques diminue nettement plus que le nombre de membres en général (Hooghe et coll., 2004). Au Canada, les jeunes sont aussi sous-représentés dans les partis politiques (voir le tableau 2). En 2000, seulement 2 % des jeunes Canadiens ont indiqué être membres d'un parti (O'Neill, 2001). L'âge moyen des membres de partis au Canada est de 59 ans. En conséquence, même si les Canadiens de moins de 30 ans constituent 40 % de la population générale, seulement 6 % de tous les

membres de partis ont moins de 30 ans (voir le tableau 3). On observe ces faibles taux de participation des jeunes malgré les efforts que les partis politiques ont déployés pour rejoindre les jeunes, par des médias qu'ils affectionnent, comme les sites web et les messages alphabétiques.

Comme O'Neill le prétend (2001 : p. 13), le faible taux de participation chez les jeunes dans les partis politiques n'est pas attribuable à des obstacles organiques, car pour joindre les rangs d'un parti politique, un appel téléphonique à un bureau de circonscription ou une visite sur un site web suffit souvent. L'absence d'engagement chez les jeunes Canadiens s'explique plutôt par des préférences pour d'autres formes d'engagement politique ou, peut-être, par un rejet des voies politiques existantes. Cross et Young (2004 : p. 433) soulignent la préférence des jeunes électeurs pour un engagement politique plus direct au détriment de la participation médiatisée offerte par les institutions politiques du Canada. Cette préférence peut expliquer pourquoi récemment les jeunes choisissent de plus en plus de s'investir dans des groupes d'intérêt pour défendre des causes politiques (O'Neill, 2001). Alors que seulement 2 % des jeunes Canadiens sont engagés dans des partis politiques, 9 % participent à des groupes d'intérêt (voir le tableau 4). Les groupes d'intérêt sont perçus comme des agents de changement plus efficaces, surtout chez les jeunes. Quand on leur demande quel type d'engagement a le plus grand potentiel pour changer les choses, 67 % des 18 à 29 ans optent pour les groupes d'intérêt et seulement environ 21 % des jeunes Canadiens choisissent les partis politiques (voir le tableau 5). Malheureusement, comme on n'a pas suffisamment de données chronologiques, on ne peut pas évaluer si ces tendances sont attribuables au cycle de vie ou à des effets générationnels.

Tableau 4 : Participation déclarée à des partis politiques et groupes d'intérêt par groupe d'âge, 2000¹

	18-27 ans %	28-37 ans %	38-47 ans %	48-57 ans %	Plus de 57 ans %
A été membre d'un parti politique	2	9	15	26	33
A été membre d'un groupe d'intérêt	9	12	12	19	11

Source : O'Neill (2001).

Tableau 5 : Perception de l'efficacité par groupe d'âge, 2000

	18-29 ans %	30-45 ans %	46-60 ans %	61 ans et plus %
Adhésion à un parti politique	20,9	15,6	20,9	30,1
Adhésion à un groupe d'intérêt	66,6	65,3	51,5	44,2
Aux deux	1,1	4,5	9,1	2,6
À aucun	1,4	2,6	6,1	4,5
Ne sait pas	10,0	12,0	12,5	18,6

Source : Howe et Northrup (2000).

Connaissances politiques

Comparativement aux autres démocraties occidentales, les Canadiens ont relativement très peu de ce que Milner (2001) appelle des « connaissances civiques », soit les connaissances requises pour bien participer au régime politique. En particulier au Canada, les jeunes sont les moins bien renseignés sur la politique et, ce qui est plus préoccupant, par une marge plus grande qu'il y a dix ans (voir le tableau 6). L'étude de Paul Howe (2001) sur les connaissances politiques au Canada, par exemple, a révélé qu'en

1956, environ 23 % des jeunes de 18 à 20 ans en connaissaient beaucoup sur la politique, tandis qu'en 1984, cette proportion était tombée à 11 %. Selon Howe (2001 : p. 80), la persistance et l'importance des écarts pour ce qui est des connaissances politiques qui séparent les jeunes et les plus vieux dénotent que les jeunes nés à partir des années 1960 sont particulièrement mal informés et, au mieux, ne feront que partiellement rétrécir l'écart en vieillissant – fait confirmé aux États-Unis (Delli Carpini et Keeter, 1996).

Tableau 6 : Connaissances politiques par groupe d'âge

A bien identifié le :	Premier ministre	Ministre des Finances	Opposition officielle
18-27 ans	84	22	20
28-37 ans	89	46	34
38-47 ans	93	46	34
48-57 ans	93	61	45
plus de 57 ans	89	65	48

Note : Les entrées correspondent aux pourcentages des répondants qui ont bien répondu aux questions. Les questions étaient formulées comme suit : Nous voulons savoir dans quelle mesure les politiciens sont connus. Pouvez-vous me donner le nom du premier ministre (du ministre fédéral des Finances)? Savez-vous quel est le parti de l'opposition officielle à Ottawa?

Source : O'Neill (2001).

Intérêt politique

La plupart des enquêtes montrent que les jeunes Canadiens s'intéressent considérablement moins à la politique que leurs aînés (voir le tableau 7 et la figure 2). Selon O'Neill (2000 : p. 11), chez les jeunes de 18 à 27 ans, seulement 41 % déclarent s'intéresser à la politique à un niveau ou à un autre, contrairement à une tranche de 58 à 68 % dans les autres groupes d'âge. Cependant, O'Neill a aussi observé que les jeunes Canadiens d'aujourd'hui ne s'intéressent pas nécessairement moins à la politique que les autres groupes à pareil âge, parce qu'on constate très peu de variation générale pour ce qui est de l'intérêt politique pour tous les groupes d'âge. Le faible intérêt politique des jeunes peut être attribuable au cycle de vie plutôt qu'à un effet générationnel.

Adhésion à une association

Si l'on exclut l'engagement politique traditionnel dans le processus électoral, l'état de l'engagement civique des jeunes au Canada est plus encourageant. Les jeunes continuent de s'engager dans des

organismes et des associations. Selon Baer et coll. (2001 : p. 249), rien n'indique vraiment une baisse générale du nombre de membres d'associations au Canada et, comme dans la plupart des autres pays à l'étude, on constate que la situation n'a pas ou a peu changé. Les jeunes au Canada ne font pas exception. Selon une enquête de Statistique Canada menée en 2003, le nombre de jeunes qui s'engagent dans des organismes est sensiblement le même que dans les autres groupes d'âge. En fait, à l'exception du groupe des plus âgés, il y a peu de variation dans l'incidence globale de l'engagement ou de l'adhésion à des organismes d'un groupe d'âge à l'autre. On parle d'un taux de participation de 60 à 64 % chez les personnes âgées de 15 à 64 ans (Statistique Canada, 2003 : p. 13). En fait, l'adhésion des jeunes Canadiens et leur engagement dans des groupes et des organismes ont légèrement augmenté, passant de 44 % en 1997 à 47 % en 2000, ce qui compense une légère baisse chez les Canadiens âgés entre 35 et 64 ans (voir la figure 3).

Tableau 7 : Intérêt pour la politique par groupe d'âge, 2000

	18-27 ans %	28-37 ans %	38-47 ans %	48-57 ans %	Plus de 57 ans %
S'y intéresse beaucoup ou passablement	41	59	58	64	68
S'y intéresse peu ou pas du tout	59	41	42	36	32

Source : O'Neill (2001).

Figure 2

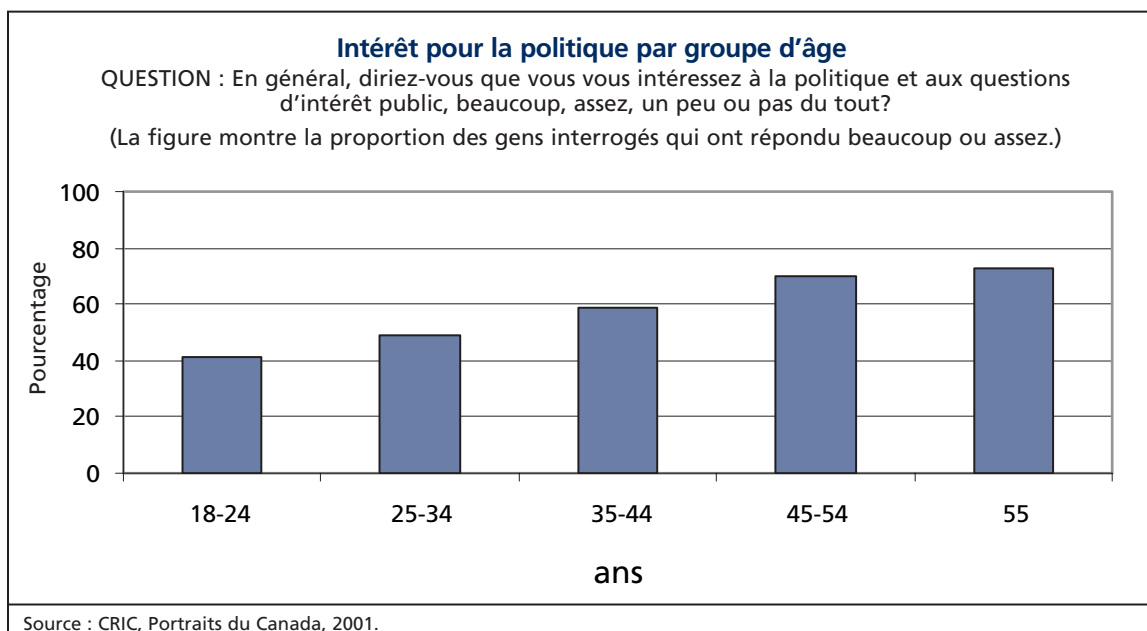
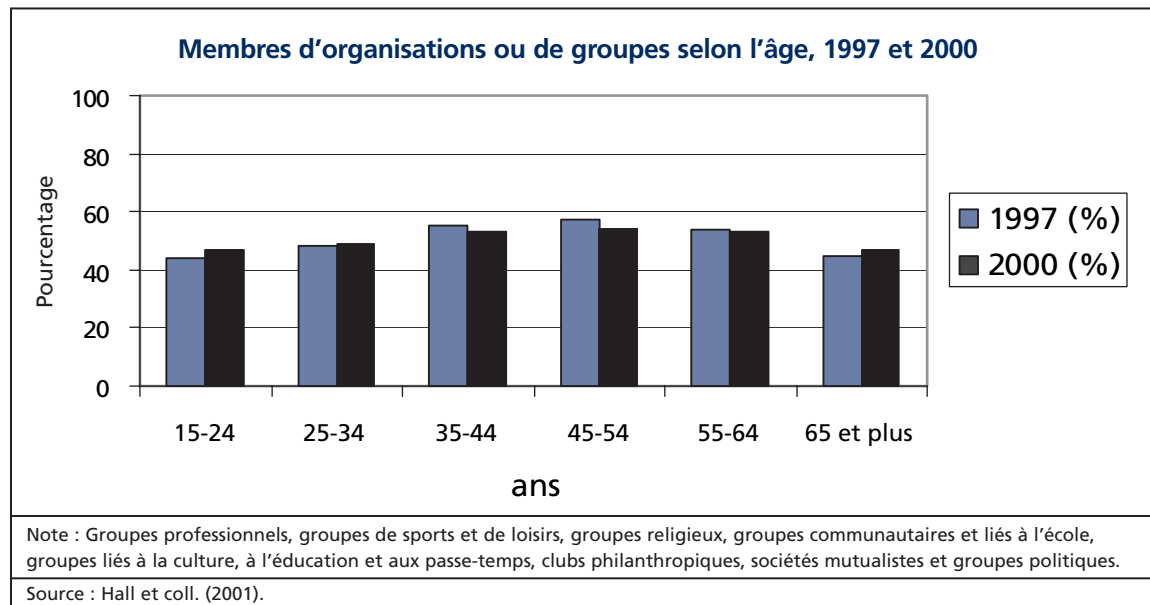


Figure 3



La World Values Survey a mesuré l'engagement dans plusieurs groupes bénévoles au Canada pour les années 1981, 1990 et 2000. Les données révèlent que le nombre de membres dans les églises, les syndicats et les partis politiques a chuté pour tous les groupes d'âge au cours de cette période; la baisse pour le groupe des jeunes ne semble aucunement plus prononcée que chez les personnes plus âgées (d'après les calculs des auteurs). En revanche, pour tous les autres types d'associations (c'est-à-dire celles qui concernent l'éducation, le bien-être social, les groupes professionnels et les organismes environnementaux), on constate une augmentation marquée du nombre de membres dans tous les groupes d'âge. Le Canada n'est pas le seul dans cette situation. Dans plusieurs pays occidentaux, les types traditionnels d'organisations, comme les partis politiques, les syndicats et les églises, ne sont pas aussi populaires qu'auparavant (voir aussi Putnam, 2002). Les jeunes, tout comme les plus vieux, choisissent plutôt et de plus en plus de s'associer à des groupes axés sur l'éducation ou d'autres types de groupes qui n'ont peut-être pas de structure organisationnelle hiérarchique et qui défendent des causes précises. Cela semble contredire les constatations de Putnam aux États-Unis, où le nombre de membres dans une grande diversité de groupes a chuté.

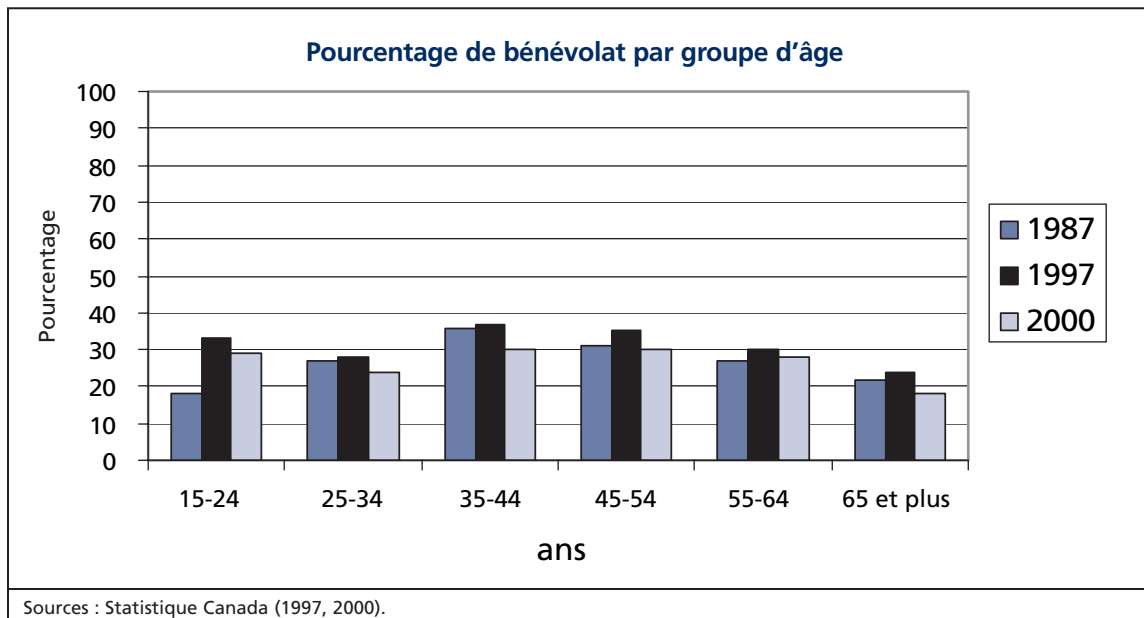
Bénévolat

Le portrait du bénévolat chez les jeunes au Canada est contrasté, mais largement positif. On constate notamment que les jeunes Canadiens font du

bénévolat en plus grand nombre que les autres groupes d'âge, ce qui est prometteur. Dans les années 1990, les jeunes, en particulier les élèves du niveau postsecondaire, constituent la grande majorité des nouveaux bénévoles (Hall et coll., 2001). En fait, selon l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, les jeunes de 15 à 24 ans représentent 18 % de tous les bénévoles et sont responsables de presque 15 % de toutes les heures de bénévolat au Canada (voir aussi la figure 4).

Cependant, quand on fait une distinction entre les jeunes d'âge scolaire (les 15 à 19 ans) et les jeunes en âge de travailler (les 20 à 25 ans), les résultats sont encore plus contrastés. Les taux élevés de bénévolat chez les jeunes peuvent s'expliquer par des taux très élevés de bénévolat chez les jeunes d'âge scolaire qui compensent les taux sous la moyenne de bénévolat chez les jeunes en âge de travailler. En 2000, 37 % des jeunes de 15 à 19 ans ont fait du bénévolat, comparativement à seulement 22 % chez les jeunes de 20 à 24 ans (D-Code, 2003); les jeunes de 15 à 19 ans qui font du bénévolat en ont fait en moyenne 136 heures, comparativement à 121 heures pour les jeunes de 20 à 24 ans (D-Code, 2003). Ces tendances se remarquent aussi aux États-Unis, où les jeunes de 15 à 25 ans font du bénévolat en plus grand nombre que les citoyens dans tous les autres groupes d'âge. Selon Keeter et coll. (2002 : p. 19), cette différence est largement attribuable à l'influence des écoles secondaires et des collèges.

Figure 4

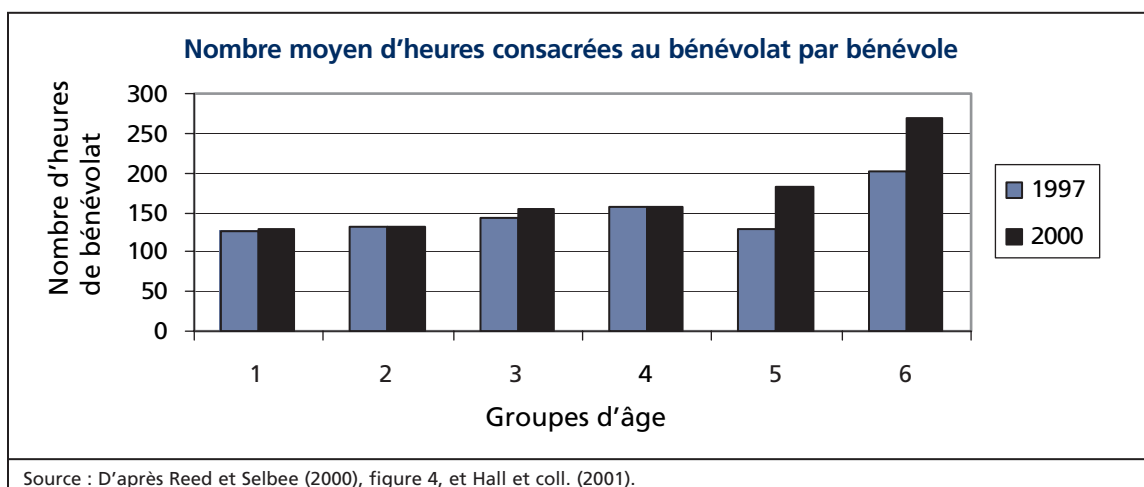


Le taux élevé de bénévolat chez les jeunes de 15 à 19 ans peut en partie s'expliquer par l'augmentation des programmes obligatoires de travail communautaire dans les écoles secondaires. En 2000, chez les jeunes bénévoles, 35 % ont déclaré que leur école, leur employeur ou le gouvernement leur avait imposé du travail bénévole (McClintock, 2004), comparativement à seulement 7 % des bénévoles de tous les groupes d'âge (Hall et coll., 2001).

Mais même si un nombre accru de jeunes Canadiens font du bénévolat dans le cadre de programmes obligatoires, les jeunes bénévoles n'y consacrent pas nécessairement plus de temps (voir la figure 5).

Selon Reed et Selbee (2000 : p. 21), entre 1987 et 1997, le nombre d'heures consacrées au bénévolat par les bénévoles a diminué, y compris chez les jeunes. En fait, c'est chez le groupe des 15 à 24 ans qu'on constate les diminutions les plus importantes d'heures moyennes par bénévole. Comme Reed et Selbee le concluent, vu que le nombre de bénévoles a considérablement augmenté dans ce groupe, la plupart des nouveaux bénévoles ont consacré au bénévolat un nombre d'heures inférieur à la moyenne (p. 9). Ces constatations sont conformes aux études aux États-Unis selon lesquelles la jeune génération serait souvent à la course, distraite et moins profondément engagée. Keeter et coll. (2002 : p. 17)

Figure 5



a observé que le bénévolat aux États-Unis est caractérisé par un engagement épisodique et non politisé. En particulier, les jeunes sont ceux qui s'engagent de la façon le plus épisodique et sous l'influence d'un groupe de l'extérieur et sont les moins susceptibles de se tourner vers le bénévolat pour régler des problèmes sociaux ou politiques.

En somme, le bénévolat est en général à la hausse chez les jeunes citoyens surtout parce qu'un plus grand nombre d'entre eux doivent en faire dans le cadre de programmes obligatoires. Mais, la tendance ne se maintient pas au fil du temps, car les jeunes font beaucoup moins de bénévolat une fois qu'ils quittent l'école. En outre, nous observons une diminution importante dans le nombre d'heures moyennes à partir de 1987, surtout chez les plus jeunes bénévoles. En bref, les jeunes citoyens sont engagés dans des activités de bénévolat, mais il semble que ce soit de façon plus sporadique et épisodique.

Confiance généralisée

Selon l'Enquête sociale générale de 2003, il n'y a pas de différence importante entre les groupes d'âge pour ce qui est de la confiance généralisée (voir le tableau 8). Les jeunes ne sont pas nécessairement plus méfiants que les autres et, en fait, selon Statistique Canada, environ la moitié (50,4 %) de tous les Canadiens de moins de 30 ans estiment que l'on peut faire confiance aux gens, soit un chiffre comparable à ce qu'on observe pour les autres groupes d'âge. En revanche, d'autres enquêtes (World Value Canada et l'enquête Equality, Security and Community) montrent que les jeunes sont nettement plus méfiants que les autres citoyens². Cela dit, ces enquêtes n'y voient pas d'effet générationnel.

Sentiment d'attachement

Selon l'Enquête sociale générale de 2003, la plupart des Canadiens dans tous les groupes d'âge (78 % ou plus) ont déclaré être très ou assez attachés au

Canada. Cependant, les sentiments d'appartenance augmentent en vieillissant chez les Canadiens : seulement 40 % des jeunes de 15 à 24 ans ont déclaré se sentir très attachés au Canada, comparativement à 52,8 % chez les 45 à 54 ans et à 71,5 % chez les personnes âgées de plus de 75 ans (Statistique Canada, 2003). Nous croyons que les sentiments d'appartenance sont fortement liés aux événements du cycle de vie, comme le mariage et le partenariat, le fait de s'installer, peut-être d'avoir une famille ou un emploi sur une longue période. Autrement dit, sans autres données, nous nous attendons à ce que les jeunes générations développent des sentiments d'appartenance et d'attachement en vieillissant.

En somme, l'état de l'engagement civique des jeunes au Canada est, au mieux, contrasté et, au pire, décourageant. Nous avons observé un désengagement politique important et un engagement social assez sporadique chez les jeunes Canadiens, et retenu surtout que les jeunes sont clairement moins engagés sur divers aspects que les citoyens plus vieux l'étaient à pareil âge. Rien n'indique aussi clairement que le non-engagement politique et la confiance sont également à la baisse : pour le confirmer, nous avons besoin de données supplémentaires sur une longue période.

Qui sont les jeunes qui ne s'engagent pas?

Avant de passer aux raisons qui expliquent la baisse de l'engagement civique des jeunes, il est important de savoir qui sont les jeunes concernés pour établir des stratégies ciblées visant à promouvoir l'engagement civique. Depuis longtemps, les études sur la participation politique concluent qu'une plus grande participation passe au moins en partie par la répartition des ressources socioéconomiques, comme le revenu et l'éducation. Quant aux gouvernements, ils doivent examiner la façon dont les structures et les institutions politiques et sociales déterminent les personnes ou les groupes qui ont accès aux ressources socioéconomiques et qui sont

Tableau 8 : Perceptions générales de la confiance, selon l'âge, 2003

	On peut faire confiance aux gens %	On n'est jamais trop prudents dans nos rapports avec les gens %	Ne se prononce pas %
Moins de 30 ans	50,4	46,6	3,0
30-49 ans	53,6	42,3	4,1
50-64 ans	56,9	39,0	4,1
65 ans et plus	48,8	42,4	8,8
Total	52,8	42,7	4,5

Source : Statistique Canada (2003).

marginalisés. Après tout, les institutions et les politiques n'offrent pas toujours des chances égales à tous et peuvent au pire exacerber les inégalités socioéconomiques. Par conséquent, il est tout aussi important d'identifier les groupes qui ont toujours eu à surmonter des obstacles politiques, sociaux et institutionnels pour s'instruire ou travailler que de traiter de l'importance du revenu ou de l'éducation pour favoriser l'engagement.

Ressources : éducation et revenu

Éducation

Le capital humain est un élément particulièrement déterminant de l'engagement civique, surtout pour les jeunes. Rubenson et coll. (2004 : p. 7) ont constaté que l'éducation et le revenu influent nettement plus sur le vote des jeunes que sur celui des Canadiens plus âgés. Delli Carpini et Keeter (1996) ont aussi confirmé ces résultats, observant des écarts importants sur le plan des connaissances entre les Américains dont le statut socioéconomique est faible et ceux dont le statut socioéconomique est élevé, et que ces écarts étaient plus marqués chez les jeunes. Enfin, Torney-Purta (2001) a constaté que les jeunes citoyens issus de familles pourvues d'une grande bibliothèque dans plusieurs démocraties étaient nettement plus intéressés à participer aux enjeux sociaux et politiques que les autres.

L'éducation favorise l'engagement de diverses façons. D'abord, l'éducation permet aux citoyens d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les institutions démocratiques (Gidengil et coll., 2004) et prendre des décisions politiques éclairées (Wolfe et Haveman, 2001). Ensuite, l'éducation permet aux citoyens de développer leurs capacités cognitives de s'informer sur la politique par les médias, ainsi que leurs capacités à communiquer, ce qui peut se traduire

notamment par signer une pétition et cocher des bulletins de vote (Norris, 2002). L'éducation peut aussi favoriser l'esprit civique et les normes de l'engagement civique à la base de la participation politique (Gidengil et coll., 2004 : p. 7)³. Enfin, l'éducation contribue à l'établissement de réseaux sociaux à l'intérieur desquels la politique peut être un sujet de conversation (Gidengil et coll., 2004 : p. 7). Dans le cadre de telles discussions, les citoyens peuvent glaner des informations, qui peuvent les amener à s'intéresser davantage à la politique et à se mobiliser sur les plans politique et civique (Gidengil et coll., 2004).

Chez les jeunes au Canada, l'éducation influe grandement sur le comportement des électeurs. Selon Rubenson et coll. (2004 : p. 5), l'éducation a une plus grande incidence sur la probabilité de voter des jeunes citoyens que sur celle des personnes plus âgées. Gidengil et coll. (2003a) le confirment en constatant que, plus les jeunes sont instruits, plus ils sont enclins à voter. L'Étude sur l'élection canadienne de 2000 a révélé que la participation électorale des jeunes était presque de 50 points supérieure chez les diplômés universitaires que chez ceux qui avaient quitté l'école avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. L'éducation influe aussi autrement sur l'engagement des jeunes dans la société civile. L'éducation et le statut d'étudiant augmentent la probabilité de bénévolat chez les jeunes. Chez les jeunes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, seulement 29 % font du bénévolat, comparativement à 38 % chez ceux qui ont un grade supérieur (D-Code, 2003). En plus, 35 % des étudiants à temps plein font du bénévolat, comparativement à 28 % des étudiants à temps partiel (voir le tableau 9). Cela montre que l'éducation explique en grande partie l'écart grandissant entre les jeunes qui s'engagent et ceux qui sont marginalisés.

Tableau 9 : Éducation et bénévolat

Éducation	Groupe d'âge : 15-34 ans	
	Taux de bénévolat (%)	Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat (%)
Moins d'un diplôme d'études secondaires	29	119
Diplôme d'études secondaires	22	120
Des études postsecondaires	32	156
Diplôme d'études postsecondaires	20	135
Grade de premier cycle	30	125
Grade supérieur	38*	139*

Note : * Les limites de la taille de l'échantillon nuisent à la fiabilité des estimations.
Source : D-Code (2003).

Revenu

En plus d'être fortement en corrélation avec l'éducation, le revenu offre aussi des ressources qui permettent aux jeunes de voter (Wolfinger et Rosenstone, 1980). Le revenu facilite aussi d'autres formes d'engagement civique. Selon l'Enquête de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, 48 % des jeunes de 15 à 24 ans issus de ménages ayant des revenus annuels inférieurs à 20 000 \$ ont déclaré participer à des activités bénévoles, comparativement à 66 % chez les jeunes de 15 à 24 ans issus de ménages ayant des revenus supérieurs à 100 000 \$ (Imagine Canada, 2000). Les ressources socio-économiques, par conséquent, faussent grandement les données sur la participation politique. En général, les jeunes les plus avantagés expriment leurs opinions et influent sur les politiques publiques nettement plus que les autres – une constatation qui vaut tant pour les adultes que pour les jeunes Canadiens (voir aussi Verba et coll., 1995).

Engagement des jeunes appartenant à des minorités : les jeunes Autochtones et immigrants, et le sexe

Jeunes Autochtones

Dans le cas des Autochtones, la question de l'engagement des jeunes est particulièrement pertinente, vu leur nombre. Selon le Recensement de 2001, la moitié des Autochtones sont âgés de 24 ans et moins, comparativement à seulement 31 % dans la population au Canada (Statistique Canada, 2001). En plus d'avoir une population de jeunes plus grande qu'ailleurs au Canada, les Autochtones ont aussi tendance à être plus nomades, à avoir des revenus plus faibles et moins d'instruction que la population générale. Comme tous ces facteurs sont associés à de faibles taux de vote et d'engagement civique, il n'est pas étonnant que la participation électorale des Autochtones à l'élection fédérale de 2000 ait été de 16 points de pourcentage inférieure au taux de participation électorale générale, établi à seulement 48 %. Cependant, les taux de participation électorale varient d'une communauté à l'autre (dans certaines régions, ils rejoignent ou dépassent les taux de participation électorale générale). La participation électorale aux élections dans les bandes est considérablement plus élevée⁴, peut-être parce que la gouvernance locale concerne plus les Autochtones dans leur quotidien.

Malgré les efforts du gouvernement pour rejoindre les Autochtones, ceux-ci sont moins enclins que la population générale à communiquer avec le gouvernement pour de l'information. En 2001, dans

une enquête commandée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, seulement 24 % des Autochtones ont déclaré avoir communiqué avec le gouvernement du Canada au cours des trois derniers mois, comparativement à 37 % des personnes dans la population générale. Le pourcentage était nettement moins élevé chez les jeunes (les 18 à 25 ans) et chez les Autochtones ayant le moins d'instruction et des revenus faibles (EKOS Research, 2001). Dans la même enquête, une majorité de répondants autochtones ont mentionné ignorer, dans une large mesure, les efforts du gouvernement pour communiquer avec eux par l'intermédiaire de numéros sans frais et de sites web.

Il y a peu d'études sur l'engagement civique chez les jeunes Autochtones au Canada en raison des limites de la taille de l'échantillon étudié dans le cadre d'un projet à plus grande échelle. Même dans le cas des projets visant précisément les groupes autochtones, on peut avoir de la difficulté à appliquer les indicateurs conventionnels de capital social pour évaluer le niveau d'engagement. En Australie, par exemple, dans une étude sur les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres, on a constaté qu'il y avait passablement d'entraide dans les communautés indigènes (par opposition à l'engagement auprès d'organismes de bénévolat) et, du coup, qu'on pourrait difficilement utiliser les mêmes indicateurs de bénévolat que pour la population générale (Johnston et coll., 2004). Ainsi, de nombreuses études ont souligné l'importance d'élargir les définitions conventionnelles du bénévolat et d'aller au-delà du secteur du bénévolat officiel pour tenir compte des groupes informels au sein des communautés⁵.

Au Canada, dans le cadre de l'Enquête nationale de 1997 sur le don, le bénévolat et la participation, on a recueilli des renseignements sur le bénévolat officiel et le bénévolat informel, soit le bénévolat qui ne se fait pas par le biais d'un organisme. Il s'agit notamment des soins prodigués aux aînés et aux enfants, de l'aide aux tâches ménagères et d'autres activités communautaires exercées à titre personnel (Mata et coll., 2000). On s'est rendu compte qu'il fallait absolument établir une distinction entre le bénévolat officiel et le bénévolat informel pour comprendre le bénévolat chez les jeunes autochtones. Par exemple, même si les hommes autochtones comptaient le taux de bénévolat officiel le moins élevé à 3 %, ils avaient le plus haut taux de participation (55 %) à des activités de bénévolat informel qui consistent à rendre visite aux personnes malades et âgées (Mata et coll., 2000).

Immigrants

Pour les jeunes immigrants, s'ajoutent aux problèmes liés à l'établissement dans leur nouveau pays, en particulier les sentiments d'exclusion sociale, les difficultés auxquelles font face tous les jeunes, comme la façon de faire la transition de l'école au travail, et de développer son identité et ses valeurs (Omidvar et Richmond, 2003). Selon Anisef et Kilbride (2000), les jeunes immigrants qui arrivent au pays entre 16 et 20 ans sont trop jeunes pour bénéficier des programmes destinés aux immigrants adultes et trop vieux pour être graduellement intégrés par l'école et la famille, comme le sont les enfants. Par conséquent, les jeunes immigrants ont besoin d'être soutenus par le milieu scolaire, leurs parents et la communauté, et qu'on comprenne leurs conditions et leurs expériences uniques. (Anisef et Kilbride, 2000 : p. 21).

En particulier, les jeunes immigrants ont du mal à rapprocher les deux pôles de leur identité, quand la culture à la maison diffère de celle des groupes d'amis (Anisef et Kilbride, 2000 : p. 12). Selon Sima Komeilinejad, éducateur à CultureLink, un organisme de services d'établissement à Toronto, les différences générationnelles pour ce qui est de l'intégration et de l'adaptation peuvent être source de conflits et de problèmes dans les familles (dans Biswas, 2000). En général, les enfants et les jeunes ne mettent qu'un an à s'intégrer à la vie canadienne, tandis que leurs parents peuvent en mettre trois ou plus (Biswas, 2000). Par conséquent, les parents et les jeunes ont besoin de soutien pour s'adapter et s'intégrer et pour régler les conflits que cela peut générer dans les familles.

Selon l'Enquête sociale générale de 2003, la majorité des immigrants (84 %) ont déclaré être très ou assez attachés au Canada. L'Enquête a révélé que pour les immigrants, le sentiment d'appartenance se développe beaucoup plus en fonction du nombre d'années passées au Canada et dans une communauté locale qu'en fonction de l'âge. De plus, on constate souvent que les immigrants font moins confiance aux gens que les autres, probablement parce que bon nombre d'entre eux sont issus de sociétés moins fiables et ont connu des régimes autocratiques (Soroka et coll., à paraître).

En même temps, le racisme et la discrimination posent problème pour les jeunes immigrants, en particulier ceux qui appartiennent à une minorité visible. Selon une étude menée en 2000 par le Conseil canadien de développement social (CCDS), les jeunes d'âge scolaire ont déclaré être victimes de discrimination à l'école, tandis que les plus vieux ont souligné être aux prises avec ce problème quand ils

se cherchent un emploi. Par conséquent, même si les jeunes immigrants se sentent en général bien intégrés et heureux d'être au Canada, la grande majorité des participants au groupe de consultation de l'étude du CCDS ont affirmé qu'ils avaient du mal à se sentir acceptés comme Canadiens par les autres (Hanvey et Kunz, 2000).

Sexe

Bien que les études sur l'engagement civique aient toujours indiqué que les femmes sont moins engagées que les hommes, les dernières études ont souligné que les femmes s'engageaient différemment en politique, mais pas nécessairement moins que les hommes, phénomène qui entraîne parfois un écart inversé entre les femmes et les hommes (Hooghe et Stolle, 2004; Lowndes, 2000; Stolle et Micheletti, à paraître). Par exemple, l'écart entre les femmes et les hommes pour ce qui est des connaissances politiques a été bien démontré dans de nombreuses études transnationales (Delli Carpini et Keeter, 1996; Gidengil et coll., 2004). Les femmes ont moins de connaissances politiques que les hommes, même quand on tient compte de facteurs comme l'éducation, le revenu et les responsabilités à l'égard de l'éducation des enfants (Gidengil et coll., 2003b). Selon l'échelle sur les connaissances politiques à 13 éléments utilisée par Gidengil et coll. (2003b : p. 7), les femmes ont obtenu en moyenne un score de 7,1, et les hommes, 8,9, ce qui signifie que les hommes ont eu près de deux bonnes réponses de plus que les femmes.

Il y a aussi un écart entre les femmes et les hommes dans les partis politiques canadiens (Cross et Young, 2004; Howe et Northrup, 2000). Cross et Young ont constaté que 62 % des membres de partis sont des hommes. Même s'il y a des différences entre les partis (les femmes constituent 47 % des membres du Parti libéral et 46 % de ceux du NPD, par exemple, tout en ne représentant que 33 % des membres du Parti conservateur), les hommes sont majoritaires dans tous les partis sondés.

L'écart entre les femmes et les hommes rétrécit quand il s'agit de la participation à des groupes. Au Canada, 53 % des hommes sont membres de groupes ou d'organisations; le taux de participation des femmes, à 48 %, est légèrement inférieur (Hall et coll., 2001). On constate toutefois des différences quant aux types d'associations auxquelles participent les hommes et les femmes. Les hommes sont plus engagés que les femmes dans les équipes de sport, les associations de gens d'affaires et les syndicats, tandis que les femmes ont tendance à participer en plus grand nombre que les hommes à des groupes d'aide sociale et à des associations de femmes (Gidengil et coll., 2003b).

Ces dernières années, l'écart entre les femmes et les hommes s'est aussi rétréci quant au vote. Selon Pammatt et LeDuc (2003 : p. 8), il y a maintenant autant d'hommes et de femmes qui votent et qui ne votent pas. Blais et coll. (2004 : p. 3) ont constaté que le modèle générationnel de la baisse de la participation électorale au Canada est en gros le même chez les hommes et chez les femmes, mais que les femmes participent moins en vieillissant.

L'écart entre les femmes et les hommes est en fait légèrement inversé pour ce qui est du bénévolat et des modes de participation plus informels. Les femmes font du bénévolat en proportions comparables ou légèrement supérieures à celles des hommes, tendance que l'on remarque dans tout le pays. Selon Hall et coll. (2001), 33 % des femmes canadiennes font du bénévolat, un pourcentage légèrement supérieur à celui de 29 % pour les hommes. Aux États-Unis, selon le Department of Labor (2004), 32 % des femmes font du bénévolat, comparativement à 25 % chez les hommes. Ce rapport tient peu compte des groupes d'âge, des niveaux d'instruction et d'autres caractéristiques démographiques. Cependant, à partir de 14 ans, les filles ont plus tendance à s'engager dans des mouvements sociaux que les garçons. En plus de faire du bénévolat, les femmes signent des pétitions, participent à la collecte de fonds pour des causes importantes et tiennent un peu plus que les hommes à ce que les manifestations soient paisibles (Hooghe et Stolle, 2004).

Hypothèses d'explications pour le désengagement des jeunes

Les ressources socioéconomiques, comme l'éducation et l'emploi, sont fondamentales pour l'engagement des jeunes en société. De la même manière, le manque de ces ressources freine souvent l'engagement complet des groupes minoritaires. Même si l'amélioration générale du niveau d'instruction au Canada n'entraîne pas pour autant un engagement civique accru⁶, les ressources socioéconomiques et l'éducation influent sur l'engagement de chacun. L'écart grandissant dans la participation électorale et les autres formes d'engagement entre les personnes les plus et les moins instruites montre que l'éducation n'a jamais été aussi déterminante. Cela dit, des chercheurs universitaires ont prétendu que d'autres facteurs pouvaient expliquer la baisse générale de l'engagement civique des jeunes. En l'absence de conclusion finale, nous traitons des facteurs les plus influents, comme le nombre d'heures accru consacrées à la télévision, la mobilité et les effets du cycle de vie

tardif, la montée du cynisme, l'impact de l'appauvrissement des connaissances politiques, ainsi que les effets de la socialisation. Enfin, nous examinons la nature changeante de l'engagement des jeunes.

L'importance accrue de la télévision

Putnam (2000 : p. 246) a prétendu que l'importance accrue de la télévision et les millions de chaînes ont largement contribué à la baisse de l'engagement civique aux États-Unis. À la fin du XX^e siècle, les Américains regardaient plus la télévision, sur une base régulière, de manière plus systématique et plus souvent seuls, et regardaient un nombre accru d'émissions associées particulièrement au désengagement civique (émissions de divertissement, par opposition aux bulletins de nouvelles). Putnam a aussi constaté que, non seulement l'importance accrue de la télévision coïncide-t-elle avec la baisse des rapports sociaux, mais que c'est chez les plus jeunes générations que l'on trouve le plus grand nombre de téléspectateurs et de désengagement. En fait, ce sont les Américains les plus dépendants du divertissement télévisé qui ont le plus tendance à se retirer de la vie civique et de la vie sociale – qui passent le moins de temps avec leurs amis, qui s'engagent le moins dans des organismes communautaires et qui sont les moins susceptibles de participer aux affaires publiques (Putnam, 2000 : p. 246). La télévision influe sur l'engagement civique de trois façons :

- elle nous empêche de faire autre chose;
- les feuilletons peuvent nous donner une image extrêmement cynique de la société;
- elle favorise l'individualisme.

Bien que Putnam reconnaisse que ces tendances sont plus circonstancielles que concluantes, il prétend que l'attention accrue accordée à la télévision a été un facteur important, sinon déterminant, de désengagement civique des Américains.

La mobilité des jeunes et les effets du cycle de vie tardif

Certains auteurs sont d'avis que la mobilité des jeunes Canadiens restreint leur accès à certains moyens de communication traditionnels du gouvernement pour diffuser de l'information sur les prochaines élections, ce qui contribue à la baisse de la participation électorale. Lors de l'élection fédérale de 2000, Élections Canada a tenté de communiquer avec les jeunes en personne et par la poste. Élections Canada a envoyé à tous les foyers un dépliant d'information sur l'inscription et le vote en vue de la prochaine élection. Selon Élections Canada, 35 % de l'ensemble des électeurs se souviennent avoir vu le dépliant,

mais cette proportion tombe à 28 % pour le groupe des jeunes de 18 à 34 ans. On a envoyé une carte d'information de l'électeur à tous les citoyens et 83 % des électeurs l'ont bel et bien reçu. Dans le cas des jeunes électeurs (les 18 à 34 ans), toutefois, 64 % ont bel et bien reçu leur carte d'information, mais 26 % ne l'ont pas reçu du tout (Élections Canada, 2000). En revanche, une campagne publicitaire d'Élections Canada (*Êtes-vous sur la liste?*) a comparativement mieux réussi à rejoindre les jeunes électeurs. Les publicités à la télévision ont été vues par 86 % des électeurs, et un même pourcentage de jeunes. Les jeunes Canadiens (les 18 à 24 ans) ont aussi visité le site web d'Élections Canada en plus grand nombre que la moyenne : 82 % des jeunes ont déclaré avoir visité le site web d'Élections Canada, comparativement à 70 % pour l'ensemble des électeurs.

Élections Canada a eu du mal à rejoindre les jeunes par la poste et en personne tout simplement parce que ceux-ci sont plus mobiles que les adultes ayant une famille. Les jeunes changent d'adresse plus souvent pour leurs études et un emploi. Ils attendent longtemps avant de s'établir : d'ailleurs, de nombreuses études soulignent que les jeunes attendent de plus en plus longtemps avant de se marier et d'avoir des enfants⁷. En outre, les jeunes suivent des voies plus variées et divergentes pour entrer sur le marché du travail (D-Code, 2001). Une multitude d'options s'offrent aux étudiants d'aujourd'hui – travailler tout en étudiant, participer à un programme de « deuxième chance » pour retourner à l'école secondaire, et autres (Bowlby et McMullen, 2002). Comme nous savons que tous ces éléments d'intégration sociale sont liés à l'engagement civique, nous pouvons croire que cet engagement n'est que « retardé » (Beaujot, 2004). On parle d'effets du cycle de la vie tardif. Ainsi les jeunes générations ne s'intéresseraient pas nécessairement moins à la vie civique, mais elles y viendraient plus tardivement. Si c'est vrai, les jeunes Canadiens pourraient finir par s'engager autant dans la vie publique. On n'a toutefois pas encore suffisamment vérifié la validité de cette hypothèse qui, vraisemblablement, n'explique pas entièrement les modèles de désengagement des jeunes⁸.

Le cynisme en hausse?

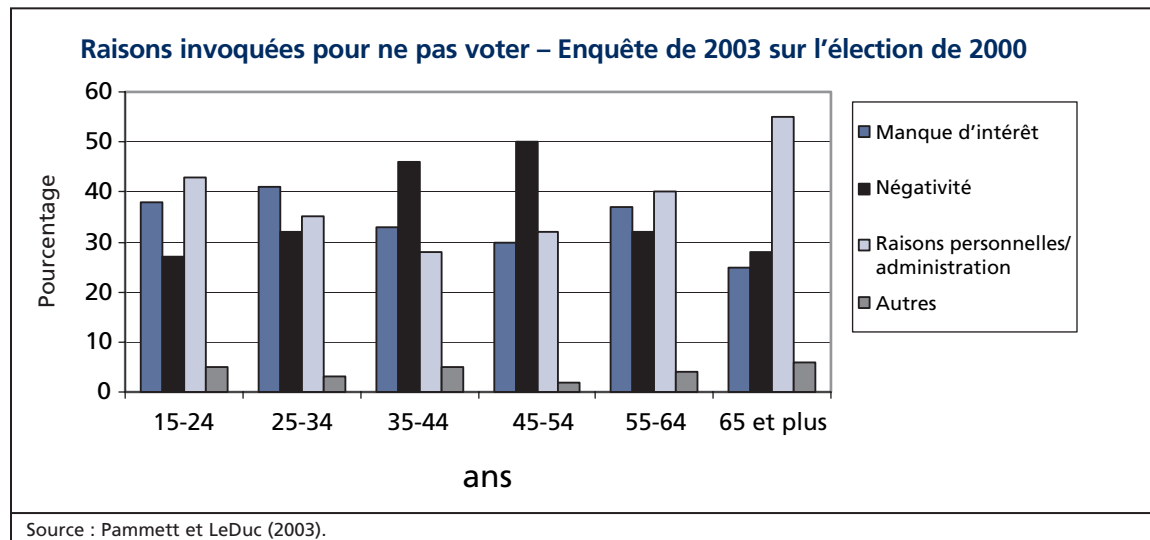
Les jeunes Canadiens sont-ils plus cyniques politiquement que ceux des générations plus âgées? On peut mesurer le cynisme par une évaluation de l'efficacité politique interne ou de la propension, chez

les individus, à croire que tous peuvent comprendre le gouvernement et y exercer une influence. Bien que les jeunes de 18 à 24 ans soient plus enclins à penser que leur vote ne compte pas, selon Élections Canada (2000), la différence entre les réponses données par les jeunes et les plus vieux est trop mince pour expliquer la différence dans la participation électorale. Comme la figure 6 le montre, les jeunes qui ne votent pas invoquent les mêmes raisons en pourcentages semblables que les adultes qui ne votent pas. Selon Nevitte et coll. (2000 : p. 63), il n'y a aucune relation entre l'âge et le cynisme. Ce n'est pas parce que les jeunes nés après 1970 sont plus cyniques qu'ils sont moins enclins à voter. Les faits ne semblent pas montrer de liens entre le désengagement particulièrement marqué chez les jeunes et leur cynisme disproportionné.

Le rôle des connaissances politiques

Plus tôt, nous avons présenté des faits à l'appui de la baisse des connaissances politiques chez les jeunes Canadiens. Certains auteurs prétendent que les connaissances politiques sont tellement importantes qu'on peut les considérer comme étant à la base de divers types d'engagement politique et civique. Par exemple, Milner (2001) a proposé que la culture civique est le facteur clé qui explique la baisse de la participation électorale au Canada. De même, Howe (2003) a constaté que deux éléments concourent à la baisse de la participation électorale chez les jeunes : *des niveaux de connaissances inférieurs*, dont les effets sont amplifiés par *l'impact croissant des connaissances* sur la participation. Autrement dit, non seulement les jeunes Canadiens d'aujourd'hui sont-ils moins bien renseignés que les générations précédentes de jeunes, mais les connaissances politiques sont plus déterminantes dans la participation qu'autrefois. Howe (2003) a conclu que, par conséquent, les connaissances politiques sont un facteur critique – peut-être *le* facteur critique – qui explique les différences entre les cohortes dans la participation aux élections. Même si les relations entre les connaissances politiques et les diverses formes d'engagement politique sont importantes, et laissent poindre plusieurs solutions dans le domaine de l'éducation visant à accroître les connaissances politiques des jeunes (voir ci-dessous), on ignore toujours pourquoi les gens sont moins bien informés, particulièrement les jeunes. Autrement dit, la baisse des connaissances politiques fait partie du symptôme, mais n'explique pas pourquoi les jeunes citoyens participent moins aux affaires sociales et politiques.

Figure 6



Effets de la socialisation

Il est clair que la socialisation au sein de la famille détermine considérablement l'engagement des jeunes (Jennings et Niemi, 1981). Les parents façonnent les orientations politiques et les habitudes d'engagement civique en soutenant directement leurs enfants et en leur servant de modèles. Comment la socialisation par les parents peut-elle expliquer le désengagement actuel des jeunes dans le processus politique ou social? Bennich-Björkman (1998) soutient que les façons d'élever les enfants varient d'une génération à l'autre et que l'éducation des enfants d'aujourd'hui est axée sur le plaisir et l'individualisme (par opposition au collectivisme). On prétend que de telles orientations influenceront directement sur la façon dont les gens percevront le monde autour d'eux.

Bien que cela puisse expliquer les grandes transformations de la société, les différences entre les expériences familiales peuvent aussi influencer sur les orientations, les attitudes et l'engagement des enfants. Autrement dit, les parents qui inculquent à leurs enfants des valeurs d'engagement civique, de bénévolat et d'altruisme peuvent susciter chez leurs enfants un intérêt pour la politique et les questions sociales. Si les parents ont tendance à être moins engagés civiquement, les enfants seront forcément eux aussi moins enclins à l'être plus tard. En fait, l'influence des parents est capitale durant la phase la plus cruciale de socialisation des enfants. Elle passe aussi par l'imitation de rôles, que l'on peut percevoir peut-être comme un effet plus indirect de la famille. Les parents qui font confiance à leurs enfants ont des enfants moins méfiants (Stolle et Hooghe, 2004).

Plusieurs études ont révélé que les gens dont les parents faisaient du bénévolat étaient plus susceptibles que les autres d'en faire eux-mêmes (Rosenhan, 1970; Clary et Miller, 1986). Andolina et coll. (2003 : p. 277) ont constaté que les jeunes qui ont grandi dans des foyers où quelqu'un faisait du bénévolat (43 % des jeunes) sont très engagés – ils se joignent à des groupes et des associations, font du bénévolat, portent des macarons ou collent des affichettes sur leurs pare-chocs en plus grand nombre que ceux qui n'ont pas eu de tels exemples. De même, les jeunes adultes qui ont grandi dans un milieu où il y avait régulièrement des discussions politiques sont beaucoup plus engagés dans une série d'activités liées à l'engagement civique (Andolina et coll., 2003 : p. 277). Trente-huit pour cent des jeunes provenant de familles où on discutait fréquemment de politique ont déclaré qu'ils votaient toujours, comparativement à seulement 20 % des jeunes qui ont grandi dans une famille où il n'en était pas question (Andolina et coll., 2003 : p. 277).

De plus, la participation des parents à des associations bénévoles a un effet sur le capital social des enfants. Chan et Elder (2001) ont constaté, par exemple, que la participation sociale des parents influe sur l'intégration sociale des enfants, surtout quand les deux parents font du bénévolat et que les deux parents occupent des postes de direction. Harell et Stolle (2005) ont observé que l'engagement des parents influait directement sur l'engagement bénévole des enfants, les attitudes coopératives et l'engagement même des enfants. En somme, les valeurs transmises et les expériences au sein de la vie familiale contribuent considérablement au développement de la confiance ainsi que des autres

orientations et comportements civiques de l'enfant, ce qui l'aide plus tard à se faire une idée sur le monde. Cependant, comme les générations de parents sont de plus en plus débranchées et opportunistes dans leur engagement civique, on doit s'attendre à ce qu'ils inculquent à leurs enfants des valeurs d'opportunisme et d'individualisme. Les valeurs transmises par la famille sont probablement ce qui influe le plus sur le système de valeurs des jeunes d'aujourd'hui.

Nouvelles formes d'engagement?

Bien que les jeunes soient moins enclins à voter ou à se joindre à un parti politique, certains observateurs prétendent que cela ne devrait pas indiquer que les jeunes s'intéressent moins aux idéaux, aux causes et à l'engagement civiques (Stolle et Hooghe, 2005). Le politologue Ronald Inglehart soutient que les jeunes générations sont différentes parce qu'elles ont grandi dans une société de relative abondance, qui a façonné leurs valeurs d'adulte (1997). Il prétend que l'accroissement général des niveaux de vie économique durant la période de socialisation dans les pays occidentaux a forcé les citoyens à développer des valeurs postmatérialistes qui méprisent l'organisation hiérarchique et font valoir l'accomplissement personnel, les droits de la personne et l'égalité de tous, ainsi que l'environnement. Les jeunes générations sont de plus en plus postmatérialistes, ce qui devrait, par conséquent, les inciter à rejeter les organisations hiérarchiques des partis politiques et la politique traditionnelle (*ibid*). Plusieurs chercheurs universitaires ont observé que les jeunes citoyens ont développé de nouvelles façons créatives de participer à l'arène politique et qu'on n'a pas suffisamment examiné certaines activités. Il n'est pas rare maintenant que les gens, les jeunes en particulier, participent à des rassemblements et à des manifestations, et signent des pétitions. C'est ainsi que les étudiants et les jeunes citoyens s'intéressent particulièrement à de plus grands enjeux de société, notamment à la justice et à la mondialisation (Mandle, 2000). Comme Judith Torney-Purta (2001 : p. 285) l'a énoncé :

Les comportements traditionnellement associés au devoir civique des adultes, comme celui de s'engager dans des discussions politiques et d'adhérer à un parti politique, ont somme toute très peu d'importance pour les jeunes. En revanche, les jeunes d'autres pays estiment que le devoir civique est aussi de prendre part à des activités qui visent à défendre les droits de la personne, à protéger l'environnement et à bénéficier à la communauté. [traduction libre]

En somme, les responsabilités conférées traditionnellement par la citoyenneté arrivent plus bas sur la liste des priorités des plus jeunes que les activités liées à ce qu'on appelle les mouvements sociaux.

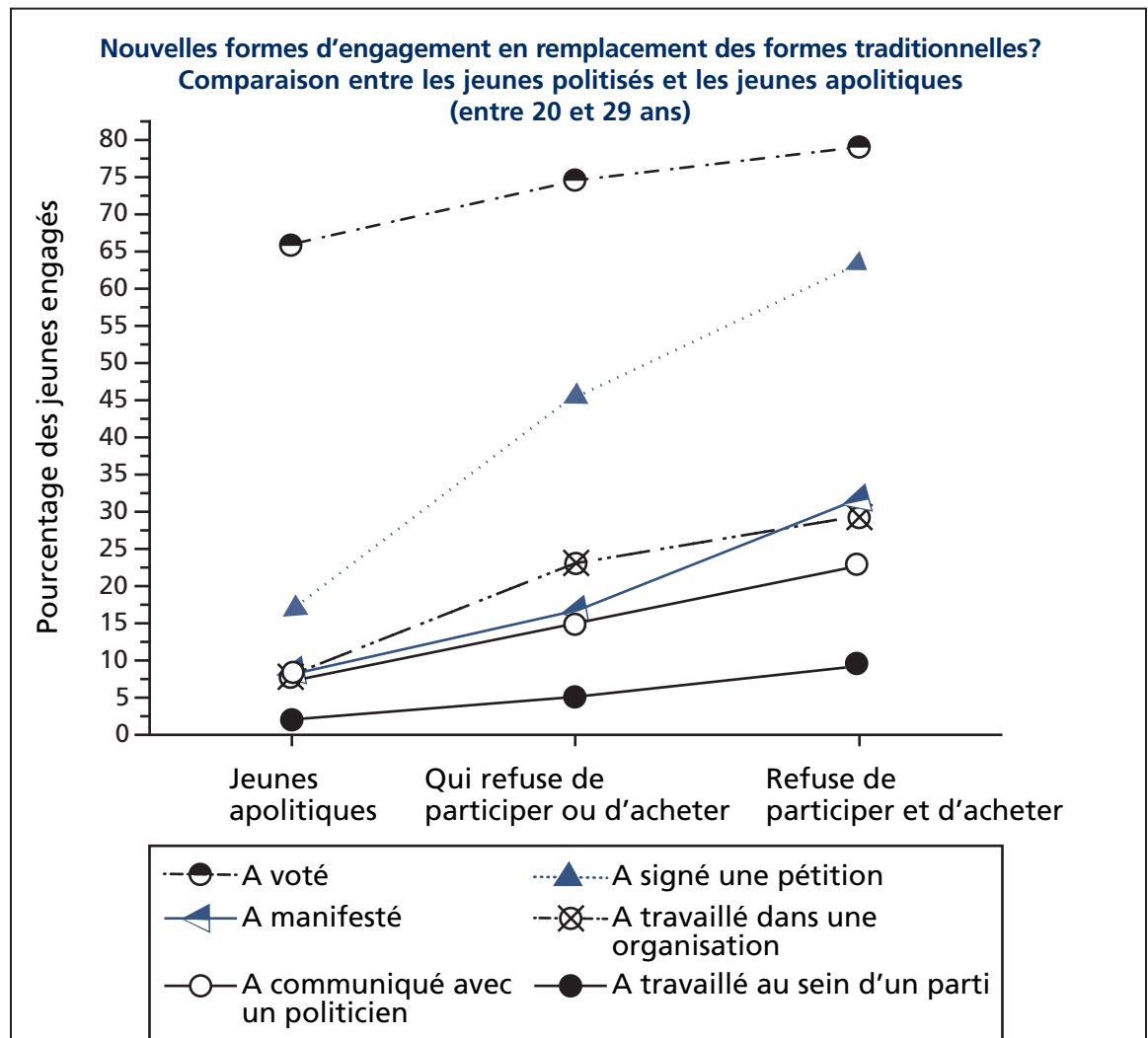
Non seulement les jeunes ont-ils développé de nouveaux centres d'intérêt pour les questions sociales qui dépassent le cadre local, mais ils s'intéressent souvent à des questions plus globales qui dépassent le cadre des mesures directes du gouvernement, comme le mouvement étudiant altermondialiste, le mouvement du commerce équitable (Bullert, 2000) ou les mouvements d'opposition au travail clandestin (Mandle, 2000). Par ailleurs, l'engagement politique des jeunes passe par de nouvelles démarches et de nouveaux médias. L'activisme par internet (Bennett, 2003, 2004), le consumérisme politique (Stolle et coll., 2005) et le brouillage culturel (Peretti et Micheletti, 2003) ne sont que quelques exemples de cette tendance. Les jeunes ont aussi tendance à confondre davantage la politique et le quotidien. En fait, pour eux, le privé est politique. D'ailleurs, ils considèrent que les affaires courantes comme le végétarisme ou végétalisme sont des terrains d'action politique (Giddens, 1991; Bang et Sørensen, 1999). Ces types d'activisme remettent en cause les conceptions courantes de citoyenneté et notre perception de la participation politique; la citoyenneté est devenue référentielle et suppose un ensemble complexe de relations, d'engagements, d'identités, de participation et de responsabilités envers soi-même, les groupes et les réseaux, et la communauté mondiale (Delanty, 2000).

Il faut toutefois se demander si ces nouvelles formes d'engagement compensent véritablement la baisse de l'engagement dans les activités politiques et sociales traditionnelles. À partir de la nouvelle forme d'engagement dans le consumérisme politique, nous avons vérifié, au moyen de l'Enquête sociale européenne, si les personnes engagées dans une nouvelle forme de civisme sont celles qui ont délaissé l'engagement politique traditionnel. Si c'était le cas, nous pourrions conclure que la baisse de l'engagement traditionnel n'est peut-être pas préoccupante, puisque de nouvelles expressions d'engagement civique ont vu le jour. La figure 7 montre les formes conventionnelles d'engagement politique (lignes 1, 2 et 4, à partir du bas) et les formes non conventionnelles de participation (lignes 3 et 5). Cette figure montre que les personnes engagées dans des activités de consumérisme politique sont celles qui sont aussi autrement les plus actives dans toutes les formes de participation visées par l'Enquête sociale européenne, comme les

activités traditionnelles. Les consommateurs politiques de haut niveau votent en plus grand nombre aux élections, travaillent plus souvent dans des organisations et des partis politiques et communiquent davantage avec les politiciens. De plus, ils sont plus enclins à signer des pétitions et à prendre part à des manifestations que les autres groupes. En revanche, le groupe de consommateurs apolitiques traîne derrière pour toutes les formes de participation. Cela montre que, chez les jeunes, il y a un groupe qui semble dissident par rapport à toutes les formes de participation, les traditionnelles comme les nouvelles. Cela signifie que le consumérisme politique est, au mieux, une autre voie de participation politique pour les gens déjà engagés. Par conséquent, cela ne règlera probablement pas le problème de la

baisse de la participation politique chez les gens entièrement désengagés de la politique. On a constaté des résultats semblables pour ce qui est de la protestation, de l'activisme sur Internet et de la signature de pétitions (d'après les calculs des auteurs). En somme, on assiste à la montée de nouvelles formes d'engagement civique, en particulier chez les jeunes générations. Les gouvernements ne devraient pas perdre de vue ces changements de comportements chez les jeunes. En fait, comme les jeunes s'intéressent particulièrement à la politique sur le style de vie, les gouvernements devraient être conscients du fait que la mobilisation des jeunes passe par un rapprochement du public et du privé. En fait, les nouvelles formes d'engagement n'expliquent pas entièrement le fort sentiment de désenchantement

Figure 7



Source : La figure montre des pourcentages d'actions politiques selon le niveau de consumérisme politique dans 21 pays européens et en Israël pour les jeunes de 20 à 29 ans. La source des données est l'European Social Survey qui montre des statistiques pondérées agrégées pour les données totalisées. Pour des précisions, voir Stolle et Micheletti 2004.

des jeunes à l'égard de la politique, car il y a un écart entre les jeunes qui sont grandement engagés dans une multitude de voies nouvelles et traditionnelles et les jeunes qui ne sont pas du tout engagés.

En somme, on n'a pas encore entièrement cerné les facteurs sous-jacents à la baisse de l'engagement des jeunes dans la société et la politique. Alors que certains auteurs soulignent l'importance des grandes transformations sociales attribuables aux nouvelles technologies, comme la télévision, les nouveaux modèles de vie et les expériences de socialisation différentes au sein des familles, ces facteurs ne peuvent pas expliquer entièrement pourquoi les jeunes s'engagent moins dans des voies conventionnelles. D'autres observateurs plus optimistes au sujet de l'état de l'engagement des jeunes font ressortir que ceux-ci s'engagent en société de manière nouvelle et créative. Mais, comme ce ne sont pas tous les jeunes qui ont adopté de nouvelles façons de s'engager, cela ne comble pas le fossé grandissant entre les jeunes désengagés et les jeunes engagés.

Conséquences possibles des tendances chez les jeunes au Canada

Toute baisse importante de l'engagement des jeunes peut avoir de sérieuses conséquences à long terme pour deux raisons. D'abord, l'engagement précoce des jeunes est délicat : les jeunes à qui on n'inculque pas assez tôt le rôle qu'ils ont à jouer au sein d'une démocratie peuvent ne jamais y être sensibilisés plus tard, le remplacement des générations pouvant ainsi entraîner un changement social fondamental. Ensuite, le capital social et l'engagement civique sont des ressources importantes aux niveaux de la communauté et du pays. Leur diminution permanente peut nuire aux ressources politiques et économiques du Canada. Certaines études montrent que le fait de voter très jeune a des conséquences importantes plus tard au cours du cycle de vie. Le fait qu'une personne ait ou non voté lors de la première élection suivant ses 18 ans semble avoir un effet durable sur sa participation électorale future (Plutzer, 2002; Franklin, 2004; Highton et Wolfinger, 2001). Green et Shachar (2000) ont élaboré la thèse selon laquelle voter est principalement une question d'habitude : une fois que cette habitude est bien intégrée, préférentiellement très jeune, elle va de soi. De même, une fois que les gens comprennent qu'ils peuvent très bien rester à la maison le jour de l'élection, ils peuvent très bien poursuivre dans cette voie. Ceux qui sont habitués de voter régulièrement n'ont pas l'impression que se rendre au bureau de scrutin leur demande beaucoup

d'efforts et de temps; ils ont plutôt le sentiment que cela s'inscrit dans un modèle de comportement déjà installé (Blais, 2000).

Les autres formes d'engagement civique, comme l'engagement dans des associations bénévoles ou dans des partis politiques, dépendent aussi de l'effet de l'habitude (Jennings, 1987; Hooghe et coll., 2004). Ceux qui sont actifs au sein de groupes de jeunes demeurent plus engagés une fois adultes (Verba et coll., 1995). Autrement dit, du point de vue de la socialisation, si les jeunes générations sont moins engagées et politiquement actives, elles participeront sans doute moins à la politique plus tard. L'engagement civique à long terme serait ainsi en péril dans les sociétés contemporaines au sein desquelles l'engagement des jeunes est à la baisse.

Les études ont montré très nettement que, si les sociétés veulent prospérer, les citoyens ont besoin de capital physique et humain, ainsi que de capital social (Ostrom, 2001). Les avantages du capital social sont maintenant bien établis, tant au niveau local qu'à l'échelon macroéconomique. Dans la sphère politique, la confiance généralisée et d'autres attitudes civiques permettent aux citoyens d'unir leurs forces au sein de groupes sociaux et politiques et de prendre part à des projets de citoyens plus facilement. Dans la sphère sociale, le capital social facilite la vie au sein de sociétés diverses et favorise les actes de tolérance et d'acceptation de l'autre. Les enfants ayant appris à établir des réseaux sociaux réussissent mieux à l'école (Coleman et Hoffer, 1987; De Graaf et coll., 2000), tandis que certaines études ont aussi montré que la santé mentale et la santé physique, d'une part, et l'étendue du réseau, d'autre part, étaient étroitement liées (Putnam, 2000 : p. 226-235; Rose, 2000). Bien que ces conséquences pour les personnes sont certainement bénéfiques socialement, les études ont aussi dégagé un lien plus direct entre des aspects du capital social et des résultats à grande échelle, comme la croissance économique (Fukuyama, 1995; Knack and Keefer, 1997; Dasgupta et Serageldin, 2000), des taux de criminalité inférieurs (Jacobs, 1961; Wilson, 1987) et un gouvernement plus responsable (Putnam, 1993). En bref, les sociétés au sein desquelles les réseaux sont plus denses et les niveaux d'engagement et de confiance des citoyens sont plus élevés ont un meilleur rendement dans l'ensemble et sont davantage en mesure de régler leurs problèmes d'action collective.

Enfin, les gouvernements devraient s'intéresser au capital social et à l'engagement civique des citoyens également pour des raisons normatives. Une participation déséquilibrée influe sur la représentation des

divers intérêts auprès des décideurs (Putnam, 2000). Au Canada, les jeunes électeurs sont largement surreprésentés dans le total des non-électeurs. Si cela signifie que leurs intérêts sont sousreprésentés dans le processus décisionnel, alors la politique est de moins en moins accessible aux jeunes citoyens. Ce phénomène en soi peut accroître le fossé grandissant entre les générations et leur engagement, qui varie au cours de la vie civique.

Facteurs et programmes qui favorisent l'engagement civique des jeunes

Il faut que les décideurs concernés par l'état de l'engagement civique chez les jeunes se demandent quelle est la meilleure façon de mobiliser les jeunes et de maximiser les bénéfices de leur participation. Verba et coll. (1995) et plusieurs autres chercheurs universitaires ont cerné trois principaux facteurs qui déterminent la participation civique et politique : les ressources, l'intérêt et le recrutement. Par ressources, on entend les ressources économiques, comme le temps et l'argent nécessaires à la participation. Par intérêts, on entend la stimulation politique et civique et le sens d'efficacité politique qui facilite l'engagement. Par recrutement, on entend les réseaux sociaux qui servent à mobiliser les citoyens et à promouvoir la participation.

La présente étude propose trois grandes stratégies d'élaboration de politiques et de programmes visant à promouvoir la participation civique. Il s'agira, dans un premier temps, d'assurer une répartition plus équitable des ressources ou d'atténuer l'impact d'un accès inégal aux ressources en éliminant les obstacles institutionnels, administratifs ou socioéconomiques à la participation, comme les critères de résidence. Dans un deuxième temps, il faudrait s'attarder aux efforts visant à mobiliser les jeunes et à susciter chez eux un intérêt politique accru. De nombreux programmes ont voulu cibler le développement d'une éducation civique pour contrecarrer l'apathie ou le sentiment d'inefficacité de l'appareil politique, mais certains programmes fonctionnent mieux que d'autres. Enfin, il faudrait établir des réseaux sociaux qui faciliteront le recrutement de jeunes dans la vie civique et qui assureront le maintien de leur engagement une fois qu'ils seront adultes. Cette section énonce les stratégies visant à atteindre ces objectifs d'engagement civique dans différentes sphères de la vie quotidienne des jeunes : à la maison, à l'école, dans la communauté et au travail.

À la maison

Même si l'engagement civique peut avoir diverses sources, la plupart des chercheurs universitaires conviennent que tout cela commence à la maison. En plus de reconnaître l'importance de la socialisation familiale, les approches axées sur la maison pour favoriser l'engagement des jeunes mettent l'accent sur la fourniture de ressources et le développement de compétences civiques de base et de l'intérêt politique. Pour atteindre ces objectifs, de nombreux programmes éprouvés ont mis en avant la capacité d'adaptation des jeunes par des relations de soutien avec les parents et d'autres membres de la famille, ont aidé les parents ou les membres adultes de la famille à devenir des modèles de comportement civique pour les jeunes et ont donné aux enfants la capacité de renforcer l'engagement de leurs parents.

Promouvoir des attitudes sociales et des réseaux de soutien pour les jeunes

Pour favoriser l'engagement des jeunes à la maison, on peut notamment encourager l'établissement de relations positives au sein de la famille qui permettront de développer des attitudes sociales et des réseaux de soutien sur lesquels les jeunes pourront s'appuyer tout au long de leur vie. Après tout, c'est à la maison par les relations avec les parents et les autres membres de la famille que l'on s'initie aux valeurs et aux comportements sociaux (comme la confiance et la réciprocité). En général, les enfants qui grandissent dans un milieu de vie positif et ouvert et qui sont socialisés dans le respect et la tolérance sont plus enclins à être coopératifs et actifs socialement (Uslaner, 2002). Steinberg (1996) a montré que les enfants ayant des parents qui leur parlent de l'école et qui sont soucieux de ce qui leur arrive sont plus enclins à s'engager dans leur communauté. Les études montrent aussi que le développement d'un sentiment de confiance et de coopération chez les enfants est étroitement lié à la cohérence de leur éducation. En effet, les sentiments de confiance et de coopération chez les enfants s'épanouissent dans un milieu prévisible et stable (Rempel et coll., 1985; Rotenberg, 1980). Autrement dit, le milieu familial et les relations entre les parents et les enfants sont importants.

En même temps, ce domaine reste à approfondir. Paradoxalement, même s'il s'agit d'une des façons les plus complexes et les moins comprises de promouvoir l'engagement des jeunes, l'éducation des enfants est un domaine où les ressources investies dans les jeunes sont les plus susceptibles d'avoir des répercussions profondes et à long terme. Au Canada,

aux États-Unis et en Allemagne, on étudie le potentiel que peuvent avoir les techniques d'éducation des enfants, le milieu familial et le soutien accordé par les parents aux réseaux de leurs enfants sur le développement d'un sens civique chez les enfants et les jeunes (Stolle, 2005). Les politiques qui découlent de ces études peuvent donner lieu entre autres initiatives à la mise en place par le gouvernement de tutoriels à l'intention des parents et à la présentation d'émissions de télévision spécialement conçues pour les parents sur les techniques d'éducation des enfants efficaces.

Fournir aux parents les ressources leur permettant de devenir des modèles de comportement civique pour les jeunes

De nombreuses approches pour favoriser l'engagement des jeunes à la maison mettent l'accent sur l'importance des modèles d'engagement civique transmis par la famille. Nous avons déjà parlé de l'incidence de l'engagement parental sur l'engagement des enfants. Aux États-Unis, les programmes MotherRead/FatherRead sont des exemples d'une approche axée sur les ressources, qui encourage les parents à apporter des livres à la maison, ainsi qu'à lire pour les enfants et à discuter des thèmes abordés dans les livres. En plus de fournir des ressources de lecture et d'écriture aux ménages ayant des enfants, ces programmes encouragent les discussions et les débats à la maison. Ils ont l'avantage de s'appuyer sur un enseignement axé sur l'élève, adapté à chaque groupe de participants aux programmes. Pour les familles d'immigrants, par exemple, il y a le programme My United States, qui s'appuie sur le modèle du MotherRead/FatherRead pour enseigner aux familles l'histoire et les rouages de l'appareil gouvernemental des États-Unis et pour les préparer à obtenir leur citoyenneté et leur naturalisation.

Un autre exemple qui est devenu une tendance ces dernières années est le bénévolat en famille, qui est encouragé et appuyé par de nombreuses organisations aux États-Unis et au Canada, comme la Points of Light Foundation. On encourage ainsi le bénévolat en famille. Le but est de faire participer toute la famille et, du coup, encourager le bénévolat à long terme (en particulier dans le cas des parents occupés qui veulent passer du temps de qualité avec leurs enfants) et faire augmenter le nombre de bénévoles. Le bénévolat en famille est considéré comme une façon de favoriser l'engagement civique en fournissant aux jeunes des modèles de comportement, en encourageant l'adoption d'attitudes positives par rapport au travail communautaire, la cohésion familiale et la communication. Une enquête auprès des organisations bénévoles au Canada a révélé

que 60 % des répondants avaient déclaré faire du bénévolat en famille et 16 % offraient des programmes de bénévolat à l'intention précisément des familles (Bénévoles Canada, 2002).

Du bénévolat en famille pour les adolescents et les parents

Même si de nombreuses approches pour la maison mettent l'accent sur la transmission de compétences, d'attitudes et de valeurs civiques par les parents aux enfants, on n'encourage pas l'engagement civique à la maison uniquement de cette façon. La participation des enfants peut aussi promouvoir l'engagement des parents. Par conséquent, les approches pour la maison sont particulièrement efficaces quand elles permettent aux parents et aux enfants de renforcer et de promouvoir les compétences et les attitudes civiques de manière réciproque.

À ce propos, mentionnons le Kids Voting USA, qui s'appuie sur une approche concertée pour enseigner la démocratie aux élèves (McDevitt et Kiousis, 2004). Le programme fait la promotion du vote et de l'engagement politique, programme qui s'applique aussi à la communauté dans un volet sur l'apprentissage du travail communautaire et une élection parallèle le jour de l'élection. Les jeunes prennent part au processus politique à plusieurs niveaux, pour finir par participer aux élections nationales et locales.

Le programme Kids Voting USA peut promouvoir l'engagement des jeunes en politique : une étude menée en 1996 au Kansas a permis d'établir une forte corrélation entre, d'une part, la participation au programme Kids Voting USA et, d'autre part, l'inscription et le vote des nouveaux électeurs. De plus, McDevitt et Chaffee ont aussi constaté que le programme Kids Voting USA a augmenté la participation électorale des parents dont les enfants participaient au programme. On peut parler d'effet d'entraînement lié à la promotion de l'engagement : non seulement les parents servent-ils de modèles de comportement civique, mais il semble que les enfants peuvent aussi servir d'exemple pour leurs parents.

Dans le cadre d'un autre programme, on met l'accent sur les liens que les familles établissent avec les écoles et les communautés. Families and Schools Together Canada (F&ST) est un ensemble de programmes visant les diverses phases de développement de l'enfant qui rassemblent les familles dans le but de les faire participer à des activités visant à améliorer les relations familiales et à soutenir les communautés. Il s'agit d'une approche pour la maison qui permet d'établir des liens entre les familles, les écoles et les communautés. Dans les enquêtes menées par F&ST, 86 % des parents participants ont déclaré se faire de

nouveaux amis dans le cadre du programme et 91 % ont déclaré que le programme les a encouragés à s'engager davantage dans le milieu scolaire (F&ST Canada, 2004).

À l'école

Comme les écoles sont les seuls établissements ayant la capacité et le mandat de rejoindre quasiment tous les jeunes au pays, elles ont tendance à prendre l'initiative en établissant des programmes qui favorisent l'engagement des jeunes (Carnegie Corporation et CIRCLE, 2002). Dans des études précédentes sur la socialisation, l'effet des programmes d'éducation civique était contrasté. Cela est principalement attribuable au caractère descendant des programmes d'éducation civique dans le cadre desquels les élèves devaient apprendre des faits sur leur régime politique. Cependant, de récentes études ont permis d'élaborer une nouvelle approche innovatrice et interactive qui peut contribuer à l'acquisition de connaissances politiques et de compétences civiques chez les jeunes. En particulier, deux stratégies ont permis d'atteindre ces objectifs : encourager des discussions dans les salles de classe et intégrer les compétences civiques, comme l'écriture ou l'art oratoire, au programme et établir des programmes de bénévolat ou d'apprentissage du travail communautaire dirigés par les jeunes.

Encourager les discussions dans les salles de classe et intégrer les compétences civiques au programme

Selon Niemi et Junn (1998), l'apprentissage par la mémorisation de faits sur les rouages du gouvernement et le sens civique n'est pas aussi efficace que les programmes participatifs ou interactifs. Les élèves qui déclarent que leurs professeurs encouragent des discussions ouvertes sur la politique et les questions nationales ont tendance à obtenir des scores plus élevés sur les échelles de l'engagement civique que les autres élèves (Keeter et coll., 2002 : p. 32; voir aussi Torney-Purta, 2001). Les discussions en classe peuvent aussi accroître l'efficacité des autres programmes visant à favoriser l'engagement des jeunes. Andolina et coll. (2003) ont constaté que le fait d'encourager les jeunes bénévoles à discuter en classe de leurs expériences les prédisposait nettement plus à continuer à faire du bénévolat plus tard. Soixante-quatre pour cent des jeunes bénévoles qui ont partagé leur expérience en classe ont continué de faire du bénévolat régulièrement, comparativement à seulement 32 % des jeunes bénévoles qui n'ont pas eu l'occasion d'en parler en classe (Andolina et coll., 2003).

Les écoles peuvent aussi favoriser l'engagement en encourageant le développement de certaines compétences civiques au moyen d'activités pratiques. Cependant, l'accent sur les différentes compétences varie : 80 % des élèves du niveau secondaire ont dû faire un discours ou présenter un rapport verbal, mais seulement 51 % ont pris part à un débat (Andolina et coll., 2003). Selon Andolina et coll. (2003 : p. 278), les élèves à qui on a enseigné ces compétences, en particulier l'écriture et l'art oratoire, sont nettement plus susceptibles que les autres de prendre part à diverses actions participatives à l'intérieur et à l'extérieur du milieu scolaire, même quand on tient compte d'autres facteurs.

Prenons l'exemple d'un programme d'éducation civique qui a réussi, la Youth Leadership Initiative (YLI) aux États-Unis⁹, conçu pour faire participer les étudiants au processus décisionnel et électoral et pour favoriser une meilleure connaissance de la communauté et une plus grande participation communautaire (Stroupe et Sabato, 2004)¹⁰. Ce programme renferme des séances en classe et des séances électroniques visant à renseigner les étudiants sur la politique et le devoir civique. Les forces du programme sont notamment la flexibilité qui permet d'adapter les programmes aux intérêts locaux, la capacité de susciter la discussion et le débat et le recours à des exercices pratiques. L'accent mis sur les politiques locales encourage les étudiants à s'engager sur des questions qui les touchent directement. Par exemple, les étudiants examinent comment les annonces publicitaires lors de campagnes influent sur les gens en sélectionnant une annonce locale, en analysant les significations possibles – intentionnelles et non intentionnelles – et en discutant des raisons pour lesquelles certaines annonces s'adressent à des groupes particuliers de personnes. Le programme favorise aussi les discussions et les débats entre étudiants. Ceux-ci analysent les toiles de Norman Rockwell sur les droits de la personne et les droits des femmes et en discutent, et lisent les théories de Locke sur les droits de l'homme universels et en discutent. Le programme met aussi l'accent sur la participation pour enseigner la politique aux étudiants. Par exemple, pour en apprendre sur les élections et les différences entre les idéologies des partis politiques, les étudiants participent à une campagne électronique en ligne dans le cadre de laquelle ils peuvent se présenter à la présidence ou à la gouvernance locale. Durant cette simulation, les étudiants acquièrent de l'expérience pratique dans le domaine des questions politiques locales, participent à des débats et, en fin de compte, passent par le processus électoral en soi.

Prenons le cas au Canada d'un programme qui a bien réussi et qui était le fruit d'un partenariat entre Élections Canada et le ministère du Patrimoine canadien, le programme Vote Étudiant 2004, dont le but était de tenir des élections fédérales parallèles entre élèves n'ayant pas l'âge de voter dans les écoles afin de mieux sensibiliser les jeunes au devoir civique. Le programme non partisan vise à favoriser une habitude de participation électorale et communautaire chez les élèves (Vote Étudiant, 2004). Plus d'un quart de millions d'élèves ont participé à cette initiative, en provenance de plus de 1 100 écoles dans tout le pays (Canada NewsWire, 2004). Vote Étudiant 2004 a mené des enquêtes en plus de diriger l'élection parallèle. Avant le 27 mai, 2 915 élèves ont participé à une enquête préélectorale qui a indiqué que 68 % de ceux-ci voteraient si l'élection avait eu lieu ce jour-là et 34 % se tenaient au courant des enjeux, des affaires publiques et de la politique. De plus, les élèves qui ont participé à l'enquête préélectorale pouvaient nommer en moyenne quatre partis politiques. Après le vote des élèves dans leur école, on a mené une enquête postélectorale auprès de 1 401 d'entre eux qui a révélé que 87 % des participants auraient voté si l'élection avait eu lieu ce jour-là et 53 % se tenaient informés des enjeux, des affaires publiques et de la politique. Les élèves ayant participé à l'enquête postélectorale étaient aussi capables de nommer en moyenne cinq partis politiques. Ce partenariat montre que l'on peut mobiliser les organisations non gouvernementales pour inciter les jeunes à voter.

Établir des programmes de bénévolat dirigés par les jeunes

La pratique de l'apprentissage communautaire est répandue aux États-Unis et au Canada. Aux États-Unis, une enquête menée récemment par le National Center for Education Statistics a révélé que 83 % des écoles secondaires offraient des possibilités de travail communautaire dans leur programme, comparativement à seulement 27 % en 1984 (Westheimer et Kahne, 2004 : p. 2). Il est largement entendu que le bénévolat dans la communauté contribue au développement d'une identité civique chez les jeunes (Youniss et coll., 2002). Le défi ici est de créer des programmes qui influent à long terme sur les jeunes citoyens. En particulier, les programmes scolaires doivent tenir compte du fait que les taux de bénévolat diminuent après le secondaire. Malheureusement, les programmes peuvent varier grandement tant pour ce qui est des objectifs que pour ce qui est des méthodes, ce qui donne lieu à des résultats contrastés. L'apprentissage communautaire a tendance à porter fruit surtout quand il vise à favoriser les compétences civiles au

moyen d'activités de bénévolat dirigées par les élèves et à établir des liens entre les actions individuelles et les plus grands enjeux gouvernementaux et sociaux.

Prenons l'exemple du Peace Corps Partnership Project, projet de bénévolat dirigé par les élèves qui s'appuie sur plusieurs stratégies visant à encourager l'engagement des jeunes par l'apprentissage communautaire. D'abord, on insiste sur le fait que les jeunes sont entièrement responsables de leurs projets. Ceux-ci participent à toutes les étapes du processus, allant de l'évaluation des besoins, à la mise en application de solutions, en passant par la collecte de fonds. Jim Miller, enseignant à l'école secondaire Corcoran, a décrit le processus de sélection d'un projet comme une expérience d'apprentissage importante, étant donné que les élèves discutent des divers mérites des projets, des fonds nécessaires et des besoins relatifs de chacun (Miller, 2005) en établissant des comparaisons. Le projet est alors intégré au programme. Les élèves échangent des lettres, des dessins et des photographies avec les bénévoles de Peace Corps, qui servent d'outils d'apprentissage pratique en classe. Ensuite, le programme incite un nombre accru de jeunes à participer à des cercles et des activités scolaires. Les programmes Peace Corps Partnership au sein de l'école sont coordonnés par les élèves qui sont membres de l'International Relations Club de l'école. Les membres du Club sont aussi encouragés à présenter des ateliers sur le programme et leurs projets de collecte de fonds. Enfin, la participation au projet encourage les étudiants à s'engager dans leur communauté. Dans le cadre de leur engagement, les élèves du niveau secondaire sont jumelés à des enfants de l'école primaire de leur quartier. En plus d'en apprendre sur les cultures et les différents endroits où est implanté Peace Corps, les jeunes élèves sont encouragés à participer à des programmes de financement.

En outre, l'apprentissage communautaire donne de meilleurs résultats s'il établit explicitement le lien entre l'action des citoyens, les politiques gouvernementales et les résultats sociopolitiques (Westheimer et Kahne, 2004). Les élèves peuvent servir de la soupe dans les cuisines populaires, par exemple, sans pour autant faire de lien entre leur action et les politiques gouvernementales qui visent à enrayer la pauvreté d'un point de vue institutionnel. En fait, il existe plusieurs exemples de programmes d'apprentissage communautaire qui ont réussi à faire le lien entre l'action individuelle et les politiques. Un groupe a étudié les causes de la violence familiale et a tenu des ateliers à l'intention d'autres élèves du niveau secondaire pour les sensibiliser à la violence familiale; un autre groupe s'est joint aux efforts

d'une communauté pour freiner la construction d'une usine d'élimination de déchets dangereux. Selon Westheimer et Kahne (2000 : p. 3), de tels programmes sensibilisent les élèves à l'importance de régler les problèmes sociaux complexes et leurs causes en s'appuyant sur l'expérience.

Communautés et réseaux sociaux

Pour les jeunes qui font la transition de l'enfance à l'âge adulte, les communautés sont particulièrement désignées pour le développement des compétences et des attitudes civiques. Les jeunes passent beaucoup de temps dans leurs réseaux sociaux qui offrent diverses voies pour inciter les jeunes à adopter des attitudes et des comportements civiques. On a beaucoup étudié l'effet des associations bénévoles sur les adultes : on a montré que les membres des organisations et des associations ont un sens démocratique et civique plus aigu, et participent plus activement à la politique que les autres. Almond et Verba (1963) ont constaté que les membres des associations sont plus actifs politiquement, mieux informés sur la politique, plus conscients de leur capacité d'influer sur la vie politique et soutiennent davantage les valeurs démocratiques (voir aussi Billiet et Cambré, 1996; Hanks et Eckland, 1978; Olsen, 1972; Verba et Nie, 1972). D'autres chercheurs ont observé que le nombre et le type d'associations auxquelles les gens adhèrent, ainsi que l'étendue de leurs activités au sein des organisations, sont liés à l'activité et à l'engagement politiques (Rogers et coll., 1975). Plus récemment, Verba et ses collègues ont constaté que les membres d'associations bénévoles apprennent à s'estimer, à s'identifier au groupe et à développer des compétences relatives à la vie publique (Verba et coll., 1995; voir aussi Dekker et coll., 1997; Moyser et Parry, 1997).

Sur la question, l'école du capital social nous apprend que le fait d'être membre d'une association devrait aussi faciliter l'apprentissage d'attitudes et de comportements de coopération, y compris la réciprocité. En particulier, l'adhésion à une association bénévole devrait nous permettre d'accroître les communications face-à-face et de créer un terreau propice au développement et à la confiance. Cette confiance dans le groupe peut nous permettre d'atteindre des objectifs collectifs plus efficacement et plus facilement. De plus, par des mécanismes qu'on ne comprend pas encore bien, le développement d'une confiance relationnelle et les expériences coopératives entre membres ont tendance à être généralisés à la société dans son ensemble (voir aussi Boix et Posner, 1996). Ainsi, les groupes et les associations bénévoles contribuent à l'édification d'une société au sein de laquelle la coopération entre

tous les partenaires – non seulement dans les groupes en soi – est facilitée (pour une preuve empirique de cette relation, voir Almond et Verba, 1963; Brehm et Rahn, 1997; Hooghe et Stolle, 2003; Stolle et Rochon, 1998, 1999)¹¹.

Plus récemment, les études sur le capital social ont fait ressortir que les associations ne sont pas toutes pareilles (Putnam, 2000; Stolle et Rochon, 1998) et qu'on devrait établir des distinctions entre divers types de groupes. Par exemple, on a prétendu que la composition des groupes influait positivement sur la socialisation. Les groupes formés par diverses personnes aux bagages différents (sur le plan ethnique, racial, socioéconomique) sont présumés avoir des effets plus bénéfiques sur l'apprentissage de la tolérance et les attitudes civiques, comme la confiance généralisée (Mutz, 2002; Stolle, 2001). Dans les groupes, la diversité des expériences de coopération positives des membres peut s'avérer le meilleur outil pour favoriser et maintenir le capital social, les orientations civiques et un intérêt plus général pour les questions sociales et politiques.

Les études sur la socialisation ont montré que les expériences associatives ont encore plus d'impact à long terme dans le cas des jeunes citoyens. Par exemple, la participation à des activités parascolaires a des retombées positives sur les jeunes¹². Les enfants et les jeunes qui y participent généralement avaient de plus fortes aptitudes aux études, une plus grande estime de soi et une meilleure santé que ceux qui n'y avaient pas participé (Statistique Canada, 2001). Les études longitudinales, comme l'enquête par panel de Jennings et Niemi (1981), montrent que la participation à un jeune âge a des effets durables sur les attitudes et les comportements politiques subséquents. Dans une analyse de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), Harell et Stolle (2005) ont constaté que l'engagement des jeunes dans des groupes communautaires et d'autres types d'associations est l'un des prédicteurs les plus déterminants de l'adhésion à un groupe, du bénévolat et de la volonté de prendre des responsabilités spéciales au sein d'une organisation quatre ans plus tard. En outre, le fait de se retirer de ces activités a des effets négatifs.

Les groupes sociaux fournissent des réseaux, en particulier au niveau local, qui peuvent nous servir pour divers efforts de mobilisation plus tard dans la vie (Stolle et Hooghe, 2004). Selon Keeter et coll. (2002), un bénévole sur cinq âgé de 15 à 24 ans (nés après 1976) a déclaré s'engager parce que quelqu'un l'a incité à le faire, comparativement à 14 % des gens nés entre 1964 et 1976, à 6 % de ceux nés entre 1946 et 1964 et à 11 % de ceux nés avant 1946. En

somme, les réseaux sociaux et les groupes sont importants particulièrement pour les jeunes, parce qu'ils façonnent les attitudes et les comportements coopératifs, et fournissent des réseaux de mobilisation.

Malheureusement, l'étude des milieux sociaux des adolescents et de leur engagement dans diverses formes d'interaction sociale – bien qu'il s'agisse là d'une des voies les plus prometteuses pour les études sur la socialisation – est l'un des domaines les moins étudiés. Il est intéressant d'observer que les études sur la socialisation sont encore principalement axées sur le domaine de l'éducation. Ce n'est que récemment qu'on intègre un nombre accru d'aspects des interactions réelles à l'école, comme le climat en salle de classe et la possibilité de parler librement en classe, dans de tels modèles de recherche. Stolle, Gauthier et Harell sont en train d'élaborer une nouvelle étude longitudinale de jeunes de 16 à 17 ans au Québec et en Ontario, dans laquelle ils mettent l'accent précisément sur le caractère des réseaux sociaux auxquels adhèrent les jeunes citoyens (2005). Ils examinent dans quelle mesure la diversité et l'intensité des réseaux contribuent au développement des attitudes et des comportements civiques.

En nous appuyant sur les études existantes, même incomplètes, sur les effets des réseaux de jeunes, nous soulignons les stratégies suivantes qui bénéficieraient aux communautés : promouvoir les réseaux et recruter activement des jeunes pour y participer, et favoriser le leadership des jeunes dans les organisations.

Promouvoir l'enseignement par les réseaux

Les programmes visant à promouvoir l'engagement des jeunes sont plus susceptibles d'avoir des effets durables s'ils parviennent à favoriser et à développer les réseaux créés par les participants même après que ceux-ci s'en sont retirés. Après tout, la participation est généralement élevée chez les jeunes enfants : 87 % des enfants Canadiens âgés de 4 à 15 ans participaient à des activités parascolaires (Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1998-1999). En fait, les approches axées sur les réseaux pour la création d'un capital social devraient viser à maintenir cet engagement en bas âge dans des activités parascolaires tout au long de l'adolescence et de la vie adulte en tirant parti des réseaux sociaux créés par les organisations et les cercles afin d'encourager les jeunes à s'engager plus tard dans la vie. Habituellement, l'engagement dans de telles activités sociales est soutenu d'une certaine manière durant les études, puis baisse de façon marquée par la suite.

Soulignons également que les administrations municipales de la Suède offrent du soutien financier

aux jeunes et aux organisations sportives. Ces ressources financières servent à l'infrastructure de l'organisation, aux réunions des membres et aux activités. Les jeunes que cela intéresse peuvent se rassembler pour faire une demande de fonds dans leur communauté. Comme le désengagement des jeunes est moins manifeste en Suède, on devrait envisager d'en faire autant.

Non seulement les réseaux d'amis sont importants, mais les contacts entre adolescents et adultes favorisent davantage le sens civique. Prenons encore l'exemple de la Suède, où l'on trouve des réseaux communautaires conçus pour établir des contacts utiles entre adultes et adolescents. L'idée est que les parents d'un quartier se regroupent de manière informelle pour se promener le soir et ainsi demeurer en contact avec les jeunes dans leur communauté (Farsor et Morsor, s.d.). Un organisme-cadre à but non lucratif appelé Fathers and Mothers in the City fournit l'infrastructure requise aux parents et aux adultes intéressés. Alors que certains ont critiqué de tels programmes en prétendant qu'il s'agit d'une forme de contrôle social, les entrevues ont révélé que les contacts entre adultes et jeunes qui en ont découlé ont réussi à prévenir la criminalité des jeunes et à favoriser les activités entre jeunes et adultes, ainsi que l'engagement social dans les communautés.

Au Canada, les programmes visant à promouvoir l'engagement à long terme ont bénéficié d'une approche à multiples facettes pour créer et maintenir des réseaux sociaux à l'intention des jeunes. Prenons l'exemple du programme Aboriginal Youth Research du Centre d'excellence pour la participation des jeunes (CEPJ), qui fait la promotion de la santé des jeunes en établissant, à l'échelle de la communauté, des réseaux d'échange de renseignements (CEPJ, 2002). Grâce aux nombreux partenariats que le Centre a établis avec des organisations et des communautés, celui-ci peut promouvoir l'engagement continu des jeunes en les sollicitant à participer à d'autres programmes et conférences pour jeunes. Par exemple, dans le cadre des efforts communautaires visant à promouvoir l'engagement chez les jeunes Autochtones, le CEPJ a encouragé les participants à présenter leurs travaux à des conférences nationales destinées aux jeunes Autochtones. Le Centre a aussi engagé des jeunes de la communauté pour l'aider dans ses recherches et pour renforcer les liens entre le CEPJ et la communauté. Les liens entre jeunes, chercheurs, écoles, gouvernement et communauté favorisent le développement des compétences et l'échange de connaissances même une fois que le programme est terminé.

Favoriser le leadership et la participation des jeunes au sein des organisations

Il suffit souvent d'inviter les jeunes à la table pour les inciter à s'engager : les fondations et les organismes à but non lucratif pour les jeunes ont reconnu l'importance d'avoir des conseils consultatifs de jeunes. Ces organisations améliorent leurs programmes à partir des commentaires des jeunes. De plus, en participant à des conseils consultatifs, les jeunes font l'expérience de valeurs communautaires et acquièrent des qualités de leadership et de sens civique.

Au Canada, le CEPJ est devenu un chef de file dans la promotion de la participation des jeunes à des organismes. Il rassemble les études sur l'élaboration de programmes efficaces pour l'engagement des jeunes dont il se sert pour aider les organisations et les programmes dans leur réseau. En encourageant la participation et le leadership des jeunes dans les organismes, le CEPJ met aussi en pratique ce qu'il prêche : en 2002, 76 jeunes avaient été formés pour mener des recherches au CEPJ (CEPJ, 2002). Les jeunes participent également à tous les volets des activités du CEPJ. En plus d'être au cœur des programmes du CEPJ, les jeunes coordonnent, conseillent et évaluent les programmes, font des recherches et participent à des conférences.

Dans le monde, des groupes consultatifs de jeunes font entendre la voix des jeunes à l'échelle locale, nationale et internationale. Il y a, par exemple, le groupe Voces Nuevas au Pérou, qui permet aux représentants des jeunes de participer à des discussions sur les programmes gouvernementaux de réduction de la pauvreté. Il y a aussi le modèle de cogestion adopté par le conseil consultatif sur les jeunes de l'Union européenne dans le cadre duquel les jeunes participent à part entière à la formulation des politiques régionales. Dans de nombreux autres pays en développement, des programmes semblables de conseils nationaux des jeunes ont vu le jour avec des représentants des réseaux de scouts, de jeunes politiciens, de jeunes dans les médias, au théâtre, dans les sports, etc. Parce que bon nombre de ces réseaux et conseils de jeunes sont souvent invités à participer à des forums mondiaux, en plus de promouvoir l'engagement chez leurs jeunes participants, ils contribuent considérablement au processus décisionnel du gouvernement.

Milieus de travail

Malheureusement, on a peu encouragé l'engagement des jeunes dans des programmes en milieu de travail; d'ailleurs, les ouvrages sur les milieux de travail des adultes n'en parlent pas (voir Mutz et Mondak, 1998; une exception dans Brady et coll., 1995). Le milieu de travail, toutefois, joue un rôle important dans la vie

des jeunes : il constitue un milieu social propice à l'établissement de réseaux et au développement de compétences et d'attitudes. Le problème est que la plupart des programmes d'éducation civique visent les élèves, ce qui exclut les jeunes adultes qui décrochent ou qui terminent leurs études tôt. Il n'est donc pas étonnant de constater des écarts importants pour ce qui est de l'engagement entre les jeunes qui poursuivent leurs études et les jeunes qui ont commencé à travailler très tôt. Pour encourager l'engagement des jeunes en milieu de travail, il y a plusieurs stratégies : on peut faciliter la transition entre l'école et le travail en assurant un enseignement hors école et un encadrement, et on peut récompenser et reconnaître la participation des jeunes.

Enseignement hors école et encadrement

Autrefois, c'était simple : les jeunes passaient de l'école secondaire au milieu du travail ou faisaient des études postsecondaires. Ces dernières décennies, toutefois, ce passage s'est énormément complexifié et est devenu non linéaire en raison d'un certain nombre de facteurs, comme les difficultés à se trouver un emploi, l'augmentation des emplois non traditionnels et les dettes énormes des étudiants (Franke, 1998). Aujourd'hui, les jeunes peuvent passer de l'école au travail et du travail à l'école, ou combiner travail et école. Dans ce contexte, les programmes d'encadrement et d'enseignement hors école facilitent la transition entre l'école et le travail.

Les jeunes pourraient notamment être jumelés à des adultes qui exercent des fonctions dans le domaine de leur choix, y compris dans le domaine civique, pour s'en inspirer. On pourrait aussi établir des programmes de stages qui permettraient aux jeunes d'acquérir de l'expérience pratique (par opposition à des tâches administratives ou de bureau).

Récompenser la participation des jeunes

Dans les milieux de travail, on pourrait encourager l'engagement des jeunes en reconnaissant à titre d'expérience de travail les compétences que les jeunes peuvent acquérir en participant à des organisations et en faisant du bénévolat. Ainsi, les jeunes pourraient bénéficier de leur apport à la communauté et les entreprises, embaucher des jeunes ayant certaines compétences, comme un sens du leadership et une expérience pratique du travail d'équipe.

Au Royaume-Uni, dans le cadre du programme Millennium Volunteers (MV), on reconnaît les réalisations communautaires des jeunes de 16 à 24 ans. Le programme évalue le travail communautaire des jeunes en accordant des primes pour 100 et 200 heures de travail communautaire. Conformément au programme, plus de 40 000 participants ont reçu des

primes pour 200 heures de travail communautaire. Au moyen de partenariats avec le secteur privé, le programme sensibilise les participants à l'importance des compétences acquises par le bénévolat. Pour les employeurs, le programme fournit une norme pour cerner les réalisations des jeunes bénévoles. En outre, les employeurs reconnaissent maintenant largement la distinction décernée par le programme. Le programme MV a deux effets positifs sur les jeunes : il encourage le développement personnel des jeunes par l'engagement civique et facilite la transition entre l'école et le travail en mettant en contact employeurs et jeunes.

Le potentiel d'élaboration de politiques et de programmes

Pour élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux programmes visant à favoriser l'engagement civique des jeunes, le gouvernement dispose de deux grandes stratégies : se concentrer sur les formes d'engagement politique et civique les plus bénéfiques et mettre sur pied des programmes destinés aux jeunes désengagés.

Se concentrer sur les formes d'engagement les plus bénéfiques

Même si l'engagement des jeunes est bénéfique pour les jeunes mêmes, la communauté, la démocratie et l'économie, ses répercussions peuvent varier. En général, les différentes formes d'engagement et de participation ne sont pas toutes autant souhaitables. Comme Tossutti (2004 : p. 18) l'a souligné dans son étude, les types d'engagement diffèrent considérablement sur le plan qualitatif et sur le plan de la politique. De même, Jennings (1987) a observé que les activités politiques ne se valent pas toutes pour ce qui est de leur capacité à favoriser des attitudes civiques et l'engagement politique¹³. Par conséquent, le gouvernement devrait se concentrer sur la promotion de formes d'engagement qui ont des retombées sur la société dans son ensemble et encourager les participants à tirer parti de leur engagement. Les politiques gouvernementales visant à promouvoir des formes bénéfiques d'engagement comprennent les programmes de soutien qui encouragent les jeunes à travailler en vue d'atteindre des objectifs communs et divers réseaux de jeunes, et fournir des stimulants professionnels pour l'engagement des jeunes, ainsi que du soutien financier et du soutien de base pour les groupes communautaires de jeunes.

Programmes de soutien qui encouragent des réseaux diversifiés et la coopération en vue d'un but commun

En général, les jeunes qui s'engagent dans des activités parascolaires et des groupes sociaux apprennent notamment à travailler en équipe et à développer des compétences civiques, ce qui renforce leur sens de l'engagement. Et c'est encore plus vrai quand les activités encouragent la coopération des jeunes dans un but commun. En outre, des études récentes ont révélé que les réseaux diversifiés étaient sans doute un meilleur outil pour développer des attitudes civiques et un sens de la tolérance que les groupes qui rassemblent des gens aux bagages semblables. Grâce à des expériences de coopération positives dans des groupes diversifiés, les jeunes apprennent les rudiments de la réciprocité généralisée, de la tolérance et, plus probablement, un sentiment de confiance généralisé, ainsi que des façons différentes de percevoir la société (Rogers et coll., 1975; Hanks, 1981; Glanville, 1999; Conway et Damico, 2001; Mutz, 2002).

Les gouvernements peuvent choisir d'accroître les activités parascolaires et les groupes de jeunes, en particulier ceux qui encouragent les jeunes à travailler ensemble dans un but commun. Les programmes d'échange géographique et de partenariats (comme Big Brother, Big Sister) qui rassemblent divers jeunes pour des expériences collectives pourraient être particulièrement utiles.

Les gouvernements peuvent aussi examiner des façons d'appliquer des objectifs civiques communs à des activités à caractère moins civique qui sont plus populaires chez les jeunes, comme les arts, la musique, les sports et autres. Les sports sont un domaine particulièrement prometteur pour le Canada, parce que les jeunes sont les citoyens qui en pratiquent le plus. Selon Sport Canada (1998), chez les jeunes de 15 à 18 ans, 80 % des gars et 64 % des filles pratiquent régulièrement un ou des sports. Le gouvernement peut sensibiliser les jeunes à l'engagement civique en passant par les vastes réseaux de sport pour jeunes. Par exemple, le gouvernement peut encourager les équipes de soccer de jeunes à se fixer des objectifs civiques, dans le cadre d'activités, comme des collectes destinées à recueillir de l'équipement pour les moins nantis. À travers les sports, le gouvernement peut aussi encourager les jeunes à s'entraider. Les jeunes joueurs de soccer dans les équipes organisées peuvent offrir aux jeunes défavorisés des ateliers spéciaux sur le soccer.

Au Canada, prenons l'exemple du programme Legacy, associé aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002, qui favorise l'engagement civique par les sports. Dans le contexte des Jeux, on encourage l'engagement et l'autonomisation des jeunes Autochtones par des activités sportives. Les jeunes Autochtones se sont portés volontaires pour construire les traditionnelles charrettes de la rivière Rouge destinées à la cérémonie officielle, sous l'œil vigilant d'un aîné métis.

Stimuler l'engagement des jeunes au travail

Pour encourager l'engagement des jeunes, les gouvernements peuvent à coup sûr stimuler l'engagement par le travail. Les gouvernements peuvent mettre à profit les avantages qu'ils tirent de la transition entre l'école et le marché du travail pour favoriser l'engagement des jeunes en permettant à ceux-ci de faire valoir leur travail communautaire pour obtenir un emploi. Les gouvernements peuvent aussi stimuler l'engagement des jeunes de plusieurs façons, notamment en favorisant et en constituant des partenariats avec les entreprises, ou en établissant des programmes dont la priorité est d'embaucher comme fonctionnaires des jeunes ayant de l'expérience du travail communautaire.

Les gouvernements ont les moyens de créer et d'annoncer des bases de données sur l'emploi pour les jeunes et de financer des programmes de stages et d'emplois d'été. La Stratégie emploi jeunesse (SEJ) du Canada est un exemple d'une approche à multiples facettes visant à promouvoir les jeunes sur le marché du travail. Les programmes de la Stratégie emploi jeunesse comprennent Jeunesse Canada au travail, une initiative conjointe du ministère du Patrimoine canadien et de Parcs Canada, qui offre des subventions, sous la forme de subventions rémunérées pour des emplois d'été et des stages. Les deux programmes de stages, Pour une carrière vouée au patrimoine et Pour une carrière en français et en anglais, permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir des compétences professionnelles et de l'expérience, pendant qu'ils apprennent des choses sur le patrimoine canadien et qu'ils en font la promotion.

Soutien des groupes communautaires de jeunes

Il en coûterait plus cher aux gouvernements de soutenir financièrement les groupes de jeunes et leur infrastructure. Il se peut que les administrations locales soient capables de financer les groupes de jeunes et de les soutenir en mettant à leur disposition des locaux dans des centres communautaires pour

jeunes. Pour établir des réseaux sociaux au sein des communautés, il est important d'avoir des lieux de rencontre (Jacobs, 1961). Ceux-ci permettent d'établir des partenariats entre les jeunes, les parents dans la communauté et d'autres adultes, ce qui non seulement contribue à former des réseaux de jeunes, mais aussi à prévenir les comportements délinquants.

Efforts qui s'adressent à des groupes particuliers (les jeunes désengagés)

Comme notre analyse a révélé que certains groupes de jeunes sont plus désengagés que d'autres – l'écart semble être grandissant entre les participants et les spectateurs –, les politiques gouvernementales peuvent aussi viser des groupes précis de jeunes désengagés au sein de la population des jeunes. En particulier, les gouvernements peuvent recruter des jeunes appartenant à des groupes minoritaires, comme des jeunes Autochtones et des jeunes immigrants, et réembaucher des jeunes plus âgés, surtout ceux qui sont sur le marché du travail.

Minorités

Pour le gouvernement, il est capital d'intégrer les jeunes appartenant à des groupes minoritaires qui sont désengagés de la politique et des affaires publiques en plus grand nombre que les autres. L'une des façons prometteuses d'encourager la participation chez les jeunes de groupes démunis est de financer des programmes d'excellence et d'en faire la promotion. Ces programmes incitent continuellement les jeunes à prendre part aux décisions qui les touchent directement. De bons programmes offrent aux jeunes tous les renseignements sur les politiques et sur les conditions économiques qui déterminent leurs emplois et leurs moyens de subsistance. Ces programmes permettent aussi aux jeunes de se faire entendre sur les programmes et les politiques du gouvernement. Enfin, ils constituent des pratiques exemplaires quand ils améliorent la reddition des comptes des gouvernements en permettant aux jeunes de participer à la surveillance et à l'évaluation des programmes publics.

Prenons, par exemple, les Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones (CUPJA) du ministère du Patrimoine canadien. Au cœur de cette initiative, on trouve la création d'un réseau de centres destinés aux jeunes qui sert de base au gouvernement du Canada pour l'élaboration de programmes à l'intention des jeunes Autochtones. Selon Patrimoine canadien, ces centres offriront aux jeunes Autochtones des projets, des programmes, des services et du counselling adaptés à leur culture, et ce, dans leur communauté (CUPJA 2005). Les programmes de l'initiative répondent aux critères des

pratiques exemplaires parce qu'ils sont axés sur une approche multidimensionnelle et à multiples facettes visant à amener les jeunes Autochtones à se prendre en main. Il y a aussi le Programme des aînés et des jeunes d'Élections Canada. Même s'il vise à augmenter la participation électorale chez les électeurs autochtones en général, il favorise les compétences et les attitudes civiques chez les jeunes en les engageant à aider les électeurs autochtones, à leur servir d'interprète et à leur communiquer de l'information. Le programme permet aussi aux jeunes de surveiller et d'évaluer le gouvernement.

En plus de promouvoir des programmes de pratiques exemplaires, les décideurs doivent absolument régler les problèmes liés au statut de minorité, tout comme les problèmes qui concernent particulièrement les jeunes appartenant à des groupes minoritaires. Il s'agit là d'une tâche particulièrement ardue, compte tenu de la très grande diversité des expériences et des cultures présentes dans le groupe démographique. Par exemple, les jeunes immigrants de différents pays peuvent faire face à divers obstacles linguistiques ou culturels à l'engagement civique. En même temps, la culture peut aussi contribuer à faciliter l'intégration. En mettant l'accent sur les réalisations familiales et scolaires, par exemple, on peut, de fait, faciliter l'intégration des jeunes dans la société (Anisef et Kilbride, 2000). Par conséquent, les programmes visant à répondre aux besoins des jeunes immigrants ont plus de succès quand ils s'appuient sur leurs traditions culturelles et leurs structures familiales.

De même, il est important que les programmes soient établis en fonction des besoins des jeunes Autochtones. En Australie, par exemple, le bénévolat des jeunes était particulièrement pertinent, vu que 56 % des bénévoles autochtones avaient moins de 34 ans, comparativement à 27 % des bénévoles dans la population générale (Kerr et coll., 2001). Pour favoriser le bénévolat chez les jeunes, le gouvernement australien a financé des programmes environnementaux, comme Green Corps, qui s'adressent aux jeunes de 17 à 20 ans. Dans l'ensemble, 5 % des participants au programme Green Corps se sont identifiés comme autochtones, soit un pourcentage comparativement important, parce que les jeunes Autochtones ne représentent que 2,97 % de l'ensemble de la population des 17 à 20 ans (Green Corps, s.d.). Par ailleurs, on a vu plus récemment dans certains projets des taux de participation des jeunes Autochtones de 9 %. Les responsables du programme Green Corps attribuent son succès au fait qu'on a mis l'accent sur l'histoire autochtone et

l'utilisation des terres de la région. Pour ses projets, le programme forme aussi des partenariats avec des organisations et des peuples autochtones locaux.

Réduire l'écart de participation

L'une des tendances les plus troublantes au Canada est l'écart grandissant observé entre la participation des jeunes les plus instruits et celle des jeunes qui le sont le moins. Au cours de la dernière décennie, la participation des électeurs a baissé de plus de 30 points chez ceux n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et d'au moins 15 points chez ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou ayant fait des études collégiales. Parallèlement, la participation électorale s'est maintenue chez les diplômés universitaires (Gidengil et coll., 2003a). Par conséquent, en ne ciblant que les étudiants, on peut renforcer cet écart parce qu'on encourage à voter des jeunes qui sont les plus susceptibles de voter de toute façon. Le gouvernement devrait s'efforcer de réduire l'écart de participation entre les jeunes qui ont décroché et ceux qui demeurent actifs.

Un des programmes australiens qui fonctionnent bien établit des liens entre les listes d'inscription provisoires des électeurs et les motivations d'inscription des élèves au niveau secondaire. Le gouvernement australien a conclu des ententes de financement spéciales avec des écoles secondaires en fonction du nombre d'élèves inscrits sur la liste électorale (Archer, 2003). L'inscription provisoire est importante parce que de nombreux élèves du niveau secondaire ne sont pas encore en âge de voter et que cela permet de cibler cette clientèle au lieu d'attendre au niveau collégial ou universitaire pour le faire. Ainsi, on est en mesure de rejoindre un segment plus important de jeunes.

Le bénévolat est un autre secteur où les inégalités dans la participation chez les jeunes doivent être prises en compte par le gouvernement dans l'élaboration de ses programmes. Les jeunes de 15 à 19 ans font du bénévolat en plus grand nombre et y consacrent plus de temps que la moyenne pour tous les groupes d'âge. En 2000, 37 % des jeunes de 15 à 19 ans ont fait du bénévolat, en moyenne 136 heures, comparativement à seulement 22 % chez les 20 à 24 ans, qui en ont fait en moyenne 121 heures (D-Code, 2003). Autrement dit, les programmes doivent viser à développer des compétences et des habiletés, et favoriser l'établissement de réseaux sociaux qui permettront aux jeunes de continuer à faire du bénévolat. En exigeant que les élèves fassent du bénévolat, on ne fait que hausser le nombre de bénévoles dans les écoles secondaires. Pour promouvoir l'engagement à long terme, on doit lier le bénévolat à des enjeux

sociaux et à des politiques publiques plus vastes. De plus, les efforts du gouvernement visant à accroître le bénévolat chez les jeunes devraient concerner aussi les jeunes de 20 à 25 ans. On pourrait notamment promouvoir des initiatives parrainées par des entreprises et le bénévolat au premier cycle et au niveau supérieur.

Enfin, nous proposons que les gouvernements appuient la recherche en particulier sur les façons de mobiliser les jeunes démunis, surtout les jeunes marginalisés sans emploi et peu instruits, les jeunes immigrants et les jeunes Autochtones. Comment la société peut-elle rejoindre et mobiliser ces jeunes? Quels sont les thèmes et modes de participation qui les interpellent? Comment peut-on mobiliser les jeunes Autochtones et immigrants pour s'engager dans la société élargie tout en respectant leur patrimoine culturel? Comment peut-on établir de manière naturelle divers liens entre les jeunes appartenant à un groupe majoritaire et ceux appartenant à un groupe minoritaire? Comment peut-on combler le manque de ressources à l'égard de certains jeunes pour rétrécir l'écart observé dans la participation? Ce qui semble le plus prometteur est d'entreprendre une recherche quasi expérimentale auprès des jeunes démunis dans le cadre de laquelle différentes stratégies de mobilisation sont mises à l'essai dans des paramètres contrôlés.

Conclusion

Le présent rapport portait sur l'état de l'engagement civique au Canada. Nous avons constaté que les jeunes Canadiens sont plus désengagés que les plus vieux, surtout en ce qui concerne le vote, l'adhésion à un parti et les connaissances politiques, et qu'ils sont moins engagés dans des activités politiques traditionnelles que les générations précédentes à pareil âge. Nous devrions souligner que les jeunes citoyens ont trouvé de nombreuses autres façons de communiquer leurs opinions politiques et sociales, comme le consumérisme politique, les manifestations et les politiques sur le style de vie. Ces moyens – bien qu'importants – ne compensent toutefois pas la perte des formes traditionnelles de participation. Le désengagement des jeunes est observable dans plusieurs démocraties occidentales, en particulier aux États-Unis. En plus d'une baisse générale du sens civique au sein de la population dans son ensemble et chez la jeune génération, nous avons observé un phénomène particulièrement marqué : soit l'écart grandissant entre les jeunes marginalisés et démunis et les jeunes plus instruits. Si cette tendance se maintient, nos systèmes démocratiques

seront de moins en moins représentatifs des diverses opinions et expériences de la population canadienne. Ces tendances sociales ne sont pas entièrement comprises. Nous avons donc voulu insister sur les facteurs qui favorisent l'engagement social et politique des jeunes. En plus du manque de ressources socioéconomiques, nous avons souligné le rôle des réseaux et des groupes sociaux au sein desquels les jeunes citoyens acquièrent des compétences, font l'expérience de la coopération avec autrui, assimilent des valeurs de confiance et de réciprocité et se mobilisent. Les réseaux sociaux sont particulièrement utiles quand ils sont composés de personnes de divers horizons, ayant des expériences et des points de vue différents. En plus des réseaux, nous avons traité du rôle des programmes d'éducation civique qui devraient comprendre des exercices pratiques et la résolution de problèmes réels dans les communautés des jeunes. Enfin, lorsqu'il cherche à favoriser l'engagement des jeunes, le gouvernement devrait tenir compte des nouvelles activités sociales des jeunes, qui sont axées sur les politiques sur le style de vie, qui s'exercent dans des réseaux horizontaux (par opposition à verticaux) et qui répondent à des préoccupations personnelles. Par ailleurs, la mobilisation des jeunes a plus de chances de réussir si les enjeux sociaux et politiques concernent plus directement les adolescents.

Notes

- 1 La formulation des questions peut avoir influé sur les résultats. Comme on a demandé aux répondants s'ils avaient déjà été membres d'un parti politique, il fallait s'attendre que le taux de participation soit plus élevé chez les répondants plus âgés.
- 2 Voir Soroka et coll. (à paraître). Pour plus de détails concernant l'enquête sur l'ESC, consulter <http://policyresearch.gc.ca/doclib/OECD_RichardJohnston_E.pdf>.
- 3 Ces faits sont confirmés dans plusieurs articles et ouvrages.
- 4 Une étude citée par Élections Canada au sujet des élections dans des bandes autochtones en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick a révélé que la participation électorale en 1991 et en 1992 variait de 88 à 95 %.
- 5 Voir, par exemple, Mata et coll. (2000); Kerr et coll. (2001).
- 6 Cet écart est attribuable à plusieurs raisons. Les arguments de Niemi et Junn (1998) sont intéressants. D'autres facteurs sont présentés dans le reste de cette section.

- 7 C'est aussi mentionné dans le *Social Vision Report* de D-Code.
- 8 Soulignons que les jeunes qui semblent les plus mobiles en raison de leurs études et de leur formation sont aussi ceux qui s'engagent le plus dans la vie civile. Comme il en a déjà été question, le désengagement pose le plus de problème dans le cas des jeunes qui sont mis à l'écart de la vie économique et du milieu scolaire.
- 9 Le Youth Leadership Institute (YLI) est un modèle particulièrement utile pour les futurs programmes parce que ses effets sur l'engagement des jeunes ont été rigoureusement évalués dans plusieurs études quasi-expérimentales. Dans une de ces études, Stroupe et Sabato (2004) ont constaté que les programmes de l'YLI influuaient considérablement et positivement sur les niveaux de connaissances politiques des élèves, même quand on tient compte d'autres facteurs. Les élèves inscrits aux programmes de l'YLI ont mieux répondu que les autres à 17 questions sur les connaissances politiques. L'élection simulée de l'YLI s'est révélée particulièrement efficace. Selon Stroupe et Sabato, plus les élèves avaient pu s'exercer à la participation politique dans le cadre de l'élection simulée de l'YLI, plus ils étaient enclins à obtenir de bons résultats (7). Les élèves qui ont participé à l'élection simulée étaient plus susceptibles d'être en accord avec des énoncés sur l'efficacité politique (une moyenne de 2,20 éléments sur 5) comparativement aux élèves qui n'y avaient pas participé (une moyenne de 2,06). Pour ce qui est des connaissances politiques, les participants à l'élection simulée ont bien répondu en moyenne à 11,15 questions sur 17, comparativement à seulement 9,87 pour les élèves dont les classes n'avaient pas participé au programme.
- 10 Dans cette étude, les classes d'éducation civique échantillonnées au hasard pour faire partie des groupes étudiés provenaient d'écoles où au moins un enseignant avait l'intention d'utiliser les ressources de l'YLI. Les enseignants participants devaient mener l'enquête auprès de leur premier groupe de la journée afin d'assurer une distribution aléatoire des répondants. Les membres des groupes témoins étaient choisis au hasard parmi les élèves des écoles inscrites auprès du National Council for Social Studies et à partir d'une sélection aléatoire d'écoles produite suivant une liste nationale fournie par MDR Market Data Retrieval.
- 11 Bien que les membres d'associations avaient toujours des attitudes et des comportements plus civiques que les autres, rien n'indique que l'expérience au sein des associations en est en soi responsable ou qu'il y ait surreprésentation, dans les associations, des citoyens plus confiants et ayant un sens civique plus poussé.
- 12 Même d'après Statistique Canada, il semble y avoir une relation entre la participation à des activités parascolaires et de bons résultats chez les jeunes et les enfants, on ne peut prétendre qu'il s'agisse là d'une relation de cause à effet. On doit étudier la question plus en profondeur pour déterminer si ces résultats sont attribuables à la participation ou si la corrélation entre la participation et les bons résultats s'explique par une autre cause fondamentale.
- 13 Il a constaté que le service militaire influait nettement moins sur la participation et les attitudes politiques que sur les comportements de protestation (Jennings, 2000 : p. 8).

Bibliographie

Sauf indication contraire, toutes les adresses URL ont été vérifiées le 27 avril 2005.

Almond, G. et S. Verba. 1963. *The Civic Culture*, Princeton, Princeton University Press.

Andolina, M.W., K. Jenkins, C. Zukin et S. Keeter. 2003. « Habits from Home, Lessons from School: Influences on Youth Civic Engagement », *PS: Political Science & Politics*, vol. 36, numéro 2, avril 2003, p. 275-280.

Anisef, P. et K. Kildride. 2000. *The Needs of Newcomer Youth and Emerging "Best Practices" to Meet Those Needs – Final Report*, établi pour la Settlement Directorate, Ontario Region, Citoyenneté et Immigration Canada, Joint Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement, Toronto.

Archer, K. 2003. « Augmentation de l'inscription des jeunes électeurs : de meilleures pratiques pour toucher les jeunes électeurs », *Perspectives électorales*, Ottawa, Élections Canada.

Associés de recherche Ekos. 2001. *Sondage auprès des Premières nations vivant dans les réserves : rapport final*, Hull, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Baer, D., J. Curtis et E. Grabb. 2001. « Has Voluntary Association Activity Declined? Cross-National Analyses for Fifteen Countries », *La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 38, n° 3.

Bang, H. et E. Sorenson. 1999. « The Everyday Maker: A New Challenge to Democratic Governance », *Administrative Theory and Praxis*, vol. 21, p. 325-342.

Beaujot, R. 2004. *Delayed Life Transitions – Trends and Implications*, document de travail de l'Institut Vanier de la famille.

Bénévoles Canada. 2002. *Le bénévolat familial : rapport final*. <http://www.volunteer.ca/volunteer/francais/pdf/fvfr_fre.pdf>.

Bennett, W.L. 2003. *News: The Politics of Illusion*, 5^e édition, New York, Longman.

—. 2004. « Branded Political Communication: Lifestyle Politics, Logo Campaigns, and the Rise of Global Citizenship », dans *Politics, Products and Markets*, M. Micheletti, A. Føllesdal, et D. Stolle (dir.), Nouveau-Brunswick, Transaction Press, p. 101-126.

- Bennich-Björkman, L. 1998. *Strong Individuals, Weak Society? Child Rearing and the Decline of Social Capital after World War II*, document présenté à l'atelier du Consortium européen de recherches en sciences politiques qui portait sur le capital social et les sciences politiques, Warwick.
- Billiet, J. et B. Cambré. 1996. *Social Capital, Active Membership in Voluntary Associations and Some Aspects of Political Participation: A Case Study*, document présenté à une conférence sur le capital social et la démocratie à Milan, du 3 au 6 octobre 1996.
- Biswas, Sharmila. 2000. « Foreword: The Gap », dans *Immigrant Youth in Canada*, L. Hanvey and J. Kunz (dir.), Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- Blais, A. 2000. *To Vote or Not to Vote: The Merits and Limits of Rational Choice Theory*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.
- Blais, A., E. Gidengil, R. Nadeau et N. Nevitte. 2001. *The Evolving Nature of Non Voting: Evidence from Canada*, document présenté à l'assemblée annuelle de l'American Political Science Association, à San Francisco, du 30 août au 2 septembre 2001.
- . 2004. « Where Does Turnout Decline Come From? », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 2, p. 221-236.
- Boix, C. et D. Posner. 1996. *Making Social Capital Work: A Review of Putnam's Making Democracy Work*, document de travail n° 96-4, Center for International Affairs, Harvard University.
- Bowlby, J. et K. McMullen. 2002. « À la croisée des chemins, Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition ». <<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/ra/publications/recherche/2002-000121/yits-frcov.pdf>>.
- Brady, H., S. Verba et K.L. Schlozman. 1995. « Beyond SES: A Resource Model for Political Participation », *American Political Science Review*, vol. 89, p. 271-295.
- Brehm, J. et W. Rahn. 1997. « Individual Level Evidence for the Causes and Consequences of Social Capital », *American Journal of Political Science*, vol. 41, p. 999-1023.
- Bullert, B.J. 2000. *Strategic Public Relations, Sweatshops, and the Making of a Global Movement*, document de travail 2000-14, Joan Shorenstein Center on the Press, Politics, and Public Policy, Harvard University.
- Canada, Élections Canada. 2000. *Aperçu de l'évaluation postélectorale sur l'élection générale de 2000*, Élections Canada, études de recherche. <http://www.elections.ca/loi/rec/overview_f.pdf>. Consulté en août 2004.
- . 2004. *Rapport du directeur général des élections du Canada*, Ottawa, Élections Canada.
- Canada, Patrimoine canadien. nd. « Initiative des centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones », *Affaires autochtones*. <http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/progs/cupja-umayc/index_f.cfm>.
- Canada, Sport Canada. 1998. *La pratique des sports au Canada : Enquête sociale générale – 1998*. <http://www.pch.gc.ca/progs/sc/info-fact/part_f.cfm>.
- Canada, Statistique Canada. 2003. *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*. <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/abor/canada_f.cfm>. Consulté en janvier 2005.
- Canada, Statistique Canada. 2001. « Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes : participation aux activités », *Le Quotidien* (30 mai 2001), 2001. <<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010530/q010530a.htm>>. Consulté en janvier 2005.
- Canada, Statistique Canada. 1998/1999. *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*.
- . 1997. *Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation*. Voir aussi : <<http://www.donetbenevolat.ca/>>.
- . 2000. *Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation*. Voir aussi : <<http://www.donetbenevolat.ca/>>.
- . 2003. *Enquête sociale générale de 2003 sur l'engagement social, cycle 17 : un aperçu des résultats*.
- Carnegie Corporation of New York and Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement. 2003. *The Civic Mission of Schools*, New York, Carnegie Corporation.
- CEYE (Centre of Excellence for Youth Engagement). 2002. *Annual Report 2002*. <http://www.tgmag.ca/centres/index_e.html>. Consulté le 18 avril 2005.
- Chan, C.G. et G.H. Elder JR. 2001. « Family Influences on the Social Participation of Youth: The Effects of Parental Social Involvement and Farming », *Rural Sociology*, vol. 66, n° 1, p. 22-42.

- Clary, E.G. et J. Miller. 1986. « Socialization and Situational Influences on Sustained Altruism », *Child Development*, vol. 57, n° 6, p. 1359-1369.
- Coleman, J. et T. Hoffer. 1987. *Public and Private High Schools: The Impact of Communities*, New York, Basic.
- Conway, M. et A. Damico. 2001. *Building Blocks: The Relationship Between High School and Adult Associational Life*, document présenté à la réunion de l'American Political Science Association, à San Francisco, en Californie, du 30 août au 2 septembre 2001.
- CRIC (Centre de recherche et d'information sur le Canada). 2001. *Portraits du Canada*. <http://www.cric.ca/fr_re/portraits/archives.html#p2001>.
- Cross, W. et L. Young. 2004. « The Contours of Political Party Membership in Canada », *Party Politics*, vol. 10, n° 4.
- CUPJA. 2005. <http://www.nafc-aboriginal.com/pages/umayc/index_e.html> (site anglais seulement). Consulté en ligne en janvier 2005.
- Dasgupta, P. et I. Serageldin. 2000. *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington, DC, Banque mondiale.
- D-Code. 2003. *Citizen Re:Generation: Understanding Active Citizen Engagement Among Canada's Information Age Generations*. <<http://www.d-code.com/pdfs/CitizenReGen2003.pdf>>.
- D-Code. 2001. *Social Vision: Young Adult Perspectives on Social and Civic Responsibility*. <<http://www.d-code.com/pdfs/SocialVisionFinalReport.PDF>>.
- Degraaf, N., P. Degraaf et G. Kraaykamp. 2000. « Parental Cultural Capital and Educational Attainment in the Netherlands: A Refinement of the Cultural Capital Perspective », *Sociology of Education*, vol. 73, p. 92-111.
- Dekker, P., R. Koopmans et A. Van Den Broek. 1997. « Voluntary Associations, Social Movements and Individual Political Behavior in Western Europe », dans *Private Groups and Public Life: Social Participation, Voluntary Associations and Political Involvement in Representative Democracies*, J. van Deth (dir.), London and New York, Routledge.
- Delanty, G. 2000. *Citizenship in a Global Age: Society, Culture, Politics*, Philadelphia, Open University Press.
- Delli Carpini, M.X. et S. Keeter. 1996. *What Americans Know About Politics and Why It Matters*, New Haven, CT, Yale University Press.
- Donovan, C. et M. Lopez. 2004. *Youth Turnout in the 2000 Presidential and 2002 Midterm Elections*, feuillet de documentation du Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement (CIRCLE). <http://www.civicyouth.org/PopUps/FactSheets/FS_Youth_turnout_%20states_2002.pdf>. Consulté en février 2005.
- Equality, Security, and Community Survey. Dirigée par Jonathan Kesselman, UBC, 2001. Voir aussi <<http://www2.arts.ubc.ca/cresp/obj.htm>>.
- Farsor and Morsor På Stan. s.d. Page d'accueil <www.farsormorsor.se>.
- Fete (Familles et écoles travaillant ensemble Canada). 2004. Page d'accueil <http://www.familyservicecanada.org/fst/index_f.html>.
- Franke, S. 1998. *Les études, le travail et la combinaison études-travail chez les jeunes*, Statistique Canada, document de recherche.
- Franklin, M. 2004. *The Dynamics of Voter Turnout in Established Democracies since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Fukuyama, F. 1995. *Trust: The Social Virtues and Creation of Prosperity*, London, Hamish Hamilton.
- Giddens, A. 1991. *Modernity and Self-Identity: Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, CA, Stanford University Press.
- Gidengil, E., A. Blais, N. Nevitte et R. Nadeau. 2003a. « La politique électorale : où sont passés les jeunes? ». *Perspectives électorales*, Élections Canada. <http://www.elections.ca/eca/eim/article_search/article.asp?issueid=8&lang=f&frmPageSize=&textonly=false>.
- . 2004. *Citizens*, Vancouver, University of British Columbia Press.
- Gidengil, E., E. Goodyear-Grant, N. Nevitte, A. Blais et R. Nadeau. 2003b. *Gender, Knowledge and Social Capital*, document établi pour la conférence sur le sexe et le capital sociale de l'université du Manitoba.
- Glanville, J. 1999. « Political Socialization or Selection? Adolescent Extracurricular Participation and Political Activity in Early Adulthood », *Social Science Quarterly*, vol. 80, n° 2, p. 279-290.
- Green Corps. s.d. « About Green Corps ». <<http://www.greencorps.com.au/Page.asp?l1=1&l2=1>>. Consulté en février 2005.
- Green, D. et R. Shachar. 2000. « Habit-Formation and Political Behavior: Evidence of Consuetude in Voter Turnout », *British Journal of Political Science*, vol. 30, septembre 2000, p. 561-573.

- Hall, M., L. McKeown et K. Roberts. 2001. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada.
- Hall, P. 2002. « Great Britain: The Role of Government and the Distribution of Social Capital », dans *Democracies in Flux*, Robert Putnam (dir.), New York, Oxford University Press.
- Hanks, M. 1981. « Youth, Voluntary Associations and Political Socialization », *Social Forces*, vol. 60, n° 1, p. 211-223.
- Hanks, M. et B. Eckland. 1978. « Adult Voluntary Associations and Adolescent Socialization », *The Sociological Quarterly*, vol. 19.
- Hanvey, L et J. Kunz. 2000. *Les jeunes immigrants au Canada*, Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- Harell, A. et D. Stolle. 2005. *Social Capital and the Forgotten Insights of Socialization Studies*, manuscrit en révision.
- Highton, B. et R. Wolfinger. 2001. « The First Seven Years of the Political Life Cycle », *American Journal of Political Science*, vol. 45, janvier 2001, p. 202-209.
- Hooghe, M. et D. Stolle (dir.). 2003. *Generating Social Capital. Civil Society and Institutions in Comparative Perspective*, New York, Palgrave.
- Hooghe, M et D. Stolle. 2004. « Good Girls Go to the Polling Booth, Bad Boys Go Everywhere: Gender Differences in Anticipated Political Participation among US 14 Year Olds », *Women and Politics*, vol. 26, n° 3, p. 1-24.
- Hooghe, M., D. Stolle et P. Stouthuysen. 2004. « Head Start in Politics. The Recruitment Function of Youth Organizations of Political Parties in Belgium (Flanders) », *Party Politics*, vol. 10, n° 2, p. 193-212.
- Howe, P. 2001. « The Sources of Campaign Intemperance », *Options politiques*, vol. 22, n° 1.
- . 2003. « La participation électorale et le manque de connaissances », *Perspectives électorales*. <http://www.elections.ca/eca/eim/article_search/article.asp?id=50&lang=f&frmpagesize=&textonly=false>.
- Howe, P. et Northrup, D. 2000. « Strengthening Canadian Democracy: The Views of Canadians », *Enjeux publics*, vol. 1, n° 5, 2000.
- Imagine Canada. *Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation*, 2000.
- Inglehart, Ronald. 1997. *Modernization and Postmodernization. Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*, Princeton, Princeton University Press.
- Jacobs, J. *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House, 1961.
- Jennings, M.K. 1987. « Residues of a Movement: The Aging of the American Protest Generation », *American Political Science Review*, vol. 81, n° 3, p. 367-382.
- . 2000. *Participation as Viewed through the Lens of the Political Socialization Project*, document établi pour la conférence intitulée Political Participation: Building a Research Agenda, du Center for the Study of Democratic Politics, Princeton University, du 12 au 14 octobre 2000.
- Jennings, M.K. et R. Niemi. 1981. *Generations and Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- Johnston, F., K. Grogan et H. Savelsberg. 2004. « Young People and Volunteering ». <<http://www.ofv.sa.gov.au/pdfs/YoungPeopleVolunteering.pdf>>.
- Kids Voting Kansas. 2002. « History of Kids Voting ». <<http://kidsvotingkansas.org/>>.
- Kirlin, M. 2003. *The Role of Adolescent Extracurricular Activities in Adult Political Participation*, Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement, document de travail n° 2.
- Keeter, S., C. Zukin, M. Andolina et K. Jenkins. 2002. *The Civic and Political Health of the Nation: A Generational Portrait*, Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement.
- Kerr, L., H. Savelsberg, S. Sparrow et D. Tedmanson. 2001. « Celebrating Diversity: Experiences and Perceptions of Volunteering in Indigenous and Non-English Speaking Background Communities », *Australian Journal on Volunteering*, vol. 6, n° 2, p. 9-17.
- Knack, S. et P. Keefer. 1997. « Does Social Capital Have an Economic Payoff? A Cross-Country Investigation », *Quarterly Journal of Economics*, novembre 1997, p. 1251-1288.
- Lowndes, V. 2000. « Women and Social Capital: A Comment on Hall's 'Social Capital in Britain' », *British Journal of Political Science*, vol. 30, n° 3, p. 533-537.

- Mandle, J. 2000. « The Student Anti-Sweatshop Movement: Limits and Potential », *ANNALS, AAPSS*, vol. 570, p. 92-103.
- Mata, F., J. Brodhead et I. Petersen. 2000. *Youth Volunteering in Canada: Reflections on the Ethnic Dimension*, document établi pour le projet Metropolis. <http://canada.metropolis.net/research-policy/cern-pub/ActiveCitizenship/MATA_Presentation.html>.
- Mcclintock, N. 2004. *Comprendre les bénévoles canadiens : manuel d'utilisation de l'Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation de 2000 pour bâtir votre programme de bénévolat*, Toronto, Centre canadien de philanthropie. <http://www.donetbenevolat.ca/pdf/reports/comprendre_les_benevoles_canadiens.pdf>.
- Mcdevitt, M. et S. Chaffee. 2002. « From Top-Down to Trickle-Up Influence: Revisiting Assumptions About the Family in Political Socialization », *Political Communication*, vol. 19, n° 3.
- Mcdevitt, M. et S. Kiouisis. 2004. *Education for Deliberative Democracy: The Long-Term Influence of Kids Voting USA*, Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement, document de travail n° 22.
- Millennium Volunteers. nd. *About Millennium Volunteers*. <<http://www.millenniumvolunteers.gov.uk/index.cfm?contentid=3&x=25&y=11>>. Consulté en février 2005.
- Miller, J. 2005. « The Peace Corps Partnership at Corcoran High School and John T. Roberts School », *World Wise Schools*. <http://www.peacecorps.gov/www/service/projideas/jim_miller_article.html>. Consulté en février 2005.
- Milner, H. 2001. « Civic Literacy in Comparative Context: Why Canadians Should Be Concerned », *Policy Matters = Enjeux publics*, vol. 2, n° 2. <<http://www.irpp.org/pm/archive/pmvol2no2.pdf>>.
- Moyser, G. et G. Parry. 1997. « Voluntary Associations and Democratic Participation in Britain », dans *Private Groups and Public Life: Social Participation, Voluntary Associations and Political Involvement in Representative Democracies*, J. van Deth (dir.), London et New York, Routledge.
- Mutz, D. 2002. « Cross-Cutting Social Networks: Testing Democratic Theory in Practice », *American Political Science Review*, vol. 96, n° 2, mars 2002, p. 111-126.
- Mutz, D. et J. Mondak. 1998. *Democracy at Work. Contributions of the Workplace Toward a Public Sphere*, document présenté à l'assemblée annuelle de la Midwest Political Science Association, à Chicago, du 23 au 25 avril 1998.
- Nevitte, N., A. Blais, E. Gidengil et R. Nadeau. 2000. *Unsteady State: The 1997 Canadian Federal Election*, Don Mills, Oxford University Press Canada.
- Niemi, R. et J. Junn. 1998. *What Makes Students Learn*, New Haven, CT, Yale University Press.
- Norris, P. 2002. *Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- North American Indigenous. 2003. Page d'accueil. <<http://www.2002naig.com/english2/culture.html>>. Consulté en février 2005.
- Olsen, M. 1972. « Social Participation and Voting Turnout », *American Sociological Review*, vol. 37, p. 317-333.
- Omidvar, R. et T. Richmond. 2003. *Immigrant Settlement and Social Inclusion in Canada*, document de travail de la Laidlaw Foundation. <<http://www.laidlawfdn.org/files/children/richmond.pdf>>.
- O'Neill, B. 2001. « Generational Patterns in the Political Opinions and Behaviour of Canadians », *Enjeux publics*, vol. 2, n° 5.
- Ostrom, E. 2001. « Reformulating the Commons », dans *Protecting the Commons: A Framework for Resource Management in the Americas*, B.D. Goldstein (dir.), Washington DC, Island Press.
- Pammett, J. et L. Leduc. 2003. *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, Élections Canada.
- Paxton, P. 1999. « Is Social Capital Declining in the United States? », *American Journal of Sociology*, vol. 105, n° 1, p. 88-127.
- Peretti, J. et M. Micheletti. 2003. « The Nike Sweatshop Email: Political Consumerism, Internet, and Culture Jamming », dans *Politics, Products, and Markets*, M. Micheletti, A. Follesdal et D. Stolle (dir.), Nouveau-Brunswick, Transaction Press.
- Plutzer, E. 2002. « Becoming a Habitual Voter: Inertia, Resources, and Growth in Young

- Adulthood », *American Political Science Review*, vol. 96, n° 1, p. 41-56.
- Putnam, R. 1993. *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press.
- . 2000. *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.
- Putnam, R. (dir.). 2002. *Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.
- Rahn, W. et J. Transue. 1998. « Social Trust and Value Change: The Decline of Social Capital in American Youth, 1976-1995 », *Political Psychology*, vol. 19, septembre 1998, p. 545-565.
- Ravanera, Z., F. Rajulton et P. Turcotte. 2003. « Youth Integration and Social Capital: An Analysis of the Canadian General Social Surveys on Time Use », *Youth and Society*, vol. 35, n° 2.
- Reed, P. et K. Selbee. 2000. *Le bénévolat au Canada dans les années 90 : évolution et statisme*, Ottawa, Statistique Canada.
- Rempel, J., Holmes, J. et Zanna, M. 1985. « Trust in close relationships », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 1, p. 95-112.
- Rogers, D., G. Bultena, K. Barb. 1975. « Voluntary Associations Membership and Political Participation: an Exploration of the Mobilization Hypothesis », *The Sociological Quarterly*, vol. 16, p. 305-318.
- Rose, R. 2000. « How Much Does Social Capital Add to Individual Health? A Survey Study of Russians », *Social Science & Medicine*, vol. 51, n° 9, p. 1421-1435.
- Rosenham, D. 1970. « The Natural Socialization of Altruistic Autonomy », dans *Altruism and Helping Behavior*, J. Macauley and L. Berkowitz (dir.), New York, Academic Press, p. 251-268.
- Rotengerg, K. 1980. « A Promise Kept, a Promise Broken: Developmental Bases of Trust », *Child Development*, vol. 51, p. 614-617.
- Rothstein, B. 2002. « Social Capital and the Social Democratic State: The Swedish Model and Civil Society », dans *Democracies in Flux: The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, R.D. Putnam (dir.), Oxford, Oxford University Press.
- Rubenson, D., A. Blais, E. Gidengil, N. Nevitte et P. Fournier. 2004. « Accounting for the Age Gap in Turnout », *Acta Politica*, vol. 39, n° 4.
- Soroka, Stuart, John Helliwell et Richard Johnston. À paraître. « Measuring and Modelling Trust », dans *Diversity, Social Capital and the Welfare State*, Fiona Kay et Richard Johnston (dir.), Vancouver (Colombie-Britannique), University of British Columbia Press.
- Steinberg, L. 1996. *Beyond the classroom: Why school reform has failed and what parents need to do*, New York, Simon & Schuster.
- Stolle, D. 2005. *The Family Roots of Social Capital*, manuscript.
- . 2001. « Getting to Trust: An Analysis of the Importance of Institutions, Families, Personal Experiences and Group Membership », dans P. Dekker et E.M. Uslaner (dir.), *Politics in Everyday Life: Social Capital and Participation*, Routledge, p. 118-132.
- Stolle, D., M. Gauthier et A. Harell. 2005. *Bridging Differences: Youth, Diversity and Civic Values*, enquête longitudinale en cours financée par le CRSH et le FQRSC.
- Stolle, D. et M. Hooghe. 2004. « The Roots of Social Capital. Attitudinal and Network Mechanisms in the Relation between Youth and Adult Indicators of Social Capital », *Acta Politica*, vol. 39, n° 4, p. 422-441.
- . 2005. « Inaccurate, Exceptional, One-Sided or Irrelevant? The Debate About the Alleged Decline of Social Capital and Civic Engagement in Western Societies », *British Journal of Political Science*, vol. 35, n° 1, p. 149-167.
- Stolle, D. et M. Micheletti. À paraître. « The Gender Gap Reversed », dans *Gender and Social Capital*, Brenda O'Neill et Elisabeth Gidengil (dir.), London, Routledge.

- Stolle, D. et M. Micheletti. 2004. « New Forms of Political Participation? How Young Citizens Engage in Purchase and Discursive Political Consumerism », document présenté, *L'engagement et le désengagement politique*, au Colloque de la Société québécoise de science politique Montréal, du 26 au 28 mai 2004.
- Stolle, D. et T. Rochon. 1998. « Are All Associations Alike? Member Diversity, Associational Type and the Creation of Social Capital », *American Behavioral Scientist*, vol. 42, n° 1, p. 47-65.
- . 1999. « The Myth of American Exceptionalism: A Three Nation Comparison of Associational Membership and Social Capital », dans *Social Capital and European Democracy*, J. van Deth, M. Marraffi, K. Newton et P. Whiteley (dir.), London, Routledge.
- Stolle, D., M. Hooghe et M. Micheletti. 2005. « Politics in the Supermarket: Political Consumerism as a Form of Political Participation », *International Political Science Review*, vol. 6, n° 3, p. 245-269.
- Stroupe, K. et L.J. Sabato. 2004. *Politics: The Missing Link of Responsible Civic Education*, Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement, document de travail n° 18.
- Torney-Purta, Judith. 2001. « Civic Knowledge, Beliefs about Democratic Institutions, and Civic Engagement among 14 Year-Olds », *Prospects*, vol. 31, n° 3, p. 279-292.
- Toronto Star*. 2004. « Where's the youth vote? », article par Mary Gordon, 25 mai 2004.
- Tossutti, L.S. 2004. *Youth Voluntarism and Political Engagement in Canada*, document présenté à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de science politiques, à Winnipeg, au Manitoba, du 3 au 5 juin 2004.
- Uslaner, E. 2002. *The Moral Foundations of Trust*, New York, Cambridge University Press.
- U.S. Department of Labor. 2004. *Volunteering in the United States*, 2004. Document extrait de <<ftp://ftp.bls.gov/pub/news.release/volun.txt>>.
- Verba, S. et N. Nie. 1972. *Participation in America*, New York, Harper and Row.
- Verba, S., K. Schlozman et H. Brady. 1995. *Voice and Equality: Civic Volunteerism in American Politics*, Cambridge, Harvard University Press.
- . 2000. « Rational Action and Political Activity », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 12, n° 3, p. 243-268.
- Vote étudiant 2004. Accueil, 2004. <<http://www.studentvote2004.ca/francais/index.html>>.
- Westheimer, J. et Kahne, J. 2000. « Service Learning Required: But What Exactly Do Students Learn? », *Education Week*, vol. 19, n° 20.
- . 2004. « Educating the 'Good' Citizen: Political Choices and Pedagogical Goals », *Democratic Dialogue* (une tribune électronique de l'Université d'Ottawa). <<http://www.democraticdialogue.com/DDpdfs/WestheimerKahnePS.pdf>>.
- Wilson, W. 1994. *Les oubliés de l'Amérique*, Paris, Desclée de Bouwer.
- Wolfe, B. et R. Haveman. 2001. « Expliquer les retombées sociales et non commerciales de l'éducation », dans *La contribution du capital humain et social à une croissance économique durable et au bien-être*, sous la direction de J. Helliwell, OCDE/Développement des ressources humaines Canada, Hull, Développement des ressources humaines Canada.
- Wolfinger, R. et Rosenstone, S. 1980. *Who Votes*, New Haven, Yale University Press.
- World Values Survey. Voir la description de l'enquête à : <<http://www.worldvaluessurvey.org/>>.
- Youniss, J., S. Bales, V. Christmas-best, M. Diversi, M. McLaughlin et R. Silberseisen. 2002. « Youth Civic Engagement in the Twenty-First Century », *Journal of Research on Adolescence* vol. 12, n° 1, p. 121-148.

Commentaire sur « L'engagement civique des jeunes canadiens et ses répercussions sur les politiques gouvernementales »

Suzanne Clément, Patrimoine canadien

Les jeunes occupent une place extrêmement importante dans notre société et j'aimerais profiter de cette occasion pour partager avec vous quelques réflexions sur ce sujet.

Tout d'abord, il est important de prendre conscience de la place des jeunes, tant au plan démographique que socio-économique. Les jeunes âgés entre 15 et 25 ans représentent quatre millions de personnes au Canada. C'est aussi la génération la plus scolarisée que le pays n'ait jamais connue de son histoire. C'est une génération très conscientisée aux enjeux mondiaux et qui utilise abondamment les nouvelles technologies comme partie intégrante de leur participation civique.

Au plan économique, il est évident que ces jeunes représentent un atout dont notre pays ne saurait se passer pour faire face au vieillissement de la population et à la transition rapide vers une économie du savoir. Au plan social, les jeunes Canadiens et Canadiennes poussent encore plus loin l'ouverture et l'innovation dont leurs parents ont fait preuve : que l'on pense au multiculturalisme et au respect des groupes minoritaires, à l'apprentissage des langues officielles ou encore à la conscientisation face aux défis posés par la mondialisation de l'économie; nos jeunes expriment plus que jamais leur désir de participer à l'édification de notre société.

La question qui se pose face à ce constat est la suivante : est-ce que notre pays, notre société et nos institutions bénéficient pleinement du potentiel, de la richesse et de la créativité de ces jeunes? Certains phénomènes semblent nous indiquer qu'il s'installe un malaise profond entre les jeunes canadiens et leurs institutions.

Il est difficile d'identifier avec précision les raisons de cette baisse de participation. Plusieurs hypothèses ont été lancées mais encore trop peu d'études empiriques nous permettent de tirer des conclusions précises, en raison de la relative nouveauté de la recherche sur ce phénomène dans les milieux académiques. Les conclusions générales de l'étude de Stolle et Cruz sont certainement un pas dans la bonne direction afin de mieux comprendre ce malaise. Les jeunes participent moins que leurs aînés, et participent moins que leurs parents lorsque ces derniers avaient leur âge, ce qui semble confirmer une tendance à la baisse qui ne pourra être renversée sans qu'un effort soutenu y soit consacré.

Ce document de recherche nous apprend également que les jeunes citoyens et citoyennes utilisent une plus grande variété de modes d'expression civique et politique tels que la participation à des manifestations publiques et l'expression de choix socio-politiques à travers la consommation; cependant, contrairement

à la croyance plus ou moins répandue, ces nouvelles formes de participation ne semblent pas constituer une alternative aux modes de participation traditionnels comme le vote. Ce qui nous amène devant le constat suivant : il existe un écart important en terme de participation publique entre les jeunes éduqués et plus à l'aise financièrement et les jeunes plus marginalisés et moins scolarisés, d'où l'importance pour tous les acteurs concernés de déployer des efforts importants afin de rejoindre ces catégories de jeunes.

Les gouvernements ont certainement un rôle important à jouer pour rejoindre les jeunes plus marginalisés de la société. Les décideurs publics doivent mettre en place des programmes innovateurs qui permettent aux jeunes de faire une différence au niveau local et leur donner une source de motivation pour réduire les inégalités sociales. Une partie de la réponse seulement se trouve dans les actions du gouvernement; chacun de nous a une part de responsabilité pour encourager nos jeunes à s'intéresser à l'avenir de leurs communautés et de leur pays. En tant que parents, nous pouvons conscientiser nos enfants aux bienfaits de la coopération et de la participation afin de construire un pays encore meilleur pour les

générations à venir. Les groupes communautaires, les partis politiques et les gouvernements doivent faire une place aux jeunes plus marginalisés afin de leur permettre de s'exprimer dans les institutions existantes et de changer les choses. Ce sont les petites choses qui changent le monde. Tout ce que les jeunes nous demandent, c'est d'y croire avec eux et de les appuyer pour leur permettre de réaliser tout leur potentiel.

Toutes les semaines, je rencontre des jeunes actifs dans leur communauté et qui font une différence pour leurs concitoyens. Il est important d'éviter de tomber dans le piège des préjugés; trop souvent on leur dit qu'ils sont trop individualistes ou trop irresponsables ou encore on essaie de limiter leur esprit créatif en leur demandant d'être ce qu'ils ne sont pas. Nous oublions souvent que c'est grâce aux jeunes si nous pouvons nous remettre en question, évoluer et nous améliorer. Des milliers de jeunes Canadiens et Canadiennes se démarquent à chaque année par leur implication communautaire ou par leur génie créatif. Il serait dommage que notre société et nos institutions ne puissent bénéficier de leur immense talent et de leur créativité.

CAPITAL SOCIAL ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE PRÉVENTION DU CRIME

Raymond R. Corrado, Université Simon Fraser, Irwin M. Cohen, University College of the Fraser Valley, et Garth Davies, Université Simon Fraser

La relation entre le capital social et les programmes communautaires de prévention du crime est à la fois directe et complexe et, jusqu'à présent, les études sur le sujet sont rares. Par exemple, des Américains ont établi un lien empirique solide entre les stratégies communautaires de maintien de l'ordre, s'appuyant en partie sur le renforcement du capital social, la réduction de la criminalité et la peur du crime (Zhoa *et al.*, 2002). Il est cependant difficile de définir cette relation avec précision, que ce soit par la théorie ou par la pratique, notamment en raison des effets réciproques. Autrement dit, les programmes de prévention du crime peuvent favoriser le capital social, et le capital social peut renforcer l'impact positif des programmes de prévention (Sampson et Raudenbush, 1999). De plus, pour bien comprendre la relation entre le capital social et la prévention du crime, plusieurs variables à multiples niveaux doivent absolument être considérées, par exemple les lois fédérales et provinciales, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que les facteurs relatifs à la structure des communautés, lesquels ont une incidence sur les écarts d'accès au capital social ainsi que sur le financement des programmes touchant le capital social et la prévention du crime (Hale, 1996).

Au Canada, le capital social et les nouvelles initiatives locales ou communautaires de prévention du crime sont associés à plusieurs thèmes clés. Les initiatives de revitalisation des quartiers évoluent constamment et au cours des dix dernières années des changements profonds ont pu être constatés. Par exemple, bien que cela ne soit pas toujours le cas, la sûreté, la criminalité et la sécurité sont en voie de faire partie intégrante de la revitalisation des quartiers. Ce changement a pris la forme de nouvelles stratégies favorisant des initiatives à long terme pour gérer des facteurs politiques, sociaux, économiques et sociétaux liés à la prévention du crime. Par conséquent, la prévention du crime devrait être axée sur la société elle-même. Les principales questions entourant le développement et la sécurité communautaires sont peut-être celles qui touchent les partenariats communautaires, la gouvernance locale, la participation et l'exclusion. On constate de plus en plus

d'intérêt pour la façon dont sont répartis les pouvoirs décisionnels et les ressources matérielles, les niveaux de confiance envers autrui, et l'importance de la fragmentation et de l'exclusion sociales (Lane et Henry, 2004).

Dans le but de décortiquer ces questions complexes, notamment en ce qui concerne le capital social et les programmes communautaires de prévention du crime, on étudiera dans le présent texte la façon dont le capital social – que l'on définit principalement comme la création de réseaux au sein d'une communauté, en général un quartier – a été utilisé dans certains programmes de prévention du crime. Malgré les mises en garde susmentionnées concernant la complexité que représente l'évaluation de l'impact direct sur la prévention du crime que peuvent avoir les programmes axés sur le capital social, la plupart des études révèlent que durant la première moitié du siècle, de tels programmes ont favorisé une réduction de la criminalité et de la peur qu'elle engendre. Ils ont aussi évolué, passant de programmes de prévention axés sur les services policiers à des programmes complets incluant des politiques d'intervention chez les jeunes enfants et en matière d'éducation, ainsi que des politiques novatrices de logement conçues pour encourager la création d'unités (à vendre ou louer) pour les familles à revenus élevés et moyennement élevés, ainsi que de logements sociaux.

Bien que jusqu'à présent la plupart des programmes relatifs au capital social ainsi que leur évaluation se soient appuyés sur l'expérience américaine, plusieurs politiques novatrices basées sur des méthodes élaborées et non traditionnelles sont mises en application depuis peu au Canada et en Grande-Bretagne. Dans le présent article, on survolera d'abord le concept de capital social avant d'examiner les données empiriques concernant son impact sur la prévention du crime dans les communautés, ainsi que quelques programmes novateurs très complets. En dernier lieu, une liste de thèmes stratégiques sera présentée pour aider les décideurs à s'appuyer sur les recherches en matière de capital social pour évaluer les programmes actuels et déterminer la voie à suivre.

Capital social

Au cours des dernières années, le capital social s'est avéré un concept populaire, mais contesté. Le présent texte fait partie d'une série d'études sur le capital social comme instrument de politique publique dans le cadre desquelles les auteurs étaient appelés à le considérer sous l'angle des réseaux. De nombreuses définitions existent, mais les auteurs ont préféré celle du Projet de recherche sur les politiques, qui définit le capital social comme « les réseaux de relations sociales donnant accès aux ressources et aux appuis nécessaires » (Judge, 2003). Depuis les années 1930, des criminologues, des sociologues, des urbanistes et des activistes communautaires, suivant les travaux de Saul Alinsky de l'Université de Chicago, ont proposé des programmes de création de réseaux reliant les citoyens des quartiers défavorisés dans le but de réduire la désorganisation sociale. Alinsky et ses mentors, Clifford Shaw et Henry McKay, ont affirmé que la désorganisation sociale était la principale cause de la formation des gangs de jeunes et de l'expansion du crime organisé. Alinsky, pour sa part, a indiqué qu'il est nécessaire de créer des réseaux dans les divers quartiers multi-ethniques urbains; cela permet aux résidents de créer des liens d'acointances (bridging) ainsi que des liens instrumentaux (linking) avec les principales institutions sociales de leur communauté, par exemple les églises et les écoles, ainsi que les institutions à vocation économique telles que les syndicats, les entreprises de fabrication et les banques. En retour, ces réseaux économiques favorisent des liens de contacts avec les institutions politiques indispensables à la mairie et au conseil municipal, responsables de la prestation des services essentiels, par exemple les services de police, d'éducation et de santé, ainsi que des mesures économiques nécessaires pour stimuler l'embauche.

De ce point de vue, on a indiqué qu'il était essentiel de créer un réseau d'associations de citoyens, comme l'Industrial Area Foundation (IAF), pour officialiser le réseautage nécessaire et ainsi obliger les institutions économiques et politiques à stabiliser l'organisation sociale au niveau communautaire (Alinsky, 1942). Présentement, 60 organisations (dans 50 villes américaines) sont affiliées à l'IAF. En règle générale, les principales organisations sociales ont une base religieuse sans toutefois se rattacher à une église en particulier, et créent des réseaux d'acointances entre les différents groupes ethniques. Leur objectif est habituellement restreint et ciblé sur des thèmes comme le logement abordable, le repérage d'emploi dans le secteur public de leur communauté, le salaire minimum et le financement des écoles secondaires.

Récemment, à la suite d'une recherche de grande envergure – *Le Projet concernant le développement humain des quartiers de Chicago* –, Robert Sampson a démontré très clairement que le capital social, utilisé comme le suggère Alinsky, permet vraiment de réduire les taux de crimes graves. Sampson (1999) soutient que le capital social, lorsqu'il prend la forme de réseaux informels de parents et d'amis qui visent à prévenir les délits et les problèmes mineurs dans les quartiers, favorise une réduction importante des homicides et autres crimes violents. Il qualifie d'« efficacité collective » cette forme de réseautage social visant à réduire les délits mineurs (par exemple, le flânage ou l'intoxication par l'alcool).

Aux États-Unis, des projets pilotes fondés sur le capital social ont été mis en œuvre à l'échelle des localités, des États, et de tout le pays. Dans le passé, ces initiatives visaient à compléter les méthodes policières traditionnelles, lesquelles ne permettaient pas de réduire les taux élevés et persistants de criminalité dans des quartiers urbains fortement défavorisés, souvent qualifiés de ghettos urbains. Même dans d'autres quartiers plus privilégiés, par exemple dans les banlieues à revenus moyens, des programmes tels que Parents-Secours et Surveillance de quartier, fondés sur le capital social, ont été mis en œuvre pour aider les citoyens à garantir la sécurité de leurs enfants et pour réduire de façon générale les crimes contre la propriété. Autrement dit, aux États-Unis et dans d'autres pays capitalistes industrialisés, on s'entend depuis longtemps pour dire que le capital social et les programmes de prévention du crime peuvent suppléer aux pratiques conventionnelles de maintien de l'ordre. De plus, de récentes études révèlent clairement que les réseaux communautaires doivent être élargis et inclure des programmes d'intervention en matière d'éducation des jeunes enfants, ainsi que des régimes de soins de santé et d'emploi.

Programmes communautaires de prévention du crime

En général, il est entendu que des approches urbaines et locales mises en œuvre avec soin permettent non seulement de prévenir la criminalité et la victimisation, mais aussi de promouvoir la sécurité dans les communautés et le développement durable de la société (Nations Unies, 2002).

La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) au Canada est un plan d'action qui a pour but de réduire la criminalité à la source, et d'aider à bâtir des communautés solides et saines. Cette stratégie

fait partie intégrante du programme gouvernemental de sécurité publique, qui a notamment pour objectifs :

- de mobiliser les partenaires : gouvernements, entreprises, groupes communautaires, services de police, organisations non gouvernementales (ONG) (organisations sociales, organismes de santé et de justice pénale), et particuliers;
- d'aider les communautés à trouver des solutions à des problèmes locaux liés à la criminalité;
- de sensibiliser la population à la prévention du crime et aux sources de la criminalité et de la victimisation;
- d'effectuer des recherches sur la prévention du crime et d'identifier, de mettre en commun et de diffuser les pratiques exemplaires (SNPC, Programme de partenariat en prévention du crime, 2004).

En d'autres mots, la SNPC permet au gouvernement du Canada d'élargir ses partenariats et d'aider les communautés à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes novateurs et durables pour prévenir le crime grâce à l'action communautaire.

Les programmes communautaires de prévention du crime (PCPC) couvrent de plus en plus de terrain. À l'origine, ils avaient été mis sur pied pour contrer le taux croissant de criminalité constaté depuis les années 1960, notamment aux États-Unis, ainsi qu'une augmentation de la peur du crime dans bon nombre de démocraties libérales. Essentiellement, les PCPC visent à réduire le crime ainsi que la peur de la population face à la criminalité. Généralement, la plupart des programmes étaient axés – directement ou non – sur le rôle de la police.

En ce qui concerne le lien entre la police avec les PCPC, il faut noter que les programmes les plus conventionnels sont identifiés comme des services officiels de police communautaire, ou par l'acronyme SPC, et qu'ils mettent de l'avant un grand nombre de mesures : stratégies traditionnelles d'intervention ou de lutte contre le crime, pratiques de gestion novatrices basées sur un contact proactif et régulier de la police avec les citoyens et les gens d'affaires, et création de postes d'agents de gestion et de patrouilles à pied responsables de la prévention du crime et de la réduction de la peur (Worrell et Zhao, 2003). Mais quelle que soit la stratégie adoptée, les PCPC sont principalement fondés sur un lien direct entre les policiers et les citoyens, et dépendent de la collaboration active de la population, laquelle peut grandement et concrètement aider les policiers. Cette collaboration peut prendre diverses formes : aide à l'identification des personnes suspectes, affichage des limites géographiques des propriétés et

des entreprises, installation de systèmes de protection (automobiles, maisons, installations commerces), adhésion à Parents-Secours, diffusion aux voisins de l'information concernant les services de police, restructuration des espaces isolés pour qu'ils soient mieux éclairés, surveillance de quartier, incitation à recourir aux services de police de la rue et des centres d'achats pour obtenir de l'information, appels pour signaler des infractions et des incidents louches.

Bien que les nombreux PCPC soient fondés sur un contact avec la police, plusieurs nouveaux programmes sont axés sur le renforcement du capital social dans les quartiers fortement défavorisés, grâce principalement à des ressources communautaires et gouvernementales comme des enseignants, des travailleurs en santé, des représentants gouvernementaux et des responsables du logement (secteur privé).

À Chicago, les réseaux de résidents de quartiers urbains ethniques existent depuis toujours. Ils concernent principalement les églises, les entreprises et les autorités locales, et ont pour objectif d'améliorer les écoles, le logement, la santé et l'emploi. En stabilisant l'organisation sociale de ces quartiers pauvres, on arrive à réduire la criminalité, notamment chez les jeunes, ainsi que le désordre social.

Par exemple, dans les années 1960, à Ypsilanti, au Michigan, près de Detroit, un programme social de prévention, le projet préscolaire High/Scope Perry, a été lancé dans des quartiers urbains afro-américains. Il s'agissait d'une première tentative d'utilisation d'un capital social d'accointances et instrumental dans un programme de prévention hâtive conçu en partie pour prévenir la criminalité. On souhaitait que les enfants participant au programme acquièrent les capacités nécessaires pour avoir une expérience positive et fructueuse à l'école primaire. On a émis l'hypothèse suivant laquelle la réussite scolaire à cette étape augmenterait les possibilités que ces enfants obtiennent un diplôme d'études secondaires. De plus, on estimait que les jeunes enfants ayant des expériences positives à la maison et à l'école auraient plus de chances d'éviter la délinquance à la pré-adolescence, et la criminalité à l'adolescence. On a sélectionné un petit échantillon de 123 enfants afro-américains issus de familles à faible revenu, âgés de 2 à 3 ans, qui présentaient un risque élevé d'échec scolaire. D'entre eux, 58 ont été inscrits au programme d'intervention préscolaire de 1962 à 1967. Les résultats ont été évalués régulièrement jusqu'à ce que les sujets atteignent 40 ans. Pour s'assurer que les objectifs du programme seraient atteints, les enseignants ont reçu de la formation et du soutien dans l'application des principes du projet. En ce qui a trait au processus,

les enseignants devaient rencontrer les enfants chaque jour pour une période de 2 heures et demie, et rencontrer les parents une fois par semaine, pendant 1 heure et demie. Les enseignants organisaient les classes de façon à pouvoir observer et prendre part aux activités d'auto-apprentissage, aux activités en petits et en gros groupes, et aux principales expériences liées au développement de l'enfant, selon l'âge.

Comme l'indique le tableau 1, l'impact à long terme de cette étude, selon cinq indicateurs clés, est extrêmement impressionnant. Du point de vue de la prévention du crime, on notera que seulement 7 % des enfants soumis à l'étude ont été arrêtés cinq fois ou plus, comparativement à 35 % chez ceux du groupe témoin (5 fois plus). En ce qui a trait à l'efficacité-coût du programme, on a établi que chaque dollar dépensé permettait aux contribuables d'économiser 12,90 \$ comparativement à ce que leur ont coûté les enfants du groupe témoin (Schweinhurt, sous presse).

Ce projet était novateur en ce sens que les enseignants devaient travailler en étroite collaboration avec les enfants d'âge préscolaire et leur famille pour favoriser le développement, à l'école et à la maison, des aptitudes de base pour apprendre. Cette étude, fondée sur le capital social, a permis de créer des liens entre les parents et les ressources scolaires, tout en réduisant de façon considérable la prévalence des comportements asociaux et de la criminalité dans les quartiers. En outre, ce projet a eu des répercussions importantes à long terme sur le capital humain et le capital social des sujets, comparativement aux autres enfants de leurs quartiers n'ayant pas participé au programme.

Au Canada, de nombreux projets ont donné d'excellents résultats, dont le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, Familles saines et Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur (Ontario), qui ont pour principal objectif la prévention du crime.

Dans les écoles, on utilise le capital social dans le but de prévenir le crime : des postes d'agents de liaison police-école sont créés, notamment au niveau intermédiaire et au secondaire. Ces agents, qui ont reçu une formation spéciale, ont pour mandat d'établir des liens informels, premièrement avec les enseignants et les administrateurs, et deuxièmement avec les élèves. Certains ont des postes permanents au sein des écoles, et d'autres les visitent régulièrement et se font connaître des étudiants en discutant avec eux de façon informelle et en participant à des activités sociales. Souvent, les agents parlent avec les étudiants des stratégies de réduction et de prévention du crime, et des façons d'éviter la victimisation et d'intervenir de façon non contentieuse pour désamorcer les situations présentant un risque de violence. En retour, les étudiants découvrent des mécanismes efficaces et sécuritaires pour aviser les agents ou les responsables de l'école concernant un problème imminent. De tels liens sociaux permettent également de créer un capital social d'acointances avec les organismes communautaires pour des ressources concernant la famille, la santé et l'emploi. Les agents de liaison peuvent également contribuer à d'autres programmes, par exemple au programme de sensibilisation EarlsCourt Child and Family Centre, en Ontario, car ils peuvent observer les jeunes dans divers contextes et aiguiller ceux qui ont des besoins particuliers vers des spécialistes. De plus, en leur qualité d'entraîneurs (activités parascolaires), d'enseignants ou de mentors, ils peuvent contribuer au capital social. Cette dimension est extrêmement importante, car elle établit des liens entre les jeunes et la police dans des contextes autres que le maintien de l'ordre, et permet le développement d'un sentiment de confiance ainsi que le partage d'objectifs communs.

Le projet préscolaire High/Scope Perry illustre bien la façon dont on peut utiliser les liens entre le capital social et le système d'éducation pour prévenir ou réduire la criminalité chez les jeunes d'un quartier défavorisé. Aujourd'hui, dans plusieurs pays, notam-

Tableau 1 : Résultats clés à 27 ans : Projet préscolaire High/Scope Perry

	Groupe étudié Oui %	Groupe témoin Oui %
Cinq arrestations ou plus	7	35
Prestataire d'aide sociale depuis toujours	59	80
Revenu mensuel de 2 000 \$ ou plus	29	7
Propriétaire d'une maison	36	13
Diplôme d'études secondaires	71	54

Source : High/Scope Educational Research Foundation.

ment au Canada et au Royaume-Uni, on tend à élargir la portée des programmes fondés sur le capital social dans le but de réduire la criminalité. Quelques-uns de ces programmes sont mentionnés ci-bas; l'approche plus globale s'appuie sur le constat d'une diminution générale du capital social dans certains pays de l'Ouest. Des études révèlent que les quartiers stables, à faibles revenus ou de classe ouvrière, de même que les quartiers à revenus moyens et élevés, sont généralement caractérisés par un capital social fort, malgré ce que prétend Putman (1993) concernant un déclin général du capital social dans certains pays capitalistes industrialisés, notamment aux États-Unis. Ces quartiers stables (faible taux de criminalité, faible mobilité résidentielle, logements peu peuplés, faible taux de familles monoparentales, stabilité ou hausse de la valeur immobilière) jouissent de réseaux de relations entre les citoyens, ce qui permet aux enfants et aux adolescents d'aller à l'école et de participer à des activités de loisir et, ultérieurement, de trouver un emploi et d'établir des relations civilisées (Sampson, 1997). Évidemment, les PCPC ont plus de chances de succès dans ces quartiers, car le capital social y est déjà établi – ou peut y être facilement mis sur pied – ce qui en retour permet à des programmes comme Surveillance de quartier et Parents-Secours de se développer. Lorsque instaurés au niveau primaire, on constate que les programmes de prévention qui visent l'apprentissage et le renforcement des compétences parentales, ainsi que la transmission d'aptitudes interpersonnelles, ont des répercussions positives multiples sur le fonctionnement des sujets en société rendus à l'âge adulte (Hawkins *et al.*, 2005). Par exemple, une étude américaine révèle qu'un jeune qui participe à un programme d'intervention au niveau primaire pour apprendre à contrôler son impulsivité a plus de chances de devenir un adulte équilibré lorsqu'il atteindra 21 ans. Dans le cadre de ce programme, on proposait au jeune des solutions de rechange pour obtenir ce qu'il voulait sans recourir à la violence (Cox, 2005).

Programmes d'intervention systématique hâtive concernant les jeunes à risques élevés

Concernant la prévention du crime et de la victimisation, la SNPC utilise une approche de long terme basée sur le développement social, ainsi que sur l'intervention hâtive et l'identification des facteurs de risque interreliés à divers niveaux. Le défi consiste donc à atteindre ces objectifs par le biais de changements effectués sur une longue période, mais qui nécessiteront des engagements sur une période relativement courte.

En règle générale, les théories sur le capital social et la prévention du crime indiquent que les familles à risque élevé/familles à problèmes multiples sont les principales cibles des programmes fondés sur le capital social. Ces familles, souvent monoparentales et sans grand capital humain (par exemple, peu d'éducation, faibles revenus, santé mental et physique déficiente, absence de réseaux informels) ont plus de chances d'améliorer leur vie en participant à ces programmes. Les jeunes issus de familles à risque élevé sont plus susceptibles de se diriger vers un style de vie déviant dès l'enfance, puis à l'adolescence, et enfin, à l'âge adulte (Loeber et Farrington, 1998). Comme l'a démontré le projet préscolaire High/Scope Perry, on reconnaît depuis longtemps que les programmes d'intervention hâtive permettent vraiment de prévenir la criminalité, notamment dans des quartiers désorganisés sur le plan social. Ces programmes mettent l'accent sur la création d'un capital social en jumelant des enseignants et des aide-éducateurs avec un enfant et ses parents. En France, par exemple, des programmes d'intervention hâtive ont permis de relier des mères et leurs enfants à une vaste gamme de services visant à aider les enfants à grandir sainement (Blatier et Corrado, 2002). Au Canada, le programme de sensibilisation EarlsCourt Child and Family Centre (Toronto), pour les enfants de 6 à 12 ans, est l'un des plus novateurs en matière de prévention du crime. Son principal objectif est « de réduire les contacts avec la police au sein d'une population à haut risque d'adopter un comportement délinquant avant l'âge de 12 ans » (Webster *et al.*, 2002). Ce programme est basé sur des services complets et efficaces :

- (1) le SNAP Children's Group (anciennement le Transformer Club), un programme parascolaire de 12 semaines (groupes structurés) axé sur la maîtrise de soi et la résolution des problèmes suivant le modèle cognitiviste;
- (2) le SNAP Parenting Group, un programme de 12 semaines sur la façon appropriée de s'occuper d'un enfant;
- (3) une thérapie familiale s'appuyant sur le SNAPP (Stop Now and Plan Parenting);
- (4) des éducateurs à domicile;
- (5) l'intervention en milieu scolaire et la consultation des professeurs;
- (6) le dédommagement des victimes;
- (7) l'aide individuelle pour les garçons, afin de les encourager à participer à des activités communautaires structurées;
- (8) le Friday Night Club, pour les garçons à risque élevé qui ont participé avec succès au SNAP Children's Group. Depuis quinze ans, les services offerts dans le cadre du programme de sensibilisation sont constamment prolongés (ajout du club post-programme), et de

plus en plus souples et complets (grâce à l'aide individuelle, aux interventions, au dédommagement et aux services à domicile) (Webster *et al.*, 2002, p. 208).

Les PCPC au Canada

Dans un rapport publié récemment par la Fédération canadienne des municipalités (2004) sur le changement social, la hausse de la criminalité et la qualité de vie dans les villes, on indique que le maintien de l'ordre suffirait à résoudre les problèmes complexes que vivent les communautés. Mais pour acquérir les compétences et le savoir nécessaires pour devenir des membres productifs de la société, l'éducation et la création d'emplois sont essentielles.

Au Canada, certaines initiatives communautaires de prévention du crime se sont avérées très efficaces, tandis que d'autres ont tardé à donner les résultats attendus, en raison de divers obstacles. En fait, les programmes axés sur l'intervention chez les jeunes enfants et sur les jeunes présentant un risque de délinquance figuraient parmi les plus prometteurs (Léonard *et al.*, sous presse). De plus, la SNPC a beaucoup travaillé dans le domaine de la sécurité à l'école et des stratégies anti-intimidation. Les résultats montrent que ces initiatives ont un impact positif, notamment pour ce qui est de réduire et de prévenir les comportements asociaux, et d'encourager les jeunes à participer en milieu scolaire.

Les programmes mis en œuvre à Toronto et à Vancouver sont donc de bons exemples de programmes de grande envergure axés sur le capital social qui visent les quartiers désorganisés sur le plan social et où l'on retrouve un taux élevé de criminalité.

Toronto

Le programme d'enrichissement socioculturel a été lancé par l'Association de revitalisation de San Romanoway, en collaboration avec la SNPC, dans le secteur Jane-Finch de Toronto, qui est considéré comme l'une des communautés urbaines multi-ethniques les plus pauvres et les plus désorganisées sur le plan social au Canada, et où le taux de criminalité est le plus élevé (notamment chez les jeunes). Dans le corridor des rues Jane et Finch, où l'on retrouve des immeubles à logement surpeuplés, les jeunes criminels et vandales sont omniprésents. Dans deux de ces immeubles, 85 % des 4 400 résidents sont des immigrants récents; on y parle plus de 80 langues différentes. Le taux de chômage chez les jeunes est extrêmement élevé, environ 40 %. Pour améliorer la situation dans ce quartier, l'Association

de revitalisation de San Romanoway a choisi de procéder en créant du capital social. Cet organisme communautaire a été fondé par des locataires, des propriétaires d'immeubles, des entreprises locales, des policiers, des autorités locales et des chercheurs. Grâce aux types classiques de capital social, soit la création de liens d'attachement (bonding) entre les locataires, la création de liens d'acointances entre les intervenants communautaires et la création de liens instrumentaux avec les services de police locaux et les organismes fédéraux, le Programme d'enrichissement socioculturel a été mis sur pied. On lui a alloué 1 000 000 \$ échelonnés sur trois ans (prélevés sur le budget de projet obtenu par le secteur privé), ainsi que 300 000 \$ de la SNPC. Tout comme l'IAF d'Alinsky, le projet San Romanoway s'était fixé des objectifs précis qui contribueraient au but ultime, c'est-à-dire réduire la criminalité. Parmi ces objectifs notons les suivants :

- réduire la criminalité et le vandalisme dans la communauté;
- créer des programmes ayant un effet positif sur le comportement des jeunes;
- renforcer les relations avec la police et améliorer la sécurité;
- réparer des installations;
- organiser des activités communautaires dans les immeubles;
- garantir des communautés solides, sécuritaires et dynamiques (Quartier San Romanoway de Toronto – Programme d'enrichissement socioculturel, 2004).

Ce plan d'action détaillé a abouti à la mise sur pied d'une vaste gamme de programmes pour les jeunes – encore très populaires aujourd'hui – et de programmes d'éducation multiculturels. On a également apporté des modifications à la structure des immeubles pour prévenir la criminalité : système d'éclairage, entrées de sécurité, surveillance vidéo et aménagement de la communauté. De plus, la police a adopté une approche communautaire (par exemple, la participation aux activités communautaires et la résolution des problèmes des principaux intervenants, y compris les locataires, les propriétaires et les entreprises). Les installations publiques ont été améliorées, notamment la piscine, les terrains de tennis et de basket-ball, et les terrains de jeu. Plus important encore, des programmes d'intervention hâtive, y compris une collaboration directe avec les parents, ont été mis sur pied. En tout, 14 programmes couvrant toutes les étapes du développement de l'enfant jusqu'à l'adolescence ont été créés. On a vu naître

des clubs informatiques, des programmes d'encadrement, des groupes de médiation par les pairs, et des programmes de petits déjeuners. Au niveau communautaire, plusieurs mécanismes ont été élaborés pour promouvoir l'identité communautaire ainsi qu'un processus de rétroaction concernant les services offerts dans la communauté, par exemple le communiqué saisonnier, le Festival of Friends, le Multi-Faith Holiday Season Celebration Dinner, et un sondage auprès des ménages.

Vancouver

Le capital social a également été le thème central d'une initiative de prévention de la criminalité lancée dans le quartier est du centre-ville de Vancouver, bien connu lui aussi pour sa désorganisation sociale et son taux élevé de criminalité. Contrairement au secteur Jane-Finch, on n'y retrouve pas des immeubles à faible revenu surpeuplés abritant de nombreux nouveaux immigrants de toutes les nationalités. Selon Coyne (2004), ce secteur compte environ 16 590 résidents, principalement des hommes (62 %) et une forte proportion de personnes âgées (22 %). De plus, les deux tiers des résidents ont un revenu en deçà du seuil de pauvreté, 47 % sont des minorités visibles, et 48 % des résidents de plus de 20 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires. Les sans-abri sont de plus en plus nombreux et on a constaté une hausse dramatique de la consommation de crack « en public », un taux très élevé de cas de VIH et d'hépatite C chez les consommateurs de drogue par injection, ainsi qu'un taux de criminalité et de victimisation plus élevé que partout ailleurs à Vancouver (Coyne, 2004, p. 4-5).

En général, les crimes commis ne sont pas imputables aux jeunes. Ce quartier, où l'on retrouve la plus forte concentration de drogués, de travailleurs du sexe, de sans-abri et de migrants autochtones, est établi dans un grand secteur d'affaires, bordé au sud par le quartier chinois, et à l'ouest par un important centre touristique (Gastown). De plus, au centre, se situent le poste de police principal de Vancouver et le palais de justice provincial. En fait de logements, on trouve des chambres d'hôtel à prix modéré, des refuges pour les sans-abri, et des unités locatives. La drogue et le commerce du sexe sont omniprésents, et concentrés dans les petits parcs, les ruelles et plusieurs rues principales et secondaires. Cependant, les consommateurs de drogues, les personnes sans abri et les migrants autochtones ont accès à une foule de services sociaux et de ressources non gouvernementales. Au cours des dix dernières années, le taux de mortalité chez les consommateurs de drogue par injection et la présence d'un tueur en

série qui serait responsable de la disparition et du meurtre de plus de 50 travailleuses du sexe – la plupart Autochtones – ont rendu plus impérieuse que jamais la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics. En réponse au problème persistant que représentait la drogue, la Ville de Vancouver s'est jointe aux gouvernements provincial et fédéral dans la planification, le financement et la mise sur pied d'une stratégie antidrogue fondée sur quatre grands principes (Four Pillar Drug Strategy). De plus, l'Accord de Vancouver offre des programmes à multiples niveaux coordonnés par les gouvernements provincial et fédéral et axés sur la réduction des méfaits, la réadaptation, la prévention et le maintien de l'ordre. Des programmes semblables, fondés sur la déficience des méthodes policières conventionnelles face aux incidences tragiques susmentionnées, qui sont liées à la consommation de drogues dures, ont été mis de l'avant avec succès en Australie, en Allemagne et en Suisse. Les programmes de prévention ont commencé par une large consultation auprès des communautés, dont les résidents du quartier Est du centre-ville de tous les groupes, les gens d'affaires, les dirigeants et la police. Dans ce contexte, la police s'intéresse principalement aux revendeurs de drogues et aux consommateurs. Elle doit également aider les consommateurs à avoir accès aux ressources communautaires en matière de soins de santé. En fait, plusieurs formes de capital social sont incluses dans cette stratégie antidrogue. Une évaluation de la stratégie est en cours; toutefois, on peut déjà constater une réduction des méfaits.

C'est dans ce contexte qu'en 1997 la Ville de Vancouver a voulu s'attaquer à la désorganisation sociale et à la détérioration économique du quartier Est du centre-ville. Étant donné les enjeux stratégiques, les décideurs ont opté pour une démarche basée principalement sur le capital social – pour réduire le taux de criminalité, contrer les épidémies, améliorer les logements et revitaliser l'économie – ainsi que sur la participation des résidents à faibles revenus, notamment pour éviter qu'ils soient délogés à la suite d'une intervention. En 1998, des décideurs de Vancouver ont pris l'initiative de soumettre une demande au Fonds d'investissement dans la prévention du crime du Centre national de prévention du crime (CNPC) pour mettre sur pied un projet pilote. Étant donné l'envergure de ce projet, qui prévoyait l'établissement de réseaux entre les trois paliers de gouvernement – municipal, provincial et fédéral – la création de liens avec les résidents des divers quartiers et les gens d'affaires, ainsi que le rapprochement et la connexion des groupes communautaires, les partenaires multilatéraux, y compris la Ville de Vancouver, le CNPC, Ressources humaines et

Développement des compétences Canada, Condition féminine Canada, Patrimoine canadien, et le ministère de la Colombie-Britannique responsable de la sécurité publique et du solliciteur général, ont tous participé au financement (Coyne, 2004).

Les principes du capital social sont enchâssés dans la plupart des objectifs de ce projet : sensibilisation et renforcement de la confiance avec l'aide des représentants communautaires, élaboration et mise en œuvre de la vision pour le quartier chinois, création de liens entre les jeunes du quartier Strathcona, programmes jeunesse (SUCCESS), groupes d'étudiants universitaires, emploi chez les jeunes, cohésion communautaire, communication et information.

En ce qui concerne cet ambitieux projet, on considère que la clé du succès – ici la prévention de la criminalité – réside principalement dans le renforcement des divers types de capital social par le biais de programmes précis. La première évaluation du projet a permis de tirer les conclusions suivantes :

- le projet a mené à une meilleure compréhension des questions touchant la drogue et l'alcool dans la communauté ethnoculturelle, et à une moins grande résistance par rapport à l'implantation du plan « *Four Pillar Drug Strategy* »;
- tous les membres du comité de revitalisation du quartier chinois (CRQC) interrogés ont dit mieux comprendre les enjeux et les besoins, ce qui permettra de s'attaquer aux causes profondes;
- le CRQC a collaboré avec le centre Carnegie pour établir un fonds de dotation pour les arts;
- on comprend mieux le besoin d'établir un nouveau mécanisme de développement économique communautaire, étant donné le soutien pour la création d'emplois demandant peu de compétences, et les possibilités de développement des entreprises;
- tous les membres du CRQC interrogés se sont dits prêts à soutenir le processus après la fin du projet; ils s'interrogeaient toutefois sur la disponibilité des ressources nécessaires pour poursuivre les travaux;
- différents événements communautaires, dont des conférences, des présentations politiques et des réunions ont permis aux responsables du projet et aux représentants du programme d'expliquer au public et aux gens d'affaires la nature du projet;
- les médias chinois ne décrivent plus la communauté de la même façon qu'avant; ils parlent davantage des changements qui s'opèrent (Coyne, 2004, p. 15).

Dans le rapport d'étape du projet, aucune donnée n'était fournie concernant la prévention du crime, probablement parce qu'on s'attendait à ce que les résultats ne se manifestent qu'à long terme. En fait, tout programme de grande envergure basé sur le capital social et axé sur la réduction de la criminalité dans une communauté d'environ 17 000 résidents mettrait plusieurs années à se développer une fois les divers réseaux créés.

Les deux projets canadiens décrits ci-dessus fondés sur le capital social sont une bonne illustration de la théorie actuelle voulant que la prévention de la criminalité dans les quartiers et les grandes communautés repose sur la construction d'une approche élaborée et expansible du capital social comme instrument stratégique. Cette théorie reflète les résultats de recherche soutenant que les PCPC axés uniquement sur les services policiers (bien qu'ils permettent de s'attaquer aux secteurs à forte incidence criminelle) ne parviennent pas à réduire de façon soutenue et importante la criminalité dans tous les quartiers où la structure sociale est véritablement désorganisée, et où la criminalité chez les jeunes, de même que chez les adultes, est très présente (Sherman *et al.*, 1997, 2002).

Logement, capital social et prévention du crime

Au Royaume-Uni, on propose une approche encore plus large du capital social comme instrument de politiques de lutte contre la criminalité. Clifford et Hope (2004) soutiennent que les mesures incitatives au renouvellement du marché de l'habitation sont nécessaires pour freiner et renverser le déclin de l'organisation sociale dans les quartiers ainsi que l'escalade de la criminalité et de la peur du crime, laquelle accélère cette chute vertigineuse. Ils soutiennent que la valeur immobilière dans un quartier reflète la perception du degré de sécurité qu'ont les résidents et les acheteurs potentiels. Dans les secteurs désorganisés sur le plan social et où la criminalité est très présente, le capital social diminue parce que les résidents qui en ont les moyens (les personnes « respectables ») déménagent, alors que les autres (les personnes « vulnérables ») restent à contre cœur, ou tout simplement ne peuvent s'en aller (les personnes « à problèmes »). Clifford et Hope (2004) estiment que sans une population diversifiée, il est très difficile de maintenir ou d'élargir les réseaux nécessaires pour surveiller les formes mineures de désordre social et de criminalité, au-delà des méthodes normales de maintien de l'ordre.

En Angleterre, le gouvernement Blair a créé un fonds de renouvellement du marché de l'habitation (Housing Market Renewal Fund, ou HMRF) dans le but de redresser le marché dans les régions qui connaissent un déclin économique, par exemple dans le Nord et dans les Midlands. Ce fonds est conçu de façon à pouvoir intervenir sur le marché et permettre de le renouveler en y attirant une certaine diversité de la population. Puisque cette approche misant sur le capital social dans un contexte de renouvellement urbain pour combattre la criminalité est très récente, aucun résultat n'est disponible afin d'évaluer les résultats.

Clifford et Hope (2004) estiment qu'on peut réduire la criminalité dans les quartiers socialement désorganisés en privilégiant une stratégie globale d'habitation. Selon Hope (1995), les PCPC doivent cibler les quartiers et les communautés où les liens sociaux sont faibles et où il est difficilement possible de les renforcer davantage, de même que là où des pressions négatives viennent non pas de l'intérieur, mais de structures sociales avoisinantes. Dans son analyse des programmes communautaires de prévention de la criminalité, Hope (1995) a identifié de nouvelles façons de créer des réseaux denses entre les résidents d'un quartier de manière à favoriser un contrôle social informel de la criminalité. En particulier, Hope réfère à certaines politiques souvent appliquées dans les banlieues aisées pour protéger la vie privée des citoyens par l'exclusion des non-résidents du quartier et de l'accès aux services.

Plus récemment, Clifford et Hope (2004) ont souligné l'intérêt de plusieurs modèles qui établissent un lien théorique entre le capital social et le capital « symbolique » d'une communauté, la criminalité et le désordre social, et la valeur du marché de l'habitation. Ces modèles constituent la base d'un projet novateur lancé par le gouvernement britannique – dans ses efforts pour que le HMRF bénéficie aux secteurs les plus défavorisés sur le plan économique – qui vise à stabiliser et à renouveler la demande en logement. L'accent étant mis sur la modification d'une caractéristique structurale clé dans un quartier fortement désavantagé, cela permet de garantir une stabilité et d'éviter le départ des résidents qui possèdent le capital humain, financier et social vers d'autres communautés plus avantagées. Dans plusieurs villes canadiennes et américaines, on applique une politique locale d'habitation semblable laquelle consiste à rezoner des quartiers défavorisés pour attirer des capitaux privés et privés-publics, à les « embourgeoiser » en les rendant attrayant pour les professionnels, et en offrant des logements abordables pour les familles à faibles revenus. Selon

Clifford et Hope (2004), il est peu probable que le capital social et les PCPC aient une influence sur le taux de criminalité d'une ville ou d'un regroupement plus important de quartiers urbains fortement défavorisés si des liens durables ne sont pas établis avec les ressources politiques et économiques aux niveaux régional et national.

Dans les grandes villes canadiennes, on ne retrouve aucun équivalent au HMRF, notamment parce qu'aucun secteur urbain ne s'est encore entièrement effondré; de plus, au Canada, un tel fonds relèverait des gouvernements provinciaux. Néanmoins, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a mené des recherches dans diverses villes et dans des communautés autochtones pour étudier les questions touchant le logement, le capital social et la prévention du crime dans les communautés (Corrado *et al.*, 2003). Il ne fait aucun doute qu'on puisse appliquer au Canada, du moins dans une certaine mesure, la théorie classique de Shaw et McKay (1942) selon laquelle, en général, la criminalité chez les jeunes et les autres signes de désordre social (par exemple, graffiti, flânage, commerce du sexe, trafic et consommation de drogue dans les rues, présence de personnes sans-abri) se produisent dans les secteurs urbains où la valeur du marché locatif est à son plus bas.

La SCHL s'est penchée sur la question des marchés locatifs chez les Premières nations et les communautés autochtones du Nord et des secteurs urbains des Prairies, car la migration – des réserves vers les villes – a été très importante au cours des dernières décennies. De nombreuses études révèlent que la plupart des migrants autochtones habitent dans des logements à faible coût, car leurs ressources financières sont limitées, et parce que bon nombre d'entre eux vont et viennent entre les réserves et d'autres villes (White *et al.*, 2004).

L'évidence montre aussi que les Autochtones qui habitent dans certains secteurs urbains centraux où les loyers sont modiques risquent davantage d'être victimes de la criminalité, d'avoir davantage peur du crime, et d'être arrêtés pour avoir commis des actes criminels (La Prairie, 1994). Des études récentes établissent un lien direct entre les formes de capital social et les questions touchant le logement et la justice pénale (Corrado *et al.*, 2003 a,b). Cependant, comme l'ont démontré les projets de Toronto (San Romanoway) et de Vancouver (quartier est du centre-ville), les trois paliers de gouvernement ont tenté de prévenir la criminalité en mettant en place des politiques novatrices qui créent un lien entre le logement et diverses formes de capital social dans le cadre de projets de logements à prix modique.

L'embourgeoisement de petits secteurs urbains comme exemple d'application de politiques de revitalisation des quartiers est également une approche conforme à la thèse de Clifford et Hope (2004) concernant la nécessité d'accroître la valeur des marchés locatifs afin de créer le capital social nécessaire pour prévenir la criminalité dans les communautés. Des règlements, des taxes et d'autres mesures incitatives sont utilisés pour encourager les promoteurs immobiliers à construire des condominiums et des appartements plus ou moins haut de gamme parmi des unités de logement social. On fait l'hypothèse que cette mixité devrait favoriser l'établissement de réseaux sociaux, économiques et politiques entre des résidents qui peuvent jouer un rôle dans la surveillance de quartier, notamment en ce qui a trait aux activités des jeunes et des adultes qui pourraient mener au désordre social et à des infractions mineures. En général, ce processus d'embourgeoisement s'effectue graduellement, un secteur à la fois, et non dans tout le quartier en même temps.

Au Canada, le Secrétariat national pour les sans-abri encourage l'établissement de logements et de refuges pour les sans-abri. L'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), lancée dans 61 communautés canadiennes, est l'un des grands projets stratégiques visant à faciliter le capital social d'accointances. De nombreux quartiers urbains centraux sont considérés désorganisés socialement en raison de la présence visible de sans-abri, lesquels ont souvent des problèmes graves. Dans les grandes villes canadiennes, des refuges ont été mis sur pied, mais des études récentes révèlent un manque de réseautage entre ces refuges et d'autres ressources communautaires pouvant mieux répondre aux besoins de base des sans-abri en matière d'alimentation et de santé. Avec la mise en place d'un instrument de contrôle des entrées, les refuges peuvent maintenant identifier immédiatement les besoins de leur clientèle et l'aiguiller vers les ressources appropriées, y compris les ressources non gouvernementales comme les programmes alimentaires et vestimentaires offerts par les églises. En fait, en s'occupant d'inclure les sans-abri dans ces réseaux, les refuges créent ainsi un réseau auxiliaire informel. Pour de nombreux sans-abri qui sont atteints de maladie mentale et qui vivent isolés de leur famille, de leurs amis et de la société en général, les réseaux auxiliaires représentant la seule source de capital social d'accointances et de capital social instrumental (Corrado et Cohen, 2004).

Justice réparatrice

Des politiques orientées vers la justice réparatrice pourraient représenter une approche prometteuse pour prendre en compte le capital social dans les programmes de prévention de la criminalité. La plupart des politiques actuelles et en application depuis longtemps visent les adolescents et les enfants. Plusieurs grands thèmes touchant le capital social sont inextricablement contenus dans le principe de justice réparatrice, par exemple la participation de la communauté à la prévention et à la réduction de la criminalité, l'engagement de la part de la communauté à offrir du soutien pour réintégrer les contrevenants, et les interventions communautaires à long terme. De plus, les défenseurs de la justice réparatrice soutiennent que, depuis plus de cent ans, les systèmes judiciaires traditionnels pour les jeunes reposent sur des théories de prévention et de réhabilitation mais néglige de s'interroger sur les réseaux informels nécessaires à la réintégration des délinquants ou des jeunes criminels dans la communauté.

Dans leur synthèse des théories dominantes sur la réintégration des jeunes, Bazemore et Erbe (2003) présentent des moyens théoriques et des illustrations pratiques d'interventions basées sur le capital social. Ils affirment que les politiques décisionnelles courantes en matière de justice réparatrice sont fondées sur l'inclusion active des principales formes de capital social, étant donné que de telles politiques font généralement intervenir la victime, le contrevenant et les agents de justice pour la jeunesse, souvent en collaboration avec le contrevenant, la victime, les familles, et les représentants communautaires. L'objectif des interventions au titre de la justice réparatrice est d'élaborer un plan individuel, établi d'un commun accord, qui permettra aux contrevenants de bien comprendre la nature des torts qu'ils ont causés à eux-mêmes, aux victimes et à la communauté, et d'en assumer les responsabilités. Le but ultime est d'encourager la communauté à jouer un rôle actif en ce qui a trait à la réintégration des contrevenants dans leur famille immédiate, et dans la communauté. En matière de justice réparatrice, il existe de nombreuses options, dont la médiation entre la victime et le contrevenant, la concertation des familles, les cercles de conciliation ou de détermination de la peine, et les comités de responsabilisation des résidents ou des commerçants. Mais principalement, le contrevenant doit être mis en contact avec sa famille et des relations ayant une influence positive, ainsi qu'avec des groupes communautaires (par exemple, églises, associations sportives), et aiguillé vers les ressources communautaires capables de répondre aux besoins des jeunes

et des familles présentant de multiples problèmes. Les défenseurs de la justice réparatrice affirment que sans les réseaux informels, les contrevenants et leur famille sont trop souvent incapables de gérer leurs problèmes et la désorganisation sociale dans leur quartier.

Les approches basées sur la justice réparatrice existent depuis longtemps; il est donc possible de connaître leur impact sur la prévention de la criminalité chez les jeunes. Bazemore et Erbe (2003 : 268) en parlent avec éloquence :

Les efforts intentionnels pour rebâtir des réseaux informels affaiblis de contrôle et de soutien communautaires visant à aider les jeunes en général, mais plus particulièrement les contrevenants, prennent aujourd'hui la forme de politiques et de programmes concrets; l'accent est maintenant mis sur les forces et les ressources plutôt que sur les risques et les faiblesses observés chez les jeunes et dans leur communauté. [...] Ces modèles expérientiels basés sur la réforme et la transition semblent s'orienter presque inévitablement sur l'établissement et le renforcement des capacités communautaires permettant ainsi de véhiculer une image des jeunes vus comme des ressources, dans un contexte où les relations entre les jeunes et les adultes sont beaucoup plus étroites. Ces modèles semblent reconnaître les limites des interventions individuelles et professionnelles au cas par cas, non fondées sur l'efficacité communautaire. En dépit de la difficulté à transcender les frontières administratives et opérationnelles conventionnelles qui catégorisent artificiellement les interventions en matière de criminalité, on peut émettre des hypothèses quant à la façon dont les pratiques réparatrices pourraient contribuer directement au renforcement des communautés et à l'« efficacité collective ».

Autochtones

On sait depuis longtemps que les approches policières traditionnelles ne permettent pas de réduire les taux élevés de victimisation et de criminalité chez les Autochtones qui vivent à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. Non seulement les arrestations et les incarcérations n'ont pas permis de réduire la criminalité, mais elles ont également été associées à des pratiques discriminatoires et à des accidents où des Autochtones ont été victimisés par des policiers. Le suicide chez les jeunes Autochtones, les gangs (jeunes et adultes) de Winnipeg, et les gangs informels qu'on retrouve dans certaines villes des Prairies et de l'Ouest illustrent

bien le défi que représente la prévention du crime dans ce segment de la population. Cependant, bien que la criminalité dans les réserves demeure une préoccupation des policiers, d'autres problèmes tout aussi graves existent dans les communautés autochtones (Lane et Henry, 2004).

Néanmoins, des programmes axés sur le capital social ont aussi été appliqués et ont contribué à prévenir la criminalité chez les Autochtones. Comme l'expliquent La Prairie (1994) et White et al. (2004), de nombreux Autochtones qui migrent dans les villes aboutissent dans des quartiers socialement désorganisés, où ils vivent éloignés de leur famille et de leurs amis. L'un des programmes novateurs qui s'adresse aux Autochtones ayant migré en milieu urbain est l'Association nationale des centres d'amitié autochtones, généralement destiné aux quartiers urbains socialement désorganisés ou aux quartiers limitrophes. Ces centres, adaptés à la culture autochtone, offrent l'espace physique et de nombreuses possibilités de réseautage pour créer de nouvelles amitiés, du capital humain, et faire le pont avec des ressources communautaires. Bon nombre des Autochtones qui fréquentent ces centres d'amitié le font en famille. Les politiques concernant l'alcool, la drogue et le comportement violent y sont très strictes. Par le biais du capital social et de méthodes sécuritaires et adaptées sur le plan culturel, on vise à aider les Autochtones à s'adapter à la vie urbaine. Dans une étude, un échantillon composé de membres des centres d'amitié de la région de Vancouver a dit grandement apprécier les ressources et les possibilités de réseautage offertes par le centre (Corrado *et al.*, 2003a). Les centres ont également pour objectif de réduire la criminalité chez les jeunes et certains délits chez les adultes en combattant l'isolement et en diminuant l'impact de la désorganisation sociale sur les jeunes, les femmes, les mères monoparentales et autres personnes vulnérables dont le capital social et humain est insuffisant.

Examen approfondi des preuves empiriques contenues dans l'étude menée à Chicago par Robert Sampson

Peu de grandes études se sont penchées sur la relation directe entre le capital social et la prévention du crime en dehors des programmes plus restreints assurés par la police, à l'exception de celle menée par Robert Sampson et ses collègues dans le cadre du Projet de développement humain des quartiers de Chicago (PDHQC). Le concept du capital social et

son rapport avec la prévention du crime remontent aux travaux classiques de Durkheim (1893) sur l'anomie au tournant du siècle dernier de même qu'à l'importante théorie de la désorganisation sociale et aux travaux empiriques de Shaw et McKay (1942). Ces premières perspectives ont été importantes parce qu'elles ciblaient, en tant qu'élément contribuant au crime, la désintégration sociale et les taux élevés de chômage, le dysfonctionnement familial, la dépendance à l'aide sociale ainsi que les conditions du logement et des commodités sociales.

La plupart des PCPC conventionnels semblent être conçus pour accroître la participation des citoyens aux réseaux informels de contrôle social du crime dans les quartiers et aux réseaux officiels qui nécessitent des rapports harmonieux avec la police dans les cas d'incidents suspects et de victimisation personnelle. Dans sa théorie sur le capital social, Sampson s'intéresse aux réseaux informels et à leur relation avec les profils de criminalité dans les quartiers de façon générale, et plus particulièrement avec les homicides commis dans certains secteurs de Chicago. Sampson s'inscrit dans la tradition de *l'École de Chicago d'écologie urbaine* dans son explication des taux élevés de criminalité. Tel que mentionné plus haut, Shaw et McKay (1942) ont démontré que les taux de délinquance juvénile dans bon nombre de collectivités et de quartiers de Chicago semblaient être indépendants des ressources ou des pratiques policières officielles. Shaw et McKay se sont plutôt intéressés au lien entre les caractéristiques d'un quartier (pauvreté, hétérogénéité ethnique et instabilité résidentielle) en tant fondements de désorganisation sociale, elle-même à la base de la transmission intergénérationnelle du comportement criminel. Ces auteurs ont également démontré empiriquement comment certains quartiers ouvriers stables présentaient de faibles taux de délinquance juvénile, sans égard aux particularités ethniques ou raciales du quartier, alors qu'en revanche, les quartiers socialement désorganisés présentaient constamment des taux de criminalité élevés.

Sampson s'est appuyé sur cette approche théorique qui met l'accent sur la primauté des milieux sociaux, comme les quartiers, pour expliquer les écarts importants que l'on observe de nos jours entre les différents quartiers de Chicago au chapitre des tendances criminelles. Selon Sampson, les « effets de concentration » de la pauvreté prennent diverses formes au fil du temps : quartiers défavorisés, criminalité élevée, et niveaux croissants de la peur

du crime. Cependant, Sampson a avancé l'hypothèse que, même dans les quartiers défavorisés, le taux de criminalité et la peur que ces actes inspirent varient selon l'importance du capital social ou des notions connexes, comme l'efficacité collective.

Selon Sampson et ses collègues (1997), il y a efficacité collective lorsque les liens d'amitié et de parenté contribuent directement à réduire les délits et le désordre social dans un quartier. En effet, là où le capital social est transformé en efficacité collective, il est lié à la prévention de la criminalité, car c'est grâce aux mécanismes informels mis en place dans un quartier ou une collectivité que les résidents peuvent aider la police à faire respecter l'ordre public. Les auteurs font référence, par exemple, à « la surveillance des groupes de jeu qui se forment spontanément chez les enfants » (1997, p. 918), pour évaluer le contrôle social que permet l'efficacité collective. En effet, les chercheurs affirment que l'efficacité collective donne des résultats particulièrement satisfaisants du fait qu'elle facilite le contrôle par les résidents des situations courantes qui peuvent être à la source de certains délits, lorsque la police n'est pas en mesure ou refuse d'effectuer des surveillances de routine, faire de la prévention ou lutter contre le crime. L'effet cumulatif de l'efficacité collective, comme Sampson et coll. (1997) l'avancent, limite les répercussions du désavantage structurel des quartiers, dont l'instabilité résidentielle et même la violence interpersonnelle. Ils réitèrent que les solides liens sociaux dans les « milieux particulièrement désavantagés » ne réduiront pas, à eux seuls, les désavantages structurels mentionnés plus haut, à moins que ces liens ne facilitent des gestes collectifs favorisant le contrôle social du désordre social et des délits (soit par l'efficacité collective). De plus, plusieurs caractéristiques du capital humain, dont l'âge, un statut socioéconomique élevé et le fait d'être propriétaire, seraient également liées à de meilleurs niveaux d'efficacité collective.

Dans leur analyse des données du PDHQC, le modèle fondé sur l'efficacité collective de Sampson et coll. a expliqué plus de 75 % des écarts entre les niveaux de violence observés dans les 343 grappes de quartiers qui forment le centre-ville de Chicago. Ils en sont venus à la conclusion que « l'efficacité collective a préservé la validité discriminante par rapport à d'autres processus sociaux théoriquement applicables. En outre, ces résultats sont suffisants; la diminution de la violence semble être plus directement attribuable au contrôle social informel et à la cohésion entre les résidents » (1997, p. 923). Il est important de noter

que Sampson et coll. ont admis ne pas avoir inclus certaines mesures d'efficacité collective potentiellement essentielles, comme les liens politiques, qui sont importantes pour établir des rapports avec les organismes officiels de contrôle social, notamment la police. Ces liens comprennent les PCPC et les autres contacts courants avec la police à l'échelle des quartiers et au niveau administratif. Les liens politiques sont importants parce qu'ils créent des ponts entre les résidents du quartier, les groupes, le Conseil de ville et l'administration municipale (soit les représentants politiques qui sont en mesure de procurer aux quartiers des ressources immédiates). De surcroît, les liens politiques sont essentiels pour redresser les facteurs qui contribuent aux désavantages structurels des quartiers, lesquels font croître la violence et chuter le capital social. Par exemple, l'accroissement du stock de logement social et la mixité résidentielle gentrificatrice, la mise en place d'incitatifs fiscaux pour attirer les commerces, le financement de programmes « bon départ » (*Head Start*) généralement très efficaces au préscolaire, à la maternelle et à l'école primaire, sont tous des initiatives associées de façon positive à la baisse considérable des désavantages structurels dans les quartiers du centre-ville.

Certains PCPC visent à accroître le capital social au moyen de services de police communautaires. Cette stratégie requiert des programmes directs et conjoints entre la police et les résidents d'un quartier afin de corriger le désordre physique en s'attaquant à la détérioration du paysage urbain, un thème central de la théorie du « carreau brisé » sur la désorganisation sociale de Wilson et Kelling (1982). Ces chercheurs affirment que le désordre physique est directement lié au désordre social ou aux incivilités, parce qu'il est un indicateur du manque de volonté des résidents d'un quartier de lutter contre la criminalité, soit par des interventions personnelles ou par une collaboration avec la police. Par conséquent, certains PCPC tentent de faciliter le développement de diverses formes de capital social nécessaires pour composer avec ces désordres sociaux. Souvent, la théorie du carreau brisé est également le fondement de stratégies policières musclées qui visent à contrôler les incivilités publiques, comme le harcèlement des jeunes de la rue (par exemple, les « squeegees », les personnes avec des troubles mentaux qui quêtent, l'intoxication en public, et les bandes de jeunes aux abords des locaux commerciaux ou des sites de transport en commun). En effet, la théorie du carreau brisé permet de cerner les liens directs ou de causalité entre le désordre public et les crimes graves.

Sampson et Raudenbush (1999) ont examiné le lien direct qui existe entre le désordre public et les crimes contre la personne. Pour eux, l'analyse des données se rattachant à une autre partie de leur projet de recherche sur les quartiers de Chicago a démontré que seulement une faible corrélation positive existait, et que cette relation était fallacieuse lorsqu'on tenait compte du désavantage structurel du quartier et de l'efficacité collective. Ils expliquent en ces termes la pertinence de leur recherche quant à l'établissement d'un lien entre le capital social et les PCPC :

[TRADUCTION] [...] les crimes de la rue visibles qui sont liés à la prostitution, à la consommation de drogues et à la mendicité ne se traduisent pas nécessairement par des taux élevés de violence. Le désordre public peut ne pas être si « criminogène » après tout dans certains quartiers et contextes sociaux... Autrement dit, les éléments essentiels de la criminalité semblent être un désavantage structurel et une efficacité collective atténuée bien plus que le désordre. Il est bien vu, politiquement, de vouloir résoudre le désordre public par des tactiques policières musclées, mais l'analyse révèle les faiblesses d'une pareille stratégie sur le plan de la réduction de la criminalité, principalement parce qu'elle laisse intouchées les origines communes des deux éléments précités, particulièrement le deuxième. Une approche plus subtile dont il est question dans cet article observerait comment les efforts informels mais collectifs pour mettre fin au désordre peuvent fournir des avantages imprévus pour accroître l'efficacité collective... pour réduire la criminalité à long terme (Sampson et Raudenbush, 1999, p. 638).

Sampson et Raudenbush (1999) offrent un modèle pour élaborer un PCPC efficace. Ils prétendent qu'un tel programme requiert des résidents d'un quartier qu'ils se mobilisent pour réduire le désordre physique par divers moyens, comme la cueillette des ordures, l'effacement des graffitis et l'élimination d'autres signes visibles de la détérioration physique. Grâce à cette expérience collective, les nouveaux liens sociaux et la sensibilisation à l'égard de l'engagement réciproque des résidents permettent d'accroître le capital social nécessaire pour appuyer non seulement la réduction du désordre physique, mais aussi du désordre social. En effet, ces chercheurs prétendent qu'un PCPC qui crée et qui favorise des liens sociaux n'ayant tout d'abord qu'un objectif limité, comme la suppression des signes de désordre physique mineurs, aura probablement un effet positif manifeste

sur les participants du PCPC et sur les autres résidents de la collectivité témoins des effets du programme. Les résidents du quartier doivent ressentir directement ou indirectement les avantages de l'efficacité collective pour accroître le capital social nécessaire afin de répondre aux pratiques informelles de contrôle social plus exigeantes qui sont essentielles pour lutter contre les « incivilités » interpersonnelles plus menaçantes de la rue. Les chercheurs affirment également que la lutte contre ces incivilités doit comporter un effort de sensibilisation général du quartier à la nécessité de collaborer avec les organismes informels de contrôle. En d'autres termes, les initiatives policières doivent découler des efforts des résidents sur la voie de l'efficacité collective. Une fois de plus, Sampson et Raudenbush (1999) ont laissé entendre que le contrôle social informel, sous la forme de l'efficacité collective, doit être perçu comme étant efficace pour que le capital social puisse se développer, et qu'il doit être appuyé pour que la prévention du crime donne de bons résultats dans les quartiers défavorisés sur le plan structurel.

Pour appuyer l'intérêt de ce modèle de PCPC, Sampson (1999) cite un examen d'évaluation exhaustif qui a été réalisé dans le but d'analyser la performance des programmes expérimentaux dans plusieurs grandes villes américaines. Il fait notamment référence à Keegan (1996) qui a observé des baisses considérables du désordre social et de la criminalité grâce à l'évaluation quasi-expérimentale des stratégies de police communautaire dans plusieurs secteurs de Chicago. Selon Sampson (1999), les PCPC doivent orienter leurs activités sur le contrôle social informel des groupes d'adolescents parce que les théories et la recherche sur la désorganisation sociale démontrent que ce sont généralement les adolescents qui sont le plus souvent impliqués dans le désordre social, le vandalisme et les bandes de rue. Pour ce faire, des réseaux suffisants de capital social doivent toutefois déjà exister ou être créés puisque la supervision et le contrôle des adolescents par des adultes doivent être fait de façon régulière. Ici aussi, le modèle s'appuie sur un capital social transformé en efficacité collective en vue d'une coopération avec les organismes de contrôle informels et les ressources communautaires officielles connexes, notamment les écoles et la police.

Les PCPC doivent donc faciliter l'application des politiques portant sur :

- la supervision organisée des activités des jeunes durant leurs temps libres;
- l'application des lois sur la fréquentation scolaire et le vagabondage;

- l'échelonnement des heures de fin des cours afin de réduire les effets déclencheurs et la montée de tensions entre les groupes de jeunes;
- la surveillance parentale et la participation à des programmes pour les jeunes après l'école et durant la nuit;
- les programmes de jumelage d'un jeune avec un adulte (Sampson, 1993, p. 273).

Il est également essentiel de mentionner que pour que ce modèle de PCPC puisse maintenir et améliorer les résultats en termes de prévention du crime, il est nécessaire de miser sur le capital social pour établir des liens avec les principales institutions économiques et politiques officielles puisque celles-ci contrôlent l'accès aux ressources financières et matérielles stratégiques (Sampson, 1993). De plus, il doit exister une corrélation entre les politiques et les ressources des organismes officiels de contrôle social et le capital social. Par exemple, Sampson (1993), fait référence :

- au recours à une planification novatrice de l'aménagement du territoire afin de promouvoir les échanges interpersonnels et le sentiment d'appartenance, et d'établir des liens avec les organismes responsables des soins aux enfants en bas âge, de l'éducation des enfants, et de la résolution de différends familiaux;
- à la facilitation de la stabilité résidentielle dans le quartier par le biais de la revitalisation des parcs de logements qui se détériorent par les secteurs publics et privés;
- à la déconcentration de la pauvreté par la démolition d'immeubles à haute densité et au fait d'offrir des logements sociaux partout dans la ville;
- au maintien des services municipaux de base, notamment les services policiers et de lutte contre l'incendie, et les services de santé et d'éducation;
- à l'augmentation du capital social et de son efficacité afin de répondre non seulement au crime, mais aussi pour régler les problèmes socio-politiques et économiques communautaires connexes (275-276).

Sampson et Bartusch (1998) ont examiné un autre thème qui porte sur la relation entre le capital social et les PCPC, soit le contexte des différences raciales d'un quartier. Ils ont conclu qu'il n'existe aucune preuve de sous-culture de la violence fondée sur la race, et que les Afro-Américains étaient moins tolérants à l'égard du crime que ne le sont les Euro-Américains. Toutefois, ils ont observé dans

certains quartiers, notamment les ghettos du centre-ville, « des niveaux élevés de cynisme à l'endroit du système judiciaire, de mécontentement vis-à-vis les services de police, et de tolérance à l'égard de la déviance en général » (1998, p. 800). Il ne faut pas s'en étonner, compte tenu des échecs qu'ont connus les services de police et les organismes de justice pénale connexes à Chicago dans les ghettos du centre-ville pendant la plus grande partie du siècle dernier. Encore une fois, Sampson répète que les PCPC, particulièrement ceux qui font intervenir directement la police, doivent incorporer plusieurs pratiques ciblées destinées à enrayer la méfiance envers les organismes de contrôle officiels, de même qu'envers les quartiers fortement désavantagés.

En s'appuyant sur les données du Projet de développement humain des quartiers de Chicago, Morenoff et coll. (2001) ont examiné plusieurs problèmes liés directement à l'efficacité collective et aux PCPC. Tout d'abord, ils ont étudié l'importance relative de liens sociaux denses dans le taux d'homicides, le type de crime le plus violent à survenir dans les quartiers. Ils ont constaté qu'il existait une nette relation entre les liens sociaux et l'efficacité collective, mais aucun avec les homicides dans les quartiers. Les auteurs ont conclu que « les liens sociaux déterminent la capacité du contrôle social informel, mais c'est l'acte d'exercer un contrôle qui est lié au crime plutôt que l'existence de réseaux sociaux en soi » (Morenoff et coll., 2001, p. 548). Ils ont aussi prouvé de façon éloquente que la proximité d'autres quartiers violents a une relation indépendante avec les taux d'homicides dans un quartier. En effet, les PCPC doivent prendre en compte l'importance du taux de crimes violents dans les quartiers adjacents et déterminer si l'application des programmes dans ces quartiers est nécessaire pour la réussite du programme dans le quartier ciblé au départ.

Tel qu'il vient d'en être brièvement question, les PCPC tentent souvent de s'attaquer aux taux élevés de la peur du crime, particulièrement dans les quartiers qui présentent des taux élevés de criminalité. Le principe fondamental de la théorie du capital social est que les PCPC qui facilitent le capital social dans ces quartiers réduiront la peur du crime. Là encore, les comptes rendus de recherche sont souvent contradictoires. Dans le cadre des premières études menées par des Canadiens, Hartnagel (1979) et Sacco (1993) n'ont trouvé aucune relation entre « la peur du crime et les indicateurs de la cohésion du quartier, l'activité et le soutien social » (Hale, 1996, p. 144).

Il est aussi important de réitérer que les PCPC ciblent souvent la réduction de la criminalité ainsi que la peur du crime. Depuis les années 1960, les ouvrages concernant la peur du crime se multiplient, et il ne fait aucun doute que ce sujet demeure une priorité publique et politique. Les principales raisons pour lesquelles les PCPC se concentrent souvent sur la peur du crime résident dans le fait que les citoyens qui ont le plus peur du crime, quel que soit le motif, pourraient sans doute bénéficier immédiatement des programmes PCPC (Skogan et Maxfield, 1981). L'intensification de la peur du crime constitue le fondement de plusieurs théories au sujet du déclin perçu et réel de la sécurité des quartiers en raison de la criminalité. Bon nombre d'examen exhaustifs des ouvrages traitant de la peur du crime, comme ceux menés par Fattah et Sacco (1989) et Hale (1996), ont avancé des preuves plus que probantes que la peur du crime est non seulement débiliteuse sur le plan individuel, mais qu'elle contribue aussi à détériorer encore davantage les quartiers défavorisés sur le plan structurel, c'est-à-dire ceux qui présentent un taux élevé de chômeurs, de gens pauvres, de familles monoparentales, et de minorités ethniques et raciales. Ces quartiers sont également caractérisés par un niveau d'instabilité résidentielle élevé, par des logements inhabitables, et par une faible présence de professionnels et de commerces. En effet, la peur du crime engendre la méfiance dans les quartiers défavorisés sur le plan structurel, laquelle vient nuire aux réseaux informels de contrôle social essentiels à la prévention de la criminalité à l'échelle locale de façon générale, et à la réussite des PCPC, plus particulièrement.

Recommandations

Il existe suffisamment de données de recherche portant sur l'évaluation de programmes généraux et à long terme qui s'appuient sur le capital social ainsi que sur l'évaluation des PCPC pour tirer des conclusions optimistes quant à la pertinence et à l'importance du capital social dans la prévention de la criminalité. Bien que trop peu de programmes misant sur le capital social n'aient fait l'objet d'évaluations poussées fondées sur les faits (Welsh et Farrington, 2001), ou encore que plusieurs de ces programmes n'aient pas été en place assez longtemps pour en évaluer les résultats en termes de prévention de la criminalité, plusieurs recommandations peuvent être tirées provisoirement de la recherche présentée dans cette étude.

Avant de formuler certaines recommandations, voyons les thèmes centraux présentés dans cet examen. La plupart des PCPC ont tendance à être

mis sur pied pour accroître la participation des citoyens aux réseaux informels de contrôle social de la criminalité dans les quartiers et aux réseaux officiels qui portent principalement sur la mise en place de relations harmonieuses avec les institutions et les organismes officiels, comme la police. Il s'agit d'un élément important parce que ce sont les effets de la concentration de la pauvreté dans les quartiers qui, au fil du temps, créent des quartiers défavorisés, favorisent les crimes graves, et accroissent les niveaux de peur du crime, ce qui entraîne par la suite une baisse du capital social. Toutefois, il faut préciser que les collectivités n'ont pas toutes la même capacité d'établir des relations harmonieuses avec les institutions officielles. Par exemple, un grand nombre de collectivités autochtones et de quartiers défavorisés sur le plan économique présentent, pour diverses raisons, des niveaux de méfiance élevés envers la police. Afin que les programmes de prévention du crime dans les quartiers s'avèrent efficaces, il est nécessaire qu'il existe un minimum d'efficacité collective, laquelle se produit lorsque les liens d'amitié et de parenté sont mobilisés directement, et de manière explicite, pour réduire les délits et le désordre social dans un quartier.

L'effet cumulatif de l'efficacité collective vient du fait qu'elle atténue l'effet des désavantages structurels du quartier, dont l'instabilité résidentielle, la présence de sans-abri et la violence faite aux personnes. Cependant, des liens sociaux forts dans des quartiers défavorisés ne peuvent réduire de façon considérable les désavantages structurels, à moins que ces liens ne facilitent la mise en place de mesures collectives orientées sur le contrôle social du désordre social et des délits. En effet, grâce à l'expérience collective, les nouveaux liens sociaux et la sensibilisation à l'engagement mutuel de la part des résidents viennent accroître le capital social nécessaire pour maintenir un niveau efficace de prévention de la criminalité.

Le maintien et la transmission de l'efficacité collective passent par les résidents qui bénéficient de ses avantages ou qui en sont témoins. Cela a pour effet d'accroître le capital social nécessaire pour répondre aux pratiques informelles de contrôle social plus exigeantes et nécessaires pour lutter contre la criminalité et le désordre. En ce sens, les initiatives amorcées par la police sur le désordre social doivent découler des efforts des résidents en matière d'efficacité collective. Le capital social doit également être lié aux politiques et aux ressources des organismes officiels de contrôle social, parce que ce n'est pas tant l'existence des réseaux sociaux que la possibilité de contrôle social informel qu'ils offrent qui est liée incontestablement à la prévention de la criminalité.

Approches intégrées et multisectorielles

Les programmes fondés sur le capital social doivent être liés aux politiques et aux ressources des organismes officiels de contrôle social. Il est donc essentiel que les programmes communautaires de la prévention du crime dans les milieux qui sont désorganisés sur plan social et qui présentent un taux élevé de criminalité continuent d'intégrer des programmes d'intervention rapide qui misent sur le capital social, des stratégies policières bien organisées, et des stratégies novatrices de renouvellement de la valeur marchande des logements.

Plus important que tout, les projets complexes qui s'appuient sur le capital social doivent être perçus comme des initiatives à long terme qui favorisent le changement social et qui offrent des résultats positifs potentiellement importants sur la qualité de vie des groupes défavorisés au Canada. Des interventions rapides, des programmes d'action sociale et des ajustements permanents en réponse aux besoins en matière d'évaluation qui se présentent dans le cadre de la prévention du crime sont d'excellents exemples de moyens novateurs d'incorporer le capital social dans des programmes et des politiques à l'intention des enfants et des jeunes vulnérables à la criminalité et à la victimisation.

Coordination des programmes en milieu urbain

Des programmes qui misent sur le capital social doivent continuer de viser les quartiers socialement défavorisés et le contexte communautaire plus large. Le gouvernement fédéral doit continuer à coordonner et à financer divers programmes expérimentaux, même si certains peuvent être très coûteux. Il est impératif de coordonner les efforts puisque rares sont les collectivités qui peuvent surveiller les programmes et effectuer les évaluations nécessaires fondées sur les faits. Une fois de plus, le financement du fédéral est nécessaire parce que les provinces, les villes, et les petites collectivités hésitent depuis longtemps à investir des ressources limitées dans des politiques et des projets d'envergure qui misent sur le capital social. Encore une fois, il est manifeste que c'est dans les quartiers des grandes villes dont il a été question plus haut que la désorganisation sociale a le plus profondément bouleversé certains groupes vulnérables, en tête de liste des victimes d'actes criminels, de négligence et d'abus.

Le capital social sous la forme d'efficacité collective doit être un résultat stratégique dans les quartiers défavorisés. En effet, il faut faciliter la création de réseaux sociaux informels dans le but d'aider les

partenaires (comme la police) à répondre aux diverses formes de désordre social pouvant impliquer des enfants, des jeunes et d'autres groupes marginaux.

Partenariats à l'échelle locale et recours à de bonnes pratiques

Les programmes communautaires de prévention du crime doivent se fonder sur le capital social comme forme d'efficacité collective afin de développer la coopération avec les organismes officiels de contrôle et les ressources communautaires officielles connexes, particulièrement les écoles et la police. Bien que les programmes de policiers-éducateurs n'aient pas été abordés dans le présent document, les auteurs ont beaucoup d'expérience dans la direction d'ateliers avec des policiers-éducateurs et des enseignants. Ces programmes s'appuient sur des dimensions importantes du capital social en ce sens qu'ils développent des réseaux informels reliant les étudiants à risques élevés, les victimes, les enseignants, les administrateurs et les parents. En raison de la peur répandue des diverses formes d'intimidation dans les écoles, les policiers-éducateurs peuvent intervenir rapidement dans les écoles secondaires, où l'absence de réseaux informels bien établis d'amis et de parents favorise un taux de criminalité élevé. Cette forme de capital social est probablement appelée à devenir plus importante compte tenu de l'évolution croissante du nombre de familles monoparentales, de la diversité ethnique et raciale, de l'environnement concurrentiel pour l'emploi, et des incidences négatives apparentes du média populaire à accroître les probabilités de violence chez les enfants et les adolescents qui présentent déjà des signes d'agressivité et de violence.

Conclusion

Bien que les comptes rendus de recherche soient catégoriques quant à la relation entre le capital social et les PCPC, plusieurs réserves peuvent être exprimées. D'abord, l'hypothèse selon laquelle le capital social a toujours eu des effets positifs sur la prévention du crime est problématique. Plus important, les solides liens d'attachement chez les jeunes, notamment dans les milieux très désavantagés, peuvent favoriser la formation d'organisations criminelles informelles et même des gangs. De plus, le fait de mettre en valeur le capital social dans des programmes communautaires d'initiative policière, comme la surveillance de quartier, peut intensifier sans raison la peur du crime. Ce phénomène se

produit parfois lorsque les participants d'un PCPC échangent des renseignements au sujet d'un nombre restreint d'incidents de nature criminelle pour ensuite affirmer à tort que le taux de criminalité est élevé dans le quartier.

Deuxièmement, les comptes rendus de recherche sont essentiellement favorables face au rôle du capital social dans les PCPC. Toutefois, la recherche présente plusieurs limites en termes de validité. Trop peu d'études expérimentales peuvent établir des liens exacts de causalité. Autrement dit, la grande partie de la recherche s'appuie sur les relations statistiques; par conséquent, il ne faut pas systématiquement conclure que les PCPC fondés sur le capital social réduisent la criminalité, la peur du crime et la victimisation. Néanmoins, la prépondérance de la recherche laisse entendre qu'il existe une relation très marquée entre le capital social et la prévention du crime.

En somme, il semble que, dans l'ensemble, les programmes fondés sur le capital social doivent être maintenus ou être créés afin d'aider les populations vulnérables vivant en milieu urbain, notamment les familles marginalisées formées de nouveaux immigrants, les familles autochtones, les sans-abri, les jeunes marginaux et ceux qui vivent dans la rue. Les réseaux informels élaborés dans le cadre de programmes tels que l'Association nationale des centres d'amitié, ainsi que les liaisons avec les réseaux officiels de ressources gouvernementales et du secteur privé, sont essentiels pour que les jeunes et les adultes qui présentent des risques élevés puissent progressivement entretenir des relations prosociales et décrocher un emploi, ce qui vient accroître le potentiel des collectivités ou des quartiers à réduire le crime et le désordre social.

Bibliographie

Alinsky, S. 1942. « The Alinsky Legacy. » <<http://www.itvs.org/democraticpromise/legacy.html>>. Consulté le 28 janvier 2005.

Association de revitalisation de San Romanoway. « La collectivité de San Romanoway à Toronto lance une initiative de revitalisation communautaire avec l'aide de la Stratégie nationale de prévention du crime – Programme d'enrichissement socioculturel ».

Barnett, W.S. 1996. *Lives in the Balance: Age-27 Benefit-Cost Analysis of the High/Scope Perry Preschool Program*. Ypsilanti, MI: High/Scope Press.

- Bazemore, Gordon et Carsten Erbe. 2003. « Operationalizing the Community Variable in Offender Reintegration: Theory and Practice for Developing Intervention Social Capital. » *Youth Violence and Juvenile Justice* 1, n° 10 Juillet : 246-275.
- Blatier, Catherine et Raymond Corrado. 2002. « The Utility of an Integrated Multi-Service Instrument within France. » In *Multi-Problem Violent Youth: A Foundation for Comparative Research on Needs, Interventions, and Outcomes*, eds. Raymond Corrado, Ronald Roesch, Stephen Hart, et Jozef Gierowski. Amsterdam: IOS Press.
- Clifford, Nick et Tim Hope. 2004. « A Strategic Planning Model for Community Safety and Housing Market Renewal. » *Community Safety Journal* 3, n° 3: 4-15.
- Corrado, Raymond R. et Irwin M. Cohen. 2004. *The Vancouver Shelter Research Project: Aboriginal and Non-Aboriginal Peoples' Access to Shelters and Related Resources, Services, and Programs*, rapport préparé pour le Secrétariat national pour les sans-abri, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Corrado, Raymond R., Irwin M. Cohen, et Jesse L. Cale. 2003a. *The National Community Research Project: Attitudes and Perceptions of Policing Among a Sample of Urban Aboriginal Victims of Crime*, rapport préparé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.
- Corrado, Raymond R., Irwin M. Cohen, Doug Skoog, et Melanie Boudreau. 2003b. *Housing Discrimination and Aboriginal People in Winnipeg and Thompson, Manitoba*, rapport préparé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Cox, Christine. 2005. « Taming Young Tempers Pays Off Later Local Schools Eye Positive U.S. Study Tracking Impulse Control Program. » *The Hamilton Spectator*. 4 janvier.
- Coyne, K. 2004. *Fostering Change from Within: Downtown Eastside Crime Prevention/Community Development Project Evaluation: Summary of the Final Report: 1999-2004*.
- Durkheim, Emile. 1893. *De la division du travail social*, Paris: F. Alcan.
- Fattah, Ezzat A. and Vince F. Sacco. 1989. *Crime and Victimization of the Elderly*, New York: Springer-Verlag.
- Fédération canadienne des municipalités. 2004. « Système de rapports sur la qualité de vie. Indicateurs ». <<http://www.fcm.ca/newfcm/Java/mainFR.html>>. Consulté le 29 mars 2005.
- Hale, C. 1996. « Fear of Crime: A Review of the Literature. » *International Review of Victimology* 4: 79-150.
- Hartnagel, Tim F. 1979. « The Perception and Fear of Crime: Implications for Neighbourhood Cohesion, Social Activity, and Community Effect. » *Social Forces* 58: 176-193.
- High/Scope Educational Research Foundation. nd. <<http://www.highscope.org/Research/PerryProject/perryfact.htm>>. Consulté le 21 janvier 2005.
- Hope, Tim. 1995. « Community Crime Prevention. » *Building a Safer Society*, eds. Michael Tonry et David Farrington. Chicago: University of Chicago Press.
- Judge, Robert. 2003. « Le capital social : établir les fondements de la recherche et de l'élaboration de politiques ». *Horizons*, vol. 6, n° 3.
- Kelling, George and Catherine Coles. 1996. *Fixing Broken Windows: Restoring Order and Reducing Crime in Our Communities*, New York: Free Press.
- Lane, Mary and Kaylene Henry. 2004. « Beyond Symptoms: Crime Prevention and Community Development. » *Australian Journal of Social Issues* 39, n° 2: 201-213.
- La Prairie, Carol. 1994. *Visibles mais sans voix : les autochtones dans la ville*, Canada: ministère de la Justice.
- Léonard, Lucie, Giselle Rosario, Carolyn Scott, et Jessica Bressan. Sous presse. « Building Safer Communities: Lessons Learned from Canada's National Strategy. » *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*. Numéro spécial : la prévention du crime : perspectives canadiennes et internationales.
- Loeber, Rolf et David P. Farrington (eds.). 1998. *Serious and Violent Juvenile Offenders: Risk Factors and Successful Interventions*, London: Sage Publications.
- Morenoff, Jeffrey D. et Robert J. Sampson. 1997. « Violent Crime and the Spatial Dynamics of Neighborhood Transition: Chicago, 1970-1990. » *Social Forces* 76, n° 1: 31-64.
- Morenoff, Jeffrey D., J. Sampson, et Stephen W. Raudenbush. 2001. « Neighborhood Inequality, Collective Efficacy, and the Spatial Dynamics of Urban Violence. » *Criminology* 39, n° 3: 517-559.
- Nations Unies. 2002. *Principes directeurs applicables à la prévention du crime, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*, 11^e session (Vienne), Conseil économique et social, New York

- Putnam, Robert. 1993. « The Prosperous Community: Social Capital and Community Life. » *American Prospect*. Printemps: 35-42.
- Sacco, Vince F. 1993. « Social Support and the Fear of Crime ». *Revue canadienne de criminologie*. (avril): 187-196.
- Sampson, Robert J. 1988. « Local Friendship Ties and Community Attachment in Mass Society: A Multilevel Systemic Model. » *American Sociological Review* 53: 766-779.
- Sampson, Robert J. 1999. « What 'Community' Supplies. » In *Urban Problems and Community Redevelopment*. R. F. Ferguson and W.T. Dickens (Eds.). Washington, DC: Brookings Institution. 241-292.
- Sampson, Robert J. et Dawn Jeglum-Bartusch. 1998. « Legal Cynicism and (Subcultural?) Tolerance of Deviance: The Neighborhood Context of Racial Difference. » *Law & Society Review* 32, n° 4: 777-804.
- Sampson, Robert J. et Stephen W. Raudenbush. 1999. « Systematic Social Observation of Public Spaces: A New Look at Disorder in Urban Neighborhoods. » *American Journal of Sociology* 105, n° 3: 603-651.
- Sampson, Robert J., Jeffrey D. Morenoff, et Felton Earls. 1999. « Beyond Social Capital: Spatial Dynamics of Collective Efficacy for Children. » *American Sociological Review* 64: 633- 660.
- Sampson, Robert J., Stephen W. Raudenbush, et Felton Earls. 1997. « Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy. » *Science*, 277: 918-924.
- Sampson, Robert J. 1993. « The Community Context of Violent Crime. » *Sociology and the Public Agenda*. William Julius Wilson (ed). Newbury Park, CA: Sage. 259-286.
- Schweinhurt, Lawrence J. 2005. « High-Quality Preschool Program Found to Improve Adult Status. » <<http://www.highscope.org/Research/PerryProject/perryfact.htm>>. Consulté le 28 janvier 2005.
- Shaw, Clifford et Henry McKay. 1942. *Juvenile Delinquency et Urban Areas*. Chicago: University of Chicago Press.
- Sherman, Lawrence W., David P. Farrington, Brandon C. Welsh, et Doris Layton Mackenzie. 2002. *Evidence-Based Crime Prevention*, London: Routledge.
- Sherman, Lawrence W. et al. 1997. *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising*. Washington, DC: Office of Justice Programs, US Department of Justice.
- Skogan, Wesley et Michael Maxfield. 1981. *Coping with Crime: Individual and Neighbourhood Reactions*, Beverley Hills, CA: Sage Publications.
- SNPC (Stratégie nationale pour la prévention du crime). 2004. « Programme de partenariat en prévention du crime ». <www.prevention.gc.ca>. Consulté le 21 novembre 2004.
- Webster, Christopher D., Leena K. Augimeri, et Christopher J. Koegl. 2002. « The Under 12 Outreach Program for Antisocial Boys: A Research Based Clinical Program. » In *Multi-Problem Violent Youth: A Foundation for Comparative Research on Needs, Interventions, and Outcomes*, ed. Raymond Corrado, Ronald Roesch, Stephen Hart, et Jozef Gierowski. Amsterdam: IOS Press.
- Welsh, Brandon C. et David P. Farrington. 2001. « Toward an Evidence-Based Approach to Crime Prevention. » *Annals. AAPSS*, 578 (november): 158-173.
- White, Jerry, Paul Maxim, et Dab Beavon (eds.). 2004. *Aboriginal Policy Research*, volume 2, Toronto: Thompson Education Publishing.
- Wilson, James Q. et George Kelling. 1982. « Broken Windows. » *Atlantic Monthly*. (mars): 29-38.
- Worrall, John L. et Jihong Zhao. 2003. « The Role of the COPS Office in Community Policing. » *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management* 26, n° 1: 64- 87.
- Zhoa, Jihong, Matthew Scheider, et Quint Thurman. 2002. « The Effect of Police Presence on Public Fear Reduction and Satisfaction: A Review of the Literature. » *The Justice Professional*, 15, n° 3: 273-299.

Commentaire sur « Le capital social et la prévention du crime »

Lisanne Lacroix, Centre national de prévention du crime

Le crime et la victimisation nuisent sérieusement à la sécurité et à la qualité de vie de chaque collectivité et de ses habitants partout au Canada. Les milieux touchés manquent souvent de ressources et de capacités pour enrayer efficacement le crime et ses facteurs sous-jacents. Devant la complexité et la nature dynamique des facteurs de risque, aucun agent ni établissement ne peut à lui seul s'en occuper efficacement. C'est pourquoi il faut se doter de stratégies efficaces de prévention du crime axées sur le bien-être général, car elles sont indispensables à la création et au maintien de la sécurité des foyers, des écoles et des collectivités.

En ce qui concerne le lien entre la prévention du crime et le capital social, il est clair que ce dernier, décrit sous l'angle des avantages pour les citoyens et suscité par la création de réseaux personnels et sociaux (p. ex., dans les familles et collectivités) est primordial pour résoudre les problèmes communautaires complexes (p. ex., le crime et la sécurité communautaire). Au Canada, le Centre national de prévention du crime (CNPC) insiste sur le développement social à titre d'approche proactive à long terme, en vue de supprimer les facteurs personnels et socio-économiques propices à la perpétration d'actes criminels et à la victimisation.

Cette approche s'est avérée utile pour améliorer la qualité de vie des citoyens, des familles et des collectivités. Des études longitudinales menées en Angleterre, aux États-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Suède et ailleurs, témoignent à souhait de l'incidence des programmes de prévention du crime sur les personnes, familles et collectivités à risque par les moyens suivants : favoriser l'égalité des chances, promouvoir le capital social et contribuer à réduire la criminalité.

Le véritable apport du capital social pour la prévention du crime, surtout pour ce qui est des interventions précoces et des facteurs de risque présents à plusieurs niveaux et mutuellement dépendants, c'est qu'il offre une approche plus détaillée et plus durable permettant de comprendre et d'aborder les problèmes sociétaux comme le crime et la victimisation. De plus, comme le suggèrent des études sur le capital social, des relations de bon voisinage axées sur la confiance mutuelle et l'entraide sont des facteurs clés pour expliquer les écarts constatés, d'un quartier à l'autre, en ce qui a trait à la réduction ou à la prévention du crime. Plus particulièrement, c'est la capacité de la collectivité de contrôler les précurseurs du crime et d'instaurer, en son sein et parmi ses membres, suffisamment de confiance, de respect et d'estime de soi pour catalyser une intervention efficace contre le crime et la victimisation à l'échelle des quartiers.

Des lignes directrices internationales, élaborées en partenariat avec le Centre national de prévention du crime et favorisées par celui-ci, exposent les éléments nécessaires à une prévention efficace du crime, y compris un principe de base selon lequel tous les paliers de gouvernement devraient assumer un leadership en élaborant des stratégies efficaces et humaines de prévention du crime, et en créant et en maintenant des cadres institutionnels (*Principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime, 2002*).

À l'échelle nationale et internationale, on reconnaît aussi le fait que, pour être efficaces, les solutions communautaires au crime et à la victimisation doivent viser l'inclusion sociale, les réseaux de partenariat ainsi que le transfert et la diffusion des connaissances. Dans cette optique, il est vital de comprendre que la réduction et la prévention du crime ne dépendent pas d'une intervention accrue des citoyens après coup, mais d'une intensification de leur rôle dans *la prévention*.

Il s'agit de créer un contexte favorisant une participation généralisée et efficace des partenaires de la prévention du crime, à tous les niveaux, notamment des partenariats entre des ministères et des autorités, des organismes communautaires, des organisations non gouvernementales, le monde des affaires et les citoyens. L'assurance d'une durabilité

en matière de prévention du crime ne se limite pas à appuyer des organisations ou collectivités données. Il faut aussi créer un réseau de citoyens, d'organisations et de secteurs ayant un intérêt direct à favoriser la sécurité communautaire, et fournir à ces intervenants les connaissances et ressources nécessaires pour faciliter et soutenir leurs efforts de collaboration.

Dans l'ensemble, il importe de comprendre que les initiatives complexes en matière de capital social et de prévention du crime doivent être considérées comme « une tendance à long terme vers le changement social » nettement susceptible d'avoir d'heureuses retombées sur la sécurité et la qualité de vie de la plupart des personnes et collectivités défavorisées.

LE RÔLE DES SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES DANS UN CONTEXTE DE CAPITAL SOCIAL

*Ralph Matthews, Ph. D., professeur de sociologie,
Université de Colombie-Britannique
Rochelle Côté, M.A., étudiante au doctorat,
Département de sociologie, Université de Toronto*

« Le dossier des services de police dans les réserves recouvrait deux objectifs principaux. En premier lieu, veiller à ce que les Indiens bénéficient de services équivalents à ceux des autres collectivités aux circonstances semblables. Le second objectif consiste à s'assurer que des services appropriés soient dispensés d'une manière qui tienne compte du milieu indien, c'est-à-dire des besoins particuliers de chaque collectivité » (AINC, 1990, p. 13).

« Lorsque j'étais enfant, j'avais besoin de gardiens. J'ai reçu ma formation et je n'ai plus besoin qu'on me garde. En tant que Nation, nous n'avons plus besoin d'être gardés » (chef Anfinm Siwallace¹, conseiller en chef, Nation nuxalk, Bella Coola, dans un discours prononcé à Bella Coola, en Colombie-Britannique, le 22 juillet 2004). [Traduction]

« D'un point de vue universitaire, il y a des sujets de recherche très intéressants à explorer, notamment le rôle des chefs de police des Premières nations comme agents de socialisation et négociateurs auprès des autorités communautaires et externes, les nombreux aspects et les répercussions stratégiques du professionnalisme dans les services de police des Premières nations, la diversité des constructions sociales des services de police autochtones comme système de police idéal, l'importance de la tradition et des valeurs culturelles diverses pour les services de police professionnels et les facteurs facilitant et restreignant le développement du pluralisme dans les modèles de service de police chez les Premières nations au Canada » (Solliciteur général, 2001).

Introduction

Le présent texte a pour but d'examiner l'applicabilité d'une approche fondée sur le capital social aux services de police autochtones au Canada. Il s'intéresse plus particulièrement au rôle du capital social dans le contexte des services de police offerts dans les collectivités et dans les réserves des bandes autochtones². Il faut dire qu'aucun des deux auteurs n'a la prétention d'avoir une connaissance approfondie

des services de police autochtones. Le présent document ne présente pas non plus les conclusions d'une nouvelle étude empirique du capital social des collectivités indiennes au Canada. Nous nous spécialisons plutôt dans le domaine général de l'analyse du capital social et la recherche portant sur celui-ci. Nous examinons les écrits existants sur les services de police autochtones au Canada et ailleurs dans le monde, et nous nous en inspirons pour déterminer si une approche fondée sur le capital social peut ou non nous aider à mieux comprendre la prestation des services de police autochtones au Canada.

Il existe différentes façons d'aborder la question. *En centrant notre attention sur le capital social de la collectivité en soi*, nous pouvons nous demander s'il existe des preuves que le capital social que possèdent les collectivités autochtones influence l'efficacité des services de police dont elles bénéficient. Nous pouvons aussi nous demander si les personnes responsables des services de police dans les collectivités autochtones sont en mesure d'améliorer les niveaux de capital social et, ce faisant, de réduire la nécessité de recourir aux policiers ou encore modifier la façon dont ces derniers exercent leurs activités de maintien de l'ordre. Là encore, il est possible que des relations de capital social « négatives » dans une collectivité autochtone augmentent les taux de criminalité et compliquent le travail des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. *En centrant notre attention sur les relations de capital social des policiers*, nous pouvons examiner comment les relations de capital social à l'intérieur du corps de police lui-même peuvent influencer positivement ou négativement la nature et l'efficacité des services de police offerts dans les collectivités autochtones. Une question connexe, et pertinente, consiste à nous demander si les liens personnels de capital social d'un policier au sein d'une collectivité autochtone peuvent accroître ou réduire la capacité de ce policier d'accomplir un travail efficace dans la collectivité.

Dans les situations réelles, il n'est probablement pas possible de séparer ces différentes dimensions; elles ont toutes une certaine influence sur l'analyse qui suit. Dans cette analyse, nous nous référons aux écrits existants susceptibles de montrer qu'une étude sérieuse du capital social et des réseaux sociaux peut aider à comprendre les défis auxquels sont confrontés les services de police dans les collectivités autochtones. Nous considérons le capital social comme un cadre analytique utile pour comprendre la piètre situation des crimes et châtements dans la vie sociale d'un si grand nombre de collectivités indiennes du Canada qui vivent dans les réserves.

Les défis auxquels sont confrontés les services de police dans les collectivités autochtones

La situation sociale à laquelle font face les corps de police autochtones est très difficile. Les citations de la première page du présent texte expriment de différentes façons les défis énormes qui attendent tout programme de services de police autochtones. La première, tirée d'un rapport d'un groupe de travail gouvernemental, décrit les objectifs d'un programme qui cherche à répondre aux véritables besoins des collectivités en matière de sécurité personnelle et publique, tout en tenant compte de leur caractère et de leur culture uniques. La seconde, extraite d'une allocution prononcée par un conseiller en chef élu, exprime le sentiment d'identité et le désir d'autonomie gouvernementale de la plupart des Premières nations, et nous fait entrevoir le contexte social et administratif dans lequel doivent manœuvrer les représentants des services de police autochtones. La troisième citation, tirée d'une étude gouvernementale et fondée sur des entrevues réalisées avec des chefs de police autochtones, cerne certaines des contraintes liées au contexte social qui embarrassent les représentants des services de police autochtones. Prises ensemble, ces citations décrivent comment un policier autochtone doit, en principe, représenter l'autorité législative extérieure tout en évoluant à l'intérieur de l'organisation culturelle et sociale de bandes autochtones qui aspirent à l'autonomie gouvernementale et à une autoréglementation indépendante de cette autorité.

Pour compliquer les choses, les services de police autochtones évoluent dans un contexte extrêmement homogène, et pourtant étonnamment hétérogène. Cette hétérogénéité se trouve dans les patrimoines culturels des bandes elles-mêmes. Comme l'ont fait

remarquer White et coll. (2003, p. 3) : « Il existe de nombreuses nations et de nombreuses racines culturelles et linguistiques – bref, de nombreuses particularités. » [Traduction] Dans un exemple, extrait de notre propre étude réalisée en Colombie-Britannique côtière, nous avons répertorié au moins 79 bandes et conseils tribaux des Premières nations, représentant un plus large éventail de groupes culturels et linguistiques que celui qu'on trouve en Europe de l'Ouest.

En revanche, il y a homogénéité dans les tendances à l'exclusion, à la pauvreté et à la criminalité, qui sont continues et largement répandues chez les groupes autochtones, mais particulièrement courantes dans les collectivités des réserves indiennes. Cette chronique déprimante de l'activité criminelle est présentée dans la section 2 intitulée « Contexte », du *Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes* (Rapport du groupe d'étude, 1990). Elle fait état d'un niveau élevé de criminalité et de violence dans les collectivités des réserves de toutes les provinces et de tous les territoires. Les taux globaux de criminalité vont de 156,8 par 1 000 personnes au Québec à 471,6 par 1 000 personnes au Yukon. Dans l'ensemble des provinces et territoires, les taux excèdent largement, de plusieurs centaines de pourcentage, ceux de la population en général (Rapport du groupe d'étude, 1990, p. 42). La situation était encore plus catastrophique dans les collectivités des réserves indiennes, surtout en ce qui avait trait aux crimes avec violence. Le nombre moyen de crimes par 1 000 personnes commis dans les réserves équivalait à quatre fois environ la moyenne nationale, mais le taux de crimes avec violence (c'est-à-dire les crimes contre les personnes) dans les réserves était six fois plus élevé que la moyenne nationale (Rapport du groupe d'étude, 1990, p. 3). « Comme le révèlent ces données, les collectivités indiennes ne bénéficient pas en général de la même sécurité de la personne et de la propriété que les collectivités non autochtones, et le grand nombre de crimes met à rude épreuve les services de police » (Rapport du groupe d'étude, 1990, p. 3).

Le rôle des services de police face à cette situation se répercute sur les taux d'incarcération des personnes d'ascendance indienne au Canada, en particulier lorsque comparés à ceux de l'ensemble de la population. Les Indiens ne représentent que deux pour cent de la population en général, mais environ 10 % de la population pénitentiaire et 13 % de la population pénitentiaire féminine. Dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta réunies, les Indiens forment cinq pour cent de la population, mais 32 % des populations carcérales (Rapport du groupe d'étude, 1990, p. 3). En centrant

plus directement notre attention sur certains des résultats des services de police, nous découvrons, qu'en 1999, les hommes et les femmes autochtones représentaient respectivement entre 18 % et 23 % des populations carcérales sous responsabilité provinciale et fédérale dans l'ensemble du Canada. Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que pour tout autre groupe ethnique ou racial au Canada.

Ces données statistiques sont prises en compte dans les conclusions de l'Enquête générale sociale du Canada de 1999, qui établit une comparaison entre les renseignements fournis par l'intéressé et les statistiques officielles sur la criminalité que nous avons invoquées. Par rapport aux non-Autochtones, trois fois plus d'Autochtones ont déclaré avoir été victimes de crimes avec violence. Dans le même ordre d'idées, deux fois et demie plus d'Autochtones que de non-Autochtones ont mentionné avoir été victimes de violence conjugale. Ces constatations montrent clairement que les Autochtones du Canada demeurent beaucoup plus à risque d'être victimes de crimes avec violence et de violence conjugale que le reste de la population.

Ces activités criminelles ont lieu dans les collectivités indiennes où les représentants des forces de l'ordre sont confrontés à un ensemble complexe de conditions sociales et à des difficultés particulières. Le rapport intitulé *Les Autochtones au Canada* (CCSJ, 2001) a montré, qu'en 1996, 56 % de tous les habitants des réserves avaient moins de 25 ans. Onze pour cent des familles autochtones étaient des familles monoparentales, comparativement à cinq pour cent seulement de la population non autochtone, et les femmes représentaient 86 % de tous les parents seuls autochtones. Les jeunes Autochtones étaient moins enclins que les autres jeunes Canadiens à fréquenter l'école et plus de 54 % des Autochtones n'avaient pas terminé l'école secondaire en 1996. Près d'un Autochtone sur quatre (24 %) était en chômage, soit plus du double des non-Autochtones dont le taux de chômage s'élevait à 10 % cette année-là. Ceux qui avaient un emploi touchaient un revenu moyen correspondant à 62 % du revenu moyen de la population non autochtone.

Les coûts humains de ces conditions sociales et de ces taux de criminalité sont évidents. Les coûts en capital social sont également très élevés. Plusieurs études récentes réalisées un peu partout dans le monde font ressortir le lien entre les taux élevés de criminalité et d'incarcération ainsi que leurs répercussions sur les relations de capital social et sur la confiance qui règne au sein des collectivités locales. Par exemple, l'analyse des conséquences des taux élevés d'emprisonnement chez les hommes

et les femmes de race noire, réalisée par Hagan et Dinovitzer (1999, p. 122) a décrit l'effet de ces taux élevés sur le capital social communautaire des Américains d'origine africaine. Selon les auteurs de cette dernière étude, les conséquences collatérales de l'emprisonnement peuvent être considérables. La préoccupation la plus évidente est que les effets de l'emprisonnement minent le capital humain et social des personnes incarcérées, de leurs familles et de leurs collectivités, ce qui comprend l'effet adverse de l'emprisonnement des parents sur leurs enfants.

L'utilité d'une approche fondée sur le capital social pour comprendre les effets de l'incarcération est également mise en évidence par Edney (2002, p. 229) qui laisse entendre que « l'approche du capital social » permet aux chercheurs de mesurer l'impact de l'emprisonnement dans le contexte élargi de la collectivité et non pas seulement sur la personne. Dans le même ordre d'idées, en discutant de l'effet de l'emprisonnement sur les populations australiennes indigènes, Bennett (1999) affirme que les effets de l'emprisonnement, combinés à d'autres facteurs sociaux, font perdurer la division au sein des collectivités autochtones en déstabilisant les familles et les relations d'amitié et en rendant impossible la formation de capital social. Edney (2002, p. 230) conclut ainsi son analyse des liens entre l'emprisonnement et le capital social :

En somme, le concept de « capital social » permet de tenir compte des effets dévastateurs de l'emprisonnement sur les collectivités autochtones, qui transforment ce qui peut être une tragédie personnelle pour une personne non autochtone et sa collectivité, en un événement pour les collectivités autochtones qui confère à ce même processus une signification historique et politique. [Traduction]

Le message inhérent aux différentes analyses provenant de partout dans le monde est que des taux élevés de démêlés avec le système de justice pénale, auxquels s'ajoutent des taux élevés de problèmes sociaux, économiques et sanitaires, ont un impact négatif sur la capacité des membres d'une collectivité d'établir et de maintenir des relations de capital social. Il faut toutefois souligner que les relations entre le capital social et les niveaux élevés d'emprisonnement peuvent se renforcer mutuellement. À vrai dire, l'absence de solides relations de capital social dans une collectivité peut se traduire par des taux aussi élevés de criminalité et d'emprisonnement. Il s'agit là d'un contexte important et indispensable pour examiner le rôle des services de police dans les collectivités autochtones. Il est possible que de nombreuses collectivités

possèdent, au départ, une capacité moindre de favoriser le capital social, et ce manque de capital social peut être, en soi, une importante variable explicative du comportement criminel.

Comprendre le capital social dans le contexte des services de police

Nous nous devons de préciser de manière assez explicite les éléments en cause dans l'analyse et la mesure du capital social. L'expression « capital social » est utilisée de différentes façons, et les mesures empiriques du capital social sont diversifiées et souvent divergentes. L'une des approches les plus directes et les plus faciles à mesurer est celle de Lin (2001, p. 19) qui définit le capital social comme un investissement, avec rendement espéré, dans les relations sociales. De ce point de vue, le capital social d'une personne se compose des ressources auxquelles son réseau social lui donne accès. Cela dit, dans l'optique du capital social, les relations d'une personne sont en elles-mêmes une ressource qui peut être utilisée pour obtenir des avantages souhaitables. Vu ainsi, le capital social est mesuré en fonction de la *quantité* et de la *qualité* de ressources que peuvent fournir les liens établis ou, mieux encore, que fournissent les liens tissés dans une collectivité. Nous sommes d'accord avec cette définition du capital social sur le plan des relations personnelles, mais éprouvons une certaine difficulté à accepter l'importance qu'accorde Lin à l'action individuelle à titre de seul ingrédient du capital social.

Afin d'expliquer les fondements de notre divergence avec Lin, nous nous tournons vers l'étude récente de Sacks qui s'est intéressé à la coopération au sein de la « société civile », dans laquelle il établit une distinction entre les relations dans la société, qui sont *contractuelles*, et celles qui sont des relations *d'engagement* (2002, p. 142-160). Pour Sacks, les relations économiques et politiques sont contractuelles alors que les relations d'engagement sont des relations d'entraide sans calcul des avantages relatifs pour chacun (p. 151). De ce point de vue, le capital social découle de ces relations de confiance qui sont un aspect de la vie communautaire et qui comportent des rapports au sein desquels il est possible de donner sans nécessairement s'attendre à une réciprocité.

Nous croyons que cette distinction fait ressortir un aspect important des relations de capital social, de la plus haute pertinence en ce qui concerne les services de police autochtones. En plus de décrire le capital social comme des réseaux sociaux grâce auxquels

les personnes ou les groupes ont accès à des ressources (telles que soutien, information ou capacités améliorées), nous le considérons également comme un actif collectif qui caractérise certaines collectivités et pas les autres. Cet actif collectif peut être compris comme des niveaux de confiance, de soutien social et de réciprocité dans la collectivité. Ces dimensions de l'interaction sociale permettent aux personnes d'interagir sans avoir recours à des contrats ou à des ententes formelles. Ce qui signifie que la confiance et le soutien social remplacent la dépendance envers les contrats et facilitent l'interaction sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'exécution, notamment à l'exécution policière, de lois³. De plus, tout comme les personnes peuvent avoir des relations de capital social de différents niveaux, les collectivités peuvent elles-mêmes être perçues collectivement comme ayant des niveaux différents de confiance, de soutien social et de réciprocité, qui ne sont pas simplement la somme du capital social de leurs membres individuels, mais qui sont une caractéristique de la collectivité en soi, qui facilite l'activité et les liens organisationnels.

Cette approche permet de centrer simultanément l'attention sur les relations d'une personne au sein de ses propres réseaux sociaux ainsi que sur ces niveaux collectifs de confiance et de réciprocité communautaires inhérents aux groupes sociaux et à la collectivité en tant qu'entité. Vues sous cet angle, les relations d'engagement dans une collectivité sont une ressource qui peut à la fois contribuer à l'efficacité des services de police autochtones et en être le résultat. En d'autres termes, nous considérons que l'analyse du capital social est une façon de réaliser simultanément une micro- et une macro-analyse de la vie sociale qui influe sur la capacité des collectivités et des fonctionnaires de police d'élaborer des stratégies et pratiques policières efficaces et adaptées aux besoins des collectivités autochtones.

Le capital social peut être analysé sous trois formes – le capital social d'attachement ou liens d'attachement (*bonding*), d'acointances ou liens d'acointances (*bridging*) et instrumental (*linking*). Le capital social d'attachement sert à protéger, préserver et maintenir les relations existantes. Ce type de réseau se caractérise principalement par de solides liens parmi la famille et les amis ou au sein d'une collectivité en particulier (Lin, 2001), ce qui comprend les collectivités autochtones (Mignone, 2003). En de telles circonstances, ces liens favorisent la cohésion sociale en rassemblant les gens et en déterminant clairement les limites du réseau. Bien que constituant généralement un attribut positif de la vie communautaire, les liens d'attachement tissés trop serrés peuvent séparer des personnes et des groupes faisant

partie d'une collectivité de l'ensemble de la collectivité et compromettre l'efficacité de tous les efforts déployés pour assurer le maintien de l'ordre. Par conséquent, des bandes, des groupes guerriers et des liens de clan extrêmement forts peuvent compliquer la tâche aux policiers qui tentent de servir et protéger tous les membres de la collectivité.

Par contre, le capital social d'accointances se trouve dans les relations qui relient des personnes à d'autres personnes, à des réseaux et à des groupes extérieurs à leur réseau immédiat de relations sociales (Granovetter, 1973; Mignone, 2003). Cette forme de capital social repousse les frontières du réseau en augmentant le nombre de membres. Putnam (2000, p. 23) compare le capital social d'attachement à une « super-colle sociologique », alors qu'il décrit le capital social d'accointances à du WD-40 sociologique (c.-à-d. à un lubrifiant).

Moins souvent utilisé, le concept de capital social instrumental sert généralement à décrire les relations hiérarchiques entre les personnes appartenant à différentes classes sociales ou à d'autres strates. Il est parfois également employé pour décrire les relations entre les institutions et les collectivités plutôt que les relations entre les personnes et les groupes, et sert alors à établir une distinction entre les ressources du réseau qui sont verticalement accessibles grâce aux contacts à l'extérieur de la collectivité, et celles qui sont horizontalement accessibles grâce aux contacts à l'intérieur de la collectivité (voir Mignone, 2003).

Une telle analyse conceptuelle permet de comprendre le rôle de l'agent de police autochtone dans une collectivité et dans le contexte du réseau social. Elle présume que les policiers peuvent plus facilement s'acquitter de leurs obligations s'ils profitent eux-mêmes des réseaux sociaux existants, tissent des liens étroits avec les principales personnes et les principaux groupes, et utilisent leur propre réseau social comme une liaison extérieure pour la collectivité, ce qui leur permet d'importer des ressources de capital social dans le contexte de la situation locale. Toutefois, le capital social ne se résume pas à l'utilisation d'un réseau pour accéder à des ressources personnelles. Tel que déjà mentionné, le capital social comporte aussi un aspect communal rattaché à la confiance.

Le capital social et la confiance

La question de la confiance et du capital social a fait couler beaucoup d'encre (pour consulter certains des principaux travaux sur le sujet, voir Gambetta, 1988; Earle et Cvetkovich, 1995; Fukuyama, 1995; Miztal, 1996; Seligman, 1997; Cook, 2001), mais nous

limiterons notre propos ici à la distinction entre les niveaux de confiance généralisée au sein d'une société qui profite aux personnes et la confiance dans les institutions de la société et leurs dirigeants. Putnam (2000, p. 137) établit clairement cette distinction. Selon lui, la confiance dans les autres est logiquement très différente de la confiance dans les institutions et les autorités politiques. Quelqu'un peut fort bien faire confiance à son voisin et se méfier de la mairie, et vice versa... Sur le plan empirique, la confiance sociale (généralisée) et la confiance politique peuvent être corrélées ou pas, mais en théorie, une distinction doit être maintenue entre les deux.

La conséquence de ce raisonnement en ce qui concerne les services de police autochtones est que le policier est très manifestement le représentant et l'incarnation locale de plus vastes institutions policières dont le comportement passé peut avoir engendré de la méfiance et même une hostilité ouverte dans certaines collectivités autochtones. Par contre, ce même policier, à titre de fonctionnaire de police œuvrant au sein de la collectivité locale, peut être capable de développer des ressources personnelles de capital social afin de « s'assurer que des services appropriés soient dispensés, d'une manière qui tienne compte du milieu indien, c'est-à-dire des besoins particuliers de chaque collectivité » (Rapport du groupe d'étude, 1990, p. 13). En de telles circonstances, il n'est peut-être pas facile d'établir des relations de capital social fondées sur la confiance personnelle (sociale), distinctes de la confiance ou de la méfiance engendrée par l'affiliation institutionnelle, mais cela est certainement à la fois nécessaire et possible.

Les conclusions d'une recherche continue menée par le principal auteur du présent document permettent d'expliquer en partie comment cela peut être possible. Cette analyse, fondée sur les renseignements obtenus à l'aide d'un questionnaire administré à 2 537 personnes, dans 24 collectivités de la région côtière de la Colombie-Britannique, a clairement montré que la confiance généralisée et la confiance dans les institutions sont deux facteurs sociaux distincts qui fonctionnent indépendamment l'un de l'autre (Malinick et coll., 2004). Ces constatations ont une conséquence pour les services de police autochtones : les policiers ne sont pas nécessairement victimes du manque de confiance à l'égard de l'institution dont ils font partie. Elles donnent plutôt à penser, qu'en partie grâce à la participation civique et en partie grâce à la sensibilisation aux cultures, les policiers peuvent gagner la confiance des gens en prenant appui sur les niveaux de confiance généralisée qui existent dans les collectivités. Ce faisant, ils peuvent en bout de

ligne réussit à surmonter tout problème ayant trait aux institutions policières dans les collectivités autochtones.

Le rôle de la sensibilisation aux cultures

Une autre distinction est pertinente : la différence entre le capital social et le capital culturel. Des chercheurs se sont déjà intéressés à la relation entre le capital social et le capital humain (voir White et coll., 2003, p. 7-23), mais peu d'études ont porté sur le rôle de *la culture en tant que capital*, dans le contexte des collectivités autochtones. Le capital culturel est simplement une prédisposition des personnes à adopter des comportements culturels précis « sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et autant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice du chef d'orchestre » (Bourdieu, 1980). Lorsque nous appliquons ce terme aux sociétés autochtones, nous définissons le capital culturel comme des ensembles de *dispositions* qui servent également de processus *structurants*. Ces processus structurants sont les fondements d'une culture et sous-tendent des façons de penser et d'agir. Résultat, ils prédisposent les Autochtones à créer des liens particuliers avec leur univers. Nos propres recherches et expériences auprès des collectivités autochtones nous portent à croire que les membres des collectivités autochtones ont de leur monde une connaissance qui passe par des perceptions de leur situation dans le temps, le besoin de guérison et de bien-être, leurs rapports à l'environnement, et l'importance de la culture et de la tradition. Ces tendances sur le plan de la prise de conscience conduisent souvent à différentes manières d'appréhender et d'expérimenter le monde que les institutions policières et les policiers de l'extérieur importent dans les situations locales. Autrement dit, tous les services de police s'inscrivent dans des milieux culturels qui varient d'une collectivité à l'autre (c.-à-d. l'hétérogénéité), dans laquelle des prédispositions culturelles héritées de l'histoire sont introduites dans la relation entre la collectivité et la police.

Dans le contexte des services de police autochtones, il est important de reconnaître l'importance de ces dispositions culturelles des collectivités autochtones, dans la mesure où elles influencent la capacité des policiers de comprendre le contexte dans lequel les services de police sont perçus au sein de la collectivité et dans lequel les membres des collectivités autochtones structurent leurs réactions à l'autorité policière. Ces prédispositions culturelles influent sur

la capacité du policier d'établir des relations avec les membres de la collectivité et de faire respecter la loi. Merton (1972) analyse la distinction entre le savoir de l'initié et de l'étranger lorsqu'il fait allusion à la capacité des étrangers de travailler dans des environnements qui exigent le savoir de l'initié. Dans le cas des collectivités membres des Premières nations, le savoir de l'initié consiste, en partie, à connaître les principales pratiques culturelles, les traditions, et les façons de penser qui sont exclusives à certaines collectivités, et il sert à distinguer les initiés des étrangers. Par conséquent, les policiers locaux doivent aussi comprendre les prédispositions culturelles de la vie autochtone, qui sont le résultat de leur contact avec des dirigeants non autochtones (p. ex., dans les pensionnats). Ce savoir culturel de l'initié n'est pas simplement la connaissance des pratiques et des traditions, mais plutôt ce que nous pourrions décrire comme des modèles de prédisposition fondamentale qui façonnent le comportement et la façon dont les Autochtones comprennent leurs relations avec le monde et les différentes autorités en place⁴.

Là où sont offerts des services de police autochtones, il est donc fort probable que l'on exige des policiers une sensibilité aux cultures et que celle-ci soit une condition préalable indispensable pour réussir à établir des réseaux, des liens et des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité. Dans ce contexte, le capital culturel peut être une plate-forme qui favorise le développement du capital social.

Tel que déjà mentionné, l'objectif du présent document est d'examiner la mesure dans laquelle une approche fondée sur le capital social, comme celle décrite brièvement ci-dessus, peut servir à comprendre les difficultés auxquelles font face les services de police autochtones et à évaluer si le capital social peut servir de guide pour améliorer les politiques et pratiques des services de police autochtones dans l'avenir. Les services de police autochtones n'interviennent pas dans l'abstrait, mais dans toutes sortes de situations sociales particulières et complexes. Afin de comprendre la pertinence d'une approche du capital social dans ces situations, nous passons en revue les écrits existants sur les services de police autochtones. Ces documents font peu référence, ou pas du tout, aux enjeux soulevés par le capital social. C'est pourquoi nous nous demandons d'abord et avant tout si l'examen de ces écrits, sous l'angle du capital social, peut nous aider à comprendre la question et nous fournir des lignes directrices qui, autrement, ne seraient pas évidentes.

Le capital social est-il important pour les services de police autochtones?

La pierre de touche de la politique et des programmes concernant les services de police autochtones au Canada est un document cadre intitulé *Politique sur la police des Premières nations* (Solliciteur général, 1996). Pour faire un apport positif aux services de police autochtones, toute perspective analytique doit contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation des trois objectifs au programme des services de police des Premières nations, tels que définis dans ce document (1996, p. 3) :

- renforcer la sécurité publique et la sécurité personnelle;
- accroître les responsabilités et l'obligation de rendre compte;
- construire un nouveau mode de partenariat.

Ces objectifs sont au cœur même de la politique concernant les services de police des Premières nations au Canada. Toutefois, les auteurs du document de politique dans lequel ils sont énoncés ont fait peu d'efforts pour proposer un cadre analytique indiquant les meilleurs moyens d'atteindre lesdits objectifs ou de surveiller les progrès réalisés en ce sens. Le document de politique ne fait pas non plus référence au rôle que la formation de capital social pourrait jouer pour favoriser ou empêcher la réalisation de ces objectifs, un aspect que la présente analyse juge hautement pertinent. Pourtant, le capital social est essentiel à chacun de ces objectifs, et une analyse des services de police sur le plan des relations de capital social fournit un cadre de suivi permettant d'évaluer la mesure selon laquelle chaque objectif est atteint. Bref, nous avons l'intention de faire une place centrale au capital social dans le mandat des services de police autochtones.

Le premier objectif, celui de renforcer la sécurité publique et la sécurité personnelle, fait une place importante au droit des personnes de se sentir en sécurité dans leurs foyers et à l'extérieur, dans leurs collectivités. Cette recommandation vient indéniablement en premier parce qu'elle touche à un élément essentiel de la fonction des services de police dans toute collectivité. C'est un objectif qui exige que la force policière soit intègre et capable de maintenir les exigences fondamentales de la sécurité.

Robinson (2003, p. 657) affirme que plusieurs aspects du capital social sont importants pour créer un climat de sécurité dans les collectivités, notamment la confiance, le soutien social, l'échange coopératif et la cohésion de groupe. Tous ces éléments sont, à l'échelle des groupes, des résultats du capital social individuel qui favorise la création de réseaux entre les personnes. L'établissement de tels réseaux de capital social de soutien est essentiel à l'élaboration de stratégies de police communautaire efficaces qui sont acceptées par les collectivités autochtones. Réciproquement, comme le montre Pino (2001), un manque de confiance entre la police et les citoyens influe négativement sur la capacité des policiers de réduire la criminalité et de maintenir l'ordre, en fermant les canaux d'information et de communication.

Un second objectif des services de police autochtones consiste à accroître la responsabilité et l'obligation de rendre compte par les services de police, et leur permettre « d'échapper à toute influence partisane ou politique appropriée » (Solliciteur général, 1996, p. 3). Cet objectif vient étoffer l'objectif précédent dans la mesure où il rappelle que les services de police des Premières nations doivent être « adaptés à leurs besoins particuliers », mais sans être victimes du factionnalisme qui peut exister dans les bandes autochtones. À vrai dire, comme en témoigne notre expérience auprès des bandes des Premières nations en Colombie-Britannique, ce genre de factionnalisme (entre les chefs héréditaires et élus, entre les familles, entre les clans, entre les bandes d'une nation, et parfois aussi entre les groupes guerriers) est souvent si prédominant qu'il accapare toute l'attention et l'énergie, et génère souvent des problèmes d'ordre et d'agitation sociale.

Cet objectif touche indirectement l'élément central de l'analyse du capital social, c'est-à-dire la dimension de la confiance. Il met également en évidence le rôle difficile d'agent de liaison sociale du policier autochtone. D'une part, un agent de police peut établir des réseaux de capital social d'attachement dans une collectivité autochtone afin de gagner la confiance de la collectivité locale. D'autre part, les policiers doivent gagner cette confiance tout en demeurant à l'écart des divergences fondamentales du réseau social qui peuvent fort bien diviser la collectivité concernée. C'est le dilemme inhérent à

toutes les relations des services de police dans quelque collectivité que ce soit. Mais c'est une tâche difficile dans les petites collectivités locales, comme celles des réserves indiennes, où les divergences sont fondamentalement liées à leur organisation et culture traditionnelles.

Nous avons évoqué l'importance pour les policiers autochtones de développer leur propre sentiment d'identité et les liens d'attachement entre eux de façon à pouvoir exercer leurs fonctions de manière indépendante dans la collectivité et à relever ce défi sans pour autant isoler la police de la collectivité. Dans un tel contexte, la confiance comporte deux dimensions distinctes, à savoir, la confiance dans le policier lui-même, qui résulte de la participation de ce dernier à la collectivité et de son expérience passée, et la confiance dans l'honnêteté et l'intégrité de la police en tant qu'unité. L'étude sur le capital social citée ci-dessus donne à penser que ce second type de confiance, la confiance dans les institutions, est généralement le plus difficile à établir.

Le troisième objectif est quelque peu opposé au second. Alors que le second objectif demande explicitement aux services de police d'échapper à toute influence partisane au sein de la collectivité locale, le troisième exige que ces mêmes services de police construisent un nouveau mode de partenariat avec la collectivité. L'approche du capital social nous permet de constater, avec grand soulagement, les conséquences potentiellement conflictuelles de ces deux objectifs.

Le troisième objectif invite à construire un réseau intégré de relations sociales qui peut amener les collectivités à administrer leurs propres forces policières. En harmonie avec cet objectif, comme le soulignent Linden et Clairmont (2001, p. 23), les services de police doivent devenir plus attentifs aux besoins de leurs collectivités de Premières nations et leur rendre plus souvent des comptes. La difficulté, comme l'ont mentionné à maintes reprises les chefs de police des Premières nations lors d'un sondage d'opinion, est un certain manque de volonté des membres des collectivités de participer au maintien de l'ordre, ce qui nuit à l'établissement de solides partenariats police-collectivité (Clairmont et Murphy, 1998, p. 39).

Cet aspect est lié à la principale difficulté des services de police autochtones et peut être compris à partir des notions de relations et de confiance inhérentes au capital social. Le troisième objectif s'appuie donc sur la conviction que les collectivités socialement autosuffisantes, qui possèdent d'importants réseaux de relations communautaires, ont la possibilité de susciter des niveaux de confiance qui permettront aux services de police de rendre des comptes aux collectivités autochtones et à leurs dirigeants. Il suppose également que ce processus donnera aux forces policières la possibilité de devenir une composante essentielle du réseau des ressources sociales de la collectivité locale. Ce qui signifie qu'une collectivité capable d'assumer la responsabilité de gérer son propre corps policier est une collectivité dans laquelle il existe de solides liens de réseau entre les membres de la collectivité ainsi qu'entre la police et la collectivité.

En dernier lieu, nous pensons que les services de police des Premières nations poursuivent un quatrième objectif fondamental qui ne figure pas explicitement parmi les objectifs énoncés dans la « Politique sur la police des Premières nations » (Solliciteur général, 1996, p. 4). Ce quatrième objectif est celui de mettre en place des services de police tenant compte des différences culturelles, c'est-à-dire un style de police qui peut respecter les principaux éléments de la culture et de l'identité autochtones (Linden et Clairmont, 2001, p. 23). Comme l'indiquent Perez de Cuellar et coll. (1997), les modèles culturels jouent un rôle irremplaçable dans la définition de l'identité des personnes et des groupes, et établissent un langage commun grâce auquel les membres collectifs de la société peuvent échanger sur des questions existentielles qui dépassent la portée du discours quotidien. À ce titre, la sensibilisation aux cultures facilite la création de liens entre les membres des collectivités en utilisant un langage commun.

La sensibilisation au capital culturel peut aussi augmenter la capacité des policiers d'établir des partenariats fructueux avec des membres de la collectivité. Les dirigeants et les résidents des collectivités autochtones se plaignent souvent du fait que les policiers sont incapables d'offrir des services

communautaires, axés sur le règlement des différends, dans le respect des différences culturelles (Linden et Clairmont, 2001, p. 25). Des rapports rappellent l'importance de centrer les efforts sur l'adoption d'un style de police inspiré des traditions autochtones qui pourrait être mis au point et soutenu dans les collectivités indiennes (LaPrairie, 1992; Murphy et Clairmont, 1996, p. 11). Ces rapports affirment qu'une sensibilisation aux principales prédispositions culturelles des collectivités autochtones joue un rôle déterminant dans l'efficacité des services de police qui y sont mis sur pied. Les policiers qui ne sont pas familiers avec ces perspectives culturelles seront portés à les ignorer et à les considérer comme des obstacles à surmonter plutôt que comme des prédispositions à prendre en compte dans le cadre de leur travail. Lorsque cela se produit, un conflit entre les prédispositions de la culture autochtone et les prédispositions de la culture policière compromet l'établissement d'une confiance essentielle à l'efficacité des services de police autochtones.

Du point de vue du capital social et du capital culturel, notre analyse nous a permis de cerner les conflits sociaux fondamentaux qui sont liés à la fois au rôle du policier autochtone dans une collectivité et à la façon dont les structures sociales des services de police se rattachent au contexte des collectivités autochtones. Ces conflits ne sont pas nécessairement différents des conflits sociaux mettant en cause l'intégration de la police dans d'autres collectivités. Toutefois, la situation des services de police autochtones, en particulier dans les collectivités des réserves, est unique en raison de la forte tradition culturelle qui doit être reconnue et prise en compte ainsi qu'en raison des divergences (souvent renforcées par la culture) au sein de ces collectivités auxquelles il faut fournir des services dans le contexte des objectifs définis dans la politique. Il nous semble que ces questions sont tellement fondamentales au succès des services de police autochtones, en particulier dans les collectivités des réserves, qu'elles doivent faire l'objet d'études et d'analyses empiriques approfondies, dans l'optique du capital social, afin de déterminer les processus policiers les plus efficaces pour y faire face.

Dans les sections qui suivent, nous passons en revue les résultats de différentes recherches liées aux services de police autochtones, dont presque aucune ne fait référence au capital social. Ces études et documents contiennent cependant des données empiriques prouvant l'importance des dimensions du capital social décrites antérieurement et, par conséquent, de la pertinence du capital social pour atteindre les trois objectifs de la politique. À vrai dire, pour que ces objectifs soient atteints de manière efficace, il est important d'utiliser un cadre analytique cohérent pour les comprendre, un cadre qui propose également un plan pour les réaliser. Nous sommes d'avis que le cadre du capital social répond à ces exigences.

L'analyse des problèmes en matière de prévention du crime : les points de vue des services de police communautaires

Pour mieux démontrer la pertinence d'une approche fondée sur le capital social, il est utile de l'examiner dans le contexte de deux autres cadres repérés dans les écrits analytiques sur les services de police autochtones. Ces deux cadres ont été retenus parce qu'ils ont une portée plus globale que bien d'autres. Ils se distinguent également d'autres travaux plus descriptifs dans la mesure où leurs auteurs font un plus grand effort pour proposer un cadre de travail capable de conduire à des lignes directrices pour expliquer et évaluer les situations auxquelles sont confrontés les policiers autochtones. Cela dit, nous les examinons dans l'espoir d'y découvrir des façons d'enrichir l'approche du capital social que nous avons décrite et aussi d'établir avec précision comment une analyse du capital social peut ajouter des dimensions importantes à ces cadres de travail. Selon nous, ces deux points de vue sont, d'une part, celui du maintien de l'ordre axé sur la résolution des problèmes et, d'autre part, celui du « zèle » et de la « négligence » des services policiers.

Le maintien de l'ordre axé sur la résolution des problèmes

Dans son analyse, Benson (1991) utilise une approche qu'il décrit comme le maintien de l'ordre axé sur la résolution des problèmes. Deux principes sous-tendent cette approche. Premièrement, la conviction que le crime n'est pas, en soi, la cause fondamentale du problème, mais un symptôme de l'existence de problèmes sociaux plus profonds dans la société ou la collectivité. « Le processus repose sur le principe que les actes criminels sont le plus souvent des symptômes de problèmes sous-jacents plus vastes. Dans ce processus, la police et la collectivité doivent combiner leurs ressources pour traiter les problèmes » (Benson, 1991, p. 4).

Le second principe est que, pour comprendre les problèmes sous-jacents qui engendrent des taux élevés de criminalité, il est important que les forces de l'ordre et les représentants de la collectivité travaillent ensemble. Le cadre de travail repose donc sur l'hypothèse voulant que seule la collaboration entre la collectivité et la police, pour tenter de résoudre les problèmes et de formuler conjointement des solutions, ait des chances de réussir à éradiquer la criminalité. « D'après ce processus, les forces de police et les collectivités réagissent ensemble contre la criminalité en traitant les problèmes sous-jacents ou facteurs qui contribuent aux actes criminels. » Les objectifs définis sont de « cibler des problèmes précis liés à la criminalité, de trouver des solutions et de réduire le niveau de criminalité en utilisant les ressources disponibles » (Benson, 1991, p. 4).

L'une des hypothèses fondamentales qui sous-tend le maintien de l'ordre axé sur la résolution des problèmes est que le contexte social est le principal incubateur de l'activité criminelle. Il est donc permis de croire que les collectivités doivent jouer un rôle important dans leurs propres services de police afin de dissuader ces « causes » et modifier les situations sociales qui conduisent à l'activité criminelle. C'est pourquoi un cadre de travail consiste en premier lieu à cerner le problème, puis à en faire l'analyse, à formuler une réaction stratégique au problème et à faire l'évaluation de celui-ci.

Dans une approche axée sur le capital social, il y a toutes les raisons d'appuyer un point de vue qui soutient que la criminalité a des racines sociales plus étendues et doit être comprise dans ce contexte. Cependant, dans la description de Benson, peu d'éléments permettent d'expliquer ce qui se passe. Le chercheur présente plutôt les problèmes comme des incidents qu'il est possible de comprendre en

engageant avec l'ensemble de la collectivité une discussion visant à cerner les problèmes fondamentaux du milieu. Quoique très utile, le processus (du moins tel que décrit par Benson) ne cherche pas vraiment à comprendre comment la structure sociale communautaire ou les modèles de relations sociales dans une collectivité peuvent contribuer au problème ou constituer la base de sa solution.

En revanche, l'approche axée sur le capital social et culturel décrite plus haut fournit un cadre qui permet d'expliquer et d'analyser les éléments des contextes sociaux qui engendrent des problèmes sociaux. Elle perçoit ces problèmes comme résultant de différentes configurations du capital social d'attachement et d'acointances, de la distinction entre la confiance généralisée et la confiance dans les institutions, et du manque d'accès à des ressources sociales essentielles intégrées dans les réseaux sociaux. Dans le même ordre d'idées, l'approche axée sur la résolution des problèmes incite la collectivité et la police à collaborer étroitement à l'évaluation des problèmes communautaires, tandis que l'approche axée sur le capital social fournit un cadre de travail pour évaluer la force relative de la relation police-collectivité, tant à l'échelle des personnes que des groupes. Elle fournit également une base pour orienter ces processus afin d'obtenir le degré approprié de coopération. Et plus important encore, l'approche axée sur le capital social propose un cadre conceptuel et opérationnel pour évaluer en quoi les personnes engagées dans l'activité criminelle forment elles-mêmes un réseau social particulier. Elle permet donc d'examiner les liens entre les personnes qui se livrent à une activité criminelle.

Ce dernier point rappelle que le capital social n'est pas toujours un attribut positif. Par exemple, les bandes criminelles peuvent réussir à cause de relations de capital social de haut niveau entre leurs membres ou parce que les liens établis avec des groupes de l'extérieur leur fournissent des débouchés pour leur activité criminelle. Le cadre du capital social permet d'examiner les relations de réseau et les liens qui facilitent la criminalité de même que ceux qui favorisent une saine intégration communautaire. En somme, l'optique du capital social peut servir de ligne directrice pour la recherche des faits et de cadre d'évaluation. Nous constatons que les cadres du capital social et du capital culturel sont compatibles avec l'approche axée sur la résolution des problèmes, mais qu'ils fournissent par ailleurs des concepts qui permettent une analyse explicative et une évaluation qui ne sont que partiellement réalisables dans le processus axé sur la résolution des problèmes.

Le « zèle » et la « négligence » des services policiers

La seconde étude que nous examinons de près est celle de Samuelson (1993). Peut-être plus que toutes les autres qui ont retenu notre attention, l'étude de Samuelson propose un cadre explicatif et analytique pour évaluer les services de police autochtones au Canada. En particulier, Samuelson fait une importante distinction entre le « zèle » des services policiers dans les collectivités autochtones visibles du milieu urbain, sur le plan des arrestations, des accusations et du traitement, et la « négligence » des services policiers dans les cas de violence moins visible contre des Autochtones, surtout les femmes autochtones (1993, p. 22), en particulier dans les régions rurales. Cette distinction entre le « zèle » et la « négligence » des services policiers met en évidence certaines des dynamiques sociales les plus importantes concernant les services de police autochtones au Canada.

Tel que déjà mentionné, les Autochtones, comparativement au reste de la société canadienne, sont victimes du « zèle » des services de police, du moins dans la mesure où un pourcentage beaucoup plus élevé d'entre eux comparaissent devant les tribunaux et sont emprisonnés. De plus, le « zèle » des policiers touche les jeunes de manière disproportionnée. Les jeunes sont donc beaucoup plus nombreux à expérimenter les effets des services de police que le reste des collectivités autochtones et de la société canadienne. Compte tenu de cette situation, toute tentative pour améliorer les services de police autochtones doit viser ces segments plus touchés de la population autochtone, et s'intéresser également à la relation de la police avec les jeunes. Il est donc urgent et nécessaire d'axer les efforts sur les jeunes Autochtones et leur relation avec la police.

C'est à ce stade que les atouts d'une approche fondée sur le capital social sont les plus évidents. Une approche axée sur la résolution des problèmes se concentrerait probablement sur les problèmes perçus dans une collectivité où les taux de criminalité sont élevés chez les jeunes. Une telle question conduit forcément à centrer l'attention sur les aspects négatifs de la vie communautaire, tels que les foyers brisés ou les familles monoparentales. Une approche axée sur le capital social pourrait être utilisée pour examiner toutes sortes d'autres situations dans lesquelles il existe un réseau social qui sert aussi à aider les jeunes afin d'éviter qu'ils ne sombrent dans les activités criminelles. Un tel processus permet de mieux comprendre les différents rôles joués par les réseaux d'entraide des jeunes et non simplement des réseaux qui lient les jeunes aux sous-cultures qui

valorisent le comportement criminel. En outre, en accordant une grande attention aux ressources accessibles grâce aux liens tissés dans les réseaux sociaux, l'optique du capital social pourrait aussi examiner le comportement des policiers locaux dans la collectivité, tant avec les jeunes qu'avec les autres personnes, de telle sorte que les agents de police deviennent une ressource à laquelle la collectivité fait confiance et fait appel lorsqu'elle est confrontée à des problèmes de comportement des jeunes.

Il est également important de souligner que, à cet égard, l'optique du capital social peut servir à la fois d'outil analytique et de cadre pour déterminer les orientations des mesures correctrices à prendre. Le cadre du capital social peut donc être particulièrement utile pour évaluer comment fonctionnent les relations de capital social (c.-à-d. les réseaux sociaux, les liens d'accointances et d'attachement, la confiance, etc.) en ce qui a trait aux jeunes des collectivités autochtones.

Cette recherche fondamentale n'est pas simplement un exercice universitaire, mais plutôt la toile de fond pour comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes autochtones qui forment aujourd'hui la moitié de la population autochtone au Canada. Nous sommes convaincus qu'une analyse du capital social de leurs situations est essentielle pour comprendre leurs problèmes et élaborer le cadre des politiques et programmes nécessaires pour favoriser l'émergence d'un réseau social auquel les jeunes Autochtones font confiance et qui les intègre dans un milieu communautaire favorable. Dans la même veine, si nous voulons intervenir efficacement auprès de ce segment de plus en plus nombreux de la population autochtone, il est extrêmement urgent d'axer les efforts sur les moyens que peuvent prendre les policiers pour établir des liens sociaux significatifs avec les jeunes Autochtones et gagner leur confiance.

L'autre dimension définie par Samuelson et qui nous semble pertinente ici est l'idée que les services de police sont systématiquement « négligents » en ce qui concerne la violence dans la collectivité, en particulier la violence faite aux femmes. Un nombre disproportionné de jeunes Autochtones sont désignés comme auteurs de crimes, mais Samuelson soutient qu'un nombre disproportionné de femmes autochtones sont victimes de crimes et, fréquemment, de crimes non signalés aux policiers. Là encore, la concentration de la présente analyse sur l'établissement de liens sociaux et sur la confiance apparaît ici particulièrement pertinente. Si l'analyse de Samuelson est juste, les représentants des forces de l'ordre doivent faire un effort concerté pour tisser des liens personnels avec les dirigeants des

collectivités autochtones, surtout dans les collectivités où la victimisation possible, notamment celle des femmes, a toutes les chances de ne pas être signalée. Les mesures à prendre pour y parvenir sont analysées ci-dessous, avec une référence particulière aux pratiques de la justice réparatrice déjà en place dans certaines collectivités autochtones du Canada.

Le capital social dans les écrits sur les services de police

En consultant les études abordant notamment la question des services de police autochtones, nous avons découvert qu'elles pouvaient être partagées en deux catégories : celles qui traitent de l'influence de la collectivité sur la criminalité et celles qui s'intéressent plus précisément au rôle de la police et des services de police, bien que dans un contexte communautaire. En fait, les deux catégories d'études portent surtout sur la nature des services de police communautaires, mais la première a tendance à insister surtout sur le rôle de la collectivité, et la seconde sur le rôle de la police. Dans l'optique du capital social, les deux aspects méritent d'être examinés puisque la possibilité d'exercer une influence sur les initiatives de prévention de la criminalité repose sur l'existence d'un capital social entre les membres des collectivités ainsi qu'entre les collectivités et la police.

Malheureusement, peu d'études de chacune des deux catégories font une place importante au capital social. Ces études, analysées ci-dessous, qui utilisent l'optique du capital social, en font autant dans le contexte des problématiques des collectivités urbaines.

L'influence du capital social communautaire sur l'activité criminelle

L'étude de Coyne (2004), qui traite du capital social en rapport avec la participation des collectivités au maintien de l'ordre, est révélatrice d'un certain nombre d'études. Fondamentalement, l'auteur soutient (mais sans l'avoir vérifié) que la qualité et la fréquence des liens sociaux communautaires jouent un rôle important dans la prévention de la criminalité. Elle laisse entendre que l'accroissement des niveaux de capital social dans les quartiers à risque augmente directement la capacité des résidents de transformer leurs collectivités. Plusieurs autres études appuient cette thèse, faisant particulièrement référence au lien entre les taux plus élevés de capital social et les taux de criminalité beaucoup plus faibles (Faulkner, 2003; Halpern, 2001; Kawachi et coll., 1999; Sampson et coll., 1997).

À titre d'exemple, Faulkner (2003) analyse le rôle du capital social communautaire dans la réduction de la criminalité, démontrant que lorsque les citoyens ont accès à un capital social important arrimé à l'échelon communautaire et que le comportement socialement acceptable et le bien-être social sont mis en valeur, les taux de criminalité diminuent. Faulkner fait observer que le rôle des relations de capital social est particulièrement important étant donné que le système de maintien de l'ordre et de justice pénale est limité dans ce qu'il peut faire. Par conséquent, du point de vue de Faulkner, le capital social (du moins dans ses formes positives) peut servir de supplément communautaire à la présence policière pour ce qui est de son rôle dans la prévention du crime. Bien entendu, le capital social peut aussi jouer un rôle négatif lorsqu'il ligue les criminels contre la société en général et contre les membres de cette société responsables des activités de maintien de l'ordre. Kawachi et coll. (1999) ont mesuré le rapport entre les crimes avec violence et contre la propriété, et ont découvert que les niveaux plus élevés de capital social avaient une corrélation avec une réduction de ces deux catégories de crime. C'est donc dire que, même lorsque les types de crimes sont divisés en catégories distinctes, une relation existe, empiriquement, entre le capital social et les taux de criminalité, tant pour les crimes contre les personnes que pour les crimes contre la propriété.

Rountree et Warner (1999) ont constaté que la nature des liens sociaux selon le sexe était aussi une caractéristique importante en rapport avec les taux de criminalité. Les liens sociaux des femmes sont plus efficaces pour contrôler et abaisser les taux de criminalité, tandis que les liens sociaux des hommes n'ont pas du tout de corrélation élevée avec ce résultat. Ces constatations suggèrent que la prise en compte des relations sociales selon le sexe, de même que les ressources et la confiance que celles-ci génèrent de façon différenciée, peut être particulièrement importante pour l'efficacité des services de police.

En dépit de certaines conclusions contradictoires, ces études établissent empiriquement que le capital social est lié de manière fondamentale aux niveaux de criminalité, à la prévention du crime et à la solidarité dans les collectivités. Elles prouvent également qu'il est important d'examiner les types de capital social qui semblent utilisés différemment selon les catégories d'activités criminelles. Ces conclusions, couplées au petit nombre de recherches sur la relation entre le capital social, l'activité criminelle et le maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones, rappellent l'urgence de réaliser une étude empirique des modèles d'association entre le capital social et la criminalité dans les collectivités autochtones.

Il est également important de souligner que l'établissement de relations de capital social ne garantit pas nécessairement que les services de police obtiendront des résultats positifs (Faulkner, 2003; Pino, 2001). Dans une situation décrite par Pino (2001), des liens ont été créés et maintenus entre des membres de la collectivité grâce aux mesures prises par les services de police communautaires, mais pas entre les agents en charge du programme de la police communautaire. Les membres de la collectivité ont été capables de mieux communiquer entre eux qu'auparavant au sujet de questions qui mettaient en cause des activités policières dans leur collectivité (c.-à-d. le capital social d'attachement), réussissant en quelque sorte à maintenir l'ordre dans leurs propres rangs. Les activités réelles de maintien de l'ordre, auxquelles prenaient part des policiers communautaires, ont continué de se détériorer en raison d'un manque de confiance, résultant principalement d'un manque croissant de participation dans la collectivité (c.-à-d. le capital social d'accointances).

Dans ce cas particulier, la formation et la conservation de capital social entre les membres de la collectivité et entre les policiers eux-mêmes n'ont pas permis d'intégrer ces derniers dans la collectivité. Cette situation, décrite par Pino, peut être expliquée en partie par rapport à la discussion soulevée antérieurement concernant la différence entre la confiance généralisée et la confiance dans les institutions. Une évidence empirique nous a révélé que les deux n'étaient pas liées. Il est donc important que le policier autochtone crée son propre réseau de relations sociales au sein de la collectivité et, ce faisant, tisse des liens personnels de confiance. Il est beaucoup plus difficile de mettre fin à la méfiance envers les services de police dans les collectivités autochtones où cette méfiance s'est intensifiée au fil des ans. Étant donné que le capital social des institutions et celui des personnes ne sont pas nécessairement liés, la méfiance envers les institutions peut être combattue à l'échelle des relations individuelles des policiers avec la collectivité.

Le capital social et les services de police dans la collectivité

Les services de police communautaires ne sont pas tout à fait les mêmes que les services de police autochtones, mais il existe des similitudes évidentes entre les deux, en particulier lorsque les services de police autochtones sont offerts dans des milieux communautaires comme les réserves indiennes. Dans le contexte du présent article, cet exemple est particulièrement pertinent pour montrer comment les pratiques policières peuvent être discutées et analysées dans le cadre du capital social. Il est

particulièrement important de mentionner que deux rapports sur les services de police autochtones, rédigés au Canada par deux criminologues d'expérience, ont réclamé l'adoption des pratiques de la police communautaire (Murphy et Clairmont, 1996; Clairmont et Murphy, 2001). Les raisons données pour suggérer d'insister sur les services de police communautaires sont liées principalement à la nécessité de former des réseaux sociaux et de tisser de solides liens interpersonnels entre les forces policières autochtones et les collectivités autochtones. Par exemple, les auteurs insistent sur l'importance d'avoir des policiers qui travaillent en étroite collaboration avec les organismes locaux, en mettant l'accent sur le maintien de la paix et les solutions informelles (Clairmont et Murphy 2001, p. 31). Par conséquent, nous estimons que la suggestion d'adopter une optique de police communautaire consiste fondamentalement à réclamer une concentration sur les enjeux et processus sociaux qui sont au centre de la formation et de l'analyse du capital social. Cela dit, un bref survol des écrits sur la relation entre les services de police communautaires et le capital social est utile pour mettre en évidence le potentiel du capital social dans le contexte des pratiques des services de police communautaires.

Il existe deux façons d'analyser le capital social dans le contexte des services de police communautaires. La première se concentre sur la nécessité d'accroître le capital social d'accointances des policiers et des membres de la collectivité. La seconde tend à mettre l'accent sur l'importance du capital social d'attachement au sein de la collectivité policière elle-même, en particulier en ce qui concerne l'établissement de liens d'attachement étroits avec les autres policiers et les superviseurs.

Dans la première approche, les services de police communautaires reposent sur le principe qu'il faut encourager la création de partenariats entre la police et les membres de la collectivité. Ces partenariats sont perçus comme une façon de multiplier les occasions de résoudre conjointement les problèmes et ainsi accroître le sentiment de sécurité dans la collectivité et soutenir les policiers dans leurs efforts pour réduire les taux de criminalité (Graycar, 1999). Comme l'affirme Pino (2002, p. 200), la police doit maintenir des contacts et une coopération avec l'ensemble des citoyens, travailler en collaboration avec les autres organisations des secteurs public et privé, et procéder à une évaluation continue de ses stratégies et de ses relations avec la collectivité. Aucun de ces objectifs ne peut être atteint sans bâtir un capital social entre l'ensemble des citoyens, la police et les autres organisations des secteurs public et privé, de même qu'à l'intérieur de chacun de ces groupes.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, les affirmations de ce genre plaident directement en faveur d'une insistance sur les dimensions de la vie sociale communautaire qui sont au centre de l'analyse du capital social. Elles négligent cependant de préciser pourquoi de telles activités sont souhaitables et efficaces, et ne proposent pas non plus un solide cadre d'évaluation de la mesure selon laquelle lesdites activités parviennent à atteindre les buts visés. Nous l'avons souvent rappelé : l'étude du capital social fournit un ensemble de concepts, de méthodes et d'analyses pour évaluer ce type de relations.

Dans ce contexte, nous estimons que l'approche du capital social possède deux avantages majeurs. Premièrement, sur le plan de la recherche et de l'examen des politiques, elle fournit un cadre analytique qui permet aux analyses d'aller au-delà des observations descriptives afin d'utiliser une méthodologie plus systématique. Mais elle peut aussi être perçue comme présentant un avantage plus pratique. Une concentration sur l'accroissement du capital social personnel des policiers peut conduire à une augmentation des contacts et de la participation ainsi qu'à une meilleure communication entre les membres de la collectivité et la police. Une multitude de données empiriques appuient notre point de vue, à savoir que les relations qui améliorent le capital social et suscitent un engagement civique sont d'une importance cruciale dans la société (voir Putman, 2000). L'optique des services de police communautaires soutient essentiellement qu'un tel niveau d'engagement social chez les dirigeants des corps de police est également extrêmement important.

De nombreux rapports de recherche traitant des services de police autochtones décrivent l'importance d'établir des partenariats entre les policiers autochtones et les différents membres de la collectivité et les institutions. Dans ce contexte, la distinction entre capital social d'attachement, d'accointances et instrumental est utile, car elle détermine les différents types de partenariats qui peuvent être créés dans une collectivité. Selon nous, le capital social d'attachement et le capital social d'accointances sont les plus pertinents pour établir des partenariats police-collectivité, aussi bien avec les personnes qu'avec les différentes institutions. Le capital social d'attachement est applicable aux efforts des services de police, mais correspond davantage aux liens entre les policiers, qui favorisent les réseaux d'entraide au sein de la force policière elle-même. Les écrits sur le sujet donnent des exemples rappelant l'importance de lier les réseaux

aux partenariats dans les unités policières (p. ex., Robinson, 2003), mais nous mettons plutôt l'accent sur le rôle des services de police autochtones dans un contexte communautaire, et ces écrits ne seront pas pris en compte dans le présent article.

De nombreux auteurs présentent des observations sur la manière de favoriser, dans la collectivité, le capital social d'accointances et instrumental entre la police et les différents acteurs communautaires, sans cependant décrire les processus sociaux requis en ces termes. Certains d'entre eux souhaitent que les collectivités et la police mettent leurs ressources ensemble afin d'être plus efficaces. Tyler et Jeans (1993, p. 59) affirment que les services de police communautaires des Services correctionnels du Queensland doivent accorder une grande priorité à la création et au maintien de relations solides et efficaces entre les policiers d'une part, et les Autochtones et insulaires du détroit de Torres d'autre part. De son côté, Marshall (1998) pose comme hypothèses sous-jacentes que la criminalité découle en partie des conditions et relations sociales dans les collectivités, et que les partenariats entre les organisations communautaires, les citoyens et les organismes de justice sont des éléments essentiels pour combattre le crime.

Dans la même veine, d'autres rapports insistent sur l'importance que les dirigeants de la collectivité et les représentants des services de police établissent ensemble les priorités, et rappellent que les policiers doivent participer à la vie sociale quotidienne des collectivités.

Les membres de la collectivité qui reçoivent des services de police doivent aider à déterminer les priorités de la police et influencer les politiques des corps policiers. Les policiers ne doivent pas avoir de relations à sens unique avec leurs collectivités et tenter plutôt de concevoir des processus institutionnalisés de consultation de ces dernières et d'écouter ce qu'elles ont à dire (Linden et Clairmont, 2001, p. 32). [Traduction]

Les services de police autochtones et leurs collectivités reconnaissent l'importance d'avoir une relation large et active avec la collectivité, mais s'entendent moins bien sur la meilleure manière d'entretenir et de surveiller cette relation ainsi que sur la façon d'en rendre compte. Tel que proposé et défini sommairement, le rôle des services de police communautaires signifie que les policiers participeront inévitablement davantage à la vie sociale et politique quotidienne de la collectivité (Linden et Clairmont, 2001, p. 41). [Traduction]

Tous ces propos font ressortir l'importance de la visibilité de la police dans les collectivités autochtones. « Comme dans bien d'autres collectivités des Premières nations, les répondants ont affirmé que le SPT (Service de police de Timiskaming) pourrait se livrer à plus d'activités de police préventive et communautaire et faire des patrouilles à pied et à vélo plutôt qu'en voiture » (Clairmont, 2002, p. 19).

Mais avant de conclure cette analyse documentaire sur le capital social et les services de police, une mise en garde s'impose. Un paragraphe de la Politique sur la police des Premières nations (Solliciteur général, 1996, p. 10) se lit comme suit : « Les services de police destinés aux Premières nations devraient être fournis par un nombre adéquat de personnes ayant des antécédents culturels et linguistiques semblables à ceux des collectivités visées, de telle sorte que les services en question soient efficaces et adaptés aux cultures et aux besoins particuliers des principaux intéressés. » Toutefois, les écrits sur le capital social et les services de police communautaires cernent certains effets négatifs pour les résidents locaux qui maintiennent l'ordre dans leurs collectivités d'origine. Des pressions négatives de la collectivité peuvent entraver la capacité des policiers de maintenir l'ordre dans le milieu. Certains policiers ont du mal à s'acquitter de leurs fonctions dans les collectivités où ils ont eux-mêmes de très étroits liens de parenté qui continuent à générer un profond engagement personnel (Linden et Clairmont, 2001, p. 24). Dans le même ordre d'idées, le fait d'être membre d'une collectivité locale peut signifier qu'un policier autochtone y possède un niveau de capital social et de capital culturel qui peut produire un résultat involontaire ou contraire – le policier peut pratiquement « adopter le mode de vie indigène ». Par conséquent, il faut rappeler avec insistance que posséder des antécédents culturels et linguistiques semblables ne signifie pas nécessairement que le policier doit appartenir à la même collectivité. Il est plus important d'être sensibilisé aux questions de capital culturel et à l'importance de tisser des liens de capital social.

En dernier lieu, à titre de preuve supplémentaire que les services de police communautaires ne sont pas un avantage absolu, Klinenberg (2001) en précise certaines conséquences non intentionnelles. Dans « Bowling Alone, Policing Together », qui parodie « *Bowling Alone* » de Putnam, Klinenberg affirme qu'il existe deux désirs contradictoires aux États-Unis. D'une part, il y a un désir d'appartenance collective, et d'autre part, un désir de sécurité privée. Klinenberg soutient que les services de police communautaires ont essentiellement pour effet de rompre l'équilibre entre les deux dimensions, de telle sorte que la

dimension du développement de la collectivité repose entre les mains des policiers dont le souci principal est de maintenir l'ordre. Tels qu'il les décrit, les services de police communautaires ont été un programme informel, mais non ciblé, qui a eu pour effet de transférer le financement des services sociaux, attribué aux travailleurs de soutien communautaire, aux policiers et aux administrateurs qui ont peu d'intérêt pour les services sociaux et les tâches de soutien communautaire dont les collectivités ont besoin (p. 80). Klinenberg conclut que l'élévation des services de police au rang de mode d'intégration sociale constitue une évolution inquiétante vers une société dans laquelle la méfiance, la suspicion et la peur sont les principes organisationnels de la vie politique et de la culture (p. 80).

En somme, même si les écrits sur les services de police autochtones favorisent les services de police communautaire, cela ne doit pas signifier que les policiers s'accaparent les rôles sociaux des autres spécialistes des relations communautaires. S'il devait en être ainsi, on peut s'attendre à une perte nette de confiance dans les relations sociales au sein de la collectivité autochtone. En termes simples, la stabilité n'est pas un substitut à la confiance engendrée par un niveau élevé d'engagement dans l'ensemble de la collectivité et à un dense réseau de liens d'attachement et d'accointances.

Infrastructure et stratégies de partenariat pour la formation de capital social

Si la formation de relations de capital social dans et entre les collectivités autochtones et les représentants des forces policières est d'une importance cruciale, il est également important d'examiner les meilleures façons de créer un tel capital social. Les affirmations ci-dessus indiquent que, depuis au moins 16 ans, les analystes des services de police autochtones ont souvent recommandé d'axer les efforts sur l'établissement de partenariats avec les collectivités. Mais même si nous pouvons donner de nombreux exemples de rapports invitant les collectivités autochtones et les corps policiers à développer le capital social sous forme de partenariats, aucun ne propose de solutions absolues pour réaliser cet objectif. Il n'existe pas de rapports énonçant une stratégie claire, ni d'études sur la façon dont la police peut procéder pour développer, conserver et utiliser le capital social dans un contexte autochtone. Il nous semble important et urgent de pousser plus loin la recherche en ce domaine. Nous devons réaliser des études précisant comment il est possible de créer

des conditions favorables au développement et à la mobilisation du capital social dans les collectivités autochtones, et quel rôle peut jouer la police dans ce processus.

D'autres rapports suggèrent des façons de favoriser la participation de la collectivité aux services de police communautaires et aux initiatives de justice réparatrice. Ces études insistent également sur l'importance d'établir des partenariats et de mobiliser les réseaux communautaires dans les initiatives de justice. C'est donc dire que les recommandations formulées dans les écrits sur les initiatives de justice réparatrice peuvent être examinées dans l'espoir d'y relever des suggestions de pratiques ayant donné de bons résultats dans ce contexte et pouvant aussi s'appliquer aux services de police autochtones de manière plus générale. Mais attention, il ne faut surtout pas souscrire aux conclusions de cette analyse comparative sans d'abord étudier attentivement le contexte autochtone canadien. Une fois ce contexte bien défini, il deviendra peut-être possible d'adapter les stratégies et ainsi les rendre compatibles avec ce qui a déjà été fait dans certaines collectivités autochtones. Là encore, une recherche s'impose avant de tirer des conclusions concernant la supériorité d'une stratégie par rapport à une autre pour développer le capital social des collectivités autochtones.

Les études sur la justice réparatrice peuvent être divisées en deux catégories de stratégies qui sont des préalables indispensables à l'efficacité des programmes de justice : les stratégies de développement de l'infrastructure et les stratégies d'établissement de partenariats avec les collectivités.

Les études indiquent clairement que les collectivités affichant des niveaux élevés de pauvreté et de consommation abusive d'alcool et de drogues, ainsi que des faibles niveaux d'éducation et d'emploi, possèdent également de faibles niveaux de capital social et des taux élevés de criminalité (Carcach et Huntley, 2002; LaPrairie, 1995). Les stratégies de développement de l'infrastructure sont donc orientées vers les éléments qui semblent être les préalables des types de développement du capital social qui débouchent sur la prévention de la criminalité. C'est donc dire qu'avant de tenter d'enclencher la dynamique sociale de mise en œuvre des stratégies de développement des collectivités, il faut d'abord mettre en place l'infrastructure requise pour s'attaquer aux multiples problèmes sociaux qui existent dans les collectivités autochtones. Il convient toutefois de faire remarquer que, dans le contexte utilisé ici, l'infrastructure ne fait pas référence à la réalisation de projets d'immobilisations. Elle renvoie plutôt et principalement à l'élaboration,

à l'échelle communautaire, de programmes qui s'attaquent directement aux problèmes sociaux et économiques fondamentaux des collectivités autochtones. À défaut de s'occuper d'abord et directement de certains aspects problématiques de la vie communautaire autochtone, toute tentative pour augmenter directement le capital social sera forcément retardée.

Stratégies de développement de l'infrastructure

Les différents rapports et articles consultés suggèrent plusieurs stratégies de développement de l'infrastructure qui exigent un soutien gouvernemental. Ces stratégies comprennent la création de programmes d'encadrement professionnel (Estens, 2001); la formation professionnelle, la possibilité de poursuivre des études et l'emploi à long terme (LaPrairie, 1995; Yeager, 1993); et la création des services et de ressources communautaires pour les familles pauvres et monoparentales (LaPrairie, 2002). Ces stratégies peuvent aussi englober des centres locaux de traitement de la toxicomanie, de l'alcoolisme et de la dépendance au jeu, bien qu'il s'agisse là d'une extension des argumentations présentées ci-dessus. Elles peuvent faire appel à des policiers, mais il est généralement recommandé que le soutien gouvernemental passe par la création de fonds monétaires et par l'établissement d'un partenariat avec la collectivité. Ce genre de partenariat permet à la collectivité de participer à son propre développement et d'en assumer une certaine responsabilité.

En renforçant la collectivité à la base, les gouvernements peuvent assurer la stabilité à l'aide d'instruments tels que l'éducation, l'emploi et les interventions de conseillers en toxicomanie. Les rapports consultés donnent à penser que ces mécanismes doivent être en place avant que ne puissent être réalisés des gains importants en matière de capital social. Ainsi, LaPrairie (2002, p. 201) affirme que le capital social individuel peut être amélioré grâce à de telles initiatives et que ce sont l'organisation sociale et économique ainsi que les structures connexes des avantages ou des inconvénients qui affectent la vie des gens et les incitent à commettre des crimes et à troubler la paix. En créant des avantages relatifs dans les collectivités autochtones au chapitre de l'infrastructure, il est possible de créer la capacité d'accroître le capital social. De son côté, Yeager (1993) soutient que les solutions de rechange en matière de justice ne remporteront qu'un succès modéré tant et aussi longtemps que le gouvernement n'augmentera pas et n'élargira pas son soutien à ces initiatives. Les solutions de rechange en question

comprennent les pratiques de la justice réparatrice et les conseils de détermination de la peine qui misent sur le capital social pour faire participer la collectivité aux questions de justice et d'intervention.

Les stratégies d'établissement de partenariats avec les collectivités

Après avoir adopté des stratégies de développement de l'infrastructure des collectivités autochtones, il est possible de mettre en place des stratégies d'établissement de partenariats avec les collectivités. La stratégie la plus générale, qui encadre toutes les recommandations, est une entente permanente prévoyant la participation des collectivités elles-mêmes à toutes les initiatives de justice et ayant pour effet d'accroître la participation des collectivités aux processus décisionnels de rechange tels que la mise sur pied de conseils de détermination de la peine (LaPrairie, 1998). LaPrairie (1998) est également d'avis que la participation des collectivités peut prendre la forme de mesures autres que l'emprisonnement, comme la déjudiciarisation, la médiation et les pratiques d'arbitrage. Ces stratégies peuvent créer du capital social ou exploiter le capital social préexistant en encourageant la création de capital d'attachement entre les membres de la collectivité et de capital d'accointances avec les représentants du système de justice.

En particulier, les initiatives de justice réparatrice, semblables à celles décrites ci-dessus, sont perçues comme des exemples hautement pertinents de moyens pour combattre la criminalité chez les jeunes. Selon nous, de tels efforts sont probablement fructueux, pour une grande part, lorsqu'ils favorisent la création de capital social d'attachement, d'accointances et instrumental entre le délinquant, la victime et les autres partenaires de la collectivité (Bazemore, 2001).

Les relations sociales favorisent l'établissement de relations supplémentaires entre le délinquant, les citoyens respectueux des lois et les institutions légitimes. Au fur et à mesure que ces relations augmentent en nombre et se consolident, et au fur et à mesure qu'elles facilitent aux jeunes à risque l'accès à des rôles légitimes, les jeunes se créent à leur tour du capital social dans les réseaux du voisinage (Bazemore, 2001, p. 220). [Traduction]

Par conséquent, nous pouvons prendre cet exemple et l'extrapoler à un contexte autochtone plus large en posant comme hypothèse que ces mêmes processus peuvent être utilisés pour favoriser la participation des collectivités à la création de leurs propres initiatives de prévention de la criminalité.

La police peut aussi jouer un rôle dans l'établissement des partenariats et réseaux communautaires. Comme le suggère une étude sur les services de police communautaires urbains, la capacité sociale collective est plus grande dans les collectivités où la police a la réputation d'être plus accessible (Scott, 2002, p. 161). L'auteur de cette étude soutient que les policiers génèrent la cohésion, la confiance et les interventions efficaces dans les quartiers en se rendant eux-mêmes plus accessibles aux résidents, ce qui consiste entre autres à ouvrir les canaux de communication, à se montrer réceptifs aux préoccupations exprimées par les citoyens et à prendre des mesures actives pour se mettre à la disposition des résidents (Scott, 2002, p. 161). Cela peut sembler une petite étape. Mais dans le contexte du manque de confiance entre la police et les collectivités autochtones, le simple fait de changer la façon dont les policiers interviennent auprès des résidents peut faire beaucoup pour améliorer les relations et susciter de l'intérêt pour la sécurité de la collectivité et la prévention de la criminalité. C'est également une étape qui met en place les conditions nécessaires pour créer un capital social d'accointances entre les résidents et la police.

Un rapport sur les relations de la police autochtone à Queensland, en Australie (Tyler et Jeans, 1993) fait écho aux observations précédentes concernant la nécessité d'accroître la communication entre les policiers et les Autochtones. Ce document contient un guide de communication efficace en 10 étapes : soyez conscients; soyez honnêtes et ouverts; écoutez ce qui est dit; respectez l'opinion de chacun; ne ridiculisez pas la personne qui parle; ne vous adressez à personne avec condescendance; consultez; soyez patients; échangez des idées, des opinions informées et des points de vue; faites-vous confiance et respectez-vous les uns les autres (Tyler et Jeans, 1993, p. 62). Une fois de plus, ces observations reprennent celles concernant l'importance de la communication dans les services de police communautaires, mises en évidence dans la section antérieure. Elles soulignent que la communication est un élément important et nécessaire pour créer un climat de confiance tout en permettant aux policiers de s'intégrer dans leurs collectivités. Il s'agit donc d'une première étape très importante à la création des relations de capital social dans les services de police communautaires.

Ces recommandations laissent entendre qu'il n'existe pas de réponses faciles pour créer les conditions nécessaires à la formation de capital social. Nous avons plutôt choisi de présenter certaines des lignes directrices suggérées dans d'autres travaux. De ces recommandations se dégage clairement l'importance

de respecter à la fois les exigences relatives à l'infrastructure et celles concernant les partenariats avec la collectivité; elles peuvent être perçues comme des conditions préalables à la formation de capital social comme élément d'efficacité des services de police autochtones. Là où l'infrastructure est solide, les collectivités autochtones sont plus aptes à créer du capital social et à participer aux initiatives de prévention de la criminalité et de justice alternative.

Nous affirmons que l'approche du capital social, telle que nous venons de la présenter, fournit le cadre qui peut expliquer l'avantage relatif des partenariats avec la collectivité, les stratégies qui doivent être adoptées pour établir ces partenariats et les pièges potentiels d'une telle démarche. Bref, nous croyons que le temps de l'invocation est terminé et que l'approche du capital social peut fournir à la fois un guide analytique des moyens à prendre pour aller de l'avant avec les projets de services de police communautaires et un instrument d'analyse complémentaire des succès ou des échecs relatifs des différentes stratégies de partenariat pour accroître les niveaux de capital social et de confiance dans les collectivités autochtones.

Conclusion

Nous avons effectué une analyse relativement exhaustive de tout un éventail de rapports de recherche et de documents de politique, du Canada et d'ailleurs, qui traitent d'un ensemble complexe de questions concernant les services de police autochtones. Notre objectif était d'évaluer l'applicabilité du cadre conceptuel et analytique du capital social aux questions qui semblent toucher les services de police autochtones communautaires et les services de police autochtones de façon plus générale. Comme prévu, nous avons pu déterminer de nombreuses applications possibles des questions de capital social aux services de police autochtones, dans lesquelles le cadre conceptuel du capital social permet une évaluation analytique, et non pas seulement descriptive, des résultats obtenus par les services de police dans les collectivités autochtones.

Du retour que nous avons effectué sur les observations issues de notre analyse, nous avons dégagé plus particulièrement les conclusions suivantes :

- Les relations de capital social sont au cœur même des trois objectifs reconnus comme étant le fondement des politiques et programmes relatifs aux services de police autochtones au Canada.

- L'approche du capital social facilite, en particulier, la compréhension de certaines des exigences conflictuelles des buts et objectifs des services de police autochtones.
- L'approche du capital social fournit un instrument, et en bout de ligne un modèle, qui peut aider les personnes impliquées dans les services de police autochtones. Cette approche joue ce rôle principalement en décrivant les relations, tant à l'échelle individuelle que communautaire, qui constituent des ressources d'attachement et d'accointances pour les membres de la collectivité et pour les représentants des forces policières.
- L'approche du capital social met en évidence l'importance d'établir des relations personnelles de confiance entre les représentants des forces policières et les membres de la collectivité. Elle permet, en particulier, d'établir une distinction entre la confiance individuelle et la confiance interpersonnelle, et donne à penser qu'une participation suffisante aux activités communautaires, lorsque couplée avec une sensibilisation aux cultures chez les policiers eux-mêmes, peut peut-être compenser les niveaux de méfiance dans les organisations policières et dans les processus plus larges de maintien de l'ordre expérimentés dans le passé.
- L'approche du capital social semble particulièrement pertinente pour aborder certaines des questions les plus préoccupantes en ce qui concerne l'activité policière existante. Par conséquent, l'accent mis sur les relations de capital social peut se révéler un instrument utile pour comprendre (et en bout de ligne, modifier) les processus sociaux qui engendrent un nombre élevé de jeunes contrevenants, et aussi indiquer comment mettre en place les réseaux de soutien social nécessaires pour réduire la violence faite aux femmes.
- En particulier, un cadre fondé sur le capital social peut guider la démarche des policiers qui s'engagent dans des activités dans lesquelles ils jouent à la fois un rôle direct (dans le cadre de partenariats efficaces) et un rôle indirect (à titre d'agent de liaison communautaire avec les processus plus larges de maintien de l'ordre et les structures organisationnelles). Ces deux rôles contribuent de manière très importante à l'efficacité des services de police.

Ces observations montrent comment l'approche du capital social peut être particulièrement utile tant pour analyser les activités des services de police

autochtones que pour fournir des lignes directrices concernant l'élaboration des politiques. Mais en plus de faire la preuve que l'approche du capital social est particulièrement appropriée à l'analyse des services de police autochtones, la présente étude a également facilité la compréhension de la nature à facettes multiples de l'analyse du capital social en soi.

- **L'approche du capital social a une capacité d'explication.** Le capital social, à titre de cadre d'analyse, a une capacité d'explication. Autrement dit, le capital social est un ensemble de concepts et d'indicateurs empiriques très vastes, bien élaboré sur le plan empirique et relativement bien documenté. À maintes reprises et dans toutes sortes de situations, l'approche du capital social a permis d'expliquer les relations sociales tant à l'échelle individuelle que sociétale. En démontrant à maintes reprises que presque tous les aspects des services de police autochtones incorporent des considérations liées au capital social, nous avons pu établir que l'application de l'approche du capital social permet de comprendre les services de police autochtones dans la mesure où elle peut aider à expliquer les processus en cause dans presque tous les aspects du contexte des services de police autochtones.
- **Le capital social a un pouvoir social. Il a des conséquences sociales, et ces conséquences sont réelles.** En affirmant que le capital social est réel et qu'il a des conséquences, nous insistons sur le fait que le capital social n'existe pas à l'échelle d'un cadre conceptuel, mais à l'extérieur, dans la société. Ses conséquences sont réelles en ce sens que les personnes qui ont accès à des relations de capital social ont accès à des ressources qui peuvent les aider. Nous avons également montré, en ce qui concerne les services de police autochtones, que le capital social lié à la confiance, à la réciprocité et même aux prédispositions culturelles possède probablement un tel pouvoir social. Les collectivités dans lesquelles règnent des niveaux élevés de confiance et dans lesquelles les relations sociales sont basées sur la confiance ont généralement moins besoin de services de police et sont plus nombreuses à offrir des contextes qui favorisent l'efficacité des services de police autochtones.
- **Le cadre fondé sur le capital social est une approche politique et a des incidences politiques.** Il est important que les considérations liées au capital social soient plus systématiquement intégrées dans une approche politique des services de police autochtones. C'est-à-dire que, sachant comment fonctionne généralement

le capital social, il est important de structurer les politiques relatives aux services de police autochtones de façon à tenter de tirer des résultats positifs sur le plan du capital social qui conduiront probablement, à leur tour, à des résultats positifs pour les services de police.

De telles politiques doivent être déployées à différentes échelles. Par exemple, l'un des buts stratégiques devrait être d'augmenter, dans les collectivités autochtones, les types de relations de capital social qui fournissent des ressources à la fois pour les membres de la collectivité et pour les policiers afin de les soutenir dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de la politique relative aux services de police autochtones. À cet égard, l'approche fondée sur le capital social est un instrument particulièrement utile pour évaluer comment les relations sociales existantes appuient les types de réciprocité, de soutien social et de création de confiance qui sont essentiels pour atteindre ces objectifs. Un cadre d'analyse du capital social peut donc servir de base pour « obtenir une lecture » de la façon dont les interventions des policiers permettent à ces derniers de réaliser leurs objectifs. Une telle démarche peut exiger que des efforts soient faits pour s'assurer que les policiers comprennent les rôles que jouent le capital social et les réseaux sociaux dans l'efficacité des services de police, ainsi que leur responsabilité personnelle de participer aux relations positives de capital social au sein des collectivités dans lesquelles ils accomplissent leur travail.

En somme, la connaissance de l'influence du capital social et de ses conséquences peut permettre de structurer la politique autochtone de manière à produire des résultats positifs en matière de capital social, tout comme ces résultats engendreront probablement, à leur tour, une plus grande efficacité des services de police.

- **L'approche du capital social peut être utilisée comme un instrument d'évaluation et de contrôle.** En harmonie avec l'aspect que nous venons tout juste d'examiner, l'optique du capital social peut être utilisée comme un instrument pour évaluer et déterminer le niveau d'intégration sociale et de changement dans les collectivités, établir la mesure dans laquelle les policiers ont réussi à faciliter la création de réseaux sociaux et à s'appuyer sur les réseaux sociaux existants pour accomplir leur travail de manière plus efficace, et évaluer de nombreux autres facteurs. C'est-à-dire que le cadre axé sur le capital social peut servir de guide pour savoir ce qui existe dans le contexte d'une collectivité

autochtone et fournir un cadre d'évaluation des changements dynamiques qui s'effectuent dans les collectivités autochtones et qui sont particulièrement applicables aux activités de maintien de l'ordre.

- **L'intégration du capital social dans le cadre de la recherche stratégique.** En dernier lieu, nous croyons utile de mentionner que tous les aspects examinés ci-dessus reposent sur le fait que l'approche du capital social est une approche axée sur la recherche, qui peut réunir de l'information fondamentale et appliquée particulièrement utile pour planifier et évaluer les services de police autochtones au Canada. Une approche axée sur la recherche fondamentale et stratégique continue, comportant également une analyse du capital social, est indispensable pour comprendre la dynamique sociale qui influe sur le maintien de l'ordre au Canada, de même que la dynamique du processus des services de police en soi.

Notes

- 1 Le chef Anfinn Siwallace nous a donné la permission d'utiliser cette citation dans le présent document.
- 2 L'utilisation des termes Autochtones, Premières nations et Indiens pose une certaine difficulté au Canada. Le terme « Autochtones » sert généralement à désigner les descendants de tous les peuples qui ont habité le territoire du Canada avant l'arrivée des colons européens. Il englobe les personnes de descendance indienne et de descendance innue, et peut aussi être utilisés par certains Métis. Dans l'Ouest canadien, la préférence va au terme « membres des Premières nations », qui reflète le statut politique de ces personnes et tient compte du fait que leurs ancêtres n'ont jamais signé de traité en vertu duquel ils renonçaient à leurs droits politiques ou à leurs droits de propriété de terres ancestrales. Le terme le plus général utilisé dans tout le Canada pour décrire les descendants des premiers habitants qui sont de descendance inuite est « Indiens ». Toutefois, ce terme a une connotation colonialiste désagréable. Nous utilisons généralement le terme « Autochtone » dans le présent document car il est le plus générique (et peut-être le moins offensant) des trois termes. Nous employons occasionnellement le terme « Indien » lorsque la documentation que nous examinons ou l'analyse que nous faisons concerne exclusivement les collectivités des bandes indiennes qui vivent dans les réserves.
- 3 De nombreux chercheurs universitaires se demandent si la confiance, la coopération et la réciprocité sont des aspects du capital social ou s'ils peuvent être considérés comme des déterminants importants (conditions préalables) ou même des résultats du capital social. Il n'est pas nécessaire de consacrer du temps aux conséquences de cette question ici. Nous nous contenterons plutôt de signaler que la confiance est une condition préalable importante pour la formation des relations de capital social dans le contexte des services de police.
- 4 Pour nous, cela veut dire que les modèles de connaissance du monde jouent un rôle fondamental dans la façon dont les Autochtones réagissent au monde et composent avec lui. Ces visions communes sont souvent tellement fondamentales pour la structure des valeurs et les *labyrinthes* intellectuels (Wallace, 1968) des Autochtones, qu'eux-mêmes peuvent ignorer, du moins en partie, l'impact qu'ont ces « façons de penser » sur leurs « façons d'agir » dans le monde. Bien entendu, à cet égard, ils ne sont pas différents des autres personnes (y compris des policiers) qui tiennent plus ou moins leurs *dispositions* culturelles pour acquises.

Bibliographie

Bazemore, Gordon. 2001. « Young People, Trouble and Crime: Restorative Justice as a Normative Theory of Informal Social Control and Social Support. » *Youth and Society* 33: 199-226.

Bennett, S. 1999. *White Politics and Black Australians*. Sydney: Allen and Unwin.

Benson, Garry F. 1991. « Élaborer des stratégies de prévention du crime dans les collectivités autochtones », Ottawa : Solliciteur général du Canada.

Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit.

Canada, AINC (Affaires indiennes et du Nord Canada). 1990. *Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes*, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Canada, Solliciteur général. 1996. « Politique sur la police des Premières nations », Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

—. 2001. *Les services de police autoadministrés des Premières nations*, Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada.

Carcach, Carlos et Cathie Huntley. 2002. « Community Participation and Regional Crime. » *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*. Avril.

CCSJ (Centre canadien de la statistique juridique). 2001. *Les autochtones au Canada*, série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa : Ministère de l'Industrie.

Clairmont, Don. 2002. *Les services de police autogérés des Premières nations du Canada : jeter les bases d'une approche nationale basée sur des études de cas*, rapport présenté à la Direction générale de la police des Autochtones.

- Clairmont, Don et C.J. Murphy. 2001. « Les services de police autoadministrés des Premières nations : des problèmes d'organisation et de gestion », Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Cook, Karen. 2001. *Trust in Society*, New York: Russell Sage Foundation.
- Coyne, Kathy. 2004. *Fostering Change from Within: A Community Capacity Building Approach to Crime Prevention in Vancouver's Downtown Eastside*, Downtown Eastside Crime Prevention/Community Development Project Evaluation Final Report 1999-2004.
- Earle, Timothy C. and George C. Cvetkovich. 1995. *Social Trust: Toward a Cosmopolitan Society*, Westport, CA: Praeger.
- Edney, R. 2002. « Indigenous Punishment in Australia: A Jurisprudence of Pain? » *International Journal of the Sociology of Law* 30 : 219-234.
- Estens, Dick. 2001. « Moree's Aboriginal Employment Strategy: » *Annual Bennelong Society Conference, From Separation to Self Respect*.
- Faulkner, David. 2003. « Taking Citizenship Seriously: Social Capital and Criminal Justice in a Changing World. » *Criminal Justice* 3, n° 3 : 287-315.
- Fukuyama, Francis. 1997. *La confiance et la puissance : vertus sociales et prospérité économique*, Paris, Plon.
- Gambetta, Diego. 1988. *Trust: Making and Breaking Cooperative Relations*. Oxford, Royaume-Uni : Basil Blackwell Ltd.
- Gould, Helen. 2001. « Culture and Social Capital. » Dans *Recognizing Culture – A Series of Briefing Papers on Culture and Development*, ed. F. Matarasso. Londres : ministère du Patrimoine canadien et UNESCO.
- Granovetter, Mark S. 1973. « The Strength of Weak Ties. » *American Journal of Sociology* 78 : 1360-1380.
- Graycar, Adam. 1999. « Crime and Social Capital. » Presented to the Australian Crime Prevention Council 19th Biennial International Conference on Preventing Crime, Melbourne, Australia.
- Groupe d'étude. 1990. « Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes », Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Hagan, J. et R. Dinovitzer. 1999. « Collateral Consequences of Imprisonment for Children, Communities and Prisoners. » pp. 121-162 dans *Prisons: Crime and Justice: An Annual Review of Research* 26, eds. M. Tonry et J. Petersilia. Chicago : University of Chicago Press.
- Halpern, David. 2001. « Moral Values, Social Trust and Inequality: Can Values Explain Crime. » *British Journal of Criminology* 41 : 236-251.
- Kawachi, Ichiro, Bruce Kennedy, and Richard Wilkinson. 1999. « Crime: Social Disorganization and Relative Deprivation. » *Social Science and Medicine* 48 : 719-731.
- Klinenberg, Eric. 2001. « Bowling Alone, Policing Together. » *Social Forces* 28 : 75-80.
- LaPrairie, Carol. 1992. *La surreprésentation des autochtones dans les établissements correctionnels et ses répercussions sur la prévention du crime*. Ottawa : Ministère du Solliciteur général.
- . 1995. « Community Justice or Just Community? Aboriginal Communities in Search of Justice ». *Revue canadienne de criminologie* 37 : 521-545.
- . 1998. « The 'New' Justice: Some Implications for Aboriginal Communities ». *Revue canadienne de criminologie* 40 : 61-79.
- . 2002. « Aboriginal Overrepresentation in the Criminal Justice System: A Tale of Nine Cities », *Revue canadienne de criminologie* 44 : 181-208.
- Lawson, Catherine L. et JoAnne Katz. 2004. « Restorative Justice: An Alternative Approach to Juvenile Crime. » *Journal of Socio-Economics* 33 : 175-188.
- Lin, Nan. 2001. « Building a Network Theory of Social Capital. » In *Social Capital, Theory and Research*, eds. N. Lin, K. Cook, et R. Burt, New York : Aldine de Gruyter.
- Linden, Rick and Donald Clairmont. 2001. « Aboriginal Policing in Manitoba: A Report to the Aboriginal Justice Implementation Commission. » Ottawa.
- Malinick, Todd, Sandra Enns et Ralph Matthews. 2004. « Investigating the Relationship between Social Capital and Trust in a Social Network Context. » Document présenté au XXIV Sunbelt International Social Network Conference, Portoros, Slovenia, du 12 au 16 mai 2004.
- Marshall, Tony F. 1998. *Restorative Justice: An Overview*, Center for Restorative Justice and Mediation: Minnesota.
- Mendis, Asoka. 1998. « Social Capital Formation and Institutions for Sustainability. » Vancouver: University of British Columbia.
- Merton, R.K. 1972. « Insiders and Outsiders: Chapters in Sociology of Knowledge. » *American Journal of Sociology* 78, n° 1 : 9-47.

- Mignone, Javier. 2003. « Mesurer le capital social : un guide pour les collectivités des Premières nations ». Ottawa : Institut canadien d'information sur la santé, décembre.
- Mitzal, Barbara A. 1996. *Trust in Modern Societies*. Cambridge, Royaume-Uni : Polity Press.
- Murphy, C.J. et D. Clairmont. 1996. « Sondage sur les policiers des Premières nations ». Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Perez de Cuellar, Javier, Lourdes Arizpe, Yoro K. Fall, Kurt Furgler, Celso Furtado, Niki Goulandris, Keith Griffin, Mahbub ul Haq, Elizabeth Jelin, Angeline Kamba, Ole-Henrik Magga, Nikita Mikhalkov, Chie Nakane, Leila Takla 1997. *Notre diversité créatrice : rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement*, Paris (France) : UNESCO. <http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=15019&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>. Consulté le 11 avril 2005.
- Pino, N.W. 2001. « Community Policing and Social Capital. » *Policing – An International Journal of Police Strategies & Management* 24 : 200-215.
- Putnam, Robert. 2000. *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York : Simon and Schuster.
- Robinson, A.L. 2003. « The Impact of Police Social Capital on Officer Performance of Community Policing. » *Policing – An International Journal of Police Strategies & Management* 26 : 656-689.
- Rountree, Pamela Wilcox et Barbara D. Warner. 1999. « Social Ties and Crime: Is The Relationship Gendered? » *Criminology* 37 : 789-814.
- Sacks, Jonathan 2002. *The Dignity of Difference*. London, Royaume-Uni : Continuum Press.
- Sampson, Robert, Jeffrey Morenoff et Felton Earls. 1999. « Beyond Social Capital: Spatial Dynamics of Collective Efficacy for Children. » *American Sociological Review* 64, n° 5 : 633-660.
- Samuelson, Les. 1993. « La police et les autochtones », Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Scott, Jason A. 2002. « Assessing the Relationship between Police-Community CoProduction and Neighborhood Level Social Capital. » *Journal of Contemporary Criminal Justice* 18 : 147-166.
- Seligman, Adam B. 1997. *The Problem of Trust*, Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Tyler, Terry et Dianne Jeans. 1993. « Queensland Police Service Aboriginal/Police Relations. » In *Aboriginal Justice Issues* 21, ed. S. McKillop. Canberra : Australian Institute of Criminology : AIC Conference Proceedings.
- Wallace, Anthony. 1968. *Culture and Personality*, New York, NY : Random House.
- White, Jerry, Paul Maxim et Dan Beavon. 2003. *Aboriginal Conditions: Research as a Foundation for Public Policy*, Vancouver : UBC Press.
- Yeager, S. 1993. « Circle Sentencing Programs give Yukon Indian Bands an Alternative to Traditional Legal System. » *The Lawyer's Weekly* : le 11 octobre.

Commentaire sur « Le rôle des services de police autochtones dans un contexte de capital social »

Gilles Rochon, Sécurité publique et Protection civile Canada

L'étude de Ralph Matthews et de Rochelle Côté intitulée *Le rôle des services de police autochtones dans un contexte de capital social* énonce remarquablement bien les possibilités et les défis liés à l'analyse d'une question aussi complexe. Une discussion approfondie des effets directs et indirects du capital social sur les mesures correctives et les services policiers offre au lecteur un regard nouveau sur les questions d'ordre social, économique et criminel qui affligent les Premières nations. Tout en soulignant l'importance de reconnaître que le capital social et la sécurité publique peuvent se renforcer mutuellement, cette étude sert de fondement et de catalyseur à de futurs projets de recherche sur les services de police autochtones, le capital social dans les communautés autochtones et les services de police communautaires.

Les auteurs ont habilement élargi la définition du capital social en y incluant, d'une part, tous les réseaux qui aident une personne à accéder aux ressources disponibles et, d'autre part, les moyens propres à chaque communauté. Ces moyens collectifs font référence aux caractéristiques fondamentales des communautés autochtones, c'est-à-dire la confiance, les systèmes de soutien social et la réciprocité. Ces caractéristiques contribuent également à améliorer la sécurité publique, à appuyer le mandat de Santé publique et Protection civile Canada (SPPCC) et celui de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN). Afin d'accroître efficacement la sécurité au sein des communautés autochtones, et ce, d'une manière adaptée à la culture locale, SPPCC doit poursuivre les efforts déployés afin de gagner la confiance des citoyens autochtones et de tisser des liens avec eux, tout en gardant à l'esprit qu'il est possible de maximiser ces efforts en les incorporant aux autres programmes et services existants.

Il apparaît maintenant impossible de concevoir des services policiers autochtones, de même que les politiques connexes, sans consulter les communautés concernées et leurs institutions de gouvernance. On

s'entend de plus en plus pour dire que les services policiers ne se limitent pas seulement à une approche pure et dure (enquête, arrestation), mais requiert également un volet axé sur l'indulgence pour faire naître la confiance nécessaire à la réussite des mesures musclées. La prévention du crime se fait alors grâce au renforcement des réseaux au sein de la communauté et à la maximisation de ses ressources. En encourageant la création de nouveaux partenariats, le capital social sert d'outil aux collectivités pour favoriser la participation des citoyens, mettant ainsi en place une approche communautaire à la prestation des services policiers et au recours aux mesures de diversion utilisée dans le système judiciaire traditionnel (p. ex. les mesures de justice réparatrice disponibles). Ces dernières continuent néanmoins d'être appropriées, étant donné que les Autochtones demeurent proportionnellement surreprésentés dans le système judiciaire canadien.

L'examen du capital social actuel des collectivités autochtones favorisera celui des orientations à donner aux partenariats communautaires, ainsi que la tenue de discussions éclairées sur les modèles et les approches possibles concernant les services policiers. De plus amples recherches permettraient de déterminer dans quelle mesure une augmentation du capital social dans les communautés autochtones aurait une incidence sur la sécurité publique dans une collectivité.

En général, ce document met en évidence une constatation de plus en plus répandue selon laquelle des services policiers efficaces dans les communautés autochtones prennent racine, et dépendent de l'existence du capital social sous forme de réseaux sociaux et d'un lien de confiance avec les membres de la communauté. Ce sont là deux éléments essentiels des travaux de SPPC et de la PPPN.

ASSOCIATIONS EN RÉSEAUX ET CAPITAL SOCIAL COLLECTIF : BILAN D'EXPÉRIENCES ET D'ANALYSES

Johanne Charbonneau, en collaboration avec Jean-Guillaume Simard, Institut national de la recherche scientifique

La vitalité de l'engagement civique au Canada n'est plus à démontrer. Quand des problèmes surgissent dans leur communauté, les Canadiens prennent les devants et n'hésitent pas à donner de leur temps et à partager leurs ressources pour résoudre ces problèmes et pour faire valoir leur opinion sur le type de développement qu'ils souhaitent pour leur communauté. Mais parfois, les enjeux se situent à une échelle qui oblige à créer des alliances avec les autres. Se forment alors des réseaux collectifs mieux aptes à répondre à ces nouveaux défis. Dans quel contexte ces réseaux sont-ils créés? Quelles conditions doivent être respectées pour qu'ils atteignent leurs objectifs et, surtout, qu'ils puissent mobiliser et produire du capital social? Quelles sont les formes de capital social qui émergent de ces collaborations entre groupes? Ce sont ces questions qui ont guidé la rédaction du présent texte. Celui-ci est divisé en quatre parties principales. Nous discutons d'abord du cadre d'analyse, de la démarche de recherche et des choix opérationnels qui ont été effectués pour procéder à l'étude de différentes expériences de réseaux collectifs. Dans une 2^e partie, nous ferons référence à six cas-types, dont l'analyse détaillée est incluse en annexe. La 3^e partie du texte présente la synthèse des conclusions de l'ensemble des expériences consultées. Dans la dernière partie, les réflexions que ces analyses suggèrent pour l'action publique et plus spécifiquement pour le gouvernement fédéral seront approfondies.

Une analyse du capital social dans les réseaux collectifs

La notion de **capital social** souffre peut-être d'une popularité trop soudaine dans les débats scientifiques et politiques et d'un manque d'efforts évidents en vue de la resituer dans le contexte des démarches théoriques et scientifiques (plus sociologiques qu'économiques) qui approfondissent, depuis plusieurs décennies déjà, la réflexion sur les concepts qui lui sont associés : confiance, normes et valeurs, réseaux sociaux ou mobilisation des

ressources (Charbonneau, 2004; Portes, 1998). Le plus souvent, tous ces éléments sont amalgamés dans un tout indistinct. Malgré tout, comme le soutient Paxton (2002), nous considérons que tous ces concepts peuvent être utiles dans une analyse qui s'intéresse au capital social. Ils doivent cependant être sollicités à des moments différents de l'analyse, comme ce sera le cas ici.

Nous utilisons cette définition simple : le capital social réfère aux ressources mobilisées et produites par les individus et les collectivités pour atteindre leurs buts, et qui prennent leur source dans les relations sociales. Cette définition amène à distinguer trois dimensions distinctes du capital social : 1) les conditions nécessaires à la production du capital social; 2) les réseaux sociaux et 3) les ressources mobilisées et produites. Nous les aborderons brièvement chacune à leur tour.

Les conditions nécessaires à la production du capital social

La première dimension réfère aux **conditions nécessaires** à la production et à la mobilisation des ressources potentielles au sein des groupes et des collectivités (Charbonneau et Turcotte, 2002; Giddens, 2000). La confiance, le partage des normes et des valeurs en sont les composantes les plus souvent mentionnées (Coleman, 1988; Fukuyama, 1995; Paxton, 2002). Puisque le capital social prend sa source dans les relations, il faut tenir compte des conditions qui favorisent (ou font obstacle) à 1) la mise en relations et 2) la mobilisation des ressources. Sans confiance et partage de normes et valeurs, la création de liens et la circulation des ressources ne sont pas possibles. La confusion dans les débats tient du fait que ces conditions sont présentées comme du capital social. Le malentendu est, entre autres, lié au fait, qu'au fil du temps, la dynamique d'interaction qui caractérise les relations est susceptible de créer et de renforcer la confiance (et le partage des normes et des valeurs). Ce qui fait condition d'interaction se retrouve produit de l'interaction, ce qui explique la critique de « circularité » qui lui est faite (Portes,

1998; Lévesque et White, 2001; Mayer, 2003). Cette critique est-elle justifiée? Elle montre surtout la difficulté d'accepter le fait que le « social » est à la fois complexe (Adam et Rončević, 2003) et dynamique.

Selon nous, si ces conditions sont essentielles à la production d'un capital social, elles ne sont pas des ressources et ne doivent pas être définies dans ces termes *nécessairement instrumentaux, qui supposent une finalité précise et des objectifs à atteindre* – comme la définition de capital social que nous avons retenue le précise. Putnam (2000) dit bien que les liens de confiance et le partage de normes communes *permettent d'agir ensemble plus efficacement* pour l'atteinte de biens communs, mais ceci ne suppose pas d'emblée une interprétation instrumentale de la confiance ou des normes sociales. Pour en comprendre la logique, il faut sortir d'une approche utilitariste du lien social qui risque d'ailleurs, à terme, de menacer l'existence même de la confiance et du partage des normes et des valeurs (Adam et Rončević, 2003; Mayer, 2003). Pour avancer dans la réflexion, nous proposons un autre angle d'approche qui rappelle que l'apprentissage de la confiance et des normes sociales et le développement de l'identité (qui permet à chaque individu de se situer en référence aux valeurs présentes dans sa société) servent d'abord à construire « l'individu social », celui qui sera à même de vivre en collectivité, de créer le lien social et, éventuellement, d'échanger des ressources. Ces apprentissages se réalisent au cours du processus de socialisation, d'abord dans la famille, puis à travers de multiples interactions dans le cadre des rapports aux autres institutions qui définissent la société : l'école, le travail, etc. (Charbonneau et Turcotte, 2002).

Le réseau social : adopter la perspective interactionniste dans l'analyse du capital social

La **deuxième dimension** du capital social réfère aux **réseaux sociaux**. Si le capital humain renvoie à la somme des ressources « personnelles » dont dispose chaque individu (éducation, revenus, biens, habiletés, etc.), raisonner en termes de capital social oblige à adopter une posture interactionniste et à se demander en quoi le fait d'être en relations avec d'autres permet d'accéder à leurs ressources. L'accès à l'« autre » est, en soi, une *condition préalable* à l'accès à ses ressources¹. Mais est-ce que ces « autres » (individus ou groupes) constituent eux-mêmes du « capital social »? Nous nous trouvons au cœur d'un 2^e malentendu où sont confondus les détenteurs de ressources potentielles et les ressources elle-mêmes² (Portes, 1998). Dans les

analyses de réseaux sociaux, on distingue pourtant – et cela intéresse généralement des chercheurs différents – les recherches qui se centrent sur la *structure* des réseaux et celles qui étudient la dynamique de la circulation des ressources en leur sein (information, soutien, etc.). Dans ces derniers travaux, s'opposent d'ailleurs, là aussi, les thèses instrumentales et les thèses du lien social³.

Les analyses de réseaux et du capital social se situent à différentes échelles (ou niveaux) de liens. Au 1^{er} niveau (celui auquel s'intéressent le plus fréquemment ces analyses), on étudie les réseaux personnels, la *toile* relationnelle que se crée chaque individu au cours de sa vie, dans ses interactions directes avec d'autres individus, que ce soit pour se définir comme individu social (dans une perspective de lien social) ou pour accéder à leurs ressources afin d'atteindre ses buts personnels (dans une perspective utilitariste)⁴. Au 2^e niveau, on change de point de vue et on ne se demande plus quel capital social est disponible et utilisé pour atteindre des buts personnels, mais plutôt comment les individus, membres d'une collectivité, offrent leurs propres ressources en vue du bien-être de cette collectivité (Glaser et al., 2001; Paxton, 2002; La Due Lake et Huckfeldt, 1998). Dans la perspective du don (Godbout, 2000), on passe du point de vue de l'individu « receveur » à celui du citoyen « donneur »⁵. C'est à ce niveau du rapport non pas entre individus, mais entre l'individu et la collectivité, que se situent les réflexions de Putnam sur les impacts du déclin de la participation civique dans nos sociétés.

Dans le cadre de la présente étude, nous plaçons à un 3^e niveau d'analyse : celui des relations entre groupes (Frank et Yasumoto, 1998; Paxton, 2002; Scott, 1991), à un niveau qu'on pourrait considérer plus « politique » (Adam et Rončević, 2003). Nous prenons d'abord note de l'existence de ces groupes, de ces associations volontaires, dans notre société, au sein desquels participent déjà des citoyens engagés (Charbonneau, 2004, Curtis *et al.*, 2003). Nous savons aussi qu'au cours de leur existence, ces groupes créent eux-mêmes leurs propres réseaux de relations avec d'autres groupes. Nous nous situons donc à un niveau collectif agrégé⁶ et c'est pourquoi, nous utilisons l'expression de « réseaux collectifs ».

Quelques questions guident notre analyse.

- Quelle forme prennent ces réseaux collectifs?
- est-ce qu'ils produisent du capital social? (quel est-il?)
- quelles sont leurs conditions d'émergence et les conditions de production de capital social dans le cadre des réseaux collectifs?

La 1^{re} question nous ramène à l'analyse structurelle des réseaux sociaux. Nous ferons le portrait de ces réseaux en référant à la manière dont les groupes-membres les nomment (voir encadré). Ces termes décrivent des formes de liens plutôt que des formes de groupe; ce sont donc bien des réseaux. Comparativement aux réseaux personnels, ces réseaux collectifs présentent un caractère plus défini (bien

que parfois flou), des frontières plus nettes (mais pas étanches) et leur fonctionnement n'est pas toujours très horizontal (bien que c'est souvent ce que la plupart des membres voudraient). Ils poursuivent surtout des « objectifs collectifs » : ce sont donc des réseaux « orientés » et en cela ils ressemblent à des organisations.

La **concertation** est « une pratique d'acteurs de plus d'un secteur d'intervention qui se mobilisent et s'engagent en complémentarité d'action pour mettre à profit les compétences de chacun en vue de satisfaire d'un commun accord des besoins clairement identifiés dans la communauté » (Lebeau *et al.*, 1997 : 13). Un aspect très pratique se rattache à cette notion, en opposition à la consultation, par exemple. Bien qu'en essence, la concertation soit issue d'un cadre volontaire et implique une relation égalitaire entre les participants, les groupes et acteurs possèdent des forces différentes et des intérêts souvent divergents, voire opposés (Schneider, 1987). La négociation y est intrinsèquement reliée, le consensus étant l'objectif ultime. Dans ce sens, la concertation précède le partenariat. Se concerter peut être une action d'envergure limitée (temps et diversité des acteurs), mais elle peut aussi devenir une action plus formelle. Par exemple, les sept **Tables de concertation** (TCQ) présentes à Montréal sont des instances formelles de concertation entre organismes d'un même quartier. Les TCQ ont des racines diverses; plusieurs émergent de la création préalable de conseils communautaires par les organismes. D'autres ont vu le jour suite aux initiatives d'intervenants sociaux. Leur fonctionnement va du plus au moins formalisé, la diversité de l'origine des membres présents et même leurs objectifs varient tout autant.

« Le **partenariat** réel peut se définir comme un rapport égalitaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement. Dans ce rapport, les deux parties ont des contributions différentes mais jugées mutuellement comme également essentielles. Le partenariat réel est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. L'objet du partenariat devient un échange de services et/ou de ressources de nature différente mais de poids ou de valeurs comparables ou reconnues comme telles par les parties impliquées. L'objet du partenariat peut aussi être la création conjointe d'un projet ou d'une ressource. Enfin le partenariat laisse place à des espaces de négociation où leurs parties peuvent définir leur projet commun. » (Panet-Raymond et Bourque, 1991 : 63).

Certains réseaux collectifs se définissent plutôt comme des **coalitions** d'organismes. Ce terme est plus souvent employé pour décrire des regroupements d'organismes communautaires suscités par la volonté de défendre une position commune et de créer un rapport de force visant à influencer des orientations politiques perçues comme menaçantes ou contraires aux intérêts de la communauté. Les coalitions ont souvent une vie éphémère, mais elles peuvent engendrer la création de lieux de concertation à caractère permanent, que ce soit pour faire la promotion d'une certaine vision du développement local ou pour se définir comme groupe de pression. Dans le bilan synthèse des expériences recensées, nous ferons aussi référence aux **corporations de développement** (local, communautaire ou économique) : des réseaux collectifs très formels qui tentent de concilier des objectifs sociaux et économiques sur des territoires marqués par le déclin des activités économiques traditionnelles.

Selon La Due Lake et Huckfeldt (1998), la production de capital social dépend, entre autres, de certaines caractéristiques structurelles des réseaux (fréquence d'interaction, taille et étendue du réseau). Dans notre analyse, nous tenons aussi compte de l'histoire et de la qualité des relations (Derksen et Nelson, 1995). L'étude des conditions d'émergence conduit aussi à s'intéresser aux « prétextes » qui servent de déclencheurs à la formation de ces réseaux. La documentation en suggère quelques types. Plusieurs regroupements se forment à la suite de l'identification d'un « problème » qui affecte la collectivité à une échelle qui dépasse l'action de chacun des groupes (Lessof et Jowell, 2000). L'exclusion sociale, la pauvreté, la précarité, l'isolement social sont quelques-uns des problèmes sociaux les plus fréquemment évoqués depuis le début des années 1990. D'autres problèmes mettent davantage en évidence l'importance de la question territoriale dans la formulation de ces problématiques : criminalité, vandalisme, itinérance, etc. Mais comme le rappellent Forrest et Cairns (2001), le social et le territorial sont le plus souvent entremêlés, que ce soit à travers la notion floue de communauté (Taylor, 2004; White, 1994) ou dans une perspective d'encastrement des réseaux sociaux à multiples échelles. Dans une optique légèrement différente, on peut former des coalitions entre groupes pour faire la promotion d'une cause commune qui exige de se situer à une échelle collective plus élevée. On peut penser à la mobilisation des groupes sur la question du développement local/communautaire, par exemple (Fontan, 1994), mais aussi à la promotion de la cause des femmes ou des personnes âgées. La nécessité de créer un réseau collectif peut aussi émerger d'une anticipation, par les groupes concernés, d'un changement qui peut affecter leurs activités, dans une optique de protection des acquis ou de création d'un rapport de force (Paxton, 2002). Finalement, les approches institutionnelles de création de réseaux collectifs traduisent souvent une intention d'appliquer une nouvelle politique, un nouveau programme gouvernemental qui peuvent concerner une « problématique » ou une nouvelle vision de la gouvernance.

Les ressources mobilisées et produites par les réseaux collectifs

Les ressources mobilisées et produites à travers les interactions au sein des réseaux collectifs constituent la 3^e dimension relative au capital social. La documentation relative à ce qui circule au sein

des réseaux personnels offre plusieurs typologies pour classer les ressources (Charbonneau et Turcotte, 2002). Les études empiriques du capital social s'inscrivent souvent dans la lignée de celles de Granovetter ou de Lin qui s'intéressent à l'accès à l'emploi; il est alors question de circulation d'informations et de conseils (aussi : Langlois, 1977; Lévesque et White, 2001). D'autres études se centrent plutôt sur la question du soutien social dans les réseaux (Wellman et Wortley, 1990; Charbonneau, 2003) et réfèrent alors à l'offre de temps, de soutien émotif, de partage d'expertises, de ressources matérielles ou d'aide financière.

Dans le cadre de cette analyse sur les réseaux collectifs, nous distinguons les ressources que possèdent les groupes et qu'ils échangent entre eux (information, ressources matérielles, expertises, partage de temps ou d'argent) et celles qui sont le produit même de l'interaction. Nous regroupons les ressources produites en quatre types principaux :

- le partage de responsabilités collectives qui demeurerait impossible à l'échelle du groupe d'origine;
- la création commune de nouvelles ressources et l'organisation d'activités collectives;
- le développement des capacités d'empowerment des membres des réseaux et des clientèles qui les fréquentent (Derksen et Nelson, 1995); et
- les dimensions relatives à la citoyenneté et au fonctionnement démocratique de la société : apprentissage partagé des règles de fonctionnement dans une collectivité hétérogène (tolérance, compromis, confrontation à la diversité), développement de la culture civique et d'une opposition organisée, élargissement du débat politique (Paxton, 2002; Mayer, 2003).

En incluant la production d'une force collective critique ou d'opposition dans les produits de capital social, nous dépassons le sens commun qui veut que n'y soit considéré que ce qui renforce le statu quo, la conformité et le contrôle social, comme le présentent Portes ou Putnam. L'analyse des effets induits par la création des réseaux collectifs met aussi en évidence la présence d'« effets négatifs », souvent oubliés : exclusion des acteurs externes, concentration de ressources financières, problèmes de loyauté et de temps.... Finalement, notre analyse des conditions d'émergence du capital social insiste aussi sur l'histoire de chacun de ces réseaux collectifs pour en tirer des leçons tant des expériences réussies que des échecs.

La démarche de recherche documentaire. Un premier repérage des sources documentaires s'est effectué à partir de mots-clés (partenariat, concertation, etc.), puis des bibliographies des premiers textes repérés. Les thèmes furent très diversifiés : développement local et régional, violence, jeunes en difficulté, familles, santé mentale, immigration, personnes âgées, etc. Une 2^e recherche, axée sur l'évaluation proprement dite des expériences partenariales, a permis de repérer des études orientées vers les retombées de ces expériences. Également, à cette étape, différents chercheurs ayant réalisé de tels travaux d'évaluation, ont été contactés. La grande majorité du matériel consulté était des études de cas ou encore des synthèses d'étude de cas (40 expériences et projets). De celles-ci, le tiers a été recensé dans des périodiques (articles). Les autres études de cas étaient tirées de rapports de recherche. La presque totalité de la documentation abordait le processus d'implantation du réseau collectif. Le tiers des études citait aussi les résultats des actions entreprises par les réseaux. Les conclusions traitaient des effets de ces expériences sur les partenaires et, dans une moindre mesure, sur les clientèles des ressources créées. Très peu de conclusions ciblent les effets à long terme issus des regroupements. Soulignons à cet égard le fait que la plupart des évaluations et des suivis des expériences mènent à la rédaction de rapports immédiatement après la fin de la phase d'implantation des projets, ce qui limite leur capacité d'évaluation de la production du capital social. Par ailleurs, les études n'utilisent pas cette terminologie (capital social), mais cela n'a pas été un obstacle à notre réflexion.

Une analyse de six cas-types

Six cas-types ont été choisis et combinés deux à deux. Tous les cas repérés dans la documentation avaient préalablement été classés dans trois catégories : 1) les réseaux formés autour de la résolution de problèmes sociaux et communautaires, 2) les réseaux qui font la promotion d'une cause sociale et 3) les réseaux formés autour de situations de changement des modes de gouvernance. *Les six cas choisis relèvent de la 1^{re} catégorie*, mais les autres cas de réseaux collectifs seront utilisés dans le bilan des conclusions des analyses consultées et les réflexions conclusives. Chaque double cas combine une situation de réussite et une situation d'échec. Tous les cas repérés de la 1^{re} catégorie ont sommairement été répartis entre trois types différents. Deux cas combinés ont été choisis pour représenter chacun de ces trois types.

1. Des cas formulés pour faire face à l'émergence d'une nouvelle problématique dans la communauté, qui combine des questions territoriales et d'exclusion sociale, affectant principalement des jeunes (ou des jeunes d'une communauté culturelle spécifique). Les solutions proposées se formulent généralement autour de projets dans le domaine des sports et des loisirs.
 - a. Une concertation à l'échelle de la municipalité de Brownsburg visant l'implantation d'une maison de jeunes et d'autres activités pour faire face à des problèmes de délinquance (réussite)
 - b. un projet de construction d'un « YMCA » pour jeunes Haïtiens dans le quartier St-Michel à Montréal (échec)
2. Des cas formulés autour de problèmes qui affectent la vie des familles présentant un potentiel de risque à l'égard des enfants (violence, négligence). Les solutions sont de diverse nature, mais font souvent intervenir des programmes d'intervention conçus à l'extérieur des partenariats formés.
 - a. l'implantation du programme Ensemble maître de soi, des cours de karaté (et d'autres activités) visant à prévenir les problèmes de violence dans les familles, dans différentes municipalités de l'Outaouais (réussite)
 - b. l'implantation d'un programme de prévention des mauvais traitements envers les enfants, financé par le programme PACE (échec)
3. Des cas qui concernent des problématiques d'exclusion sociale (à la fois de plus large envergure et de plus longue durée que les cas du 1^{er} type) formulés en référence à l'exclusion du monde du travail, l'isolement social, la pauvreté et pouvant affecter différents groupes sociaux et groupes d'âge, dont les personnes âgées. Les solutions font souvent appel à une approche d'« empowerment » des individus et des communautés.
 - a. la mise sur pied de Groupes d'action visant la promotion de la santé cardiovasculaire dans des milieux défavorisés (quartier montréalais) et impliquant des participants présentant des problèmes d'isolement, d'exclusion et d'employabilité (échec)
 - b. la collaboration à long terme entre l'organisme Entraide bénévole et le CLSC Armand-Frappier (St-Janvier), pour des services de

maintien à domicile pour les personnes âgées, visant à prévenir l'isolement social et favoriser l'autonomie des personnes (réussite)

Parce que nous nous situons dans l'univers des réseaux collectifs, on peut s'attendre à ce que les collaborations impliquent une mixité de groupes, institutionnels et communautaires, bien qu'il existe aussi des cas non mixtes. Par ailleurs, l'initiative vient souvent d'un seul groupe. Le choix des situations vise ici à présenter des initiatives institutionnelles et des initiatives communautaires. Les six cas permettent de documenter une grande diversité dans les domaines, les approches, les solutions retenues et les effets en termes de capital social partagé et créé, à court terme et à long terme. Une présentation détaillée des cas est jointe en annexe⁷. Dans le texte qui suit, nous ne présentons que les caractéristiques principales de chacun des cas pour nous centrer sur les facteurs favorables ou défavorables à la réussite des projets, classés selon les trois catégories présentées au début : les conditions préalables, la structure du réseau et les ressources.

Cas 1 (réussite) : La création de capital social pour lutter contre la délinquance chez les jeunes dans la communauté de Brownsburg

En avril 1998, à la suite d'une initiative de la directrice générale de la Municipalité de Brownsburg et d'un travailleur social du CLSC, des personnes provenant de divers secteurs sont invités à se mobiliser pour faire face à des problèmes qui affectent la communauté : vagabondage des jeunes, vente de drogue, « taxage » entre jeunes et intimidation de personnes âgées. Le groupe de concertation prend la décision d'implanter une Maison des jeunes et de créer progressivement d'autres activités communautaires à caractère permanent.

Éléments propices à la réussite du projet :

1. sur les conditions préalables :
 - Projet formulé après le constat d'un besoin réel de résoudre un problème d'envergure limitée;
 - Lecture commune des problèmes et réelle entente sur les finalités du projet et les moyens appropriés;
 - Conviction partagée de l'incapacité d'agir seul;
 - Objectif d'action réaliste et mise en place rapide du premier projet (Maison des jeunes);

- Effets positifs des premières initiatives créant la confiance nécessaire à la continuité du projet;
 - Réalisme partagé concernant les difficultés du processus même de concertation.
2. sur la structure du réseau :
 - Fonctionnement interne qui respecte une logique de réseau : membership ouvert, fonctionnement collégial et peu défini à priori, objectifs qui évoluent au fil des rencontres;
 - Contrôle de tous les aspects du projet interne au réseau de concertation;
 - Pas de chevauchement dans les mandats respectifs;
 - Respect entre les membres;
 - Stabilité et grande disponibilité des membres du noyau de base;
 - Absence d'enjeux de pouvoir et de contrôle du financement;
 - Ouverture du réseau à travers la mobilisation des bénévoles et travailleurs;
 - Capacité de maintien de l'intérêt des membres à long terme.
 3. sur les ressources :
 - Ressources nécessaires à la réalisation des projets principalement situées à l'interne;
 - Mobilisation de ressources externes liée à des besoins ponctuels, réduisant les risques de contrôle externe du projet.

Cas 2 (échec) : Des enjeux de pouvoir au sein du réseau collectif empêchant la réalisation d'un centre de loisirs pour jeunes Haïtiens aux prises avec des problèmes de délinquance

Certains jeunes Haïtiens du quartier St-Michel connaissaient des problèmes de délinquance et de sollicitation par des gangs de rue. Pour réduire ces difficultés, un organisme communautaire (l'Alliance haïtienne-québécoise d'aide à la jeunesse) propose la construction d'un centre de loisirs s'inspirant de modèles développés par d'autres communautés (ex. la communauté juive) et s'allie avec le YMCA pour réaliser ce projet. L'objectif est de contrer le désœuvrement des jeunes et de faire de la prévention et du dépistage. Après plusieurs années de péripéties diverses qui ont mis en évidence la complexité de la création du réseau collectif, aucun centre de loisirs n'a été créé et les objectifs de départ ont été oubliés à travers la récupération du projet par d'autres acteurs du milieu.

Éléments ayant précipité l'échec du projet :

1. Sur les conditions préalables :
 - Solution trop ambitieuse pour le problème identifié;
 - Incompatibilité entre les objectifs sociaux (pour l'AHQAJ) et les objectifs de rentabilité (pour le YMCA) qui se révèle dès le début du processus;
 - Incapacité des membres de s'entendre sur un diagnostic, des objectifs et une solution communs après l'accueil de nouveaux membres dans le réseau;
 - Incapacité pour chacun des membres de dépasser ses intérêts corporatifs pour se rallier à un projet proposé par un organisme communautaire dont le leadership est contesté;
 - Absence de respect et de confiance entre les membres;
2. Sur la structure du réseau :
 - Composition à priori du membership inadéquate pour arriver aux objectifs fixés;
 - Arrivée de nouveaux membres qui remettent en question le diagnostic préalable;
 - Mandats de chacun imprécis;
 - Présence d'enjeux autour du contrôle des initiatives, du leadership et recherche de protection du contrôle préalable du domaine d'action par le milieu du loisir;
 - Membres qui agissent à des échelles territoriales différentes et font la promotion de projets concurrents ailleurs.
3. Sur les ressources :
 - Absence de ressources internes au sein du noyau de base qui crée une obligation de s'allier des membres qui se révéleront hostiles au projet d'origine.

Cas 3 (réussite) : Une mobilisation du capital social par des activités de loisir pour résoudre des problèmes de violence chez les jeunes à Buckingham et Masson-Angers

La Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre était préoccupée par le phénomène de la violence comme problématique affectant les familles. En s'associant avec le CLSC, elle a développé une formule de cours de karaté pour des enfants de 6 à 10 ans accompagnés d'un parent, dans le but d'aider les jeunes qui éprouvent des difficultés d'agressivité, de problèmes de comportement, de difficultés relationnelles et de troubles d'apprentissage. L'activité de karaté

comprend aussi la lecture d'un conte. À mi-parcours, s'est ajoutée une session d'une heure sur la discipline et la communication. Plusieurs partenaires du milieu se sont joints à la démarche pour assurer la réussite du projet.

Éléments propices à la réussite du projet :

1. Sur les conditions préalables :
 - Projet de faible envergure n'ayant pas la prétention de tout solutionner, mais de contribuer à améliorer la vie des familles;
 - Capacité de la MFVL de convaincre les autres membres qu'ils pourraient trouver leur compte dans un projet déjà élaboré;
 - Développement d'une argumentation scientifique qui a démontré la pertinence de l'approche retenue et a suscité la confiance des nouveaux membres;
 - Collaboration étroite entre les membres du noyau (réseau personnel antérieur);
 - Respect mutuel entre les membres et respect de la capacité de leadership de l'organisme communautaire.
2. Sur la structure du réseau :
 - Réseau d'envergure limitée (autour de petits projets);
 - Contrôle de tous les aspects du projet interne au réseau de concertation;
 - Membres recrutés sur une base stratégique en vue de la réussite du projet;
 - Définition claire des rôles (pas de chevauchement des mandats);
 - Stabilité du noyau de base et garantie de permanence des membres clés;
 - Présence d'une personne pivot;
 - Capacité de maintien de l'intérêt des membres à long terme.
3. Sur les ressources :
 - Stratégie efficace de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des activités;
 - Ressources nécessaires à la réalisation des projets principalement situées à l'interne;
 - Financement de base garanti qui permet d'élaborer des projets à plus long terme chez les membres-clés et d'éviter d'éventuels enjeux de contrôle de ressources externes;
 - Apport ponctuel, mais stratégique, des ressources externes;
 - Capacité de faire fructifier les ressources investies au-delà du projet initial (projet initié ailleurs).

Cas 4 (échec) : L'accession à un financement pour la prévention des mauvais traitements infligés aux enfants : un prétexte insuffisant pour créer du capital social

À l'automne 1993, l'organisatrice communautaire d'un CLSC – qui partira en congé quelques semaines plus tard – invite un organisme communautaire (groupes non identifiés) pour une rencontre afin de développer un programme de prévention des mauvais traitements infligés aux enfants. L'objectif premier semble avoir été de profiter de la disponibilité des fonds disponibles à travers le programme d'aide communautaire pour les enfants (PACE), subventionné par le gouvernement fédéral. Les participants au réseau étaient tous présents depuis peu de temps dans leur organisme respectif et connaissaient peu les besoins de leur communauté. Ils élaborent un programme à deux volets : des ateliers de stimulation précoce et des visites à domicile. Les ateliers devaient être offerts à des dyades mère-nourrisson (0-6 mois) et visaient à amener les mères à être actives et à interagir avec leur enfant, ainsi qu'à améliorer la qualité des modes d'interaction. L'histoire de ce projet montre que le réseau collectif s'est davantage préoccupé de ses problèmes de fonctionnement interne, et en particulier du contrôle des ressources externes, que des services à offrir. Le réseau éclatera quelques mois après le début du projet.

Éléments ayant précipité l'échec du projet :

1. Sur les conditions préalables :
 - Diagnostic non fondé sur une connaissance du milieu;
 - Incapacité de dépasser les intérêts corporatifs de chaque groupe-membre pour se rallier à un projet commun et d'accepter que les autres membres en retirent aussi quelque chose;
 - Préférence à agir seul;
 - Participation au projet uniquement motivée par la possibilité d'accéder à des ressources financières sous condition de formation d'un partenariat;
 - Absence de respect et de confiance entre les membres.
2. Sur la structure du réseau :
 - Mauvais choix des représentants des groupes-membres pour participer au projet (absence de réseau personnel antérieur);
 - Mandats de chacun imprécis;
 - Perte et non-remplacement de la personne pivot;
 - Présence d'enjeux autour du leadership et du contrôle du financement externe;

- Forme de leadership imposée de l'externe et mal adaptée à un réseau en émergence (établissement d'un type de rapport de pouvoir contraire à la logique habituelle où ce sont les « institutionnels » qui contrôlent).
3. Sur les ressources :
 - Absence de ressources internes au sein du noyau de base qui crée une trop grande dépendance aux ressources externes;
 - Mobilisation de ressources externes qui vise principalement à asseoir la légitimité des acteurs.

Cas 5 (échec) : La prévention des maladies cardiovasculaires dans un quartier défavorisé par le biais d'une mauvaise stratégie de mobilisation du capital social

Sur la base d'études épidémiologiques démontrant le lien entre les maladies cardiovasculaires et des facteurs sociaux (pauvreté, isolement social), la Direction de la Santé publique (DSP) a décidé de monter deux projets de « Groupes d'action en santé du cœur » dans un quartier de Montréal cumulant plusieurs indices de défavorisation et un taux élevé de mortalité par maladies cardiovasculaires. L'idée était que ces « Groupes », créés en collaboration avec un restaurant populaire géré par de jeunes bénéficiaires de la sécurité du revenu et une coalition d'organismes communautaires sur l'alimentation, en viennent à proposer et gérer des projets de prévention dans le milieu. Ces projets, peu enracinés dans la communauté locale et peu adaptés aux besoins des populations visées et aux capacités des acteurs impliqués ont longuement cheminé et perdu la majorité des participants aux groupes, avant de conduire à la création d'activités de faible envergure, qui n'ont finalement eu aucun impact sur le milieu.

Éléments ayant précipité l'échec du projet

1. Sur les conditions préalables :
 - Diagnostic non fondé sur une connaissance des milieux concrets et du milieu plus particulièrement visé;
 - Mauvaise interprétation de résultats d'enquête où des corrélations statistiques sont considérées comme des liens de causalité;
 - Solution imposée par l'un des membres et objectifs peu réalistes;
 - Pour les organismes communautaires visés : participation au projet uniquement motivée par la possibilité d'accéder à des ressources financières sous condition de formation d'un partenariat;

- Absence de lecture commune des problèmes et des besoins;
 - Absence de respect et de confiance entre les membres;
 - Processus qui se prolonge sans aucun résultat concret, provoquant la perte d'intérêt des membres.
2. Sur la structure du réseau :
 - Mauvais choix de groupes (mauvaise lecture de l'action des groupes) et de représentants des groupes-membres pour participer au projet (absence de relation antérieure entre les groupes et capital humain insuffisant chez les participants aux projets);
 - Idée d'imposer une stratégie d'empowerment contraire à la philosophie même de cette stratégie;
 - Fonctionnement interne qui ne respecte pas une logique de réseau mais s'appuie plutôt sur une structure hiérarchique;
 - Groupes qui agissent à des échelles territoriales trop différentes.
 3. Sur les ressources :
 - Absence de ressources internes au sein du réseau pour assurer la pérennité du projet au-delà de l'expérimentation;
 - Ressources financières rares et dédiées à des dépenses précises (supplément de revenu);
 - Mauvaise utilisation des ressources d'expertise.

Cas 6 (réussite) : Une collaboration de long terme entre institutions et organismes communautaires pour réduire l'isolement social chez les personnes âgées

En 1981, l'organisme communautaire Entraide bénévole (EB) a été créé afin d'offrir des services d'aide à domicile aux personnes âgées, pour réduire leur isolement social, favoriser leur autonomie et recréer l'esprit d'entraide communautaire. Il s'agit d'un organisme bien enraciné dans le milieu qui a participé aux démarches ayant mené à la création du CLSC Armand-Frappier en 1984. EB offre des services complémentaires à ceux dispensés par le CLSC et le CLSC fournit des références pour les programmes Soutien à domicile et Bonjour quotidien d'EB. Le CLSC offre ainsi aux personnes âgées des services plus techniques et spécialisés, alors qu'EB leur offre un soutien socio-affectif par l'engagement

de ses bénévoles. Les deux partenaires participent aussi à de nombreuses structures de concertation dans leur communauté. Ce cas de réussite illustre une collaboration informelle qui se maintient avec succès depuis 20 ans.

Éléments propices à la réussite du projet :

1. Sur les conditions préalables :
 - Bon enracinement dans la communauté et forte légitimité de l'organisme communautaire dans son milieu;
 - Longue relation positivement entretenue avec le temps entre les organismes et entre les personnes et sensibilité aux besoins de l'autre partenaire;
 - Partage d'une lecture commune des besoins des personnes âgées de leur communauté, des objectifs et des solutions;
 - Projet qui s'adresse à une problématique de grande envergure, à long terme, avec des solutions qui visent aussi le long terme;
 - Résultats concrets de cette alliance observables depuis longtemps, ce qui encourage la poursuite de la collaboration.
2. Sur la structure du réseau :
 - Réseau de faible envergure, mais intégré dans un espace communautaire large;
 - Partage d'un même espace territorial;
 - Contrôle de tous les aspects du projet interne au réseau;
 - Mandats clairs et complémentaires, pas d'enjeux de pouvoir et de contrôle des ressources;
 - Fonctionnement qui respecte une logique de réseau : informel et collégial;
 - Stabilité du noyau de base, présence d'une personne-pivot et permanence des membres clés;
 - Capacité de s'ajuster aux changements dans les organisations;
 - Ouverture du réseau à travers la mobilisation des bénévoles et des travailleurs.
3. Sur les ressources :
 - Financement de base suffisant pour assurer la pérennité des activités.

Bilan de l'ensemble des analyses des cas recensés

La documentation consultée offre de véritables modes d'emploi à la disposition de ceux qui voudraient créer des réseaux collectifs. Quelles sont les conditions nécessaires à la réussite d'un bon partenariat? Quelles sont les causes d'échec les plus fréquentes? Sur ces deux thèmes en particulier, la documentation abonde⁸ parce que les études ont souvent été réalisées dans le but de suivre des expériences en cours et d'en tirer les leçons appropriées pour les reproduire ailleurs ou à plus grande échelle. Les financements gouvernementaux servent d'ailleurs fréquemment à analyser la mise en œuvre de projets « pilotes », devant se transformer en nouveaux programmes ou pratiques d'intervention à partir de ces structures devenues si populaires : celles des partenariats, structures de collaboration et instances de concertation de tous genres. Il demeure que cette documentation est souvent méconnue parce que très dispersée dans de multiples rapports de recherche peu diffusés⁹.

Les études nous renseignent davantage sur les conditions internes du bon fonctionnement des structures (surtout sur la dynamique d'interaction entre les membres) et discutent moins de l'influence des facteurs externes. Dans la présente analyse, ce deuxième point est essentiel, car c'est souvent là où loge le rôle du gouvernement fédéral : celui d'un acteur externe aux réseaux collectifs qui fournit des ressources ponctuelles permettant aux réseaux collectifs d'atteindre leurs objectifs. Ce contexte fait aussi en sorte qu'on en sait davantage sur la manière de réaliser un bon partenariat que sur celle d'atteindre les objectifs fixés ou de mobiliser et de produire des ressources. On pourrait même dire qu'on en sait davantage sur les causes des échecs que sur celles des réussites. Ceci étant dit, il y a peut-être lieu de rappeler brièvement les conditions préalables les plus évidentes pour « cheminer vers la réussite ».

Les conditions qui assurent le fonctionnement du réseau collectif

Il y a des conditions qui assurent la réussite de la mise en réseau, et de son fonctionnement à long terme, et d'autres qui permettent que ce réseau produise des ressources. Évidemment, sans réseau, pas de ressources; le respect des premières conditions est donc un préalable pour atteindre le second objectif.

1. Choisir les bonnes personnes

Si les réseaux collectifs réunissent des groupes, ce sont tout de même des individus qui les y représenteront : la présence des « bonnes personnes » est une condition fréquemment mentionnée. Cela réfère d'abord à une question de personnalité (les conflits interpersonnels sont une cause majeure d'échecs) et à plusieurs autres éléments : présence antérieure dans le groupe d'origine *de longue durée* (les « petits nouveaux » causent toujours d'énormes problèmes), connaissance du milieu, capacité de négocier sur place (et non d'être obligé de revenir constamment à son groupe), stabilité. Plus les groupes-membres du réseau collectif sont engagés envers la cause commune, plus ils auront le réflexe de nommer les bonnes personnes¹⁰.

2. Compter sur l'existence préalable de relations informelles

En réalité, ce sont souvent les personnes elles-mêmes qui prennent l'initiative d'aller voir d'autres personnes directement dans les autres groupes. Lorsque les réseaux collectifs se forment sur la base de l'existence préalable de relations informelles, cela offre les meilleures garanties de réussite des projets : il faut donc construire d'abord la confiance, avant de développer des projets.

3. S'assurer d'une reconnaissance par le milieu

Les groupes membres doivent aussi être les « bons groupes » pour atteindre les objectifs fixés et au-delà des ressources qu'ils apportent dans le réseau, leur enracinement dans le milieu permettra de jouir d'une reconnaissance (interne et externe) antérieure à la formation du réseau, une condition absolument nécessaire pour éviter certains enjeux de contrôle et l'engagement dans le réseau sous de faux prétextes (comme on l'a vu avec le cas-type # 4). La reconnaissance va de pair avec le respect mutuel et tous ces facteurs construisent la confiance nécessaire au travail en commun.

4. Partager la même définition du partenariat

À la suite de notre recension, on demeure avec l'impression que toutes les **formes** de réseau sont susceptibles de conduire à la réussite de projets, des plus structurés aux moins structurés. Le plus important : que tous les groupes-membres partagent la même vision des conséquences de leur engagement dans un type précis de réseau, en particulier sur son fonctionnement, sur la question des mandats respectifs et du leadership; rien ne suscite d'ailleurs plus de désaccord de sens que le « partenariat »¹¹, comparativement aux autres formes de collaboration recensées.

5. Savoir rallier les cultures organisationnelles

Par ailleurs, l'accord entre les membres d'un réseau collectif est difficile à créer parce qu'en faisant déjà tous partie d'autres groupes – c'est pour ça qu'ils sont là – chacun possède déjà sa propre « culture organisationnelle ». Le problème des « différences culturelles », souvent mentionné dans les cas d'échec, ne s'arrête pas au fonctionnement : il concerne la question des langages spécialisés (qui dissimulent des enjeux de classes sociales), des références théoriques, des ancrages idéologiques et de la mission dont chaque groupe se sent investi par rapport à ses propres membres. Pour réconcilier tout ça, plusieurs soulignent l'intérêt de la présence d'une personne pivot, d'un intermédiaire. Plus ces enjeux risquent d'être importants dans la démarche collective, plus la présence d'une telle personne est essentielle.

6. Détenir des ressources à investir dans le réseau

Derrière le critère du choix des « bons groupes », il y a l'idée de la bonne combinaison des ressources où diversité et complémentarité sont de mise – plutôt que le dédoublement, générateur du problème de chevauchement des mandats à l'origine de nombreux malentendus. Mais cela pose la question plus fondamentale de l'existence réelle de ressources à offrir au réseau collectif (ce qui permet, entre autres, de susciter le respect des autres membres...). Idéalement, la composition du réseau collectif doit être pensée en fonction des objectifs à atteindre. Mais ce n'est pas toujours possible : parce que les membres « idéaux » ne sont pas toujours disponibles et les objectifs pas toujours bien définis au départ.

Les conditions pour atteindre les résultats visés

1. Une solution dont l'envergure est adaptée à celle des problèmes

Les domaines des expériences recensées sont extrêmement divers. La présentation des cas-types laisse tout de même l'impression que l'envergure du problème et celle des solutions envisagées influence la capacité d'atteindre les objectifs fixés (et d'en juger). La combinaison problème/solution de petite envergure (cas-type # 1) mène facilement au succès – et à un succès mesurable rapidement – à partir d'un réseau de taille et de diversité relativement faibles. Mais à un problème d'envergure restreinte, on peut vouloir apporter une solution de grande ampleur; les chances de réussite diminuent alors significativement (comme pour le cas-type # 2), entre autres parce que le processus de mobilisation des ressources nécessaire à la production de nouvelles ressources collectives demandera un trop grand effort. À

l'opposé, il n'est pas interdit de s'attaquer à de grandes problématiques sociales (pauvreté, isolement et exclusion) par de petites solutions (cas-type # 3). Mais comment mesurera-t-on alors l'effet attendu d'amélioration de la situation *collective* (réduction de la pauvreté ou de l'exclusion)? Cela conduit aussi à poser une autre question : peut-on s'attaquer vraiment à ces grands problèmes?

Il existe bien des types de réseaux collectifs qui s'attaquent à des problématiques complexes; on peut citer en exemple le cas des *Corporations de développement économiques communautaires* (CDÉC) qui ont fait l'objet de nombreuses analyses. Ces regroupements sont issus d'un processus de mobilisation du milieu communautaire en réaction au déclin des fonctions industrielles et économiques dans des quartiers urbains ou des régions périphériques. Le mouvement débute généralement par la conscientisation des citoyens, une réflexion collective et l'exploration préliminaire de diverses avenues d'intervention sur le territoire. L'histoire des CDÉC, et autres réseaux collectifs du même type, s'inscrit dans le temps long d'une concertation progressivement créée avec une grande diversité d'acteurs (associations locales, services gouvernementaux, syndicats, entreprises, institutions financières, etc.) autour d'objectifs communs de relance de l'économie locale et de l'emploi avec un souci particulier pour le respect du développement social. Le gouvernement fédéral y est habituellement présent, du fait de l'importance des questions d'emploi. Son apport financier aux projets transite ainsi par différents programmes de soutien à l'emploi.

Plus les regroupements de ce type prennent de l'ampleur, plus ils représentent une coalition d'intérêts divers, plus leur structure se formalise. Au-delà d'un premier niveau de partage de leurs ressources d'expertise et de leur grande capacité de mobilisation stratégique, les résultats de leur action collective en termes de création de nouveau capital social sont très importants et très concrets. Ces réseaux collectifs agissent sur plusieurs plans à la fois : amélioration du capital humain (employabilité des citoyens), soutien aux entreprises locales, soutien aux nouvelles initiatives, création de nouvelles entreprises, de fonds de développement, etc. Avec le temps, ils en viennent à être considérés comme des acteurs dont le point de vue est respecté dans les dossiers de développement local. Leur propre réflexion évolue d'ailleurs au fil de leurs colloques, tournées d'information, journées de mobilisation, études commanditées et des nombreuses analyses dont ils sont l'objet dans le milieu académique. Ces analyses mettent en évidence

L'importance du fort sentiment d'appartenance qui animent les participants à ces regroupements, une condition préalable nécessaire à la réussite de leurs actions. Elles rappellent aussi que le capital social créé par ces regroupements favorise la participation démocratique, l'engagement local et l'empowerment personnel et collectif. Les analyses en recensent surtout l'histoire et les réalisations et offrent moins d'informations sur les obstacles rencontrés, même si elles soulignent, ponctuellement, les difficultés de conciliation des cultures organisationnelles et les efforts importants qui sont nécessaires pour mobiliser les ressources d'une grande diversité d'acteurs. Même si l'impulsion première qui a justifié leur création a généralement fait suite au constat de problèmes économiques et sociaux à régler dans la communauté, leur approche se transforme progressivement pour favoriser la promotion de diverses causes sociales. En cela, ils ressemblent à d'autres coalitions dont c'est la fonction principale, mais qui n'empruntent pas la forme d'un réseau collectif de type mixte. Les regroupements d'organismes communautaires (coalitions ponctuelles, fédérations d'organismes, etc.) qui défendent la cause de leurs membres visent, comme les CDÉC, à établir un certain rapport de force avec les institutions en place. L'évolution des lois et des politiques, au fil des décennies, montre que leur action a souvent été très efficace. Ces réseaux collectifs partagent les ressources de leurs membres, mobilisent des ressources externes pour assurer leur fonctionnement et produisent aussi un capital de participation civique, d'engagement politique et d'empowerment collectif dans la communauté.

2. Travailler ensemble sur des objectifs communs

Quel que soit le domaine d'action, des conditions de fonctionnement du réseau doivent être respectées pour assurer l'atteinte des objectifs. D'abord, les membres doivent partager la même lecture des problèmes (ou de la cause à défendre). Ce n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît, car dans l'histoire réelle de ces expériences, il y a souvent un groupe qui arrive avec une idée déjà formulée. L'impression d'avoir dû subir une « idée imposée » est l'une des plus fréquentes sources d'échec citées. Il est pourtant possible de convaincre de futurs partenaires, avec les bons arguments. Dans le cas-type # 3, la promotrice du projet a su convaincre par l'argument que chacun y trouverait son compte; la DSP (cas-type # 5) a eu moins de succès. Ils ont pourtant tous deux utilisés des « arguments scientifiques ».

La lecture des problèmes est parfois inspirée par une observation directe de la dégradation des dynamiques sociales dans les communautés

(cas-types # 1 et 2), mais elle est parfois influencée par des analyses scientifiques générales qui établissent des corrélations entre la présence de problèmes sociaux et certaines caractéristiques des populations, avec tous les risques de mauvaise interprétation des résultats qui en découlent. C'est une démarche fréquente dans le domaine des comportements individuels ou familiaux « à risques », qui se traduit souvent par l'importation de modèles d'intervention étrangers (surtout américains). Elle conduit généralement à la formulation de solutions peu adaptées aux communautés locales réelles et elles suscitent d'emblée la méfiance des acteurs du milieu. C'est une démarche très vulnérable à l'échec, mais il est toujours possible de réaliser un sérieux travail d'adaptation aux caractéristiques locales : ceci exige aussi des conditions spécifiques pour en garantir la réussite¹². Mais au terme de ces activités, on se retrouve souvent dans des situations où quelques familles ont profité d'une aide ou d'un service supplémentaire (cas-type # 3), sans pouvoir juger vraiment de la présence d'effets de plus grande envergure et à plus long terme par rapport au « constat scientifique » qui a inspiré cette action.

Une lecture partagée de la cause ou du problème est un préalable à une définition partagée des objectifs et actions à entreprendre (échec : cas-type # 5). Mais quel est le meilleur rapport à établir entre l'objectif commun du réseau collectif et les objectifs « personnels » des groupes-membres? L'analyse des cas-types montre que plusieurs cas de figures sont possibles, mais que le choix doit respecter une formule assez précise : la volonté de chaque groupe de résoudre le problème collectif identifié + le constat d'une incapacité à agir seul + le respect de l'apport des autres groupes-membres. L'utilisation du réseau collectif dans le seul but d'atteindre des objectifs personnels est rapidement repérée par les autres groupes-membres et conduit directement à l'échec : la thèse du lien social se révèle ici nettement plus productive en termes de création de nouveau capital social collectif que la thèse utilitariste.

3. Respecter la logique de réseau

Certaines conditions structurelles doivent aussi être respectées pour assurer l'atteinte des objectifs. L'entente préalable sur ceux-ci doit être maintenue au fil du temps et ne pas dériver au fil des changements d'orientation ou de personnel au sein des groupes. La présence d'une personne de référence (une mémoire du projet) est fort utile ici et les chercheurs qui « accompagnent » la mise en route de certains projets jouent parfois ce rôle. Les plus fréquentes causes structurelles d'échec sont liées à la présence d'enjeux de contrôle et de pouvoir lorsque le réseau collectif est défini par certains membres

comme si c'était une organisation hiérarchique et qu'ils veulent occuper le sommet de cette hiérarchie. S'il peut y avoir un leader dans ces projets, il doit convaincre et non contraindre. Rappelons aussi qu'une démarche d'auto-développement (« empowerment ») ne peut pas s'imposer de façon autoritaire (échec du cas-type # 5).

Un réseau efficace doit être ouvert et pouvoir compter sur l'apport complémentaire de l'extérieur, à travers les bénévoles des groupes communautaires ou les collègues du milieu de travail (CLSC ou autres), confirmant l'adhésion du groupe (et non de son seul représentant) au réseau collectif. Certains analystes évoquent les risques toujours présents d'une fermeture du réseau collectif sur lui-même; plus encore, d'autres rappellent que la convergence des intérêts peut aussi conduire à une concentration des ressources, nuisibles à l'émergence de nouveaux groupes dans la communauté.

Les réseaux collectifs se forment souvent pour accéder à une échelle d'action supérieure à celle des groupes d'origine. Lorsque les activités des groupes-membres se situent déjà sur le même territoire, à la même échelle, leur action collective sera plus facile que pour des réseaux qui réunissent des membres dont l'action porte sur des territoires aux échelles différentes, avec le risque de la dispersion des intérêts et de la présence de projets concurrents. Ainsi, dans le cas-type # 2, le YMCA avait deux projets de développement en parallèle et c'est finalement l'« autre » projet qui a mobilisé toute son attention.

Les résultats obtenus : la production et la mobilisation des ressources

Le premier effet de la création des réseaux collectifs en termes de capital social est le partage des ressources présentes. Les groupes-membres peuvent partager des locaux, des clientèles, des informations. Ce partage rend d'abord l'action de chacun plus efficace et permet d'offrir des services supplémentaires aux usagers qui fréquentent déjà les activités.

Mais les objectifs collectifs sont généralement plus ambitieux; l'utilisation des ressources de chaque membre doit conduire à la création d'une nouvelle ressource, à une échelle d'action plus grande, qui devrait donc rejoindre une nouvelle population. La création du réseau collectif doit idéalement regrouper les membres dont les ressources sont complémentaires, en cherchant le plus possible à posséder, à l'interne, les ressources nécessaires à la réalisation du projet collectif.

Dans les expériences qui se définissent d'abord en référence à un problème à régler, l'atteinte des objectifs se mesure souvent par la seule création de la nouvelle ressource projetée plutôt que par l'effet de la présence d'une nouvelle ressource sur la réduction du problème repéré au départ. Pour représenter un véritable gain en capital d'une collectivité, la création d'une nouvelle ressource doit d'abord être utilisée. Pour en juger, les études consultées présentent habituellement des mesures du nombre et des caractéristiques des participants aux nouvelles activités et leur degré de satisfaction lorsque l'activité prend fin. Mais comment peut-on mettre en perspective ce type de résultats avec des objectifs de réduction de problèmes sociaux d'envergure comme la pauvreté, l'isolement social, l'exclusion? Il faudrait des méthodes plus exhaustives qui suivent à long terme la vie de ces individus-usagers. Par ailleurs, quand on se situe dans une perspective de *prévention* de problèmes sociaux, on peut bien, à long terme, consulter des enquêtes statistiques qui nous diront si ces problèmes ont diminué ou non dans certaines communautés, mais il sera impossible de savoir si cela a été causé par la fréquentation d'une nouvelle ressource par quelques personnes, à une période très précise de leur vie. En fait, plus l'objectif collectif est ambitieux, plus il est difficile de mesurer son atteinte réelle. Le premier cas-type (problème/solution d'envergure réduite) est un de ceux qui permettent de voir, à court terme, l'effet d'une action d'un réseau collectif sur la réduction d'un problème identifié. À une échelle très différente, l'influence des Corporations de développement communautaire ou des groupes de pression qui défendent des causes sociales, telles que celle des femmes, des gais ou des personnes âgées, etc. est bien mesurable – et cette fois sur le long terme – à travers la vitalité sociale et économique des communautés concernées, dans le premier cas, et à travers les changements dans les politiques, les approches institutionnelles et les lois, dans le deuxième cas (Charbonneau, 2004).

En bref, l'analyse de l'ensemble des cas recensés a permis de constater que la création de capital social par le biais de réseaux collectifs a favorisé l'atteinte de différents résultats : de nouveaux programmes et de nouvelles activités (prévention, information, soutien, fêtes...) pour différents groupes sociaux; des équipements collectifs (exemple : loisir) et des entreprises de type communautaire; des services et des expertises (insertion en emploi, références, services financiers spécialisés, fonds de développement, soutien aux entreprises et à l'initiative locale).

Le capital social créé par le biais des réseaux collectifs peut avoir des conséquences sur les individus et les collectivités à d'autres niveaux et, entre autres, sur le plan du fonctionnement démocratique de la société et de l'action des citoyens. Du point de vue des individus, cela se traduit par le développement de la capacité d'agir des citoyens et de l'intégration sociale des populations marginales. En d'autres mots, le développement d'une capacité d'action individuelle et collective est elle-même propice au maintien de la vitalité communautaire par laquelle de nouveaux réseaux collectifs peuvent voir le jour. Du point de vue collectif, on notera le développement d'une culture de collaboration, une meilleure représentation du groupe dans la collectivité, la création d'un rapport de force, qui permet d'avoir une plus grande influence sur le type de développement de la collectivité, le renforcement du sentiment d'appartenance collective propre à susciter la participation locale et le développement d'une capacité réflexive suite aux actions entreprises. À travers les réseaux collectifs, les groupes-membres renforcent aussi leur propre capacité d'action. À ce titre, la présente analyse du fonctionnement des réseaux collectifs peut tout autant servir les fins d'une réflexion sur la façon dont un groupe communautaire peut rendre sa propre action plus efficace en faisant appel à des ressources externes.

1. Les effets pervers d'une trop grande formalisation de certains réseaux

Par ailleurs, les analyses consultées rappellent aussi que la création des réseaux collectifs n'a pas que des effets positifs. Le temps et l'énergie nécessaires à l'engagement dans de tels réseaux vient souvent en concurrence avec ce qu'implique déjà le fonctionnement de son propre groupe et les problèmes qui surgissent mettent rapidement au jour les limites des ressources mobilisables à l'interne. Les représentants délégués au réseau collectif se retrouvent parfois au milieu de conflits de loyauté et de problèmes de dispersion des objectifs. La formalisation du fonctionnement des réseaux collectifs de grande envergure peut entraîner une trop grande professionnalisation de l'action communautaire et le rapport de force qu'ils arrivent à créer peut favoriser le déplacement du pouvoir local entre les mains de non-élus, un effet anti-démocratique imprévu dans ces réseaux qui ont pourtant des objectifs démocratiques explicites.

La mesure du capital social comprend aussi les ressources externes que le réseau collectif a pu mobiliser pour le bénéfice de la collectivité à l'échelle de laquelle il agit. C'est habituellement à ce niveau que l'action des gouvernements se situe.

Le gouvernement et le capital social

Si l'objectif est de réfléchir plus spécifiquement au rôle du gouvernement fédéral dans la dynamique du capital social, la plupart des réflexions concernent l'ensemble des paliers gouvernementaux. Nous en ferons donc une analyse globale, en identifiant ponctuellement les points qui concernent le niveau fédéral. Dans les cas-types choisis, les acteurs gouvernementaux les plus présents au sein des réseaux collectifs sont les CLSC et les municipalités. Les autres acteurs gouvernementaux sont rarement membres des réseaux, mais ils développent et maintiennent des liens avec ces réseaux à travers divers canaux de communication. Les acteurs gouvernementaux fournissent deux types de ressources aux réseaux collectifs : du financement et de l'expertise. Mais ces deux types prennent aussi diverses formes.

Le financement offert peut être très diffus, très indirect. On peut aussi trouver des financements à travers des programmes ou pour des projets précis. Sur le plan des expertises, les acteurs gouvernementaux peuvent être présents au moment de la formulation des problématiques, de la définition des objectifs et des solutions, ce qui les fait interagir avec les réseaux collectifs de différentes manières et à différents moments. Chaque type de ressource présente des avantages et des inconvénients. Les enjeux les plus fréquents concernent : la question du leadership et la forme d'approche retenue (autoritaire, volontaire, soutien), le contrôle (interne/externe) qui se conjugue toujours avec la double logique de la confiance/méfiance, le degré de proximité/éloignement par rapport au territoire d'action et aux acteurs eux-mêmes, la temporalité de l'action (moment de contact, durée). Tous ces facteurs doivent être pris en considération dans une analyse du rôle du gouvernement dans l'action des réseaux collectifs et la production du capital social. Les instances gouvernementales peuvent ainsi intervenir au niveau des conditions préalables, de la structure du réseau et, évidemment, dans la dynamique de mobilisation des ressources.

La participation directe dans la création du capital social (des réseaux sociaux)

1. Le « gouvernement », membre d'un réseau collectif?

Si on peut discuter de l'expertise gouvernementale dans un sens large, on peut se centrer plus directement sur celle que fournissent les représentants institutionnels lorsqu'ils sont eux-mêmes des membres des réseaux collectifs. Mais cela pose d'abord la question de la pertinence des réseaux mixtes et des conditions favorables à la réussite du fonctionnement de tels réseaux. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, ce sont principalement des représentants d'agences liées à la question de l'emploi qui sont susceptibles de participer aux réseaux collectifs. Leur situation, leur rôle et les autres facteurs qui caractérisent leur présence ne sont pas cependant très différents de ceux qui concernent les membres de réseaux qui proviennent d'autres paliers gouvernementaux. On a insisté déjà sur le fait que la présence de relations informelles antérieures à la formation du réseau collectif était un important facteur de réussite de l'action d'un tel réseau. Pour le gouvernement, cela peut signifier plusieurs choses : 1) de favoriser d'abord le soutien aux initiatives communautaires qui s'appuient sur une collaboration préexistante, clairement démontrée, entre les membres du réseau collectif; 2) de prendre des initiatives pour favoriser la mise en réseau des organismes communautaires (en gardant comme consigne de se retirer du groupe une fois que la mise en réseau a été effectuée); 3) de nommer seulement des représentants gouvernementaux au sein des réseaux collectifs qui sont présents dans les communautés depuis un certain temps déjà; 4) de réduire, à l'interne, le trop grand roulement du personnel qui se traduit toujours par des changements fréquents de représentants gouvernementaux dans les réseaux collectifs, une des meilleures façons de cheminer vers l'échec de leur action.

Les gouvernements ne devraient participer à titre de membre interne dans les réseaux collectifs que lorsqu'ils peuvent y nommer des représentants qui agissent à la même échelle territoriale que les autres membres du réseau. Leurs représentants doivent posséder une certaine marge de manœuvre qui leur permette de participer aux prises de décisions sans toujours avoir à en référer à leur organisation.

Les représentants gouvernementaux doivent partager, avec les autres membres d'un réseau collectif, la même définition des termes qui décrivent leur relation – un partenariat, une instance de concertation, une collaboration ponctuelle – et assumer ainsi les conséquences de leur acceptation

à participer à de telles instances, dont les caractéristiques et les conditions sont largement décrites dans les nombreux travaux que nous avons consultés. Un réseau collectif ne peut mobiliser et produire du capital social qu'à la condition que tous ses membres partagent la même lecture des problèmes, des solutions et des moyens d'arriver à leurs fins, en bref, que tous s'engagent vers une cause commune. Cela est plus difficile à réaliser qu'il n'y paraît, d'autant plus que, depuis quelques décennies, l'intérêt des partenaires gouvernementaux à se joindre à des réseaux collectifs a souvent été interprété par les autres membres des réseaux comme un geste motivé davantage par une volonté d'une réduction de coûts que par une véritable confiance envers l'action des organismes communautaires. Pourtant, ces réseaux ne peuvent fonctionner sans confiance et respect mutuels. Mais, comme il a été mentionné déjà, il est tout de même possible de travailler ensemble et de poursuivre ses objectifs propres, à condition que ceux-ci soient clairement énoncés et qu'ils demeurent subordonnés au projet commun.

Les réseaux mixtes sont extrêmement efficaces pour produire de nouvelles ressources (du nouveau capital social) dans les communautés, car ils offrent le maximum de garantie dans la diversité et la complémentarité des ressources disponibles. Mais la réussite de leur action rencontre de nombreux obstacles du fait même de la diversité des membres présents. Habités à travailler dans un cadre très hiérarchisé au sein de leur propre organisation, les représentants gouvernementaux qui deviennent membres de réseaux collectifs ont un important défi à relever lorsqu'ils doivent s'adapter au fonctionnement plus horizontal d'un réseau collectif. De plus, comme ils sont souvent les principaux fournisseurs de ressources financières et d'expertise scientifique, ils ont aussi tendance à imposer leurs projets, leur langage et leur leadership. C'est là une cause importante d'échec dans les réseaux mixtes.

Ce problème affecte peu les représentants du gouvernement fédéral qui sont peu présents en tant que membres des réseaux collectifs. Cela ne veut cependant pas dire que l'intervention de ce palier de gouvernement n'a aucune influence sur les modes d'organisation des réseaux collectifs : il peut très bien chercher à imposer certaines conditions de fonctionnement, même s'il demeure externe aux réseaux. Mais c'est une stratégie qui comporte de nombreux risques. Il est préférable de laisser les membres du réseau négocier entre eux leur propre mode d'organisation, en concevant plutôt des modes de contrôle sur l'usage des ressources fournies. Cela ne signifie pas non plus de n'avoir aucun questionnement sur les meilleures stratégies de financement des réseaux collectifs.

2. La mobilisation des ressources financières

La synthèse des analyses a permis de repérer diverses formes de mobilisation des ressources financières externes. Certaines assurent plus efficacement la réussite des projets des réseaux collectifs; d'autres conduisent presque toujours à l'échec. La meilleure stratégie demeure le financement de base et à long terme des groupes membres. Ceci constitue la meilleure expression de la confiance envers les communautés qui prennent, depuis toujours, les moyens nécessaires pour résoudre leurs propres problèmes. L'assurance de l'accès à un financement de base à long terme offre ainsi aux organismes la marge de manœuvre nécessaire pour initier de nouveaux projets qui s'adaptent aux besoins changeants dans la communauté et pour s'assurer que ces projets auront tout le temps nécessaire pour faire leurs preuves. Profiter d'un financement à long terme, c'est aussi prendre plus de temps à offrir des services à leurs usagers et moins à recommencer sans cesse à chercher un nouveau financement pour garder leur personnel. C'est grâce à la permanence de leur fonction que les personnes clés dans les organismes communautaires peuvent établir des liens informels à long terme dans leur communauté, à l'origine de la création de nombreux réseaux collectifs. Assurer un financement de base aux organismes du milieu exige tout de même le recours à certains critères. Cela ne devrait cependant pas conduire à ne retenir que les organismes dont la mission semble le plus étroitement coller au problème populaire du moment; des critères d'enracinement local et de reconnaissance dans le milieu constitueraient de bons indices d'une présence préalable d'un certain capital social. Le soutien financier aux organismes ne devrait pas se restreindre aux organismes de service. Après tout, les organismes de revendication sont de fructueuses pépinières d'engagement social et, ainsi, de ce capital social de démocratie dont on cherche aussi à faire la promotion.

La 2^e forme de ressources financières fournies par les gouvernements et repérée dans les analyses est celle d'un financement ponctuel, peu ciblé a priori, mais qui peut aisément être utilisé par les réseaux collectifs pour compléter leurs ressources internes. Il s'agit là d'un autre mode de financement très efficace et qui ne doit précisément être rendu disponible que lorsque le réseau collectif a déjà fait la démonstration qu'il possédait déjà à l'interne, la plupart des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Le rôle complémentaire du financement externe permet d'assurer que le contrôle des initiatives et des décisions demeure à l'intérieur du réseau collectif.

La 3^e forme de financement gouvernemental repéré dans les analyses est beaucoup plus susceptible que les précédentes de conduire à l'échec des projets; il s'agit des financements très ciblés dans le cadre de programmes d'intervention conçus à l'échelle nationale. L'incapacité d'adapter les programmes aux conditions locales et l'obligation de se soumettre à des règles et à un contrôle externe sont des obstacles majeurs à la réussite des projets. Les financements ciblés ont d'ailleurs souvent comme effet pervers de détourner les organismes communautaires de la prestation des services qu'ils assurent déjà auprès d'une clientèle qu'ils connaissent généralement bien mieux que ceux qui veulent leur imposer des programmes prédéfinis et qu'ils acceptent souvent de développer, car ils ont ainsi accès à un financement qui assure la permanence de leur personnel.

Le cas-type # 3 offre l'exemple d'une combinaison intéressante de ressources externes où un financement ponctuel a été utilisé pour créer un programme d'intervention et pour assurer l'évaluation du projet et un financement de base permet d'assurer la pérennité du projet à long terme et même le développement de projets complémentaires, en garantissant la permanence du personnel en place.

Recherche et expérimentation sociale sur les effets du capital social au niveau des collectivités : possibilités et mises en garde

Les acteurs gouvernementaux sont d'importants fournisseurs d'expertise. L'expertise peut être présente à l'interne, là où sont produites les analyses qui servent au fondement de l'élaboration des politiques et qui permettront, entre autres, de poser un diagnostic – de formuler les problématiques – sur des problèmes relatifs au « lien social » (isolement social, exclusion des individus et des groupes, difficultés d'intégration incivilité, etc.). Par le biais de leurs agences statistiques, les gouvernements fournissent aussi un ensemble considérable de données qui servent à la production de tels diagnostics et qui sont utilisés par les acteurs de la société civile afin de fonder leurs propres initiatives, par exemple pour dresser le portrait de groupes sociaux ou de milieux de vie pour lesquels des besoins de soutien spécifiques peuvent être identifiés. Le gouvernement peut aussi lui-même susciter la production de ressources d'expertises externes, par le biais du financement de la recherche sociale; l'expertise créée est d'ailleurs souvent orientée vers des objectifs d'élaboration de programmes. Depuis une quinzaine d'années, les organismes gouvernementaux qui subventionnent la recherche sociale favorisent la création de réseaux collectifs de

partenaires qui regroupent des chercheurs et des acteurs de la société civile : l'expertise scientifique créée sert ainsi plus directement les fins de l'action « publique » (au sens large). Tous ces types de ressources d'expertise peuvent être produits ou mobilisés par le gouvernement fédéral.

Les expériences recensées font presque toute référence à l'usage d'une expertise « scientifique ». Quand elle est subordonnée aux objectifs fixés par le réseau collectif, elle peut soit ajouter de la crédibilité au projet (et permettre d'aller chercher un financement pour l'évaluation du projet), soit offrir des pistes d'action s'appuyant sur une documentation faisant état d'expériences existantes pouvant être reproduites et adaptées. Comme notre recension l'a démontré, s'il est relativement aisé de trouver un « programme » pertinent pour l'action visée, il est beaucoup moins facile de trouver des évaluations rigoureuses de ces programmes, encore moins sur le long terme et encore moins lorsqu'on veut aussi en connaître les effets, non seulement sur les « clientèles » immédiates, mais plus largement sur les problèmes de large envergure auxquels on dit souvent vouloir s'attaquer (pauvreté, isolement social, intégration...). Par ailleurs, l'importation de modèles d'action ou de programmes existants devra toujours se réaliser avec un souci d'adaptation aux conditions locales, l'un des principes les moins souvent respectés.

Dans cette perspective, il n'est pas étonnant de constater que le plus mauvais usage que l'on puisse faire des expertises scientifiques est une application autoritaire (sous initiative gouvernementale) d'un programme d'action préexistant qu'on va imposer à un « milieu » choisi (après coup) pour sa correspondance aux caractéristiques d'une certaine population « en besoin », en faisant miroiter aux acteurs locaux la disponibilité de ressources matérielles ou financières qui ne seront disponibles que pour une durée réduite, le temps de faire une première expérimentation du dit programme. On retrouve ici le cas-type # 5, qui rappelait aussi le mauvais usage pouvant être fait de certaines corrélations statistiques qui croisent des caractéristiques des populations dites « à risque » avec des problèmes sociaux divers.

Par ailleurs, l'analyse des cas recensés a aussi permis de mettre au jour la présence d'effets pervers dans les situations où se succèdent à grand rythme de nouveaux « programmes pilotes », qui favorisent peut-être la production de nouvelles ressources d'expertises scientifiques, mais qui entraînent la création d'une lassitude, voire d'un certain cynisme au sein du personnel qui subit ces expérimentations. Ces dernières conduisent rarement à de véritables changements à long terme dans les pratiques en cours, entre autres, parce que le financement n'est souvent prévu que pour l'expérimentation et non pour l'intégration de nouveaux programmes dans les pratiques existantes.

L'adoption d'une « lentille capital social »

La présence recension de la documentation et, plus largement, la réflexion sur l'usage d'une analyse en termes de « capital social » pour des fins de politiques publiques nous incitent à *proposer de nouvelles pistes de création de ressources d'expertises pour le gouvernement*. Dans la suite de cette recension, et à partir d'une liste à compléter des conditions de réussite et des facteurs d'échec des expériences existantes des réseaux collectifs, il serait ainsi possible d'élaborer un outil d'analyse (avec questions précises, indicateurs et critères objectifs) pouvant servir à l'évaluation de futures initiatives communautaires pour lesquels le soutien financier du gouvernement serait sollicité ou, plus largement, de futurs programmes gouvernementaux de soutien à la communauté.

Le gouvernement peut aussi créer, à l'interne, un autre type d'expertise qui permettrait d'évaluer les effets de l'application de ses propres politiques publiques sur le maintien du « lien social » et la préservation des structures existantes de circulation du capital social au sein de la société civile. La « lunette capital social » pourrait ainsi être utilisée de la même manière que le sont déjà d'autres problématiques dites transversales (par exemple : la discrimination envers différents groupes sociaux, la conciliation travail-famille, etc.), dans un effort de sensibilisation des différents ministères à une question sociale.

Une telle lunette « capital social » permettrait, par exemple, de se rendre compte qu'une des meilleures façons de favoriser la création des relations informelles (l'une des conditions préalables à la formation de réseaux collectifs) est de soutenir la persévérance scolaire puisque les analyses qui s'intéressent au croisement entre la dynamique des relations sociales et les parcours de vie démontrent que le réseau social d'une personne se développe particulièrement durant ces années où elle fréquente une institution scolaire et que de nombreux liens faibles, si utiles dans la formation des réseaux collectifs, sont souvent issus de relations créées durant les études post-secondaires. Une lunette « capital social » permettrait d'être plus critique envers les politiques qui forcent les déplacements de main-d'œuvre induisant le déracinement des populations et détruisant ainsi leur capacité de mobilisation collective des ressources dans leur milieu de vie. Et si une telle analyse permettrait d'éviter que des groupes qui cherchent à améliorer les conditions de vie des membres de la communauté fassent reposer la réussite de leur action sur des acteurs sans ressources (sans capital humain, culturel, social), elle mettrait aussi en évidence qu'il est toujours préférable de soutenir des initiatives de groupes qui ont déjà eux-mêmes des ressources à offrir pour éviter que leur action ne dépende trop des ressources externes, comme l'étude des cas l'a suggéré.

Une meilleure connaissance de la dynamique des relations sociales favorable à la production et à la circulation du capital social pourrait aussi prévenir l'épuisement de la capacité d'entraide au sein des familles l'épuisement des ressources des groupes communautaires, éviter de forcer l'expression de solidarités privées et éviter de produire de l'isolement social en pénalisant les citoyens qui dépendent de ressources financières gouvernementales et qui font usage de leur capital social. Par exemple, les politiques de soutien au revenu qui pénalisent les prestataires de l'aide sociale qui partagent un logement ou qui veulent forcer l'expression des solidarités familiales, sous prétexte d'une réduction des coûts de ces programmes, témoignent d'une lecture inadéquate des conditions d'exercice des

solidarités qui risque d'entraîner un plus grand isolement social et des ruptures de relations et, en bout de cours, va créer de nouveaux besoins de soutien dans la communauté.

Certaines initiatives gouvernementales lors de la crise du verglas en 1998 peuvent aussi être citées en exemple d'une mauvaise lecture de l'usage du capital social. Ainsi, lorsque après plusieurs jours de sinistre, le gouvernement a incité publiquement (à la télévision) les citoyens à se préoccuper de leurs proches, il a d'un seul coup discrédité tous ceux qui ne l'avaient pas encore fait, renforcé le sentiment d'isolement de ceux qui ne pouvaient compter sur des proches et lancé un appel tout à fait inutile pour la grande majorité des gens qui comptaient justement déjà sur leur entourage; celui-ci n'ayant pas attendu une consigne du gouvernement pour offrir son aide. Aussi, lorsque la crise a pris fin, le choix de dédommager les sinistrés plutôt que ceux qui leur étaient venus en aide a suscité un grand malaise chez les premiers et un sentiment d'injustice chez les seconds qui ont été nombreux à dire qu'on ne les y reprendrait plus alors qu'avant que le gouvernement ne prenne une telle initiative, tout le monde était assez content soit d'avoir rendu service, soit d'avoir constaté qu'il y avait des gens sur qui on pouvait compter dans leur communauté.

Conclusion

Ce travail de synthèse d'expériences de réseaux collectifs a renforcé la conviction qui en avait motivé la réalisation : quand des problèmes surgissent dans leur communauté, les Canadiens prennent les devants et n'hésitent pas à donner de leur temps et à partager leurs ressources pour résoudre ces problèmes et pour faire valoir leur opinion sur le type de développement qu'ils souhaitent pour leur communauté. L'analyse a permis d'établir un premier repérage des conditions de réussite de l'action des réseaux collectifs afin qu'ils assurent la mobilisation et la production du capital social nécessaire au maintien de la vitalité de nos communautés. Des leçons peuvent être tirées de ces analyses pour tous ceux qui souhaitent participer à ces réseaux collectifs.

ANNEXE

1. Un cas de réussite : la concertation communautaire à Brownsburg (1998)

En avril 1998, à la suite d'une initiative de la directrice générale de la Municipalité de Brownsburg et d'un travailleur social du CLSC, des personnes provenant de divers secteurs sont invités à se mobiliser pour faire face à des problèmes qui affectent la communauté : vagabondage des jeunes, vente de drogue, « taxage » entre jeunes et intimidation de personnes âgées.

La mobilisation initiale concerne : des parents, des citoyens, des élus municipaux, des représentants de services municipaux, le directeur du service de police, un coordonnateur et des intervenants du CLSC. En cours de processus, se joignent des bénévoles (citoyens) le personnel du service de police, du CLSC et de l'école seront sollicités, ainsi que d'autres groupes privés et publics (pour le financement). Le « groupe » s'entend rapidement sur les problèmes, les objectifs et les solutions.

Objectifs : faire de la prévention auprès des jeunes plutôt que de la répression auprès des gangs; encourager la participation et l'insertion des jeunes dans leur communauté. Objectifs ajoutés au terme de la 1^{re} phase : combattre l'intolérance dont sont victimes les jeunes. Solutions : projets initiaux : mise sur pied d'une Maison de jeunes, travail de rue. Projets ajoutés en cours de processus : camps de jours, projet École en santé, accélération de l'implantation de la police communautaire et du projet « voisins vigilants », mise sur pied d'un comité de vigilance (policiers, élus, représentants de citoyens), organisation d'une fête de village.

Financement des projets : 1) utilisation des ressources des membres du réseau, 2) organisation d'une vente de bois de chauffage, 3) sollicitation externe auprès de : Centraide, entreprises industrielle et commerciales locales, député provincial, fonds fédéraux (non précisés). Expertises : 1) utilisation des ressources des membres et 2) emprunt à des modèles externes au besoin : « communities that care », école en santé, police communautaire, « voisins vigilants »...

Le capital social

Partage de ressources pour atteindre des objectifs collectifs : le CLSC a fourni une travailleuse de rue, deux travailleurs en milieu scolaire, un intervenant communautaire pour fournir l'expertise (et aller chercher l'expertise externe), la municipalité a fourni des patrouilles de police et des ressources financières. Autres ressources fournies « à l'interne » : locaux, équipements de loisir et espaces extérieurs (parcs). Disponibilités de temps bénévole pour organisation des activités.

Mobilisation de ressources extérieures : financement ponctuel par vente de bois de chauffage. financements externes et expertises externes ad hoc, bénévoles.

Nouvelle ressource créée : Maison des jeunes et autres activités à caractère permanent. Atteinte des objectifs : réduction du vandalisme, régression de la délinquance, réduction de l'isolement social des jeunes (se sentent acceptés, écoutés, compris), renforcement du sentiment d'appartenance collective.

Reconnaissance externe : la municipalité a gagné un prix pour son apport au développement de son milieu.

Aspects démocratiques : 1) Empowerment personnel : jeunes (maison des jeunes) et citoyens (bénévoles); 2) Empowerment collectif : chaque groupe a accepté de dépasser la vision traditionnelle de son rôle, entre autres, la municipalité accepte ses responsabilités « sociales ». Création d'une capacité d'agir et d'une confiance collectives, développement et renforcement d'une culture de collaboration; 3) Solidarités à long terme; 4) Développement d'une capacité réflexive : après un an, le groupe s'est réuni pour réfléchir sur les conditions favorables qui ont assuré la réussite du projet, d'où l'article dans la revue Municipalité.

Les leçons à retenir

Sur les conditions préalables : Il s'agit d'un projet de type institutionnel/mixte, formulé après le constat d'un besoin réel de résoudre un problème d'envergure limitée. Le réseau de concertation

contrôle tous les aspects du projet : lecture commune des problèmes, objectifs, actions à entreprendre et la majeure partie des ressources nécessaires. Tous les membres du groupe sont convaincus de leur incapacité à agir seuls, chacun de leur côté. L'objectif d'action est réaliste et les premiers projets peuvent être mis sur pied rapidement. Les résultats des actions entreprises donnent des effets immédiatement observables qui créent la confiance nécessaire pour proposer de nouveaux projets. Tous s'entendent sur les aspects essentiels des projets, mais demeurent réalistes concernant les difficultés du processus même de concertation.

Sur la structure du réseau : Il s'agit bien d'un réseau (avec objectif défini) et non d'une organisation : peu de hiérarchie, membership ouvert, fonctionnement peu défini a priori et collégial, objectifs qui évoluent au fil des rencontres. Les membres possèdent les capacités de décision, d'action et de financement à l'interne qui leur donnent la latitude nécessaire à la formulation des projets et le contrôle interne des aspects importants. Il n'y a pas de chevauchement dans leurs mandats respectifs et les membres se respectent entre eux. Les membres du noyau de base sont stables et très disponibles. Il n'y a pas d'enjeux de pouvoir et de contrôle du financement. Le réseau est ouvert, car il montre une capacité de mobiliser (bénévoles, travailleurs, autres) au-delà du noyau initial. L'ajout de nouveaux objectifs et projets démontre une capacité de maintenir l'intérêt des membres à long terme. Un élément peut avoir contribué à la réussite de ce projet spécifique : la taille réduite de la communauté qui fait en sorte qu'il existait probablement au préalable un réseau informel (personnel) et une confiance entre les membres et que l'action de tous les membres se situaient à la même échelle territoriale.

Sur les ressources : Il existe beaucoup de ressources internes à partager, rapidement mobilisables. Les ressources externes n'ont été mobilisées que ponctuellement, lorsque le besoin se fait sentir, en complément aux ressources internes et de façon limitée (ce qui a limité le contrôle externe possible). En fait, l'élaboration des projets semble avoir toujours précédé le processus de mobilisation des ressources.

2. Un contre-exemple : Le « Y » haïtien dans le quartier St-Michel à Montréal

Le cas choisi porte sur un projet de construction d'un centre de loisirs qui n'a pas vu le jour. L'instigateur du projet, un Montréalais d'origine haïtienne et chef de service à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), a fondé, en 1990, un organisme (l'Alliance haïtienne-québécoise d'aide à la jeunesse – AHQAJ) dans le but de faire face aux problèmes des gangs de rue, de la délinquance chez les jeunes Haïtiens et de leur prise en charge fréquente par les services de la DPJ. L'objectif est de contrer le désœuvrement des jeunes, de faire de la prévention et du dépistage tout en proposant des activités de loisirs, à travers un projet de centre communautaire pour jeunes Haïtiens, s'inspirant de modèles développés par d'autres communautés (ex. la communauté juive).

Mobilisation initiale : Les membres de l'AHQAJ mobilisent leurs contacts pour trouver des sources de financement pour le projet. Possibilité d'utiliser le programme tripartite d'infrastructures (suggérée par une ministre du gouvernement fédéral). En 1995, rencontre avec le président du CA du YMCA : un partenariat est créé. Appuis du maire de Montréal et du conseiller du district pour bénéficier du programme d'infrastructures. Le gouvernement fédéral finance une 1^{re} étude qui cible le quartier St-Michel; en 1996, le YMCA finance une étude de faisabilité et une étude des besoins (consultation du CLSC, du service de police, entre autres). Les études conduisent à modifier le projet d'origine au profit d'un centre ouvert à tous. Les nouvelles approches fédérales et provinciales en matière d'intégration des communautés et le critère de rentabilité des centres YMCA auraient influencé ces changements. Le critère de rentabilité exige une association avec la Ville (qui peut se porter garante, en cas de déficit), mais cette association paraît difficile à réaliser parce que le « milieu » (comité de loisirs, associations de loisirs, fédération sportives, services municipaux concernés) n'a pas été associé au projet dès le début et s'y oppose. Le « milieu » se sentirait menacé par le YMCA, peu connu en milieu francophone. À la Ville, l'arrivée d'un nouveau surintendant conduit à rejeter les études et à conclure à une sous-utilisation des équipements existants dans la même zone.

Changement dans le partenariat : Le YMCA s'associe avec la Ville pour entamer une réflexion plus large sur les loisirs dans le quartier St-Michel. La Ville prend le leadership, ce qui permet de renouer le dialogue avec les organismes de loisirs. L'étude constate la présence de certains besoins en équipement, mais préfère optimiser les ressources existantes. Un comité de pilotage de 10 personnes (Ville, YMCA, associations – loisirs et AHQAJ, universitaires) valide les résultats de l'étude et organise un *Forum* sur les loisirs en mars 2001, entre autres pour que le monde du loisir et celui du communautaire se connaissent mieux, mais aussi pour établir des priorités d'action. Le forum conduit à la mise en place d'une *Table de concertation* (Table Action Loisirs) pilotée par l'organisme de concertation Vivre St-Michel en Santé et le Service des loisirs. La problématique des jeunes Haïtiens a disparu (après 10 ans de péripéties) et l'instigateur du projet s'est retiré de la démarche.

Le capital social

L'objectif d'origine n'a pas été atteint et aucune nouvelle ressource n'a été créée pour la clientèle visée. Les partenaires ont utilisé leurs ressources (temps et argent) non pas pour solutionner les problèmes des jeunes Haïtiens mais, au mieux, pour documenter les besoins en loisir d'un quartier et l'usage des équipements existants. Les ressources extérieures mobilisées ont servi à financer les études. L'expérience a conduit à créer des instances de « communication » et à renforcer le statu quo sur les dynamiques relationnelles collectives préexistantes au projet.

Les leçons à retenir

Sur les conditions préalables : Projet de type communautaire/mixte. Nous retrouvons un problème et un diagnostic d'envergure semblable au cas précédent, mais la solution est plus ambitieuse; trop pour les membres du noyau initial qui pensent compenser en ressources « de contacts », les ressources financières et matérielles que la communauté juive – qui est prise ici comme modèle – peut mobiliser en son sein. Même entre les deux membres du partenariat initial, il y a rapidement incompatibilité entre les objectifs sociaux (pour l'AHQAJ) et de rentabilité (pour le YMCA), ce qui obligera l'association avec la Ville et va précipiter l'abandon du projet initial. Les gens du milieu se joignent aux partenaires initiaux, mais tous demeurent incapables de s'entendre sur un diagnostic, des objectifs et une solution communs, d'où ces ressources gaspillées en études. Les membres du réseau paraissent incapables de dépasser leurs

intérêts « corporatifs » pour rallier un projet collectif proposé par un organisme dont le leadership est contesté. Au sein du comité de pilotage, les mandats de chacun ne sont pas clairs.

Sur la structure du réseau : en plus des éléments mentionnés déjà, on constate de l'instabilité au sein du réseau et l'arrivée impromptue d'un membre (le surintendant) va contribuer à écarter le projet initial. Le partenariat de base ne comportait pas les bons membres pour assurer la réalisation du projet. Apparaissent rapidement des enjeux de contrôle des initiatives, du leadership, une recherche de protection du contrôle préalable (par le milieu du loisir). Les membres agissent à des échelles territoriales différentes (avec un projet concurrent ailleurs pour le YMCA).

Sur les ressources : Il n'y avait pas, à l'origine, de ressources à partager. La trop grande dépendance aux ressources externes oblige à des compromis et conduit à la perte du contrôle du projet. La création de la Table de concertation donne l'impression qu'on crée une structure qui permettra de développer la confiance préalable à l'élaboration de nouveaux projets, mais il est peu probable, vu le départ de l'initiateur du projet initial, que les jeunes Haïtiens verront leurs problèmes spécifiques résolus à court terme.

3. Un cas de réussite : Le programme « ensemble maître de soi » à Buckingham et Masson-Angers

La Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre (MFVL), organisme communautaire, s'est montrée préoccupée par le problème de montée de la violence comme problématique affectant la famille et ses membres. L'organisation de l'Année de la Famille, en 1994, lui a donné l'occasion de développer une activité afin d'aider des jeunes de 6 à 12 ans, éprouvant des difficultés d'agressivité, de problèmes de comportement, de difficultés relationnelles et de troubles d'apprentissage. En s'associant avec une organisatrice communautaire du CLSC, la MFVL a profité du soutien financier du Fonds famille du Secrétariat à la famille et du CQRS pour développer une intervention appuyée par une démarche d'évaluation, soit une formule de cours de karaté pour les enfants (6 à 10 ans), accompagnés d'un parent. L'activité de karaté comprend aussi la lecture d'un conte. À mi-parcours, s'est ajoutée une session d'une heure sur la discipline et la communication, animée par un travailleur social du CLSC.

Le projet a mis en relation 5 partenaires : la MFVL, le CLSC, la Commission scolaire, les municipalités de Buckingham et de Masson-Angers et l'Université du Québec à Hull, mais a délibérément choisi de ne pas s'associer à des services de protection de la jeunesse pour éviter de définir a priori l'activité en termes de solution à des « problèmes familiaux ». L'École Karaté Kama fournit les instructeurs. Plutôt que d'inscrire ces cours dans sa programmation régulière, La MFVL a choisi d'en faire une intervention plus large sur la socialisation des enfants et des familles et le renforcement de la qualité de vie d'un milieu, en intégrant ces cours dans le programme des loisirs municipaux.

Objectifs : Les partenaires *se sont rapidement entendus* sur l'intérêt de ce programme et sur l'idée d'utiliser le loisir comme moyen de prévention. Le partenariat ne se fondait pas sur la création du programme, car la MFVL l'avait déjà préparé. Les partenaires ont plutôt adhéré à la proposition en la percevant comme une intervention qui allait dans le sens de leurs intérêts spécifiques. Par exemple, l'école croyait en la valeur des arts martiaux pour augmenter l'auto-contrôle et l'acquisition d'une discipline personnelle, le CLSC voulait favoriser le rapprochement parents-enfants et prévenir des abus possibles et la municipalité y percevait de nouvelles avenues en loisir. Les différents partenaires ont rapidement délimité leur rôle et leurs tâches respectives et clarifié leurs rapports.

Financement : 1) ressources des membres; 2) sollicitation externe pour préparer le programme et assurer l'évaluation du projet.

Expertises : ressources des membres et documentation scientifique pour définir la philosophie du projet (prévention/loisir, interaction parents/enfants, diversité sociale, empowerment).

Le capital social

Partage de ressources pour atteindre des objectifs collectifs : La MFVL a été le maître d'œuvre du projet. Elle a préparé le programme, assuré l'animation des contes et fourni une animatrice sur une base permanente. Le CLSC a fourni une organisatrice communautaire (demande de soutien financier, mise en réseau des partenaires) et un travailleur social (préparation du programme, formation de l'animatrice, co-animation, session sur la discipline). Le milieu scolaire a favorisé le recrutement de la clientèle et proposé de soutenir financièrement les familles les plus démunies. Les Villes ont offert les salles et inscrit cette activité dans leur programmation régulière (évitant l'étiquetage

des familles en difficulté). L'équipe de recherche universitaire a réalisé l'évaluation du projet. L'expertise scientifique et professionnelle se trouvait d'abord au sein du réseau.

Mobilisation de ressources extérieures : Le financement sollicité auprès du Fonds famille a donné l'impulsion première. Le CQRS a été sollicité pour l'évaluation du programme. Les ressources internes utilisées pour le financement du personnel viennent, entre autres pour la MFVL, de fonds de sources externes. Les participants contribuent aussi au financement des activités.

Nouvelles ressources créées : cours de karaté (10 cours X 75 minutes), avec lecture de conte, session sur la discipline familiale. L'animatrice joue, avec le temps, un rôle de conseiller et de référent vers d'autres ressources institutionnelles et communautaires. L'animatrice, formée par le travailleur social, peut maintenant elle-même former d'autres animateurs à cette approche. Le projet sert lui-même de modèle.

Atteinte des objectifs : 190 participants se sont inscrits en 2 ans (avec un tiers de familles avec des difficultés importantes). Plus forte participation des pères qu'habituelle dans des activités de type famille/prévention. Les parents font un bilan positif de l'expérience (karaté et conte) et proposent d'appliquer la formule interactive à d'autres formes de loisirs municipaux. Quatre-vingt-dix pour cent des parents ont participé à la session sur la discipline et l'ont évalué positivement. Amélioration de la condition physique.

Reconnaissance externe : Le projet a pris de l'expansion en s'implantant dans une municipalité voisine (Thurso) et d'autres organismes du milieu (école de cirque par exemple) veulent s'inspirer de l'approche interactive parents/enfants.

Aspects démocratiques : 1) Empowerment personnel : occasion de partage en famille d'activités plaisantes pour développer des modes de socialisation positifs, amélioration de la communication parents-enfants; 2) Empowerment collectif : ouverture de canaux de communication entre partenaires ayant peu établi de relais entre leurs actions. Raffermissement du tissu social collectif par l'intégration sociale de familles traditionnellement « exclues » des activités de loisirs. Développement de comportements pacifiques dans la communauté. Amélioration de l'état de santé; 3) Solidarités à long terme : permanence du projet garantie; 4) Développement d'une capacité réflexive : grâce à l'évaluation financée du projet (rapport de recherche disponible à la MFVL).

Les leçons à retenir

Sur les conditions préalables : Il s'agit d'un projet de type communautaire/mixte, formulé après le constat d'un problème concret, qui propose un projet de faible envergure (donc plus facile à réaliser que le cas du « Y ») n'ayant pas la prétention de tout solutionner, mais de contribuer à améliorer la vie des familles. La réussite du projet repose d'abord sur la capacité qu'a eu la Maison de la Famille de convaincre les futurs partenaires de se joindre à un projet déjà préparé : 1) en leur montrant que chaque groupe pouvait y trouver son compte - le projet collectif est ainsi présenté comme étant au service des projets de chacun et 2) en élaborant rapidement un projet « à caractère scientifique », démontrant la pertinence des approches retenues. La collaboration étroite entre les deux partenaires initiaux (MFVL et CLSC) reposait certainement sur des relations personnelles établies préalablement qui ont permis de surmonter la méfiance souvent observée entre organismes communautaires et institutions gouvernementales, d'où cette formule peu répandue où l'organisme communautaire est le leader du projet du début à la fin (contrairement au cas du Y).

Sur la structure du réseau : Il s'agit d'un réseau d'envergure limitée (autour de petits projets). Comme dans le cas de Brownsburg, les membres possèdent les capacités de décision, d'action et de financement à l'interne qui ont permis de contrôler les aspects les plus importants à partir du moment où le projet a été élaboré (grâce à une ressource externe). C'est un réseau stratégiquement formé par le noyau initial de premiers partenaires (MFVL et CLSC) en vue d'intégrer des membres pouvant fournir les ressources spécifiques nécessaires à la réussite d'un projet déjà défini. Cela ne peut que faciliter une définition claire des rôles et restreindre d'éventuels problèmes de chevauchement de mandat. Les membres du noyau de base (animateurs, travailleurs sociaux...) sont très stables et la garantie de permanence de l'animatrice de la MFVL est présentée comme un élément favorable à la réussite du projet, tout comme l'apport stratégique du personnel du CLSC au début du processus. Il s'agit d'un réseau qui fonctionne autour d'une personne pivot (l'animatrice de la MFVL), visiblement très respectée par les autres membres de ce réseau, ce qui a limité l'apparition d'enjeux de pouvoir. L'ajout de nouvelles activités et de nouveaux objectifs (financer les familles les plus démunies) démontre le maintien de l'intérêt à long terme.

Sur les ressources : Le réseau a été défini autour d'une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des activités; les

ressources directes se retrouvent donc surtout à l'interne. Mais le projet a profité d'une ressource externe (le soutien financier du Fonds famille) sans laquelle il n'aurait probablement pas pu voir le jour. Ceci démontre la fragilité de ce modèle dont un moment clé – celui de l'élaboration du projet d'activité – dépend d'une ressource institutionnelle qui n'a été disponible que dans une conjoncture très spécifique : l'organisation de l'année de la Famille (note : plusieurs autres projets communautaires dans ce domaine ont d'ailleurs vu le jour à ce moment là). Par ailleurs, des ressources indirectes et non mentionnées ont aussi contribué à la réussite du projet : on peut, par exemple, supposer que la MFVL profite d'un financement de base qui lui permet de fournir la ressource d'animation sur une base permanente, évitant du coup les risques de dérapage autour du contrôle d'éventuelles ressources financières qui auraient été nécessaires autrement. La contribution du CQRS, qui a permis l'évaluation du projet a contribué à faire fructifier le capital social initial puisque c'est ainsi que ce projet peut maintenant devenir un modèle à imiter.

4. Un contre-exemple : l'échec d'un partenariat entre un organisme communautaire et un CLSC autour de l'implantation d'un programme de prévention des mauvais traitements envers les enfants

Ce cas (lieu et partenaires confidentiels) concerne l'implantation d'un programme de prévention des mauvais traitements envers les enfants dans le cadre d'un partenariat qui a échoué. Les partenaires à l'origine du projet étaient : un organisme communautaire, le CLSC (co-responsables de la gestion et de l'intervention) et une équipe de recherche (responsable de l'évaluation).

À l'automne 1993, l'organisatrice communautaire du CLSC invite l'organisme communautaire pour une rencontre au CLSC pour développer un programme de prévention des mauvais traitements infligés aux enfants. Il ne semble pas que cette initiative s'inscrit dans une démarche pour résoudre un problème clairement identifié, d'autant plus qu'il est mentionné que « la plupart des gens étaient ici depuis peu de temps, la connaissance de la communauté était vraiment partielle ». En fait, tous les futurs membres du réseau (directrice et intervenante responsable de

la co-animation des ateliers, équipe du CLSC) sont des employés récents. De plus, l'organisatrice communautaire à l'origine de l'initiative quitte le CLSC pour un congé de maternité le même mois où elle fait rencontrer les futurs partenaires. Il semble plutôt que l'objectif premier ait été de profiter de la disponibilité des fonds disponibles à travers le programme d'aide communautaire pour les enfants (PACE), subventionné par le gouvernement fédéral. Ce programme comportait deux volets : des ateliers de stimulation précoce et des visites à domicile. Les ateliers devaient être offerts à des dyades mère-nourrisson (0-6 mois) et visaient à amener les mères à être actives et à interagir avec leur enfant, ainsi qu'à améliorer la qualité des modes d'interaction. Lorsque le bilan de l'activité est réalisé, un an après le début, les partenaires diront que leur participation était motivée par le fait que ce programme fournirait « 1) l'aide apportée à la population et la réponse à un besoin, 2) la reconnaissance de l'organisme (communautaire) sur le territoire et 3) la possibilité d'entrer en contact avec une nouvelle clientèle difficile à rejoindre ».

La 1^{re} activité du « partenariat » a donc été l'élaboration de la demande de subvention. Celle-ci est rédigée de manière à séparer le budget afin que chacun des partenaires en gère une partie, mais cette proposition est rejetée par le PACE qui offre la subvention à la condition que l'organisme communautaire soit le gestionnaire des fonds. Durant l'année qui suit, le projet est mis en route, mais les tensions ne cessent de s'accumuler autour de la question du contrôle des ressources financières, révélant un malentendu fondamental sur la définition de ce qu'est un « partenariat », même si un comité avisé est formé (un peu tard). Le chercheur présent pour l'évaluation du projet en est amené à jouer le rôle de médiation, ce qui le met fort mal à l'aise. Après la tenue de deux séries d'ateliers de stimulation précoce et les premières visites à domicile, le partenariat est dissous et l'organisme communautaire poursuit seul les activités.

Le capital social

L'article synthèse ne mentionne pas combien de familles ont été rejointes par le programme et ne dit pas non plus si, finalement, les activités réalisées ont atteint leur objectif de prévention. En fait, la dynamique des relations entre les partenaires en vient tellement à prendre la place centrale dans les préoccupations de chacun que la rupture du lien est finalement vue comme une bonne chose, même si cela aura pour conséquence de donner de moins bons services. La satisfaction des parents, clients du programme, diminue ainsi significativement après la

rupture des liens entre les partenaires, en l'absence des ressources d'expertise du CLSC. Le recrutement a aussi connu une réduction importante, en particulier pour le volet des visites à domicile et les nouvelles mères recrutées correspondaient moins au profil visé à l'origine. On peut donc dire que l'objectif d'origine de répondre aux besoins des familles a vraiment été perdu de vue en cours de route. Les deux partenaires ont réussi à partager leurs ressources d'expertise pendant un certain temps, à la fin, le CLSC a cessé de fournir ces ressources. Le partenariat a permis d'accéder à des ressources financières extérieures : celles du PACE, mais à des conditions très limitatives. De nouvelles ressources ont été créées : des ateliers de stimulation précoce et des visites à domicile, mais ces ressources se sont « dégradées » lorsque le partenariat a pris fin. Il est peu probable qu'elles soient permanentes. Ce partenariat n'a créé aucune ressource de type démocratique; au contraire, son échec a même nui aux relations préétablies avec des partenaires extérieurs, car il a entraîné des tensions dans le milieu plus large (entre l'organisme communautaire et les hôpitaux).

Les leçons à retenir

Sur les conditions préalables : Il s'agit d'un projet de type institutionnel/mixte dans le même domaine que le cas précédent où on a vu que le premier travail a été de convaincre les partenaires qu'un objectif collectif pouvait servir les intérêts des membres. Ici, les objectifs étaient aussi centrés sur ce que pouvait en retirer chacun des partenaires, mais au détriment d'un véritable objectif commun et dans l'absence de respect que l'autre partenaire devait aussi en retirer quelque chose. En fait, l'échec du partenariat montre que chacun pense pouvoir se passer de l'autre. Les raisons évoquées pour participer au partenariat lors de l'évaluation, suggèrent que l'objectif réel est d'asseoir sa légitimité en tant qu'acteur dans le milieu, par le biais de la reconnaissance par le PACE, et c'est donc, à la source, un objectif qui va annoncer des enjeux de pouvoir et de contrôle des ressources dans la dynamique partenariale. On reste d'ailleurs avec l'impression que le besoin de prévention et d'intervention a été artificiellement créé du fait de la disponibilité de fonds offerts pour y faire face, d'autant plus que tous les acteurs, nouveaux dans leur milieu de travail, disent ne pas bien connaître leur communauté et ne font jamais référence à un diagnostic préalable.

Sur la structure du réseau : Bien qu'il s'agisse d'un réseau d'envergure limitée (autour de petits projets), les membres ne possèdent pas les capacités de financement à l'interne pour contrôler les aspects les plus importants du projet. Les membres individuels

du réseau n'étaient pas non plus les bonnes personnes pour monter un tel projet. On comprend aussi qu'il n'y avait aucun réseau informel présent au préalable. Dans ces circonstances, on aurait pu s'attendre à ce que les membres du réseau définissent clairement leur rôle, leur mandat et les règles de fonctionnement du partenariat au début de leur relation, mais ils ne l'ont pas fait et la formation du comité aviseur est arrivé après que les problèmes se soient bien cristallisés. Dans le cas d'un partenariat aussi fragile à la base, l'obligation imposée par le PACE de confier toute la gestion du projet et du budget à un seul des partenaires a été l'élément déclencheur de l'échec, car cela a directement conduit à établir un type de rapport de pouvoir contraire à la logique habituelle (où ce sont les « institutionnels » qui contrôlent), donc trop déstabilisant pour un réseau où les membres ne se respectent pas suffisamment. Le départ de l'organisatrice communautaire qui était l'initiatrice du projet a aussi été un facteur d'échec très important, d'autant plus qu'elle n'a pas été remplacée. Plus personne ne jouait alors le rôle de personne pivot ou de médiateur, obligeant le chercheur associé au projet à jouer un rôle qui n'était pas le sien.

Sur les ressources : Le partenariat a vu le jour non pas pour répondre à des besoins, mais pour aller chercher des ressources extérieures, plus utiles pour asseoir la légitimité des acteurs que pour autre chose. Les partenaires n'avaient donc, à l'interne, que des ressources d'expertise à partager, mais tellement complémentaires qu'ici cela est un défaut : lorsque le CLSC se retire, la ressource créée perd beaucoup de ses qualités. Par ailleurs, le fait de conclure que l'échec du partenariat a finalement été une bonne chose – ce qui est dit dans le document – montre bien que l'objectif de répondre aux besoins de la population a rapidement été oublié au profit d'une lutte de pouvoir au sein du réseau.

5. Une grande mobilisation, de petits résultats : les Groupes d'action en santé du cœur

Sur la base d'études épidémiologiques démontrant le lien entre les maladies cardiovasculaires et des facteurs sociaux (pauvreté, isolement social), la Direction de la Santé publique (DSP) a décidé de monter deux projets de « Groupes d'action en santé du cœur » dans un quartier de Montréal cumulant plusieurs indices de défavorisation et un taux élevé de mortalité par maladies cardiovasculaires. Ce projet élaboré par la DSP repose sur un principe

d'empowerment social et économique de la communauté, inspiré de l'éducation populaire. L'idée est que ces « Groupes » en viennent à proposer et gérer des projets de prévention dans le milieu. Partenaires : le 1^{er} Groupe a été créé avec la collaboration d'une coalition d'organismes communautaires sur l'alimentation (1991-1992) qui réalise des activités de sensibilisation, d'information et de pression. Le second Groupe (1993-1994) a été créé en collaboration avec un restaurant populaire géré par de jeunes bénéficiaires de la sécurité du revenu, qui offre des repas à prix modiques aux habitants du quartier. Si les partenaires communautaires sont ouverts aux aspects de développement personnel et d'employabilité potentiels des Groupes d'action, ils sont sceptiques face à l'objectif d'autodéveloppement par rapport aux capacités perçues de leurs membres et considèrent que le problème de santé cardiovasculaire n'est pas une priorité devant des besoins plus urgents (emploi, revenu, logement, sécurité alimentaire, problématiques psychosociales). 13 participants ont été recrutés pour le 1^{er} Groupe – femmes monoparentales d'âge moyen, peu scolarisées et bénéficiaires de l'aide sociale, voulant sortir de leur isolement et acquérir certaines connaissances. 13 participants ont aussi été recrutés pour le 2^e Groupe : hommes et femmes dans la quarantaine, faiblement scolarisées, ayant des problèmes sociaux et de santé divers, en processus de réinsertion sociale. Ces derniers sont motivés par la perspective de créer leur propre emploi au sein d'un futur service communautaire de promotion de la santé.

Après 14 rencontres pour la formation personnelle et 23 rencontres pour une formation adaptée aux projets, 8 participantes (sur 13) abandonnent le 1^{er} Groupe, mais deux projets sont créés : « Bouffe à bon prix » (ateliers éducatifs afin d'amener parents et enfants à mieux s'alimenter) et « Cheminer sans fumée » (groupe d'entraide de fumeurs visant à réduire ou cesser leur consommation). Du 2^e Groupe, marqué par une forte instabilité et l'abandon de 9 participants (sur 13), et après 38 rencontres, émerge le projet « Les As du cœur », projet d'animation en santé cardiovasculaire dans le cadre de déjeuners. Un comptoir de services aurait dû se greffer au projet, mais plusieurs problèmes en empêchent la réalisation.

Financement : La participation au Groupe d'action est soutenue par les Ministères (Sécurité du revenu, Main-d'œuvre et formation professionnelle) par le biais de diverses mesures d'employabilité (RADE, EXTRA, PAIE) qui offrent des suppléments aux prestations de base en contrepartie d'une formation.

Le capital social

Partage de ressources pour atteindre des objectifs collectifs : La DSP a fourni ses ressources d'expertise et les groupes communautaires partenaires ont fourni des « participants » et des locaux, ces mêmes participants ont bien donné de leur temps, mais on voit qu'il y avait peu de ressources à partager.

Mobilisation de ressources extérieures : Les participants ont vu leurs prestations de sécurité du revenu augmenter durant quelques mois. Mais les partenaires institutionnels n'avaient pas prévu de financement à plus long terme. Il s'agit en fait d'une forme de projet assez typique dans le domaine (durée éphémère et objectifs trop ambitieux). Le manque de ressources s'est rapidement fait sentir dans l'élaboration des projets des Groupes, en particulier pour celui du comptoir de services qui n'a jamais vu le jour.

Nouvelles ressources créées : Il y a bien eu création de nouvelles ressources (les 2 Groupes; les 3 projets), mais pour une durée courte et avec peu d'impacts en vue des objectifs de départ. Atteinte des objectifs : la santé cardiovasculaire de la population de ce quartier s'est-elle vraiment améliorée à la suite de la mise sur pied de ces Groupes? Les résultats semblent très mitigés : quelques citoyens (on ne dit pas combien) ont été rejoints par les projets « Cheminer sans fumée » et « Bouffe à bons prix ». Ils ont mentionné avoir réduit leur isolement, accru leurs connaissances et certains ont réduit leur consommation de tabac (mais n'ont pas arrêté de fumer). Les effets du projet issu du 2^e Groupe seraient négligeables parce que peu d'activités ont été réalisées et peu de citoyens rejoints. De plus, dans les deux cas, aucun service permanent de promotion de la santé cardiovasculaire n'a été maintenu dans la communauté. En termes d'employabilité, deux participants au 2^e Groupe ont bénéficié d'un prolongement de stage, mais aucun autre n'envisageait d'entreprendre des démarches d'emploi.

Reconnaissance externe : Très peu de citoyens ont participé à ces projets qui ont disparu aussi vite qu'ils avaient été conçus.

Aspects démocratiques : Le projet avait des ambitions démocratiques importantes, en termes d'empowerment individuel et collectif, mais ses effets ont été négligeables tant à cause des nombreux cas d'abandon que de ce qui en est finalement résulté concrètement. Les partenariats eux-mêmes ont cessé après la fin de ces projets de courte durée.

Les leçons à retenir

Sur les conditions préalables : Il s'agit d'un cas de type institutionnel/mixte. S'il partage certaines caractéristiques des « échecs » décrits précédemment, telle que l'absence de lecture commune des problèmes et des besoins, il a aussi ses spécificités. La DSP cherche ici à répondre à un problème de santé de grande envergure, à la suite de conclusions d'études scientifiques plutôt générales, par le biais d'une solution qui repose sur un empowerment collectif qu'on veut imposer – objectifs on ne peut plus contradictoires – et qui ne pourra, en réalité, que proposer des solutions de très petite envergure (l'inverse du cas du Y). La DSP sait qu'elle ne peut se passer des organismes communautaires, mais la motivation de ces derniers à se joindre au partenariat n'est pas très claire (voir plus loin). Comme dans le cas des cours de karaté, on arrive ici avec un projet initial prédéfini, mais ce n'est pas un projet « axé sur une solution », c'est un projet institutionnel de « prenez-vous en mains pour penser aux solutions dont vous serez, à terme, responsables de leur mise en place et de leur pérennité », un objectif peu réaliste, comme l'avaient d'ailleurs anticipé les organismes communautaires partenaires. Dans un tel contexte, les partenaires initiaux sont loin de pouvoir contrôler les différents aspects du projet dont la réalisation repose sur la réussite de la 1^{re} étape de formation, étape qui montre déjà la faiblesse de sa conception, du fait du nombre élevé de rencontres nécessaires avant d'aboutir à quelque chose (contrairement au cas de Brownsburg) et du taux élevé d'abandon. La DSP avait-elle d'ailleurs vraiment convaincu ses futurs partenaires de la pertinence du projet ? Pas vraiment, mais cela paraît accessoire pour les organismes communautaires qui poursuivent leurs propres objectifs : 1) dans le Groupe 1, celui d'une amélioration temporaire de la vie de leurs membres (hausse de leur revenu) – une motivation fréquente des organismes qui participent à des projets autour des programmes temporaires d'employabilité; 2) dans le Groupe 2, celui d'une amélioration permanente de la situation d'emploi de leurs membres, mais cet objectif ne sera pas atteint.

L'idée d'associer des organismes oeuvrant dans le domaine de l'alimentation à un projet sur la santé relève d'une mauvaise lecture de l'action de ces groupes (sécurité alimentaire, action revendicatrice) et des besoins réels de la communauté. En fait, on note ici un certain sens des « priorités mal placées », induit par une utilisation inadéquate de résultats de recherche (confusion entre corrélations statistiques et causalités, connue en recherche) qui mènent à

élaborer des projets qui s'attaquent à des conséquences « intermédiaires » (ici la déficience des connaissances dans le domaine de la santé ou la capacité de mieux s'alimenter) plutôt qu'aux causes : pauvreté, insécurité chronique et manque de ressources – de capital humain. On ne retrouve pas non plus dans le document consulté, une référence à une expérience semblable (réussie) qui aurait inspiré la démarche retenue. Par ailleurs, la conception de l'« empowerment » collectif ressemble à une philosophie de développement de l'entrepreneurship, peu adaptée aux caractéristiques des participants, typique de ces projets qui veulent créer du « capital social » dans les milieux en difficulté, où il n'y a pas de ressources à partager et à mobiliser.

Sur la structure du réseau : Malgré les apparences, ce partenariat n'est pas un réseau : c'est une structure hiérarchique à 4 niveaux (la DSP en haut, puis les organismes, les « membres » des projets et finalement, les éventuels usagers des services à créer) et à chaque niveau, correspond une échelle d'action distincte : la DSP à l'échelle de la région, les organismes, à celle du quartier et les autres, à leur échelle individuelle. Les membres clés du « réseau » sont les membres des projets, mais ils n'ont pas les capacités d'action (le capital humain) attendues. Une telle structure génère peu d'enjeux de pouvoir et pas de chevauchement dans les mandats, plutôt une volonté de fonctionner en parallèle, en suivant ses propres objectifs, en ne se préoccupant des objectifs du niveau supérieur (DSP) que pour s'assurer qu'on a accès aux ressources financières promises. On ne note pas la présence d'enjeux réels autour du contrôle des ressources : elles sont rares et les ressources externes sont dédiées à des dépenses précises (supplément de revenu). Il est évident qu'entre la DSP et les organismes communautaires concernés, il n'existait pas de relations informelles antérieures; le partenariat ne survivra d'ailleurs pas à l'expérience.

Sur les ressources : Peu de ressources mobilisées, peu de ressources produites. On ne peut que conclure sur une impression que l'élaboration du projet n'a pas tenu compte des ressources nécessaires à sa réalisation. Quant aux ressources d'expertise, elles paraissent à la fois mal utilisées (entre autres les ressources scientifiques) et gaspillées dans des projets dont l'utilité ne paraît pas très évidente, au regard des besoins de ces quartiers en difficulté.

6. Un contre-exemple et une dernière note positive : la collaboration entre l'organisme Entraide bénévole et le CLSC Armand-Frappier

En 1981, l'organisme communautaire Entraide bénévole (EB) est créée afin d'offrir des services d'aide à domicile aux personnes âgées, pour réduire leur isolement social, favoriser leur autonomie et recréer l'esprit d'entraide communautaire. En concertation avec le Regroupement des Organismes communautaires de St-Janvier (ROCSJ), différents programmes s'ajouteront peu à peu. EB fait partie de plusieurs groupes de travail à St-Janvier (alimentation, vigilance-facteur). Il s'agit d'un organisme bien enraciné dans le milieu. L'organisme, à travers le ROCSJ, a participé aux démarches qui ont mené à la création du CLSC en 1984. Dès sa création, le CLSC a donc développé un lien de forte proximité et très respectueux avec les organismes communautaires. Le CLSC fournit d'abord des références pour les programmes Soutien à domicile et Bonjour quotidien d'EB. De son côté, EB offre des services complémentaires à ceux dispensés par le CLSC en maintien à domicile. La collaboration demeure informelle. L'intervenante communautaire du CLSC agit aussi comme personne-ressource dans une fonction de support-conseil auprès de l'organisme, au besoin, sur différentes questions qui concernent son fonctionnement comme le membership, les relations avec le réseau public. Jusqu'au début des années 90, elle agissait aussi comme intermédiaire pour les références; par la suite, elle jouera plutôt un rôle d'information et de sensibilisation du personnel aux services de l'organisme, à ses limites et à la différence entre services bénévoles/communautaires et services publics. Elle participe aux mêmes comités de travail qu'EB. Le CLSC offre aux personnes âgées des services plus techniques et spécialisés, EB leur offre un soutien socio-affectif par l'engagement de ses bénévoles. Par ailleurs, avec le vieillissement anticipé de la population, les deux partenaires sont conscients du risque d'une demande croissante, voire excessive de la part du CLSC dans l'avenir.

Financement : Le CLSC fournit essentiellement le temps de son personnel (environ 10 % des usagers du Maintien à domicile sont référés à EB). Au début des années 1990, EB était financé par Centraide, des subventions privées, de l'auto-financement, la Régie

régionale (qui portait un autre nom), la Municipalité, et profitait aussi du soutien de programmes de développement de l'emploi (article 25 et projet EXTRA).

Le capital social

Les deux partenaires poursuivent l'objectif d'offrir aux personnes âgées de la municipalité le soutien diversifié dont ils ont besoin et cet objectif est largement atteint (du moins à l'époque de cette analyse). Les usagers expriment d'ailleurs leur grande satisfaction à l'égard de ce soutien. Pour atteindre cet objectif collectif, les partenaires partagent leurs ressources d'expertise et de services. Les ressources extérieures mobilisées fournissent le financement de base qui assurent la pérennité des activités. Les usagers du service de Maintien à domicile du CLSC ont ainsi accès à un soutien supplémentaire à travers les programmes « Soutien à domicile » (visites et téléphones d'amitié, accompagnement, transport, gardiennage, coups de pouce) et « Bonjour quotidien » (service de sécurité) d'EB. Ces activités favorisent le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et retardent leur institutionnalisation. Les bénévoles d'EB deviennent aussi, avec le temps, des personnes significatives et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. La création et le maintien de l'empowerment collectif sont des processus en marche depuis les tous débuts de la fondation des deux organismes.

Les leçons à retenir

Sur les conditions préalables : Il s'agit d'un cas véritablement mixte, d'un type très répandu, qui représente, en quelque sorte, le modèle presque parfait de la complémentarité/collaboration entre institutions et organismes communautaires. Ce partenariat fonctionne parce qu'il réunit les conditions requises. Il s'ancre d'abord dans une très longue histoire commune : EB a été créé dans le but précis de compléter les services de maintien en domicile de l'époque (avant le CLSC) et le CLSC a été créé grâce aux pressions du milieu communautaire. Leur longue relation a été positivement entretenue avec le temps et l'organisme communautaire jouit d'une forte légitimité dans le milieu (qui fait en sorte qu'il ne sera pas tenté d'aller chercher de la reconnaissance extérieure supplémentaire, comme dans le cas du

partenariat en prévention des mauvais traitements – cas 4). Les partenaires partagent une lecture commune des besoins des personnes âgées de leur communauté, des objectifs et des solutions. Contrairement à tous les cas précédents, il ne s'agit pas d'un projet ponctuel, mais qui s'adresse à une problématique de grande envergure, à long terme, avec des solutions qui visent aussi le long terme.

Les partenaires contrôlent les aspects clés : les ressources d'expertise et de services sont surtout à l'interne; EB compte aussi sur ses bénévoles. Les deux partenaires sont convaincus du besoin du travail collectif pour atteindre leurs objectifs respectifs et on note une sensibilité aux besoins de l'autre, comme on peut le voir avec le soutien professionnel au fonctionnement offert par le CLSC à EB et le travail de sensibilisation du personnel du CLSC aux spécificités des dynamiques communautaires. Les résultats concrets de cette alliance sont observables depuis longtemps et cela est un facteur essentiel pour encourager la poursuite de la collaboration. Les partenaires ont aussi eu à faire face à certains défis (comme l'absence temporaire de l'organisatrice communautaire qui a conduit à modifier le processus de référence et a demandé des ajustements) et ils les ont relevés avec succès.

Sur la structure du réseau : Il s'agit d'un réseau à deux partenaires. Mais on sait par ailleurs, qu'ils sont tous deux membres de différents groupes où ils ont l'occasion de se côtoyer fréquemment et d'entretenir des liens de travail. Il s'agit aussi d'une forme typique de structuration des liens dans les réseaux de service. Comme pour le cas de Brownsburg, ce cas se situe dans une petite municipalité, avec des partenaires agissant à la même échelle territoriale. Le fonctionnement du réseau demeure informel et collégial, basé sur un respect mutuel et des relations personnelles de longue durée. Il n'y a pas de chevauchement dans les mandats, pas d'enjeux de pouvoir et de contrôle des ressources. La présence des bénévoles, et les liens qu'ils établissent directement avec les usagers témoignent d'une ouverture de ce réseau. Celui-ci profite de la présence d'une personne-pivot : l'organisatrice communautaire du CLSC.

Sur les ressources : C'est le modèle typique de ce qui fonctionne bien : chaque partenaire jouit d'un financement de base (comme dans le cas des cours de karaté) qui assure la pérennité des activités. Mais c'est un modèle vulnérable aux coupures budgétaires

et aux changements d'orientation des programmes de financement du milieu communautaire. Les partenaires en sont ici très conscients et ils anticipent avec une certaine angoisse la demande croissante de services en maintien à domicile. Ce modèle est aussi vulnérable au changement de personnel qui peut provoquer la perte des avantages d'une mémoire commune. Il s'agit donc d'un modèle idéal, difficilement reproductible en soi dans une perspective d'action à court terme, mais facilement mobilisable pour réaliser des projets à court terme.

Notes

- 1 Cela évoque d'ailleurs davantage le sens de capital social que proposait Bourdieu, pour qui la possession (voire l'« héritage ») d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées servait d'abord à expliquer les formes de stratification sociale et le maintien de la domination de classe, ce qui nous éloigne d'une conception constructiviste d'un réseau de relations à la portée de tous, en vue d'atteindre des objectifs précis. Bourdieu nous rappelle ainsi que la présence du réseau précède l'objectif de mobilisation, ce qui inverse la proposition instrumentale de Lin ou de Burt.
- 2 Dans les analyses de capital humain, on ne confond pas l'école et le diplôme ou la banque et l'argent.
- 3 Les analyses structurelles des réseaux sociaux servent à décrire les structures sociales d'aujourd'hui (Degenne et Forsé, 1994), qui ont, entre autres, comme caractéristiques d'être plus libres, souples et horizontales. Les analyses de ce qui circule au sein des réseaux (l'analyse relationnelle : Charbonneau, 2004) prennent note de ces constats pour décrire la diversité des ressources échangées et aussi les règles permettant ces échanges, dont la première serait que la circulation des ressources est d'abord au service de la création et du maintien des liens dans l'histoire longue de la vie des individus (Godbout, 2000; Mayer, 2003). Les analyses qui raisonnent en termes de capital (et bien des travaux sur le soutien social influencés par la théorie de l'échange), inversent cette règle en soutenant que les relations sont au service de la mobilisation des ressources. Elles oublient aussi les enseignements que suggère une réflexion en termes de réseaux souples, librement créés et redéfinis au fil du temps et à dominance horizontale, pour y substituer une logique organisationnelle qui définit ces réseaux comme autant d'organisations fixes, permanentes, verticales, qui poursuivent des objectifs précis et qui, pour les atteindre, peuvent disposer des ressources présentes, sans en expliciter les conditions d'accès. Une réflexion sur le capital social doit faire la nuance entre les ressources des personnes (avec qui on est en liens) et les ressources potentiellement accessibles à travers ce lien. Cette distinction entre ressources personnelles et ressources de lien (Charbonneau et Turcotte, 2002; La Due Lake et Huckfeldt, 1998) oblige à s'intéresser aux caractéristiques du lien lui-même (son histoire, sa qualité) et non seulement à celles des personnes avec qui on est en contacts (comme leur niveau d'éducation ou leur position professionnelle).
- 4 Certains, soutiennent que l'analyse du capital social devrait s'en tenir à ce premier niveau (Portes, 1998).
- 5 Comme on peut s'y attendre, la perspective utilitariste mettrait davantage en valeur le fait que de « participer » offre aux individus accès à d'autres individus dont ils pourront éventuellement utiliser les ressources à leurs propres fins. Dans la perspective du don, on ne niera pas cette chaîne probable de don et de contre-don, au contraire, mais on ne voit jamais l'attente du retour comme le motif de la participation, ce que confirment d'ailleurs les nombreuses enquêtes réalisées dans le domaine du bénévolat (Godbout, 2000).
- 6 Certains seront tentés de faire le rapprochement avec la classification en trois types de capital social qui distinguent le « bonding », « bridging » et « linking » (Germain, 2004; Putnam, 2000; Taylor, 2004) et considérer que l'objet de cette analyse ne concerne pas le 1^{er} type, mais au moins le 2^e, en tant que liens qui expriment une volonté de créer des passerelles et encore plus le 3^e type qui concerne les liens entre groupes. On pourrait aussi revenir à la distinction entre liens forts/faibles de Granovetter. Mais nous sommes critiques envers ces classifications qui ne tiennent pas compte de l'évolution dynamique des relations au fil du temps. Même à l'échelle des liens d'ouverture entre groupes, on peut, avec le temps, se retrouver dans une situation de fermeture sur un groupe exclusif, mais à une autre échelle, comme plusieurs auteurs le font valoir. Nous y reviendrons dans notre conclusion.
- 7 Cette présentation constitue un outil de premier plan pour ceux qui seraient intéressés à reproduire la présente démarche d'analyse pour d'autres cas.
- 8 Pour des exemples de modes d'emploi : Charbonneau, 1999; Dallaire, Goyette et Panet-Raymond, 2003.
- 9 Quelques revues scientifiques présentent souvent les synthèses de ces rapports (Nouvelles pratiques sociales, Intervention, Revue organisations et territoires, Économie et solidarités, P.R.I.S.M.E.)
- 10 Si cette remarque paraît banale, ce facteur est pourtant souvent oublié : dans bien des cas la nomination des représentants s'effectue dans un contexte où d'autres considérations prendront le pas sur leur « qualité ».
- 11 Sur ces débats et sur ce qu'il faut comprendre des incidences du choix de devenir membre d'un « partenariat » : Charbonneau, 1999; Dallaire et al. 2003.
- 12 Pour un exemple dans le domaine de la négligence à l'égard des enfants : Charbonneau 1999, qui fait l'évaluation comparée de trois « projets-pilotes » mis en place en parallèle, à partir d'une même proposition d'action, avec un souci d'adaptation aux dynamiques locales. Le rapport se termine sur des recommandations précises sur les conditions de réussite pour la réalisation de projets semblables.

Bibliographie

- Adam, F. et B. Rončević. 2003. « Social capital : recent debates and research trends », *Social Science Information*, 42, 2, pp. 155-183.
- Barrière, É., L. Côté, M.C. Michaud et A.M. Poirier. 2002. *Cadre d'action et de développement des organismes communautaires famille de l'Estrie*, Regroupement des organismes famille de l'Estrie, 43 pages.
- Bourdieu, P. 1980. « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en science sociale*, numéro 31, pp. 2-3.
- Burt, S. 1997. « The contingent value of social capital », *Administrative Science Quarterly*, 42, 339-365.
- Chagnon, L. 1995. « L'expérience de la Corporation de développement communautaire Rond Point », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 8, numéro 1, pp. 63-78.
- Charbonneau, J. et S. Gaudet. 1998. *Impacts sociaux et psychosociaux de la tempête du verglas : une réflexion issue des enquêtes menées auprès des sinistrés, rapport final du volet psychosocial*, Montréal, INRS Urbanisation, 150 pages.
- Charbonneau, J. et M. Molgat, en coll. avec H. Van Nieuwenhuyse. 2003. *Les Petites Avenues : une ressource résidentielle pour les jeunes, rapport d'évaluation* présenté aux commanditaires (Petites Avenues, Ville de Montréal, S.H.Q., Santé Canada).
- Charbonneau, J. et M. Turcotte. 2002. *Enquête santé et socio-économique intégrée et longitudinale (ESSIL), Les réseaux sociaux*, Montréal, INRS-UCS.
- Charbonneau, J. 1999. *Rapport d'évaluation de l'implantation des projets d'intervention en négligence « PIF PAF POF »*, Centres jeunesse de la Montérégie.
- . 2003. *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*, Québec, P.U.L.
- . 2004. « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *Revue française des affaires sociales*, 3, pp. 173-204.
- Clément, M.È., M. Tourigny et M. Doyon. 1999. « Facteurs liés à l'échec d'un partenariat entre un organisme communautaire et un CLSC : une étude exploratoire », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 12, numéro 2, pp. 45-64.
- Coleman, J. S. 1988. « Social capital in creation of human capital », *American Journal of Sociology*, numéro 94, pp. 95-120.
- Curtis, J., D. Baer, E. Crabb et T. Perks. 2003. « Estimations des tendances de l'engagement dans les associations volontaires au cours des dernières décennies au Québec et au Canada anglais », *Sociologie et sociétés*, 35, 5, pp. 115-142.
- Dallaire, N., M. Goyette et J. Panet-Raymond. 2003. *Le partenariat dans un centre jeunesse à l'aune des approches-milieu*, Conseil québécois de recherche sociale, 223 pages.
- Degenne, A. et M. Forcé. 1994. *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, Paris, Collin.
- Derksen, B. et G. Nelson. 1995. « Partnerships between community residents and professionals : issues of power and social class across the lifespan of neighbourhood organisations », *Canadian Journal of Community Health*, 14, 1, pp. 61-77.
- Dionne, H. et C. Saucier. 1995. « Intervention sociale et développement local : la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 8, numéro 1, pp. 45-61.
- Duperré, M. 1992. « Du discours à la réalité dans le partenariat public-communautaire en santé mentale : une expérience au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 5, numéro 2, pp. 132-146.
- Filion, G., A. Bilodeau, J. Panet-Raymond, Catherine Martin et Louise Labrie. 1999. « Groupe d'action en santé du cœur : évaluation d'un projet communautaire de promotion de la santé cardiovasculaire en milieu d'extrême pauvreté », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 12, numéro 2, pp. 151-164.
- Fontan, J.M. 1991. *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises : du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 585 pages.
- . 1994. « Le développement économique communautaire : éléments de synthèse et point de vue critique », *Lien social et politiques*, 32, pp. 115-130.
- Fontan, J.M., J.L. Klein, D. Gabrielle Tremblay et C. Yaccarini. 2001. « Le technopôle Angus : développement local et reconversion industrielle en milieu métropolitain », *Revue organisations et territoires*, Printemps-Été, pp. 57-66.

- Forrest, R. et A. Kearns. 2001. « Social cohesion, social capital and the neighbourhood », *Urban Studies*, 38, 12, pp. 2125-2143.
- Fortin, M., M. Hamelin et H. Laterrière. 1994. *État de situation des tables de concertation régionales des groupes de femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, 61 pages.
- Fournier, J. 1999. « Coop Aide Rive-Sud, les acquis et les fragilités », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 12, numéro 2, pp.170-782.
- Frank, K. A. et J. Y. Yasumoto. 1998. « Linking action to social structure within a system : social capital within and between subgroups », *American Journal of Sociology*, 104, pp. 642-686.
- Fréchette, L. 1997. « Des pratiques sociales au carrefour du communautaire et du psychosocial : L'expérience du programme ensemble maître de soi », *Intervention*, numéro 104, pp. 52-61.
- Fukuyama, F. 1995. *Trust : the Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York, Penguin Books.
- Germain, A., 2004, « Capital social et vie associative de quartier en contexte multiethnique : quelques réflexions à partir de recherches montréalaises », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, volume 5, numéro 2, pp.191-206.
- Garon, S. et B. Roy. 2001. « L'évaluation des organismes communautaires. L'exemple d'un partenariat avec l'État : entre l'espoir et la désillusion », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 14, numéro 1, pp. 97-110.
- Germain, A. et M. Sweeney. 2002. *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*, Montréal, INRS, 166 pages.
- Germain, A., F. Dansereau, F. Bernèche et C.Poirier. 2003. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Institut de la recherche scientifique, 174 pages.
- Giddens, A. 2000. *Runaway World*, New York, Routledge.
- Glaser, M.A., L.E. Parker et S. Payton. 2001. « The paradox between community and self-interest : local government, neighbourhoods, and media », *Journal of Urban Affairs*, 23, 1, pp. 87-102.
- Godbout, J.T. 2000. *Le don, la dette et l'identité*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Granovetter, M. 1974. *Getting a Job : a Study of Contacts and Careers*, Cambridge, H.U.P.
- Klein, J.L., J.M. Fontan et D.G.Tremblay. 2001. « Les mouvements sociaux dans le développement local à Montréal : deux cas de reconversion industrielle », *Géographie, économie, société*, volume 3, numéro 2, pp. 247-278.
- Lachapelle, R. 2001. « Deux décennies de concertation, le partenariat en développement local à Sorel », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 14, numéro 1, pp. 48-63.
- La Due Lake, R. et R. Huckfeldt. 1998. « Social capital, social networks, and political participation », *Political Psychology*, 19, 3, pp. 567-584.
- Langlois, S. 1977. « Les réseaux personnels et la diffusion des informations sur les emplois », *Recherches sociographiques*, 18, pp. 213-246.
- Lebeau, A., G. Vermette et C. Viens. 1997. *Bilan de l'action intersectorielle et de ses pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec*, Québec, MSSS.
- Leblanc, S. 1999. « Une concertation réussie auprès des jeunes », *Municipalité*, octobre-novembre, p.11-13.
- Lebossé, J. 1997. « L'argent chaud du développement local : l'expérience du CIEL », *Économie et solidarités*, volume 28, numéro 2, pp. 131-140.
- Lessof, C. et R. Jowell. 2000. *Measuring Social Exclusion*, Oxford, CREST.
- Lévesque, M. et D. White. 2001. « Capital social, capital humain et sortie de l'aide sociale pour les prestataires de longue durée », *Cahiers canadiens de sociologie*, 26, 2, pp. 167-192.

- Lin, N. 1995. « Les ressources sociales: une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, 36, pp. 685-704.
- Mayer, M. 2003. « The onward sweep of social capital : causes and consequences for understanding cities, communities and urban movements », *International Journal of Urban and Regional Research*, 27, 1, pp. 110-32.
- Morin, R., A. Latendresse et M. Parazelli. 1994. *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Morin, R., A. Latendresse et C. Piché. 2000. *Les organismes de concertation locale et le cadre de vie à Montréal*, Montréal, UQAM.
- Nadeau, M. J. et J. Moretti. 1995. « L'entraide communautaire. L'expérience du quartier La Petite Patrie », *PRISME*, hiver, 5, 1, pp. 8-17.
- Panet-Raymond, J. et D. Bourque. 1991. *Partenariat ou pater-nariat? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes âgées*, Groupe de recherche en développement communautaire, Université de Montréal, pp.143-151.
- Panet-Raymond, J., C. Bellot et M. Goyette. 2003. *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : l'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse*, Rapport présenté au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- Parazelli, M. 2000. *Projet pilote : Expérimentation du dispositif de négociation de groupe à groupe impliquant des jeunes de la rue, des intervenants communautaires jeunesse et des élus municipaux (1997-1999)*, rapport d'évaluation, INRS-UCS.
- Parenteau, J.L. 2002. « Les équipes MRC en santé mentale dans la région Chaudière-Appalaches. Bilan d'une expérience de mise en réseau », *Santé mentale au Québec*, 27, 2, pp.37-53.
- Paxton, P. 2002. « Social capital and democracy : an interdependent relationship », *American Sociological Review*, 67, pp. 254-277.
- Portes, A. 1998. « Social capital : its origins and applications in modern sociology », *Annual Review of Sociology*, 24, pp. 1-24.
- Putman, R. D. 2000. *Bowling Alone : the Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.
- René, J.F., D. Fournier, M. Duval et S. Garon. 2001. *Les organismes communautaires au Québec : des pratiques à la croisée des chemins*, rapport de recherche sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires.
- Rondeau, G., G. Sirois, S. Cantin et V. Roy. 2001. « Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, 14, 1, pp. 31-47.
- Schneider, R. 1987. *Gestion par concertation*, Montréal, Les éditions Agence d'Arc.
- Scott, J. 1991. *Social Network Analysis: a Hand Book*, London, Sage.
- Taylor, M. 2004. « Community issues and social networks », Chris Phillipson, G.Allan et D. Morgan (dir.), *Social networks and Social Exclusion, Sociological and Policy Perspectives*, Burlington, Ashgate.
- Touati, Nassera, L. Cazale, A.-P. Contandriopoulos, J.-L. Denis, R. Rodriguez, C. Sicotte et Hung Nguyen. 2002. « L'intégration des services sur une base locale : acquis et limites », *Santé mentale au Québec*, 27, 2, pp. 55-71.
- Tourigny, A., M. Paradis, L. Bonin, A. Bussièrès et P.J. Durand. 2002. « Évaluation d'implantation d'une expérience novatrice : le réseau intégré de services aux aînés des Bois-Francis », *Santé mentale au Québec*, 27, 2, pp. 109-135.
- Wellman, B. et S. Wortley. 1990. « Different strokes from different folks : community ties and social support », *American Journal of Sociology*, 96, pp. 558-588.
- White, D. 1994. « La gestion communautaire de l'exclusion », *Lien social et politique*, 32, pp. 37-51.

Commentaire sur « Associations en réseaux et capital social collectif : bilan d'expériences et d'analyses »

Nona Grandea et Fernando Mata, Développement social Canada

Les effets des processus d'exclusion se font grandement ressentir dans les collectivités canadiennes où le capital social communautaire est limité ou non existant. Afin d'améliorer notre manière de concevoir et d'atteindre les objectifs des projets de développement social, il est nécessaire, d'une part, de mieux comprendre comment créer le capital social au sein de la collectivité et, d'autre part, de mieux connaître les multiples facteurs qui déterminent le succès ou l'échec de tels projets.

Dans le cadre de ses travaux, M^{me} Charbonneau s'est penchée sur six projets communautaires québécois. Ces derniers visaient des objectifs de développement social tout en s'attaquant à des problèmes comme les bandes de jeunes, la violence et la consommation de drogue, la violence familiale, les abus et la négligence envers les jeunes, et l'isolement des aînés. Elle analyse les objectifs et les résultats axés sur le capital social du point de vue de la création d'un réseau communautaire (c'est-à-dire un regroupement de groupes). Elle privilégie non pas un examen de type « instrumentaliste », mais plutôt un examen de type « interactif » qui combine leurs objectifs et leurs processus. Elle suggère une définition du capital social selon laquelle les relations sociales peuvent servir, directement ou indirectement, à mobiliser ou à créer de nouvelles ressources pour la communauté ou le bien-être collectif et non seulement pour l'avancement de certaines personnes ou de groupes d'intérêts.

Bien que les projets communautaires qui se sont avérés efficaces présentaient différents niveaux d'implication et de collaboration de la part des intervenants concernés (partenariats, discussions et coalitions), M^{me} Charbonneau a relevé plusieurs facteurs associés à leur succès : vision et compréhension communes du problème et des solutions requises, champ d'action limité et objectifs

réalistes, respect des fondements des réseaux sociaux existants, mandat et rôle clairement définis, leadership légitime et sentiment d'appartenance, continuité dans la représentation et maintien du contrôle des ressources. Parmi les facteurs touchant l'intégration à la communauté, l'auteure explique qu'il est important de choisir les bonnes personnes (c'est-à-dire celles qui possèdent un bon bagage de connaissances et qui sont bien intégrées à l'environnement social), d'utiliser comme assises les liens informels existants dans la communauté et de maîtriser l'art de rallier les diverses organisations communautaires, aussi différemment organisées soient-elles les unes des autres.

L'auteure attribue l'échec de deux projets communautaires notamment à la perception de l'ampleur du défi à relever et à l'effort considérable requis pour mobiliser les ressources. Ces observations soulèvent la question du rôle des seuils, réels ou non, que perçoivent les intervenants lorsque vient le temps de déterminer le sort des projets visant à développer le capital social.

Le document souligne également le rôle du gouvernement du Canada dans la création ou la consolidation des réseaux communautaires. Dans l'ensemble, l'auteure estime que le gouvernement fédéral est un important partenaire puisqu'il procure un soutien financier et une expertise précieuse aux intervenants. Elle présente ensuite une liste de conseils généraux à l'intention des gouvernements pour s'assurer que les projets communautaires atteignent leurs objectifs. Ils traitent de la qualité de la représentation au sein du gouvernement, en mettant l'accent sur la connaissance de la communauté, l'importance de la continuité dans la représentation et le pouvoir décisionnel; les types d'initiatives à appuyer (c'est-à-dire celles qui contribuent au développement de relations informelles entre les organismes

communautaires et à la consolidation des réseaux communautaires); le rôle du gouvernement, principalement ce qu'il ne faut pas faire, notamment l'imposition du leadership, le langage utilisé et les idées préconçues sur le succès des initiatives; le type de financement requis pour garantir une source stable de ressources externes au bénéfice des réseaux communautaires. En outre, l'auteure recommande au gouvernement fédéral d'intégrer la perspective du capital social au processus d'élaboration des moyens d'action, approche que devraient également adopter les divers intervenants dans le développement de la communauté.

Il serait bon de mentionner que suivre l'une ou l'autre de ces recommandations à toutes les étapes du processus – conseils généraux ou perspective du capital social – ne sera pas nécessairement un gage de succès pour les intervenants. En effet, il est nécessaire de tenir compte du contexte particulier dans lequel chaque projet est élaboré et mis en œuvre, combiné au fait que les intervenants doivent relever des défis différents selon les projets. Même dans les cas où l'on observe une mobilisation adéquate des ressources et un ralliement des

partenaires vers une cause commune, le succès du projet n'est pas garanti à 100 %. Des facteurs extérieurs peuvent compromettre la réalisation des projets, p. ex. piètre leadership, polarisation des intérêts et indifférence du public. Comme l'admet l'auteure, le meilleur conseil pour les intervenants, y compris les gouvernements, est de toujours favoriser un plan d'action « à l'horizontal » et d'être suffisamment flexibles pour s'adapter aux conditions locales.

En terminant, ces réflexions franches par M^{me} Charbonneau offrent des points de repère utiles à déterminer la nature des paramètres, ce qui augmente les chances de succès des projets. Cela contribue ainsi à mieux comprendre les moyens qui permettent d'accroître le niveau de bien-être de la communauté. Développement social Canada reconnaît la contribution de Johanne Charbonneau à cet égard et se réjouit d'avoir eu l'occasion de commenter un document pertinent sur un sujet qui touche le cœur de son mandat.

LES AUTEURS

Johanne Charbonneau est directrice de l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société, où elle enseigne et fait de la recherche depuis 1993. De 1995 à 2002, elle a bénéficié d'une importante subvention de recherche du Conseil québécois de la recherche sociale et des Centres Jeunesse de la Montérégie. Spécialiste de la sociologie urbaine et de l'étude de la famille, elle a effectué des travaux poussés sur les réseaux sociaux, les liens familiaux, l'immigration et la vie de quartier. Ses travaux récents ont porté sur la maternité adolescente et les diverses voies de transition à l'âge adulte. Elle est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Adolescentes et mères : Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social* (2004). M^{me} Charbonneau est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université Laval.

Irwin M. Cohen est membre du personnel enseignant du Département de criminologie et de justice pénale au University College of the Fraser Valley. Ses travaux de recherche portent notamment sur les sujets suivants : jeunes contrevenants, justice applicable aux jeunes, victimisation et accès des Autochtones aux ressources, torture pratiquée par les États, terrorisme. Il a publié à titre de coauteur plusieurs manuscrits sur la torture pratiquée par les États, le terrorisme, la justice applicable aux jeunes, les jeunes contrevenants, la justice réparatrice et les contrevenants souffrant de troubles mentaux. Il est actuellement directeur et/ou cochercheur principal de plusieurs projets de recherche. Il est par ailleurs membre de l'Institute of Mental Health, Law, and Policy de l'Université Simon Fraser, et codirecteur de l'Institute for Social Responsibility. M. Cohen est titulaire d'un doctorat de l'Université Simon Fraser.

Ray Corrado est professeur à la Faculté de criminologie et au Département de psychologie de l'Université Simon Fraser. Il est coauteur de plusieurs livres et a publié de nombreux articles et chapitres de livre sur la justice applicable aux jeunes, les jeunes contrevenants, le terrorisme, la santé mentale et la victimisation des Autochtones. Il a collaboré avec des experts de premier plan de nombreux pays de l'OTAN à un projet parrainé par l'OTAN portant sur l'élaboration d'une évaluation des besoins et des risques pour les enfants et les adolescents, et il poursuit ses travaux de recherche sur les questions autochtones, le terrorisme et la justice applicable aux jeunes. M. Corrado est le directeur du Centre for

Addictions Research of British Columbia à l'Université Simon Fraser, et il est codirecteur de l'Institute for Social Responsibility. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université Northwestern.

Rochelle Côté est étudiante au doctorat au Département de sociologie de l'Université de Toronto. Sa thèse s'intitule *Social Ties and Community Success : Using Social Capital to Sustain Entrepreneurship in Toronto's Aboriginal Community* (Liens sociaux et réussite communautaire : utilisation du capital social pour soutenir l'entrepreneuriat dans la communauté autochtone de Toronto). Elle a publié des écrits et présenté des exposés sur de nombreux aspects du soutien social, du capital social, de la réciprocité et de la tolérance sociale. Ses travaux de recherche sont notamment axés sur la compréhension du lien entre la tolérance sociale et les réseaux sociaux et de la façon dont les membres des réseaux utilisent réciproquement le soutien social ou le capital social. Elle travaille actuellement avec la professeure Bonnie Erickson à un projet intitulé *Social Capital, Cultural Capital, and Ethnic Advancement in Toronto*, et elle a participé auparavant au projet *Connected Lives*, dirigé par le professeur Barry Wellman.

Cesi Cruz est étudiante à la maîtrise en science politique à l'Université McGill, où elle étudie les relations internationales et la politique comparative. Son mémoire de maîtrise porte sur la théorie du leadership et les alliances modernes en matière de sécurité. Ses autres travaux de recherche sont axés sur la politique commerciale, le capital social et la participation politique.

Garth Davies est professeur adjoint à la Faculté de criminologie de l'Université Simon Fraser. Il a à son actif de nombreux travaux de recherche et a travaillé comme associé auprès du National Council on Crime and Delinquency et de l'Institute on Crime, Justice and Delinquency à l'Université George Washington, ainsi que du Center for Violence Research and Prevention à l'Université Columbia. Il possède une expérience étendue des techniques statistiques avancées, en particulier de la modélisation d'effets mixtes et des analyses spatiales, et il a publié à titre de coauteur plusieurs rapports et articles sur le crime et la violence à New York. M. Davies est titulaire d'un doctorat de l'Université Rutgers.

Deborah Foster est travailleuse sociale agréée et candidate au doctorat au Département d'écologie humaine de l'Université de l'Alberta. Ses principaux domaines de recherche sont les familles durant le cycle de la vie, les femmes et la sexualité humaine. Elle s'intéresse particulièrement à l'étude des familles qui sont confrontées à des défis et de l'incidence des politiques sur le bien-être des familles. Elle partage son temps entre l'enseignement et les activités de recherche à l'Université de l'Alberta et à l'Université d'Athabasca, en plus d'agir à titre de conseillère socio-psychologique dans sa collectivité. M^{me} Foster a traité d'un grand nombre de sujets liés à la famille dans le cadre de nombreuses conférences un peu partout au Canada.

Norah Keating est professeure et codirectrice de la recherche sur le vieillissement, politiques et pratique, au Département d'écologie humaine de l'Université de l'Alberta. Gérontologue familiale, elle s'intéresse aux problèmes éprouvés par les familles à mesure qu'elles vieillissent. Son programme de recherche est axé sur le soin des familles, les personnes âgées dans les régions rurales du Canada et l'art de bien vieillir. Elle effectue des recherches stratégiques sur des questions comme le transfert de la responsabilité des soins des services officiels à des membres de la famille ou à des amis et l'incidence des politiques publiques sur les aidants naturels. Elle joue un rôle actif au sein d'organisations professionnelles de gérontologie nationales et internationales ainsi que dans le cadre de consultations stratégiques avec des ministères fédéraux et d'autres organismes intéressés. M^{me} Keating est titulaire d'un certificat en gérontologie et d'un doctorat en étude des enfants et de la famille de l'Université de Syracuse.

Jean Lock Kunz est directrice adjointe de projet auprès du Projet de recherche sur les politiques. Elle était auparavant chef de la politique du marché du travail au ministère du Développement des ressources humaines du Canada. Elle a publié de nombreux écrits sur des questions liées à l'immigration, au multiculturalisme, aux relations raciales, à l'activité sur le marché du travail, aux jeunes et aux médias. Parmi ceux-ci figurent *Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu* (Fondation canadienne des relations raciales), *Les jeunes immigrants au Canada* (Conseil canadien

de développement social), et *Media and Minorities : Representing Diversity in a Multicultural Canada* (Thompson Education Publishing, en collaboration avec Augie Fleras). Avant d'entrer dans la fonction publique, M^{me} Kunz était associée de recherche et de politiques publiques auprès du Conseil canadien de développement social, où elle a mis sur pied le programme de recherche sur la diversité culturelle. Elle est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université de Toronto et d'un doctorat de l'Université de Waterloo.

Maurice Lévesque est professeur adjoint de sociologie à l'Université d'Ottawa. Ses travaux de recherche portent sur la sociologie de la santé, les politiques sociales et les réseaux sociaux. Il a publié des articles sur la conceptualisation du capital social et sur les rôles que jouent le capital humain et le capital social dans l'affranchissement des prestataires d'aide sociale de longue date. Il étudie, dans le cadre de ses travaux actuels, l'influence du capital social sur la capacité des minorités francophones d'obtenir des services de santé et sur les cheminements sociaux et professionnels de certains groupes (jeunes fugueurs, non-diplômés, adultes vivant dans la pauvreté), et les possibilités de création du capital social dans les collectivités défavorisées. M. Lévesque est également affilié à l'Institut de recherche sur la santé des populations de l'Université d'Ottawa et au Département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université de Montréal (2000).

Ralph Matthews est professeur de sociologie à l'Université de la Colombie-Britannique et professeur émérite de sociologie à l'Université McMaster. Il a publié quatre livres et de nombreux articles. Ses travaux de recherche principaux sont axés sur les questions de politiques publiques, particulièrement en ce qui touche le développement socioéconomique des régions. Il occupe actuellement les fonctions de chercheur principal auprès du Resilient Communities Project (<www.resilientcommunities.ca>), qui examine le rapport entre le capital social et le développement économique en Colombie-Britannique, et du Coastal Communities Project (<www.coastalcommunitiesproject.ca>), dans le cadre duquel on travaille avec six communautés des Premières nations et les collectivités municipales avoisinantes dans les domaines du développement socio-économique, de la viabilité de l'environnement, de

l'éducation, de la santé et de la gouvernance. Il dirige en outre une recherche sur le rapport entre le capital social et le don de sang et gère le C-CIARN BC, qui constitue le volet provincial du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation.

Paul Maxim est professeur de sociologie et doyen associé de la recherche à la Faculté des sciences sociales de l'Université Western Ontario. Ses travaux de recherche principaux portent sur les processus démographiques et la participation socioéconomique des Autochtones à la société canadienne. Il est l'auteur de nombreux articles et livres, dont *Quantitative Research Methods in the Social Sciences et Aboriginal Policy Research : Setting the agenda for change*, son ouvrage le plus récent, dont il a dirigé la rédaction en collaboration avec Jerry White et Dan Beavon (2004).

Jean-Guillaume Simard est étudiant à l'Université de Montréal.

Nicholas Spence est candidat au doctorat au Département de sociologie de l'Université Western Ontario. Il s'intéresse notamment aux méthodes de recherche quantitative, à la santé, à l'éducation, à la stratification, au travail et aux organisations. Sa thèse porte sur l'état de santé des populations dans les communautés des Premières nations du Canada.

Dietlind Stolle est professeure adjointe de science politique à l'Université McGill. Ses travaux de recherche portent notamment sur les attitudes et comportements politiques et sociaux, sur le capital social et sur la confiance politique et la confiance en général. Elle a dirigé la rédaction de *Generating Social Capital : Civil Society and Institutions in Comparative Perspective* (2003) (en collaboration avec Marc Hooghe), et de *Politics, Products, and Markets : Exploring Political Consumerism Past*

and Present (2003) (en collaboration avec Michele Micheletti et Andreas Føllesdal). M^{me} Stolle est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Princeton (2000).

Jennifer Swindle est étudiante au doctorat et membre du groupe de recherche sur le vieillissement, politiques et pratique, au Département d'écologie humaine de l'Université de l'Alberta. Elle est titulaire d'une maîtrise en gérontologie de l'Université Keele (Royaume-Uni). Elle s'intéresse à la recherche et à l'enseignement relatifs aux aspects sociaux du vieillissement, notamment aux rapports sociaux et de soutien des personnes âgées dans différents contextes, dont les familles, les établissements de soins de longue durée et les collectivités rurales au Canada. Ses travaux de recherche sont soutenus par une bourse de recrutement de l'Université de l'Alberta et par une bourse de doctorat du CRSH.

Jerry White est professeur titulaire de la chaire de sociologie à l'Université Western Ontario et lauréat du prix d'excellence Plava. Il est actuellement codirecteur du First Nations Cohesion Project et membre du Centre for Health and Well-being de l'Université, et il a occupé par le passé la vice-présidence du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé de l'Ontario. Il œuvre activement au sein de plusieurs équipes de recherche un peu partout au Canada, et il a publié de nombreux ouvrages dans le cadre de son travail. Parmi ses livres récents figurent *Aboriginal Policy Research : Setting the agenda for change* (en collaboration avec Paul Maxim et Dan Beavon), *Permission to Develop* (en collaboration avec Maxim et Spence), et *Aboriginal Policy Research : Setting the Agenda*, volumes 1 et 2 (en collaboration avec Maxim et Beavon), tous publiés au cours de l'année 2004-2005.

